

*Pages d'histoire  
hospitalière et vendômoise*



Jean-Jacques LOISEL

Étude placée sous l'égide de  
la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois

Octobre 2020

# *Pages d'histoire hospitalière et vendômoise.*

Par Jean-Jacques LOISEL

Avec le concours de Jacques BRUNIER



*Parchemin enluminé servant de couverture d'un ancien registre de l'hôpital de Vendôme*

Étude réalisée sous l'égide de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

Octobre 2020

## Préface

L'hôpital public représente la plus ancienne de nos institutions, précédent de plus de mille deux cents ans les grandes créations comme la Cour des comptes ou le Conseil d'État<sup>1</sup>. Souvent d'origine charitable à l'initiative de l'Église ou de communautés religieuses, les hôpitaux furent longtemps l'objet de tensions inévitables entre leurs fondateurs, attentifs à leurs prérogatives, et l'État soucieux de juguler l'influence de l'autorité religieuse. Cependant, dès le Moyen Âge, des municipalités assurèrent la gestion d'hôpitaux et, sous l'Ancien Régime, les municipalités, jouant un rôle pivot au sein de l'organisation sociale, contrôlèrent la majorité d'entre eux. L'hôpital ou l'hôtel-Dieu devint la « chose » de la ville et l'un des piliers du consensus au sein de la Cité.

Institutions vivante, l'hôpital naît et se développe. Mais, contrairement à l'homme, l'hôpital ne meurt pas toujours. Souvent, à la fin, il se transforme, se reconvertit. Ainsi en a-t-il été depuis ses origines.

Son histoire, d'abord celle des besoins de la population, est devenue au fil des siècles celle des nécessités et des progrès de la médecine, des attentes des patients et des conceptions architecturales du moment, des principes modernes d'organisation et de fonctionnement, mais aussi des contraintes budgétaires et des règles rigoureuses de gestion.

Retracer la genèse d'une institution conduit à en comprendre le sens et l'historien, le chercheur aident à décrypter ce paysage matériel et mental ou d'autres ont vécu et vivront. C'est toute la notion d'*historicité* où la compréhension du passé permet de percevoir les lignes de continuité avec le présent, mais aussi de fraction et d'identifier alors les ruptures. De la sorte, une meilleure connaissance de notre Histoire apporte une précieuse contribution à l'évolution du pays, des institutions, des cités, du droit, de l'économie, des sciences morales et politiques, mais aussi des hommes et, avec eux, de l'interdépendance des cultures et des civilisations. Apparaît alors un second concept, celui d'*altérité*, comme l'a dit Michel Winock (né en 1932)<sup>2</sup> : « L'Histoire n'est pas seulement mon histoire, l'histoire des miens, c'est aussi, c'est surtout l'histoire des autres. Je dirais même que c'est par la découverte de l'autre que je me connaîtrai mieux moi-même. »

Le travail que nous offrent ici les Éditions du Cherche-Lune, sous la direction éclairée de Jean-Jacques Loisel, ancien élève de l'École normale supérieure, s'inscrit dans cette orientation et cette préoccupation. Il ne se présente pas comme une monographie qui se réduirait à une simple chronique de l'histoire de l'hôpital de Vendôme, de ses médecins, de ses administrateurs, de ses soignants, de ses malades qu'ils fussent civils ou militaires. De manière naturelle, les intérêts des auteurs qui ont contribué à ce travail, fortement engagés dans la valorisation historique et patrimoniale de leur environnement, et leur sensibilité particulière aux questions sociales, sanitaires, culturelles les ont amené à accorder une place à l'histoire de la ville à travers ses édiles et ses notables, ses officiers ministériels et ses fonctionnaires, ses militaires et ses habitants, ses ecclésiastiques et ses religieuses, ses métiers et ceux qui les exercent, ses comptes et ses terres, ses lieux de culte et ses bâtiments, ou encore à de grandes questions sociales comme le secours aux enfants abandonnés et la lutte contre les épidémies, les sacrifices des uns et les faits d'armes des autres, sans oublier les conflits – trois guerres – et les inévitables rivalités locales, mais aussi les grands moments d'union et de concorde.

Tout n'est pas dit, comme l'explique Jean-Jacques Loisel dans son avant-propos. Des recherches restent à entreprendre, ne serait-ce que sur la vie du centre hospitalier de Vendôme depuis 2008, à partir des archives de l'établissement, comme les délibérations de la commission médicale d'établissement et du conseil d'administration devenu conseil de surveillance à la suite de la loi Bachelot du 21 juillet 2009.

---

<sup>1</sup> Césaire, évêque d'Arles de 503 jusqu'à sa mort en 543, créa un hospice près de sa demeure. Victime des invasions qui suivirent, il n'en subsiste aucune trace. En l'absence de charte de fondation connue, les historiens des hôpitaux tendent à considérer que l'hôpital fondé à Lyon vers 549, à l'initiative de son évêque Sacerdos, passe pour le premier en date des véritables établissements hospitaliers, au sens des institutions stables avec charte constitutive, qui a vu le jour dans notre pays.

<sup>2</sup> Spécialiste de l'histoire de la République française ainsi que des mouvements intellectuels et politiques.

Au surplus, une découverte archéologique ou archivistique peut toujours remettre en question des données considérées comme acquises. Nous savons qu'en histoire, tout peut être, un jour, remis en question et réétudié.

L'histoire montre que nous sommes tous les chaînons d'un lien qui relie le passé aux siècles à venir. Dom Marcellin, prieur général de l'Ordre des Chartreux disparu en janvier 2019, disait : « Notre avenir passera par le respect de ce que nous avons reçu du passé ». Héritiers de ce passé, comme de notre langue, il nous appartient de le faire vivre, de l'enrichir, de la transmettre. C'est tout le mérite de ce beau travail, à l'intérêt si particulier, dont les lecteurs tireront, assurément, un grand profit.

Qui aime Vendôme aimera cette publication.

Jacques Brunier

Directeur d'hôpital honoraire

Vice-président exécutif de la Société française d'histoire des hôpitaux

## *Avant-propos*

L'histoire hospitalière de Vendôme restera à écrire après cette étude. Les archives du Centre hospitalier n'ont été facilement accessibles que depuis le début de ce millénaire, notamment grâce aux heureuses dispositions prises par Jacques Brunier, directeur de l'établissement de 1998 à 2008 et passionné d'histoire. D'autres documents ont été encore descendus des greniers au cours de ces dernières années, qui n'ont pu être exploités, par manque de temps et en raison de contraintes de santé familiales. Le chantier reste donc ouvert et riche de promesses pour des chercheurs locaux ou universitaires.

Cette publication est une synthèse de travaux qui, au fil des années, se sont traduits en articles publiés dans diverses revues de sociétés savantes régionales, telles que la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois et la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher et d'une société savante, la Société française d'histoire des hôpitaux (voir bibliographie en fin d'ouvrage). Ils ont surtout concerné les hommes, soignants et soignés, laissant à d'autres le soin d'écrire en détail l'histoire du bâti qui n'est ici évoquée que ponctuellement.

Les premiers siècles, sous la dénomination de Maison-Dieu, sont évidemment peu renseignés au niveau des archives et les espoirs sont minces d'enregistrer de nouvelles découvertes. L'article de Raoul de Saint-Venant, dans son *Dictionnaire du Vendômois*, est la source d'informations la plus solide pour l'époque féodale. Les récentes découvertes dans le fonds d'archives du Centre hospitalier apportent des éclairages précieux pour la période d'Ancien Régime, mais ne comblent pas toutes les attentes. La frustration la plus importante concerne les soignés et les soignants : des vagues de peste se sont succédées, surtout dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, sans que nous sachions comment l'hôtel-Dieu a fait face. Même silence lors de la famine de l'avènement (1661-1662) ou de la disette de 1693-1694 (dont nous percevons, cependant, quelques séquelles dans le registre des années 1695-1699) ; dans l'état actuel de la documentation disponible, c'est plutôt des registres paroissiaux et d'une analyse fine de démographie historique que de nouveaux éclairages peuvent jaillir. Que savons-nous des médecins qui ont officié pendant ces siècles ? Tout au plus quelques noms. Et que dire des frères condamnés qui assurèrent les soins pendant le Moyen Âge ?... Le travail est donc parcellaire.

Puis des figures fortes de la médecine locale émergent, celles de Pierre André Gendron, de son fils Arsène et du docteur Émile Faton pour le XIX<sup>e</sup> siècle ; celles des chirurgiens Gabriel Chevallier et Michel Errard pour la première moitié du XX<sup>e</sup>. La vie du D<sup>r</sup> Chevallier a été choisie comme une sorte de fil rouge à travers les deux premiers tiers du XX<sup>e</sup> siècle, parce que sa « première vie » de chirurgien a été suivie d'une « seconde vie » d'homme politique, de parlementaire et de maire de Vendôme.

Mais les grandes figures de la médecine locale ne rejettent pas dans l'ombre d'autres personnalités attachantes évoquées ici ou là. De 1800 à 1906, des religieuses ont assuré les soins infirmiers. La laïcisation de l'hôpital de Vendôme a été, pour la ville, le point le plus chaud de l'âpre bataille que se livraient cléricaux et anticléricaux avant la Première Guerre mondiale. Il a fallu, au personnel infirmier laïc conquérir sa légitimité, démontrer que sa compétence et son dévouement valaient ceux des sœurs soignantes renvoyées à leur maison-mère ; la guerre de 1914-1918 y contribua.

L'hôpital de Vendôme a été touché de manières diverses par les trois guerres franco-allemandes : la première, celle de 1870-1871, l'a frappé de plein fouet, en particulier au moment de la retraite de la II<sup>e</sup> armée de la Loire sur la vallée du Loir. Lors de la Première Guerre mondiale, Vendôme, éloignée des fronts de combat, a servi de base sanitaire de l'arrière. Enfin, pendant la Seconde Guerre mondiale, l'hôpital de Vendôme a connu la vie d'un établissement soumis aux règles de l'occupant, encadrée par deux chocs brutaux et brefs, le bombardement de la mi-juin 1940 et les combats de la Libération.

Entre 1800 et 1945, l'hôpital de Vendôme a connu des mutations majeures : progressivement, l'hôtel-Dieu s'est mué en hôpital-hospice, au sein duquel la fonction soignante s'est de plus en plus affirmée. Son autonomie lui a permis de cloisonner les unités de soins, en lien avec les progrès de la médecine et de la lutte contre les contagions. La structure a dû prendre en compte l'existence d'une garnison de cavalerie et

lui affecter certains bâtiments. L'hôpital a pris de plus en plus le pas sur l'hospice : en témoignent les deux bâtiments jumeaux construits vers 1905, entièrement dédiés à la médecine et à la chirurgie. L'histoire du bâti n'est qu'effleurée au fil des chapitres, mais elle est en attente d'auteur.

Jean-Jacques LOISEL



*Le plus ancien des bâtiments actuels de l'hôpital.*

*Locaux anciens de l'hôpital, aujourd'hui disparus.*



### *Abréviations utilisées*

ACHV : Archives du Centre hospitalier de Vendôme.

AD 41 : Archives départementales de Loir-et-Cher.

AMV : Archives municipales de Vendôme.

BCTV : Bibliothèque communautaire des « Territoires vendômois » [ex Bibliothèque municipale de Vendôme].

BSAV : Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

SAV : Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

## L'hôtel-Dieu

### Aux origines : une Maison-Dieu

Avant l'hôtel-Dieu, il y eut une Maison-Dieu, dont l'origine remonte à l'époque féodale. En l'absence de travaux de recherche récents, la référence est le texte de R. de Saint-Venant sur ce sujet dans son *Dictionnaire du Vendômois*.

*La fondation de l'hospice de Vendôme, sous la forme de maison d'asile pour les pèlerins à Saint-Jacques de Compostelle, date de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi que le prouve une déclaration faite au ducé par le maître de la Maison-Dieu en 1547. Il est dit dans cet acte que la fondation de cette maison date de plus de 400 ans et qu'elle est d'avant l'érection de la Chambre des Comptes de Paris (XIII<sup>e</sup> siècle).*

*Cet asile pour pèlerins se composait d'une chapelle dédiée à saint Jacques et d'un refuge. Selon apparence, le refuge était situé sous la chapelle.*

*Cet état de choses donna au comte Bouchard IV l'idée de fonder à Vendôme une Maison-Dieu pour les malades de la ville même et d'en confier le soin à des Frères Condonnés, les mêmes qui peut-être déjà prenaient soin des pèlerins de Saint-Jacques.*

*L'établissement de cette Maison-Dieu semble dater du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle et l'on dit la messe pour la première*

*fois dans la chapelle nouvellement construite le 24 août 1203, en présence du jeune comte Jean II, petit-fils et successeur de Bouchard IV, de Geoffroy de Vendôme, son oncle, et de plusieurs chevaliers vendômois. À cette occasion, le comte Jean II donna aux Frères le droit de foire le jour de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste.*

*Cet asile pour pèlerins se composait d'une chapelle dédiée à saint Jacques et d'un refuge. Selon apparence, le refuge était situé sous la chapelle.*

*Cet état de choses donna au comte Bouchard IV l'idée de fonder à Vendôme une Maison-Dieu pour les malades de la ville même et d'en confier le soin à des Frères Condonnés, les mêmes qui peut-être déjà prenaient soin des pèlerins de Saint-Jacques.*

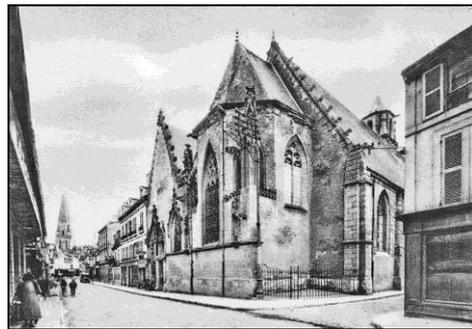
*L'établissement de cette Maison-Dieu semble dater du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle et l'on dit la messe pour la première fois dans la chapelle nouvellement construite le 24 août 1203, en présence du jeune comte Jean II, petit-fils et successeur de Bouchard IV, de Geoffroy de Vendôme, son oncle, et de plusieurs chevaliers vendômois. À cette occasion, le comte Jean II donna aux Frères le droit de foire le jour de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste.*

*Ce qu'était ce droit de foire, un aveu rendu en 1687 par les prêtres de l'Oratoire, héritiers de la Maison-Dieu, le fait savoir en ces termes :*

*« [...] Item, nous avons droit de tenir dans la ville de Vendôme foire chacun an le jour de Saint-Jean-Baptiste pendant laquelle foire nous avons droit de justice et forfeitures, établagés et autres droits qui se recueillent le jour de foire, comme aussi le droit de chevauchée dans la dite ville et d'y faire porter verge blanche et signe de justice pendant le dit temps [...] par lequel titre nous est aussi permis de posséder et tenir en nos mains les biens qui pour lors appartenoient à nostre maison encore ceux que notre dite maison posséderoit à l'avenir. » [...]*

*En l'année 1204, Renauld, évêque de Chartres, pour récompenser les Frères de la Maison-Dieu du zèle qu'ils avaient fait paraître dans un incendie, leur donna la chapelle même de Saint-Jacques qui était contiguë à la leur. Cette chapelle était pourvue d'un titulaire qui reçut pour son désistement une pension de 60 sous de rente viaire. De cette façon, la chapelle des Frères de la Maison-Dieu fut en deux corps d'église jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle.*

*Ces frères-condonnés ou condonnats étaient des religieux de la Congrégation de Saint-Sulpice près Rennes. Ils étaient, comme dans l'ordre de Fontevault, soumis à un monastère de femmes.*



*Chapelle Saint-Jacques*

Ils ne faisaient pas de vœux perpétuels et s'engageaient seulement à respecter les statuts. Ils apportaient en entrant une dot à la communauté. Ils étaient régis par un supérieur qui prenait le titre de « Maître de la Maison-Dieu » et était choisi parmi eux et élu par eux-mêmes. Ces frères étaient, au XIV<sup>e</sup> siècle, au nombre de douze prêtres et deux novices. Les maîtres et frères vivaient en communauté. « Leurs fonctions étaient de veiller au gouvernement des malades et des sœurs domestiques qui en prenaient soin. De plus ils étaient obligés de loger et de nourrir pendant trois jours les pèlerins allant à Saint-Jacques de Compostelle et de payer les nourrices qu'on chargeait d'enfants trouvés. » [Duchemin]

Les biens de la Maison-Dieu augmentèrent rapidement au XIII<sup>e</sup> siècle par suite de donations répétées des comtes, de leur famille et des principaux personnages du pays.

De la part des comtes ils reçurent : .1. L'emplacement de la maison elle-même. .2. Un fief à Selommes, 1213. .3. Un fief à Areines, 1213. .4. Une terre à Villebouzon, 1213. .5. Le canal Saint-Jacques, qui va du pont Perrin au pont Rondin, 1219. .6. Une métairie à l'Aumône, paroisse de Villeromain, 1228.



*Le canal Saint-Jacques, par Gervais Launay*

Les principales donations des particuliers furent les suivantes :

.1. Les métairies des Ruelles, à Lignéres, don de Nivelon de Fréteval et Thomas de Lisle, 1223 et 1250. .2. La censive de Saint-Jacques, 1225 et 1261. .3. La censive de Saint-Barthélemy, à Saint-Ouen, 1225 et 1234. .4. La métairie de la Guinetière, 1238, 1412, 1422. .5. Les Madeleines de Saint-Ouen, 1334. .6. Le Moulin Frabot, 1334, 1480. .7. La Sonbardière, 1336. .8. La Rossignolière, 1360, 1420. .9. Le domaine et la seigneurie de Courtiras, avec le moulin de la Fontaine et la Taffourie, 1361. .10. L'Île-Paradis, aujourd'hui jardin du lycée, 1364. .11. Le Tremblay, à Ambloy, 1364. .12. Les Murats, par Macé Coupelet, 1387. .13. La Gésinière, aux Roches, 1418. .14. Une métairie à Villanmoy, à Villemardy, par Jean Gauthier, bourgeois de Vendôme, 1440. [...] La donation la plus considérable fut celle de Courtiras qui constituait la Maison-Dieu un des principaux vassaux du comté de Vendôme.

Une autre donation faite par un certain Guillaume Hubert portait sur deux maisons situées en la rue du Pont-Saint-Georges (faubourg Saint-Lubin). Pour ce fait, les frères devaient, à chaque mutation de maître, une pièce d'or fin au coin du roi de 64 au marc, et en outre célébrer à chacun an, en l'église Saint-Jacques, un anniversaire solennel, le lendemain de la fête de Saint-Jacques et Saint-Christophe.

L'existence de la Maison-Dieu de Vendôme se poursuivit d'une manière monotone pendant plusieurs siècles [...]. On n'y rencontre que les incidents suivants :

– En 1357, un procès avec les moines de la Trinité au sujet d'un moulin que les Frères, par permission du comte Jean VI, avaient établi sur le canal Saint-Jacques. Ce moulin gênait le moulin Perrin appartenant aux moines de la Trinité. De là, procès que perdirent les Frères.

– En 1452, leur église Saint-Jacques fut entièrement reconstruite et mise alors en un seul corps de bâtiment au lieu de deux qu'elle possédait jusque-là. La primitive chapelle Saint-Jacques qui lui était contiguë au nord fut abandonnée et détruite. Elle devait être depuis longtemps en ruine. On supprima en outre l'aile droite qui, accolée à l'église vers midi, conduisait au dortoir des malades, tellement que, de la rue Porte-Chartraine, la porte étant ouverte, on pouvait voir les malades dans leurs lits.

Une autre restauration de l'église paraît avoir eu lieu vers 1545 par les soins de Marie de Luxembourg, aidée par Jean de Lavardin, alors chévecier de Saint-Georges, qui devait plus tard devenir maître de la Maison-Dieu et se faire enterrer dans cette chapelle ; et encore avec l'aide généreuse de Pierre Signac, seigneur de Plessis-Barthélemy à Crucheray.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, commença la décadence de la Maison-Dieu. La règle des frères condamnés se relâcha. Leur administration laissa à désirer. Leurs fonctions avaient été si mal remplies que, vers 1550, les bourgeois de Vendôme fondèrent en dehors de la ville, derrière le grand cimetière, une maison pour les malades qu'on appela le Sanitas. Leurs revenus finirent par être saisis et mis sous séquestre. En 1570, intervint un arrêt du parlement qui leur rendit l'administration de leurs biens.



Première page de l'acte de 1578

Parmi les archives découvertes au Centre hospitalier de Vendôme figure un acte sur parchemin du 23 juillet 1578. Il porte la vente par Charles de Marillac, seigneur de Freschines, conseiller en Parlement, aux *manans et habitans* de Vendôme

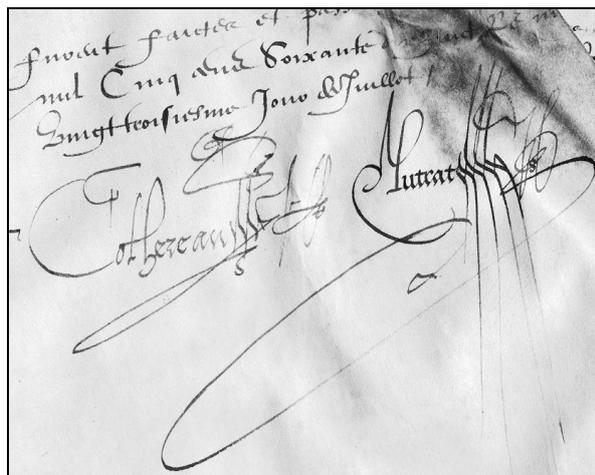
- d'une grande maison située devant l'église de la Madeleine et près la porte Saint-Michel, appelée la maison de Chicheray, cours et bâtiments en dépendant ;
- de 30 boisselées de terres labourables sur le chemin du pont Saint-Michel au Tertre-Rouge ;
- de deux quartiers de vigne aux Coutils ;

*pour 308 livres 6 sols 8 deniers de rente foncière à l'effet des dits habitants d'y établir un collège en la censive du roy de Navarre.*

Dès 1562, Jeanne d'Albret, reine de Navarre et duchesse de Vendôme, avait fondé un collège dans cette maison. Celui-ci fut d'abord dirigé par un protestant, auquel succéda un chanoine de la collégiale Saint-Georges quand le vent des guerres de Religion eût tourné. R. de Saint-Venant écrit :

*Après la mort de Jeanne d'Albret (1572), les habitants prirent en location une maison située rue de la Porte-Maïresse ou porte Saint-Michel, à l'enseigne de « L'Âne vert » dans la censive du château. C'est la Maison de Chicheray. C'est elle*

qu'ils achetèrent, quelques années plus tard, pour y poursuivre les activités d'un collège. Celui-ci connut un rapide succès et compta jusqu'à 5 à 600 élèves.



*D'élégantes signatures au bas de l'acte de 1578.*

*Jeane d'Albret, créatrice d'un collège à Vendôme.*



### ***Un moment d'émotion...***

Ce passage de la Maison-Dieu à l'hôtel-Dieu est désormais étayé par des archives et il n'est superflu de laisser place à la parole et à l'émotion de Jacques Brunier, directeur du Centre hospitalier de Vendôme en 2008 et initiateur de la véritable découverte de ces archives endormies dans l'ombre poussiéreuse d'un grenier.

*Mardi 20 novembre, vers 14 heures 30, au cours d'un tri dans les archives conservées au premier étage de l'ancien hospice, Francis Janvier a appelé M. Maury, directeur-adjoint chargé des services économiques, pour savoir ce qu'il fallait faire des dossiers stockés dans un placard. Certains étaient attachés avec de la corde. Plusieurs présentaient des comptes datant des années 1830-1840 et de la Seconde Guerre mondiale. Un autre paquet, sommairement enveloppé dans du papier kraft, suscita rapidement l'attention. À la lumière des lampes torches des jardiniers, M. Maury découvrit les feuilles de parchemin sur lesquelles il lut une date : 1578. C'est avec une certaine émotion, voire de l'enthousiasme, qu'en parcourant d'autres feuillets, une deuxième date plus effacée mais néanmoins lisible lui apparut : 1623. Les chartes constitutives de l'hôpital de Vendôme venaient d'être découvertes !*

*En effet, après la vente en 1578 de l'hôtel particulier de Chichery, rue de la porte Saint-Michel (actuelle rue Poterie), à la ville de Vendôme pour y établir un collège, ce même collège fut ensuite transféré rue Saint-Jacques à la place du vieil hospice, pour permettre d'une part la création du collège des Oratoriens (aujourd'hui hôtel de ville), d'autre part l'installation en 1623 du nouvel hôtel-Dieu dans l'hôtel de Chichery : c'est le bâtiment où se trouvent aujourd'hui l'ancienne chapelle et la salle du conseil d'administration du centre hospitalier.*

*Il est marquant et symbolique, pour quelqu'un attaché à la pérennité du service public et à l'héritage hospitalier dont nous sommes porteurs, qu'au moment où, signant cet ultime éditorial\*, se referme l'une des dernières pages de ma carrière, soient redécouvertes les premières de l'histoire de notre établissement.*

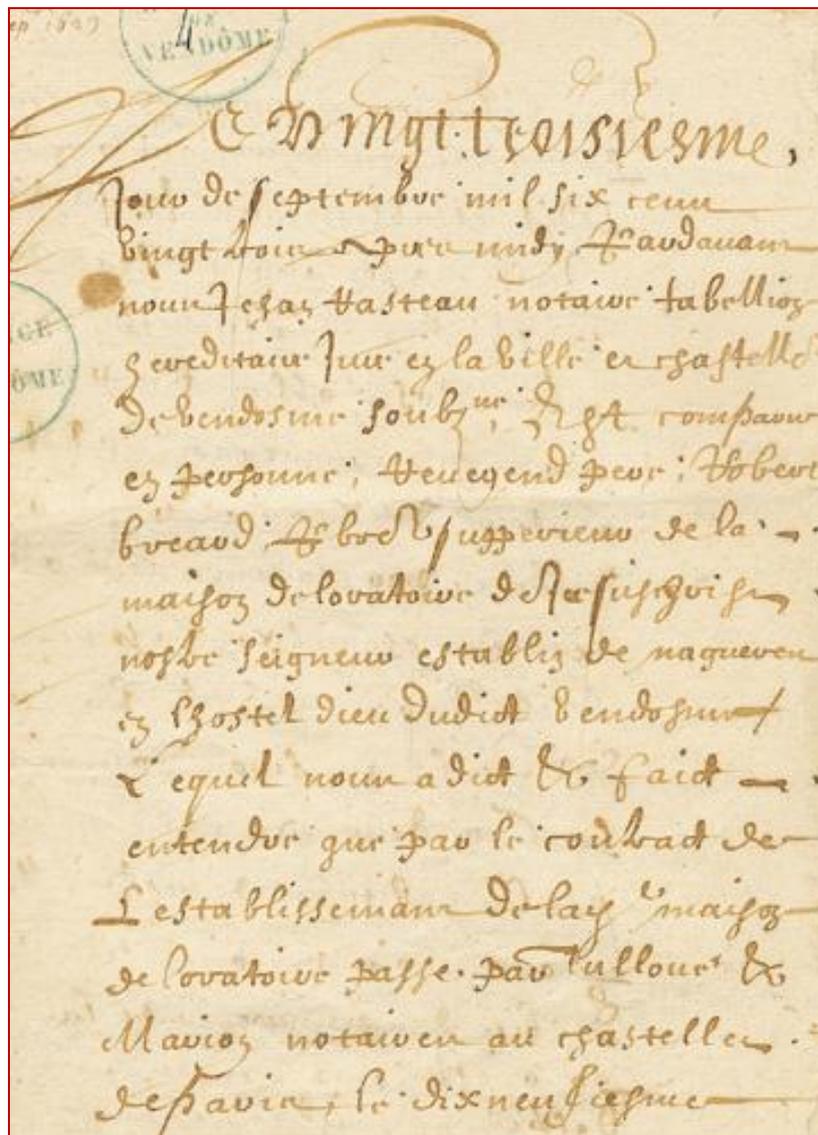
Jacques BRUNIER, directeur du centre hospitalier de Vendôme<sup>3</sup>.

### ***La vraie fondation de l'hôtel-Dieu***

Le 23 septembre 1623, maître Jean Hasteau, notaire et tabellion en la ville et chastelle de Vendosme, accueillait dans son étude le révérend père Robert Bréard, supérieur de la maison de l'Oratoire, établiz de

<sup>3</sup> Ce texte est un large extrait de l'éditorial du bulletin *Inf'Hôp CHV*, n° 102, janv/fév 2008.

naguères en l'hôtel dieu dudit Vendosme. L'objet de l'entrevue était la conclusion d'un acte essentiel qui allait marquer une double naissance, celle de l'hôtel-Dieu de la rue Poterie et celle du collège des Oratoriens de Vendôme :



Première page de l'acte de 1623

Lequel nous a dict et fait entendre que par le contrat de l'establissement de lad<sup>e</sup> maison de loratoire passé par Tullour & Marion notaires au chastellet de paris le dixneufiesme jour de l'année derniere, Monseigneur le duc de Vendosme qui a fait ledict establissement & institue icelle maison en College pour l'instruction de la jeunesse, entre autres choses oblige les reverends peres de la congregation dudict oratoire de fournir et faire delivrer par chacun an a deux termes esgaulx la somme de mil livres entre les mains de ceulx qui seront commis par Sa Grandeur ou a elle nommez par les habitans de ceste ville, pour avoir le soing et administr<sup>on</sup> du bien des pauvres de lad<sup>e</sup> ville pour estre employez aux frais, despens et medicamens qui leur seront necessaires.

Les prêtres de l'Oratoire, installés dans les lieux par l'acte de 1622 seraient ainsi déchargés de tout le soing des pauvres tant de ceste ville que des forsbourgs & autres survenans et passans et des pauvres honteux & enfans lonz, & des aulmosnes qui avoient accoustumez d'estre donnees a la porte dud hostel dieu. C'étaient là les missions assumées antérieurement par les Frères condonnés. Après avoir accepté ces conditions, le supérieur demanda que copie de cet acte soit donnée à Monsieur le procureur general de Monseigneur le Duc et a Messieurs les eschevins et procureur de communauté de ceste ville, afin que nul n'en ignore. Il demanda encore de faire oster de lad Maison de loratoire le plus promptement que faire se pourra les pauvres qui y sont encore a present & les transporter au lieu qui a esté

destiné ; dont led reverend pere les prie et requiert afin qu'au jour de Saint Henry prochain lon puisse commencer libremant & commodemant lexercice dudict college et satisfaire de la part desdicts reverends peres selon leur pouvoir a lintentõ si excellante de Mondict Seigneur<sup>4</sup>. Gilles Neilz et Louis Gamard se portèrent témoins de l'acte.

Pour la transmission des copies, on n'eut pas à attendre longtemps : *Le mesme jour et a linstant, a la requeste dud reverend pere breard, supperieur, la declaraõ acceptaõ et offre cy dessus a esté par nous notaire et tabellion, signifié et deuement fait assavoir à Noble homme M<sup>re</sup> Marc Lecout, honorables hommes Maistre Charles ollivier Jehan Guimont & rené brossier eschevins de ceste ville de Vendosme. Parlant a leurs personnes a ce quilz ayent a y satisfere. Lesquels sieurs eschevins ont accepté lad signifficaõ et prié ledict reverend pere Breard de faire ratiffier icelle declaraõ acceptaõ et offre au reverend pere general de leur congregaõ et autres quil appartiendra. Ausquels sieurs eschevins avons baillé coppie de lad declaraõ acceptaõ & offre.*

Puis vint le tour des deux procureurs, représentant l'un César de Vendôme, l'autre de la communauté de l'Oratoire : *Ledict jour & an que dessus a esté fait laditte signifficaõ à Monsieur le procureur general de Monseigneur le duc parlant a sa personne et a honorable homme Mr Michel Laboureau licentié es loix procureur de la communauté parlant a sa personne, et a eux baillé chacun une coppie desd declaraõ acceptaõ offre & de ceste signifficaõ [...].*



*Deux grands personnages impliqués dans l'acte de 1623 :*

*Pierre de Bérulle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, et César, duc de Vendôme.*

### ***L'hôtel-Dieu à la veille de 1700***

Une archive du Centre hospitalier donne une image fidèle de l'organisation et du fonctionnement de l'hôtel-Dieu de Vendôme à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit du *Compte que rend Claude Morillon Administrateur et Receveur du Revenu temporel de l'hotel dieu de Vendôme de la Recette et Depence qu'il a faite diceluy pendant quatre année commencée au deux fevrier 1695 et finie aud. jour 1699 à messieur les Administrateurs et Directeur*

<sup>4</sup> La date de la *Saint-Henry* pourrait poser problème puisque trois saints portèrent ce prénom au Moyen-Âge. La préférence va plutôt vers le neveu d'Othon le Grand, fondateur du Saint Empire romain germanique. Fils du duc de Bavière, il succéda à son père avant de devenir empereur sous le nom d'Henri II ; ayant aidé le pape Boniface VIII à consolider sa position, il fut couronné par celui-ci en 1014. Il mourut le 13 juillet 1024, qui est en même temps la date de sa fête. Les deux autres Henri médiévaux, sont un ermite danois (fête le 16 janvier) et le saint patron de la Finlande (fête le 19 janvier).

*dud hotel dieu à quoy les [1 mot non déchiffré] ont vaqué en la forme qui suit après que le compte a affirmé quil agissoit de bonne foy.*

Le receveur commençait par évoquer les propriétés qui n'étaient pas sujettes à recettes pour l'hôtel-Dieu :

*.1. Le comptable ne fait point de recette des logemens qui sont dans l'enclos dud hotel dieu attendu qu'ils servent à loger les pauvres, les serviteurs et les sœurs gouvernantes desd pauvres et malades.*

*.2. Ne fait pas non plus led comptable recette des logis et jardins de la bon-bretonnerie, attendu qu'ils sont occupez à loger des personnes qui ont fait des dons au dit hotel dieu et les jardins servent à l'entretien de la maison d'iceluy.*

Étaient aussi exemptés des logements occupés par des pensionnaires :

*Ne fait pas non plus recette ledit comptable des logis et batimens qui sont sur la rüe, dependant dud hotel dieu et dont on fait mention au folio 29 du livre attendu qu'ils servent à loger la dame Camusat, la dame Marganne, la Damoiselle Duclos, la dame Philbier, Denise Roy et Marie Vallier qui ont toutes fait des dons aud hotel dieu à la charge entrantres d'être logées pendant leur vie gratuitement, à la réserve pour lad Marie Vallier qui doit payer cent sols chacun an. Leurs dons étaient une des ressources de l'établissement.*

Un jardin était encore exclu des recettes : *Item led comptable ne fait point recette du jardin de la rue de la Mare [...], attendu qu'il est donné au nommé Doré pour l'entretenir et faire chacun an quatre journées au jardin de la Maison dud hotel dieu et la moitié du verjus qui se cueille dans les treilles dud jardin qui se consomment dans la maison.*

### **Les recettes**

#### **Loyers et rentes diverses**

Puis l'énumération était faite des loyers perçus pour des maisons que l'hôtel-Dieu possédait dans la ville : dans la rue Parisienne ; une autre au *bourneuf* ; au haut du faubourg Saint-Georges ; *sur les arriere-fossez de la ville* ; dans la ruelle Guénard ; rue Saint Jacques ; dans le faubourg Chartrain ; rue de la Bretonnerie ; rue *Fricanbant* ; près du pont Saint-Bié... Il était donc à la tête d'un parc immobilier non négligeable, même s'il s'agissait souvent de logements modestes ou seulement de partie de maison.

L'hôtel-Dieu bénéficiait aussi de rentes foncières : au nombre de quelque 70, elles rapportaient 5 887 livres 17 sols 2 deniers<sup>5</sup>. La plus importante, de 1 000 livres, était due par les *Révérends prestres de l'Oratoire de cette ville*. Une autre, de 100 livres était assignée sur la métairie de Villebazin et payée par Luneau, procureur fiscal à Montoire. Les autres, d'un montant inférieur à 10 livres en majorité, étaient assignées :

– Sur des parcelles de vigne, au clos Saint-Barthélemy, au clos Boisrichard, au clos des Aigremonts, au clos Cruchet (à Naveil), aux Coutils, au clos de *Coquagne*. Au clos des Houx... Des noms de vigneron encore connus de nos jours dans le vignoble vendômois apparaissent : Norguet, Roussineau, Auber. Jean Courtin, tonnelier à Villiers, payait 20 livres pour une rente foncière assignée sur *une maison, grange, jardin, cave en roc et 2 quartiers de vigne*<sup>6</sup>.

– Sur des terres labourables, *deux boisselées de terre dans la vallée de Saint-Barthélemy* ; à la Garde ; aux Mornas (à La Ville-aux-Clercs) ; à la Chaise (à Naveil) ; *sur des terres situées derrière les murs des Dames religieuses Ursulines...*

– Sur des maisons. C'était de loin la majorité des rentes foncières, près de la moitié de l'ensemble. À l'exception du tonnelier Courtin, à Villiers, les maisons concernées étaient toutes situées à Vendôme, au cœur de ville comme dans les faubourgs.

<sup>5</sup> La livre valait 20 sols ou (sous) et le sol 12 deniers.

<sup>6</sup> Un certain nombre de mesures anciennes sont définies dans un tableau à la fin de ce chapitre.

Ce chapitre est l'occasion de faire connaissance avec des Vendômois de milieux divers : le cordier Jacques Cadot, qui appartenait à une famille très liée à la vie de l'hôtel-Dieu ; le bourgeois Gilles Le Fébure ; les gantiers, Gaudiveau, Benoist, Ballon, Martin, Maugars ; François Barra, le dinandier, habitait rue Saulnerie, Louis Gareau, l'huissier, au faubourg Saint-Bienheure ; François Martin était boulanger au faubourg Saint-Georges ; Jabre, procureur fiscal ; le cordonnier Mathurin Noullin ; les huissiers Jean Gaillard et Jean Belleville...

Les rentes foncières étaient généralement perçues à échéance de quatre ans.

L'hôtel-Dieu bénéficiait aussi d'une cinquantaine de rentes constituées, qui rapportaient 3 474 livres 4 sols 3 deniers. Les plus importantes étaient consenties par des personnalités locales : 40 livres par M<sup>re</sup> de Trémault et Morillon et S<sup>r</sup> la Rigaudière ; 100 livres du S<sup>r</sup> et Dame de Huchigny. Un lot important tourne autour du S<sup>r</sup> Cadot, prêtre :

4 livres 6 sols de la V<sup>e</sup> Jacques Roy, de la Chapelle Enchery, pour 1 an 5 mois 9 jours de 3 livres de rente constituée, au profit du S<sup>r</sup> Cadot prestre qui en avroit fait don aud hôtel-Dieu.

57 livres 19 sols 6 deniers du S<sup>r</sup> Guineau, pour rente constituée donnée par le S<sup>r</sup> Cadot.

105 livres du S<sup>r</sup> Guineau, pour 3 ans de rente constituée donnée par le S<sup>r</sup> Cadot.

50 livres, pour 2 ans de rente constituée donnée par le S<sup>r</sup> Cadot.

400 livres des s<sup>rs</sup> administrateurs de l'hôtel-Dieu de la ville de Tours pour deux ans de rente ou pension viagère que led hôtel-Dieu doit aud S<sup>r</sup> Cadot et par luy cedez aud hotel-Dieu de cette ville.

80 livres 6 sols 8 deniers du S<sup>r</sup> Gaudineau eslu en cette Election, pour 1 an 8 mois d'interests de 50 livres de rente constituée au profit de Cadot et cedez à l'hotel-Dieu pendant sa vie seulement.

70 livres du S<sup>r</sup> Gaudineau, pour 2 ans de rente constituée donnée par le S<sup>r</sup> Cadot.

Si l'on ajoute une rente constituée d'un S<sup>r</sup> Cadot de la Gastine et une autre de M<sup>re</sup> de Boidan, maire perpétuel de cette ville au lieu de deffunt M<sup>re</sup> Cadot, lieutenant général, l'implication de cette famille Cadot dans les finances de l'hôtel-Dieu est manifeste.

Un chapitre des recettes traite des « intérêts par obligations », rapportant 1 961 Livres 18 sols. On y rencontre le médecin Ménard (80 livres) ; les abbés Rousseau et Vaumour, respectivement curés de Brévainville et d'Areines ; les marchands gantiers Michel Marganne et Jacques Compoint ; le chaussurier Pierre Neilz ; des officiers, les S<sup>rs</sup> Linaut le jeune et Hubert ; les procureurs Pinevoise et Gaussan ; et une veuve Ivan Cadot.

Le sieur Rasteau a droit à un chapitre spécifique, qui commençait par une exemption :

*Ne fait aucune recette de la maison et issue qui est située au bourg de Villiers non plus que d'un quartier de vigne au clos de picaciette, attendu que le S<sup>r</sup> Rasteau en a retenu la jouissance pendant sa vie par lad donation qu'il a faite audit hôtel-Dieu ; néanmoins il est dit par led acte qu'il tiendra compte sur la pension par luy retenue de 10 livres pour la jouissance dud quartier de vigne dont compensation a été faite sur sesd pensions.*

Pour le reste, ce sont des fermages concernant le plus souvent des parcelles de vigne, payés par des vigneron, Gilles Norguet, Jacques Gillard, René Fouquet, Louis Vaudour et Gilles Gaillard à Villiers. Ils cherchaient aussi des prés pour alimenter quelques animaux, qu'ils trouvaient, un vigneron de Montrieux dans la prée de Brénière, un autre dans la prée du Boullon.

Le royaume sortait d'une période noire, marquée par des maladies, des dérèglements climatiques générant de mauvaises récoltes et la disette. L'image de la misère surgissait au détour d'une page du registre :

*N'est fait aucune recette de la somme de 28 livres, pour quatre ans de 7 livres de rente foncière qui étoient deues par Jacques Haudebin, vigneron à Villiers, assignée sur un quartier et demy de vigne aux Réaux, paroisse de Villiers, attendu que led. Haudebin est mort insolvable et le comptable obligé de faire façonner lad. vigne pour le compte dud hôtel-Dieu.*

### **L'héritage des protestants**



*Antoine Moreau, créateur des Sœurs de la Charité de Montoire, luttait avec vigueur contre le protestantisme local.*

Après la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685, l'hôtel-Dieu s'était vu attribuer les biens des consistoires protestants de Vendôme et de Montoire. Cela représentait une recette totale de 1 325 livres 3 deniers, provenant essentiellement de fermages, de rentes foncières et constituées. On peut se demander pourquoi les biens du consistoire de Montoire ont quitté cette ville où existait un hôtel-Dieu : peut-être faut-il y voir l'effet de tensions locales qui ont été fortes. Un puissant foyer protestant s'était développé à Montoire et l'abbé Brisset estimait qu'ils pouvaient encore représenter un tiers de la population au début du règne réel de Louis XIV. Antoine Moreau, curé de la paroisse Saint-Laurent, avait obtenu du roi une ordonnance du 15 août 1663 qui stipulait :

*Défense à ceux de la religion prétendue réformée de continuer leurs exercices dans la ville de Montoire, soit dans leur temple, soit dans les maisons des particuliers religionnaires, où leurs ministres, depuis plus de vingt ans, reprenaient toujours leurs assemblées ordinaires.*

Dans la foulée, le temple fut démolí par les catholiques montoiriens.

En 1661, l'enterrement surréaliste du seigneur protestant de la Denisière (à Couture) dans le cimetière protestant de Montoire, témoigne du climat de tension entre les deux communautés chrétiennes<sup>7</sup>.

Le prêche de Vendôme bénéficiait d'une exemption des recettes : *N'est fait aucune recette pour la place où étoit le presche, attendu que M<sup>r</sup> le procureur prétend qu'elle appartient à Son Altesse Monseigneur le Duc de Vendôme.*

Un des lieux les plus cités, parmi les biens du consistoire de Vendôme, est la métairie « non logée » (sans logis) de Montravail, à propos de laquelle Michel de Sachy écrit :

*Le 23 avril 1690 fut conclue la vente de la métairie de Montravail, située dans la paroisse de Lisle, à l'hôtel-Dieu de Vendôme. Les vendeurs étoient les sieurs Pierre Benjamin et Jean Pineau (ou peut-être des héritiers pour ce dernier). L'exploitation consistait « en plusieurs pièces de terres ou prés, relevant des terres de la châtellenie de Lisle, les prés de Fontaine et les prés de Lisle [relevant] de la Secrétainerie de Pezou ». Le prix étoit de 1 800 livres, « dont 700 livres compensées avec l'hospice auquel les héritiers Pineau le devoient comme étant aux droits du consistoire de l'Église réformée par suite de la révocation de l'Édit de Nantes ». L'hôtel-Dieu de Vendôme avoit, en effet, été doté des biens du consistoire réformé de cette ville. On peut supposer que Pierre Benjamin et Jean Pineau étoient eux-mêmes protestants<sup>8</sup>.*

<sup>7</sup> Voir : 1) BRISSET (Paul), *Histoire de Montoire*, Montoire : Ferré éditeur, 1936, p. 199-200. 2) *Mémoires de Marie Du Bois*, publiés par Louis de Grandmaison, Vendôme : Société archéologique du Vendômois, 1936, p. 307-308.

<sup>8</sup> DE SACHY (Michel), *Lisle en Vendômois*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 2018, p. 82-83.

### *De tout un peu*

Un chapitre des recettes est intitulé « De la recette des dons et aumônes et ventes de grains, vin, meubles et autres recettes extraordinaires ». C'est un fourre-tout de 68 articles dans lequel bruissent les échos de la vie et des activités de l'hôtel-Dieu. On y retrouve les transactions avec les métayers :



*La Borde, à Villerable, où se trouvait une métairie appartenant à l'hôtel-Dieu de Vendôme*

– 32 livres 16 sols de François Rasquier, fermier de la métairie de la Borde appartenant à l'hôtel-Dieu, pour vente à lui de 6 septiers 10 boisseaux d'orge prise dans les greniers de l'hôtel-Dieu dans l'année 1695. La Borde, à Villerable, était une des principales et plus anciennes métairies détenues par l'hôtel-Dieu.

– 60 livres des nommés Fortin et Poyrier, demeurant au Soucy, paroisse du Rouillis, pour vente de la coupe d'un petit carreau de bois taillis appartenant au hôtel-Dieu situé aux Deffais, paroisse de Lisle.

– 1 livre 10 sols de Jacques Proust, fermier de Saint-Rimé, pour la moitié de la vente d'un veau provenant dud lieu.

Cette transaction est un exemple du système du métayage, avec partage à moitié de la vente, des produits, comme ce veau. Certains animaux étaient vendus, soit sur un marché ou à l'occasion d'une foire, soit à un boucher !

– 21 livres de la vente qui a été faite dans le marché de Montoire d'une vieille vache avec son veau tirés du lieu de Saint-Rimé.

– 22 livres pour la vente d'une vache tirée de la métairie de la Borde vendue dans la foire le jour de la Saint-Martin.

– 12 livres de Charles Galloyer, boucher, pour moitié de la vente d'un petit bouvard provenant de la métairie de la Rainebourgère, l'autre moitié appartenant au métayer<sup>9</sup>.

Les ventes concernaient généralement des bovins, l'exception étant une *beste asine vendue le jour de la foire de Saint-Martin de l'année 1695*.

L'hôtel-Dieu vendait aussi ses propres produits, grains engrangés dans ses greniers, vin provenant de ses vignes :

– 135 livres du nommé Housset pour vente de 5 poinçons de vin claret de la récolte dud hôtel-Dieu de l'année 1694.

L'acheteur était parfois un hôtelier :

– 32 livres du Sr La Roche, hôte du plat d'étain, pour vente de 2 poinçons de vin claret.

– 100 livres du Sr Monardet, hôte de la Galene, pour vente de 3 poinçons de vin.

Les ventes de grains pouvaient être liées à des difficultés momentanées des métayers :

– 32 livres 16 sols de François Rasquier, fermier de la métairie de la Borde appartenant à l'hôtel-Dieu, pour vente à lui de 6 septiers 10 boisseaux d'orge prise dans les greniers de l'hôtel-Dieu dans l'année 1695. Les années 1692 à 1694 ont été difficiles, rappelons-le.

La vente pouvait concerner un objet inhabituel : 6 livres du nommé Le Cœur, serger, pour vente à lui d'un métier à faire la serge trouvé dans la maison sise au petit bourneuf appartenant au hôtel-Dieu et abandonné par le nommé Le Grec à qui elle avait été donnée à rente.

<sup>9</sup> Un « bouvard » ou « bouvard » est un jeune bœuf.

Ce chapitre comportait aussi des sommes versées par des personnes pensionnaires ou désireuses de l'être :

– 80 livres de Louise Lefebure, faisant partie de 200 livres données à l'hôtel-Dieu pour avoir un logement dans les appartenances dud. hôtel-Dieu pendant sa vie. Un autre don précise l'identité de la personne :

– 50 livres de Mr Boulay, curé de la Magdeleine qui s'étoit obligé de donner aud. hôtel-Dieu pour ayder à y recevoir la V<sup>e</sup> Lefebure sa tante. Elle n'y demeura pas longtemps puisqu'un article du chapitre signale la mise en vente de ses habits.

– 58 livres 6 sols 8 deniers de Mademoiselle Lignerolle pour sa pension et nourriture pendant 5 mois moins 10 jours.

– 110 livres de Damoiselle Françoise Duclos, faisant partie de 200 livres pour avoir une chambre dans les appartenances dud. hôtel-Dieu pendant sa vie.

– 100 livres de Marie Roberdeau, fille, pour être reçue aud. hôtel-Dieu.

Certains actes concernaient des personnes employées à l'hôtel-Dieu ou souhaitant l'être :

– 25 livres de la D<sup>lle</sup> Brossier pour sa pension pendant trois mois aud. hôtel-Dieu afin de voir si elle pourra supporter les peines à servir les pauvres afin de se rendre au nombre desd. sœurs après les trois mois expirés.

– 107 livres de Magdeleine Cousin, fille reçue servante aud. hôtel-Dieu.

– 15 livres de Marie Vallier, provenant du travail qu'elle a fait depuis la Saint-Jean 1697 jusqu'à la Saint-Jean 1698 pendant lequel temps elle a servi Mr Rasteau, l'hôtel-Dieu ayant été obligé de la faire gouvernante attendu la mort de sa gouvernante et l'abandon de ses parents. C'était ce même Sr Rasteau qui habitait une maison à Villiers et que l'on retrouve sur un autre acte :

– 92 livres 1 sol, de Mr le curé de Villiers 49 livres 4 sols, et 5 petites cuillères d'argent, 2 petites testes d'émail enchassées en feuille d'or avec une crozille d'argent doré qui luy avoient été mises entre les mains par Mr Rastau et qui luy avoit ordonné de donner aud. hôtel-Dieu, lesquelles choses le comptable a vendues 42 livres 17 sols qui font avec lad. somme de 49 livres 4 sols.

Le chapitre comportait des recettes liées à des œuvres pieuses et charitables, dont :

– 76 livres 12 sols de la V<sup>e</sup> Nicolas Cheroute, donnés à la charge de luy faire dire après sa mort 30 messes pour le repos de son âme.

– 60 livres de Mr Boulay, curé de la Magdeleine, que deffunt Claude Harse avoit donné aud. hôtel-Dieu à recevoir de luy par son testament reçu par Mr Drouin, prêtre chappelain dud. hôtel-Dieu en date du 17 septembre 1695 et à la charge par led. hôtel-Dieu de luy faire dire après son deceds pendant 8 jours une messe basse pour sa sépulture.

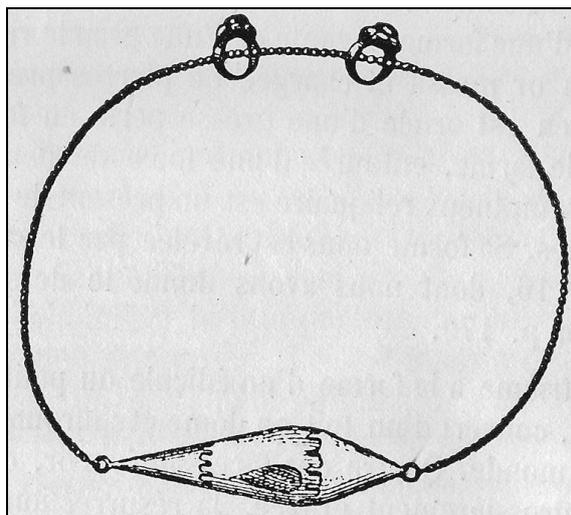
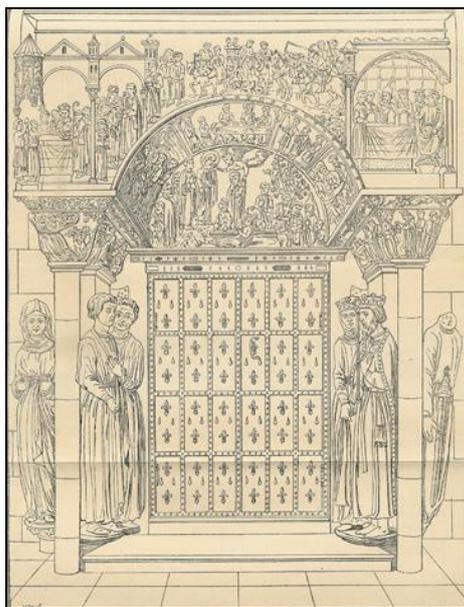
– 30 livres d'une personne charitable qu'elle a donnée aud. hôtel-Dieu pour ayder à nourrir un enfant ès mamelle que led. hôtel-Dieu a reçu.

Deux articles revenaient selon un rythme annuel :

– Le cierge du Lazare : 6 livres du criminel qui a porté le cierge le vendredy du Lazare cette année pour l'amende portée par la sentence rendue contre luy. Cette tradition avait une origine déjà lointaine, remontant la capture du comte de Vendôme, Louis de Bourbon, sur le champ de bataille d'Azincourt. Le prisonnier ne parvint pas à réunir l'énorme rançon de 100 000 écus d'or exigée des Anglais. Il fit un vœu, détaillé par Jules de Pétigny :

*Il fit vœu à Dieu et à la sainte Larme de Vendôme que, s'il parvenait à recouvrer sa liberté, sans déshonneur de sa personne et sans violation de sa foi, il porterait lui-même en procession, le vendredi qui précède le dimanche de la Passion, et où on lit l'évangile du Lazare, un cierge pesant trente-trois livres, en mémoire des trente-trois ans que Jésus-Christ a passés sur la terre ; qu'il offrirait ce cierge, dans le sanctuaire de la trinité, pour y brûler nuit et jour devant le reliquaire de la sainte Larme, jusqu'au dimanche de Pâques ; et qu'à l'avenir un criminel serait délivré tous les ans des prisons de Vendôme, à*

charge d'accomplir les mêmes cérémonies. Le vœu fut exécuté en 1428 et la cérémonie se renouvela d'année en année :



*L'ampoule de la Sainte-Larme et le monument reliquaire, aujourd'hui disparus.*

*Cette cérémonie a toujours été depuis célébrée à Vendôme. Tous les ans, à cet anniversaire, on délivrait un prisonnier qui suivait la procession, nu, en chemise avec la corde au cou. Lorsqu'il n'y avait pas de criminel gracieable, le cierge était porté par un pauvre. Le paiement annuel avait été imputé sur la ferme des Boucheries de Vendôme. [...] Ce ne fut qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que le criminel ou le pauvre qui figurait dans la procession fut dispensé de porter la corde au cou<sup>10</sup>.*

– Les quêtes et le produit des troncs : 29 livres 10 sols par le moyen d'une quête faite dans les églises de Saint-Martin et la Madeleine depuis Pâques 1695 jusqu'à Pâques 1696 et de l'ouverture des troncs dud hôtel-Dieu faite au temps de Pâques 1696.

Le chapitre s'achevait avec la sœur Chartier, chargée de vendre les « hardes » des personnes décédées à l'hôtel-Dieu : 73 livres 12 sols 6 deniers par lad. sœur Chartier pour vente de hardes et son depuis le 18 mars 1695 jusqu'au 30 août de la même année, étant lad. somme restée ès mains de lad. sœur pour l'employer à la menue dépense de lad. maison. Répétées à plusieurs reprises, ces ventes ont rapporté près de 700 livres.

Le chapitre suivant, sur les remboursements et deniers donnez aud. hôtel-Dieu, mettait en avant des sommes importantes, totalisant 14 121 livres 19 sols 11 deniers. Quelques exemples peuvent être retenus :

– 3 000 livres de M<sup>re</sup> François Venier, prêtre chanoine, chantre en dignité dans l'église Saint-Georges du château de cette ville qui luy auroit été mise entre les mains par M<sup>r</sup> Ollinger [Ollivier ?] ausy prêtre chanoine en l'église cathédrale du Mans pour donner aud hôtel-Dieu.

– 1 200 livres de M<sup>re</sup> Venier, prêtre, chantre en dignité dans l'église Saint-Georges du château de cette ville qu'il a donné aud hôtel-Dieu.

– 1 000 livres de Gaudineau, élu en l'Élection de cette ville, pour remboursement d'une rente constituée de 50 livres donnée aud hôtel-Dieu par led. Sr Cadot par forme de pension pendant sa vie, à la charge après sa mort rendre le fond de lad. rente à ses héritiers ou leur continuer lad. rente.

Une fois encore, la famille Cadot était bien présente dans la vie de l'hôtel-Dieu, mais aussi l'image d'une période particulièrement difficile pour les vigneron du Vendômois :

– 100 livres du Sieur Maillet, marchand gantier à l'acquis de Mathurin Ruet, vigneron, pour partie du remboursement de 15 livres de rente foncière, laquelle rente avoit été donnée aud. hôtel-Dieu par Marie Cadot sœur dud. hôtel-Dieu, assignée sur

<sup>10</sup> PETIGNY (Jules de), *Histoire archéologique du Vendômois*, Bruxelles : Éditions Culture et Civilisation, 1977, p. 328-329.

2,5 quartiers situés sur la motte St-Leobin que led. Ruet avoit pris de la V<sup>e</sup> Jacques Cadot, belle-mère dud. Maillet à la charge de payer lad rente aud. hôtel-Dieu et le sieur Ruet ayant arraché lesd. vignes et devenu insolvable le comptable a eu recours contre lad. V<sup>e</sup> Cadot.

### *Les dépenses*

#### *Approvisionnements*

Les dépenses sont aussi réparties en plusieurs chapitres. Pour les « menues provisions », totalisant 1 895 livres 12 sols 6 deniers nous retrouvons des figures déjà connues : la sœur Chartier ; le S<sup>r</sup> Rasteau :

– Payé à Marie Vallier, gouvernante de M<sup>r</sup> Rasteau, à plusieurs fois 14 livres pour les menues provisions de la maison dud. S<sup>r</sup> Rasteau à commencer dès le mois de juillet 1697 que sa gouvernante ordinaire est décédée aud. hôtel-Dieu, ce qui a obligé iceluy hôtel-Dieu d'en prendre le soin et le faire nourrir et gouverner dans sa maison à Villiers, ce qui a duré pour cet article jusqu'au mois de mars 1698.

– Payé à Marie Vallier et Marie Tendron, gouvernantes de M<sup>re</sup> Rasteau, 16 livres 10 sols à plusieurs fois pour les menues dépenses du S<sup>r</sup> Rasteau depuis le mois de mars 1698 jusqu'au mois de novembre de la même année qu'il a été amené aud. hôtel-Dieu pour y être gouverné.

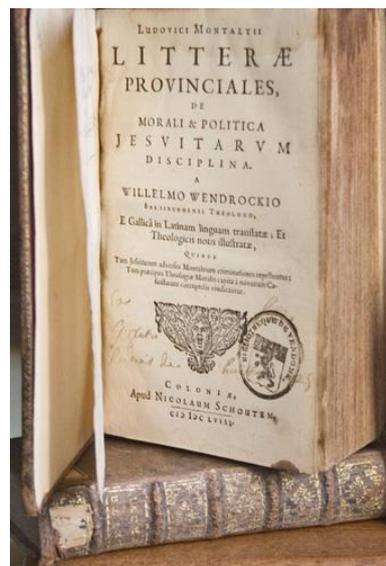
Ou encore le S<sup>r</sup> Cadot : Payé 117 livres 4 sols 3 deniers au S<sup>r</sup> Cadot, prêtre pensionnaire dud. hôtel-Dieu et à quelques autres particuliers pour led. S<sup>r</sup> Cadot et par son ordre, tant pour les menues provisions du S<sup>r</sup> Cadot que pour quelques façons et fournitures qui ont été faites aud. S<sup>r</sup> Cadot par lesd. particuliers depuis le jour de Toussaint 1696 jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1699.

C'est l'occasion de faire connaissance avec quelques visages nouveaux : la V<sup>e</sup> Bigot, vinaigrière, qui reçoit 5 livres pour 25 pintes de vinaigre. Les registres et les papiers nécessaires à l'administration de l'hôtel-Dieu étaient achetés au libraire vendômois Sébastien Hip (ou Hyp) ; celui-ci est à l'origine d'une tradition qui en ferait l'imprimeur clandestin des *Provinciales* de Blaise Pascal ; il vivait donc plus sûrement de ses fournitures aux institutions vendômoises.

La deuxième section est consacrée aux achats de céréales. Elle commence par un dépense de 70 livres 10 sols : *Le précédent Administrateur n'ayant fait aucune provision de blé, ne s'en étant trouvé à l'entrée du comptable que 18 boisseaux, il fut obligé d'en acheter le 22 mars 1695 à Charles Martelière, fermier de la seigneurie de Danzé 8 septiers 6 boisseaux, savoir 6 septiers à 15 sols le boisseau et 2 septiers 6 boisseaux à 11 sols le boisseau.* Négligence de l'ancien administrateur ou reflet de la situation économique et alimentaire très tendue que venait de traverser le royaume ?

Les achats suivants, de blé méteil, furent effectués auprès des curés de Lignièrès, le 8 mai 1695 (à 14 sols et 13 sols 6 deniers le boisseau), de Meslay, le 24 juin 1695 (à 15 sols 6 deniers) et de Landes, le 25 juillet 1695 (à 11 sols 6 deniers). À l'automne, le prix évoluait entre 11 et 10 sols le boisseau. Cette tendance à la baisse était fragile puisque, le 31 décembre, l'établissement achetait 10 boisseaux de blé à Jacques Proust, son métayer de Saint-Rimay, à 16 sols 6 deniers le boisseau. Par la suite, en 1696 et 1697, le prix se maintint entre 14 et 15 sols le boisseau. En avril 1697, Charles Martelière, le fermier de Danzé, vendait son blé à 6 deniers de plus que deux ans plus tôt. Les achats d'orge se faisaient entre 6 et 7 sols 6 deniers le boisseau.

Outre la consommation interne de l'établissement, les achats étaient parfois destinés aux métayers :



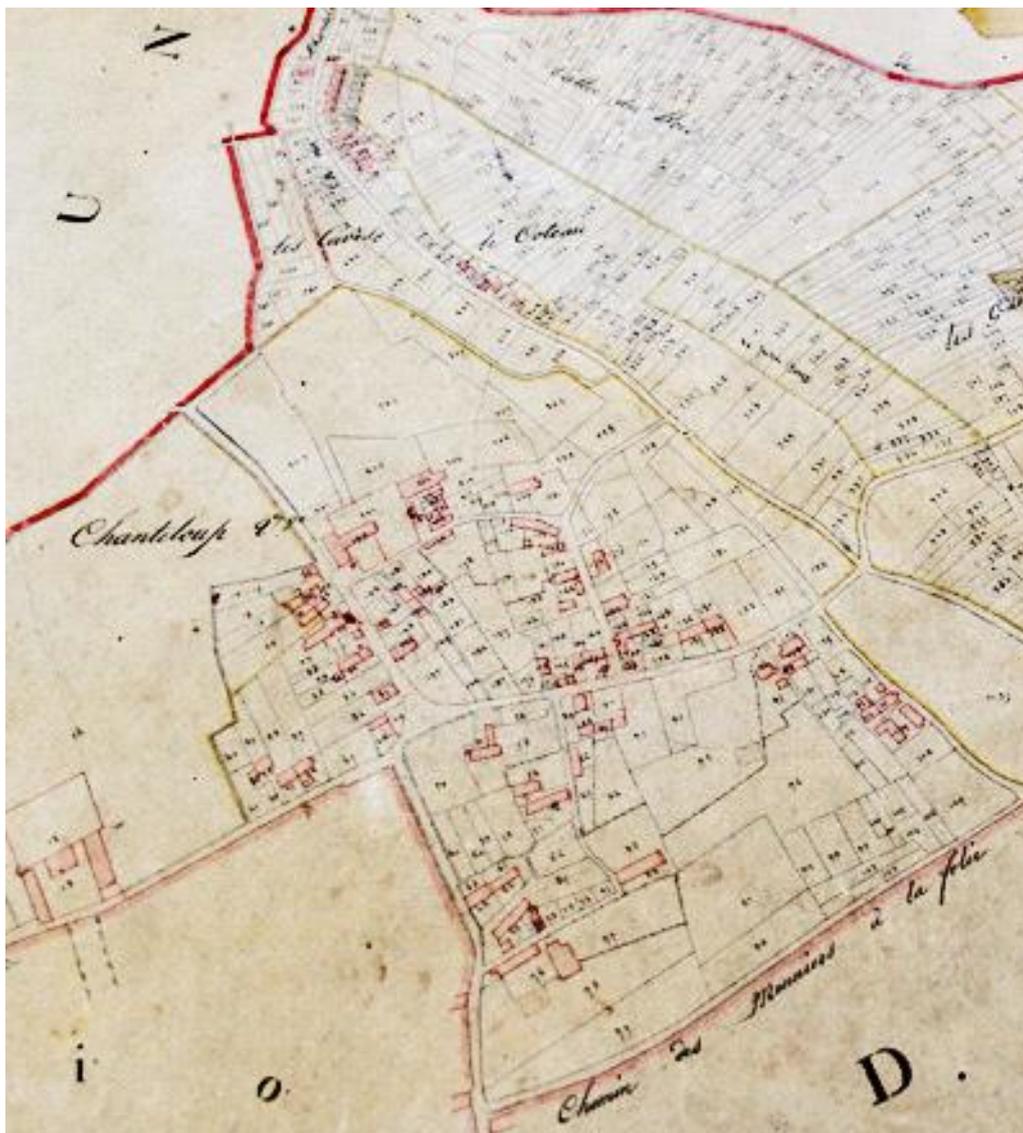
*À la bibliothèque des Territoires vendômois, une édition ancienne des « Provinciales », mais pas par Sébastien Hyp.*

– 4 livres 17 sols 6 deniers. Acheté 13 boisseaux d'orge à 7 sols 6 deniers le boisseau pour semer dans les terres du lieu de Saint-Rimé.

– 9 livres. Acheté 12 boisseaux de froment à 15 sols le boisseau pour engraisser la semence de la métairie de la Borde.

### *Provigner et fumer les vignes*

Les articles du chapitre sur les « façons de vigne » sont pratiquement identiques au premier dans leur contenu :



*La section de Chanteloup sur le cadastre napoléonien de Villersable. Dans la partie supérieure, on voit très nettement les parcelles en lanières allongées qui correspondent aux vignes sur les coteaux bien exposés. Le lieu-dit « le Coteau » est significatif.*

– 61 livres 2 sols. Payé au nommé Collin, vigneron, pour façon de 4 quartiers trois quarts de vigne situés ès environs de Canteloup, provins faits en icelle, fumier par luy fourny pour les fumer le tout pendant l'année 1695. Canteloup n'est autre que Chanteloup, hameau situé dans le vignoble de la paroisse de Villersable. Les principales façons qui étaient payées par l'hôtel-Dieu à ses vigneron visaient à maintenir la qualité et la longévité des vignes,

grâce à l'apport de fumier et à la création de provins, plus connus dans le parler régional sous le terme de « pérouins »<sup>11</sup> ; il s'agissait de multiplier ou renouveler les ceps par marcottage.

Outre Chanteloup, les vignes dépendantes de l'hôtel-Dieu étaient d'abord situées dans son enclos : 6 livres. Payé à Sébastien Gaullard, pour façon et provins d'un demi quartier de vigne dans l'enclos de l'hôtel-Dieu. Mais aussi au Temple, à Saint-Barthélemy. Hors la ville, quelques « quartiers » étaient encore exploités à Saint-Rimay et à Villiers où l'on retrouve le S<sup>r</sup> Rasteau :

– 3 livres 5 sols. Payé à la V<sup>e</sup> Gillard, demeurant à Villiers, façon et provins qu'elle a fait faire à 1 quartier de vigne à Villiers qui fait partie du don fait aud hôtel-Dieu par deffunt le sieur Rasteau qui en avoit retenu la jouissance et auroit payé le surplus des façons, mais led S<sup>r</sup> Rasteau étant tombé malade, led comptable fut obligé de parachever les façons. C'était en 1697.

Comme dans un tableau impressionniste, la fin d'existence du S<sup>r</sup> Rasteau se précise à petites touches, cette fois dans la rubrique des achats de bois :

– 22 livres 10 sols. Payé au S<sup>r</sup> Courtin, marchand à Villiers, pour fourniture de fagots qu'il a faite aud. Villiers au S<sup>r</sup> Rasteau, attendu que led. hôtel-Dieu a été obligé de le gouverner après la mort de la V<sup>e</sup> Prudhomme qui étoit sa gouvernante, led. S<sup>r</sup> Rasteau étant infirme à cause de son ancien âge et personne n'en prenant soin, outre la fourniture des fagots, led. Courtin a encore fait labourer le jardin dud. S<sup>r</sup> Rasteau et fait façonner un demi quartier de vigne dont led. hôtel-Dieu a recueilli les fruits.

La vendange et l'approvisionnement de la cave reviennent régulièrement au registre des dépenses de l'hôtel-Dieu :

– 11 décembre 1695. 13 livres. Payé à Pierre Philippe, tonnellier, pour enfonçage de poinçons et fournitures pendant la vendange de cette année.

– 30 juin 1696. 9 livres. Payé à Peschers, berouettier, pour la voiture de 12 poinçons de vin par luy amenés du lieu de Saint-Rimé aud. hôtel-Dieu. La fonction de « berouettier » interroge. D'abord sur le matériel utilisé et qui ne saurait être la « berouette » des jardiniers ou artisans de nos jours. P. Martellière donne la définition suivante : *Il est probable que la beroète avait originairement deux roues comme certains appareils usités dans les gares de chemin de fer pour transporter les bagages. Le Larousse encyclopédique propose une version assez voisine : Petit tombereau en bois ou métallique à une, parfois deux roues, que l'on pousse à la main par deux brancards.* Un poinçon contenant plus de 222 litres, il fallut à Peschers un certain nombre de voyages pour « berouetter » le vin de Saint-Rimay, où l'hôtel-Dieu possédait une métairie et des vignes, à Vendôme...

– 11 novembre 1696. 7 livres 13 sols 6 deniers. Payé à Pierre Philippe, tonnelier, pour avoir enfoncé aux vendanges de lad année les poinçons dud. hôtel-Dieu, racomodé une cuve, fourny de douelles et cercles. Le même tonnellier fournit aussi quatre poinçons neufs à l'établissement et six l'année suivante.

Le vin de l'hôtel-Dieu n'échappait aux prélèvements de l'octroi : 5 décembre 1698. 1 livre 16 sols. Payé au S<sup>r</sup> Deniau, commis des aydes, pour droits d'entrée de 4 poinçons de vin et 6 poinçons de boitte. Rabelais employait ce dernier terme dans *Pantagruel* : *C'est boitte déifque*. Le *Larousse encyclopédique* précise : *La boitte est le petit vin que l'on obtient en versant de l'eau sur le marc avant qu'il soit entièrement pressuré*<sup>12</sup>. Il s'agissait donc d'une boisson de moindre qualité que le vin et qui était de consommation courante.

Nous ne pouvions pas manquer de retrouver dans ce chapitre le S<sup>r</sup> Cadot, vieux bienfaiteur de l'hôtel-Dieu. Il lui arrivait sans doute, surtout quand la vendange était de piètre qualité, de tordre le nez sur le vin de l'établissement, jugé trop proche de la « boitte » :

<sup>11</sup> Voir MARTELLIERE (Paul), *Glossaire du Vendômois*, Marseille : Laffitte Reprints, 1978, p. 237 ; DAVAU (Maurice), *Le vieux parler tourangeau*, Éditions C.L.D. 1979, p. 368.

<sup>12</sup> Ce que nous avons coutume d'appeler le « parler » vendômois fut donc bien aussi un écrit. Rabelais et surtout Ronsard, enfant du pays, lui donnèrent ses lettres de noblesse ; mais les actes officiels, notariaux ou administratifs, en utilisèrent les termes pendant plusieurs siècles. Notre français actuel ne serait-il pas, par certains aspects, un patois de la langue vendômoise ?...

– 22 décembre 1696. *41 livres 4 sols. Payé au sieur Courtin, de Thoré, pour le prix et voiture de 2 poinçons de vin qu'il a rendus et voiturés, qui ont été achetés pour donner au Sr Cadot, prêtre, que led. hôtel-Dieu est obligé de luy acheter lorsqu'il ne trouvera pas celui dud. hôtel-Dieu bon, suivant la clause de l'acte fait entre luy et led. hôtel-Dieu.* La qualité des vins de Thoré était déjà solidement établie.

### **D'autres achats et travaux**

Les achats de bois consistaient surtout en fagots, auxquels s'ajoutaient parfois quelques cordes de gros bois. Il y avait aussi les milliers de bardeaux qui servaient à réparer les toits de maisons où de tels bâtiments d'une métairie.

Les dépenses pour l'achat de viande ouvrent sur un autre monde professionnel. L'hôtel-Dieu avait sa bouchère ordinaire, la V<sup>e</sup> Dehergne : *670 livres 1 sol à la V<sup>e</sup> Debergne pour 4 467 livres de chair à 3 sols la livre, fournies depuis pasques 95, jusqu'au caresme suivant 96.* Sa facture monta à 832 livres 7 sols en 1698. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une famille de bouchers de Vendôme, les Dehargne, se hissa au rang des notables de la ville ; un Dehargne compta parmi les administrateurs de l'hôtel-Dieu Le lien est probable avec la bouchère du registre.

Le boucher Galloyer était sollicité dans une période particulière : *97 livres 7 sols Payé à Charles Galloyer, boucher, pour 649 livres de chair tant pendant le caresme de lad année 98 que dans le carnaval précédent.* S'agissait-il d'une « chair » différente qui était consommée dans cette période ? Il arrivait aussi que la V<sup>e</sup> Dehergne fasse défaut : *2 livres 2 sols. Payé à un boucher extraordinaire, pour 12 livres de chair à 3 sols 6 deniers la livre, la bouchère ordinaire n'en ayant point.*

Un chapitre très divers regroupait les dépenses concernant *les réparations, cuisson de pain, achapt de bestiaux, toile, fil et autre dépense extraordinaire.* Le soin était donné à l'entretien des bâtiments de l'hôtel-Dieu :

– 5 octobre 1695. *8 livres 2 sols. Payé à Cheramy pour journées à réparer en la maison dud. hôtel-Dieu.*

– 17 novembre 1695. *11 livres 3 sols. Payé à Denis Cousin, couvreur, pour avoir remanié entièrement un côté du dortoir des hommes du côté d'abas.*

– 4 janvier 1696. *9 livres 4 sols. Payé à Michel Paquier, homme de peine, pour avoir plié des hayes des enclos dud. hôtel-Dieu.* La technique du plessage n'était pas réservée au Perche vendômois.

– 29 janvier 1699. *16 livres 18 sols. Payé à Philippe Dubuard, couvreur, pour 17 journées et demie en plusieurs endroits des bâtiments dud. hôtel-Dieu et fourny 8 cents de bardeau.*

De la même façon, de nombreux travaux étaient conduits dans les maisons appartenant à l'hôtel-Dieu, qu'il serait trop long d'énumérer. Il en allait de même et nous retenons, à titre d'exemple, le cas de la métairie de la Borde, à Villerable :

– 23 mars 1695. *24 livres 6 sols. Payé à Denis Guillemeau, tuillier, pour 2 milliers 700 de tuille, employé à couvrir la métairie de la Borde.*

– 8 février 1697. *27 livres 7 sols. Payé à Claude Fenicle, charpentier et couvreur, pour avoir recouvert à neuf les logis de la métairie de la Borde et réparé la grange du lieu, fourny 6 cents de bardeau sur 2 toizes et demie de collombage, pour faire l'huisserie de l'écurie.*

– 28 juillet 1697. *9 livres 6 sols. Payé à Charles Mignon, maçon, pour avoir refait le four de la métairie de la Borde.*

– 14 février 1699. *20 livres 5 sols. Payé à François Rasquier, métayer de la Borde, pour avoir amené sur led lieu de la Borde de la terre à maçonner pour bâtir la grange de lad métayrie et fait chaumer des chaumes pour couvrir les écuries dicelle métairie.*

– 10 janvier 1699. *5 livres 15 sols. Payé à Denis Chevaye, couvreur en chaume, pour avoir couvert les écuries de la métairie de la Borde.*

Ces articles nous offrent une sorte de vue aérienne de la métairie de la Borde : la maison d'habitation du métayer couverte de tuiles, la grange de bardeaux de bois et l'écurie de chaume ; pour cette dernière ont été employés les services d'un couvreur spécialisé. Le bâti n'était pas la seule préoccupation des administrateurs :

– 28 juillet 1695. *17 livres. Prix d'une vache achetée pour mettre dans la métairie de la Borde appartenant aud. hôtel-Dieu.*

– 4 juillet 1696. *21 livres. Prix d'une vache achetée led. jour pour mettre dans la métairie de la Borde.*

– 1<sup>er</sup> juin 1697. *25 livres. Prix d'une vache achetée pour mettre dans la métairie de la Borde.*

On constatera seulement le rythme annuel de l'achat et l'augmentation du prix de la vache : s'agissait-il d'un renouvellement ou d'une augmentation du troupeau ? Le prix a-t-il connu une hausse sensible dans cette période ou la qualité des bêtes était-elle en jeu ?

L'hôtel-Dieu intervenait aussi pour rétribuer la main-d'œuvre :

– 3 février 1696. *52 sols. Pour 6 journées d'hommes qui ont été employées à battre à la métairie de la Borde.*

– 10 novembre 1697. *3 livres 12 sols. Pour les journées de 2 hommes qu'ils ont employées à battre du blé dans la métairie de la Borde. Au temps du fléau, le battage était une activité de la fin de l'automne ou de l'hiver.*

### *La « cavalle » de l'hôtel-Dieu*

À l'hôtel-Dieu, le cheval n'était pas forcément le plus mal soigné. Bien sûr, on s'occupait de sa nourriture :

– 13 juillet 1695. *6 livres 4 sols 8 deniers. Payé à Michel Menard et Michel Prenant, faucheurs, pour avoir fauché, fané et enveilloché l'herbe de 3 quartiers de pré situé au bout du pont de Fortunas, appartenant aud. hôtel-Dieu, laquelle herbe y a été amenée pour la nourriture du cheval<sup>13</sup>.*

– 8 février 1697. *20 livres. Payé à Daniel Jusmer, roullier, pour avoir amené aud. hôtel-Dieu 4 chartées de foing des prez qui sont proches le pont du moulin de Fortunas appartenant aud. hôtel-Dieu, pour la nourriture du cheval<sup>14</sup>.*

On veillait à ce que l'animal soit bien chaussé : *3 février 1696. 4 livres 3 sols. Payé à Brizions, maréchal, pour avoir ferré pendant l'année 95 le cheval dud hôtel-Dieu. Et à ce qu'il dispose de bons accessoires :*

– 8 juillet 1695. *14 livres. Payé à Pillet, sellier, pour une selle et une bride neuve pour la cavalle.*

– Le même jour. *3 livres. Payé à Jean Charpentier, bourrelier, pour un bas neuf pour servir à la cavalle. La « cavalle » pouvait bien être une jument ; elle ne portait pas pour autant des bas, mais un bât.*

– 15 février 1696. *15 sols. Pour une paire de paniers pour servir au cheval dud hôtel-Dieu.*

– 15 octobre 1696. *15 sols. Payé à Jean Charpentier, bourrelier, pour avoir fait employé 2 livres de boure, fait un poitrauil et racomodé les resnes, à la selle, bas et brides du cheval dud hôtel-Dieu.*

---

<sup>13</sup> Selon Paul MARTELLERE [op. cit.], la « veilloche » ou « veillot » est un petit tas de foin. Le verbe « enveillocher » est présent Anjou [VERRIER et ONILLON, *Glossaire étymologique et historique des Patois et des Parlers de l'Anjou*, 1908 ; LACHIVER (Marcel), *Dictionnaire du monde rural*, Fayard, 1997, p. 708]. La forme « enveilloter » est signalée dans LOISEL (J.-J.) et SAILLARD (Max), *Vieux mots de Ternay et du Bas-Vendômois*, dactyl., 1978. Le *Dictionnaire de l'Académie française* [6<sup>e</sup> édition, 1835] propose « envéloter », qui consiste à mettre l'herbe fauchée en véliotes ou petits tas. Le Vendômois est bien « l' pays oùsqu'on parl' ben »...

<sup>14</sup> Le roullier est une personne assurant le transport de marchandises avec une charrette ou un chariot attelé.

– 2 juin 1698. 12 sols. Payé à Pillet, sellier, pour avoir racommodé la selle du cheval dud. hôtel-Dieu et fourny de 4 boucles aux sangles de la selle.

Des articles concernent le Sr Cadot. En juillet 1696, il s'agissait de remettre en état sa maison :

– 22 juillet 1696. 29 livres 2 sols. Payé à Louis Chenesec pour 18 cents de carreaux à carler, 14 cents de tuille et 3 enfestaux, le tout employé pour réparer la maison où demeure le Sr Cadot, prestre.

– 14 juillet 1696 et 5 août 1696. 18 livres 10 sols. Payé à Nicolas Haudebin, couvreur, pour fourniture d'une gouttière, 6 cents de bardeau et 1 botte de lattes pour réparer la maison dud. Sr Cadot.

– 10 août 1696. 17 livres 5 sols. Payé aud. Cabarel pour avoir fait des croisées neuves aud. logis où demeure le Sr Cadot, fourny des matières pour faire lesd. croisées.

– 1<sup>er</sup> septembre 1696. 8 livres. Payé au Sr Pasquier, vitrier, pour avoir par luy remis en plomb neuf 8 panneaux de vitres et fourny plusieurs pièces pour mettre auxd. panneaux et fait un petit panneau neuf de verre, le tout pour la maison dud. Sr Cadot.

– 1<sup>er</sup> septembre 1696. 21 livres 12 sols. Payé à Philippe du buard, couvreur, pour 22 journées de son mestier au logis dud. Sr Cadot, fourny 21 toises de pally<sup>15</sup>.

Le vieil ecclésiastique pourrait sembler bien exigeant, il avait donné les moyens financiers en proportion pour réaliser ces travaux :

– 4 octobre 1696. 105 livres. Payé à Claude Brière, pour le prix d'un sciel, sa courte pointe, un fauteuil et un tapis qui ont été achetés de la femme dud. Brière revendresse pour service aud. Sr Cadot pendant sa vie [...] ce qui a été fait en considération des dons que led. Sr Cadot a faits aud. hôtel-Dieu, notamment d'un don de 300 livres pour faire les réparations du logis où il demeure<sup>16</sup>. La somme de 300 livres reste supérieure au montant des travaux réalisés, même si l'on ajoute 21 livres 6 sols payés en novembre 1696 à Charles Cheramy, chaussumier et maçon, pour 23 journées employées à faire les réparations de son métier de maçon à la maison où demeure le Sr Cadot et fourny de chau, sable, terre et sapin. Il y eut encore une vingtaine de livres pour refaire un devant de cheminée dans une chambre du logis<sup>17</sup>.

Le chapitre suivant permet de faire connaissance avec le chapelain de l'hôtel-Dieu et ses émoluments : 19 mai 1696 et 13 novembre 1696. 200 livres au Sr Drouin, prêtre chapelain dud. hôtel-Dieu, pour une année des honoraires d'avoir desservi led. hôtel-Dieu en lad. qualité de chapelain.

Les gages du serviteur et de la servante étaient évidemment bien inférieurs :

– 4 juin 1696. 21 livres. Payé au serviteur dud. hôtel-Dieu nommé Jean, pour une année de ses gages échue à la Saint-Jean 1695.

– 10 juillet 1696. 12 livres 5 sols. Payé à Françoise Hallegrin, servante dud. hôtel-Dieu, pour le restant de l'année de ses gages échue à la Saint-Jean 1696. Le surplus luy ayant été payé par les sœurs dud. hôtel-Dieu.

Le chapelain n'était, semble-t-il, pas le seul à célébrer des messes dans la chapelle de l'hôtel-Dieu :

– 17 décembre 1695. 4 livres. Payé aux Révérends Pères Cordeliers, pour la restitution de 10 messes qu'ils ont dites dans la chapelle dud. hôtel-Dieu à la décharge d'iceluy. Ils furent encore rétribués de la sorte en 1698, pour 137 messes.

– 1<sup>er</sup> avril 1698. 35 L. Payé à Mr Le Gendre, curé de Montreuil, pour rétribution de 100 messes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1695 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1698. La raison pour laquelle d'autres religieux ou prêtres officiaient et non le

---

<sup>15</sup> Il s'agit certainement ici de palis, petits pieux destinés à former une clôture.

<sup>16</sup> Le sciel est selon toute probabilité un ciel de lit.

<sup>17</sup> Le chaussumier est un fabricant de chaux.

chapelain n'est pas précisée. Peut-être y avait-il une sorte de sous-traitance et les messes n'étaient pas célébrées dans la chapelle. Le cas suivant donne du crédit à cette hypothèse :

– 17 juillet 1697. 23 livres 4 sols. Payé à Mr le Curé de Saint-Martin, pour la rétribution de 58 messes qu'il a dites pour le repos de l'âme de deffunt Claude Hatel, dont led. hôtel-Dieu étoit chargé à cause de quelque don que led. Hatel luy avoit fait par son testament. On imagine difficilement que le curé de Saint-Martin se soit déplacé 58 fois dans la chapelle de l'hôtel-Dieu...

### *Nourrir les enfants des miséreux*

Un des derniers chapitres des dépenses, consacré aux nourrices, fait émerger le monde de la pauvreté et de la misère. Les quatre premiers articles plantent immédiatement le décor :

– Payé à la Fichepain, de la paroisse de Saint-Bienbeuré, 6 livres pour deux mois écheus le 19 avril 95, pendant lesquels elle avoit nourry l'enfant du nommé Fournier, pauvre de la même paroisse, mis en nourrice par le sieur Beruyer, précédent administrateur.

– Payé à la Fénicle, de la paroisse de Villerable, 3 livres pour un mois de pension et nourriture de l'enfant du nommé Collin, pauvre de la même paroisse.

– Payé à la V<sup>e</sup> Bertelot, de la paroisse de Villiersfaux, 6 livres pour deux mois de pension et nourriture de l'enfant Claude Marais, pauvre de la paroisse de Saint-Léobin. Il s'agit de la paroisse Saint-Lubin de Vendôme.

– Payé à la Neilsz, nourrice de la paroisse de Saint-Ouen, 6 livres pour deux mois de pension et nourriture de l'enfant d'un pauvre passant qui l'avoit abandonné.

Ces premiers articles concernent des enfants qui sont logés et nourris chez une personne qui n'est pas obligatoirement une nourrice, ni même une femme :

– Payé au nommé Philippe Neilsz, demeurant à la Jousselinière paroisse de Saint-Ouen, 9 livres pour trois mois de pension et nourriture de l'enfant du nommé Chotard, pauvre de la paroisse de Saint-Martin de cette ville.

– Payé au nommé Lefébur, de Saint-Firmin, 5 livres 6 sols à 3 livres par mois pour un mois de pension et nourriture d'un enfant exposé à la porte de l'hôtel-Dieu.

– Payé au nommé Augis, de Fortan, 8 mois à 3 livres par mois pour pension et nourriture de l'enfant de Charles Lorand, pauvre de la paroisse de la Magdeleine.

L'hôtel-Dieu prenait en charge les enfants exposés, mais aussi ceux de certains habitants trop pauvres pour leur fournir l'essentiel. Sur 54 articles, 32 au moins concernent des « enfants de mamelle », donc sujets à l'allaitement. Certaines femmes pauvres recevaient une aide pour nourrir leur propre enfant :

– Payé à la femme du nommé Haslé, de Villiersfaux, 14 livres 10 sols pour 7 mois et 10 jours pour luy ayder à nourrir son enfant de mamelle.

– Payé à la V<sup>e</sup> Fortier, pauvre de la paroisse de Buslou, 16 livres 10 sols, pour 11 mois pour luy ayder à nourrir son enfant de mamelle.

– Payé à la V<sup>e</sup> Pitard, pauvre de la paroisse Saint-Martin de cette ville, 8 livres 5 sols, 11 mois à 15 sols par mois pour luy ayder à nourrir son enfant de mamelle. Nombre de ces femmes, forcément jeunes étaient veuves : la misère détruisait prématurément les couples.

La qualité de nourrice est rarement mentionnée : c'est le cas de « la » Neilz à Saint-Ouen et de la femme de Pierre Robin à Lancé<sup>18</sup>. Hommes ou femmes, le qualificatif de « pauvre » s'applique pratiquement à tous :

– Payé à la V<sup>e</sup> Herpin, pauvre de la paroisse de Saint-Léobin de cette ville, 4 livres, pour 4 mois pour ayder à nourrir un enfant de mamelle.

– Payé au nommé Bontems, pauvre de la paroisse de la Magdeleine, 1 livre 10 sols pour un mois pour ayder à faire nourrir un enfant de mamelle.

– Payé au nommé Jean Gouin, pauvre de Villetrun, 15 livres, 10 mois à 30 sols par mois pour luy ayder à nourrir un enfant de mamelle.

Quelques articles révélaient des situations particulièrement pénibles :

– Payé à la nommée Esnaut, de la paroisse de Danzé, 36 livres pour un an de pension et nourriture de l'enfant de deffunt la V<sup>e</sup> Laguillauleu, pauvre de la paroisse de Saint-Martin de cette ville.

– Payé à Marie Gallas, de la paroisse dud. Saint-Martin, 9 livres, pour un an à 15 sols par mois pour luy ayder à nourrir un autre enfant de deffunt la V<sup>e</sup> Laguillauleu.

– Payé à la V<sup>e</sup> Gou, pauvre de la paroisse de Pezou, 36 livres, pour deux ans à 30 sols par mois pour luy ayder à nourrir son enfant de mamelle, laquelle charité luy auroit été continuée lesd. deux années attendu sa grande pauvreté et la charge de quatre petits enfans.

– Payé au nommé Malmart, pauvre de la paroisse de Saint-Léobin, 6 livres à 3 livres par mois pour 4 mois pour luy ayder à faire nourrir un enfant de mamelle. Et depuis led. jour 15 octobre [1697] led. Malmart est mort et l'hôtel-Dieu a receu son enfant et mis en nourrice chez le nommé Jourdan, de la paroisse de Villerable, auquel il a été payé 30 livres.

– Payé à la femme de Michel Chevalier, d'Azé et au nommé Duclos, pauvre de la paroisse de Saint-Martin, 10 livres 10 sols, savoir aud. Duclos 4 livres 10 sols pour trois mois à 30 sols par mois pour luy ayder à faire nourrir un enfant de mamelle, la femme dud. Duclos étant malade et hors d'état de le pouvoir nourrir et depuis led. 8 novembre la femme dud. Duclos étant morte, l'hôtel-Dieu s'est chargé dud. enfant et mis en nourrice chez led. Chevalier auquel a été payé la somme de 6 livres pour deux mois à 3 livres par mois.

L'échantillon est trop restreint pour donner lieu à une interprétation statistique. Il autorise toutefois quelques observations. Les « nourriciers » sont répartis dans vingt-cinq paroisses. Les quatre de la ville de Vendôme : Saint-Martin (3 personnes aidées) ; Saint-Bienheure (3) ; Saint-Lubin (4) et la Madeleine (8). Cette dernière était la plus peuplée et comportait une forte proportion de journaliers. Venaient ensuite les paroisses limitrophes et voisines de la ville : Villerable (3), Naveil (3), Villiersfaux (2), Villiers (2). Certaines étaient plus lointaines : Danzé (3), Nourray (2), Villetrun (2). 13 autres étaient présentes avec une personne aidée. La carte montre essentiellement des paroisses situées au nord de Vendôme et en Petite Beauce. Les paroisses du Bas-Vendômois n'apparaissent pas : l'hôtel-Dieu de Montoire rayonnait sur toute cette contrée. La provenance des enfants – lorsqu'elle est connue – montre pratiquement les mêmes tendances.



*La lutte pour sauver les petits enfants était souvent perdue.*

<sup>18</sup> « La » utilisé à propos de plusieurs personnes, la Neilz, la Fénicle, la Bordebure, a une connotation quelque peu péjorative socialement. Chez les hommes, le terme « nommé » est le plus fréquent, une seule femme ayant droit à « la nommée ».

Ce registre des recettes et des dépenses de l'hôtel-Dieu de Vendôme ne répond pas à la principale question qu'on est en droit de se poser : comment étaient soignés les malades pauvres qui y étaient accueillis ? Mais à travers les ressources et les dépenses, c'est tout un petit monde qui s'anime dans et autour de l'établissement : des administrateurs qui prenaient soin de faire rentrer les deniers (loyers, cens, rentes diverses, etc.), de veiller au bon état du patrimoine immobilier (hôtel-Dieu lui-même, ses maisons, ses métairies et bordages...), à travers les contacts avec les corps de métiers du bâtiment, mais aussi avec les pensionnaires et autres locataires. Il y avait encore le souci des terres dont il fallait entretenir la qualité, notamment celle des vignes. Les approvisionnements faisaient entrer en jeu des commerçants, des petits métiers pour assurer les transports de marchandises. La gestion d'une part de la pauvreté locale était enfin une lourde tâche.

Nom	Définition
Boisselée	La surface qu'on peut ensemer avec un boisseau de grain ; la boisselée de Vendôme était de 6 perches et un quart ou 5 ares 17 centiares. Celle de Montoire de 6 ares 60 centiares. Celle de Fréteval de 6 ares 10 centiares.
Boisseau	Mesure de capacité. Le boisseau de Vendôme était un cylindre surbaissé, ayant comme hauteur le tiers du diamètre. Le boisseau étalon en métal était déposé sous le porche de l'église collégiale Saint-Georges. Il contenait 18 livres de blé ou 12 litres 3 décilitres. Le boisseau de Mondoubleau contenait 19 litres 8 décilitres ; celui de Montoire 17 litres.
Busse	Synonyme de poinçon de 228 litres.
Charretée	La charretée de foin était de 6 quintaux de 10 bottes, pesant chacune 12 livres. La charretée de vin était de 3 poinçons.
Corde	Mesure de capacité pour le bois de chauffage. La longueur de la bûche était de 4 pieds 6 pouces ; on l'entassait sur 4 pieds de hauteur et 8 pieds de couche, soit 144 pieds cubes ou 5 stères 48.
Perche	Mesure de superficie. Carré ayant pour côté un nombre de pieds déterminé par l'usage du pays. La perche de Vendôme avait 28 pieds ; celles de Montoire et Mondoubleau 25 ; celle de Fréteval 22.  La perche de Vendôme équivaut à 82 m <sup>2</sup> 728, ou 66 centiares ; celle de Fréteval à 51 centiares ; celle de Montoire à 66 centiares.
Pied	Mesure de longueur. Le pied de Vendôme équivalait à 32,5 centimètres.
Pinte	Mesure de liquide, contenant 1 litre 17 centilitres à Vendôme ; 1 litre 54 centilitres à Mondoubleau ; 1 litre 32 centilitres à Montoire.
Poinçon	Autrefois, le poinçon de Vendôme équivalait à 222 litres 51 centilitres.
Quart de vigne	Le quart était d'une boisselée, 5 ares 17 centiares. C'était le quart du quartier.
Quartier	Mesure agraire, usitée seulement pour les vignes et les prés. Le quartier de Vendôme était de 20 ares 68 centiares ; celui de Montoire de 16 ares 49 centiares ; celui de Fréteval de 12 ares 76 centiares. C'était le tiers de la setrée
Septérée	Mesure agraire d'une contenance de 75 perches.

Setier	Mesure de capacité pour les grains, le setier contient 12 boisseaux ou 15 décalitres. L'usage est de vendre le blé au setier, contenant 1,473 hectolitre à Vendôme ; 2,374 hl à Montoire ; 2,034 hl à Mondoubleau.
Toise	Mesure de longueur, représentant 6 pieds ou 1,04 m.
Veilloche	Tas de foin amoncelé dans une prairie et contenant à peu près le chargement d'une voiture.

[Extrait du *Glossaire du Vendômois* de Paul Martellière, p. 336-347.]

### *La Maladrerie de Vendôme*

Lorsque la Maladrerie de Vendôme entra, en 1697, dans l'histoire de l'hôtel-Dieu de Vendôme, elle avait déjà un long passé. Raoul de Saint-Venant situe au XII<sup>e</sup> siècle l'origine de cet établissement, alors désigné comme *Domus Lazarorum*. On y donnait des soins aux lépreux et il était situé au nord de Vendôme, au bas, de part et d'autre de ce qu'on appelle la côte de Paris (actuelle nationale 10) :

*On n'en peut constater l'existence qu'en 1192 par le nom de son chapelain fourni par le Cartulaire de la Trinité. La « Léproserie de la Madeleine » était sous l'autorité de ce chapelain qui prenait le titre de « Maître administrateur de la Maladrerie de Vendôme ». La collation en appartenait à l'évêque du diocèse<sup>19</sup>.*

La description la plus ancienne du lieu, qui soit parvenue jusqu'à nous, est faite dans un aveu de 1460 au comte de Vendôme et ainsi transcrite par Saint-Venant :

*Item, je tiens de vous, Monseigneur, au regard de votre dit chatel et châtellenie de Vendôme en garde et ressort et à la rétribution du divin service seulement, dit et célébré en l'église de la dite maladrerie, fondée en l'honneur de Marie-Madeleine, les choses qui s'en suivent :*

*C'est assavoir la chapelle fondée de la Madeleine assise et située au-dedans de la closture de l'estaige et pourpris du dict lieu, ou quel estre y a plusieurs maisons tant pour le logis du maître du dit lieu que aussi des mestaiers et ladres qui en icelle maladrerie affluent et eux logent par chascun jour. Et est cet estre et pourpris tout clos à murailles de longtemp et d'ancienneté sur le grand chemin royal tendant de Vendôme à Paris<sup>20</sup>.*

*Item devant iceluy estre de la maladrerie, le dict grand chemin royal de Paris entre deux, y a ung enclos dont partie d'icelluy est en vignes, partie en noyers et arbres fruitaux, et l'autre partie en buissons et contient deux arpens de terre ou environ, joignant d'une part au dit grand chemin et d'autre part au chemin par lequel on va de Vendôme à la Justice (à la Tuilerie) abutant à la croix située devant la dite maladrerie<sup>21</sup>.*

La Maladrerie était donc un lieu clos de murailles, abritant plusieurs maisons, dont celle du « maître », celles des métayers et les logements pour accueillir les lépreux ; on y trouvait aussi une chapelle dédiée à sainte Marie-Madeleine ; un jardin (*pourpris*) occupait le reste de l'enclos. De l'autre côté du grand chemin royal, un autre vaste enclos se partageait entre des vignes, un verger, des terres cultivées et une zone en friche. La direction était assurée par le chapelain – Guillaume Le Bastonnier en 1460 – qui portait le titre de *Maître administrateur de la Maladrerie de Vendôme*.

La Maladrerie possédait deux maisons dans la ville, *situées près le Ponceau (dans le bout de la place d'Armes), dont l'une était dite, en 1460, joindre d'un côté « au four et maison de l'abbesse de la Virginité et l'autre (à côté de la*

<sup>19</sup> SAINT-VENANT (Raoul de), *Dictionnaire du Vendômois*, notice « Maladrerie ».

<sup>20</sup> *Estaige* ou *estage* : habitation, demeure en ancien français.

*Pourpris* ou *porpris* : enclos ou jardin.

*Estre* ou *aistre* : emplacement ou maison.

*Ladre* : lépreux. À l'origine, le mot latin *Lazarus* est le nom du pauvre couvert d'ulcères dans l'Évangile.

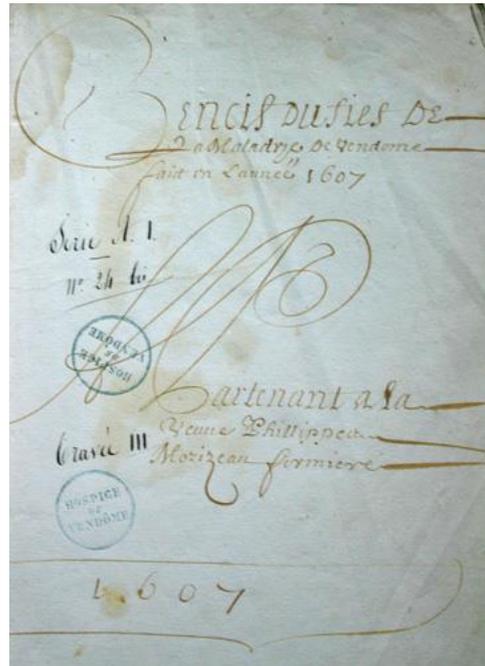
<sup>21</sup> L'arpent de Vendôme contenait 100 perches et représentait 82 ares 72 centiares.

première) avait été donnée par feu Agnès, en son vivant femme de Jean Le Tillier. Pour ces deux maisons il était dû, à la mutation de maître, un franc d'or fin, et pour chacun an 6 sols 5 deniers tournois de cens au jour de la mi-carême.

Saint-Venant ne donne pas la description des terres constituant la métairie proprement dite de la Maladrie. La découverte, parmi les archives du Centre hospitalier, d'un registre censif de la Maladrie daté de 1607, montre que ce domaine n'était pas négligeable. Sous une couverture parcheminée, il contient 132 feuilles de papier manuscrites. Il est intitulé en page titre : *Censif du fief de la maladrye de Vendôme fait en l'année 1607 appartenant à la veuve Philippe Morizeau fermière*. Le "censif" répertorie individuellement le cens – redevance payée annuellement par le tenancier d'une terre au seigneur du fief – pour chaque personne concernée. Dans le cas précis, la perception des cens a pu être affermée à un fermier général, peut-être Philippe Morizeau, puis sa veuve.

Le texte d'en-tête est le suivant :

*Page de titre du manuscrit de 1607.*



*Cens et rentes deubs par chacun an à la Maladrie de Vendosme le premier dimanche d'après la feste de la décolation Monsieur Saint Jehan Baptiste par les personnes cy après nommés à cause de leurs héritages subjects aux cens et rentes et au droit de relief payable en la maison seigneurial de ladict maladrie*

*Commançant le dimanche d'après la décolation Monsieur saint Jehan au mois d'aoust l'an Mil six cens sept.*

Le registre passait en revue les différents fiefs représentés dans le domaine de la métairie. Une étude fine, que le temps n'a pas permis de réaliser, permettrait de mesurer plus précisément l'importance économique de l'ensemble, la répartition des cultures et des activités.

### ***Le fief du chemin chartrain***

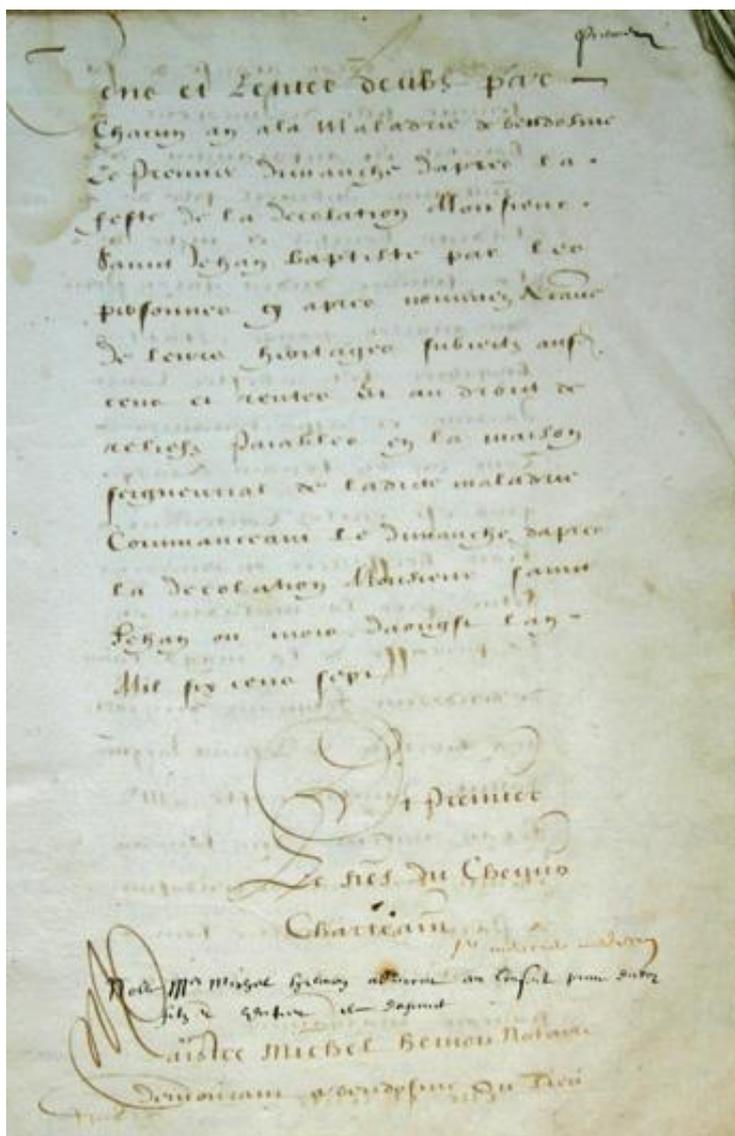
Il concernait, pour une bonne part, la ville et des habitations. Le notaire Michel Hémon ouvrait le ban *pour une maison grange estables bergeries tets à bestes cours jardin et appartenances, tout en tenant ainsy quil est enclos, Contenant trois boissellées ou environ, situé pres la maladrie en la parroisse de la magdelaine de vendosme.*

Le vigneron Gervaise Drouin vivait à proximité de la Maladrie, *dans une maison composée de chambre à cheminée grenier dessus jardin et terre labourée au derrière le tout en un tenant Contenant six boissellées de terre ou environ.* Non loin de là, on pouvait croiser Jehan Lherbette, « faiseur d'arme blanche », pour une *maison jardin et appartenances le tout en un tenant content cinq boissellées de terre ou environ située esdict forsbourg Chartrain pres le grand cimetiére dudict vendosme.* Il apparaissait encore *pour une chambre de maison servant de boutique en laquelle y a une forge au mestier d'arme blanche qui servoit auparavant de grange cour jardin et aultres appartenances.* Un atelier d'armes blanches près du grand cimetière, pourquoi pas ?...

Près de Jehan Lherbette et dans un but commercial plus pacifique, habitait le marchand drapier François Bigot qui devait un cens pour *ung logis composé de deux chambres a feu boutique sur une garderobe a costé grenier dessus jardin au derrière et aultres appartenances Contenant deux boissellées de terre ou environ située pres le grand cimetiére.* Un autre marchand drapier, Estienne Gry, tenait boutique à proximité. Dans ce même quartier on rencontrait *Adonis Levassor Maistre de la verrerie de vendosme demourant es forsbourg Saint georges dudict vendosme,* qui était redevable pour *une maison composée de chambre à cheminée et chambre sans cheminée jardin et terre labourable*

au derrière ; cette dernière pouvait être son atelier. Il ressort qu'autour du « grand cimetière » existait certainement un quartier industriel, dont nous percevons ici quelques éléments.

Olivier Souin, marchand, possédait un lieu d'une certaine importance, ceint de fossés et de murailles, entre le grand cimetière et la Maladrie : *le lieu appelé la grange se consistant en un corps de logis composé de deux chambres lune à feu et l'autre servant de grange cour derrière arpentis au bout servant de stable court devant jardin et terre labourable le tout enclos de murailles pallis et fossez Contenant dix huit boissellées ou environ.* Le marchand était présenté comme l'héritier de *Maistre Anthoine de baugi.*



Préambule du manuscrit de 1607

Nombre d'autres Vendômois sont cités, dont le curé de la paroisse de la Madeleine : *Maistre René Gerberon pbr<sup>e</sup> Curé de l'église parrochial de la magdelaine de vendosme pour un septier de terre labourable située en la varenne de vendosme parroisse de la magdelaine joignant d'un costé au chemin a aller de la venelle guenard à la thuillerie d'autre costé aux terres de la mestairie de Lubidé.* La varenne était la vaste plaine qui s'étendait au nord du Loir, correspondant en partie au quartier actuel des Rottes. Elle était constituée de terres labourables.

La fabrique de la même paroisse était redevable envers la Maladrie : *Les procureurs de la fabrice de l'église parrochial de la magdelaine de vendosme doibt à ceste seigneurie à chacune mutation de Curé de ladicte eglise par ceds ou deceds dix solz tournois a cause de la somme de vingt solz tournois de rente somme donnée et leguee a ladicte fabrice par marie*

*biver veufve de Simon Joubert. Ladicté somme assignée sur deux maisons cours et jardins situés esdicts forsbourgs de la porte chartraine dudict vendosme.*

### **« Fief de la varanne de Vendôme »**

Les cens et rentes dus dans ce fief de la « varanne » ou de la varenne de Vendôme concernaient des terres labourables, ce qui n'est pas une surprise. Les propriétaires étaient surtout des marchands de la ville : Gilles Chauffourneau, Michel Bouchard, André Neilz, Pierre Joubert... La bourgeoisie citadine avait une réelle emprise sur les bonnes terres.

Dans ce chapitre un lieu émerge, la Hamelinière :

*Messire Simon Legnier pb<sup>e</sup> Chanoine prébendé en l'église collegial monsieur saint georges de vendosme au lieu d'Estienne hamelin qui estoit au lieu de michel hamelin pour un lieu appelle la hamelinière compose de deux chambres à feu d'une grange basse cour tets à bestes cours et jardins davant et derriere en un tenant ainsy quil se poursuiet et comporte situe en la parroisse Sainct ouan, Joignant dun costé a pierre Gobert apoticquaire daultre costé et un bout aux terres labourables cy apres.*

*Item vingt boissellees de terre labourables situees audict lieu de la hameliniere derriere les logis cy dessus [...].*

*Item une septree de terre aussy labourable situee audict lieu de la hameliniere [...].*

*Item une aultre septree de terre en laquelle y a plusieurs bestiaux située audict lieu Joignant des deux costez audict maillet dun bout à la septree cy dessus et daultre bout au chemin susdict dudict grand pressouer.*

L'ensemble comportait un logis plus important qu'une habitation ordinaire, puisqu'il contenait deux chambres à feu, c'est-à-dire avec cheminée. Il possédait des dépendances : grange, « toit à bêtes » (probablement des « bestiaux » ou bovins), des cours et jardins autour de la demeure. S'y ajoutaient des terres labourables ou servant de pâture pour les animaux, dont une partie jouxtait directement le logis. Le détenteur était un chanoine de la collégiale Saint-Georges du château.

La présence du nom « Hamelin » parmi les précédents détenteurs cités ne peut manquer d'intriguer. Il est pensable que la famille qui possédait ce bien soit celle qui a donné son nom au lieu-dit : les noms de lieux en -ière remontant souvent au XV<sup>e</sup> siècle. Dans le *Dictionnaire du Vendômois*, Raoul de Saint-Venant ne cite pas La Hamelinière parmi les noms de lieux-dits habités de Saint-Ouen, mais il mentionne *les Hamineries ou la Hamelinerie* qui pourrait bien lui correspondre<sup>22</sup>.

Là ne s'arrêtaient pas les biens de Simon Legnier dans la paroisse de Saint-Ouen : *Ledict messire Simon Legnier pour ung cloux de vigne conten' dix boissellees ou environ situe au lieu appelle la planchette pres rocheboue parroisse S<sup>t</sup> ouan Joignant des deux costez aux chemins a aller de vendosme a rocheboue dun bout aux vignes dudict Rocheboue et daultre bout aux terres de la maladie le chemin entre deux.*

Le marchand vendômois Paul Maillet avait, lui aussi, des terres à la Hamelinière et le lien avec la famille Hamelin est établi : *Paul Maillet Marchant demourant a vendosme acause de sa femme fille de defunct jacques allard qui estoit au lieu de perrine hamelin veufve de Jehan monchastre pour deux septrees de terre labourable ou environ en une piece situee au lieu appelle la hameliniere pres grand mortier parroisse saint ouan joignant des deux costez au grand chemin tendant de vendosme a lisle daultre costé a pierre noury dun bout a la traicte a aller au grand pressouer de villeporcher daultre bout aux vignes de pierre dronault.*

*Item dix huit boissellees de terre labourable situees audict lieu de la hameliniere joignant des deux costez audict pierre noury dun bout au chemin à aller dudict grand pressouer aux bois taillis dudict villeporcher et daultre bout audict noury Pourquoi est deu ung denier tournois de rentes de dix solz tournois de rente de l'hipotecque de deux deniers de cens et vingt cinq solz tournois de rente paiable en la compagnie de messire simon Legnier cy dessus déclaré.*

---

<sup>22</sup> SAINT-VENANT consacre une notice à Hamelin, douzième abbé de la Trinité de Vendôme (1201-1222), sans qu'on puisse établir de lien avec la Hamelinière.

### *Les autres fiefs de Vendôme et Saint-Ouen*

– Fief de la Justice

Deux actes le concernent, qui le situent relativement : *Florent Jousse et Martin Cormier marchans demourans en la parroisse de la mag<sup>ne</sup> dudict vendosme en lieu de Gilles hebron et Berthault Goron pour une septree de terre labourable situee en ladicte varanne de vendosme pres la garanne de monseigneur le duc aultrement appellé la Justice faisant partie d'une plus grande pièce située audict lieu Joignant de tous costez et boutz au surplus de la dicte pièce et à ladicte garanne.* Dans la varenne de Vendôme se trouvait la garenne du duc de Vendôme.

– Fief du Gripperay

Un acte retient plus particulièrement l'attention : *Ollivier Souin Marchant demourant a vendosme pour une pièce de terre contenant neuf boissellees labourables situee en la varanne dudict vendosme pres le gripperay Joignant dun costé aux terres deppendant de la maison dieu de vendosme daultre costé a maistre michel Guinebault dun bout aux terres deppendant de la cellerie de labbaie dud vendosme et daultre bout au chemin qui va à la planchette.* Dans ce secteur, des terres appartenaient à la Maison-Dieu. Si l'on ajoute celles de la « cellerie » de l'abbaye de la Trinité, la pression foncière des institutions religieuses concurrençait celle des marchands de la ville. Sans compter les deux *septrées de terre labourée*, appartenant à *Messire Simon Regnier pbrestre prieur de saint ouan.*

– Fief de Saint-Berthelemy

Nous y retrouvons le « faiseur d'arme blanche », Jehan Lherbette, *pour un quartier de vigne ou environ situe au cloux S<sup>t</sup> Barthelemy.* Le clos Saint-Barthélemy est une zone de vignes et tous les actes sont liés à cette culture. La plupart des propriétaires sont des citadins, dont certains déjà rencontrés, comme Estienne Gry, le marchand « fétissier » en draps ou Adonis Levassor, le maître de la verrerie de Vendôme. Ce dernier possédait un quartier de vigne divisé en trois planches, ce qui signifie que les parcelles étaient organisées en longues lanières. Un seul vigneron est mentionné, Jehan Foucquet, habitant de Saint-Ouen. La norme de superficie la plus fréquente était un quartier.

– « La fosse à l'aumosnier »

Là aussi, il s'agit d'une zone de vignoble : 16 actes concernent des vignes, un seul une parcelle de terre labourée. Le lieu pouvait porter deux noms : *Maistre florent Posny notaire a vendosme acause de sa femme au lieu de Christofle bigot pour demy quartier de vigne ou environ situe au lieu appellé fosse bourdon aultrement le cloux de la fosse a laumosnier parroisse de la magdelaine de vendosme.* On rencontre encore une autre dénomination : *demy quartier de vigne situe au cloux des constilz aultrement fosse bourdon parroisse de la magdelaine dudict vendosme.* La pente des Coutils se bat de nos jours pour porter à nouveau de la vigne.

Les marchands restent bien présents, comme Denis Fonteneau, François Bigot, Jacques Augis, marchand tailleur d'habits, Thomas Bigot, marchand festissier en draps, le boulanger Jehan Delespine. Mais le monde paysan n'est pas absent, avec deux vignerons, Pierre Percheron, habitant à la Marre, et René Biguier, habitant à la Garde ; il y avait aussi un laboureur : *René Girardin Laboureur demourant a la Jousseliniere parroisse saint ouan pour un tiers de quartier de vigne en une pièce situe au cloux de la fosse a laumosnier.*

Le seul détenteur d'une terre labourable était un religieux et il était justement aumônier : *Frère lazar desamonniere pbrestre religieux aumosnier en labbaie de la sainte trinité de vendosme pour une pièce de terre labouree contenant six boissellees situee au dessus de la fosse a laumosnier en la parr<sup>e</sup> de la magdelaine dudict vendosme [...] a trois deniers tournois de cens de charges de cinq solz pour droit dindempnité a mutation daumosnier envers ladicte maladrerie soit par ceds ou deceds.* Le cens était ici dû à chaque mutation dans la fonction d'aumônier.

Une autre vigne était soumise à une obligation du même ordre : *Maistre Jehan Leriche pbr<sup>e</sup> curé de leglise parrochial monsieur saint martin dudict vendosme pour ung quartier de vigne deppendant de lad cure situe au dessus de la fosse a laumosnier en ladicte parroisse de la magdelaine [...] a deux deniers de cens et a mutation de curé pour droit dindampnité deux solz six deniers.*

### « Mauguartier des thuilleries et malladries »

Des dizaines de personnes apparaissent à propos de cette zone consistant surtout en terres labourables et secondairement en bois-taillis ou friches. La plupart interviennent pour plusieurs parcelles. Paradoxalement, les vigneronns étaient bien présents :

– Jehan Drouin, vigneron, demeurait sur place, au lieu de Mauguartier dans le « terrouer des thuilleries », où il exploitait plusieurs parcelles de terre labourable, totalisant 17,5 boisselées et un bois-taillis de 2,5 boisselées.

– Michel Drouin, vigneron, demeurait aussi à la Tuilerie, était à la tête de deux quartiers et de 41 boisselées surtout en terres labourables ; ces parcelles étaient réparties à divers horizons du terroir des Tuilleries, dont les noms sont mentionnés : les Tailles Dupuy, les Champs pelés, le Gros Buisson, les Grois.

– Pierre Drouin, vigneron et habitant de la Tuilerie comme les précédents, exploitait 17 boisselées de terre labourable, mais aussi de bois-taillis et même de « noue ».

Gilles Drouin est cité à plusieurs reprises comme voisin de parcelle et ses enfants apparaissent dans ce chapitre : *Martin et Mace les drouins enfans de Gilles drouin au lieu dudict gilles drouin pour cinq boissellees de terre plantee en bois taillis situees au terrouer desdictes thuilleries en ladicte parroisse de la magdelaine de vendosme*. Mais la qualité de vigneronns n'est pas précisée. Mais il n'est pas interdit de supposer que ces Drouin étaient en famille.

D'autres vigneronns disposent de plusieurs parcelles et habitent aux Thuilleries : *Macé et Pierre les Cheroustes vigneronns demourant aux thuilleries parroisse de la magdelaine a vendosme pour une chambre basse à cheminee grenier dessus basse cour une grange cours jardin en un tenant contenant deux boissellees et demie de terre situees audict lieu des thuilleries*. Ils possédaient encore 39 boisselées de terre, dont une partie aux Malladries. Le vigneron René Chené y résidait aussi.

Certains vigneronns vivaient aux alentours immédiats des Thuilleries : Michel Adam, René Biguier et Hilaire Brosse à la Garde ; Catherin Dupin et René Montareu à Courtiras ; Bouchard Blanchet à la Marre ; Michel Adam, au *forsbourg Saint-Michel* ; Pierre Corporin à Saint-Ouen ; Pierre Monthareu à Villiers.

De manière plus cohérente avec les qualités des terres, les « laboureurs » étaient également présents. C'était le cas de René Girardin l'aîné, demeurant à la Jousnelinière (paroisse de Saint-Ouen), qui exploitait six parcelles aux Champs pelés et aux Tailles Dupuy. Nicolas Dorpsemaine habitait à la Thuillerie et possédait des terres aux mêmes lieux-dits et aux Malladries. Pasquier Dorpsemaine, peut-être de la même famille, demeurait à Grand Mortier (paroisse de Saint-Ouen). Le laboureur Pierre Adam habitait à la Garde, comme le vigneron du même nom.

Commerçants et artisans n'étaient pas absents, loin de là. Le marchand Pierre Joubert possédait deux arpents de terre en labour aux Malladries. Anthoine Boucher était..., boucher, domicilié *es forsbourgs de la porte chartraine dudict vendosme*. Il possédait 24 boisselées et deux septrées de terre aux Malladries ; une autre septrée au lieu-dit la Coupe ; 2 boisselées de bois-taillis au Gros Buisson ; 6 boisselées de terre *situees audit cloux appelle la croix* ; 6 autres au Bois Cadot ; 12 encore, en bois-taillis aux Tailles-Dupuy et pour finir, 5 au même lieu. C'était donc un propriétaire important dans le terroir des Tuilleries. Un autre boucher, Jehan Souchay, résidait dans la ville de Vendôme, mais payait un cens pour *une chambre de maison à cheminee grenier dessus grange estable cour jardin et appartenances contenant deux boissellees situee audict lieu des thuilleries*.

Aux Thuilleries, on pouvait aussi croiser, visitant leurs biens, le marchand gantier Michel Regnard, Pierre Lottier, festissier en draps habitant à Haie-de-Champ, le boulanger René Adam, le menuisier Guillaume Philippes ; d'autres commerçants à la spécialité non révélée, Pierre Lebreton, Charles Viau, Olivier Souin...

Un personnage occupait une fonction particulière : François Hameau, *messenger ordinaire de ceste ville à paris*. Ses possessions étaient importantes au terroir des Thuilleries : 2 septrées de terre labourable aux Maladries, 2 autres à la Coupe et au Bois-Cadot, 9 boisselées aux Tailles-Dupuy, 6 au Cloux de la Croix, 6 autres en bois-taillis.

### *Les fiefs de Naveil*

#### – Le Gauril et la Chaize

Le « cloux de la Chaize » correspond au lieu-dit actuel de la Chaize et portait une partie du vignoble de cette paroisse. Seuls deux vigneron y devaient un cens à la Maladrie : Jean Pourvandier, de Naveil, y possédait trois quartiers de vigne *en plusieurs planches joignant lune lautre* ; Jehan Gannes, demeurant à la Chaize, avait 9 boisselées de terres labourables.

La plupart des détenteurs de vignes n'étaient pas des vigneron, mais des personnalités diverses : le tailleur d'habits Jean Pépin ; Jean Tafforeau, *moulinier demeurant à la chappe* ; Jacques Foucher, marchand mégissier ; *Maistre* François Tannious, dont le père était avocat à Vendôme ; *Maistre* Anthoine Doulcin, fils d'un « élu » de la ville ; *Maistre* Gilles Taffu, chanoine de la collégiale Saint-Georges du château ; François Hardouin, sieur du Mas, avocat au parlement de Paris.

#### – Belin et Crochet

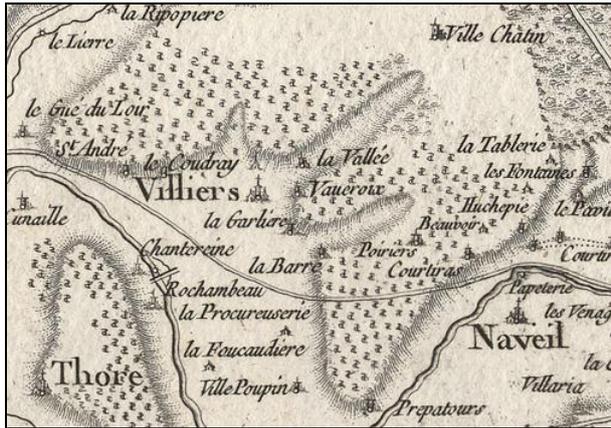
Ce petit chapitre contient surtout une mention qui commence par l'énumération de 18 noms de personnes aux qualités diverses – marchands et surtout vigneron – suivie de la phrase :

*Tous les dessusdicts seigneurs propriétaires et detenteurs du nombre de vingt sept septrées et demie boissellee de terre labourables situees et assises en lieux appellez crocher Belin et Bauldree es parroisse de naveil et marcilly dont la location ensuict.* Aucune indication n'est donnée sur la forme de solidarité qui pouvait unir ces personnes. Sont détaillées ensuite cinq pièces de terre.

#### – Petit Crocher

Un article commence à la fin du chapitre précédent : *Pierre Metra archer des gardes du roy demurant a vendosme Jehan creuser Toussaincts tuffé Jacques gaillard Mathurin gillard de bordebure La veufve Maistre michel buffereau en son nom et comme tutrice naturelle des enfians mineurs dudict defunct et delle.* Il semble trouver sa suite au chapitre « Petit Crocher » : *Tous les dessusdicts cy davant pour une piece de terre partie en labour et aultre partie plantee en vigne contenant dix huit boissellees de terre ou environ situee au lieu appelle le petit crocher parroisse de naveil.* Là encore une responsabilité solidaire inexplicée. Du moins, vient en tête du groupe, Pierre Metra, archer des gardes du roy, qui avait résidence à Vendôme.

Dans ce terroir, les vigneron sont largement dominants : 18 des 21 articles, pour 3 laboureurs ; les catégories habituellement rencontrées sont presque inexistantes. Ceci ne signifie pas pour autant que ce terroir ait été majoritairement consacré à la vigne : 43 des parcelles concernées sont en terres labourables, 16 seulement portaient de la vigne. La grande majorité des vigneron vivaient sur des lieux-dits de la paroisse de Naveil : la Lézonnière (3), la Bouchardière (3), le Bois-aux-Moines (2), la Vofve (2), Varannes ou Varennes (1), la Chaize (1), la Jametière (1), Villerial ou Villaria (1). Les autres des paroisses limitrophes : Marcilly (2), Chanteloup à Villerable (1), Bergé à Thoré (1), Villiers (1).



Un article fait apparaître une particularité dans la paroisse de Naveil : *Bernardotte bufferau veufve de feu Pierre foucher dem<sup>t</sup> a vaucroy parroisse de villiers et naveil en tournée pour une pièce de t<sup>r</sup>erre labourable contenant dix boisselles ou environ*. Liliane et Claude Bonin signalent cette originalité à propos de la Garelière : *Actuellement la Garelière [...] est un hameau situé à l'est de Villiers. Pourquoi faut-il en parler dans une histoire de Naveil ? Tout simplement parce qu'il offrait cette particularité d'être « en tournée » entre ces communes : les années impaires il dépendait de la paroisse de Naveil et les paires de celle de Villiers*<sup>23</sup>.

Le lieu de Vaucroix bénéficie d'une petite notice dans le *Dictionnaire du Vendômois*, qui le présente comme un hameau de la commune de Villiers-sur-Loir, mais aucune allusion n'est faite à son fonctionnement « en tournée » : c'est donc ici une double petite découverte<sup>24</sup>. Sous l'appellation « Vaucroix », ce lieu-dit apparaît sur la carte de Cassini : situé entre la Garlière (ou Garelière) et la Vallée, il est à la fois au contact de la zone de vignoble et aux confins de Naveil. Un peu plus loin dans cette étude, le lieu de Vaucroix est cité parmi les possessions du marquis de Rochambeau au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### *Les fiefs de Villiers*

Les lieux-dits de cette paroisse les plus cités sont la « varanne » de Villiers, les Loges et les Nanières, ce dernier n'étant pas répertorié par R. de Saint-Venant. D'autres sont un peu moins présents : le « cloux de la Croix-Noury », la Berthelotière, la Grange, Chanteraine, le Couldray. L'ensemble est donc quelque peu éparpillé dans la paroisse.

La Garelière a été signalé pour sa formule originale de lieu-dit « en tournée » entre Naveil et Villiers. Le registre montre une situation un peu moins évidente, à partir de deux articles :

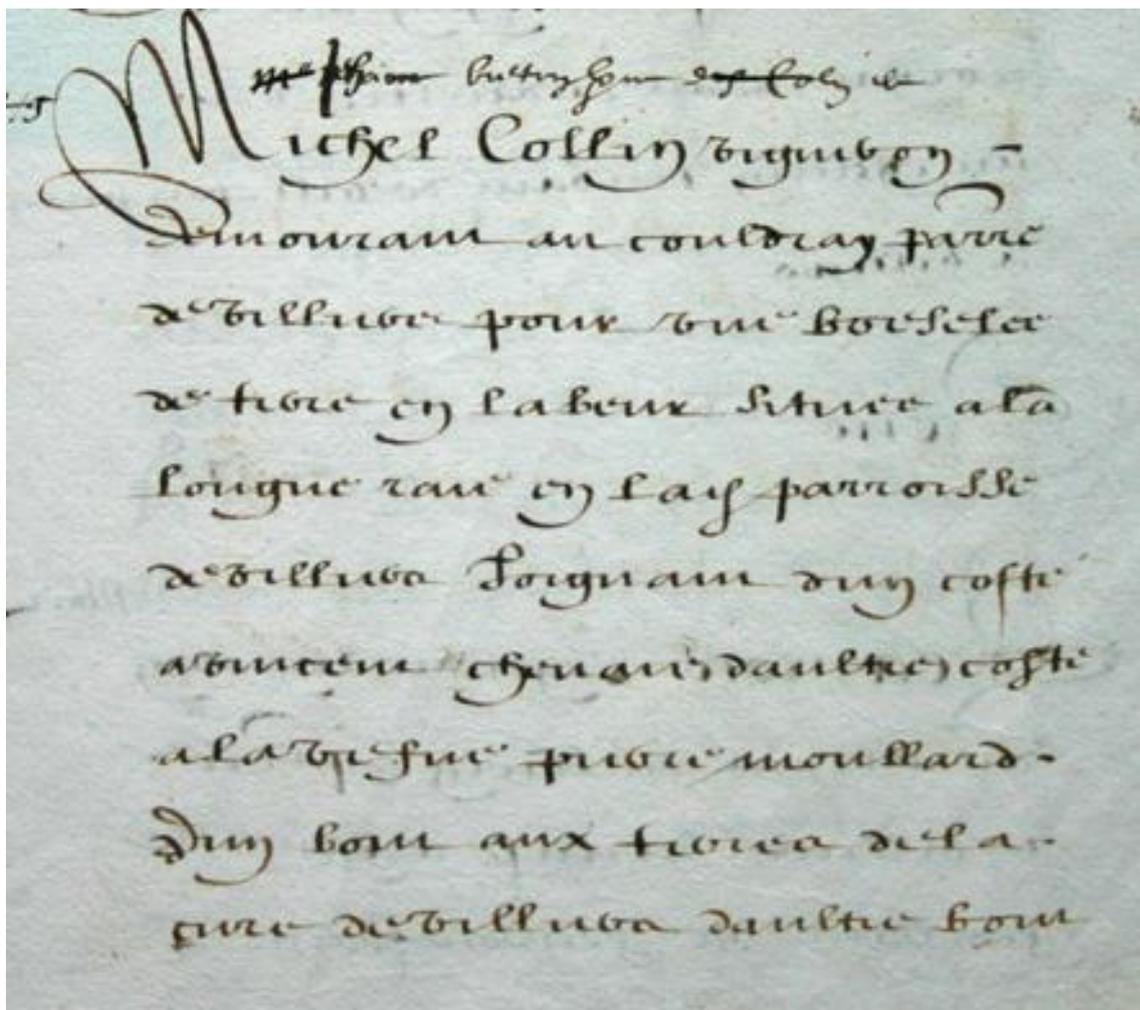
- *Vincent fouquier vigneron demourant a la gareliere parr de villiers pour deux boissel de terre labourables situes au lieu appelle les loges en ladictte parroisse de villiers.*
- *Nicollas doré vigneron dem<sup>t</sup> a la gareliere en la parr de naveil pour trois boissel de terre labourables situes pres la longue raie en la varanne de villiers.*

L'un des vigneron est considéré comme habitant de Villiers, l'autre de Naveil : y avait-il une partition du hameau ou s'agit-il plutôt d'une confusion du rédacteur ?...

Les vigneron constituent l'immense majorité des détenteurs de parcelles : 25, face à un laboureur, un boucher (du bourg de Villiers), un *texier en toilles*, et Mathurin Joussard, notaire de la paroisse. Mais, comme nous l'avons vu dans le cas de certains terroirs de Naveil, cela ne signifie pas que les terrains soumis au cens soient des vignes : la grande majorité des parcelles citées dans ce chapitre (35) sont constituées de terres labourables alors que quatre seulement portent des vignes. Les vigneron étaient de petits cultivateurs qui se livraient à quelques cultures vivrières à côté de la vigne, pour subvenir aux besoins familiaux.

<sup>23</sup> BONIN (Liliane et Claude), *Naveil, pages d'histoire*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 2009, p. 293.

<sup>24</sup> Henri MESANGE mentionne aussi la Garelière avec sa particularité, mais ne fait aucune allusion à Vaucroix [*Villiers-sur-Loir, un village au fil des siècles*, Éditions du Cherche-Lune, 1995, p. 69.].



*Extrait du registre consacré à Michel Collin, vigneron de Villiers habitant au Coudray.*

### ***Les fiefs de Fontenay à Meslay***

Deux personnages notables payaient cens et rentes pour des biens sis au lieu-dit de Fontenay, dans la paroisse de Meslay :

– *Josias Matras varlet de chambre du Roy en son nom et comme tuteur naturel des enfans mineurs d'ans de luy et de defuncte noemy suy sa femme pour dix arpens de terre plantes en bois taillis faisant moitié de vingt arpens situez au lieu de fontenay parroisse de meslé estant en deux pièces.*

Il détenait en outre deux pièces de bois-taillis, une de deux arpents, une autre de 8 boisselées. Sans compter 6 arpents partagés entre bois-taillis et terres labourées.

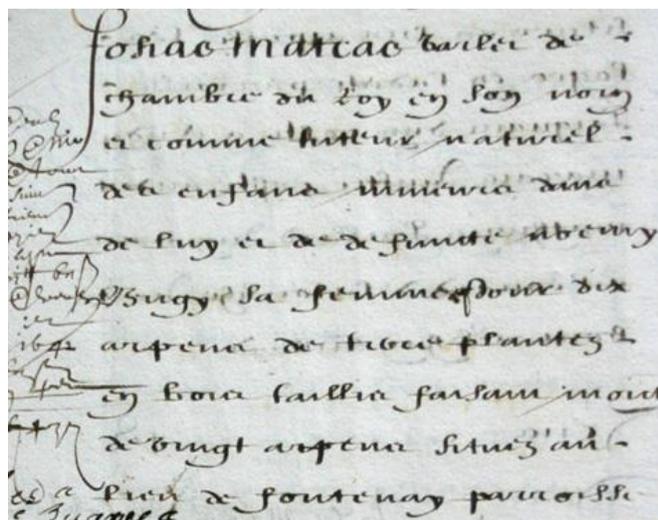
R. de Saint-Venant apporte quelques précisions à son sujet dans sa notice sur Fontenay : *En 1598, ce fief paraît être à Pierre de Signac, Sr du Plessis-Signac et de Fontenay. – En 1601, à Josias Matras, qui est de religion protestante. – En 1644, à Pierre de Champrond, gentilhomme protestant, époux de Noémi Matras, et autres héritiers de Josias Matras*<sup>25</sup>.

– *Jehan danger escuier sieur de la tousche en la paroisse de Rocé pour dix huit arpens de terre plantez en bois taillis en un tenant situe au lieu des maladries parroisse de meslé joignant dun costé au sieur de meslé daultre costé et dun bout a josias*

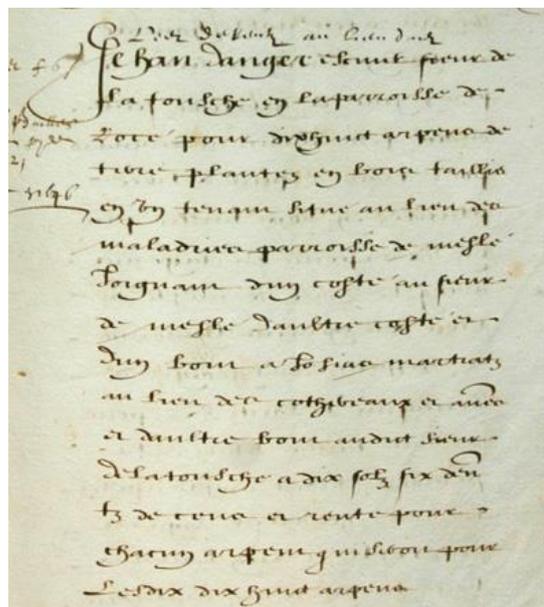
<sup>25</sup> SAINT-VENANT (R. de), *Dictionnaire du Vendômois*.

matractz au lieu des cothereaux et aultres et daultre bout audict sieur de la tousche a dix solz six den<sup>rs</sup> de cens et rente pour chacun arpent qui seroit pour lesdix dix huict arpens.

Ledict danger escuier au lieu de feu jehan danger aussy escuier son père qui estoit au lieu de guillaume danger aussy esc<sup>r</sup> et auparavant damoiselle marie de gallon veufve de feu Guillaume amenard vivant Sr de Renay et jebanne amenard veufve de feu noble homme mathurin Guisnard sieur de pezey fille et heritiere seulle dudict feu Guillaume amenard pour trois arpens de terre plantez en bois taillis.



Extraits du registre consacré à Josias Matras et Jehan Danger.



La Touche, à Rocé, est le fief de la Touche-Chenard. La famille Danger ou Dangier y est présente depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle et surtout après 1580 : *En 1583, la Touche-Chenard est à Guillaume d'Angier Dangier et à ses frères Jean, Guillaume et Marin les Angier. Cette famille d'Angier ou d'Angier étant protestante ne figure pas sur les registres paroissiaux de Rocé.*

*En 1612, le 21 juillet, on voit comme marraine au temple protestant de Châteaudun, Marie de Tésar (Thizart), femme de M. de la Touche-Chenard qui est probablement un Dangier. La filleule est Anne, fille de Jean de Coury et de Catherine Dangier.*

*En 1614, la Touche est à Jean Dangier, qui paraît beau-frère de Simon de Thizart, sieur de la Montellière<sup>26</sup>. C'est donc ce personnage qui apparaît dans le censif.*

Deux seigneurs protestants étaient propriétaires de bois au lieu de Fontenay, non loin du château où Henri IV avait logé en 1589, pendant le siège de Vendôme.

Les quelques autres personnes mentionnées à ce chapitre payaient un cens pour des parcelles en bois-taillis.

### Deux maisons

Le registre des censives s'achève sur deux maisons, l'une à Vendôme, l'autre à Rhodon, à la limite est du Vendômois.

– La maison de Vendôme

<sup>26</sup> SAINT-VENANT (R. de), *Dictionnaire du Vendômois*, notice « Touche-Chenard ».

*Martin Souin Marchant taincurier demourant en ceste ville de vendosme pour la moitié dune maison et ses appartenances consistant le total en trois corps de logis lun pardavant sur la rue laultre au millieu et laultre derriere servant de taincurerie cours et aultres deppendances apprendre ladicte moictie vers et joignant la veufve et heritiers françois vinet sitz lad maison et appartenances au bout du pont perrain dud vendosme. Laultre moictie est au fief et censif du cellerier de labbaie de vendosme vers et joignant [...] dun bout au pave de la rue du change et daultre bout ladicte veufve viner [...] et entre lesquelz joignant des costez y a le ruisseau qui passe des cordeliers aud pont perrain et sur lequel ruisseau est le plancher arivoir droict de pont a servir aud estat de taincurerie.*

Le teinturier Martin Souin était donc propriétaire d'un ensemble de bâtiments à la fois proches du pont Perrin et ouvrant sur la rue du Change ; ils donnaient aussi sur le bras du Loir venant du pont Perrin et, plus loin, de la Porte d'eau. Un lavoir (*plancher arivoir*) y existait, destiné à l'activité de teinturerie et peut-être comparable au lavoir des Cordeliers qui est parvenu jusqu'à nous.

#### – La maison de Rhodon

*Jehan Courtin et françois maudon vigneron demourant au bourg de Rodon pour une maison composee de deux chambres a feu une petite grange au milieu aistrise et appartenances dicelles le tout en un tenant conten' quatre boissellees de terre situees audict lieu de rodon joignant dun costé vers soullaire à la mestairie du verger du bury daultre costé au chemin tendant de connan a vendosme dun bout aux terres du prier de villeberfol et des paux.*

Ces deux vigneron habitant au bourg de Rhodon ne vivaient pas forcément dans celle décrite ici et qui comporte cependant deux chambres à feu – avec cheminée – alors que la plupart des logis paysans du Vendômois n'en avaient qu'une. La localisation de cette maison serait possible grâce à sa proximité avec la *métairie du verger du bury*, mais nous ignorons dans quelle partie du terroir de Rhodon celle-ci se trouvait ; si elle était dans le bourg ou à proximité immédiate, la maison pouvait être le domicile des vigneron.

La Maladrerie de Vendôme eut l'insigne honneur d'accueillir non pas son duc César de Vendôme, mais la dépouille du bâtard légitimé d'Henri IV. Il était décédé le 22 octobre 1665, en son hôtel de Vendôme à Paris. Jean-Jacques Renault retrace avec précision le dernier voyage du duc, de Paris à Vendôme :

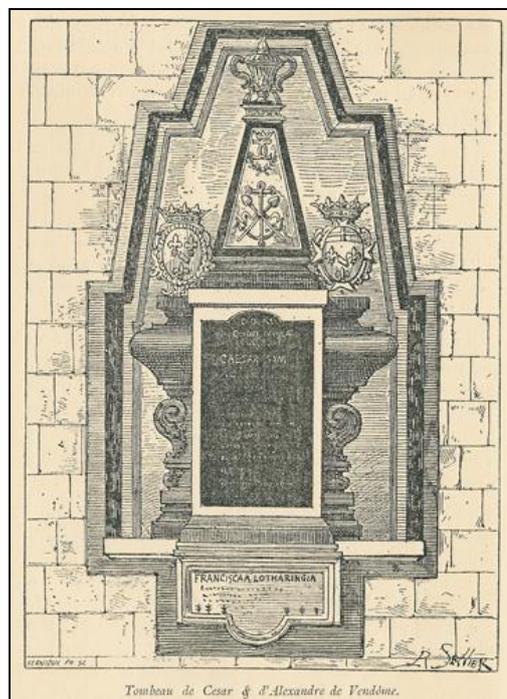
*Le 10 novembre eut lieu un dernier service à l'église des Capucines, avant le départ pour Vendôme. celui-ci fut posé sur un chariot, recouvert de velours noir, brocard d'argent, armoiries brodées d'or et bordé d'hermine, tiré par huit chevaux caparaçonnés de velours noir. Le cortège était composé au départ de 200 Capucins, suivis des officiers de la maison de Vendôme, tous à cheval, puis de 80 valets de pied portant des flambeaux, que suivaient à leur tour les gentilshommes envoyés de la part de la maison royale et les parents du duc. La marche était fermée par la carrosse du cercueil, ceux du roi, de Monsieur, de Madame, et les carrosses des autres princes.*

*La « Gazette » relata le transfert du corps de Paris à Vendôme. Le convoi, formé au départ de l'église des Capucines, était précédé par six archers du prévôt, derrière lesquels venaient deux suisses à pied ; deux trompettes à cheval sonnaient un chant lugubre de circonstance. Les officiers des gardes de la marine figuraient également en bonne place, à cheval, dans le cortège. Le chariot qui portait le corps était encadré par quatre aumôniers à cheval. Le roi avait envoyé six de ses valets de pied, porteurs de flambeaux, pour encadrer également le chariot. Cette longue file suivie des très nombreux carrosses des princes et de la famille devait constituer un événement pour les villages, sur les quelque 200 kilomètres que chemina le convoi. Seuls les Capucins avaient quitté le cortège, après lui avoir fait une haie d'honneur à la sortie de Paris, et étaient revenus à leur monastère.*

*Le convoi atteignit Villepreux, à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Versailles, le soir du 10 novembre. Le corps fut déposé à l'église paroissiale où se déroulèrent des cérémonies jusqu'au lendemain. Le convoi repartit pour Anet, qu'il atteignit le soir suivant. Le duc était prince d'Anet. La noblesse, les juges et les religieux vinrent accueillir le corps et le déposer dans l'église du lieu selon le même cérémonial que la veille. Le lendemain, on atteignit Châteauneuf-en-Thymerais (qui était également au duc), où les célébrations se répétèrent, puis Illiers, puis on entra en Vendômois en faisant étape à La Ville-aux-Clercs. Une délégation imposante était venue de Vendôme à la rencontre du convoi. Elle était composée de plus de 150 gentilshommes en tenue de deuil et d'une partie de la justice du duché. Le jour suivant, 15 novembre, on atteignit l'entrée de Vendôme. Le convoi s'arrêta à la Maladrerie, où eut lieu une cérémonie de prise en charge du défunt par les autorités du*

duché (clergé, noblesse et justice). Des discours furent prononcés et quatre nobles vendômois prirent possession autour du chariot funèbre : le baron de Poncé, le châtelain de la Chesnuère, le baron de Vautourneux et le châtelain de la Ferrière.

Un nouveau cortège se forma alors, pour les ultimes étapes à l'intérieur de la ville [...]27.



*César de Vendôme au temps de sa splendeur (Salle des actes, mairie de Vendôme). Tombeau de César de son fils Alexandre.*

## **Les Grisettes**

### **Encadrer les « Nouvelles Converties »**

Cette communauté religieuse eut à Vendôme une histoire comportant encore de nombreux mystères qu'une étude plus approfondie et la découverte de nouvelles archives permettront, espérons-le, de mieux éclairer. Raoul de Saint-Venant lui a consacré une notice dans son *Dictionnaire du Vendômois* : celle-ci est crédible quant aux origines des Grisettes, mais beaucoup moins quant à leur disparition. Incontestablement, leur fondateur fut François Doulay, curé de la Madeleine :

*Cette maison n'exista que l'espace de 26 ans. On donnait ce nom à une petite communauté de sœurs grises qui fut fondée à Vendôme en 1685 par François Doulay, curé de la Madeleine. Laissons provisoirement de côté la première phrase qui sera, plus tard, remise en question. La date de 1685 n'est pas anodine : cette année-là, Louis XIV procéda à la révocation de l'Édit de Nantes, qui condamna les protestants français à l'exil, à l'abjuration, à la dissimulation ou à la révolte (comme les Camisard des Cévennes). À l'origine de l'initiative de l'abbé Doulay, il y eut le désir d'encadrer des filles ou jeunes filles des familles protestantes pour leur éviter de retomber dans l'« erreur » et il le rappelait le 26 avril 1712 devant M<sup>sr</sup> de Bertier, premier évêque de Blois :*

*[...] fut présent en sa personne M<sup>re</sup> François Doulay, prêtre docteur en théologie, curé de la Madeleine de Vendome, y demeurant, étant cejourd'hui à Blois, lequel a dit qu'ayant cy-devant formé le dessein de rassembler autant que ses facultés lui permettoient les pauvres orphelines des quatre paroisses du pays de Vendome et notamment celles nouvelles converties en un lieu*

<sup>27</sup> RENAULT (Jean-Jacques), *César de Vendôme*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 2015, p. 481-482.

*propre à les nourrir loger entretenir élever et instruire à la crainte de Dieu, il a fait acquérir sous le nom de différentes personnes plusieurs maisons en lad ville de Vendome<sup>28</sup>.*

La mission était élargie aux orphelines pauvres des quatre paroisses de Vendôme (Saint-Martin, la Madeleine, Saint-Bienheure et Saint-Lubin). Il faut remonter une douzaine d'années en arrière pour essayer de comprendre ce qui fut une évolution, voire un changement total de nature de la communauté fondée par l'abbé Doulay.

### **L'appel aux Grisettes**

*Le dimanche 5 septembre 1700 se tint la première assemblée générale de l'hôtel-Dieu, réformé conformément à la déclaration du Roy du 12 décembre 1698 et aux lettres de M<sup>sr</sup> le duc de Vendome du 19 juin dernier, comme ausy que led bureau devant être composé, entre les officiers de justice et autres personnes dénommées dans lad déclaration qui en seront les administrateurs et directeurs n<sup>rs</sup>, de deux autres administrateurs électifs et extraordinaires, lesquels son altesse s'est réservé le droit d'établir et pourvoir sur le choix et nomination qui luy sera faite tous les trois ans dans les assemblées générales de trois personnes pour chaque place d'administrateur.*

L'événement était suffisamment important pour être placé sous la présidence de *Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime David Nicolas de Bertier premier Évêque de Blois*. Il était assisté du gotha des notables de la ville et du duché : *M<sup>rs</sup> Jean de Remilly, conseiller du Roy et de Son Altesse, baillly, juge ordinaire civil et criminel et de police du pays et duché de Vandôme ; François Jabre, procureur du Roy et de Son Altesse en ce duché ; François Morin, conseiller du Roy et de Son Altesse, lieutenant général dud duché et maire perpétuel de cette ville et fauxbourgs.*

Les principaux ecclésiastiques étaient présents, ainsi que des membres des professions : *M<sup>r</sup> Guillaume Beaussier chirurgien, M<sup>rs</sup> René Lesudre et Jacques Lefebure, apoticquaires, Estienne Besnard et Jean Pépin gantiers, Jean Febron et François Londiveau le jeune chappeliers, Jacques Compoint chandelier, Nicolas Chereau le jeune tanneur, Jean Adam et René Bonnier tailleurs, Philippe Grison boulanger, René Gabillau paticier, Noël Chevallier drappier, François Binet laisné et Pierre Philippes tonneliers, Pierre Nirat cordonnier, et Pierre Deslandes taillandier. Et quelques autres encore...*

Après avoir exposé les détails de la constitution du bureau, le prélat en vint à la question des soignantes :

*Ensuite de quoy Monseigneur l'Évêque ayant ausy exposé combien il seroit important d'appeller dans led hostel dieu des sœurs grises de Saint-Lazare comme étant très capables de servir les pauvres et dentretenir lordre et la propreté dans lad maison. Ce qui même a été agréé et aprouvé par Mondit Seigneur le duc de Vendome dès le 5 décembre 1695.*

En 1695, le duc de Vendôme avait approuvé le principe d'un appel aux sœurs grises ou Grisettes. En 1700, il était question de faire appel à elles. La question se pose : étaient-elles déjà présentes à Vendôme en 1700, voire avant, mais en dehors de l'hôtel-Dieu ? Et une autre en ricochet : si elles étaient présentes, s'agissait-il de la communauté fondée par François Doulay ? Le manque d'informations sur la vie de cette dernière au début de son existence n'autorise guère de réponse et ne permet pas d'écarter l'hypothèse d'une arrivée des Grisettes à Vendôme seulement à partir de 1700.

La première réunion du bureau eut lieu le lendemain, toujours sous la présidence de l'évêque dont il retint la proposition : *Quant aux sœurs de la Charité de Saint-Lazare dont l'établissement a été résolu par l'assemblée générale [...] avons très humblement supplié Monseigneur l'Évêque de vouloir se charger du soin d'en parler à leurs supérieurs et de convenir avec eux par rapport à l'estat de l'hostel dieu dont M<sup>r</sup> Jabre donnera un mémoire, du nombre des sœurs et des conditions auxquelles elles seront receues dans led hostel dieu de Vendome.* Cette formulation donne un certain crédit à l'hypothèse selon laquelle les Grisettes n'étaient pas à Vendôme en septembre 1700.

---

<sup>28</sup> Archives du Centre hospitalier de Vendôme (par la suite ACHV), série A.I., travée N, Fondations. Les Grisettes.

## *Les maisons des Grisettes*

Le 26 avril 1712, l'abbé Doulay était à Blois pour faire une donation à son évêque des maisons qu'il avait acquises à Vendôme pour les Grisettes :

*Mais craignant qu'après son décès lesd maisons ne fussent prétendues par ses héritiers et ne puissent continuer de servir selon son dessein pour le bien et avantage des paroisses s'ils n'étoient appuyés de l'autorité de nos<sup>seigns</sup> les Evêques de Blois [...] avoir donné cédé transporté et délaissé par donation perpétuelle et irrévocable [...] à Illustrissime et Révérendissime David Nicolas de Berthier [...] trois maisons.*

Il donnait des informations sur ces maisons qui accueillirent les Grisettes, leurs élèves et leurs activités :

*[...] lesquelles maisons sont situées une rue Saint-Jacques consistant en deux chambres basses, une cuisine, une dépense, la cour par bas, trois chambres hautes, grenier dessus, cour derrière dans laquelle est le nouveau bastiment que le Sr Doulay y a fait faire, composé de trois étages ayant chacun d'iceux plusieurs chambres, grenier dessus. La seconde maison s'ize en lad rue, consistant aussi en deux chambres basses, deux chambres hautes, cabinets, grenier dessus, bastiment long servant de dortoir, nouvellement basti, jardin, cour, derrière un autre bastiment composé d'une écurie [?] en bas, deux chambres en haut, grenier, une autre petite cour avec un petit bastiment sur leau pour laver la lessive ; et la troisième maison s'ize rue Poterie dite paroisse de la Madeleine consistant seulement en une chambre basse, chambre haute, grenier, petit jardin joignant à lad première maison de galerne. Cet ensemble devait se situer en face du presbytère, avec, pour l'une d'elles un accès sur la rue Poterie. La proximité était réelle avec le collège de l'Oratoire :*

– La troisième maison joignait d'aval à l'allée où étoit l'ancienne porte par laquelle on alloit à l'Oratoire.

– Le « nouveau bâtiment » joignait de solère à l'Encloture de l'Oratoire de Vendosme et d'amont au Sr Brochet et d'aval à lad allée qui conduit aud oratoire.

– La seconde maison joignait de solère à la rivière et autres abutans, d'amont à l'Oratoire et d'aval à la rue Poterie.

Le 6 février 1712, une expertise détaillée des lieux avait été faite, dans la perspective de la donation. Nous n'en retiendrons que quelques passages.

*[...] premièrement entré dans la cour dudit logis situé en laditte rue Saint-Jacques avons observé qu'à l'entrée de laditte cour sur la rue, il y a une grande porte de mesme largeur que la cour dans laquelle il y a un guichet. Et sur le haut de laditte porte une croix de bois semblable à celles qu'on met ordinairement sur la porte des couvents et communautez, que laditte grande porte fait face à une autre grande porte de pareille largeur qui est dans un mur de closture, d'une grande cour dépendant du collège de l'Oratoire de Vendosme et par laquelle on entroit autrefois dans led collège, que laditte cour a de longueur depuis l'une des grandes portes 50 pieds ou environ sur la largeur de 10 à 12 pieds, que de chacun des costés de laditte cour il y a deux grands bastiments.*

L'accent est mis sur la croix de bois semblable à celles qui signalent les couvents.

*[...] que le second bastiment qui est de l'autre costé dudit escalier sur laditte cour de l'Oratoire paroît basti depuis 25 à 30 ans, qu'il est composé par bas d'une chambre servant de salle et d'une autre servant de réfectoire, sur laditte cour, ayant chacune une cheminée, petite chambre et cabinet au-dessus de laditte salle [...] au-dessus desquelles choses il y a par hault deux étages et de chambres hautes et de cabinets de plain pied et un grand grenier, le tout couvert de thuilles.*

*[...] avons aussy remarqué que de l'autre costé de laditte cour il y a deux bastiments sur la droite, l'un qui est celuy sur laditte rue Saint-Jacques composé d'une chambre basse à cheminée et d'une haute, grenier dessus couvert de thuille et bardeau, de 20 pieds de largeur sur la ditte rue, et l'autre en apentil sur le derrière en même enlignement composé d'une chambre à cheminée, d'un petit retranchement sur le derrière servant à mettre la vaisselle, et une chambre sans cheminée servant d'appoticquairerie, chambres hautes et cabinets au-dessus avecq deux petits greniers, un escalier de bois entre lesd deux bastiments [...].*

*[...] nouveau bastiment fait en forme de gallerie et apentil de longueur de 10 toises et de largeur d'1,5 toise, le bas de laquelle sert en partie d'une allée couverte pour aller à un escalier par lequel on monte à 2 étages qui sont l'un sur l'autre au-*

dessus de laditte gallerie, lesquels servent de dortoirs estant garnis de lits et chaslits dans toute leur longueur, un grenier au-dessus [...] couvert de thuille et bardeau [...].

[...] Ensuite duquel bastiment et jardin est un grand corps de logis composé d'une grande salle par bas, chambre à costé servant autrefois de cuisine et à présent de réfectoire, chambres hautes au-dessus et deux greniers sur lesd chambres, escalier de bois pour y monter, led bastiment couvert de thuille au devant duquel bastiment est une cour [...] de l'autre costé de laquelle cour sur la rue Potterie il y a aussi un grand corps de logis qui a son égout sur laditte rue [...] composé par bas de chambres basses, celier au derrière qui sert d'étable à vache présentement, un grand porche obstacle et clos de mur présentement par lequel on passoit anciennement et mesme depuis quinze ans en ça pour l'usage de laditte grande maison et commodités d'autres maisons voisines en le temps des crues d'eau, chambres haultes sur les dittes chambres basses et porche, greniers dessus et cabinets sur le derrière [...] led bastiment joignant par le devant à laditte rue Potterie, sur la largeur de 20 à 30 pieds [...].

[...] avons encore remarqué que depuis le pignon dud bastiment sur solaire jusqu'au bras d'eau qui descend du pont Parrain au pont de la Chevré il y a encore une cour [...] au bout de laquelle il y a sur laditte eau un petit bastiment ou mettre la lessive, un plancher et des lieux de commodité et latrines avecq un petit réservoir à poisson fait d'une vieille busse, et au coin de laditte cour sur abas il y a encore un petit bastiment couvert de thuilles, composé d'une chambre à cheminée, petit grenier audessus servant à présent d'étable à vaches y en ayant trouvé deux.

### *M<sup>re</sup> de Bertier calme le jeu*



*David Nicolas de Bertier, premier évêque de Blois.*

C'était bien tout un complexe, aux bâtiments multiples, répondant aux diverses fonctions d'un établissement communautaire, réfectoire, dortoirs, apothicairerie, étable à vache, etc. Les Grisettes y vivaient en toute autonomie, bien séparées de l'hôtel-Dieu où elles dispensaient leurs soins.

Avant la fin de l'année 1712, M<sup>re</sup> de Bertier était de retour à Vendôme pour mettre fin au litige qui opposait François Doulay aux administrateurs de l'hôtel-Dieu. Ceux-ci étaient en force :

M<sup>re</sup> François Joseph de Trémault, écuyer et seigneur de Morillon, Conseiller du Roy, Bailly de Vendômois et Maire perpétuel de la ville et communauté dud Vendosme.

M<sup>re</sup> André Godineau, sieur du Tremblay, Conseiller du Roy, élu en l'élection de cette ville, échevin en titre.

M<sup>re</sup> André Mosnier, prêtre docteur en Sorbonne, curé de l'église de Saint-Martin de cette ville.

M<sup>re</sup> Robert Chapponnel, prêtre chanoine en titre de l'église collégiale Saint-Georges de Vendosme.

Honorable homme Claude Morillon, bourgeois.

M<sup>re</sup> Jean Delalleu, prêtre prieur de la paroisse de Saint-Lubin.

Et M<sup>re</sup> Jacques Maignen, prêtre curé de Saint-Bienheuré.

Face à eux, l'abbé Doulay n'était secondé que par Dame Marie Gaultier, supérieure des Grisettes. Mais après un temps de confrontation, le désir de conciliation était réel et l'évêque était venu sur place pour le concrétiser :

*Lesquelles parties désirant terminer à l'amiable les contestations qui sont pendantes au parlement sur l'appel qui a été interjeté tant par lad dame Gaultier que par led Sr Doulay, curé de la Madeleine, des jugements rendus au bailliage de cette ville par lesquels il a été ordonné qu'ils rendraient compte des biens qui ont pu leur être donnés et mis entre les mains pour la subsistance et entretien des pauvres filles et orphelines appelées Grisettes dont ils ont eu soin depuis plusieurs années et défenses leur ont été faites d'en recevoir à l'avenir.*

Le curé de la Madeleine présenta sa version des choses : *led Sr Doulay et lad Dame Marie Gaultier ont réitéré les déclarations qu'ils ont ci-devant faites qu'ils n'ont point regardé cette œuvre de charité comme un établissement public pour le soutien duquel il leur fut permis de recevoir aucuns legs ni donations et qu'ils n'en ont point effectivement reçu, mais qu'ils ne l'ont entretenu et fait subsister que par les charités particulières et manuelles qui ont été faites tant par led sieur Doulay que par les personnes de piété qui y ont bien voulu concourir et que par conséquent ils n'ont pu être obligés d'en rendre aucun compte.*

Et tous deux espéraient bien pouvoir continuer leur mission de charité sous la houlette de l'évêque :

*Ils lui ont conjointement le 26 avril dernier fait donation entre vifs des maisons qu'ils ont acquises et qui servent actuellement à loger lesd orphelines pour y continuer la même charité envers lesd pauvres orphelines tant des quatre paroisses de Vendosme que du pays vendômois et les pauvres demoiselles nouvelles converties qui ne peuvent payer pension et dont le salut pourroit être en danger si elles étoient au pouvoir de leurs parens ou pour les autres usages pieux que mondit Seigneur l'Évêque ou ses successeurs jugeront à propos.*

L'accord se fit sur les bases suivantes : *lesd sieurs administrateurs se retireront pardevant le Roi pour obtenir de Sa Majesté les lettres patentes pour approuver et confirmer l'établissement de charité projeté par led sieur Doulay et lad Dame Marie Gaultier pour l'entretien, éducation et instruction des pauvres orphelines des quatre paroisses de la ville de Vendosme seulement à condition qu'il demeurera uni à la direction de l'hostel dieu pour être conduit et gouverné par les ordres et sous l'inspection du bureau et suivant les règlements qui seront faits par Monseigneur l'Évêque conjointement avec les autres administrateurs sans que les biens et revenus qui pourront à l'avenir être donnés et appartenir à lad maison de charité desd filles orphelines puissent être confondus avec ceux de l'hostel dieu ni que l'hostel dieu soit tenu de contribuer de ses biens et revenus pour la subsistance et le soutien de lad maison de charité.*

Il est clair que dans les litiges, il y avait des enjeux d'autorité et d'ordre financier. D'un côté, l'hôtel-Dieu voulait exercer un contrôle sur les biens et revenus de la communauté charitable, de l'autre, celle-ci souhaitait garder son autonomie. Et l'hôtel-Dieu rechignait à subvenir aux besoins des Grisettes si l'aide de la charité privée se montrait insuffisante. Mais il convenait que le zèle de l'abbé Doulay et de Marie Gaultier devait être reconnu et encouragé :

*Et pour donner auxd sieur Doulay et Dame Gaultier des marques de la reconnoissance que mérite le zèle qu'ils ont eu pour le projet de cet établissement, il a été arrêté qu'à l'avenir la conduite ordinaire et journalière desd pauvres orphelines qui sont actuellement dans la maison qui leur est destinée et de celles qui seront à l'avenir reçues par les ordres du bureau dud hostel dieu demeurera sous les soins desd sieur Doulay et Dame Gaultier tant qu'ils voudront bien les continuer sous l'inspection dud bureau et suivant lesd règlements.*

Un compte, présenté en 1718, par Robert Chaponel, *prêtre chanoine ancien de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, cy-devant l'un des administrateurs et trésorier receveur de l'hôtel-Dieu et de la Maison de charité des filles orphelines dud Vendosme*, livre des informations sur les recettes et dépenses des Grisettes. La veuve du marchand gantier Marganne avait institué une rente de 150 livres par an, assise sur un capital de 3 000 livres, en contrepartie de quoi elle serait reçue *pensionnaire perpétuelle à lad maison*. Cette ressource fut éphémère puisque le 3 novembre 1714, *lad V<sup>e</sup> Marganne pour des raisons connues à M<sup>rs</sup> les administrateurs et à la gantière sortit de la maison de charité pour venir demeurer en celle de l'hôtel-Dieu de cette ville*. Un conflit avec Marie Gauthier serait à l'origine de cette séparation<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> Le même compte fait état d'une dépense de 54 livres 2 sols *pour la subsistance de madame Marganne dans le tems de ses difficultés avec la Sœur Gaultier qui ne vouloit luy donner ny fournir aucuns alimens suivant l'état raporté et les billets de lad dame Marganne.*



*Début de l'acte du 30 juillet 1718.*

Un nota du receveur faisait allusion à une autre rente : *Nota que par acte devant Barré, notaire à Vendôme, le 10 février 1713, Monsieur Doulay, curé de la Magdeleine de cette ville, chargé d'une personne qui n'a voulu être nommée, donna à lad maison de charité la somme de 4 000 livres.*

### ***Les lettres de l'Inconnu***

Il se trouve que, dans la même période, deux étranges lettres furent écrites, conservées dans les archives du Centre hospitalier :

– *Première réponse de l'Inconnu sur les difficultés que le Curé de la Madeleine lui a mandé que Monseigneur l'Évêque de Blois faisait aux conditions de son don : cette réponse est envoyée à Mr Chaponel de Paris en date du 22<sup>e</sup> janvier 1713 et reçue le 24<sup>e</sup> à Vendôme.*

– *Seconde réponse de l'Inconnu au mémoire de Monseigneur l'Évêque de Blois ci-joint envoyé à Paris par Mr Chaponnel le 28 janvier de l'année que dessus.*

Ces deux textes regorgent d'énigmes, la première étant l'identité de l'auteur, qui reste inconnue. La seule vérité que l'on puisse émettre est qu'il fut très proche de la communauté des Grisettes, dont il connaissait bien les rouages et le fonctionnement ; il appartenait aussi à la société notable de la ville. Dès le début de sa première lettre, il mettait en cause des comportements au sein de la communauté :

*Au reste, vous vous donnez bien des peines, Monsieur, à amasser des deniers, pour les donner si largement à des filles qui les dépensent avec tant de profusion, encores une fois à des filles qui n'ayment que leur plaisir et leur satisfaction, et qui n'ont ni paix ni union entr'elles, en un mot ce sont des dames et non pas des servantes des pauvres ; il faut que vous passiez par où elles veulent, et non pas par où vous voulez. L'on est si fort en peine comment je sai tout ce qui se passe dans la maison ; j'ose vous dire que je le sai mieux que vous-même. Il est difficile d'interpréter cette mise en cause des Grisettes par quelqu'un qui se voulait leur défenseur.*

Bien plus tard, Raoul de Saint-Venant fait état de problèmes de comportement : *Cette communauté des Grisettes compta un moment jusqu'à 50 filles. Mais elles se livrèrent à des pratiques de dévotion si extraordinaires et si extravagantes qu'elles lassèrent la charité publique dont elles vivaient. Le curé Doullay fut obligé de transférer les biens de la communauté à l'évêché de Blois.* Quelle était la nature de ces dévotions *si extraordinaires et si extravagantes* ? Le reproche n'est pas du même ordre que celui de l'Inconnu. Sans en tirer des conclusions hâtives, il ne faut pas perdre de vue que le second jansénisme connaissait alors un essor certain, à Vendôme en particulier, au sein des congrégations religieuses ; à l'inverse, André Mosnier, curé de Saint-Martin, se montrait un ardent défenseur de la bulle *Unigenitus* – contre laquelle s'élevaient les jansénistes – et il était administrateur, membre du bureau de l'hôtel-Dieu.

*S'adressant toujours au receveur de l'hôtel-Dieu, dans sa seconde lettre, l'Inconnu désigne une responsable des égarements : Et vous ne trouverez pas mauvais si je vous dis qu'il est bien étonnant que vous préféreriez aux intérêts des pauvres mineurs une dame Crépoix, qui n'apporte aucun bien ni aucun revenu à l'hôtel-Dieu ; et qui bien loin d'y en apporter, y fait des dépenses de toutes manières ; oui, la dame Crépoix qui, au lieu du bon ordre et d'une sage conduite, élève comme elle ses filles dans l'orgueil et la hauteur.* Le seul problème est que c'est ici l'unique apparition de la « dame Crépoix », mais ce passage appuie sur un goût du luxe, de la facilité, bien éloigné de l'esprit du fondateur, tout comme, d'ailleurs, de l'esprit janséniste.

Il est incontestable que des difficultés ont surgi dans la communauté des Grisettes, au point d'importuner une partie de la population, comme en témoigne un document de 1726 :

*En conséquence duquel acte il fut le 8 novembre 1712 fait des règlements pour la maison de charité par feu Monseigneur l'Évêque et par les directeurs et administrateurs de l'hôtel-Dieu, lesquels voyant l'impossibilité d'obtenir des lettres patentes pour l'érection de la communauté des Grisettes, tant parce que le Roy s'est expliqué à ce sujet, que par le deffault de consentement des habitans du refus desquels on est assuré.*

Ce passage met le doigt sur un autre écueil : l'impossibilité d'obtenir des lettres patentes du pouvoir royal, qui donnaient une légitimité à l'institution. L'évêque de Blois avait-il posé des réserves à propos de ces lettres patentes, alors que, quelques mois plus tôt, les administrateurs de l'hôtel-Dieu lui avaient demandé de plaider la cause des Grisettes ? Malheureusement, le mémoire de l'évêque de Blois, auquel fait référence la seconde lettre de l'Inconnu, ne nous est pas parvenu. D'une certaine façon, les Grisettes ont eu provisoirement, une existence dont la légitimité n'était pas officiellement reconnue.

L'Inconnu était encore en désaccord avec l'administration de l'hôtel-Dieu sur un point important, celui des dons. Il y revenait dans ses deux lettres :

– Première lettre :

*Pensons seulement à faire quelque revenu dans la maison de charité des pauvres orphelines. Comme j'ay mis 4 000 livres au jour, selon mes conditions (car enfin c'est à celui qui donne à faire les conditions telles qu'il lui plaît), j'entends que ces 4 000 livres seront employées sur le même pied des 3 000 livres, c'est-à-dire qu'au lieu des 150 livres il y aura 200 livres sur les trois testes et après les trois testes cela ira à la maison de charité des pauvres orphelines ; si la charité des orphelines manque, ce sera pour la fabrique de la Madeleine. Il faut, Monsieur, que les charités s'étendent vers les églises aussi bien que vers les hôpitaux, et telle est ma volonté. Mais à présent, que risquez-vous si vous soutenez la maison de charité ? Et je vous diray de plus qu'il y en a aussi bien comme moi qui trouvent l'œuvre admirable, et qu'en peu de tems ils feront leur charité pour les conditions qu'ils prescrivent. Courage, Monsieur, portez-vous de plus en plus à faire ces charités, la charité n'a point de bornes.* L'inconnu est donc bien l'anonyme représenté par l'abbé Doulay dans le compte du receveur de 1718. Mais ce n'est pas une avancée pour l'identification...

– Seconde lettre :

*Monsieur, Je veux encore bien vous écrire ces lignes, pour vous faire voir que je suis fort surpris de ce qu'on veut faire des loix au donneur, au lieu d'accepter les siennes. Je suis aussi fort étonné de ce qu'on trouve tant de difficultés à une chose qui nous a été proposée quoy qu'elle soit si juste et si raisonnable, et qu'elle ne tendît qu'à faire du bien à votre hôtel-Dieu, et à donner en même tems un secours à des filles, comme je vous l'ay déjà marqué, aussi zélées, et qui ont tant souffert pour soutenir l'œuvre de charité des pauvres orphelines.* Et un peu plus loin :

*L'on diroit aussi que vous n'aurez pas intention, ainsi que vous le voudriez persuader, de soutenir la maison de charité des orphelines, dès le moment que vous me prescrivez qu'en cas que cette maison de charité ne subsisteroit pas, il faudroit en apliquer mon don à l'hôtel-Dieu car je vous répons qu'on peut fort bien douter de votre zèle pour cette œuvre, dès lors que vous exigez qu'au cas qu'elle manque les dons vont à l'hôtel-Dieu puisqu'en ce cas-là vous seriez toujours les maîtres ou de la soutenir ou de la renverser, sans craindre que ces dons vous pussent échaper ; Et encore vous voulez empêcher les autres de faire des dons au profit de la maison de charité des orphelines, car on est zélé pour cette œuvre de charité et j'en sai fort bien qui en feroient, et qui cependant n'en feront que quand ils auront la liberté de prescrire des conditions à leur gré.*

Le donateur voulait asseoir son don sur des personnes particulières, trois « têtes » dans le cas précis, leur garantir une ressource ; et s'il y avait un reliquat, il irait à la communauté. Ceci répondait probablement à une volonté de clarté, en évitant que le don ne se dissolve dans un ensemble mal contrôlé. Dans ce cas aussi, le don ne serait pas capté par l'hôtel-Dieu. L'Inconnu terminait sa seconde lettre en affirmant sa volonté totale d'aider la communauté des pauvres orphelines :

*Vous aurez donc beau dire, Monsieur, j'ay toujours protégé cette maison, et je la protégeray, sans que j'aye besoin de tous vos secours. Croyez-vous que je ne puisse pas faire ma charité à leur profit sans vous ? Vous voulez tenir ces pauvres filles sous vos loix ; elles s'y soumettront en droit et en raison. Mais épargnons ceux, qui ont une si bonne volonté, et ne prescrivons point des loix à ceux qui veulent départir de leurs biens.*

*Au surplus voilà en dernier ressort, Monsieur, tout ce que je vous écriray. Je donneray tous mes ordres à Monsieur le curé de la Madeleine, qui me sera fidèle à me garder le secret, et à accomplir exactement tout ce que je luy presciray.*

### **Maisons à vendre...**

L'institution des Grisettes connut, en 1726, un nouveau tournant dans son existence tourmentée. Sa situation matérielle était devenue de plus en plus difficile, comme en témoignaient les administrateurs de l'hôtel-Dieu :



*M<sup>sr</sup> Jean-François Paul Lefèvre de Caumartin.*

*[...] les seigneurs de fiefs vouloient les forcer de mettre horsmain lesdittes maisons, lesquelles tombent d'ailleurs en ruine et servent en partie à caserner les cavaliers qui sont en quartier d'hiver en lad ville, voisinage incomode pour une petite communauté de filles ; à joindre, Monseigneur, que les habitans surchargés de taille murmurent tous les jours de voir plusieurs maisons vides qui seroient très propres en les rétablissant à loger différents particuliers qui porteroient leur part des impositions. Et ils sollicitaient de l'évêque de Blois – qui était désormais M<sup>sr</sup> de Caumartin – l'autorisation de vendre les trois maisons, lui ayant déjà proposé une nouvelle organisation pour l'avenir :*

*[...] un projet de réunion à l'hôtel-Dieu dans l'enclos duquel, de l'agrément de Votre Grandeur [évêque de Blois] et des habitans de la ville ils ont fait faire un logement propre à loger dix à douze filles orphelines qui seront prises dans le nombre des enfans nourris et élevés aud hôtel-Dieu, ce qui causera un*

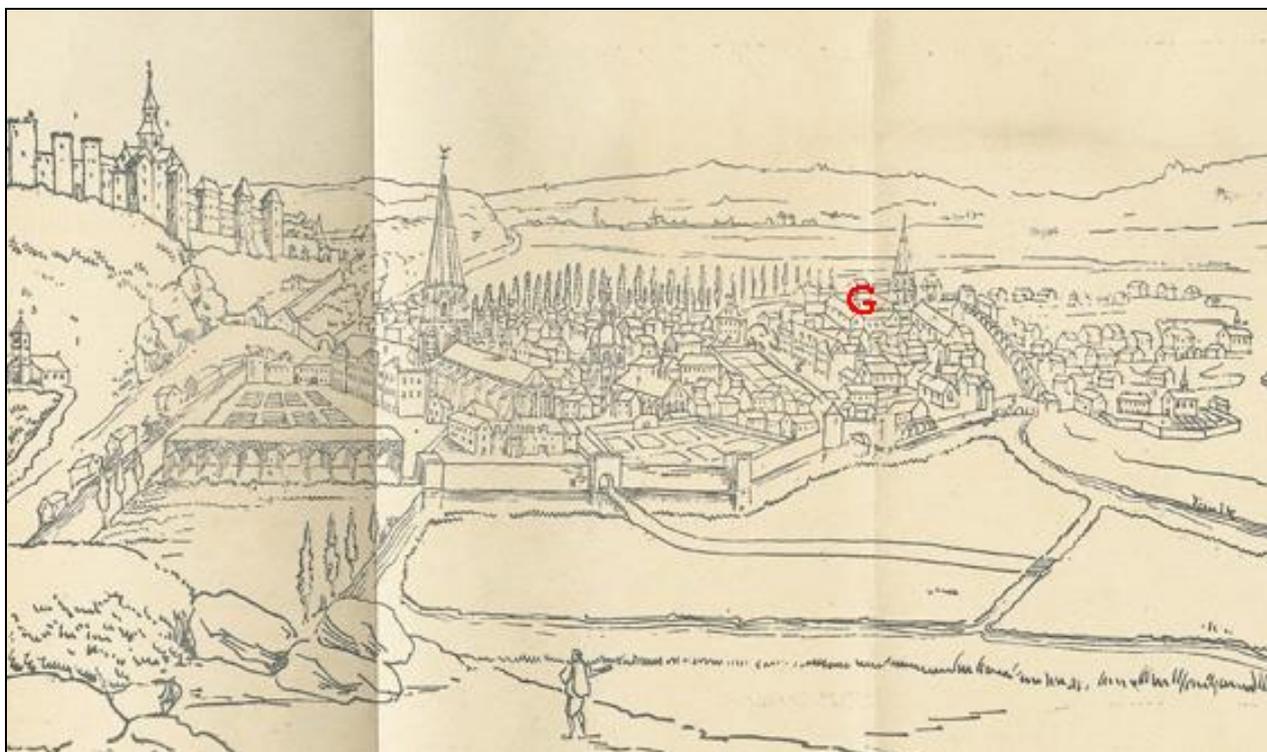
*double avantage en ce que l'hôtel-Dieu se trouvera déchargé d'autant, et que les orphelines qu'on renvoyait sans scavoïr autre chose que prier Dieu y apprendront à travailler. Motifs, Monseigneur, qui vous ont paru si pieux et si justes que vous avez bien voulu les louer.*

Le 21 avril 1726, l'évêque donna son accord :

*Jean François Paul de Caumartin par la permission divine évêque de Blois, vu la requête cy dessus et actes y énoncez aiant égard aux raisons des Administrateurs de l'hôtel-Dieu de Vendôme avons consenti et consentons par ces présentes que les orphelines et sœurs qui forment la communauté dite des Grisettes établie dans lad ville de Vendôme soient transférées dans l'enclos dud hôtel-Dieu où il a été fait un bâtiment à ce dessein, ordonnons qu'elles y seront receues, entretenues et élevées suivant et conformément aux Règlemens faits par notre Prédécesseur. Consentons de plus que lesd Administrateurs vendent les maisons, jardins et autres dépendances actuellement occupées par lesd sœurs Grisettes pour le prix en être colloqué au profit dud hôtel-Dieu.*

La notice de R. de Saint-Venant recèle une certaine ambiguïté. Elle commence par la phrase : *Cette maison n'exista que l'espace de 26 ans.* Et il écrit un peu plus loin : *La maison des Grisettes subsista encore, entretenue par l'hôtel-Dieu, jusqu'en l'année 1726, époque où elle fut vendue au profit du dit hôtel-Dieu.* Qu'entend-il par le mot « maison » : l'institution ou l'ensemble des bâtiments ? La première interprétation est la plus plausible ; mais si les maisons furent bien mises en vente en 1726, la communauté des Grisettes ne disparut pas pour autant : elle fut intégrée dans l'enclos de l'hôtel-Dieu.

François Doulay mourut en 1713. Selon R. de Saint-Venant, Marie Gautier s'évapora : *elle disparut du pays vers cette époque, après avoir cédé à l'hôtel-Dieu sa propre maison.* Sur le compte de 1718, elle apparaît régulièrement au chapitre des dépenses, deux ou trois fois par an, entre 1713 et 1718<sup>30</sup>.



*La lettre G indique l'emplacement probable de l'établissement des Grisettes, sur un plan en perspective de Vendôme au XVII<sup>e</sup> siècle, extrait du livre « Le Vendômois épigraphique et iconographique » d'A. Lacroix de Rochambeau.*

### ***Les Grisettes toujours là...***

La communauté des Grisettes était toujours bien vivante à Vendôme à l'orée des années 1780. La preuve : il y avait encore un problème avec l'administration de l'hôtel-Dieu ! Écoutons d'abord les plaignants, en l'occurrence les administrateurs :

<sup>30</sup> 1713 : 123 livres 15 sols ; 1714 : 144 livres ; 1715 : 170 livres ; 1716 : 160 livres ; 1717 : 90 livres ; 1718 : 89 livres 12 sols.

*Monseigneur, Madame la Supérieure de l'hôtel-Dieu de Vendôme nous a fait part d'une lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire au sujet du serment qu'a prêté M<sup>lle</sup> de Bongas, sœur de cet hôtel-Dieu entre les mains de Mr le lieutenant général, chef du Bureau lors de sa nomination à la place de gouvernante des Grisettes ou filles orphelines.*

Sur le plan des soins, il existait donc des sœurs hospitalières dont l'une était qualifiée *Supérieure de l'hôtel-Dieu* ; et l'une de ces religieuses avait été choisie pour occuper le poste de *gouvernante des orphelines appelées Grisettes*. Même rapatriée dans l'enceinte de l'hôtel-Dieu, l'œuvre avait subsisté. La pierre d'achoppement était un serment que la sœur avait dû prêter et dont, après coup, elle dénonçait la légitimité. Les administrateurs brossaient un historique de l'institution, justifiant ce serment :

*En l'année 1712, on demande à Mr de Berthier, évêque de Blois, un règlement pour le gouvernement de cette maison : ce prélat le fit dresser et l'arresta le 8 novembre de la même année ; il fut adressé aux administrateurs du Bureau qui le signèrent ainsi qu'il paroît par une copie de ce règlement [...].*

*D'après ce règlement les administrateurs firent un arrêté [...] qui porte que l'on se transportera à la maison des Grisettes rue Saint-Jasques à l'effet de dresser état des revenus, prendre le serment du directeur et de la gouvernante.*

*Il parut dans la suite plus commode et plus convenable de transporter cette petite communauté dans l'enclos de la maison de l'hôtel-Dieu et plus utile de vendre les maisons appartenantes à cet établissement.*

*[...] Il y a eu selon les apparences un registre particulier pour l'administration des Grisettes sur lequel doivent être inscrits les actes de réception de la Gouvernante qui se trouve égaré ; conséquemment nous ne pouvons scavoir si le président du Bureau a pris le serment des Gouvernantes, mais cela est présumable.*

*[...] C'est donc d'après la lecture de ce Règlement que les administrateurs, lorsque Madame la Supérieure de l'hôtel-Dieu leur présente M<sup>lle</sup> Bongas comme plus propre par ses infirmités à remplir la place de gouvernante des filles orphelines que celle de sœur hospitalière, l'admirent et prirent d'elle le serment de bien et fidèlement exercer ses fonctions. On reçut même sur le champ une sœur hospitalière en sa place.*

L'accusation se faisait plus directe, voire vindicative : *Pourquoi, après avoir consenti à prêter ce serment, vient-elle en demander la révocation ?*

*Il faudroit donc que le Bureau eut la foiblesse d'acquiescer à celle d'une sœur qui se forme un scrupule chimérique. (Car vous voyez, Monseigneur, que cela est absolument sans motif et sans objet).*

*[...] Si elle refuse obstinément nous serons obligés de nommer une autre gouvernante des Grisettes et ce ne seront point des Sœurs, parce qu'on les a toutes montées sur le même scrupule ; il faudra donc une personne de plus dans la maison, ce qui est une charge [...]. L'aigreur était sensible devant l'audace d'une modeste sœur qui osait se dresser devant ces Messieurs du bureau de l'hôtel-Dieu. Et il y avait en tout cela un parfum de cabale, puisque les autres sœurs partageaient le « scrupule ».*

Qu'avait-elle à dire pour sa défense ? Elle l'écrivit directement aux administrateurs, dans une lettre du 2 avril 1781 :

*Je ne puis m'empêcher de vous témoigner ma sensibilité de ce qu'après avoir donné votre parole pour la plupart puisque Mr Mercier étoit disposé à souscrire comme vous à ma demande, vous avez paru au dernier bureau plus indisposés que jamais, on vous a fait dire que si on n'avoit point fait tant de démarches, vous auriez consenti à ce qui vous a été proposé. Il en a été moins fait que je n'ay essué de refus, et je prie que l'on me disse si je pouvois prendre une autre voix que celle de me présenter d'abord de la part de ma supérieure, de la prier ensuite de parler elle-même et de m'adresser enfin à Monsieur Gallois pour vous exposer mes raisons dans une matière purement spirituelle et qui par conséquent est de son ressort. Une représentation de sa part ne pouvoit vous offencer.*

Après ce prologue, elle en venait à ses motifs dont nous retiendrons les éléments essentiels :

– *Mes motifs de refus, je les répète, sont que je suis entrée dans la maison sans autre engagement que celui de l'honneur et de la conscience, et que je n'y en veux point ajouter d'autre.*

– *Que les deux dernières gouvernantes des Grisettes ont été reçues sans serment et que je suis ny plus suspecte, ny de pire condition qu'elles.*

– *Que madame la Supérieure étant chargée de vous rendre compte du produit du travail des filles grisettes, de leur nourriture et de leur entretien, ce serait plutôt à elle qu'à moi de lever la main, mes fonctions se réduisant à apprendre le catéchisme, à montrer à lire et à tricoter.*

Marthe de Bongars demandait le retrait du serment de son acte d'engagement : *Sinon, il ne me reste plus qu'à m'en expliquer auprès de Monseigneur et à vous prier de lui envoyer la copie du règlement de Monsieur de Berthier, de l'acte de translation, de ceux de la réception de la Sœur Girard, de M<sup>lle</sup> Beaulieu, de Marguerite Marie et du mien ; puisque vous ne voulez entendre à aucune représentation, que vous en faire c'est désobéir, qu'on m'a même menacé plusieurs fois de me mettre dehors, triste révérence pour une fille hospitalière de 21 ans de services ; vous ne pouvez trouver mauvais que je m'y adresse, il est mon premier supérieur dans cette maison et il s'agit de la validité d'un lieu qui est uniquement de sa compétence et dont lui seul peut dispenser.*

La sœur estimait qu'ayant pris un engagement d'honneur et de conscience lors de son entrée dans la communauté, elle n'avait pas à prêter de serment à l'autorité administrative de l'hôtel-Dieu et entendait se référer à l'évêque de Blois, autorité supérieure de la communauté depuis 1712. La réaction du prélat – M<sup>gr</sup> de Thémines – se fit en deux temps :



*M<sup>gr</sup> Alexandre de Thémines, évêque de Blois.*

– Une lettre du 10 avril 1781, à la supérieure de l'hôtel-Dieu :

*Il me paroît tout simple que Mad. Bongart, Madame, s'en tienne en sa qualité de sœur hospitalière à se refuser à tout nouveau serment qui n'est ni dans votre règle ni dans vos usages. D'ailleurs, on se fonde sur un règlement d'un de mes prédécesseurs [...]. Au reste, M<sup>rs</sup> les administrateurs n'ont pas à se plaindre puisqu'ils ont la liberté de faire un autre choix. Je crois qu'ils pourroient sans se compromettre se fier à votre honneur et conscience autant qu'à un serment, et il seroit beaucoup mieux pour le bien de la chose de charger votre Communauté solidairement de cet office et quand un sujet ne le rempliroit pas convenablement, il seroit de votre vigilance de le remplacer sur le champ, comme les autres fonctions de l'hôpital.*

– Le 5 mai 1781, il répondit au courrier des administrateurs :

*Puisque le serment ne consiste qu'à « promettre en son âme et conscience d'exercer fidèlement les fonctions de gouvernante », il ne m'offre pas, je l'avoue, de grandes difficultés. Cependant je suis fâché*

*dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : « il faudroit donc que le bureau eût la foiblesse de se prêter à la foiblesse d'une sœur. » Non, M<sup>rs</sup>, il ne faut pas que le bureau aye la foiblesse » mais la force « de se prêter à la foiblesse d'une sœur ». Les scrupules des âmes timorées ont souvent une matière subtile et quand il s'agit de ménager les têtes [...] sans que le bien en souffre, c'est aussi au sexe qui se dit le plus fort de donner l'exemple de la condescendance. Au reste, puisque le serment est prêté, il n'est pas question d'en faire observation sur le registre, ce qui seroit ridicule, et vous pouvez la rassurer verbalement en lui disant qu'on n'exigera rien de contraire aux usages et sermens des hospitalières et par votre acte de la nouvelle fonction aux anciennes, il [ne] sera plus mention de serment à l'avenir.*

Pour l'évêque, il s'agissait plus d'une question d'humeur que d'un problème de fond et il conseillait surtout de créer un climat et des conditions qui évitent le recours au serment. Il n'imaginait sûrement pas que lui-même, dix ans plus tard, serait amené à refuser un serment, de fidélité à la Constitution civile du clergé...

Dans le même sens allait un courrier non daté et non signé, envoyé à « Monsieur », selon toute probabilité, à un membre du bureau d'administration, peut-être même au président, puisque l'auteur de la lettre prêtait à son destinataire le pouvoir d'orienter le débat :

*Monsieur, Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, j'ai réfléchi sur l'acte qui concerne la gouvernante des Grisettes. Il me semble que pour éteindre l'obligation du serment et ne rien faire en même tems qui semble blamer ce qui a été fait au dernier bureau, vous pourriez dire par une nouvelle délibération que vous avez pensé que pour plus grande conformité dans le régime de la maison et pour établir une dépendance égale de la part des Sœurs à l'égard de M<sup>me</sup> la Supérieure, vous avez admis Sœur Marthe à faire sa démission, qui pour ces mêmes vues et autres qu'elle vous a fait connoître s'y est portée d'elle-même ; qu'en conséquence vous remettiez à la prudence à changer lorsqu'elle le jugera nécessaire ou convenable. Il ne paroît pas non plus nécessaire de parler des clauses et conditions de l'article 1<sup>er</sup> pour ne pas paroître la faire revivre, et aussi parce qu'aucune sœur ne refusera de se conformer en tout à votre volonté et à celle de leur Supérieure ; et quand celle qu'elle y mettra voudroit s'en écarter, elle ne le pourroit, étant amovible et pouvant être retirée à volonté. Si absolument vous voulez spécifier ces clauses, vous pourriez mettre en termes généraux que quelque sœur que M<sup>me</sup> la Supérieure choisisse pour cette place, elle sera obligée à, etc. Je sou mets le tout à vos lumières mais par ce moyen vous m'exempteriez d'écrire à l'évêché et tout le monde seroit content.*

L'auteur de la lettre était un personnage susceptible d'influencer l'évêque ; on pourrait penser à un membre du clergé vendômois. Un Inconnu de plus dans la petite histoire des Grisettes...

En conclusion, l'histoire bien réelle des Grisettes à Vendôme peut se résumer en quelques phases hypothétiques :

.1. De 1685 à 1700 environ, François Doulay, curé de la Madeleine, fonde et anime une communauté destinée à prendre en charge les orphelines de la ville et tout particulièrement des « nouvelles converties », issues des familles protestantes, à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes. Rien n'atteste que les sœurs aient été appelées Grisettes dans cette période.

.2. De 1700 à 1726, une communauté de sœurs grises ou Grisettes fut appelée, sur la demande de l'évêque, à officier avec la même mission et s'installa dans un ensemble de bâtiments entre la rue Saint-Jacques et la rue Poterie. Elle fonctionna sans avoir reçu de lettres patentes du roi. À la fin de 1712, François Doulay fit don des bâtiments à l'évêque et, en 1726, ceux-ci furent vendus avec son accord.

.3. De 1726 aux années 1780, la communauté des Grisettes fut installée dans l'enclos de l'hôtel-Dieu. Une gouvernante était choisie parmi les sœurs hospitalières pour instruire religieusement les orphelines et diriger leurs travaux d'aiguille ou de tricot.

### ***L'hôtel-Dieu au XVIII<sup>e</sup> siècle***

Il n'existe que des bribes d'informations sur la gestion et les activités de l'hôtel-Dieu au XVIII<sup>e</sup> siècle, en dehors des éléments du chapitre consacré aux Grisettes. Elles sont surtout d'ordre administratif et laissent, hélas, dans l'ombre tout ce qui concerne les malades et les soins.

Les liasses consultées renseignent sur les locations de maisons possédées par l'hôtel-Dieu. Parfois, on réunissait les notables du conseil d'administration pour trancher de menus détails : ainsi, le 1<sup>er</sup> mars 1717, plusieurs administrateurs, Messire François Joseph de Trémault, Maire perpétuel de Vendôme, M<sup>e</sup> Louis Dolbeau, curé de la paroisse de la Madeleine, M<sup>e</sup> Robert Chaponnel, chanoine de l'église collégiale de Saint-Georges, M<sup>e</sup> François Jabre, *conseiller du Roy et son procureur en l'hostel et maison commune de lad ville*, se sont rendus en l'étude du notaire Barré pour autoriser le boulanger Simon Ruet à ouvrir *un soupirail à sa cave du côté de l'hôtel-Dieu*.

Quelques baux renseignent sur la localisation de maisons, les qualités des locataires, les montants de loyers.

Date	Description	Loyer
2/1/1759	<i>Maison au coin de la rue la monnoye.</i> [Elle ne semble occuper que la chambre haute]	15 livres
19/1/1762	<i>Maison située sur le cul de sac de la monnoye faisant le coin de la rue au Bled. Droit d'eau plancher sur le canal qui descend du pont Parrain au pont Rondin.</i> Loué à Marie Bellanger, veuve du marchand gantier Pierre Ferron.	75 livres
23/12/1765	<i>Location à Noël Jodeau, garçon tanneur, et Agathe Placier sa femme, demeurant cy-devant à Châteauregnault.</i>	?
1768	<i>Location à Sr René Michel Mercier, tailleur d'habits, et Marguerite Guetté sa femme.</i> [C'est la maison louée en 1765 à Noël Jodeau]	40 livres
1770	<i>Location à Jacques Trochu, cordonnier, et Marie-Anne Dulac sa femme.</i>	40 livres
7/4/1772	<i>Maison située rue Potterie, joignant le grand corps de bâtiments dud hôtel-Dieu, composée d'une chambre servant de boutique sur la rue.</i> Location au sieur Jean Corbin, maître perruquier, et Marie Margueritte Latron, sa femme.	40 livres
7/4/1772	<i>C'est à scavoir une boutique nouvellement ouverte dans le corps de logis dud hôtel-Dieu, donnant sur la rue [Poterie] à costé de la maison du sieur Pineau.</i> Location au sieur Louis Jacquelain, menuisier, et Jeanne Beaussier sa femme, demeurant paroisse de la Madeleine.	60 livres
8/11/1772	<i>Une maison nouvellement construite, au dit hôtel-Dieu appartenant, scituée rue potterie [...] joignant d'un costé du midy à une maison appartenant aud hôtel-Dieu, louée au sieur Corbin, perruquier, d'autre costé à une maison appartenant à Bois, d'un bout à l'anclos dud hôtel-Dieu et d'autre bout au pavé de lad rue [...] chambre basse servant de boutique.</i> Location à Jean-Jacques Guiard, marchand.	60 livres
8/6/1776	<i>Maison nouvellement reconstruite. [C'est probablement celle louée le 8/11/1772]</i> Location à Nicolas Depresle, tailleur.	70 livres
1777	<i>Maison située en la rue de la porte Saint-Michel.</i> Location à Madeleine et Marie Durand, lingères.	40 livres
27/6/1780	<i>Une maison [...] rue Potterie, joignant le grand corps de bâtiments dud hôtel-Dieu</i> [C'est la maison louée par Corbin, perruquier].	52 livres
27/6/1780	<i>Boutique nouvellement ouverte donnant sur la rue et à côté de la maison du sieur Pineau</i> [C'est la maison louée par Louis Jacquelain, menuisier]. Location au sieur Pierre Rivière, sculpteur, et demoiselle Françoise Catherine Hubert, son épouse.	72 livres
12/12/1780	<i>Maison nouvellement reconstruite, au dit hôtel-Dieu appartenant, scituée rue potterie [...] joignant d'un costé du midy à une maison appartenant aud hôtel-Dieu, louée au sieur Brossard, cordonnier, d'autre costé à une autre maison appartenante au sieur</i>	80 livres

	<i>Nicolas Despresles [il s'agit de celle louée par Despresles].</i>	
1784	<i>Maison située en la rue de la porte Saint-Michel.</i>  <i>Renouvellement de bail à Madeleine et Marie Durand, lingères.</i>	40 livres
8/3/1785	<i>Une chambre ou boutique nouvellement ouverte dans le corps de logis dud hôtel-Dieu, donnant sur la rue à côté du sieur Molière, chambre au bour de lad boutique, petite cour au bout de lad chambre, puis en lad cour, chambre sur la rue à côté de lad boutique [occupée par les sieur et dame Rivière].</i>  <i>Plus et compris au présent bail, une chambre à côté joignant le porche dud hôtel-Dieu pour entrer dans laquelle chambre led sieur preneur fera faire une ouverture par dans ses appartements à ses frais et fera boucher la porte en maçonnerie par dans lad chambre et se servira de la porte en bois qui donne de lad chambre dans la cour dud hôtel-Dieu pour fermer l'ouverture de celle qu'il fera pour ouvrir par chez lui.</i>	96 livres

[Tableau établi d'après les Archives du Centre hospitalier de Vendôme, Série B XIII. Hospice et maisons à Vendôme. Propriétés. – Cotes 8 à 16].



*Blason de Rochambeau, peinture murale, église de Naveil.*

Certains actes concernant la location des maisons de l'hôtel-Dieu prenaient une tournure très officielle qui illustrait la place importante prise par l'institution dans la vie de la cité. Le 3 décembre 1771, une réunion était présidée par le marquis de Rochambeau, dont tous les titres étaient déclinés au début de l'acte :

*Par devant Joseph Charles de Vimeur, chevalier marquis de Rochambeau, seigneur des paroisses de Thoré et Villiers et des terres, fiefs et seigneuries de la Tour de Varennes, Benne, Villarceau, Lanerais, Saint-Hilaire, Vaucroix, la Garlière et autres lieux, Conseiller du Roy, grand bailli d'épée du duché de Vendômois, capitaine gouverneur pour le Roy des ville et château de Vendôme, lieutenant de nos Seigneurs les maréchaux de France,*

*page du Point d'honneur dans l'étendue des provinces du Vendômois et Perche Gouet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et des ordres Royaux militaires et hospitaliers de notre dame de mont carmel et de Saint-Lazare de Jerusalem.*

Autour de lui s'étaient rassemblés six administrateurs :

- Gilles François de Trémault, *chevallier seigneur de Bellatour, Morillon, la Blotinière et autres lieux, Conseiller du Roy, lieutenant général civil et de police au baillage de Vendôme.*
- André Jean Henry Godineau, *Conseiller du Roy et son procureur aud baillage.*
- André Jean Godineau, *Conseiller procureur du Roy honoraire dud baillage, maire de cette ville.*
- Jacques Honorat Degalois [de Gallois], *chevalier seigneur de Bezé, Bromplessis et autres lieux, premier échevin de cette ville.*
- Philippe Noury, *prestre curé de Saint-Bienheure de cette ville.*
- Gilles Huger, *Conseiller du Roy dud baillage.*

Tous étaient sollicités de donner leur accord à une transaction inhabituelle en matière de baux de location : [...] *lesquels pour le plus grand avantage dud hôtel-Dieu, et pour être déchargés des réfections et réparations qui sont à faire actuellement à une maison dépendant dud hôtel-Dieu située au cul de sac de la monnoye et faisant le coin dud cul de sac et de lad rue [...].* La location était faite au sieur Gagnez, marchand tapissier, et il s'agissait d'un bail à

vie de 75 livres et la localisation du bâtiment était bien précisée : *C'est assavoir une maison située sur la rue au Bled et le cul de sac de la monnoye*. Tout indique qu'il s'agit de la même maison louée à Marie Bellanger le 19 janvier 1762 ; d'ailleurs, le montant de 75 livres de loyer annuel est bien le même dans les deux cas.

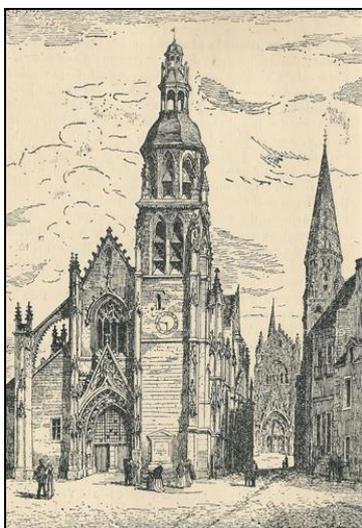
Les administrateurs de l'hôtel-Dieu pensaient être débarrassés du souci de cette maison. Mais un bail à vie est sujet à de multiples aléas et, en 1784, celui-ci les conduisit dans un... cul-de-sac : *Saisie arrêt demandée par les administrateurs de l'hôtel-Dieu contre le sieur Pierre Gagnez, marchand tapissier, locataire d'une maison 16 rue au Bled, par bail à vie du 3 décembre 1771*.

Cette série sur les propriétés de l'hôtel-Dieu de Vendôme donne l'occasion de rencontrer un certain nombre de ses administrateurs dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Date	Nom et qualité
1759	André Godineau, <i>procureur du Roy au bailliage de Vendôme</i> .
1759	Philippe Noury, <i>prestre curé de Saint-Bienheure</i> .
1759	Claude Dehargne.
1762	Jean Martellière, <i>marchand</i> .
1765	Jacques André Jean Godineau de l'Épau, <i>Conseiller du Roy aud baillage</i> .
1765	Louis Toussaint Ferrand, <i>chevallier de l'ordre Royal et Millitaire de Saint-Louis, maire de cette ville</i> .
1765	René Bouvier, <i>prestre chanoine desservant de l'église de la Madeleine</i> .
1765	Mathurin Bruneau, <i>marchand</i> .
1768	Gilles François de Trémault, <i>chevalier seigneur de Morillon et autres lieux, maire perpétuel de cette ville</i> .
1768	Charles Mallet, <i>Conseiller du Roy, assesseur civil et criminel aud baillage et premier échevin</i> .
1770	Jean Godineau, <i>Conseiller du Roy honoraire au baillage de Vendôme et maire de cette ville</i> .
1770	Michel Chaponnel, <i>prestre chantre et chanoine du chapitre de Saint-Georges de Vendôme</i> .
1770	Gilles Hugé [ou Huger], <i>conseiller aud baillage de Vendôme</i> .
1772	Jacques François de Trémault, <i>chevalier seigneur d'Espoir et autres lieux, Conseiller du Roy, lieutenant général du baillage de cette ville</i> .
1772	André Jean Godineau.
1777	André Jean Henry Godineau, <i>Conseiller procureur du Roy honoraire au baillage de Vendôme</i> .
1777	Jean Guillaume Mercier, <i>marchand à Vendôme</i> .
1784	Jean Guillaume Mercier, <i>bourgeois et syndic</i> .
1780	Antoine Marin Boutrais, <i>Conseiller du Roy et son procureur au siège de la Maîtrise particulière des eaux-et-forêts de cette ville</i> .
1780	Jacques Nicolas Bry, <i>curé de Saint-Martin</i> .
1780	Jean Baptiste Mercier, <i>bourgeois</i> .
1784	Louis Étienne Courtin, <i>premier échevin de cette ville</i> .
1784	Laurent Gabriel Moulmier, <i>procureur ès sièges royaux de Vendôme, receveur de l'hôtel-Dieu</i> .

D'autres archives, fragmentaires, concernent les chapelains. Bien entendu, c'est surtout en cas de litige que les archives s'éveillaient. L'abbé Gallois venait de quitter la fonction le 24 septembre lorsque, le 19 octobre 1783, il envoya une lettre cinglante aux administrateurs de l'hôtel-Dieu. Séparation en mauvais termes, où l'on se disputait un rideau et une serrure :

*Messieurs, Je ne suis pas moins surpris que vous de la demande que vous me faites du rideau et de la serrure d'un confessionnal que vous avez si constamment méprisé et rejeté et qui ne vous a rien coûté. Après tous les sacrifices que j'ai faits, je ne tiens pas à de semblables bagatelles. Mais puisque vous en référez à Monseigneur, je n'en crains nullement le jugement. Je lui en ferai part moi-même demain de vive voix ; et quand je lui aurai dit que j'ai payé le rideau de ma poche, quoiqu'en dise celle qui m'a déferé à votre bureau, que je ne l'ai mis que pour mon usage et que je l'ai remplacé par un autre plus convenable, puisqu'on trouvait le premier trop beau pour un hôpital ; quand je lui aurai exposé que la serrure était celle de mon cabinet et que je ne l'avais mise à vis que parce que je me réservais de l'enlever et d'y substituer une de celles des vieilles armoires de la sacristie lorsque je ferois repeindre le confessionnal ; si après cet exposé il me condamne à vous restituer mon propre bien, je n'aurai nulle peine à m'y soumettre, comme à vous assurer que je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur<sup>31</sup>.*



*Église Saint-Martin.*

Le même jour, il fut procédé à la nomination de son remplaçant. C'était un dimanche ; les directeurs et administrateurs de l'hôtel-Dieu avaient lancé une invitation à Mr Jacques Nicolas Bry, licencié en droit de l'université d'Orléans, curé de l'église paroissiale de Saint-Martin et à Mr Jean-Baptiste Lepage, bachelier en lad université d'Orléans, curé de la paroisse de la Madeleine dud Vendôme, à se trouver en personnes aujourd'hui dimanche dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Martin aud Vendôme, issue de Vêpres, pour procéder à lad nomination et présentation.

Le représentant de l'administration de l'hôtel-Dieu, le sire de Trémault, était appelé à voter, ainsi que les curés de Saint-Martin et de la Madeleine. Tous trois portèrent sur leur billet le nom de Jean François Xavier Morin, frère condonné de l'hôtel-Dieu de Châteaudun. Parmi les personnes présentes figuraient les *sœurs Marie Pinel, Marguerite Besnard, Marie Martineau et Marthe Catherine Pelé, gouvernantes les pauvres malades de l'hôtel-Dieu de Vendôme.*

Le nouveau chapelain se présenta une semaine plus tard, le 26 octobre, devant Michel Thomas Marganne, Notaire Royal au Bailliage de Vendôme et Notaire Apostolique du Diocèse de Blois, demeurant aud Vendôme, rue Poterie, paroisse de la Madeleine. François Xavier Morin était prêtre du Diocèse de Blois, ci-devant chapelain de l'hôtel-Dieu de Châteaudun, nommé et présenté par M<sup>rs</sup> les curés de Saint-Martin et de la Madeleine et par M<sup>rs</sup> les Directeurs et administrateurs de l'hôtel-Dieu de cette ville pour chapelain de la chapelle de Saint-François de Sales érigée en lad église paroissiale de Saint-Martin et remplir les fonctions y attachées, conformément à l'acte de fondation en datte du 8 avril 1684 [...] attendu la vacance dud bénéfice, par la démission de Mr Mathurin Gallois, prêtre du Diocèse de Blois, dernier paisible possesseur et titulaire.

Puis vint la cérémonie d'installation. Le nouveau chapelain s'est personnellement transporté en lad église de Saint-Martin, devant la porte de lad chapelle de Saint-François de Sales, revêtu du surplis il a ouvert lad porte, et entré en lad chapelle, il a fait la prière au pied de l'autel, est monté à l'autel, l'a baisé, a fait allumer les cierges, a ouvert le bureau qui contient le calice et les ornemens, les a visité et a refermé led Bureau ; est sorti de lad chapelle, en a fermé la porte ; s'est

<sup>31</sup> Cet ecclésiastique est Mathurin Gallois, prêtre dont la famille était implantée aux environs de Vendôme [Sainte-Anne]. Par la suite, il fut prêtre réfractaire pendant la Révolution. Rallié au Concordat, il fut vicaire général du diocèse d'Orléans, chargé du Loir-et-Cher, le diocèse de Blois étant supprimé jusqu'en 1823 [Voir CHASSINE (Bernard), « Un curé dans la tourmente : Mathurin Gallois », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 2013 et 2014].

*transporté au chœur de lad église de Saint-Martin ; s'est assis dans la stalle attenante à celle du sieur vicaire de lad paroisse, comme étant affectée au sieur titulaire de lad chapelle.*

Le 8 mars 1785, le chapelain Morin loua un logement qui se trouvait dans l'enceinte de l'hôtel-Dieu et était ainsi décrit : *Une chambre ou boutique nouvellement ouverte dans le corps de logis dud hôtel-Dieu, donnant sur la rue à côté du sieur Molière, chambre au bout de lad boutique, petite cour au bout de lad chambre, puis en lad cour, chambre sur la rue à côté de lad boutique [occupée par les sieur et dame Rivière].*

*Plus et compris au présent bail, une chambre à côté joignant le porche dud hôtel-Dieu pour entrer dans laquelle chambre led sieur preneur fera faire une ouverture par dans ses appartements à ses frais et fera boucher la porte en maçonnerie par dans lad chambre et se servira de la porte en bois qui donne de lad chambre dans la cour dud hôtel-Dieu pour fermer l'ouverture de celle qu'il fera pour ouvrir par chez lui. Le loyer était de 96 livres.*

Ce logement ne fut pas jugé conforme aux attentes du chapelain et, le 31 mai suivant, représentation fut faite en présence des notaires *par led Morin, prêtre, chapelain dud hôtel-Dieu cy présent, que les appartements qui lui ont été accordés et loués par le bail cy-dessus et des autres parts sont insuffisants pour lui former un logement commode.*

*Lui ont par ces présentes et par forme de supplément au susdit bail, loué et accordé pour en jouir pendant le même temps [...],*

*Deux chambres hautes au-dessus de l'appartement énoncé au susdit bail, dont une donne sur la rue et l'autre sur une petite cour de l'hôtel-Dieu avec convention*

*.1. Que pour monter aux dites chambres, il sera pratiqué un petit escalier dans le susdit appartement cy-devant loué, lequel escalier sera placé entre la chambre de derrière et le petit salon qui donne sur la rue.*

*.2. Qu'il sera construit des commodités joignant le mur qui sépare la cour dud appartement cy-devant loué au sieur preneur, et dont la fosse sera faite dans la cour de l'hôtel-Dieu.*

*.3. Que la porte des chambres qui donne dans un escalier de l'hôtel-Dieu sera bouchée.*

*.4. Que tous les frais [...] seront payés, savoir moitié par l'hôtel-Dieu et l'autre moitié par led sieur Morin [...].*

*Il est aussi convenu que led sieur preneur aura la liberté pendant le cours du présent bail de faire construire à ses frais et dépens dans la chambre haute sur la rue une cheminée à la mode qu'il sera tenu de laisser à la fin du présent bail [...] dans l'état qu'il l'aura fait construire.*

R. de Saint-Venant a relevé les noms de plusieurs chapelains au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : Jean-François Xavier Morin est noté sous la date de 1785 ; 1783 est plus conforme puisque c'est l'année de sa nomination. N. Vaumour apparaît en 1703 ; le registre de l'hôtel-Dieu nous a appris que l'abbé Vaumour était curé d'Areines dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle. Henri Ollivier, *seigneur de la Boissière de Villiers*, est signalé en 1732. Il mourut en décembre 1756 et la désignation de son remplaçant eut lieu le 23 octobre 1757. Il semble qu'elle ait donné lieu à une contestation de la part de Godineau de la Bretonnerie qui portait le vote de l'administration. Les deux votants étaient Jacques Ange Prou, licencié en droit de la Faculté de Paris, curé de Saint-Martin, et André Chevê, docteur en théologie, curé de la Madeleine. Il est indiqué que le billet de Prou portait : *Louis Nicolas Cadot, vicaire de Savigny-sur-Braye*. Et les deux autres votants ont écrit le même nom, sans préciser s'il s'agissait de Cadot ou d'un autre ; dans ce dernier cas la voix du curé de Saint-Martin l'aurait emporté sur les deux autres, ce qui pouvait justifier la protestation de Godineau. R. de Saint-Venant confirme cette nomination. Rappelons que la chapelle en question, consacrée à saint François de Sales, était installée dans l'église Saint-Martin, ce qui aurait pu inciter le curé de cette église à faire jouer une prééminence, mais ce n'est là que pure hypothèse<sup>32</sup>.

---

<sup>32</sup> Voir ACHV, série C I. Travée VIII. Matières ecclésiastiques en général. 4<sup>e</sup> dossier (chemise) : Nomination des chapelains.

## *De l'hôtel-Dieu à l'hôpital-hospice*

### *L'hospice de Vendôme au temps de Balzac*

#### *L'encadrement religieux*

##### *Les « Filles de la Sagesse »*

Le 21 thermidor an XI (9 août 1803), cinq sœurs de charité, dites « de Montoire », furent solennellement installées à l'hospice de Vendôme<sup>33</sup>. Elles étaient secondées par deux « élèves ». Elles remplaçaient les quatre « Dames hospitalières » laïques qui avaient assuré les soins dans l'établissement pendant la majeure partie de la Révolution. Le sous-préfet de Vendôme, qui présidait la cérémonie, s'empressa d'assurer aux sortantes qu'elles n'étaient l'objet d'aucune critique :

*[...] le citoyen sous-préfet entré, il a fait appeler les Dames desservant actuellement l'hospice ; elles entrées, il leur a annoncé que sur l'effet d'une mesure générale qui rappelle à leurs fonctions les sœurs de la charité, leurs fonctions allaient cesser, qu'elles ne devaient attribuer cet événement à aucuns sujets de plaintes contre elles, mais seulement à l'intention bien prononcée du Gouvernement de rétablir une association connue de tout temps par le dévouement le plus absolu au soulagement des pauvres malades.*

Les nouvelles venues furent présentées : Jeanne Rondeau, dite sœur Benoît ; Jeanne Chaumeton, dite sœur Monique ; Marie-Gabriel Thoinier, dite sœur Lucie ; Jeanne-Antoinette La Barrière, dite sœur Scholastique ; Marie Blanchard, dite sœur Renée. Elles étaient accompagnées de deux élèves : Marie-Anne Proust, dite sœur Bernard et Catherine Marthe Pellé, dite sœur Catherine ; ces deux dernières n'étaient pas des novices, mais venant d'une autre congrégation, elles devaient s'astreindre à ce statut temporaire avant d'être admises définitivement.

Le sous-préfet avait nourri quelques appréhensions quant à cette passation de pouvoirs, mais il fut rassuré :

*Je voulais que cette installation se fit sans appareil, mais le Public qui en a été instruit, je ne sais par qui, a fait connaître un peu d'enthousiasme sur cette opération, le tout s'est passé avec beaucoup de décence et à la satisfaction générale des habitans de cette ville ; les Dames hospitalières sortant ont témoigné une résignation et un caractère qui ont fait leur éloge ; elles se sont rapprochées des nouvelles sœurs, ont dîné ensemble et se sont témoignées des égards réciproques.*

Tout indique qu'en haut lieu on fondait de réelles ambitions sur cette installation des sœurs de la Charité de Montoire :

*[...] le citoyen sous-préfet leur a annoncé que l'intention du Gouvernement étant de rétablir leur association dans l'espérance qu'en reprenant leurs fonctions, elles les rempliraient avec le zèle et la charité qui les a toujours distinguées, il les avait convoquées pour leur confier l'administration intérieure de l'hospice civil de Vendôme, et que pour leur donner une marque plus éclatante encore de confiance, le citoyen Préfet du Département sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur, voulait que la Maison confiée à leurs soins fût le chef-lieu de leur association et que les élèves qu'elles feraient fussent porter dans les établissements qui lui seraient confiés le même zèle, les mêmes lumières, les mêmes consolations et les mêmes vertus.*

Les religieuses seraient installées à l'intérieur de l'enclos de l'hospice, certes, mais il était envisagé que leur établissement devienne le chef-lieu de la congrégation ; les sœurs de la Charité de Montoire, fondées par le bienheureux Antoine Moreau, deviendraient les sœurs de la Charité de Vendôme... Elles commencèrent par désigner leur supérieure en la personne de Sœur Benoît, qui serait chargée de répartir les autres emplois. On procéda à la prise de possession des principaux lieux de l'hospice ; les « Dames

---

<sup>33</sup> Ces religieuses appartenaient à une congrégation fondée par Antoine Moreau, curé de Saint-Laurent de Montoire, et dispersée sous la Révolution. [Voir LOISEL (J.-J.), « De la congrégation à la désagrégation : les Sœurs de la Charité de Montoire face à la Révolution », *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1994].

laïques » remirent les *registres de la viande, de la réception du bois, de la réception des bleds et des menues dépenses qui ont été visés, arrêtés et remis à M<sup>me</sup> la Supérieure, ainsi que les clefs.*

La passation de pouvoirs s'était déroulée dans de bonnes conditions. Dans le même temps, des sœurs de la charité avaient été installées à Morée, sans problème. Une nouvelle ère s'ouvrait, mais elle se referma beaucoup plus vite que prévu.

Parmi les nouvelles arrivantes figurait sœur Lucie, Marie-Gabriel Thoinier pour l'état civil. Elle était la sœur de François Thoinier, curé réfractaire de Saint-Martin de Vendôme pendant la Révolution, qui allait devenir la figure de proue de la Petite Église en Vendômois.

Avec ses compagnes, elles optèrent très vite pour la dissidence et, dès le 24 prairial an XI (13 juin 1804), le préfet donnait une mission claire au sous-préfet de Vendôme : *Je vous prie, Monsieur, de ne plus tarder un instant à opérer le remplacement des Dames de Montoire qui ne veulent pas reconnaître leur supérieur ecclésiastique.*



*François Thoinier*

Une solution provisoire allait venir de Blois :

*Je vous prévien, Monsieur, que j'ai engagé les administrateurs des hospices de Bois à envoyer à Vendôme deux des Dames qui desservent leurs établissements. Elles dirigeront provisoirement l'hospice de Vendôme, jusqu'à ce que j'aie décidé à qui la gestion définitive en sera confiée. Les administrateurs de Vendôme auront tout lieu d'être satisfaits de l'honnêteté et de la capacité des Dames que je leur envoie. Si le nombre ne leur parait pas suffisant, ils réfléchiront que cet arrangement n'est que provisoire et ils supporteront facilement un moment de gêne, surtout s'ils considèrent que c'est par attachement pour leurs collègues de Vendôme que les administrateurs de Blois consentent à se priver d'une partie des Dames qui leur sont nécessaires.<sup>34</sup>*

Sœur Lucie et ses compagnes obtempérèrent et adressèrent, le 23 juin, une lettre d'une tonalité apaisée au préfet :

*Il y a environ un an qu'en vertu d'un de vos arrêtés nous avons été installées comme sœurs hospitalières de l'hospice civil et militaire de Vendôme, les sentiments religieux que nous vous avons manifesté ne vous permettant plus de laisser cet établissement confié à nos soins, nous devons vous rendre grâce, au nom de la pauvreté malade et souffrante, de nous avoir remplacées par des Dames dont l'aptitude pourra faire oublier le zèle et le dévouement avec lesquels nous croyons avoir rempli nos devoirs. Nous nous sommes retirées dans une maison de la rue Saint-Bié portant le n° 297. C'est de cette maison où deux d'entre nous demeuroient depuis plusieurs années et où les quatre s'étoient successivement rendues, et que nous étions venues à l'hospice. Ayant encore quelque temps à jouir sans paiement nous avons crues devoir profiter de cet avantage. C'est de là que nous attendons avec résignation les ordres de la Providence et ceux de l'autorité civil à laquelle nous seront constamment soumises.*

Les administrateurs de l'hospice de Vendôme souhaitaient que les religieuses, dont le dévouement et la compétence n'étaient pas mis en cause, ne partent pas les mains vides :

*Les administrateurs de l'hospice de Vendôme m'ont prié de vous observer qu'ils trouvent de toute justice de donner aux dames sortant un traitement, que c'est une condition faite avec elles lorsqu'elles sont entrées, n'ayant pas touché leurs pensions. Je suis de l'avis des administrateurs et nous avons évalué ce traitement à cent francs pour chacune d'elles. Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'autoriser le paiement de ce traitement. La commission administrative de l'hospice était*

<sup>34</sup> Voir Archives départementales de Loir-et-Cher [par la suite, AD 41], 20 X I<sup>1</sup> 8. Le supérieur hiérarchique était l'évêque concordataire d'Orléans, M<sup>gr</sup> Bernier. Sur la famille Thoinier et les débuts de la Petite Église à Vendôme, [Voir LOISEL (J.-J.), « La famille Thoinier : de l'opposition réfractaire au schisme de la Petite Église », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, T 49, 1994].

présidée par le maire, Buscheron de Boisrichard, dont l'épouse – apparentée à la famille Thoinier – était une fervente adepte de la Petite Église, comme nombre de notables de la ville.

Dans une lettre à son supérieur, du 2 messidor an XII (21 juin 1804), le sous-préfet émettait quelques doutes sur la soumission des sœurs sortantes :

*[...] à l'égard de leurs dispositions, elles sont toujours persistantes et plus que jamais ont-elles dit. Elles ont l'intention de se retirer toutes chez Hogou cordonnier, celui qui logeait le prêtre Thoinier. Elles ont promis qu'elles mettroient dans leur conduite la plus grande circonspection et qu'on n'entendrait pas parler d'elles, qu'elles vivroient dans la plus grande retraite sans voir qui que ce soit. Je vous avoue, monsieur le Préfet, que j'ai de la peine à croire à toutes ces promesses et que c'est avec peine que je leur ai vu choisir une maison suspecte et qui a toujours été l'azile des Prêtres insoumis : j'observerai et ferai observer toutes les démarches qui seront faites et je recueillerai toutes les conversations qui auront lieu. Je crois qu'il sera bien difficile à ces dames de vivre dans la retraite et dans le profond silence.*

La maison du cordonnier Hogou était déjà une des principales cachettes de l'abbé Thoinier, lorsqu'il était recherché pendant la Révolution et l'était toujours depuis qu'il animait la Dissidence locale. Le préfet n'appréciait pas le choix d'un tel logement :

*Ces Dames ont mérité quelque intérêt par le zèle et le dévouement qu'elles ont apportés dans l'exercice de leurs fonctions comme directrices de l'hospice de Vendôme. En se retirant dans la maison d'un homme justement suspect à l'autorité pour la part qu'il a évidemment prise dans le schisme que le prêtre Thoinier a voulu élever à Vendôme et par les secours qu'il a fournis à ce prêtre factieux pour le soustraire aux recherches de la Gendarmerie, ces Dames feraient succéder à l'intérêt des sentimens opposés et par suite, des mesures de rigueur indispensable. Je vous invite donc, Monsieur, à prescrire à ces Dames de choisir leur domicile ailleurs que dans la maison de Hogou.*

Trois religieuses de la Sagesse furent déléguées des hospices de Blois pour assurer la transition, dans l'attente d'une solution durable. Un climat de tension était à craindre lors de leur installation ; apparemment, il n'en fut rien :

*Les trois Dames de la Sagesse envoyées par les administrateurs de l'hospice de Blois sont arrivées ici à 10 heures. Elles ont de suite été installées : cette opération s'est faite avec le plus grand calme et à la satisfaction des dames entrantes ; M<sup>rs</sup> les administrateurs ont accueilli les nouvelles dames avec l'honnêteté et les égards dont ils sont susceptibles ; le tout s'est passé dans le plus grand ordre ; les dames remplacées ont conservé beaucoup de caractère et se sont très bien comportées avec celles qui les ont succédées.*

Nous ignorons combien de temps dura ce régime provisoire et à quel moment les « Filles de la Sagesse » de Saint-Laurent-sur-Sèvre entrèrent effectivement en charge de l'hospice. Les statuts de la congrégation furent approuvés le 27 février 1811, mais peut-être agissait-elle déjà antérieurement ; le document confirme qu'à Vendôme elles étaient parfaitement dans leur mission :

- Art. 2 : *avoir soin des pauvres, des infirmes et des malades, tant dans les hôpitaux qu'au dehors ;*
- Art. 3 : *diriger les maisons de retraite et de refuge qui leur sont confiées*<sup>35</sup>.

Elles furent quatre à l'origine, une de moins que les sœurs de la Charité de Montoire avant elles. Mais les guerres napoléoniennes étaient grosses pourvoyeuses de malades et de blessés, comme le constatait le préfet de Loir-et-Cher, le 26 juillet 1813 : *[...] il est constant que depuis l'époque du Décret Impérial du 27 février 1811, le nombre des malades dans l'hospice de Vendôme est beaucoup augmenté, surtout en militaires, par l'ouverture de la route d'Espagne qui passe actuellement dans cette ville*<sup>36</sup>. Et son arrêté concluait à la nécessité d'une cinquième sœur hospitalière.

---

<sup>35</sup> AD 41, 20 XI<sup>1</sup> 8.

<sup>36</sup> Ibid.



*La Maison-Mère de la congrégation des « Filles de la Sagesse », à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée). Celle-ci eut pour fondateur Louis-Marie Grignon de Montfort, à la veille de sa mort, en avril 1716.*

La source « guerrière » finit par se tarir, mais de plus en plus de personnes, notamment avec le retour d'une garnison de cavalerie à Vendôme, eurent recours aux soins ou au refuge de l'hôpital-hospice et le nombre des religieuses crut en proportion de cette « clientèle » :

- Le 6 mai 1820, *Madame la Supérieure a représenté à l'administration que le nombre de cinq sœurs hospitalières attachées au service de cet établissement est insuffisant et qu'il étoit nécessaire qu'il en fut admis une sixième attendu que le nombre de malades et d'enfants trouvés augmentant chaque jour, elles ne sauroient plus suffire [...]*<sup>37</sup>. Le 17 juillet, le sous-préfet confirmait l'accord préfectoral pour une telle demande<sup>38</sup>.

- Au début de la monarchie de Juillet, elles étaient huit et en avril 1832 – alors que le choléra décimait la région parisienne et donnait à craindre pour l'avenir – les administrateurs proposèrent une nouvelle augmentation de l'effectif, *considérant que le nombre des Sœurs hospitalières attachées au service de cet établissement est insuffisant maintenant pour que le service se fasse régulièrement, qu'il y a lieu d'en augmenter le nombre d'une, qui se trouvera être de neuf ; que cette augmentation est aussi nécessitée par la quantité de malades admis à cet hospice, qu'il arrive fort souvent que les lits, au nombre de 46, des malades civils, sont au complet ; que ceux destinés aux militaires le sont parfois, ce qui occasionne un surcroît de besogne pour les employés à l'intérieur de la maison, qu'il devient dès lors important d'obvier à cette surcharge et de prévoir qu'elle ne s'augmente dans le cas où la maladie régnante qui désole la capitale, ne vienne porter son fléau dans cette ville, il serait alors indispensable d'avoir le nombre de personnes nécessaires au soulagement des malades [...]*<sup>39</sup>

Une liste de 1846 recensait, en effet, huit religieuses (dont la supérieure) et une sœur converse. Le registre des Archives de l'hôpital mentionnait déjà dix sœurs au 1<sup>er</sup> janvier 1837. Peut-être y avait-il, parmi elles, une religieuse de la congrégation en séjour éphémère entre deux établissements. Toutefois, le traité conclu entre l'administration et les « Filles de la Sagesse », en 1844, précisait dans son premier article que les huit sœurs hospitalières pouvaient s'adjoindre *deux sœurs converses de la même congrégation*<sup>40</sup>. On peut supposer que cette clause figurait déjà dans un traité antérieur. Et le nombre des sœurs hospitalières passa officiellement à dix dans le traité de 1856. Par rapport aux quatre de 1803 – et même encore de 1813 – on mesure la progression spectaculaire de l'activité de soins et d'accueil de l'hôpital de Vendôme en moins d'un demi-siècle.

Des traités, renouvelés ou mis à jour périodiquement (1833, 1841, 1844...), précisaient les droits et devoirs des sœurs au sein de l'hospice.

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> ACHV, série F 1, Travée VIII, *Service intérieur, Religieuses, etc.*

<sup>39</sup> Ibid. Registre des délibérations de la commission administrative [par la suite : Reg. CA], 17 avril 1832.

<sup>40</sup> AD 41, 20 XI<sup>1</sup> 8.

• L'article 4 du traité de 1833 donnait aux religieuses la haute main sur les domestiques : *Tous les domestiques des deux sexes seront sous la dépendance et le commandement de la Supérieure et des Sœurs. L'administration en fixera le nombre et les gages ; mais la Supérieure leur distribuera le salaire, sans pouvoir en changer la fixation ; et elle aura le droit de les choisir, après s'être concertée avec l'administration, comme celui de les renvoyer en cas de défauts connus et scandaleux, comme vol, ivrognerie, impiété, insubordination ; le choix (et le renvoi) du jardinier comme du domestique attaché à la surveillance des grains et autres emplois seront faits par l'administration, qui n'usera de ce droit que lorsqu'elle en aura reconnu la nécessité et aura pris l'avis de la Supérieure locale.*

• En 1833, l'indemnité annuelle était de 150 francs pour chaque sœur, 100 francs pour une converse. En 1844, le montant passa respectivement à 180 et 120 francs.

• L'article 5 de 1844 précisait les conditions de séjour : *Il sera fourni aux sœurs un logement séparé et à proximité du service ; elles seront meublées convenablement, nourries, blanchies, chauffées et éclairées aux frais de l'hospice qui leur fournira aussi le gros linge, comme draps, taies d'oreillers, nappes, serviettes, essuie-mains, torchons, tabliers de travail, le fil à coudre, les aiguilles et les épingles [...].*

• Aux termes de l'article 6 de 1833, l'hospice ne devait accueillir *aucune femme ni fille pour faire leurs couches.*

• Le traité de 1841 multiplia encore les interdits : *Les sœurs ne recevront aucune pensionnaire et ne soigneront point les femmes ou filles de mauvaise vie, ni les personnes atteintes du mal qui en procède. Elles ne soigneront point non plus les personnes riches ni les femmes dans leurs accouchements. Elles ne veilleront aucun malade en ville de quelque sexe ou condition qu'il soit [...].*

• Les religieuses tenaient à avoir un aumônier à leur disposition : *Les dites sœurs exigent qu'il y ait toujours un prêtre catholique attaché comme aumônier à l'hospice* (1833). Dans l'établissement, à la rigueur, mais pas tout près : *Si par des circonstances que l'Administration ne peut prévoir, l'Aumônier est obligé de résider dans l'intérieur de l'établissement, il vivra séparé des Sœurs et ne prendra pas ses repas avec elles*<sup>41</sup>.

Sans entrer dans une analyse détaillée du personnel des religieuses, les archives autorisent quelques observations :

• Un courrier du 28 janvier 1829, envoyé de Saint-Laurent-sur-Sèvre et écrit par la sœur Saint-Avit, partie de Vendôme, semble indiquer qu'elle fut la supérieure de l'établissement depuis l'installation des « Filles de la Sagesse » : *Depuis près de 25 ans que j'étais chargée du soin de l'hôpital de Vendôme, les sentiments de mon cœur me répondaient bien qu'il n'était pas indifférent pour cette Maison [...].*

*P.S. : Oserais-je, Messieurs, vous prier de faire agréer mon hommage respectueux à MM. les Curés, Vicaires, et à MM. les Médecins, et leur témoigner combien je suis sensible à leur bon souvenir*<sup>42</sup>. Ce document est intéressant à deux titres : 1°) *près de 25 ans* en 1829, ceci permet de conclure que les « Filles de la Sagesse » s'établirent à Vendôme dès le départ des religieuses dissidentes (juin 1804) ; 2°) Les propos de la lettre indiquent que, pendant ce quart de siècle, les relations des sœurs furent harmonieuses avec l'administration hospitalière, le corps médical et les prêtres locaux.

Ce départ est intervenu à un moment où l'hospice connaissait une surcharge de travail. On se tourna vers Blois, dont la supérieure ne put répondre favorablement, son établissement étant dans la même situation. Dans le même mois, le salut vint de Saint-Laurent-sur-Sèvre : *J'ai reçu hier au soir la lettre dont vous m'avez honorée le 10 courant pour me faire la demande de deux sœurs d'augmentation pour porter secours à celles qui desservent votre hospice et qui ne peuvent plus suffire vu le grand nombre qu'elles ont en ce moment [...]. Je m'empresse de vous annoncer qu'elles partiront lundi prochain pour se rendre à Vendôme [...]*<sup>43</sup>.

<sup>41</sup> ACHV, série F 1, Travée VIII, *Service intérieur, Religieuses, etc.*

<sup>42</sup> Ibid. ; lettre aux administrateurs de l'hospice.

<sup>43</sup> Ibid.

• Le début de la monarchie de Juillet fut, semble-t-il, marqué par une relative turbulence au niveau de la direction religieuse de l'hospice. Le 26 septembre 1832, la supérieure générale annonça un changement qui paraissait attendu des administrateurs vendômois : *Jusqu'à présent nous n'avons pu réaliser ce projet à raison de la maladie régnante [le choléra] qui nous occupe un grand nombre de sœurs, et qui nous en a même enlevé quelques-unes.*

*Enfin nous venons pourtant de faire un choix pour votre maison et nous espérons qu'il vous prouvera l'intérêt que nous lui portons : ma sœur Saint-Antoine est depuis longtemps souffrante, ainsi que ma sœur Saint-Rogatien, nous les rappelons toutes les deux à la Communauté pour y prendre le repos dont elles ont besoin ; nous vous envoyons pour remplacer la première ma sœur Saint-Arbème, dont nous connaissons la capacité : elle ne paraît pas très forte ; mais elle est assez bien, et se trouve en état de soutenir le travail ; la compagne qu'elle emmène avec elle est une pharmacienne distinguée par ses talents, et capable de rendre de grands services à votre établissement [...]»<sup>44</sup>.*

Le diagnostic de santé de la supérieure générale était plus qu'optimiste ; le 1<sup>er</sup> juin 1833, Arsène Gendron, médecin chef de l'hôpital-hospice, avisait les administrateurs d'une réalité autrement alarmante : *C'est avec regret que nous sommes forcés de vous annoncer que la santé de M<sup>me</sup> la Supérieure de l'hospice de Vendôme donne les plus vives inquiétudes. Déjà à l'époque de son arrivée, il était facile de reconnaître chez elle une maladie chronique datant de plusieurs années.*

*Il est inutile, Messieurs, de vous énumérer tous les symptômes de la maladie et tous les accidens qui se sont déjà offerts à notre observation. Il suffira de vous dire que dans une consultation que nous avons eue, il y a quelques jours avec plusieurs confrères, ceux-ci ont partagé notre diagnostic et reconnu que la malade était atteinte d'une maladie organique du cœur, avec commencement d'hydropisie de poitrine. Le pronostic que nous avons porté est très défavorable. Tout porte à croire que M<sup>me</sup> la Supérieure succombera à cette maladie dont la durée sera longue. Il pourra survenir une amélioration momentanée dans quelques symptômes ; mais la maladie principale continuera de faire des progrès jusqu'à la terminaison funeste dont nous ne pouvons pas préciser l'époque.*

En revanche, le médecin confirmait l'excellence annoncée de la pharmacienne : *Je saisirai, Messieurs, cette occasion pour vous prier de faire tous vos efforts pour conserver à la pharmacie de l'hospice la sœur qui en est chargée. Je lui ai fait exécuter plusieurs compositions officinales assez difficiles. Elle s'en est acquittée avec beaucoup de succès. Elle est instruite et exercée dans les préparations pharmaceutiques.*

*J'ajouterai que depuis plus de quinze ans que je fais le service à l'hospice, jamais mes prescriptions n'ont été mieux remplies et plus exactement délivrées aux malades»<sup>45</sup>.* Le D<sup>r</sup> Gendron se montrait d'autant plus insistant sur ce point qu'il savait la supérieure hors d'état de remplir ses fonctions ; quant à la sœur Saint-Rogatien, toujours à Vendôme, elle était dans un état *déplorable*. Si une « contagion » survenait, on pouvait craindre le pire. Et c'est ce qui arriva dans l'été ; le 22 août, dans une lettre destinée à la commission administrative, le médecin décrivait une situation préoccupante :

*Un assez grand nombre de soldats de la garnison entrent journellement à l'hospice de Vendôme atteints de la dysenterie. Déjà nous avons été forcés de transférer les malades de la salle civile dans celle dite de Saint-Pierre ; si de nouveaux nous arrivent encore, il sera difficile de les loger. Veuillez donc, Monsieur le Maire, vous entendre avec MM. les administrateurs de l'hospice, pour préparer de nouvelles salles temporaires. Un ou deux infirmiers devraient également adjoints à ceux qui existent déjà et qui dans ce moment ne suffisent pas aux besoins du service.*

Pour la supérieure, il confirmait le diagnostic du printemps : *La maladie s'est beaucoup aggravée depuis peu et tout porte à croire que nous aurons le regret de la voir mourir à l'hospice à une époque très rapprochée.* Et il revenait à la charge pour conserver la sœur pharmacienne dont tout le monde ne devait pas souhaiter le maintien : *J'ai appris qu'une intrigue s'était ourdie dans l'intérieur de l'hospice même, pour la faire rappeler à la communauté. Elle s'attend à recevoir son ordre de départ au premier jour ; cependant aucune autre sœur de l'établissement n'est capable de remplir les fonctions de la pharmacie où il faut de l'activité, de l'instruction et une grande habitude de préparer les médicaments [...]»<sup>46</sup>.*

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> Ibid.

<sup>46</sup> Ibid.

Les points de vue de la communauté religieuse n'étaient pas toujours en harmonie avec ceux du corps médical, ce dernier devait ressentir au moins du dépit de voir des personnes compétentes lui échapper.

La sœur Saint-André fut chargée d'assurer un intérim jusqu'à l'issue fatale, qui ne tarda pas : *J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez adressée le 21 du mois dernier, dans laquelle vous m'apprenez que nous avons perdu notre chère sœur Saint-Arthème ; [...] nous nous occupons à lui donner une remplaçante incessamment ; car il n'entre point dans nos vues que ma sœur Saint-André soit chargée du gouvernement de cette maison [...] <sup>47</sup>*. De fait, quelques jours plus tard, sœur Marie du Saint-Esprit était nommée supérieure, mais les administrateurs ne renonçaient pas à « leur » pharmacienne : *C'est avec beaucoup de regret que nous apprenons [...] que vous n'avez point accueilli la proposition que nous vous avons faite d'avoir la sœur Saint-André pour Supérieure de notre Établissement. Si nous ne pouvons l'avoir à ce titre, nous espérons du moins que nous pourrons la conserver à la tête de notre pharmacie où elle a tous les jours l'occasion de se distinguer par ses connaissances [...] <sup>48</sup>*. Ces documents démontrent que la sœur pharmacienne était appréciée par l'administration, le corps médical et les malades : l'*intrigue ourdie* était donc une affaire interne à la communauté religieuse.

- Le 25 octobre 1833, sœur Saint-Esprit, née à Guérande et venant de l'établissement de Montargis, fut installée comme supérieure. Sœur Andrie<sup>49</sup>, la pharmacienne, quitta Vendôme dès le mois de mai suivant. Arsène Gendron n'était pas du genre à baisser pavillon sans mot dire, comme en témoigne un courrier de la supérieure générale, du 13 avril 1836 : *J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 1<sup>er</sup> de ce mois, la copie de celle qui vous a été adressée par M<sup>r</sup> le Médecin de votre Établissement, et qui a pour but de solliciter le rappel et le remplacement de ma sœur Saint-Adalbert, pour cause de santé. [...]*

*Mr le Médecin se plaint que ma sœur Saint-Andry n'était pas avantageusement remplacée par elle ; il ne fait pas attention qu'elle l'a été par la Supérieure, qui est une très bonne pharmacienne, et à laquelle ma sœur Saint-Adalbert n'a été donnée que pour lui aider autant qu'elle le pourrait, tant à la pharmacie qu'ailleurs ; or, elle a bien rempli ce but, au témoignage même de ce Monsieur qui dit qu'elle s'acquitte bien de son service[...] <sup>50</sup>*.

- Sous le supérieurat de sœur Saint-Esprit, sans doute ne fut-ce pas le pur hasard qui fit arriver à Vendôme, au gré des remplacements, des natives de Guérande : au début de 1837, une sœur converse, née à Guérande et venant de Montargis ; en janvier 1838, s'installait une nouvelle pharmacienne, native de Guérande et venant de Montargis ; en avril de la même année, deux nouvelles arrivantes, les sœurs Saint-Sylvain et Avelin, étaient nées à Guérande et en venaient. On peut supposer que la supérieure cherchait à s'entourer de « payses » qu'elle connaissait de longue date et avec lesquelles elle pourrait œuvrer en confiance. Aucune des sœurs figurant sur la liste du 1<sup>er</sup> janvier 1833 ne se retrouve sur celle du 1<sup>er</sup> janvier 1837 : cette instabilité des « Filles de la Sagesse » à l'hospice de Vendôme semble bien conjoncturelle et liée aux faits que nous venons de relater ; ce qui exclut l'hypothèse de relations délicates avec la direction civile et le corps médical (malgré les petits agacements de ce dernier).

### **L'aumônier**

Au début de la monarchie de Juillet, l'aumônier en titre était le curé de la paroisse de la Madeleine (où était situé l'hôpital), l'abbé Anquetin. D'ailleurs, c'était lui qui avait conclu un accord avec les administrateurs de l'hospice dans les premières années de la Restauration ; le 6 juin 1818, il leur écrivait :

*Votre lettre du 16 mai dernier a déterminé le service religieux de la maison confiée à vos soins ; je me charge, d'après votre invitation et nomination, de desservir moi-même ou faire desservir ledit hospice par mes vicaires, espérant d'après la promesse*

---

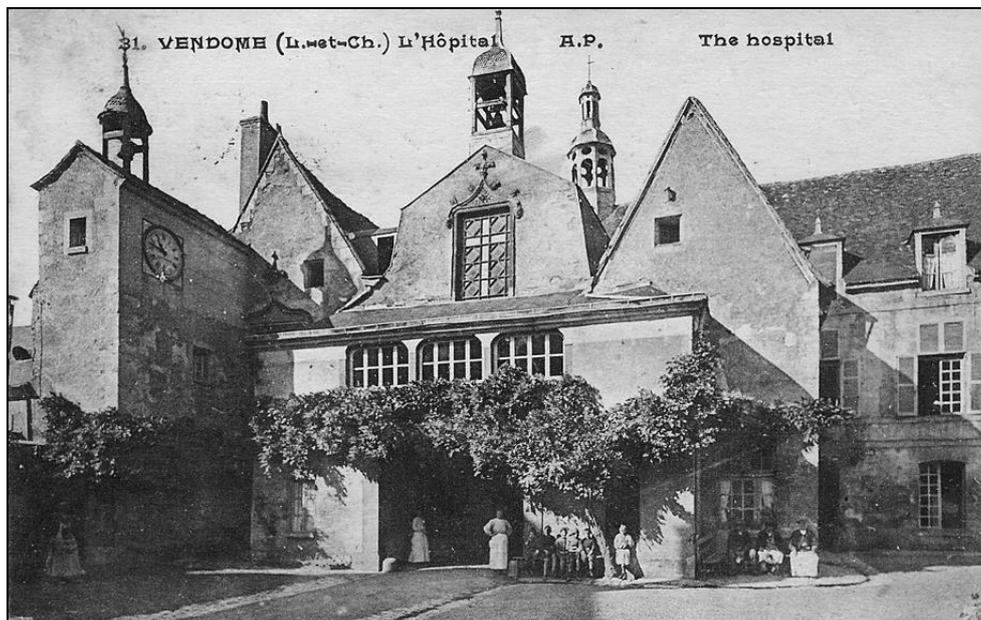
<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> Ibid.

<sup>49</sup> Selon les documents, elle est aussi appelée Andry ou Saint-André.

<sup>50</sup> ACHV, série F 1, Travée VIII, *Service intérieur, Religieuses, etc.*

qui m'a été faite par M. Mérault, vicaire général d'Orléans, avoir un second vicaire à la prochaine ordination ; cette réunion de l'Aumônerie de l'hospice à la cure de la Madeleine aura un double avantage : celui de donner à votre maison trois aumôniers pour un, et celui de procurer un second vicaire à ma paroisse<sup>51</sup>.



Depuis la fin de 1814, l'administration avait fixé le traitement annuel du chapelain à 300 francs, le doublant par rapport à la période précédente. L'abbé Anquetin souhaitait 400 francs. Il lui fallut patienter jusqu'en 1826 pour obtenir, non pas l'augmentation souhaitée, mais mieux encore sous la forme d'une maison louée auparavant 200 francs, qui permettait de loger les deux vicaires de la Madeleine. En 1831, l'état de santé de l'abbé Anquetin laissait à désirer, si bien que son premier vicaire remplissait régulièrement la fonction d'aumônier : [...] *depuis le commencement de juillet dernier, Mr Anquetin, curé aumônier de cet établissement n'a pu, pour cause de maladie, remplir les obligations de son ministère, qu'il y a été remplacé par Mr l'abbé Pasquier, son premier vicaire.*

*Considérant que l'état de maladie dans lequel cet aumônier est tombé, ne présentant pas depuis quelque temps les prémices de la guérison, il convient que Mr l'abbé Pasquier continue les fonctions d'aumônier à l'hospice jusqu'à ce que Mr Anquetin soit ou rétabli ou remplacé légalement<sup>52</sup>, la commission administrative jugeait légitime d'attribuer à l'abbé Pasquier le traitement correspondant.*

Cette insistance n'était pas gratuite ; il semble que, dans les dernières semaines de 1831, l'évêque de Blois avait nommé un autre ecclésiastique comme aumônier à titre provisoire : l'abbé Breteau. Celui-ci s'était empressé de fixer des conditions, d'autant plus qu'il escomptait devenir curé de la Madeleine (ce qui fut d'ailleurs le cas). Le 1<sup>er</sup> décembre 1831, il écrivait aux administrateurs de l'hospice :

*Dans votre délibération du mois d'aoust [...] vous mettez au nombre des obligations de l'aumônier de l'Hôtel-Dieu celle de dire la messe, tous les jours, dans la chapelle de cet établissement. Si Monseigneur l'Évêque me donne définitivement et de nouveau le titre d'aumônier, ce qui ne me paraît pas douteux, je veux vous dire d'avance que je prends l'engagement de remplir toutes les obligations attachées à ce titre. Pour ce qui concerne la messe de tous les jours, je me charge de la dire ou faire dire ; mais vous me permettez d'y mettre une condition dont vous apprécierez les motifs en vous rappelant que je reste toujours curé de la Madeleine et en conséquence obligé de veiller aux besoins de ses nombreux fidèles.*

<sup>51</sup> ACHV, série C I, Travée VIII, *Matières ecclésiastiques en général.*

<sup>52</sup> ACHV, Reg. CA, 5 février 1832.

*Je demande donc que permission leur soit accordée d'entrer dans votre chapelle pour y assister à la messe qui seroit considérée comme la première messe de la Madeleine. Je ne pense pas que cette condition souffre de grandes difficultés [...]*<sup>53</sup>.



*Le choléra sème l'effroi...*

Sur ce point, l'abbé Breteau se montrait trop optimiste. Au début du printemps 1832, l'irruption ou la crainte du choléra, selon les régions, faisaient souffler un vent d'angoisse sur la France et le Vendômois n'y échappa pas. L'administration de l'hôpital-hospice prit des dispositions en conséquence, estimant *qu'un de ses premiers devoirs est de veiller à la salubrité de l'établissement dont l'administration lui est confiée, salubrité qui peut avoir la plus grande influence sur celle de ses concitoyens.*

*[...] que si dans ce moment, il n'existe heureusement ni en ville ni à l'hospice de Vendôme, aucune maladie épidémique ou contagieuse, rien ne peut garantir que par la suite il ne sera pas atteint de ces fléaux ; [...] qu'il ne serait pas prudent d'attendre l'invasion de l'épidémie ou de la contagion pour séparer autant que possible la population de la ville de celle de l'hospice, et que l'humanité ainsi que la*

*prudence conseillent de prendre toutes les précautions capables de prévenir de part et d'autre, soit l'invasion, soit la propagation de la maladie*

*[...] qu'il ne serait pas prudent d'attendre l'invasion de l'épidémie ou de la contagion pour séparer autant que possible la population de la ville de celle de l'hospice, et que l'humanité ainsi que la prudence conseillent de prendre toutes les précautions capables de prévenir de part et d'autre, soit l'invasion, soit la propagation de la maladie.*

*[...] que la chapelle de l'hospice de Vendôme n'a été instituée que pour les besoins spirituels des malades et des personnes attachées à l'Établissement ; et que ce ne peut être que par abus ou par une tolérance qui doit avoir des bornes, puisqu'elle pourrait avoir des conséquences funestes, qu'on y admet des personnes étrangères à l'Établissement ;*

*[...] qu'une église paroissiale existe à cinquante pas de l'hospice et que ce n'est que par insouciance ou irréflexion que plusieurs personnes préfèrent la chapelle de l'hospice à l'église de leur paroisse ; [...].*

Suivaient trois articles de mesures, dont les deux premiers étaient catégoriques :

*Art. 1<sup>er</sup> : à compter du mardi 24 avril 1832 à 4 heures du matin, la chapelle de l'hospice de Vendôme est réservée uniquement aux malades et aux personnes attachées à l'Établissement qui y font un service habituel et journalier.*

*Art. 2 : L'entrée en est interdite à toutes les autres personnes et même à celles qui occupent des logemens dans les bâtimens de l'hospice, soit extérieurement, soit intérieurement [...]*<sup>54</sup>.

Dans cette passe d'armes indirecte, deux logiques s'affrontaient : l'abbé Breteau avait en perspective l'efficacité du service religieux dans le cadre d'une vaste paroisse ; tâche délicate à une époque où la disette de prêtres était encore très sensible ; d'autre part, sa proposition s'appuyait sur une image traditionnelle de l'hôpital, quartier comme un autre de la ville, donc largement poreux à la présence des bien portants. En face de lui, la position des administrateurs sur un tel sujet était assurément éclairée par les points de vue des médecins en place : les D<sup>rs</sup> Louzier et Gendron avaient été successivement médecins des épidémies de l'arrondissement de Vendôme depuis 1814, poste qu'occupait toujours le second ; ils poussaient assurément à la constitution d'un « cordon sanitaire » autour de l'hospice.

<sup>53</sup> ACHV, série C I, Travée VIII, *Matières ecclésiastiques en général.*

<sup>54</sup> ACHV, Reg. CA, 14 avril 1832.

Certes, la menace épidémique suffisait à légitimer des mesures d'élémentaire prudence, mais l'occasion était aussi propice pour contrer les exigences du nouveau curé de la Madeleine. De toute évidence, l'entrée en fonctions de l'abbé Breteau s'était faite dans des conditions qui indisposaient les administrateurs de l'hospice ; leur irritation perçait nettement dans une délibération du 4 août 1832 :

[...] *Considérant que dernièrement M. Brettan, curé de la Madeleine, a fait demande au Receveur de l'hospice du traitement d'aumônier du second trimestre de 1832, comme ayant été nommé à cette place par Monseigneur l'Évêque.*

*Considérant que le refus que ce comptable a fait de le payer est fondé par le motif que M. l'abbé Pasquier n'a pas été remplacé légalement, qu'en ayant toujours rempli les fonctions, il doit être payé jusqu'à ce qu'il soit pourvu régulièrement à cette place ;*

*L'administration a été d'un avis unanime : 1°) de solliciter de Monseigneur l'Évêque la nomination définitive de cet aumônier, et à cet effet elle lui présente [...] : MM. l'abbé Pasquier – le curé Breteau – l'abbé Morisseau [...]. De cette manière, les administrateurs défendaient leur prérogative de proposer des candidats et laissaient clairement transparaître leur préférence pour l'abbé Pasquier, aumônier de fait depuis des mois. En outre, ils confirmaient leur refus de céder aux exigences du nouveau curé de la Madeleine :*

*Il est bien entendu que le nouveau titulaire devra journellement une messe à la chapelle de l'Établissement pour le service religieux des personnes qui y sont attachées, l'administration ayant assuré un traitement de 500 francs pour qu'une messe soit dite tous les jours, indépendamment des autres devoirs à remplir dans cette place<sup>55</sup>.*

Les représentants de l'État s'entremirent entre l'évêché et l'administration de l'hospice, sans doute pour inciter cette dernière à assouplir sa position ; le sous-préfet de Vendôme lui écrivait, le 5 novembre 1832 : *J'ai communiqué à Monseigneur l'Évêque de Blois la délibération prise le 4 août dernier par la commission administrative de l'hospice de Vendôme contenant la présentation de trois candidats pour la nomination de l'aumônier de cet hospice.*

*Monseigneur l'Évêque vient de me répondre à ce sujet. Il m'annonce qu'il regrette de ne pouvoir se rendre au désir de l'administration de l'hospice pour la nomination de l'aumônier, que la condition qu'elle impose n'est pas compatible avec les services que, comme vicaire, le candidat proposé doit rendre à la paroisse, service qu'il regarde comme tout à fait indispensable.*

*Que la paroisse de la Madeleine renferme une population d'environ 4 000 âmes ; que la prison et plusieurs autres établissements se trouvent dans son territoire dont les limites s'étendent assez loin dans la campagne ; qu'en conséquence le ministère de trois prêtres étant à peine suffisant, il ne pourrait*

*en donner un pour l'hospice sans que les besoins spirituels de cette paroisse en souffrissent d'une manière fâcheuse [...]<sup>56</sup>.*

M<sup>gr</sup> de Sausin persista dans sa détermination et l'administration de l'hospice dut s'incliner. Il choisit alors l'abbé Breteau comme aumônier. Celui-ci resta donc maître de la place d'aumônier et la passe d'armes fut sans lendemain... immédiat. Car il y eut un « surlendemain » une dizaine d'années plus tard. Le 4 mai 1841, l'évêque de Blois annonçait aux administrateurs *que Monsieur Breteau, curé de la paroisse de la Madeleine, qui a été chargé de l'aumônerie de l'établissement, ne peut continuer ses fonctions.* Le prélat invitait ses interlocuteurs à nommer un aumônier spécialement attaché à l'hospice. À cette demande, la commission administrative opposa un refus. Quant à l'abbé Breteau, il répliqua en donnant sa démission d'aumônier. On ergota, on transigea ; mais la santé du curé de la Madeleine limitait ses possibilités, si bien qu'il fallut en venir à la solution proposée par l'évêque :



*L'église de la Madeleine est située juste en face de l'hôpital*

<sup>55</sup> Ibid. 4 août 1832.

<sup>56</sup> ACHV, série C I, Travée VIII, *Matières ecclésiastiques en général.*

*Un aumônier sera demandé à Monseigneur l'Évêque de Blois [...]. Un traitement de 800 francs par an sera attribué à l'aumônier de l'hospice de Vendôme. Il lui sera offert, en outre, un logement convenable et décent dans les bâtiments attenants à l'hospice [...]*<sup>57</sup>. L'administration hospitalière avait donc laissé le soin à l'évêque de nommer le nouvel aumônier. En attendant, l'abbé Breteau avait assuré un service minimum : inhumations des personnes décédées à l'hospice, messes des dimanches et jours fériés (célébrées parfois par des prêtres étrangers à la paroisse de la Madeleine). Les administrateurs voulaient rétribuer sur la base de 200 francs par an ; le curé en proposait 150 et une indemnité de 3 francs par inhumation, ce qui laissait supposer au moins 17 enterrements annuels... De guerre lasse peut-être, la commission accepta cette formule.

L'évêque prit son temps : *Quoique cette demande m'arrive dans un temps où je n'ai pas de prêtre disponible, écrivait-il le 5 août 1842, je ferai cependant tout ce qui dépendra de moi, Monsieur le Préfet, pour y satisfaire*<sup>58</sup>. Certes, le manque se révélait réel, mais il était de bonne guerre de faire lanterner un tantinet ces administrateurs récalcitrants. La bonne nouvelle leur fut toutefois communiquée à la mi-novembre : *j'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Préfet, que je viens d'y nommer Monsieur l'abbé Tanquerel, vicaire de Montrichard*<sup>59</sup>.

En 1845, l'abbé Tanquerel avait déjà cédé la place, pour raison de santé. Le 8 août 1843, l'évêque avait nommé l'abbé Deshayes aumônier, son prédécesseur ayant démissionné. Le nouveau venu, auparavant desservant de La Chapelle-Vendômoise, resta en place jusqu'à son décès, en septembre 1858. Il ne fit pas parler de lui, à l'exception d'un petit litige sur les indemnités de sépulture. En novembre 1843, le colonel du 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers – alors en garnison à Vendôme – signalait que l'aumônier lui réclamait une indemnité de 3 francs pour frais de sépulture de chaque militaire décédé : l'ecclésiastique affirmait qu'il en était ainsi dans les hôpitaux militaires d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher. Les administrateurs constatèrent que cette clause ne figurait pas dans les règlements de l'hospice et rappelèrent à l'ordre l'abbé Deshayes<sup>60</sup>.

### *Chapelle des uns, église des autres*

En 1832, des mesures avaient été prises pour éviter que certains habitants bien portants ne considèrent la chapelle de l'hospice comme une annexe de l'église paroissiale de la Madeleine, pourtant toute proche. Il fallait montrer que si l'hôpital était dans la ville, la ville ne devait pas être dans l'hôpital ; l'intérêt des malades et l'efficacité des services devenaient prioritaires.

C'est dans cette perspective qu'en 1837 fut présenté le projet d'une nouvelle chapelle. On reprochait surtout à celle existante la difficulté d'accès et ses dimensions réduites. La commission administrative approuva les plans et devis de l'architecte Godineau, la dépense s'élevant à près de 32 000 francs. Celle-ci incluait la construction de nouveaux logements pour les sœurs, ce qui contribua à l'échec final du projet. Face à un investissement d'une telle envergure, le ministère de l'Intérieur demanda des éclaircissements sur les moyens prévus pour y faire face. Dans leur délibération du 2 février 1838, les administrateurs plaidèrent à nouveau pour leur projet *de procurer à l'établissement non seulement une chapelle indispensable, mais encore des logements spéciaux pour des sœurs qui ne se trouvent pas convenablement placées en ce qu'elles sont séparées les unes des autres, ce qui nuit à leur service et peut avoir de graves inconvénients*. On avançait un autre avantage, celui de dégager deux locaux pour une chambre à dissection et une chambre mortuaire, objets dont il a été privé jusqu'à ce jour, quoique le besoin s'en soit fait ressentir et qu'il paraît de toute urgence d'y pourvoir.

Enfin, une partie de l'ancien logement des sœurs pourrait accueillir *des malades civils, à qui leurs ressources pécuniaires ne permettaient pas de se faire traiter à domicile et qui pourraient l'être à l'hospice par le moyen d'une faible rétribution calculée d'après la fortune de chacun ; cet établissement étant réclamé depuis longtemps par la classe ouvrière de*

---

<sup>57</sup> Ibid., 15 avril 1842.

<sup>58</sup> AD 41, 20 XI<sup>1</sup> 9.

<sup>59</sup> Ibid.

<sup>60</sup> ACHV, Reg. CA, 17 novembre 1843.

*l'établissement [...] L'administration déclarait pouvoir s'acquitter complètement de la dépense sur cinq années. Le 23 avril 1838, le ministre de l'Intérieur et pair de France, Montalivet, donnait sa réponse au préfet : les explications que vous avez transmises le 23 mars dernier [...] ne m'ont point paru justifier complètement l'utilité de ces constructions.*

*L'édification d'une nouvelle chapelle est devenue nécessaire, dit-on, parce qu'on ne peut arriver à celle qui existe que par des escaliers étroits et difficiles. Cette considération seule ne saurait suffire pour motiver une dépense aussi considérable [...].*

*Quant à la construction d'une salle mortuaire et d'une salle de dissection, ainsi que l'appropriation des salles pour les malades pensionnaires, c'est la seule partie du projet qui me paraisse présenter un caractère réel d'utilité ; et je serais disposé à y donner suite, si la commission administrative était en mesure de faire face à la dépense qui doit en résulter [...]. Le couperet tombait : [...] il m'est impossible, dans l'état actuel de l'affaire, de donner aucune suite au projet formé par l'Administration charitable<sup>61</sup>.*



*Décor et mobilier liturgique de la chapelle de l'hôpital de Vendôme*



La chapelle resta donc en l'état, là où elle était, et en dépit de la décision réglementaire de 1832, continua d'être fréquentée par des fidèles venus de la ville. Mais la proximité des salles où des malades avaient besoin de repos s'accommodait mal des offices et de leurs chants. Le 2 janvier 1846, le maire, président de la commission administrative, dénonçait une dérive et une incompatibilité :

*Autrefois, on ne disait dans la chapelle que des messes basses et les Vêpres y étaient seulement psalmodiées ; ce n'est que depuis quelques années qu'on y célèbre des grandes messes chantées et que les Vêpres y sont également chantées ; on y avait même introduit les instruments de cuivre, ce qui a cessé sur mes représentations, et pendant ces offices les portes qui communiquent aux salles sont ouvertes.*

*Il résulte de cet état de choses que le repos des malades est troublé par les chants ; à l'égard de ceux qui ne sont que retenus au lit, sans fièvre ou pour cause d'accident grave, ce ne serait pas un inconvénient, mais il n'en est pas de même pour ceux qui sont gravement malades [...].*

<sup>61</sup> AD 41, 20 XI<sup>2</sup> 2.

*L'introduction du public dans la chapelle occasionne nécessairement beaucoup de bruit par les allées et venues dans les escaliers et les couloirs, la réunion d'un grand nombre de personnes dans un même point peut être dangereuse lorsqu'il existe à l'hospice des maladies contagieuses et malheureusement il y a presque toujours des fièvres typhoïdes ; déjà, à plusieurs reprises, l'administration a été contrainte d'interdire l'accès de cette chapelle au public par mesure d'hygiène.*

Invités à la réunion, médecins et chirurgiens furent unanimes à demander que des mesures soient prises et la commission décida qu'à l'avenir il n'y aurait plus que des messes basses et des vêpres psalmodiées ; en outre, le public ne serait plus admis aux offices dans la chapelle. *Cet état de choses sera maintenu tant que l'administration n'aura pas transporté la chapelle dans un autre local plus éloigné des salles des malades*<sup>62</sup> ; le projet de construction d'un autre édifice trottait toujours dans les têtes...

Une fois encore, les délibérations montraient le souci de privilégier l'intérêt des malades – et par voie de conséquence celui des bien portants – en affirmant la spécificité de l'espace hospitalier et en accordant une primauté absolue aux impératifs médicaux sur tout autre ordre de considérations. Il fallait vaincre des pesanteurs comportementales, mais l'hospice de Vendôme se trouvait dans une conjoncture favorable sur ce plan ; deux frères occupaient des postes-clés : Charles Gendron, maire de la ville et président de la commission administrative, était le frère d'Arsène Gendron, médecin chef de l'établissement...

## **Médecins et chirurgiens**

### **Les Beaussier**

En 1838, un véritable séisme se produisit au sein du personnel, avec le départ du chirurgien Beaussier, un des piliers de l'établissement : *M. le Président a fait observer à la commission que M. Beaussier, employé comme chirurgien en chef dans l'établissement depuis plus de trente ans, ne pouvait plus exercer ses fonctions, vu son grand âge et ses infirmités, et qu'il est du devoir de l'administration, dans l'intérêt du service, de pourvoir à son remplacement [...].*

*Il propose, en outre, d'accorder à M. Beaussier une pension qui sera fixée à la moitié de son traitement, comme une preuve de la reconnaissance que l'hospice lui doit pour les services qu'il a rendus pendant tout le tems de ses fonctions.*

*Il ajoute, aussi, que l'administration de l'hospice, tout en lui accordant une pension annuelle et viagère de 150 francs, puisque son traitement actuel est de 300 francs depuis plus de dix ans, peut lui donner le titre de chirurgien consultant de l'hospice [...]*<sup>63</sup>.

Du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, les Beaussier comptèrent parmi les familles notables de Vendôme. Ils se partageaient entre deux activités principales : la ganterie (qui contribuait depuis longtemps au renom de Vendôme), la médecine et surtout la chirurgie. Le 4 février 1687, Guillaume Beaussier épousait Marie Butin dans l'église paroissiale de Saint-Martin. Maître chirurgien, on peut supposer qu'il était le fils d'un autre Guillaume, ayant la même profession et décédé un an et demi plus tôt, à l'âge de 48 ans. Autrement dit, un Beaussier exerçait la chirurgie à Vendôme au moins depuis le début du règne réel de Louis XIV. Malgré une démographie calamiteuse, Guillaume et Marie assurèrent leur descendance en donnant le jour à quatorze enfants. L'aîné se prénomma évidemment Guillaume ; il était déjà qualifié de « chirurgien » lorsqu'en décembre 1709, à l'âge de dix-huit ans, il fut victime d'une *maladie précipitée* ; la chirurgie était donc bien affaire dynastique. Mais la pérennité était acquise, puisque deux autres frères, Louis et Jacques, reprirent le flambeau. La position notable de la famille était illustrée par le fait que ses membres défunts de tous âges étaient inhumés dans la chapelle Sainte-Anne de l'église Saint-Martin. Le décès brutal était une

---

<sup>62</sup> ACHV, Reg. CA, 2 janvier 1846.

<sup>63</sup> Ibid., 15 juin 1838.

spécialité « maison » puisque Guillaume Beaussier est *décédé subitement sans avoir pu recevoir les sacrements* ; c'était en 1735 et il avait 71 ans<sup>64</sup>.

Deux frères chirurgiens, c'était peut-être beaucoup pour une seule paroisse. Jacques semble s'être « exilé » : alors que ses cinq premiers enfants furent baptisés à Saint-Martin, les quatre suivants le furent à la Madeleine. Deux enfants lui sont connus : Claude Étienne fut peut-être à l'origine d'une lignée de Beaussier établis à Mondoubleau, dont Étienne fut le condisciple de Balzac au collège ; c'est lui qui écrivait à sa famille, de manière énigmatique : *Le pauvre Balzac est toujours le même*.

La lignée de Jacques se poursuit par un Jacques Guillaume, maître chirurgien, qui eut lui-même un fils, Jacques Guillaume, chirurgien à son tour. Dans cet écheveau plutôt complexe, nous pensons tenir là les deux Beaussier qui exerçaient ensemble au début de la Révolution. Un document d'époque révolutionnaire<sup>65</sup> indique à propos du second qu'il a été reçu en 1786 par la communauté des chirurgiens de Vendôme ; qu'il travaille à l'hôpital civil de la ville *sous le citoyen Beaussier son père qui en est le chef*. Ce qui signifie que cette branche familiale était déjà en poste à l'hôtel-Dieu avant la Révolution. C'est encore unis qu'ils furent appelés par les autorités du district à exercer leurs talents à la prison de Vendôme :

*Un membre a observé que l'humanité exige qu'il soit nommé un chirurgien à l'effet de procurer aux personnes suspectes détenues dans la maison d'arrêt les secours dont elles peuvent avoir besoin en cas de maladie.*

*Le Comité approuvant cette proposition arrête cette nomination et les suffrages se sont réunis sur le citoyen Beaussier père, et en son absence sur le citoyen Beaussier son fils*<sup>66</sup>.

Le père jouissait d'une certaine estime publique : aux élections du 17 février 1790, il avait obtenu 208 voix, ce qui lui avait valu de devenir officier municipal en novembre suivant. La roue du temps continuant de tourner, Beaussier fils devint Beaussier père, celui-là même qui, *vu son grand âge et ses infirmités*, céda la place en 1838, à 83 ans : âge canonique pour l'époque et archi-canonique pour exercer une fonction de chirurgien !



*Voici une dizaine d'années, au lieu de la Bouchardière (commune de Naveil), des fouilles archéologiques ont révélé des vestiges d'habitats antérieurs à l'an Mil.*

Outre les deux chirurgiens, un Beaussier, régulièrement qualifié de *docteur en médecine*, fut leur contemporain : selon les documents il était prénommé Claude ou Jacques Claude (le second prénom étant systématique sur les actes de baptême de ses enfants). Par son mariage avec Marie-Anne Pothier, il devint propriétaire du lieu de la Bouchardière et fut généralement appelé Beaussier de la Bouchardière. Malgré l'absence de preuve, nous serions tenté de voir en lui un fils de Louis. La Bibliothèque communautaire des

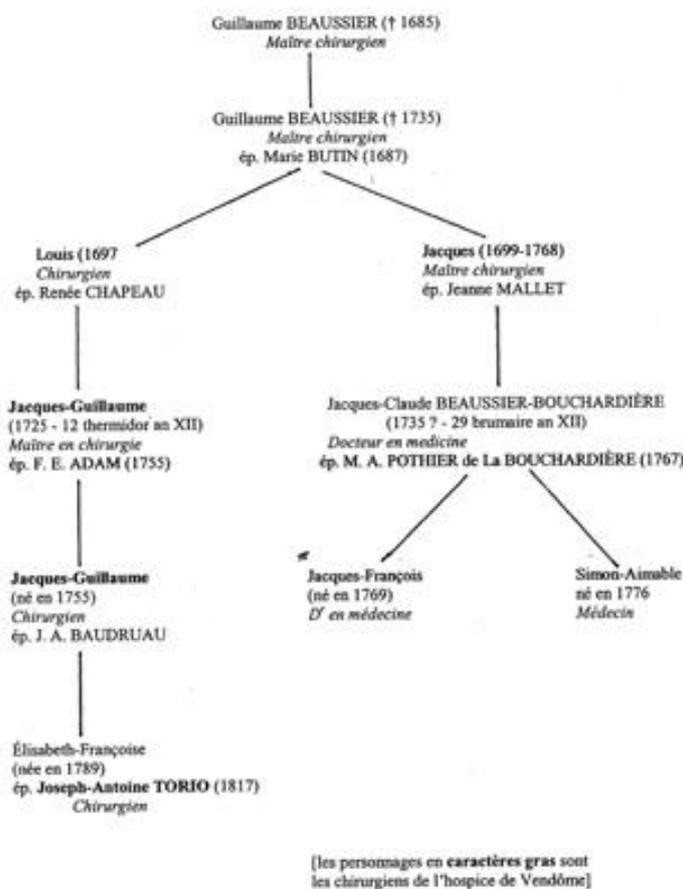
<sup>64</sup> Une base essentielle de cette petite enquête sur la famille Beaussier a été fournie par les tables de dépouillement des registres paroissiaux de la paroisse Saint-Martin de Vendôme, établies par « Généalogie vendômoise » et consultables aux Archives municipales de Vendôme.

<sup>65</sup> AD 41, L 1850.

<sup>66</sup> AD 41, L 2120, 26 frimaire an II/16 décembre 1793.

Territoires vendômois conserve de lui un document intitulé *Observation sur une jeune fille mordue d'un chien enragé, guérie par les frictions mercurielles et par les antispasmodiques* ; dans ce rapport qui eut les honneurs du *Journal de Médecine* en août 1773 et, à son titre de *docteur en médecine de Vendôme*, il y ajoutait celui d'*ancien chirurgien major des Armées du Roi*<sup>67</sup>.

Preuve de confiance de ses concitoyens, le 17 août 1789, il fut désigné comme membre du comité permanent chargé de prévenir les troubles (depuis plusieurs semaines, la Grande Peur avait déclenché les angoisses citadines). En 1790, il recueillit 102 voix aux élections, mais ne devint pas officier municipal. En 1792, il était médecin du collège et nous ignorons s'il fut aussi en poste à l'hospice.



**Tableau généalogique simplifié de la famille BEAUSSIER  
(chirurgiens et médecins)**

### **Pierre André Gendron**

Dans la famille Gendron devait circuler un chromosome de la médecine<sup>68</sup>... Un des lointains parents de Pierre André s'était rendu célèbre en proposant une panacée à la reine Anne d'Autriche, atteinte

<sup>67</sup> Bibliothèque communautaire des Territoires vendômois [BCTV], fonds local et ancien, V BEA.

<sup>68</sup> Voir LOISEL (J.-J.), « Les Gendron, une famille de médecins du Siècle de Louis XIV à la guerre de 14 », *Actes du colloque « La Santé en région Centre au Moyen Âge & à la Renaissance »*, Tours, 21-23 septembre 2016 [À paraître].

d'un cancer du sein. La mère de Louis XIV y perdit la vie, l'abbé Gendron y gagna une abbaye. Son neveu, Claude, fut médecin du duc d'Orléans et de son fils Philippe, le futur Régent; il fut aussi l'ami de Boileau, dont il acheta la résidence à Auteuil. Voltaire, devenu à son tour propriétaire de cette demeure, écrivit à son sujet un impromptu :

*C'est ici le vrai Parnasse*

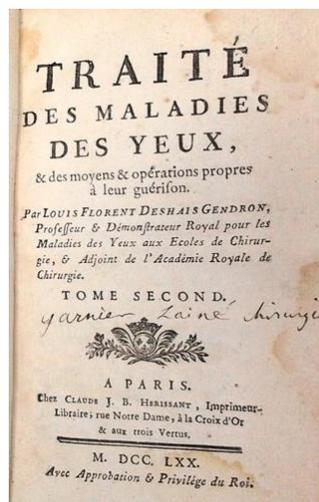
*Sous le nom de Boileau, ces lieux virent Horace,*

*Des vrais enfants d'Apollon*

*Esculape y paraît sous le nom de Gendron<sup>69</sup>.*



*Claude Desbais-Gendron*



*Traité de Louis-Florentin Desbais-Gendron*

Un autre Gendron, Louis-Florentin, fut professeur à l'École de chirurgie et écrivit, en 1770, un *Traité des maladies des yeux et des moyens et opérations propres à leur guérison*.



*Marie-Anne Denion*



*Pierre-André Gendron*

<sup>69</sup> Ces informations et d'autres concernant la famille Gendron peuvent être lues dans Christiane BODEVEN-GENDRON et Guy BODEVEN, *Esprit Gendron, 1794-1860*, plaquette dactyl., 1999. M<sup>me</sup> Bodeven-Gendron est descendante d'Esprit Gendron : qu'elle soit remerciée, ainsi que son mari, de l'excellent accueil réservé à mes demandes de renseignements.

C'est Pierre-André Gendron qui inscrit l'activité médicale de la famille dans la vallée du Loir et à Vendôme. Son père, notaire à Bueil en Touraine, aurait préféré lui voir suivre la formation en droit, à l'issue de brillantes études chez les Oratoriens de Vendôme. Mais Pierre-André imposa sa vocation et fut reçu docteur à l'Université d'Angers. Il s'établit à La Chartre-sur-le-Loir et sa réputation s'étendit vite au-delà des limites de la commune. Membre de la Société de médecine de Paris, celle-ci récompensa deux de ses études par une mention « honorable ».

Il eut quelque difficulté à quitter La Chartre, dont la population voulait le garder : les voituriers refusaient de transporter son mobilier. Il s'installa cependant à Vendôme et y connut la même popularité. De son mariage avec Marie-Anne Denion naquirent neuf enfants<sup>70</sup>, dont trois devinrent médecins : Arsène, Esprit et Édouard. Ce dernier fut le condisciple d'Honoré Balzac, appartenant à la même classe.

Pierre André Gendron eut à lutter contre des épidémies locales, mais aussi contre celles que la guerre véhiculait dans ses fourgons. En effet, Vendôme a vu passer ou séjourner des prisonniers espagnols, alors qu'Honoré y poursuivait tant bien que mal ses humanités ; le médecin du collège et de l'hôpital, en témoignait : *Le bruit a couru dans notre ville que l'épidémie de fièvres putrides malignes avait été apportée en 1810 par des prisonniers espagnols, dont plusieurs détachements passèrent successivement à Vendôme. Les premiers nous avaient offert l'inflammation de la muqueuse gastrique, avec cette apparence de symptômes adynamiques, notés par Broussais. [...]*

*Quelques-uns de ceux qui vinrent ensuite furent affectés de fièvres putrides malignes [fièvre typhoïde]. Il en était mort un grand nombre depuis leur départ de Bayonne ; plus d'un tiers de ceux qui entrèrent à notre hôpital y moururent peu de jours après y avoir été reçus. Ce qui contribua à faire regarder cette maladie comme contagieuse, c'est que plusieurs des pompiers employés à les garder ou à les conduire furent frappés de la maladie ; qu'elle se manifesta chez eux avec des symptômes très graves, et que quatre d'entre eux succombèrent<sup>71</sup>.*

Vendôme était en émoi et la maladie des prisonniers espagnols fournissait le sujet de conversation principal, dont les échos franchissaient les murs du collège. Balzac, du haut de ses onze ans, en entendit assurément parler, et pourquoi pas par son camarade de classe Édouard Gendron, dont le père se dévouait auprès des malheureux soldats ? La mémoire du « Poète » était un creuset où le souvenir des captifs espagnols a pu participer à la naissance romanesque du bel officier emmuré dans la chambre de M<sup>me</sup> de Merret, dont la demeure de la Grande Bretèche conserve le secret.

Atteint à son tour par la maladie, il mourut au bout de quelques jours, le 17 avril 1814. L'annonce de sa mort plongea la ville dans un véritable état de prostration, dont témoignait un de ses amis : *Aussi, le jour de la mort de M. Gendron, Vendôme fut une ville en deuil. Le morne silence qui régnait partout et contrastait par intervalle avec les cris de douleur et de surprise étonnèrent les nombreux militaires qui occupaient momentanément la place, au point qu'ils supposaient quelque danger caché et ne concevaient pas la perte d'un seul homme pour causer une alarme générale.*

Dans ses *Mémoires* manuscrits, Duchemin de Lachesnaye célèbre les qualités du médecin : *Son esprit sérieux et observateur le rendait éminemment propre à cette profession. Il s'y livra d'une manière particulière aux sentiments de bienfait et d'humanité qui l'animaient en montrant toujours de la prédilection en faveur des pauvres qu'il soignait gratuitement.* Et lorsque son fils Esprit présenta sa thèse de médecine, en 1818, il écrivit à son sujet : *Les pauvres le regrettent encore, sa famille le regrettera toujours<sup>72</sup>.*

Par les alliances, les relations amicales, l'exercice de la profession, la famille Gendron fut étroitement intégrée au microcosme notable de Vendôme : Arsène épousa une fille de Lazare-François Mareschal, codirecteur du collège, maire de la ville sous la Restauration ; elle était aussi la petite-fille du notaire Renou

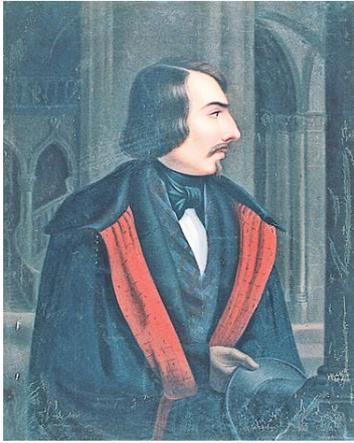
---

<sup>70</sup> En réalité, 10 naissances ont été comptabilisées ; le fils aîné, Henri-Pierre, né le 4 avril 1789, est probablement décédé peu après.

<sup>71</sup> Extraits de rapports de Pierre André Gendron, cités par son fils, le D<sup>r</sup> Esprit GENDRON, dans *Recherches sur les épidémies des petites localités* (1834).

<sup>72</sup> L'histoire de la famille Gendron a été écrite de manière très détaillée et complète par Guy BODEVEN dans *Les Gendron*, étude inédite, 2000.

– le M<sup>e</sup> Regnault de *La Grande Bretèche* – dépeint avec *un front fuyant, une petite tête pointue et une face pâle assez semblable à un verre d'eau sale* ; Arsène était ainsi beau-frère de Charles Mareschal-Duplessis, qui dirigea aussi le collège et fonda l'établissement du Saint-Cœur. Parmi ses autres beaux-frères, l'un fut président du tribunal civil de Vendôme, l'autre contrôleur des contributions directes. Sans compter les amis avoués, juge de paix, sous-préfet, notaires, commissaire de police. Enfin, Charles, le frère, notaire ou banquier selon le moment, fut maire de Vendôme de 1843 à 1848.



*Charles Mareschal-Duplessis.  
Le notaire Regnault/Renou de « La Grande  
Bretèche » vu par Charles Portel.*

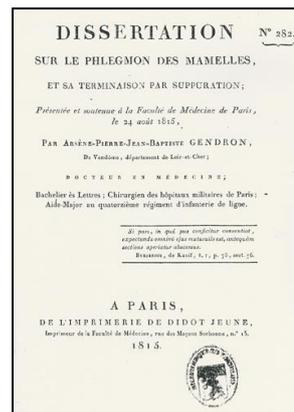


### *Arsène Gendron*

Arsène Gendron, comme bien des jeunes gens destinés à la carrière médicale, s'était partiellement formé sur le terrain de la guerre : *J'avais en effet observé d'assez près le typhus des armées de 1812 à 1814, à une époque où j'étais chirurgien militaire, puisque j'avais pensé en être victime au mois de juin 1813, à l'hôpital militaire de Hambourg ; et quelques mois plus tard les hôpitaux de Mayence et de Cologne, où je fus employé, comme chirurgien aide-major, après la désastreuse retraite de Leipsick, l'offrirent en grand nombre à mon observation.*



*Arsène Gendron*



*Thèse de doctorat d'Arsène Gendron*

Le 24 août 1815, A. Gendron soutint avec succès sa thèse, intitulée *Dissertation sur le phlegmon des mamelles, et sa terminaison par suppuration*, devant un jury de la faculté de médecine de Paris présidé par Royer-Collard. Et c'est tout naturellement qu'il vint débiter sa carrière à Vendôme pour y recueillir en quelque sorte l'héritage paternel, étant l'aîné des trois frères médecins. Progressivement, Arsène cumula les postes précédemment occupés par son père, dont la responsabilité médicale sur le collège et sur l'hospice.

En 1824, le D<sup>r</sup> Louzier émettait le souhait qu’Arsène Gendron, son adjoint provisoire, fût nommé à titre définitif : *Cet estimable médecin y a plus de droit qu’aucun autre : il est fils de mon très honorable prédécesseur dans les mêmes fonctions ; depuis plusieurs années il m’a remplacé avec zèle toutes les fois que je l’en ai fait prier.*

*Que M. Gendron reçoive la qualité de médecin en second, ou d’adjoint survivant, nous nous entendons pour le plus grand bien du service, dont la distribution et les détails me semblent devoir appartenir au médecin en chef [...]<sup>73</sup>.*

En 1832, la mort dans l’âme, le D<sup>r</sup> Louzier prit la décision d’abandonner sa fonction. Une polémique s’éleva alors : les D<sup>es</sup> Brault et Satis se mirent sur les rangs pour partager avec Arsène Gendron le service médical de l’hospice. 1832... Leur argumentation reposait avant tout sur la menace du choléra :

*le service de santé sera fait plus régulièrement et ne sera jamais interrompu dans le cas où un ou deux médecins cesseraient leurs fonctions pour absence ou par maladie. Si le fléau qui décime quelques contrées de la France venoit à envahir notre ville tous les médecins rivaliseraient de zèle pour seconder les vues bienfaisantes de l’Administration. Mais les malheureux qui ne pourraient être traités à domicile seraient soignés avec plus d’assiduité à l’hospice si plusieurs médecins étaient chargés du service. De plus, les deux médecins – qui par ailleurs jouissaient d’une bonne réputation – offraient leur compétence gracieusement.*

Arsène Gendron fit valoir ses droits avec détermination : *J’ai donc presque constamment été chargé du service de l’hospice depuis seize ans, la santé du médecin chef ne lui permettant que rarement et à très courts intervalles de reprendre son service. Depuis quatre ans, deux épidémies graves se sont manifestées sur les militaires de la garnison de Vendôme. À ces deux époques, je me suis trouvé seul pendant plusieurs mois, chargé d’un service assez pénible [...].*

*Dans le cas où le choléra viendrait à nous envahir, si l’administration de l’hospice jugeait nécessaire d’adjoindre aux médecins de l’hospice d’autres médecins de la ville, je pense qu’ils n’y pourraient être attachés que temporairement, et dans ce cas, ce n’est pas seulement ces deux Messieurs qu’il faudrait y charger d’un service mais encore tous ceux de la ville [...]<sup>74</sup>.*

L’administration de l’hôpital-hospice affirma sa préférence pour A. Gendron ; le sous-préfet de Vendôme donna un avis favorable et, le 6 juin 1832, un arrêté préfectoral nomma le D<sup>r</sup> Gendron médecin chef de l’hôpital. Ce n’était que partie remise pour le D<sup>r</sup> Brault qui devint médecin adjoint de l’établissement en novembre 1839 ; quant au D<sup>r</sup> Satis, il eut une compensation indirecte et tardive, son fils étant nommé chirurgien en chef en 1857.

A. Gendron poussa dans le sens de la modernisation et de l’aménagement de nouvelles salles pour accueillir plus confortablement les malades. On laissa s’évanouir les dernières odeurs de peinture et dès le 1<sup>er</sup> juin 1834, deux salles étaient ouvertes, notamment pour les *vieillards incurables ou septuagénaires*, au nombre de dix. Dans la foulée de ces travaux, le souci de propreté et d’hygiène entraîna la réalisation de salles de bain<sup>75</sup>.

### ***Médecin des épidémies : une continuité dynastique***

Un courrier du 27 fructidor an XIII (14 septembre 1805), adressé au préfet de Loir-et-Cher Corbigny, approuva la nomination des trois médecins des épidémies, dont Pierre-André Gendron pour l’arrondissement de Vendôme ; cette fonction venait tout juste d’être créée, le 12 floréal an XIII (5 mai 1805). Il le resta jusqu’à sa mort. Son fils, Arsène, était prêt à prendre la relève. Les choses ne tardèrent pas : en 1817, il aidait le D<sup>r</sup> Louzier, médecin des épidémies de l’arrondissement, prenant sa succession dès l’année suivante. Ainsi commençait un long règne que seule la mort devait interrompre, en 1854. Certes, la fatigue marqua les dernières années et Arsène Gendron se fit alors assister par son gendre, Émile Faton.

---

<sup>73</sup> AD 41, 20 XI<sup>1</sup> 7. L’expression *adjoint survivant* laisse entendre clairement que l’adjoint coopté sera amené automatiquement à succéder à son supérieur, en cas de décès ou de démission.

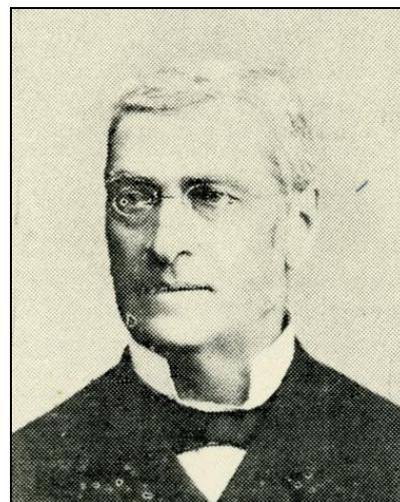
<sup>74</sup> Ibid.

<sup>75</sup> ACHV, Reg. CA, 23 janvier 1835.

Mais en 1849 encore, il était sur la brèche, face à la menace du choléra, qui dévastait la Sologne et le Blésois pour ne finalement frapper que faiblement le Vendômois. Le 9 août 1850, le ministre du Commerce et de l'Agriculture récompensa par une médaille d'argent le zèle et le dévouement du médecin vendômois.

Presque naturellement, le Dr Faton succéda à son beau-père, par un arrêté préfectoral du 4 janvier 1855. Son père, Joseph Faton, appartenait à la même génération médicale qu'Arsène, puisqu'il avait soutenu sa thèse en août 1818, seulement trois ans après Gendron, devant le même Royer-Collard. Son cabinet était installé à Montoire depuis 1819 et il y résidait encore en 1846. À son tour, Émile Faton finit par abdiquer en 1879, devant la lourdeur de la tâche, comme il l'expliquait au sous-préfet dans une lettre du 11 novembre :

*Craignant de ne pouvoir, sans préjudice pour ma clientèle, répondre à la confiance de l'administration relativement aux inspections cantonales prescrites par les nouveaux règlements, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien mettre sous les yeux de M<sup>r</sup> le Préfet ma démission de médecin des épidémies.*



*Le docteur Émile Faton*

Ainsi, de 1805 à 1879, le poste de médecin des épidémies de l'arrondissement de Vendôme fut-il constamment occupé par les membres d'une même famille, à l'exception des trois années de transition du Dr Louzier. Et ils furent en même temps médecins de l'hôpital. Certes, c'était un honneur recherché, mais aussi redoutable. Il requérait de la robustesse et de la disponibilité. En outre, il ne fallait pas compter y trouver un revenu pour asseoir son aisance. Servir, par conscience et pour sa gloire à la limite... Une circulaire ministérielle de 1835 rappelait très clairement le principe :

*Les médecins des épidémies n'ont droit à aucun traitement et doivent seulement être indemnisés de leurs frais de voyage et de déplacement, lorsqu'ils ont quelque mission à remplir. Une circulaire du 30 septembre 1813 avait fixé à 6 ou 9 F par jour l'indemnité qui devait être accordée aux médecins des épidémies, indépendamment du remboursement de leurs frais de voyage. Cette indemnité a paru trop faible dans quelques départements. Quoique la distinction attachée au titre de médecin des épidémies soit déjà une sorte de récompense des devoirs qu'il impose, ces utiles fonctions ne doivent pas non plus devenir onéreuses pour les médecins qui en sont investis ; dans la fixation des indemnités, il faut prendre en considération le plus ou moins d'éloignement des communes où le médecin des épidémies est appelé, les dangers, les fatigues auxquels il s'expose, le préjudice qu'il éprouve par des absences plus ou moins prolongées ; il est donc impossible d'établir à cet égard une règle uniforme [...]76.*

L'administration était donc consciente des obstacles que les médecins des épidémies rencontraient dans leur activité. En particulier, elle regrettait la négligence des édiles locaux, qui avertissaient trop tardivement. L'éloignement de certaines communes rurales était un autre handicap. Le XIX<sup>e</sup> siècle a vu l'émergence de médecins de campagne soucieux d'appuyer leur pratique sur un savoir médical en plein progrès et désireux de faire connaître directement le fruit de leurs expériences professionnelles. Mais ces hommes, conscients de leur bon niveau de compétence, ont aussi affirmé de plus en plus ouvertement leur autonomie par rapport au médecin des épidémies, d'où la fragilisation progressive de cette fonction si prestigieuse dans le premier tiers du siècle.

---

<sup>76</sup> AD 41, 5 M 68.

## L'affaire Torio

Pour le médecin, la conciliation dans son emploi du temps des intérêts de sa clientèle privée et des hospitalisés était un exercice périlleux, générateur de déséquilibres, voire d'insuffisances. Ce fut peut-être le cas pour le Dr Torio, sérieusement mis en cause pendant l'été 1842 : [...] *des plaintes réitérées ont été portées au conseil d'administration de l'hospice sur la manière dont le service chirurgical était exercé par M. Torio, chirurgien en chef du dit hospice, que le Conseil a dû rechercher si ces plaintes étaient fondées, qu'il a acquis la conviction qu'il y avait de la part de M. Torio inexactitude et négligence dans l'accomplissement de ses devoirs, que le traitement des syphilitiques et des galeux subissait des lenteurs qui seraient évitées si ce chirurgien donnait aux malades des soins plus intelligents, plus réguliers et plus suivis.*

[...] *il résulte de ces réponses de M. Torio qu'il n'a ni la possibilité ni la volonté de faire cesser les abus qui ont été signalés au Conseil, qu'en continuant de confier à ce chirurgien un service aussi étendu que son service actuel, ce serait perpétuer ces abus au détriment des malades et de l'Établissement, qu'il est du devoir des administrateurs de les faire cesser, que le plus sûr moyen d'y parvenir c'est de diviser le service du chirurgien en chef entre M. Torio et M. Brault chirurgien adjoint, qu'alors M. Torio étant déchargé d'une partie de ses obligations pourra s'acquitter avec scrupule, exactitude et dévouement de celles qui lui resteront confiées<sup>77</sup>.*

Le Dr Torio n'était pas un nouveau venu à l'hospice de Vendôme. Il y avait été nommé chirurgien adjoint en même temps qu'Arsène Gendron était choisi comme médecin adjoint, en août 1824. C'était, pour lui aussi, une sorte de cooptation puisqu'il était le gendre de son supérieur, Beaussier. On ne devenait pas par hasard médecin ou chirurgien d'un hospice citadin : un véritable phénomène dynastique et familial présidait au choix ; et c'est selon cette logique qu'il avait succédé à son beau-père en décembre 1838. Aussi fut-il profondément ulcéré d'entendre et de lire la rafale des reproches qui lui étaient adressés, blessé plus encore par la formulation ; une expression l'atteignit comme une véritable injure : on l'accusait de ne pas avoir donné des soins assez intelligents... Ce fut le leitmotiv de plusieurs courriers aux administrateurs, pour se justifier et défendre un honneur professionnel qu'il estimait sali :

• 6 septembre 1842 : *Je suis forcé, Messieurs, de prendre les choses d'un peu loin afin de vous prouver que je ne suis pas si dépourvu d'intelligence chirurgicale que les considérants de votre arrêté le disent.*

*On me reconnaissait sans doute quelqu'intelligence quand le colonel du 1<sup>er</sup> Régiment de chasseurs à cheval, auquel j'étais attaché comme aide major, me faisait donner l'ordre suivant : « D'après les ordres de Mr le colonel Hubert, commandant le 1<sup>er</sup> Régiment de chasseurs, Mr Torio aide major au même régiment accompagnera à Dresde cinq officiers blessés et restera avec eux jusqu'à ce que ces soins ne leur soient plus utiles [...]. » Et cependant il existait à Dresde un grand nombre d'hôpitaux pourvus de plus d'officiers de santé que le service ne l'exigeait ; il faut bien croire alors que mon colonel me jugeait capable de donner des soins convenables à ces officiers ! Et vous avez jugé, Messieurs, que la capacité me manquait pour soigner les malades de l'hospice de Vendôme [...].*

• 15 septembre 1842 : *D'abord vous m'excluez tout à fait du service des vénériens et galeux comme incapable de le faire (je dis « incapable » parce que vous m'accusez d'« inintelligence », ce qui revient au même). Ainsi donc, Messieurs, j'aurai étudié et pratiqué pendant quarante ans avec assez peu d'intelligence que je n'aurai pu tirer de mes études et de ma pratique les connaissances nécessaires, théoriques et surtout pratiques que ce service demande ? [...]*

*Une réflexion me frappe, Messieurs, et elle aurait dû vous venir : comment se fait-il qu'un service fait de négligence et si peu d'intelligence n'ait pas frappé les yeux d'un seul des régiments qui se sont succédés à Vendôme depuis que je suis chargé du service chirurgical de l'hospice<sup>78</sup> ?*

Désormais, le Dr Brault cumulait les fonctions de médecin et de chirurgien adjoint. Il se voyait confier le service des salles « syphilitiques et psoriques » des deux sexes<sup>79</sup>. Les deux hommes se partageaient les soins

---

<sup>77</sup> ACHV, Reg. CA, 19 août 1842.

<sup>78</sup> AD 41, 20 XI<sup>17</sup>.

aux militaires blessés (travail assez lourd avec une garnison de cavalerie) en alternance mensuelle ; mais leur présence conjointe était requise les deux derniers jours de chaque mois, pour assurer une bonne transmission des informations et des consignes. Le souci d'un suivi sérieux et régulier des hospitalisés était donc évident chez les administrateurs.

## *Au cœur du débat sur la contagion*

### *Une épidémie bien réelle, mais contestée*

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les origines de certaines maladies restaient mal connues, voire inconnues ; de ce fait, les moyens de lutter contre elles étaient plus ou moins aléatoires. Certains points essentiels donnaient encore lieu à polémique, comme la contagion. Ces ignorances et ces incertitudes réagissaient sur le comportement des médecins, confrontés sur le terrain aux cas concrets. Ceux qui étaient conscients de leurs devoirs, c'est-à-dire la grande majorité, conservaient un lien avec les recherches menées au plus haut niveau. Ils bénéficiaient des découvertes, des conseils des grands spécialistes et les appliquaient à leurs patients. À partir des cas qu'ils traitaient, ils transmettaient des observations précieuses aux chercheurs. À plus forte raison, le médecin des épidémies, confronté aux situations les plus aiguës, intervenant sur un territoire géographique plus étendu, devait-il jouer un rôle déterminant d'intermédiaire dans ce circuit relationnel.

Après 1815, le D<sup>r</sup> Bretonneau se livra à un travail acharné sur la Dothinentérie. En 1822, il rédigea la première mouture d'un *Mémoire sur la dothinentérie* ; mais d'année en année, il le remania au gré de nouvelles observations, retardant sans cesse la publication (si bien que le texte fut publié longtemps après sa mort, en 1922). Mais ses idées circulaient à Paris, véhiculées par ses disciples – Velpeau, Trousseau, Cottreau (ce dernier, vendômois et pur produit du collège local) – ; dans la région, par Esprit Gendron, Henri Brault, médecin de Beaumont-la-Ronce, et quelques autres.

Arsène Gendron s'est parfaitement inscrit dans la structure relationnelle entre médecins :

1<sup>o</sup>) Il a animé un réseau horizontal d'information avec ses confrères de terrain – médecins des petites villes et bourgades – avec lesquels il entretint des relations confiantes. Ces ramifications étaient prolongées par les liens très étroits entre Arsène et ses frères, Esprit, installé à Château-du-Loir, et Édouard, à Châteaurenault. Leur collaboration était ancienne : Édouard, encore étudiant, avait accompagné son frère pour traiter une épidémie du côté de Villechauve et en avait tiré des arguments pour sa thèse.

2<sup>o</sup>) Il a entretenu une relation assez suivie avec Pierre-Fidèle Bretonneau, recours privilégié des médecins du Vendômois quand des difficultés surgissaient. Par exemple, en janvier-février 1829, un élève du collège de Vendôme fut traité et décéda d'un mal incomplètement cerné



*Édouard Gendron*

et qui pouvait laisser supposer un risque épidémique. Alerté, Bretonneau fit le voyage de Vendôme et, dans une lettre du 7 février, Gendron lui fit part de ses dernières conclusions :

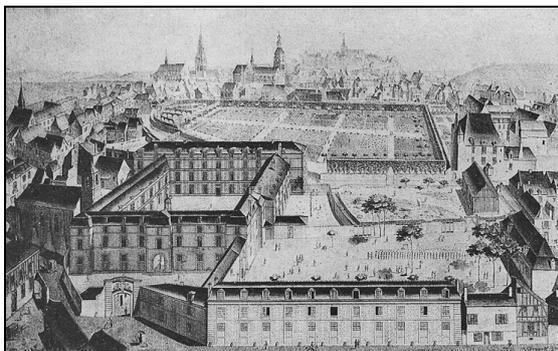
*Monsieur et très honoré confrère, Depuis votre départ, notre jeune homme du collège a succombé. J'ai fait faire l'autopsie sous mes yeux et nous n'avons point trouvé chez lui de traces de dothinentérie, l'exanthème du canal intestinal n'existait point. J'ai conservé dans un bocal rempli d'alcool étendu d'eau une partie du tube intestinal, vous verrez que dans tout l'ilion*

---

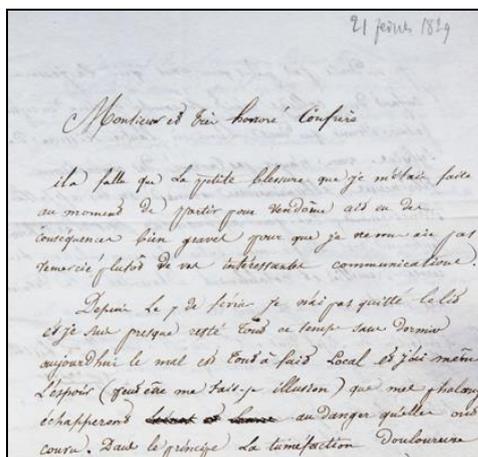
<sup>79</sup> Littré avance les définitions suivantes : « Psore » : nom générique de différentes maladies de la peau caractérisées par des vésicules ou des pustules. Il se dit quelquefois de la gale – « Psorique » : qui est de la nature de la psore ou de la gale. Il se dit aussi des médicaments employés contre la gale. Selon toute vraisemblance, il s'agit à l'hospice de Vendôme du service des galeux.

les glandes de peyer sont dans l'état normal. Vous trouverez également l'estomac et une portion assez considérable des intestins grêles que nous n'avons pas ouverts, désirant vous présenter cette pièce pathologique dans cet état.

La suite de la lettre montrait à quel point les faits et gestes du grand médecin tourangeau étaient épiés et aussi l'angoisse des ravages épidémiques : *Il paraît que votre voyage à Vendôme a effrayé les parents des élèves de Tours. Mr Bidault, notaire, et deux autres sont arrivés hier, persuadés qu'il existait une épidémie au collège de Vendôme ; ils ont visité sans mot dire l'infirmerie et se sont assurés par eux-mêmes du peu de gravité des maladies existant au collège*<sup>80</sup>.



*Le collège de Vendôme, dessin de Dupuis.  
Lettre de P.-F. Bretonneau à Arsène Gendron,  
relative à la maladie du jeune collègien vendômois.*



Le 21 février, Bretonneau faisait réponse à cette lettre :

*Monsieur et très honoré confrère, Il a fallu que la petite blessure que je m'étais faite au moment de partir pour Vendôme ait eu des conséquences bien graves pour que je ne vous aie pas remercié plus tôt de vos intéressantes communications [...].*

*Dans un moment de répit je me suis fait étaler sur mon lit les pièces pathologiques que vous m'avez adressées. Je ne doute pas plus que vous que le jeune enfant du collège n'ait succombé à une encéphalite*<sup>81</sup>.

Mais en 1829, la dothinentérie était la vedette de l'actualité médicale. De quoi s'agissait-il ? Certes, les noms de baptême ne lui faisaient pas défaut. Dans un passé récent, on l'appelait encore fièvre cérébrale, fièvre putride maligne, fièvre muqueuse, variole des intestins, etc. Bretonneau lui préféra le terme de dothinentérie qui fut, peu après, définitivement supplanté par celui de fièvre typhoïde.

Les recherches et les débats se poursuivirent. Au début du printemps 1829, Arsène Gendron rédigea *l'Histoire de l'épidémie de dothinentérie qui a régné à l'hôpital civil et militaire de Vendôme pendant le premier trimestre de l'année 1829, sur les soldats du 1<sup>er</sup> régiment de dragons en garnison à Vendôme*.

Le médecin commençait logiquement son rapport en évoquant l'apparition et les premiers développements de la maladie : *La maladie épidémique qui régna à l'hôpital de Vendôme, pendant le premier trimestre de l'année 1829, sur les soldats du premier régiment de dragons en garnison dans notre ville, frappa un grand nombre de militaires dans le cours du mois de janvier 1829, et s'annonça par des symptômes très-graves.*

*Je caractérisai dès-lors cette affection sous le nom général de gastro-entérite, fièvre entéro-mésentérique, fièvre adynamique, fièvre typhoïde et dothinentérie. En effet, les symptômes que présentaient nos malades avaient beaucoup de ressemblance avec ceux qu'on rencontre dans les différentes maladies que je viens d'énumérer.*

<sup>80</sup> Ibid.

<sup>81</sup> Ibid.

*M. le sous-intendant militaire de Blois, M. le colonel du régiment et M. le maire de Vendôme, s'étant rendus à l'hôpital le 20 janvier pour les besoins du service, me demandèrent mon opinion en présence du docteur Beaussier, chirurgien de l'hôpital, et du docteur Arbel, chirurgien-major du régiment.*

*Je déclarai que la maladie me paraissait offrir un caractère très-grave, que je la regardais comme épidémique ; j'allai même jusqu'à dire qu'elle présentait beaucoup de vraisemblance avec les typhus fébriles.*

*Il y eut désaccord entre les médecins appelés au chevet des militaires : Les deux confrères que je viens de citer, et dont je respecte du reste infiniment le caractère et l'instruction, ne furent pas de mon avis. Ils déclarèrent que la maladie ne présentait aucun caractère de gravité, qu'ils ne voyaient dans cette affection que des fièvres biliennes simples, et qu'on ne devait y faire aucune attention. Cependant, à cette époque, sur les six cents dragons en garnison à Vendôme, nous en avions déjà reçu plus de cent à l'hôpital, et quelques-uns avaient succombé.*

*Pour faire jaillir la lumière, on fit alors appel à des sommités : Ce rapport fut envoyé au lieutenant-général à Tours, et, par celui-ci, à son excellence le ministre de la guerre, qui le transmit à MM. les inspecteurs généraux du service de santé. C'est alors que M. le docteur Gasc, médecin de l'hôpital de la garde royale, reçut l'ordre de se rendre à Vendôme, où il arriva le 1<sup>er</sup> février, tandis que, d'un autre côté, M. le lieutenant-général de la division invitait M. Bretonneau, de Tours, à venir à Vendôme. Ce dernier arriva le 3 février au soir.*

*Ces deux honorables confrères se rencontrèrent chez moi avec MM. les médecins de Vendôme. Une discussion s'engagea. M. le docteur Bretonneau ne voulut reconnaître dans notre épidémie que la maladie qu'il a désignée sous le nom de dothinentérie ; M. Gasc caractérisait la maladie de gastro-entérite. Même au sommet, on ne parvenait pas à s'entendre...*

*Le mémoire se poursuivait avec une longue et minutieuse description des symptômes, de l'évolution de l'état des malades, des traitements et de leurs effets, des autopsies et de leurs enseignements ; sur ce dernier point, A. Gendron confessait avec beaucoup d'honnêteté un certain manque d'expérience : J'avoue que, dans les premières nécropsies qui furent faites, n'étant plus très-familiarisé avec les ouvertures de cadavres, qui se font assez rarement en province, j'avais pris cette injonction de la membrane muqueuse de l'estomac pour une véritable inflammation ; mais en y regardant plus attentivement, je me suis convaincu que la muqueuse n'était point altérée dans son tissu.*

*De tout ceci découlait son diagnostic : Chez tous les sujets que nous avons ouverts à l'hôpital pendant notre épidémie, nous avons constamment rencontré cette éruption furonculaire ; c'est ce qui me décide à adopter le nom de dothinentérie et à caractériser cette maladie du nom d'épidémie de dothinentérie.*



*Bâtiments de l'hôpital de Vendôme consacrés aux militaires*

*Le « colloque » de Vendôme avait ouvert la réflexion du D<sup>r</sup> Gendron et introduit la perplexité dans son esprit : J'avoue qu'avant l'arrivée de M. Bretonneau je partageais l'opinion de M. Gasc, et j'attribuais également les lésions cadavériques que nous observions à une gastro-entérite.*

*L'arrivée du médecin de Tours, qui a nié l'existence de la gastro-entérite, et qui n'a voulu voir dans notre épidémie qu'une maladie de l'appareil folliculaire (ou la dothinentérie), m'a jeté dans le doute.*

De fait, la maladie avait frappé sévèrement : plus de 150 dragons hospitalisés en janvier et février, dont plus d'une centaine pour la fameuse dothinentérie, avec un bilan de 14 morts dans le premier trimestre de 1829. Cependant, le D<sup>r</sup> Gasc persistait à nier le caractère épidémique, arguant du fait que le mal avait épargné le reste de la ville et les alentours. Bretonneau soutenait l'opinion inverse : *La maladie a été épidémique, puisqu'elle a atteint simultanément un grand nombre d'individus, et par cela même qu'elle a presque uniquement affecté les soldats du régiment, on ne peut dire qu'elle ait été endémique.*

Dans la question de la contagion, A. Gendron penchait au départ pour le point de vue du D<sup>r</sup> Gasc : *La dothinentérie est-elle contagieuse ? M. Bretonneau le pense, M. Gasc nie la contagion ; je ne pense point non plus que la dothinentérie soit contagieuse.* Mais dans le même temps, plusieurs faits lui firent comprendre que la vérité était plutôt du côté du médecin tourangeau. Il y eut surtout les expériences communiquées par ses deux frères médecins, Esprit Gendron à Château-du-Loir et Édouard à Châteaurenault : *Dans une lettre que j'écrivais à M. Bretonneau, au mois de février dernier, je lui disais que quelques faits ne suffisaient pas pour me porter à admettre la contagion de la dothinentérie.*

*Il me répond à cela que mon frère, médecin à Château-du-Loir, vient de rassembler un grand nombre d'observations qui démontrent la transmission de la dothinentérie et sa migration par contagion<sup>82</sup>. « Je soubaite fort, ajoute-t-il, que le nombre de vos malades n'augmente pas dans la ville de Vendôme, de manière à vous forcer à partager notre opinion ».*

*Je dois dire ici que depuis très peu de temps j'ai communiqué à M. Bretonneau une observation qui serait en faveur de la contagion. Je viens de voir dans un village, à deux lieues de Vendôme, plusieurs individus de la même famille contracter, les uns après les autres, la dothinentérie.*

*M. Édouard Gendron, médecin à Château-Renaud, mon plus jeune frère, m'a dit avoir recueilli de son côté quelques faits qui sembleraient prouver que, dans quelques circonstances, la dothinentérie est contagieuse. Et c'est ainsi qu'Arsène Gendron bascula dans le camp « contagioniste ».*

Le rapport du médecin de l'hospice de Vendôme (il n'était encore qu'adjoint, mais le D<sup>r</sup> Louzier fut complètement absent de cette affaire) fut encore au centre d'une séance de l'Académie royale de médecine, le 9 juin 1829. Le D<sup>r</sup> Ollivier présenta le mémoire de son confrère vendômois et ensuite s'engagea une *assez longue discussion*. On en retint l'avis de l'ancien médecin en chef de l'armée d'Égypte, puis des Invalides : M. Desgenettes, *après avoir félicité M. Gendron d'être venu à « résipiscence », fait remarquer que son mémoire, quelque intéressant qu'il soit, n'est pas aussi complet que le travail de M. Gasc sur le même sujet. Il donne les plus grands éloges à ce dernier travail, et déclare que son auteur a rendu un signalé service en s'acquittant comme il l'a fait de la mission importante qui lui avait été confiée par M. le ministre de la guerre. Il ne prétend point attaquer d'ailleurs le travail de M. Gendron ; il se borne à rappeler que ce médecin a été de deux avis sur la nature de la maladie qui a sévi sur la garnison de Vendôme.* Il n'était sans doute pas dans les habitudes des grands médecins de voir un de leurs confrères assumer loyalement un changement d'opinion...

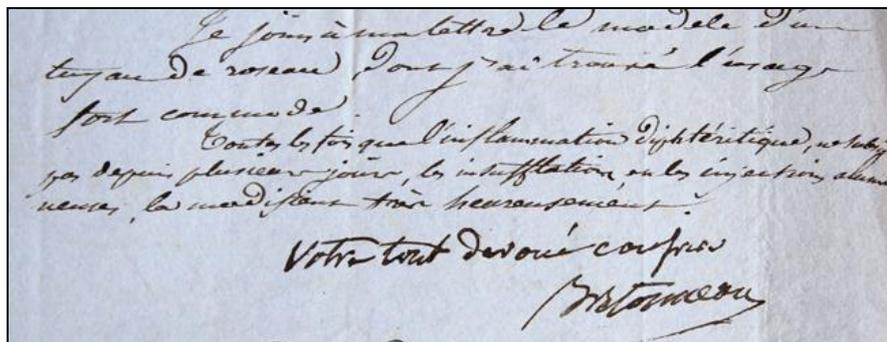
Le sujet revint sur le tapis au cours de la séance suivante, le 23 juin ; on y lut une lettre dans laquelle A. Gendron défendait avec détermination ses nouvelles convictions « contagionistes » : *M. Gendron écrit une lettre dans laquelle il dit que les officiers de santé de sa contrée seraient bien surpris d'apprendre qu'il existe des membres de l'Académie qui nient l'existence de la contagion de la dothinentérie. Cette contagion est pour lui une vérité démontrée. Il rapporte un fait qui lui paraît convaincant, mais qui n'aura pas paru tel à tous les membres de l'Académie, ou nous nous tromperions fort.*

L'académicien Rochoux sentit sa dignité – peut-être sa vanité – quelque peu froissée par le propos : *M. Rochoux fait remarquer que M. Gendron paraît confondre le typhus avec la dothinentérie, et il trouve assez singulier le passage de la lettre où M. Gendron semble préférer l'opinion des officiers de santé de son pays à celle des membres de*

---

<sup>82</sup> La synthèse de ces observations d'Esprit GENDRON fut publiée sous le titre *Recherches sur les épidémies des petites localités*, Extrait du journal des Connaissances médico-chirurgicales, Paris, 1834.

*l'Académie, qui ne croient pas à la contagion de la dothinentérie*<sup>83</sup>. Il ne fut pas si aisé de faire admettre aux sommités parisiennes que Bretonneau et ses confrères provinciaux, y compris d'obscurs officiers de santé, avaient raison dans cette importante controverse.



*Pierre-Fidèle Bretonneau et, ci-dessus, sa signature au bas d'une lettre envoyée à Arsène Gendron.*

Si Arsène Gendron bascula dans le camp des partisans de la contagion, les faits plus que les écrits le donnèrent le dernier coup de boutoir. La maladie en question n'était pas la typhoïde, mais un autre cheval de bataille de Bretonneau, la diphthérie. L'épidémie avait commencé à sévir en janvier 1829, dans la commune d'Artins. Alors que la moyenne annuelle de la mortalité oscillait entre la dizaine et la douzaine, on enregistra onze décès dans les 18 premiers jours de mars. Arrivé sur place le 20 mars, Gendron n'eut aucune peine à identifier une maladie qu'il avait déjà fréquemment rencontrée. Dans son rapport du 10 novembre 1829, il écrivait à la fin de la description générale :

*Dans un mémoire sur la diphthérie, que j'adressai en même temps au préfet de Loir-et-Cher et à la Société de médecine de Paris en juillet 1828, je niais la contagion des angines couënneuses. Depuis ce temps, les faits de contagion ne m'ayant point manqué, j'ai dû revenir sur la première idée que j'avais émise et reconnaître que j'étais dans l'erreur. Comme ce premier mémoire a été cité dans la discussion qui a eu lieu à l'Académie le 8 septembre 1829, à l'occasion du rapport sur le mémoire de M<sup>rs</sup> Trousseau et Ramon, envoyés par le gouvernement dans nos départements, et que je trouve ce même mémoire imprimé par décision de la Société de médecine de Paris, dans le numéro d'octobre 1829 de son Recueil périodique, j'ai pensé que cette explication devenait nécessaire. Je ne suis point du nombre de ces médecins qui ne veulent pas revenir sur ce qu'ils ont avancé, quand bien même ils se sont trompés. Ce système me paraît fort dangereux en médecine*<sup>84</sup>.

### ***Une épidémie fantôme***

En 1847, l'hôpital de Vendôme et son médecin chef, Arsène Gendron, se trouvèrent au cœur d'une polémique concernant l'état sanitaire de la garnison : l'intendant militaire de la 4<sup>e</sup> division avait été informé qu'il y régnait une épidémie grave. Le médecin prit sa plus belle plume, pour rédiger un rapport circonstancié et placé sous un en-tête impressionnant : *M. Gendron – médecin chef de l'hôpital – membre de l'Académie royale de médecine – correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques – chevalier de la Légion d'honneur.*

Ce rapport fut jugé suffisamment important pour être consigné in extenso dans la délibération du 21 mai 1847. A. Gendron, en tant que médecin des épidémies de l'arrondissement de Vendôme, était rompu à l'art de rédiger de tels documents. D'emblée, il dénonçait une exagération dont l'origine et les motifs lui restaient obscurs :

<sup>83</sup> Nous devons la communication de ce document et de plusieurs autres, émanant du *Journal complémentaire du Dictionnaire des Sciences médicales*, à l'obligeance de M. l'abbé Edward Jeanfils vers lequel va toute notre gratitude.

<sup>84</sup> Ibid.

*On a répandu le bruit qu'une épidémie grave régnait sur la garnison de Vendôme et que de nombreuses victimes avaient été depuis deux mois moissonnées par cette maladie ; heureusement le mal a été exagéré. Nous avons reçu, il est vrai, pendant les mois de mars et d'avril, un plus grand nombre de malades que dans les mois précédents, plusieurs ont succombé. Mais, malgré le chiffre plus élevé dans les admissions des soldats à l'hospice, on ne peut réellement pas donner aux diverses maladies qui se sont offertes à notre observation le nom d'épidémie. On a surtout et je ne sais dans quel but augmenté le nombre des décès. À l'appui de son affirmation, le D<sup>r</sup> Gendron avançait d'abord l'argument statistique :*

Militaires	Nombre	Guéris	Décédés	Journées
hospitalisés au 1 <sup>er</sup> janvier 1847	14	—	—	—
entrés en janvier 1847	29	26	—	646
« février 1847	21	18	—	476
« mars 1847	32	24	1	802
« avril 1847	71	50	5	1 230
du 1 <sup>er</sup> au 10 mai 1847	13	8	1	445

Pour le médecin chef, la conclusion était claire : *Ainsi, sur 180 malades militaires qui ont séjourné à l'hospice de Vendôme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1847, nous n'avons perdu que sept hommes, ce n'est pas tout à fait un décès sur 25 malades. Je ne crains pas d'affirmer que si le même relevé était fait dans les hôpitaux militaires de Paris, Tours et dans les villes où l'état sanitaire passe pour être le plus salubre, nous pourrions lutter avec avantage et notre statistique prouverait que l'hôpital de Vendôme est peut-être l'un de ceux où le chiffre de la mortalité est des moins élevés.*

Puis A. Gendron passait en revue les sept cas mortels : un carabinier que le médecin venait de faire réformer pour phtisie pulmonaire et qui contracta la variole quelques jours avant son départ ; les cinq soldats décédés en avril étaient arrivés à l'hospice dans un état avancé de la maladie ; enfin, en mai, un cas de fièvre typhoïde s'était compliqué de *catharre pulmonaire grave*. Il fit remarquer qu'ensuite les soldats furent hospitalisés *dès l'invasion de la maladie* et que dès lors la mortalité cessa. Dans l'ensemble, les militaires furent atteints de maux divers et non d'une seule source épidémique : diarrhée, fièvre typhoïde, cathare pulmonaire aigu, pleurésie ; quelques cas de variole furent enregistrés. Le médecin se lançait ensuite dans une analyse fine des causes possibles :

- Insalubrité des bâtiments ? [...] *elle n'est occasionnée ni par la situation de notre casernement dont la façade principale est exposée au midi. Les chambres qui occupent le premier et le deuxième étage sont bien aérées et bien distribuées.*
- Mauvaise qualité de l'eau ? *Les eaux qui servent à la cuisson et à la boisson des soldats sont de bonne qualité et c'est à tort que déjà, depuis vingt ans, on a voulu les accuser de causer les maladies qui se sont offertes deux ou trois fois sur quelques-uns des régiments qui ont tenu garnison à Vendôme. Les analyses qui ont été faites à différentes époques ont démontré leur pureté [...].*

Puis il avançait ses propres arguments explicatifs :

- L'hiver : *L'hiver a été long, froid, humide, avec beaucoup de variations ; aussi cette constitution de l'atmosphère a-t-elle déterminé sur la population des villes et surtout des campagnes [...] un grand nombre d'affections catharrales, de pneumonies, de pleurésies, etc.*
- La fatigue : [...] *le service des régimens a été beaucoup plus pénible cette année que les années précédentes. Les militaires, dirigés sur tous les points pour tenir la police des marchés, ont été exposés à un service fatiguant, essuyant les intempéries de la saison, mouillés souvent, la neige sur le corps, parfois mal nourris dans leurs courses [...].*

*Notre régiment en offre un exemple. Si les renseignements qui m'ont été fournis par les malades de la garnison sont exacts, ces militaires, pendant les deux mois qui ont précédé leur arrivée à Vendôme, auraient été continuellement détachés sur tous*

*les points, jour et nuit à cheval ; un escadron de ce Régiment, envoyé dans l'Indre à l'époque des émeutes qui ont affligé ce pays, a fait dans ce département un service des plus pénibles.*

*Lorsque le 5<sup>e</sup> Cuirassiers est arrivé à Vendôme, les hommes paraissaient harassés, leur visage était pâle et peignait les privations et les fatigues qu'ils avaient supporté avec courage.*

• Le mauvais moment pour les changements de garnison : *C'est presque toujours à l'époque des pluies de l'automne, en octobre et novembre, que nous faisons voyager nos troupes, aussi lorsqu'elles arrivent dans leurs nouvelles garnisons, les régiments fournissent-ils beaucoup de malades aux hôpitaux. La cause qui produit ces maladies est évidemment le résultat des intempéries de la saison et de la fatigue éprouvée par les soldats exposés à la pluie ou à la neige pendant une longue route. Il y a quelques années le 2<sup>e</sup> Régiment de Cuirassiers vint de Limoges à Vendôme au mois de janvier et fut exposé à un froid assez rigoureux, accompagné de rafales de neige. Ce régiment avait reçu peu de jours avant son départ de Limoges, 200 recrues environ, qui firent cette longue route sans être habillés, beaucoup d'entr'eux étaient à peine vêtus, couverts de mauvaises blouses, de pantalons de toile, la tête couverte d'un simple bonnet de coton en couleur ; à leur arrivée à Vendôme, beaucoup d'hommes entrèrent à l'hospice, atteints d'affections graves du poumon et 12 ou 14 de ces malheureux succombèrent quelque temps après aux suites de la phtisie pulmonaire.*

Le médecin vendômois ne se contentait pas de fonder son explication sur un contexte purement local et immédiat ; il démontrait que la maladie était aussi la résultante de faits accumulés à plus long terme. Il insistait sur l'importance des conditions de la vie quotidienne, en établissant un parallèle avec un autre groupe de jeunes gens important dans la ville (dont il était aussi le médecin attitré) : *le Collège de Vendôme, seul, n'a présenté aucun malade à notre observation ; de simples indispositions. Il se compose cependant d'un grand nombre de jeunes gens étrangers à la localité, qui boivent les mêmes eaux et sont soumis à la même influence atmosphérique que les soldats. Mais si les élèves de notre Collège ont été préservés des maladies qui ont régné, ils le doivent à une alimentation plus saine, plus copieuse, et à ce qu'ils sont mieux vêtus et mieux chauffés que le soldat dans une caserne.*

Il est bien probable que l'effervescence de l'année 1847, à laquelle faisait allusion le D<sup>r</sup> Gendron pour expliquer l'état de fatigue des soldats, ait quelque rapport avec cette poussée de fièvre polémique. En Vendômois aussi, la misère grandissante avec son cortège de bouillonnement social, d'« émotions » populaires, l'effervescence touchant tous les milieux (même le privilégié collègue n'y échappa pas) créaient un climat propice à toutes les rumeurs et à toutes les peurs. Enfin, dans cette mise en cause, n'étaient pas à exclure d'éventuels « coups de patte » de la médecine militaire par rapport à celle de l'hôpital.

### ***L'ombre funeste du choléra***

Maints documents montrent l'arrière-plan angoissant que dressait cette maladie dans la vie médicale et hospitalière. Qu'en fut-il réellement à Vendôme et aux alentours ? La première grande vague vint menacer la région au début du printemps 1832. Arsène Gendron et son collègue Beauossier furent appelés en consultation auprès du premier cas problématique, décelé à Mondoubleau, et qu'ils jugèrent douteux : *nous devons déclarer que quoique le nommé Barreau ait présenté beaucoup de symptômes du choléra-morbus, cependant nous ne sommes pas convaincus qu'il ait été pris du véritable choléra asiatique [...] <sup>85</sup>*. Le cas « Barreau » fut isolé...

En mai, l'arrondissement de Romorantin, puis celui de Blois, furent touchés de plein fouet. Le 21 juin, on avait déjà recensé 273 cas dont 162 mortels dans le premier et 232 dont 126 issues fatales dans le second. Le Vendômois semblait miraculeusement épargné. Mais au même moment, l'hospice enregistrait son premier décès cholérique et le D<sup>r</sup> Gendron établissait immédiatement la relation entre le fléau et la misère : *La femme Sorin, âgée de 32 ans, entrée hier soir à l'hospice de Vendôme, à 6 heures, a succombé à 9 heures, trois heures après son entrée, avec tous les symptômes du choléra-morbus le plus intense.*

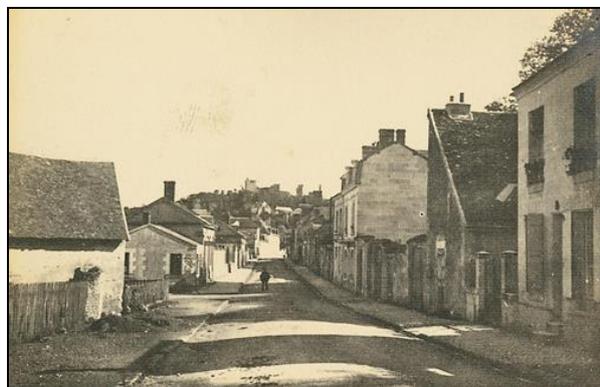
---

<sup>85</sup> AD 41, 5 M 85, 30 avril 1832.

*Voici les renseignements que j'ai pu me procurer sur cette femme. Elle habitait une maison très-humide, étroite, peu aérée, dans le faubourg Saint-Lubin, rue de la Grève. Cette femme était dans la misère et nourrice d'un de ses enfants âgé de deux mois<sup>86</sup>.*

Dans la même nuit, le D<sup>r</sup> Gendron fut appelé au chevet d'une jeune fille, toujours rue de la Grève. Dans le même quartier, deux autres femmes présentaient des signes inquiétants. Pendant l'été, les cas se multiplièrent et l'épidémie poursuivit sa progression, mais avec moins de force dans le Vendômois que dans les autres parties du département. Le bilan, établi le 29 septembre 1832, livrait d'ailleurs des chiffres éloquentes :

Arrondissement	Malades	Décès
Blois	675	319
Romorantin	504	290
Vendôme	52	25



*La rue de la Grève, quartier pauvre de Vendôme*



*Un peu partout, le choléra sème la terreur*

Le rapport était donc environ d'un décès sur deux cas. Pour l'arrondissement de Vendôme, les malades étaient surtout des habitants du chef-lieu et les communes rurales avaient été épargnées dans leur immense majorité (à la mi-août, seules trois communes avaient été atteintes).

La vague de 1849 toucha très sévèrement certaines localités du Loir-et-Cher, comme Oucques où s'illustrèrent les D<sup>rs</sup> Pollet, de Selommes, et Charles Dufay, futur maire de Blois<sup>87</sup>. Sur l'ensemble du département, on déplora 215 décès, mais le Vendômois semble avoir été pratiquement épargné. Cette situation « privilégiée » laissa place libre pour une de ces polémiques dont le petit univers balzacien de Vendôme avait le secret. Au cœur du débat : la mise en cause de la qualité des médicaments délivrés par la pharmacie de l'hospice.

La querelle prit corps en juin 1849, alors que les autorités, préfet en tête, se préoccupaient des moyens de faire face au choléra. Le 18, dans une longue lettre au représentant de l'État, les administrateurs de l'hospice brossaient l'historique des faits : *Le Bureau de bienfaisance de cette ville distribue gratuitement aux malades indigents des médicaments sur les ordonnances des médecins. En janvier 1844, les membres du bureau sollicitèrent l'administration de l'hospice de faire fournir ces médicaments au prix de revient par la pharmacie de la maison. C'était un acte de bienfaisance auquel l'administration de l'hospice s'empressa d'adhérer, elle n'y perdait ni ne gagnait absolument rien, c'était un travail de plus donné à la pharmacie, qu'on remplissait avec plaisir dans l'intérêt des pauvres.* Avant de mettre en place cette procédure, le bureau de bienfaisance avait toutefois sollicité les pharmaciens de la ville, en vain car ces derniers n'avaient pas consenti de prix satisfaisants pour l'achat des médicaments.

<sup>86</sup> Ibid., 21 juin 1832.

<sup>87</sup> Voir LOISEL (J.-J.), *La Comédie humaine vendômoise au temps de Balzac*.

Et la rumeur se mit à circuler, à grandir : *Depuis quelque temps, il était revenu à l'administration de l'hospice des bruits sourds que des médecins étrangers à la maison prétendaient que les médicaments fournis ne valaient rien. Le Bureau de bienfaisance a constamment déclaré n'avoir jamais reçu aucune plainte à ce sujet.*

On espérait peut-être le silence, mais l'affaire fut portée sur la place publique : *Les administrateurs du Bureau de bienfaisance crurent devoir donner de la publicité à cette mesure qu'ils regrettaient fort et dont cependant ils sentaient la nécessité. Il parut dans le journal « Le Loir » du 8 de ce mois un article signé de MM. Satis et Chautard, médecins, Chautard, Desrouzières et Debeaugé, pharmaciens, dans lequel ces Messieurs dirent que l'administration de l'hospice a cédé à leurs justes réclamations en retirant des mains d'une sœur de l'hospice la préparation des médicaments destinés aux pauvres de la ville. Qu'il y a lieu de la féliciter d'une mesure qui la fait rentrer dans la voie de la légalité et de l'humanité.*

Parmi les noms des signataires, on ne peut s'empêcher de noter celui du Dr Satis qui avait été en litige avec A. Gendron en 1832. Pour les pharmaciens, le manque à gagner pouvait être le moteur principal ; dans cette période troublée, y avait-il aussi des oppositions politiques sous-jacentes ?

## ***Les enfants trouvés et abandonnés***

### ***Le geste de détresse***

Les enfants pouvaient avoir été trouvés n'importe où dans la ville ; mais jusqu'en 1836, l'hospice fut doté d'un « tour » où l'enfant était discrètement déposé, à la nuit tombée ou au petit matin. Selon toute probabilité, celui-ci avait été installé à la suite du décret du 19 janvier 1811 qui régla pendant presque tout le siècle l'accueil des enfants trouvés, abandonnés<sup>88</sup> et des orphelins pauvres. L'État refusant leur prise en charge, celle-ci revint aux hospices, bureaux de bienfaisance et établissements privés. C'est alors que les tours se multiplièrent dans les hôpitaux et devinrent le mode d'abandon le plus habituel et le moins aléatoire<sup>89</sup>. C. Bourlon a donné une description simple et claire du tour : *sorte de boîte, d'armoire cylindrique tournant sur pivot. [Désigne] les tours des couvents et des hospices où l'on déposait les enfants nouveau-nés que l'on abandonnait à la charité publique. En général, une sonnette placée à l'extérieur permettait d'alerter la personne préposée à cette fonction. Celle-ci faisait pivoter le cylindre contenant l'enfant et le recevait en toute discrétion<sup>90</sup>.*

Dans la simplicité – voire le laconisme – de son descriptif, le *registre d'exposition des enfants* est émouvant. Suivons un peu le fil de l'année 1830. Le 3 janvier, à 7 heures du matin, on découvrit Marie-Joseph, née du jour, qui reçut le nom de Janvier ; quant au prénom, il était indiqué sur un billet attaché à son lange. Elle portait aussi la *marque d'un scapulaire formant le chiffre de Jésus d'un côté et de l'autre celui de Marie.*

Le lendemain, Marie-Héloïse avait dix-neuf mois, ce que l'on pouvait déduire du billet qui l'accompagnait : *Je soussigné chapelain de la Maison des Enfants trouvés du département de la Seine certifie avoir conféré sous condition en la chapelle de la Maison le sacrement de baptême à Marie Héloïse Bison le 25 mai 1828.* Heureusement, l'acte d'enregistrement précisait qu'il s'agissait d'un garçon, car au vu des prénoms... Mais le mystère demeurerait sur son cheminement : transféré depuis l'établissement parisien ? Repris par sa mère et de nouveau abandonné sous le faix de la misère ? La première hypothèse semble la plus plausible, un dépôt d'enfants trouvés de Paris existant à cette époque dans l'établissement de Vendôme. Mais la reprise

---

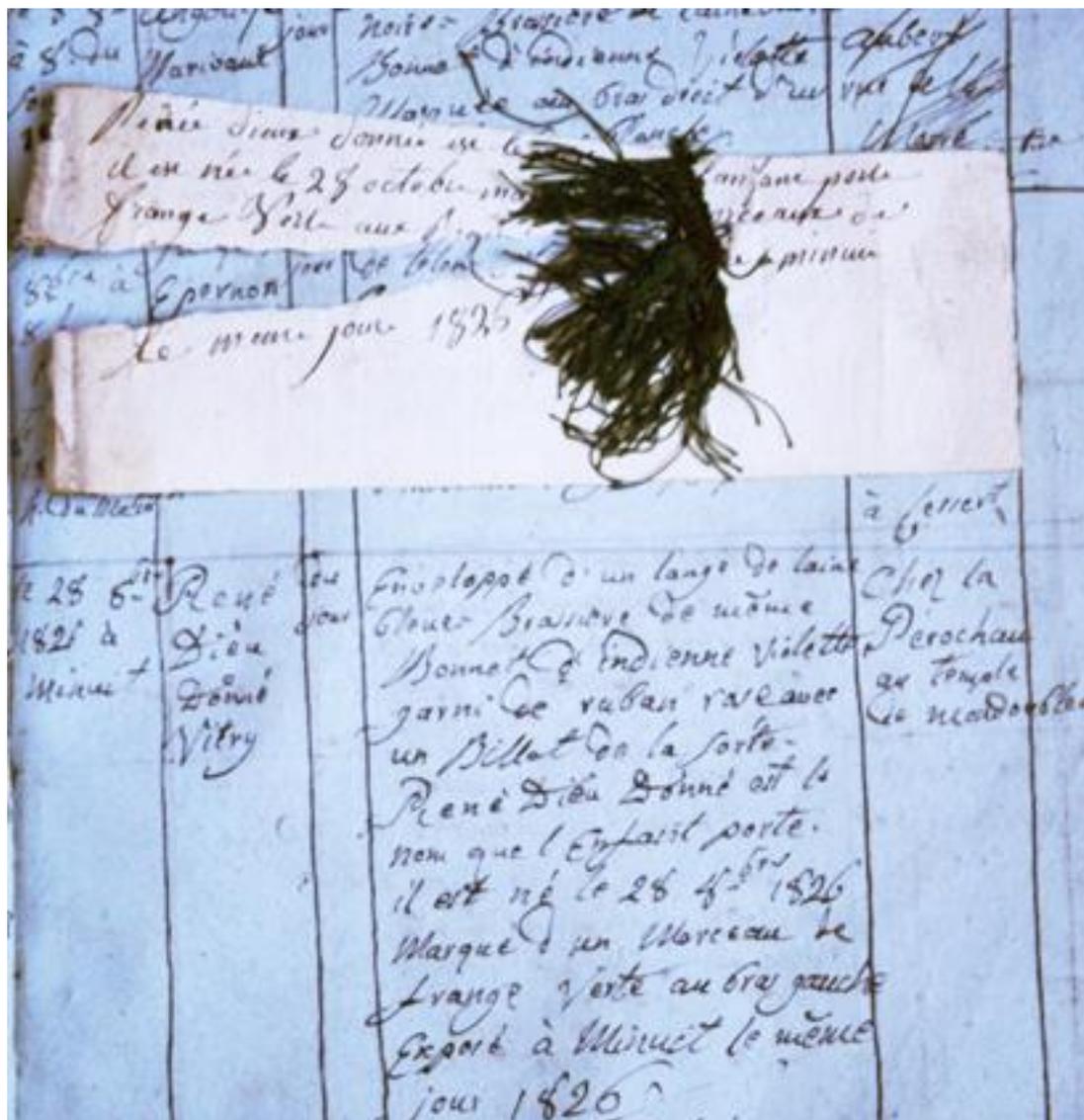
<sup>88</sup> C. Rollet établit ainsi la distinction entre ces deux catégories : *Les enfants trouvés sont des enfants déposés n'importe où, dans la rue, devant une porte, les enfants abandonnés font, eux, l'objet d'un acte d'abandon* ; ROLLET (C.), *Les enfants au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette, 2001.

<sup>89</sup> Voir RAULO-RIDOUARD (N.), « Les enfants assistés de 0 à 12 ans dans le Loir-et-Cher de 1768 à 1898 (I) », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 1995 ; « Les enfants assistés dans le Loir-et-Cher aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 1996.

<sup>90</sup> Voir BOURLON (C.), « Un “tour pour les enfants abandonnés” à l'hospice de Vendôme », *Inf' Hôp* (bulletin du Centre hospitalier de Vendôme), n° 51, novembre 2002.

de l'enfant était possible, comme en témoigne le cas de Marie-Hilaire Jonsac, abandonné le 7 janvier à l'âge de huit mois, puis *rendu à sa mère, la fille Auger de Vendôme, le 1<sup>er</sup> juin 1833.*

L'enfant abandonné portait fréquemment un signe distinctif pour faciliter son identification, dans la perspective d'une reprise ultérieure : l'enfant Marie Séverin Boursay était *marqué au bras droit d'un cordon de soie rose et blanche.* De fait, cordon ou ruban étaient les indices les plus fréquemment utilisés : *On s'était préoccupé dès le début du siècle de munir l'enfant abandonné d'un signe attaché à sa personne pour éviter les substitutions abusives. Aux cordonnets de soie roses ou bleus sur lesquels étaient enfilées des olives en os et qui étaient scellés d'un plomb marqué du sceau de l'hospice, on substitua en 1842 des boucles d'oreilles en argent gravées, puis on revint en 1856 au collier moins blessant<sup>91</sup>.*



*Une feuille du registre des enfants abandonnés à l'hôpital-hospice de Vendôme.*

Certains enfants portaient la misère dans leur trousseau d'arrivée, à l'image de Madeleine, *vêtue de guenilles, de toilles de cotonnade, brassière de tourangelles blanche, bonnet noir, un mauvais mouchoir, une mauvaise chemise* ; une heure plus tôt avait été déposé son frère jumeau, François, en semblable tenue. Les abandons de jumeaux n'étaient pas rares.

<sup>91</sup> Voir ROLLET (C.), *op. cit.*

L'abandon pouvait être le fait d'une mère qui, outre la précarité des ressources, craignait l'inévitable marginalisation qu'impliquait la situation de fille mère dans la société villageoise du XIX<sup>e</sup> siècle. Jean-Modeste Roujou portait le billet suivant : *Je soussigné prêtre desservant la paroisse du Plessis-Dorin, arrondissement de Vendôme, canton de Mondoubleau, département de Loir-et-Cher, certifie avoir baptisé un garçon qui a été nommé Jean-Modeste, fils naturel de Félicité Couloir et d'un père inconnu. Le parrain a été Louis-Modeste et la marraine Marie-Françoise Couloir, sœur de l'enfant, qui ont déclaré ne savoir signer.* Le père n'était pas toujours si inconnu que cela, mais il pouvait y avoir des réputations et des intérêts à préserver... Il est enfin notable que bien que le nom de sa mère fût connu, l'enfant s'en vit attribuer un autre.

Le D<sup>r</sup> Marin-Desbrosses décrivait avec réalisme ce processus classique où la « faute » de la femme séduite engendrait la vie incertaine d'un nouveau-né : *Celles qui deviennent mères ne sont pas des femmes débauchées mais des filles séduites [...]. Soyez persuadés que l'amant [...] promet d'épouser, ou bien il assure qu'il ne viendra pas d'enfants. S'il avait la maladresse d'admettre la possibilité d'une grossesse sans promesse de mariage, jamais il n'obtiendrait rien [...]. Quelle injustice de la part de l'homme, c'est lui qui séduit la fille, il l'entraîne dans le précipice et lui refuse toute espèce de secours. Il commet la faute et il en punit sa complice. Pour lui tous les bénéfices, pour elle toutes les peines*<sup>92</sup>. N'oublions pas que la recherche de paternité demeura interdite pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle.

J. de Pétigny, s'appuyant sur les données statistiques du département, constatait cette augmentation des enfants naturels abandonnés, qui n'était pas spécifique au Loir-et-Cher :

*Le nombre des enfants naturels et abandonnés n'a cessé de s'accroître depuis le commencement du siècle dans notre département comme dans la France entière. Pendant la période de l'empire, de 1806 à 1814, on a compté 1 enfant naturel ou abandonné sur 20, et pendant la période de la restauration, de 1814 à 1826, 1 sur 15. À ce phénomène il attribuait deux origines : Cette fâcheuse progression, observée dans tous les départements, a été attribuée soit à la démoralisation du peuple, soit à la faculté qu'offrent les hospices d'enfants trouvés pour se défaire des fruits d'un commerce illégitime. Ces deux causes paraissent agir à peu près également. Quant à la cause profonde, elle ne pouvait être que d'ordre moral : À Paris, plus du tiers de la population vit en concubinage sans aucune espèce de lien civil ou religieux. Les provinces, et surtout les campagnes, sont sans doute encore loin de ce degré de dissolution ; mais elles tendent de plus en plus à s'en rapprocher. Argumentation classique d'un notable royaliste et conservateur : la dissolution des mœurs touchait au plus haut degré la France, creuset des idées révolutionnaires, dont les effets pernicieux se diffusaient à partir du foyer corrompu de la grande ville*<sup>93</sup>.

Le dénominateur commun de ces abandons fut la pauvreté et même la misère qui amenaient certains couples à se séparer de leurs enfants. Le 26 février 1830, furent déposés à la porte de l'hospice *deux enfants jumeaux, garçon et fille, nés de légitime mariage, exposés ce jour ; le garçon porte les prénoms de Mathurin Louis, la fille porte les prénoms de Louise Thérèse ; ils ont été baptisés l'un et l'autre sous les dits prénoms à Danzé par M. Delisle curé. Le garçon est marqué au bras droit d'un ruban de soie rose et la fille au bras gauche d'un ruban de même échantillon.*

Le dépôt de l'enfant au tour de l'hôpital ne signifiait pas automatiquement le salut pour lui. Dans le premier semestre de 1830, 46 enfants furent abandonnés ; trois d'entre eux furent rendus à leur famille et nous ignorons la suite de leur destin. Des 43 autres, 24 sont morts dont 23 avant même la fin de l'année 1830. Les chances de survie étaient liées à plusieurs paramètres : âge et état de santé au moment de l'exposition, mais aussi saison de l'abandon ; ainsi, peut-on remarquer que :

- sur 12 enfants exposés entre le 3 janvier et le 3 février 1830, un seul a survécu ;
- sur 11 enfants exposés entre le 23 mars et le 27 mai 1830, un seul est décédé.

Une très grande diversité règne quant aux noms attribués aux enfants abandonnés, selon des modalités de choix difficiles à cerner : tantôt ils semblent obéir à une loi des séries, tantôt à la conjoncture ou à la fantaisie ; des phénomènes de « mode » sont également perceptibles. Une circulaire du 30 juin 1812 invitait

<sup>92</sup> Cité par RAULO-RIDOUARD (N.), op. cit.

<sup>93</sup> Voir PETIGNY (J. de), *Essai sur la population du département de Loir-et-Cher*, Blois, 1863.

à rejeter les noms indécents, ridicules ou susceptibles de rappeler les origines de l'enfant et établir une relation avec l'histoire de l'enfant ou une de ses caractéristiques. Il pouvait, par exemple, y avoir une relation avec le moment de l'exposition :

– Mois : nous avons déjà rencontré Marie-Joseph Janvier en janvier 1830 ; un exemple similaire avait déjà été enregistré en 1826.

– Saison : Louis Hyver (1819) ; Jacques Printemps (1824).

– Donnée climatique : Jacques Pluvieux (27.11.1819) ; Marcel Frimat (16.1.1820) ; Octave-Louis Frileux (3.11.1821) ; Clémence La Glace (6.3.1828) ; Marie-Madeleine Glaciale (12.1.1830).

– D'où, aussi, des caractéristiques entourant la naissance, liées à la personnalité ou à la tenue vestimentaire de l'enfant : Marie-Justine Précocité ; La Gaieté ; Bigarré ; Colnoir ; Perkale ; Foulard... Ambroise et Jacques, dont la jumeauté ne fait pas de doute, sont nommés... Jumeau.

Certains choix étaient en rapport avec une fête religieuse : François Toussaint (2 novembre) ; Louis Barthélemy (25 août) ; Parfait (5 mai).

La circulaire du 22 janvier 1824 précise à nouveau que l'on doit donner à chaque enfant un nom propre, non encore porté par d'autres personnes. Les préposés chargés de la réception des enfants étaient invités à puiser les noms dans les dictionnaires du règne animal, végétal, minéral, dictionnaires d'histoire et de géographie<sup>94</sup>.

Sous le I<sup>er</sup> Empire, les références antiques étaient fréquentes : Jean-Jacques Caracalla ; Jean-Omer Hipocrate ; Joseph Ambroise Achille ; Marie Sémiramis. Les gloires de la Grèce, de Rome et même du Panthéon étaient mises à contribution : Cléopâtre, Melpomène, Alcibiade, Pallas, Pénélope, Esculape, Néron, Aspasia, Vespasien, Cinna, Neptune, Diane, Scipion, Cicéron, Éole, Romulus, Épicure, Bacchus, Agamemnon, etc.

Quelques figures byzantines trouvaient leur place, comme Justinien ou Bélisaire. D'autres étaient employées, bien que ne brillant pas par leur ferveur chrétienne : Alaric, Mahomet, Tamerlan...

Des écrivains célèbres ont servi de patronymes : Érasme, Marivaux et même Voltaire, ce dernier choix étant plutôt surprenant dans une institution animée par des religieuses

Une particularité est tout à fait inclassable : le dernier enfant recueilli en décembre 1814 fut appelé Alpha et le premier de janvier 1815 Oméga. Quelques jours plus tard, Alpha et Oméga étaient réunis... dans la tombe.

La nature livrait son lot de patronymes :

– Botanique : Lechêne ; Chataignier ; Buis ; Ormeau ; Prunier ; Laurier ; Noyer ; Cyprès ; Sorbier ; Pommier ; Écorce ; Aubier ; Feuillard ; Sapin ; Branchu ; Réfort ; Lavigne ; Jasmin ; Muscat ; Rosier ; Groseiller ; Serpolet ; Violette ; Castille ; Tournesol.

– L'eau eut la faveur fin février/début mars 1828 : Julie Ruisseau, René Rivière et Pierre Létang se succédèrent en quelques jours.

– Les noms d'oiseaux étaient rares : Alexis Georges Moineau ; Jean-Saturnin Héron.

Le principal réservoir de patronymes était la géographie. On puisait abondamment dans les noms de communes :

– Communes du Vendômois : Ambloy ; Areines ; Artins ; Arville ; Beauchêne ; Bonneveau ; Bouffry ; Boursay ; Champigny ; Cormenon ; Coulommiers ; Couture ; Épeigné ; Fontaines ; Fréteval ; Lunay ;

---

<sup>94</sup> Voir ROLLET (C.), *op. cit.*

Montoire ; Morée ; Nourray ; Oigny ; Périgny ; Pezou ; Prunay ; Rahart ; Savigny ; Souday ; Ternay ; Thoré ; Tourailles ; Villavard ; Villebout ; Villedieu ; Villiersfaux.

– Autres communes du Loir-et-Cher : Chaumont ; Menars ; Rhodon ; Françay ; Viévy ; Talcy ; Villermain ; Lancôme ; Herbault ; Gombergean ; Averdun ; Millançay ; Lassay ; Vallières ; Lanthenay ; Souvigny.

Il est à noter que ni Blois, ni Vendôme ni Romorantin n'ont vu leurs noms utilisés.

– On descendait parfois jusqu'aux lieux-dits, les uns prestigieux : Poissonnière, Glatigny, L'Étoile ; les autres plus modestes : Brénière, Piquant, Villaria, La Chappe, La Chaise, Vauracon, Lubidé, Valleron...

– Communes de départements voisins : Ruillé, Lavenay (Sarthe), Autainville (Eure-et-Loir).

Mais le cadre géographique était beaucoup plus large :

– Villes de France : Bastia, Corbeil, Épinal, Moulins, Valence, Bressuire, Béthune, Fécamp, Aurillac, Marmande, Perpignan, Grenoble, etc.

– Villes d'Europe : Lodi, Lerida, Lausanne, Milan, Lancaster, Burgos, Orval, Bilbao, Cordoue, Bruges, Edimbourg, Rivoli, Namur, etc.

– Horizons plus lointains : Andrinople, Damiette, Erivan, Liban, Ispahan, Aleth, Lima.

– Cours d'eau : Essonne, Adour...

– Régions, provinces ou « pays » : Roussillon, Quercy, Vivarais, Médoc.

La succession chronologique dans l'attribution de ces patronymes ne laisse apparaître aucun ordre correspondant à l'utilisation de listes préétablies. Tout au plus a pu jouer un phénomène d'association d'idées quand on voit se succéder Étampes – Épermon ou Dreux ; Joigny – Vézelay – Avallon ; Clichy – Nanterre – Suresnes – Romainville ; Dinan – Ouessant – Quimperlé – Pontorson – Pontivy... Tout dépendait un peu des dictionnaires qui étaient sur la table au moment du choix.

Un comptage statistique portant sur les années 1806-1835 autorise quelques observations sur l'évolution de la pratique des expositions<sup>95</sup>. Leur nombre était à son minimum au début de la tranche chronologique (36 en 1806, 27 en 1809) pour atteindre son sommet en 1830 (96). Deux périodes principales se dégagent :

– Jusqu'à la fin de l'Empire, le nombre annuel d'enfants exposés resta toujours inférieur à 60. On enregistre une seule pointe en 1811-1812 (67 pour chacune de ces années). Pousée qui ne doit rien au hasard, 1812 faisant figure de moment particulièrement difficile pour les classes populaires. Dans les comptes du bureau de bienfaisance de Vendôme, 300 indigents étaient secourus en permanence pendant le premier trimestre de 1809, dont 30 enfants<sup>96</sup>.

En 1812, pour la même période, le total était de 520, dont 70 enfants. Un autre pic d'indigence fut atteint en 1816, avec 590 personnes secourues pendant les quatre premiers mois, dont 140 enfants ; et la situation était encore aggravée en décembre : 170 enfants parmi les 615 indigents ! (Vendôme comptait 7 248 habitants en 1812). Toutefois, la tendance à l'augmentation des expositions, nette à partir de 1811 s'explique certainement aussi par le décret du 19 janvier et la probable installation du tour de l'hospice dès cette époque.

---

<sup>95</sup> L'année 1836 n'a pas été prise en compte, vu la suppression du tour et l'arrivée massive d'enfants de l'hospice de Blois à partir du mois d'avril.

<sup>96</sup> Fonds local de la BCTV.



– Sous la Restauration et jusqu'en 1835, les expositions furent toujours égales ou supérieures à 70 par an, sauf en 1817 (58), 1831 se situant pratiquement au « plancher » de la période avec 69 enfants. Le cas de 1817 peut paraître un peu paradoxal, cette année étant réputée une des plus difficiles de la Restauration, mais les effets des mauvaises récoltes ne se firent vraiment sentir que l'hiver suivant.

La période la plus délicate est située entre 1820 et 1830, où l'on enregistra un chiffre supérieur à 80 pendant huit années sur onze. L'abandon de nouveau-nés – qui constituent la très grande majorité des exposés – doit être prioritairement interprété comme le signe de la détresse sociale ; ceci est encore plus vrai pour des enfants âgés de un à cinq ans ou plus ; pour ces derniers, trois poussées peuvent être distinguées, qui confortent ce qui a été écrit précédemment :

- La première est perceptible en 1810 (4 cas), 1811 (3) et surtout 1812 (9).
- La seconde intervient entre 1817 et 1819 (respectivement 4, 3 et 4 cas pour ces années).
- À partir de 1821, l'augmentation est nette, le plus souvent 4 ou 5 abandons par an, avec des « pics » en 1828-1829 (14 pour les deux années) et en 1832 (8 cas). Plusieurs enfants de six à neuf ans furent ainsi exposés.

Les données saisonnières, enfin, sont sans surprise : un maximum hivernal se dégage nettement, de janvier à mars ; l'étiage s'établit dans la période la plus clémente, de juillet à octobre, qui est aussi celle des grands travaux agricoles.

## Mois d'exposition

Année	J	J	F	F	M	M	A	A	M	M	Jn	Jn	Jl	Jl	A	A	S	S	O	O	N	N	D	D
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
1806	1	1	1	3	1	4	2	4	1	2	2	1	1	2	0	0	0	4	0	0	2	2	1	1
1807	0	0	2	1	5	3	2	4	1	2	1	2	0	5	0	1	1	0	2	0	3	3	1	2
1808	4	1	3	4	3	2	1	2	0	1	0	1	2	1	4	1	0	2	3	3	3	5	2	0
1809	1	1	1	2	1	4	0	1	2	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	2	3	4	0
1810	0	2	3	4	2	1	4	0	3	3	3	1	1	0	4	1	0	1	2	1	0	2	3	2
1811	2	3	2	5	3	6	5	4	4	1	3	1	1	0	4	2	0	3	3	4	4	2	4	1
1812	4	2	5	3	1	5	3	2	1	4	2	3	2	1	2	0	2	3	2	4	2	3	5	6
1813	4	2	5	3	4	1	3	1	2	3	0	1	0	1	2	0	2	2	4	1	1	4	2	1
1814	3	4	5	0	2	2	2	1	2	1	2	2	1	2	3	6	2	2	4	2	1	1	2	1
1815	2	4	3	4	2	4	4	0	1	2	3	1	3	1	2	1	2	3	1	2	1	0	5	4
1816	7	2	5	4	3	6	1	3	6	2	3	3	1	1	3	2	1	3	1	3	2	2	4	5
1817	4	1	3	3	2	0	2	2	2	4	4	7	4	3	0	0	2	3	2	0	0	4	4	2
1818	5	5	3	2	6	2	6	3	5	7	3	3	0	1	5	0	3	2	3	1	1	2	4	1
1819	5	3	8	4	6	4	4	2	2	1	5	4	5	3	1	2	3	4	1	1	3	2	2	2
1820	2	5	2	2	8	2	1	4	1	6	5	5	1	3	3	4	4	2	1	5	3	7	7	4
1821	4	5	7	11	3	7	3	1	5	2	7	2	2	2	3	2	1	1	5	6	3	3	3	4
1822	2	1	1	2	2	4	6	4	4	3	3	1	3	3	4	2	7	5	3	3	3	0	0	2
1823	8	1	3	8	4	5	2	3	4	4	4	4	5	2	3	2	4	3	1	1	3	6	4	6
1824	6	3	4	5	5	1	0	7	4	2	3	3	4	3	3	2	2	2	1	2	8	4	2	1
1825	3	4	7	3	1	2	4	2	3	0	2	3	2	1	4	3	3	2	3	3	8	3	4	0
1826	9	3	4	3	7	3	3	4	3	4	4	3	7	0	2	4	4	0	4	1	5	1	2	1
1827	5	3	7	0	9	3	3	4	6	2	5	5	3	5	3	2	2	2	1	3	4	2	2	3
1828	6	4	8	3	8	5	3	5	6	5	3	2	0	2	3	1	4	4	3	6	3	5	1	4
1829	2	1	8	3	5	8	2	4	5	3	3	7	4	1	3	1	4	2	5	1	1	4	5	3
1830	2	7	4	7	3	10	2	0	2	3	2	6	4	9	2	3	2	3	3	4	11	2	5	0
1831	5	0	3	6	3	2	6	2	4	2	4	0	6	4	3	4	2	3	1	2	1	1	5	0
1832	4	4	6	6	4	0	7	6	5	1	1	1	5	1	5	4	0	0	2	6	3	5	3	1
1833	5	6	5	5	5	2	2	3	3	4	3	2	6	5	5	3	4	3	1	5	1	2	3	2
1834	7	1	2	3	4	5	3	2	2	1	3	3	3	4	4	4	1	2	3	3	4	2	3	3
1835	7	2	3	2	4	3	4	4	5	1	2	3	1	1	5	5	4	3	1	0	3	3	1	4

### *Commentaire du tableau mensuel des expositions*

À première vue, ce tableau laisse apparaître trois périodes que l'on pourrait rattacher aux régimes politiques qui se sont succédés dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. On distinguerait ainsi :

.1. Le Premier Empire offre des années plutôt favorables : de nombreux mois colorés en bleu clair, avec moins de deux expositions. Au contraire, un seul mois gris (dix expositions au moins), celui de décembre 1812. Les bons mois se répartissent sur toute l'année, mais surtout pendant la belle saison, printemps-été.

.2. La Restauration, au contraire, apparaît comme une période très délicate. Quatre mois seulement sont bleus, tandis que beaucoup apparaissent en gris, signe d'une forte tension. Celle-ci aurait pu être perçue vers 1817, année particulièrement difficile pour les Français, mais ce ne fut pas la pire année pour les abandons d'enfants. En revanche, cinq moments furent très tendus :

.A. De novembre 1820 à mars 1821 : 58 expositions en cinq mois.

.B. De novembre 1823 à février 1824 : 37 expositions en quatre mois.

.C. De janvier 1828 à mai 1828 : 53 expositions en cinq mois.

.D. De février à mars 1829 : 24 expositions en deux mois.

.E. L'année 1830 prend une tournure catastrophique : 24 expositions en février-mars ; 21 en juin-juillet ; 13 en novembre. La situation a donc été mauvaise toute l'année.

Il est évident que les trois dernières années de la Restauration ont vu les gestes d'abandon atteindre un sommet. Il est possible que les aléas climatiques aient joué : en 1828, des pluies estivales prolongées ont endommagé les récoltes ; et l'hiver suivant, de fortes gelées ont paralysé le trafic fluvial et compliqué les déplacements terrestres.

D'une façon générale, la période estivale regroupe la majorité des "bons mois", le bloc hivernal – février-mars avec, parfois extension à janvier – correspond aux moments les plus tendus.

.3. La monarchie de Juillet n'apparaît que pour ses premières années. Les éclaircies des mois "bleus" réapparaissent, sans pour autant faire disparaître les nuées de mois gris, en particulier en février-mars, avec vingt et un abandons. On notera, toutefois, que 1834 et 1835 ne connurent qu'un mois de dix expositions.

Les chiffres annuels globaux confirment la dureté des années de la Restauration qui occupent les premiers rangs par ordre décroissant : 1) 1830 (95 abandons) – 2) 1828 (94) – 3) 1821 (91) – 4) 1823 (90) – 5) 1820 (87) – 6) 1829 et 1833 (85) – 8) 1827 (84) – 9) 1826 (81) – 10) 1832 (78). Les cinq premières années et huit sur dix sont sous la Restauraton. En revanche, les dix années les moins mauvaises correspondent au Premier Empire.

Sur l'ensemble de la période renseignée, le premier trimestre est celui où le tour tourne le plus souvent: 1) Février (235 expositions) – 2) Mars (222) – 3) Janvier (196). Les mois les moins propices aux abandons sont : 1) Septembre (138) – 2) Octobre (141) – 3) Juillet (145) ; ils coïncident avec les grands travaux agricoles, mais rien ne prouve une relation de cause à effet.

Les indications de ce tableau doivent être considérées avec prudence. Il correspond largement à l'existence du tour, mis en place après un décret de janvier 1811 et supprimé, à Vendôme, en 1836. La faiblesse des abandons sous le règne de Napoléon I<sup>er</sup> pourrait signifier que l'abandon au tour n'était pas vraiment entré dans les moeurs et pouvait se faire en d'autres lieux. Quant au règne de Louis-Philippe, quelques années ne permettent pas de juger de l'ensemble. La situation sous la Restauration est la seule vraiment renseignée, mais est difficilement comparable avec les époques voisines, incomplètement documentées.

### *L'importance des nourrices*

Garantir la qualité et le sérieux des nourrices auxquelles étaient confiés les enfants recueillis par l'hospice était la préoccupation constante tant des administrateurs que du corps médical. Nous devons à l'extrême obligeance de l'abbé Edward Jeanfils la communication d'une note d'Arsène Gendron sur la création d'un dépôt d'enfants trouvés à Vendôme<sup>97</sup>. Ce texte est intéressant à plusieurs titres :

- D'abord parce qu'il émane de celui qui fut, pendant l'essentiel de la période, responsable du service de médecine de l'établissement.
- Mais aussi par les informations sur les comportements des nourrices et le sort des nourrissons pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.
- Enfin par l'analyse diversifiée à laquelle se livre l'auteur pour les différentes contrées qui composent le Vendômois.

Ce document nous apprend d'abord qu'un dépôt d'enfants trouvés de Paris a été créé à l'hospice de Vendôme en 1822. Son démarrage fut difficile car les nourrices rechignaient à faire un déplacement à Paris, qui mobilisait de dix à douze jours et n'était pas de tout repos : *À Paris, des chariots, puis des voitures convoiaient les nourrices jusque dans leurs provinces, sous la conduite de préposés. Les trajets étaient éprouvants pour les enfants, mal nourris, chabutés, exposés au froid ou au vent*<sup>98</sup>.

Selon A. Gendron, les nourrices se montraient réticentes à l'égard de l'allaitement naturel, ce qu'il déplorait car celui-ci *offre sur l'allaitement artificiel des avantages bien réels auxquels tout médecin doit donner la préférence*. Toutefois, il lui reconnaissait quelques inconvénients :

- 1°) C'étaient les femmes des classes pauvres qui acceptaient, en raison même de leur précarité.
- 2°) La nourrice continuait d'allaiter son enfant personnel, plus âgé que le nourrisson parisien ; celui-ci se trouvant réduit à la portion congrue, sa santé, voire sa vie s'en trouvaient compromises.
- 3°) Certaines nourrices sevrèrent leur élève au retour et passèrent à l'allaitement artificiel pour réserver le lait maternel à leur enfant.
- 4°) Il existait un risque de transmission de maladies *psoriques, dartreuses et vénériennes* ; le D<sup>r</sup> Gendron avait lui-même relevé, en deux ans, trois cas de syphilis, les trois nourrissons ayant succombé.

L'allaitement artificiel s'est imposé pour les enfants trouvés des hôpitaux locaux. A. Gendron le considérait comme responsable de la mort de nombreux nourrissons, tout en notant que Vendôme se situait à un niveau d'évolution satisfaisant :

Année	Enfants mis en nourrice	Décès
1821	73	39
1822	75	39
1823	86	31

<sup>97</sup> Voir « Note sur la création d'un dépôt d'enfants trouvés de Paris, placé dans l'arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), et sur les avantages et les inconvénients respectifs de l'allaitement naturel et de l'allaitement artificiel dans ce pays », par M. A. GENDRON, *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*, T. VI, 1<sup>re</sup> partie, 1831.

<sup>98</sup> Voir ROLLET (C.), *op. cit.*

Le médecin donnait les raisons de ces performances encourageantes pour le Vendômois :

– *Beaucoup sont placés chez des gens aisés, appartenant à la classe des laboureurs, tous ayant des chèvres, récoltant pour la plupart du blé, du vin ou du cidre.*

– L'hospice n'habillait pas les nourrissons, mais le D<sup>r</sup> Gendron avait constaté que les nourrices ne faisaient pas de différence avec leurs propres enfants. Mieux encore : *Plusieurs d'entre eux se trouvent aujourd'hui chez des fermiers aisés, qui n'ont point d'enfants ; ils sont traités comme s'ils étaient les véritables héritiers du manoir.*

À ses débuts, le dépôt des enfants de Paris avait vécu une désastreuse expérience d'allaitement artificiel : sur douze enfants accueillis, onze étaient morts en une semaine ! Au cas où une nouvelle tentative serait faite, le médecin conseillait la pratique de l'allaitement naturel pendant le voyage, relayée à l'arrivée par la méthode artificielle confiée à une nourrice expérimentée. Il fallait prendre en compte le fait que l'état de santé des nourrissons parisiens était le plus souvent déficient.



*La nourrice, personnage de la vie rurale.*

Le D<sup>r</sup> Gendron procédait enfin à un petit tour d'horizon du Vendômois, dont il connaissait l'état sanitaire dans ses moindres recoins, grâce à sa pratique de médecin des épidémies de l'arrondissement :

– *Beauce : Ces communes, où il n'existe pas de malheureux, ne fournissent qu'un très petit nombre de nourrices.*

– *« Pays vignoble » : Les décès des enfants sont généralement plus nombreux dans les communes de nos cantons vignobles.*

– *Pays percheron : Ces pays fournissent un assez grand nombre de nourrices à l'hospice des enfants trouvés. Les petites communes du Perche, ou celles des pays boisés, dont les habitants sont généralement pauvres, ont des habitations moins grandes, moins saines que celles des autres cantons. C'est de là que nous*

*viennent le plus grand nombre de nourrices, les communes du canton de Morée sont dans ce cas ; celles de Busloup et de Saint-Hilaire, communes pauvres avoisinant la forêt de Fréteval, en fournissent un assez grand nombre ; c'est souvent dans ces deux cantons que la surveillance devient plus active, en raison des placements qui y sont moins avantageux, et du plus grand nombre de décès qui ont lieu dans ces hameaux.*

Si, à l'instar d'Arsène Gendron, le corps médical se préoccupait de préserver au mieux la santé des nourrissons, il revenait aux administrateurs de prendre des dispositions réglementaires allant dans le même sens. Le 7 novembre 1834, un nouveau règlement fut édicté, concernant les enfants trouvés et abandonnés à l'hospice de Vendôme<sup>99</sup>.

– Un tour existait toujours, dont une sœur portière assurait la surveillance. Pour chaque enfant, un livret était établi avant son départ chez une nourrice (il lui servirait d'extrait de naissance dans la suite de son existence).

– Des nourrices allaitantes se voyaient confier de préférence les enfants exposés, le plus souvent âgés de moins d'un mois (on reconnaissait là la « doctrine » Gendron). Celles-ci devaient fournir un certificat de bonne vie et mœurs établi par le maire de leur commune.

– L'hospice pourvoyait les enfants nouveaux-nés d'une layette, avant leur départ chez une nourrice. Celle-ci devait ensuite pourvoir à l'habillement dont les frais étaient inclus dans le calcul de son indemnité mensuelle : de 9 francs pour les plus petits à 5 francs pour les plus grands.

<sup>99</sup> ACHV, registre des délibérations.

– Les enfants confiés à l’hospice n’étaient pas délaissés au bout de quelques années, puisqu’ils restaient sous sa tutelle jusqu’à l’âge de 21 ans.

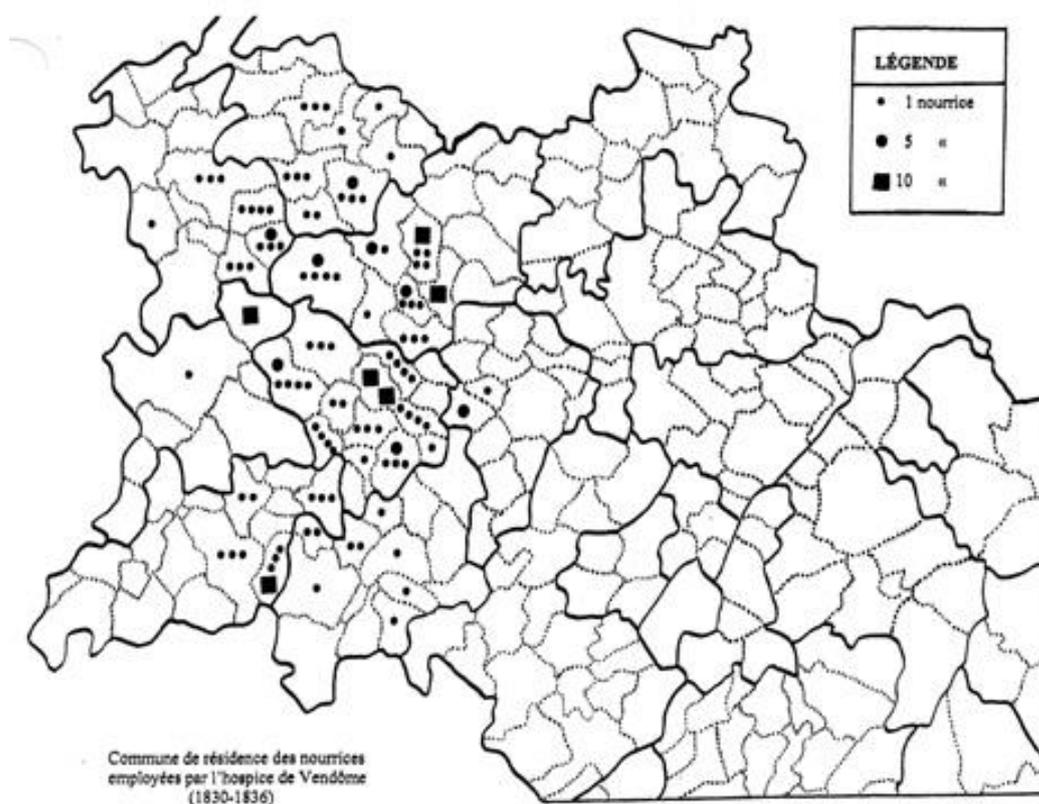
Dans le chapitre 10 du texte, de solides dispositions prémunissaient contre une éventuelle réclamation des parents :

– Art. 29 : *Les nourrices seront tenues, aussitôt qu’elles auront eu connaissance que les enfans qui leur auront été confiés sont remarqués par leurs parens, d’en avertir la Supérieure locale, qui est chargée de les placer partout où leur demeure restera secrète, à la condition d’en rendre compte à l’administration lors de sa première séance ;*

– Art. 31 : *Aucun enfant ne sera remis à ses parens que par l’ordre de l’administration qui se fera représenter un certificat de leur moralité, attestant en outre qu’ils sont en état d’élever ces enfans.*

– Art. 32 : *Les enfans ne seront remis, en outre, aux parens qu’à la charge par ces derniers de rembourser toutes les dépenses que les enfans ont occasionnées. Il ne sera fait d’exception que pour les parens dont l’état et la position pécuniaire les mettront dans l’impossibilité d’acquitter le tout ou partie de cette dépense.*

Ce dispositif peut paraître extrêmement sévère pour les parents désireux de récupérer leurs enfants, mais l’administration de l’hospice voulait parer à de probables dérives : on laissait à l’institution les soins et les frais des premières années pour reprendre l’enfant quand il était en âge de rendre des services ou de travailler ; une négociation clandestine avec la nourrice permettait de contourner la question d’éventuelles compensations financières. Au-delà de la dimension affective du problème, le souci des administrateurs, sans aller jusqu’à faire planer l’ombre sinistre des Thénardier, était d’éviter que les enfants abandonnés, échappés d’un enfer, ne retombent dans un autre.



La répartition géographique des nourrices employées par l’hospice entre 1830 et 1836 laisse apparaître quelques faits principaux :

– Le recrutement de proximité était prédominant, d’où le « poids » de Vendôme, la bonne représentation des communes limitrophes et proches du Loir, en amont, vers Lignéres, Pezou et même Busloup ; en aval, jusqu’à Thoré et Houssay.

– Une implantation assez compacte correspondait au Perche vendômois, excepté les communes les plus lointaines à l’ouest et au nord, sans doute en raison des distances excessives. Le pôle le plus important se développait sur un axe Épuisay – Danzé – Beauchêne – Chauvigny-du-Perche.

– Une direction secondaire se dessinait vers la Gâtine tourangelle, avec un bastion aussi puissant qu’inexpliqué à Saint-Arnoult.

– L’ouest du Bas-Vendômois était sous-représenté, tout comme la Petite Beauce.

– Si Busloup figurait encore parmi les principales communes pourvoyeuses de nourrices, Saint-Hilaire-la-Gravelle était rayée de la carte. Doit-on y voir une mise en pratique des analyses d’Arsène Gendron ? Il est vrai que plusieurs de ses rapports sur des poussées épidémiques confirmaient sa conviction que ce terroir était un des plus déshérités du Vendômois : *La commune de Saint-Hilaire est peut-être la plus pauvre de l’arrondissement de Vendôme ; les habitations disséminées sur l’usage de Saint-Hilaire avoisinant la rive de la forêt de Fréteval sont misérables, malsaines, construites en terre, n’ayant qu’une chambre à peine élevée de six pieds et ne recevant d’air que de la porte d’entrée*<sup>100</sup>.



<sup>100</sup> AD 41, 5 M 71, lettre d’Arsène Gendron au sous-préfet de Vendôme, 7 mars 1828 ; voir LOISEL (J.-J.), « Arsène Gendron, médecin des épidémies en Vendômois au temps de Balzac », *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 2001.

Le 22 septembre 1835, le conseil général du Loir-et-Cher décida la suppression des tours de Vendôme et de Romorantin pour l'exposition des enfants trouvés ; ce qui ne signifie pas qu'il n'y eut plus de petits abandonnés... Le motif de fermeture est avancé dans l'arrêté préfectoral du 14 avril 1836 : *Considérant que l'arrondissement de Saint-Calais de la Sarthe n'ayant pas de tour, il résulte que les enfants trouvés sont fréquemment apportés au tour de l'hospice de Vendôme ce qui mit à la charge du département des enfants trouvés refluant d'un département voisin*<sup>101</sup>.

La gestion des enfants trouvés représentait une charge importante car leur nombre n'était pas négligeable, comme l'indiquait la commission administrative, dans sa réunion du 10 novembre 1832 : *Le nombre des enfants trouvés existant actuellement dans l'arrondissement de Vendôme [...] est de 50 au-dessous de deux ans, de 93 de deux à six ans ; de 49 de six à neuf ans ; enfin de 64 de neuf à douze ans, total 256.*

*Le nombre des enfans exposés chaque année est terme moyen de 70 ; sur ce nombre on en compte à peine trois ou quatre légitimes. Sur ces trois ou quatre légitimes, un ou deux sont retirés par leurs parens dans les trois premières années de l'exposition.* Les réclamations d'enfants par leurs parents étaient donc un fait très minoritaire et intervenant dans les toutes premières années suivant l'abandon, sans doute dicté par une conjoncture matérielle particulièrement défavorable. Le coût de cette mission peut être chiffré : dans les dépenses de 1832, il avait fallu imputer 22 822 fr 99 pour les mois de nourrice et 1 050 fr pour les layettes et vêtements, soit près de 24 000 fr au total.



*De longue date, la paroisse de la Madeleine était riche de ses terres, sur la rive droite du Loir, qui portaient au long de l'année de belles récoltes de légumes, appréciées de la population citadine et hors de la ville. Les jardiniers y étaient nombreux et ils avaient une confrérie depuis des siècles ; celle-ci avait d'ailleurs largement contribué à la construction de l'église de la Madeleine, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Ce n'est pas hasard que la statue de saint Fiacre, patron des jardiniers, est à l'entrée du chœur, occupant donc une place privilégiée dans l'édifice.*

*En forçant un peu le trait, on pourrait avancer que, sauf aux yeux de quelques érudits, Vendôme tirait plus son renom, au XIX<sup>e</sup> siècle, des poireaux et des carottes que de l'église de la Trinité... La rue Bretonnerie et la rue de la Marre ont gardé les traces de ce passé maraîcher : on y voit encore alterner les petites maisons couvertes de tuiles journaliers et les bâtisses « tourangelles » des maîtres, au toit à quatre pentes couvert d'ardoises.*

Confiés à des nourrices pendant leur enfance – ce pouvait être jusqu'à l'âge de douze ans – les enfants abandonnés étaient suivis par l'hospice jusqu'à leur entrée dans la vie active, vers leur douzième année. À ce moment, ils recevaient un trousseau, comme celui accordé en 1831 à Désiré – 16 ans – qui *a été pendant plusieurs années occupé à l'hospice, et que désirant aller servir chez autrui il a sorti, il y a près de trois mois, pour aller se louer chez le nommé Moreau, jardinier, rue de la Marre en cette ville.* Au XIX<sup>e</sup> siècle, les cultures maraîchères faisaient le renom de Vendôme et les jardiniers vivaient en grand nombre dans la paroisse de la Madeleine, notamment autour des rues Bretonnerie et de la Marre.

Les garçons comme Désiré recevaient deux vestes, deux gilets, deux pantalons, six chemises, deux cravates, quatre mouchoirs de poche, deux paires de bas, deux bonnets de coton, une paire de souliers, une paire de sabots et un chapeau. Le trousseau des filles comportait deux robes, deux jupons de dessous, six bonnets, deux serre-tête, deux mouchoirs de col, deux mouchoirs de poche, deux tabliers, deux paires de bas, six chemises, une paire de souliers, une paire de sabots et une paire de « poches ».

Un soin tout particulier était accordé à la recherche d'un apprentissage sérieux pour certains des enfants. Le 4 octobre 1833, la commission administrative enregistrait le départ de Louise Chevereau, enfant naturel. Une pièce jointe à la délibération précisait les termes du contrat : *Je soussigné Jean-Baptiste Delay, tailleur d'habits à Montoire donne pouvoir au sieur Jean Lambert, tailleur de pierre domicilié en cette ville, époux d'Anne Chevereau avec laquelle il habite, consentir avec MM. les administrateurs de l'hospice de Vendôme un traité fait entre le dit*

<sup>101</sup> Voir RAULO-RIDOUARD (N.), op. cit.

sieur Lambert et moi, par lequel je m'oblige à apprendre mon état de tailleur d'habit à Louise Chevereau âgée de treize ans, élève de l'hospice de Vendôme, leur nièce, aux conditions suivantes :

*que le temps d'apprentissage de la ditte Louise Chevereau est limité à 27 mois qui ont commencé le 3 août dernier ;*

*que pendant ce temps, le dit sieur Lambert a pris l'obligation de laisser sa dite nièce chez moi sans aucune interruption, excepté le cas de maladie, ce arrivant la ditte Louise Chevereau sera tenue de remplacer à la fin des 27 mois expirés le temps qu'elle aura perdu ;*

*et qu'enfin pendant tout le temps que durera ledit apprentissage la dite Chevereau sera nourrie, couchée et entretenue par ledit sieur Lambert son oncle, sans que moi, Delay, soit tenu de rien lui payer.*

Des précautions étaient prises, en particulier lorsque l'apprentissage concernait un métier de force. Ainsi, en juin 1834, Adolphe-Alexandre fut placé chez Ambroise Boussard, *maréchal de forge et artiste vétérinaire, installé à Montoire, pour lui montrer son état de maréchal de forge dans toutes les parties qu'il concerne et d'avoir à son égard toutes les douceurs qu'un maître doit avoir envers son apprenti*. Cette recommandation expresse était justifiée par le fait qu'Adolphe-Alexandre avait, en matière de *douceurs*, connu une désagréable expérience avec son patron précédent ; l'attitude de ce dernier avait été sévèrement fustigée par l'administration dans sa réunion du 4 mai précédent :

*Instruite que le nommé Adolphe-Alexandre, enfant de l'hospice de Vendôme, âgé de près de seize ans, qu'elle avait placé en apprentissage chez le sieur Catheau maréchal à Varennes, commune de Naveil, éprouvait des mauvais traitements de la part de ce dernier, qu'il se permettait de le frapper et de ne pas remplir à son égard les conditions auxquelles il s'était engagé par le traité du 7 janvier 1832 pendant cinq années ;*

*Considérant que si on tolérait un pareil abus ce serait rendre plus malheureuse encore l'existence de cet enfant qui a, d'ailleurs, quelques dispositions pour apprendre l'état que l'administration lui a choisi, et qu'il est instant de résilier purement et simplement le traité dont il est question ; [...].*

Si la disparition du tour tarit la source des enfants trouvés à partir de 1836, les mises en apprentissage se succédèrent pratiquement jusqu'à la Révolution de 1848 et au début de la Seconde République.

## ***Les malades civils***

### ***« Étoiles filantes » et indigènes***

Le nombre d'entrées de malades civils a spectaculairement progressé sous la monarchie de Juillet : d'avril 1834 à mars 1835, 418 personnes furent admises. Le chiffre monta à 598, 610 et 584 pour les années civiles 1847, 1848 et 1849. L'analyse, fondée sur ces échantillons réduits dans la durée, ne livre pas d'informations significatives sur les périodes extrêmes d'admission :

Année	Maximum	Minimum
Avril 1834/Mars 1835	Juillet	Avril
1847	Mai	Septembre
1848	Avril	Juin
1849	Janvier	Octobre

On ne peut donc que constater une dispersion. Le registre ne donnant de précisions médicales autres que *fiévreux* ou *blessé*, il est impossible d'identifier pour les maxima l'influence d'éventuels maux épidémiques. En élargissant l'examen au niveau des trimestres, les enseignements demeurent modestes. En 1848 et 1849, le premier trimestre, correspondant pour l'essentiel à l'hiver, enregistrait le maximum

d'entrées, mais en 1834, c'était l'été (juillet – août – septembre) qui arrivait au premier rang ; d'ailleurs, la période estivale offrait des situations très variables d'une année à l'autre : 2<sup>e</sup> rang en 1847, 4<sup>e</sup> en 1848, 3<sup>e</sup> en 1849. Sauf en 1834, le printemps (avril – mai – juin), en dépit de son image de saison douce, envoyait un nombre important de personnes à l'hospice : 1<sup>er</sup> rang en 1847 et 1848, second en 1849. En revanche, l'automne (octobre – novembre – décembre) se montrait plus clément, venant en dernière position en 1847 et 1849, en avant-dernière en 1848. Toutefois, sur la base d'un tel sondage, il est impossible de conclure à des variations saisonnières tranchées et régulières.

### Malades civils de l'hospice de Vendôme

#### Fréquentation mensuelle et saisonnière

Mois	1847	1848	1849
Janvier	43	44	64
Février	47	58	56
Mars	51	54	47
<i>Total trim.</i>	<i>141</i>	<i>156</i>	<i>167</i>
Avril	60	62	55
Mai	68	54	52
Juin	45	40	51
<i>Total trim.</i>	<i>173</i>	<i>156</i>	<i>158</i>
Juillet	62	49	57
Août	46	53	51
Septembre	37	45	37
<i>Total trim.</i>	<i>145</i>	<i>147</i>	<i>145</i>
Octobre	51	57	32
Novembre	40	43	41
Décembre	48	51	41
<i>Total trim.</i>	<i>139</i>	<i>151</i>	<i>114</i>
TOTAL	598	610	584

Le « brouillage des pistes » peut aussi être lié à la nature des séjours à l'hospice. Celui-ci n'était pas fréquenté que par des malades locaux, mais aussi par des personnes de passage. Vendôme se trouvait sur des axes de circulation majeurs ou à proximité immédiate : Paris – Bordeaux – Espagne ; Paris – Tours – Nantes ; Le Mans – Orléans... Nombre de commerçants ambulants, de travailleurs saisonniers ou à la recherche d'un emploi sillonnaient les routes. Or, ces voyageurs, de condition précaire, se déplaçaient plutôt à la fin de l'hiver et au printemps ; les fatigues du trajet, une petite indisposition pouvaient les amener à une brève halte de quelques jours à l'hospice et ils venaient ainsi gonfler la statistique de cette période de l'année.

Les courts séjours – inférieurs à sept jours – dominant très largement entre 1847 et 1849. Certes, il est logique qu'ils l'emportent sur des hospitalisations supérieures à quinze jours ou un mois, mais la disproportion semble telle qu'elle appelle d'autres critères d'appréciation que ceux d'ordre purement

médical. La part des hospitalisés de passage était en effet considérable ; ils fournissaient le gros contingent des séjours brefs lors des mois de « pointe » : 23 sur 33 en mai 1847 ; 23 sur 34 en juillet de la même année ; 23 sur 31 en mars et 27 sur 41 en avril 1848 (soit 50 sur 72, en réunissant les deux mois), etc. La circulation et les admissions d'ouvriers furent particulièrement denses en mars et avril 1848 : ceci n'était peut-être pas sans rapport avec les turbulences politiques du moment.

### Durée de séjour des civils admis à l'hospice de Vendôme

Mois	1847				1848				1849			
	< 7j	8-15j	16j-1m	> 1m	< 7j	8-15j	16j-1m	> 1m	< 7j	8-15j	16j-1m	> 1m
Janv.	10(4)	<b>12</b>	9	10	11(3)	8	<b>16</b>	9	<b>28</b> (18)	14	12	9
Fév.	<b>15</b> (5)	8	9	<b>15</b>	<b>22</b> (15)	10	17	9	<b>22</b> (14)	14	13	7
Mars	<b>18</b> (7)	9	11	13	<b>31</b> (23)	8	5	11	<b>17</b> (14)	9	13	8
Avril	<b>31</b> (15)	18	4	7	<b>41</b> (27)	9	4	9	<b>23</b> (15)	15	5	11
Mai	<b>33</b> (23)	15	10	9	<b>30</b> (18)	7	8	9	<b>17</b> (11)	14	10	10
Juin	<b>21</b> (10)	10	8	6	<b>18</b> (11)	12	9	1	<b>23</b> (15)	11	9	8
Juil.	<b>34</b> (23)	12	9	7	<b>27</b> (18)	11	4	7	<b>21</b> (11)	14	12	9
Août	<b>14</b> (5)	12	13	6	<b>27</b> (17)	10	6	9	<b>14</b> (7)	<b>14</b>	13	9
Sept.	<b>18</b> (12)	10	4	4	<b>19</b> (13)	7	10	7	<b>18</b> (8)	7	5	7
Oct.	<b>22</b> (14)	14	7	7	<b>28</b> (16)	14	11	4	<b>12</b> (9)	7	6	7
Nov.	<b>15</b> (6)	9	11	5	<b>18</b> (12)	8	6	11	11(6)	<b>12</b>	11	6
Déc.	<b>20</b> (13)	7	8	13	<b>18</b> (16)	8	10	13	<b>15</b> (12)	11	8	7
Total	<b>251</b>	136	103	102	<b>288</b>	112	106	99	<b>221</b>	142	117	98

(x) Hospitalisés de passage.

De qui s'agissait-il ? La liste des activités professionnelles – propres aux milieux populaires – serait trop longue à dresser. Elles correspondaient à un large éventail de catégories :

- Les ouvriers de tous ordres venaient en rangs serrés : carrier, terrassier, maçon, tisserand, tailleur d'habits, boulanger, tourneur, serrurier, bourrelier, tailleur de pierre, ferblantier, marbrier, charpentier, chapelier, sellier, filateur, peintre, forgeron, perruquier, ébéniste, etc. Bref, toutes les corporations étaient représentées.

- Certains travailleurs étaient relativement spécialisés : ouvrier en aiguilles, orfèvre-horloger, ouvrier maroquinier, lapidaire, ouvrier en parapluies, praticien, ouvrier en bitume, ouvrier tourneur en ivoire...

- Le monde agricole était essentiellement représenté par des journaliers et des journalières (allant louer leurs services pour les grands travaux d'été, puis les vendanges) ; mais il fournissait aussi : vacher, conducteur de bestiaux, jardinier, garçon meunier, palefrenier, charretier ; un batteur en grange et un aide de labour étaient de passage en août, en route pour leur saison d'automne. Plus surprenante est l'admission d'un « cultivateur », ce qualificatif échappant habituellement à la sphère des ouvriers agricoles, mais il est vrai qu'en maintes régions des petits cultivateurs étaient proches de la misère, surtout dans les années qui ont précédé la Révolution de 1848. Enfin, à cette catégorie se rattachaient les travailleurs de la forêt : bûcherons, scieurs de long...

– Les petits métiers du négoce apparaissaient également : marchande ambulante, colporteur, marchande de jouets d'enfants, marchands de filasse ou de peaux de lapin, mercière ambulante, marchand de nouveautés, d'images.

– Un groupe assez significatif était constitué par les professions liées à la production intellectuelle : écrivain public, libraire voyageur, colporteur de livres, instituteur voyageur, écrivain lithographe, imprimeur sur étoffe, maître d'écriture, relieur, ouvrier compositeur d'imprimerie, ouvrier imprimeur, typographe. Sachant l'importance de la tradition d'imprimerie à Vendôme, peut-être certains y voyaient-ils plus qu'une simple étape...

– Sans doute liés au trajet vers l'océan étaient les passages d'un marin, d'un novice matelot, d'un retraité de la marine ou d'un ferrailleur en bateaux.

– La grande route venant de Bayonne et Bordeaux déposait un officier carliste espagnol et même un Belge *congédié de la Légion étrangère d'Afrique*.

– La vie d'artiste n'était pas facile et l'hôpital accueillait : ouvrier sculpteur, musicien ambulant, peintre vitrier, peintre en décors...

– On pouvait voir aussi un garçon limonadier, un postillon, un *inspecteur de voitures* ; et tout un cortège d'individus simplement déclarés *sans domicile fixe*. Une seule fois, le qualificatif de *mendiant* a été relevé : cela signifie-t-il que l'accueil des pauvres à l'hospice ne descendait pas jusqu'à l'indigence absolue que représentait la mendicité ? La réponse à la question se trouverait peut-être dans les registres d'écrou de la prison à la même époque...

Dans ces hospitalisations de brève durée, des formes de regroupement sont perceptibles :

• Sur la base de liens familiaux :

– Le cordier Pierre Mothé (53 ans) et sa femme furent admis du 23 au 27 février 1848.

– Le journalier Louis Clément (63ans) et sa femme (55 ans) furent hospitalisés du 25 au 29 août 1848. Sans débrider l'imagination, on peut supposer qu'à l'issue d'une saison de moisson et vu leur âge, la fatigue était pesante.

– C'était parfois un père avec son fils, comme Louis Letellier, ouvrier tisserand de Rouen, et son garçon de douze ans ; ou une mère avec sa fille, comme Cécile Bourré et sa petite Juliette de cinq ans.

– Le noyau familial pouvait faire tâche d'huile : le 3 mars 1848 (les barricades de Paris étaient à peine démontées), l'hospice de Vendôme vit arriver Jean-Baptiste Lantoine (64 ans), marchand de jouets, accompagné de son épouse ; lui fut enregistré comme *blessé*, elle comme *fiévreuse* ; leur destination était Tours. Le même jour furent admises deux autres personnes : Marie-Anne Dubos, mercière ambulante de 28 ans, donc exerçant une profession du même ordre que le couple Lantoine ; Joachim Guesdon, journalier de 49 ans qui aspirait à retrouver Rennes, sa ville natale. Tout ce petit monde, blessé ou fiévreux, reprit la route le même jour, 7 mars 1848 : Vendôme et son hospice qui guérit tous les maux en quatre jours, quelle publicité !

Le cas est assez intéressant à suivre, puisque le 1<sup>er</sup> août de la même année, Marie-Anne Dubos était à nouveau hébergée à l'hospice, en compagnie de... Joachim Guesdon. Pour ce dernier, le bol d'air au pays natal avait été rapide car tous deux ne remontaient pas vers le nord mais déclaraient se rendre ensemble à La Rochelle, ce qui signifiait que comme en mars ils étaient dans le sens de la descente. Et le 4 août, ayant bénéficié une fois encore de la potion magique de l'hospice, ils repartirent bras dessus bras dessous vers le port charentais. Joachim Guesdon était en fait un « multirécidiviste » puisqu'en 1847 il avait déjà fait deux passages, du 20 au 24 juin, puis du 9 au 13 octobre... Mais sans Marie-Anne Dubos.

• Sur la base du compagnonnage professionnel :

– Charles Fleurbé, chaudronnier natif de Saint-Omer, et Victor Théry, ouvrier serrurier originaire du Pas-de-Calais, furent tous deux hospitalisés le 10 juillet 1847 ; autre point commun, ils arrivaient de l'hôpital de Pithiviers. Le passage d'un hospice à l'autre pourrait faire songer à un état de santé gravement déficient : or, dès le 14 juillet, ils reprenaient ensemble la route, ce qui confirme bien que pour certains ouvriers les établissements hospitaliers étaient plutôt des refuges d'étape que de réels centres de soins.

– Du 28 au 30 juillet 1848, ce fut le tour d'un peigneur de laine de Beauvais et d'un palefrenier de la Somme. Et il existait d'autres exemples, moins nets et pourtant probables.

Dans la très grande majorité des cas, les séjours étaient de deux à trois jours pleins, ce qui correspondait plus à un délai de récupération qu'à une période de traitement médical.

Nombre d'habitants de Vendôme et des campagnes faisaient plusieurs séjours à l'hospice, le plus souvent assez prolongés pour ne pas y voir de simples haltes de récupération. Nous ne signalerons que quelques exemples puisés dans les trois années de l'échantillon chronologique :

– François Lambert, apprenti maréchal de quinze ans, subit cinq hospitalisations en moins de quinze mois : 2 novembre au 20 décembre 1848 ; 10 au 20 janvier 1849 ; 12 au 28 février 1849 ; 26 mai au 8 juin 1849 ; 22 décembre au 11 janvier 1850.

– Jeanne Cerceau, âgée de 62 ans : 18 janvier au 2 février 1847 ; 8 au 20 février 1847 ; 21 mars au 10 avril 1847 ; 16 janvier au 6 février 1848.

Ces récidives étaient souvent le signe d'un état de santé réellement déficient, puisque la série débouchait parfois sur une issue fatale :

– Françoise Roussineau (60 ans) fit un premier passage à l'hospice du 10 au 27 juin 1848 ; puis elle fut admise comme *fiévreuse* le 24 août de la même année pour un long séjour qui prit fin avec sa mort, le 27 décembre suivant.

– Étienne Champeau, journalier de 53 ans : 1<sup>er</sup> au 16 avril 1847 ; 28 mai au 2 juin 1848 ; 2 octobre au décès le 5 décembre 1848.

Cet univers de pauvreté laissait entrevoir de tristes fins de vie :

– Gilles Renard, 66 ans, habitant de Villiersfaux, enchaîna les séjours hospitaliers (7 au 25 septembre 1847 ; 19 novembre au 4 décembre 1847 ; 24 décembre au 3 février 1848), entrant de nouveau à l'hospice le 8 août 1849 pour y attendre la mort pendant 178 jours.

– Jacques Foucher était entré à la salle des galeux le 5 février 1847, en était sorti le 25 décembre pour être admis à la salle des blessés où il décéda le 26 janvier 1848.

Des familles semblaient traquées par la maladie, à l'image des Gaudelas/Gangnebien :

– Cécile Gangnebien (mère) : 30 mai au 11 juin 1847.

– Jean-Louis Gaudelas (père) : 14 au 15 juin 1847.

– Cécile Gangnebien : 18 au 21 septembre 1847.

– Isabelle Gaudelas (fille) : 2 mars au 28 avril 1848.

– Lucien Gaudelas (fils) : 18 au 24 avril 1848.

– Jean-Louis Gaudelas : 21 au 23 août 1848.

– Isabelle Gaudelas : 2 au 12 février 1849.

– Jean-Louis Gaudelas : 6 au 12 août 1849.

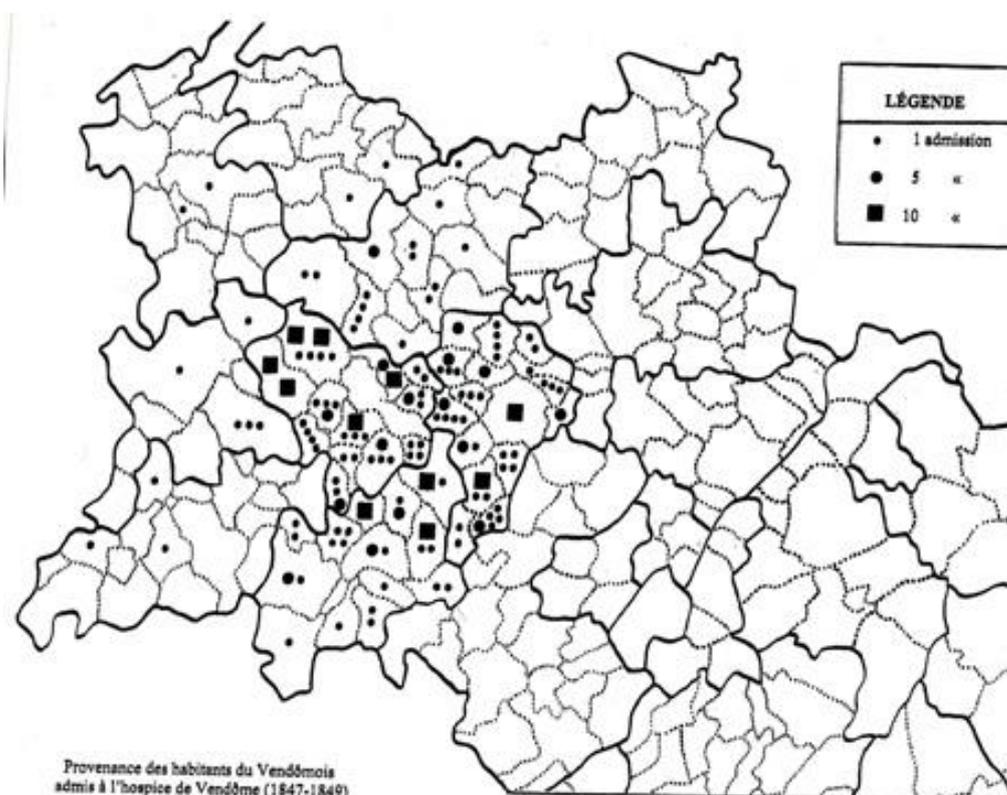
En dehors de la ville même de Vendôme, de nombreux malades venaient des communes rurales, en tout premier lieu des plus proches. La Petite Beauce était beaucoup plus présente que pour les nourrices : ses terroirs fertiles n'abritaient pas que des fermiers aisés, mais aussi tout un prolétariat d'ouvriers agricoles et de domestiques, vivant dans l'indigence ou à sa marge, dans l'impossibilité d'assumer des soins à domicile.

Les communes du Loir haut-vendômois n'envoyaient que de faibles contingents, tout comme celles du Bas-Vendômois. Dans ce dernier cas, l'hospice de Montoire devait drainer une partie des indigents du chef-lieu de canton et de ses alentours. Dans le même ordre d'idées, sont à prendre en considération les établissements ruraux tenus par des sœurs, dont une au moins avait pour mission de soigner gratuitement les indigents de la commune.

Les registres d'entrées et sorties des malades civils livrent quelques bribes d'informations sur le devenir de certains des enfants élevés à l'hospice. Une trentaine d'entre eux y ont été admis pour des soins entre 1847 et 1849. Certains ont fait des passages répétés, pour des séjours prolongés parfois. Plusieurs y sont décédés comme Marie (17 ans), domestique à Faye ; Victoire Félicité (16 ans), placée à Périgny.

Leur statut professionnel est sans surprise : la plupart des éléments masculins étaient, selon l'âge, apprentis, ouvriers en ville ou journaliers à la campagne. Quant aux filles, elles étaient domestiques, notamment en Petite Beauce ; et peut-être pas toujours si malheureuses de leur sort, à l'image d'Augustine (27 ans), domestique à Romilly chez Leroux, marchand, où elle a été élevée. Certes, les nourriciers trouvaient leur intérêt dans cette stabilité puisqu'à partir de 12 ans le jeune travaillait gratuitement pour eux jusqu'à 25, aux termes du décret de 1811.

Le registre mentionnait aussi des séjours de religieuses des « Filles de la Sagesse ». Le plus souvent était portée l'indication *blesée* ou *fiévreuse*, qui a pu correspondre occasionnellement à une réalité. En fait, la brièveté de l'admission – deux à trois jours – fait plutôt penser à des haltes sur le trajet entre deux établissements de la congrégation ou pour une inspection. Ainsi, du 6 au 9 mai 1845, sœur Flavien, supérieure générale de Saint-Laurent-sur-Sèvre, fut présente à l'hospice.



## *La montée de l'indigence*

À certains moments, la population hospitalière augmentait au-delà des prévisions, ce qui occasionnait des déséquilibres budgétaires. Ce fut le cas en 1833, notamment du fait d'un accroissement spectaculaire des malades militaires, et l'hospice, dans le crédit qu'il sollicitait le 17 janvier 1834, inscrivait 1 882, 40 fr pour les achats de viande (sur un total de 8 461, 51 fr). Dès octobre 1833, on avait d'ailleurs demandé une rallonge de 500 fr pour acheter du vin. Il s'agissait alors de faux déséquilibres puisqu'on demandait seulement l'autorisation de prélever sur des excédents.

La plaie eut tendance à devenir chronique avec, le 23 janvier 1835, une demande de crédit pour la viande de près de 3 000 francs ; heureusement, les besoins supplémentaires en vin étaient réduits à 42, 27 francs : moins de militaires à consoler de leurs maux... Au début de 1838 encore, il fallait près de 900 francs de plus pour des achats de farine et de pain ; ce qui était en quelque sorte compensé par quelque 850 francs provenant des ventes de grains des métairies dépendantes de l'hospice.

Le pain représentait l'aliment par excellence des malades comme des bien portants. Les administrateurs lui consacrèrent une longue délibération, le 7 août 1840 : *Mr le Président a exposé que la population de l'hospice augmentant de jour en jour exigeait une consommation considérable de pain et qu'il était important d'apporter dans cette dépense une amélioration qui fût une économie pour l'établissement sans être une parcimonie vis-à-vis des convalescens et des personnes qui sont nourries dans la maison.*

*Il ajoute que pour couvrir les dépenses de cette nature pendant l'année 1840, il est nécessaire de solliciter de l'autorité supérieure un crédit supplémentaire de 4 000 francs [...].*

*Considérant que jusqu'à ce jour il a été fait usage dans l'hospice de pain bis blanc et de pain bis, le premier pesant 5 kg et le second 6 kg, que le dernier étant bien manipulé pour être distribué aux malades civils qui n'ont que de légères blessures et dont l'état peut permettre d'en faire l'emploi ainsi qu'aux domestiques et aux enfans trouvés étant à l'hospice, dont la constitution est assez robuste, ce pain étant leur nourriture habituelle [...].*

Mais le 6 septembre 1844, il fallut convenir des côtés néfastes de la mesure et la rapporter en considérant *que pendant la première année elle n'a été l'objet d'aucune réclamation, mais que depuis longtemps les personnes de l'établissement auxquelles ce pain est distribué se plaignent de sa mauvaise qualité, qu'il a même occasionné des incommodités à quelques-unes d'entre elles, notamment aux enfans.*

*[...] que la différence de pain distribué entre les diverses personnes reçues dans la maison a toujours eu un mauvais résultat sous le rapport moral.*

*[...] qu'il est reconnu que le pain blanc nourrissant plus que le pain bis, il est moins employé de blanc que de bis et que par conséquent il y a compensation, qu'alors la dépense n'augmenterait pas [...].* En conséquence, la mesure était rapportée et le pain bis blanc de 5 kg serait seul consommé à l'hospice.

Le souci de l'égalité face au pain réapparaissait en mars 1845 : *Vu le rapport qui a été fait par l'administrateur de service sur ce que, contrairement aux réglemens, il n'y avait pas uniformité et régularité dans la distribution des aliments faite aux veilleuses employées dans l'hospice de Vendôme [...].*

*1°) Il sera distribué à chaque personne employée dans l'établissement pour veiller la nuit auprès des malades, une portion de pain blanc pesant 750 g, deux portions de viande ou d'aliments maigres, et 50 cl de vin ; elle recevra en outre une indemnité de 50 c par nuit [...]<sup>102</sup>.*

Plus on s'approchait de l'explosion de 1848, plus la cherté des aliments de base devenait problématique et les dépenses excédaient toujours les prévisions. Ainsi, en octobre 1846, l'administration hospitalière devait constater *qu'il est constant que le prix du pain et du vin a éprouvé une hausse très sensible depuis plusieurs mois et*

---

<sup>102</sup> ACHV, Reg. CA, 7 mars 1845

qu'il est à craindre que cette hausse se continue pendant tout l'hiver<sup>103</sup>. Elle demandait une fois encore un crédit supplémentaire et sa crainte de l'avenir était plus que justifiée.

L'hospice de Vendôme était avant tout destiné à accueillir les indigents. La réputation de l'établissement n'était pas mauvaise puisque d'aucuns s'y faisaient admettre sans être dans le dénuement, à tel point qu'il fallut délibérer sur ce « dérapage » :

*M<sup>r</sup> le Président a exposé qu'il devenait rigoureusement nécessaire d'exiger des malades indigents susceptibles d'être soignés à l'Établissement, des certificats ou documents qui constataient réellement leur position, qu'il est à sa connaissance que des habitants de Vendôme, éloignés de l'indigence absolue, avaient été admis pour y traités, que cette infraction aux règlements de l'Établissement ne devait pas être tolérée plus longtemps<sup>104</sup>. L'administration exigerait désormais un certificat d'indigence du maire de la commune de résidence et un autre du médecin ou du chirurgien en chef de l'hospice.*

En janvier 1844, le bureau de bienfaisance de Vendôme sollicita de l'administration hospitalière *que les médicaments nécessaires au traitement des indigents malades secourus par les soins de cet établissement fussent fournis par l'hospice en exposant que les ressources destinées à cet usage étaient très exiguës comparativement à la quantité de remèdes et médicaments de toute espèce réclamée par les besoins de la classe indigents et nombreuse et que les pharmaciens chez lesquels on se procurait ces fournitures les faisaient payer à un prix trop élevé.*

[...] *L'administration du Bureau de Bienfaisance, dans l'intention d'étendre ses secours à un bien plus grand nombre d'indigents malades, a proposé à ces pharmaciens de fournir ces médicaments au prix de facture, au moins à un prix modéré et que sur leur refus, il a pensé qu'en s'adressant à l'administration de l'hospice, il n'y aurait pas d'inconvénient à faire délivrer les remèdes d'après les ordonnances des médecins signées du Maire ou de l'un des adjoints<sup>105</sup>.*

Tous les malheureux hospitalisés ne sortaient pas guéris et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1844, l'hospice prit en charge les frais de fabrication de cercueils quand les familles étaient incapables de les assumer. Quelques jours plus tard, le menuisier Lucas Breteau proposait de réaliser des cercueils en bois blanc à 4, 50 francs pièce. Le marché lui fut accordé avec, en prime, *la confection d'un chariot destiné au transport des morts de l'hospice au lieu de sépulture, le transport à bras occasionnant des fatigues aux infirmiers dont plusieurs ont renoncé jusqu'à ce jour à faire ce service<sup>106</sup>.* Ainsi s'exprimait incontestablement le souci de préserver un minimum de dignité pour les pauvres, à l'hôpital comme dans la mort.

Le poids de l'indigence se fit de plus en plus lourdement sentir dans le budget de l'hospice au cours des dernières années de la monarchie de Juillet. L'aggravation fut brutale en 1847. Une loi du 24 février avait dégagé, sur les caisses de l'État, un secours de 2 millions de francs ; à ce moment, confiante dans ses ressources, la commission administrative n'avait pas jugé utile de poser sa candidature à une parcelle de cette manne gouvernementale. Le 16 avril suivant, les *considérants* avaient bien changé :

*Considérant que l'hospice ayant des marchés arrêtés avec ses fournisseurs ordinaires a été obligé de subir la hausse des prix communs du pays sans pouvoir profiter dans la même proportion de surélévation du prix des blés par suite des clauses des baux faits avec ses fermiers, d'après lesquels ils doivent leurs fermages à des époques déterminées et au prix des mercuriales des marchés des dites époques, lesquelles ne se sont pas rencontrées au moment où les blés ont été le plus cher.*

[...] *que ces circonstances inévitables et impérieuses causent à l'hospice de Vendôme une dépense extraordinaire qui s'élèvera en 1847 à un chiffre extrêmement élevé lorsqu'il s'agit de pourvoir à l'existence d'une population variable de 180 à 200 personnes, population que la misère publique porte depuis plusieurs mois au maximum, et qui loin de diminuer ne tend qu'à s'accroître.*

---

<sup>103</sup> Ibid., 5 octobre 1846.

<sup>104</sup> Ibid., 18 janvier 1839.

<sup>105</sup> Ibid., 5 janvier 1844.

<sup>106</sup> Ibid., 5 janvier 1844.

[...] que malgré cette cherté extraordinaire des grains, qu'à la vérité on ne pouvait pas prévoir, l'hospice n'en fait pas moins de sacrifices pour aider au maintien de la tranquillité publique en procurant des travaux aux ouvriers et faisant faire des murs de clôture dont le chiffre s'élèvera à près de 4 000 francs [...]. Et en toute logique, les administrateurs sollicitaient un secours de... 4 000 francs.

### *Un chantier quasi permanent*

La structure bâtie de l'ensemble hospitalier évolua nécessairement, en fonction de deux éléments : l'accroissement du nombre d'individus admis ou hébergés ; la multiplication des impératifs médicaux et sanitaires. En mars 1834 furent établis des devis pour la construction d'un bâtiment destiné à former des séchoirs ; et les travaux furent exécutés dans la suite de l'année. On en profita pour aménager des salles de bains :

*Considérant que l'hospice manquait également de salles de bains, que les baignoires qui existaient alors avaient été placées dans des greniers et que leur service faisait détériorer les planches de ces greniers par l'eau qui s'y trouvait répandue continuellement. Enfin que pour donner à l'établissement un service plus utile et recommandé par MM. les médecins, l'administration a cru devoir profiter du moment où elle faisait construire des séchoirs pour faire établir trois salles de bains, dans lesquelles sept baignoires ont été placées, savoir : une salle pour les malades du sexe masculin, une salle pour ceux du sexe féminin ; et la troisième pour les employés et les officiers qui pourraient être traités dans ledit hospice<sup>107</sup>.*



*Cet extrait d'un plan de 1902 donne une bonne idée de l'hôpital-hospice dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour le repérage, la rue Poterie est à gauche, bordée par une longue série de bâtiments, elle-même coupée par le porche d'entrée, donnant sur une cour suivie d'un second porche, celui-ci surmonté par la chapelle.*

<sup>107</sup> Ibid., 23 janvier 1835.

L'aménagement fut si bien réalisé qu'il attira d'autres baigneurs que ceux de l'hospice, au grand dam des entreprises de bains publics de la ville, qui crièrent à la concurrence déloyale : *Appellée à examiner les plaintes qui lui ont adressées par les sieurs Doriot et Cheron, entrepreneurs de bains publics à Vendôme, sur ce que les employés de l'hospice feraient donner à des personnes étrangères à l'établissement des bains à vapeur ou ordinaires à des prix inférieurs à ceux qu'ils ont fixés [...].*

*Considérant que les plaintes de ces entrepreneurs n'ont pas été déniées par les employés de la maison, qu'elles sont fondées, en ce sens que l'hospice ne doit pas spéculer sur cet objet au préjudice des personnes qui en font leur profession et qui ont des charges locales à supporter dans cette circonstance [...] la commission administrative estimait indispensable de préciser : les bains qui seront donnés dans l'hospice sont exclusivement affectés aux malades et à la classe indigente traitée dans l'établissement ; ces bains sont gratuits et considérés comme remèdes et traitements des malades admis à l'hospice<sup>108</sup>.*

À l'annonce de cette décision, ce fut un tollé général parmi les pauvres de Vendôme et il fallut en partie faire marche arrière : *le texte de la dite délibération [...] a été l'objet de réclamations de la part de la classe indigente de la ville, fondées sur ce que les personnes pauvres peuvent avoir besoin de bains sans cependant être entièrement alitées et privées du bénéfice de leur travail journalier [...].*

*Arrête, À partir de ce jour, tout indigent sur le vu d'un certificat d'un des médecins de l'hospice, attestant qu'il a besoin de bains seulement, pour sa santé, ou pour achever son traitement, et de l'approbation de M. le Maire de cette ville, qui certifiera l'état d'indigence, pourra être admis à venir prendre à l'établissement aux jours indiqués par les règlements de la maison des bains à vapeur, de barrèges et de toute autre nature, qui lui seront ordonnés pour le rétablissement de sa santé<sup>109</sup>.*

En 1834 toujours, le 1<sup>er</sup> juin, eut lieu l'ouverture de deux salles pour les *vieillards incurables ou septuagénaires*. Deux ans plus tard, les militaires bénéficiaient d'améliorations : restauration d'un local avec deux lits pour recevoir les officiers de la garnison ; appropriation de salles pour les militaires galeux et vénériens. En 1839, on effectua des réparations sur plusieurs bâtiments ; un local fut réservé pour les femmes « psoriques » et syphilitiques. Le 4 octobre de la même année se dessinaient des projets encore plus ambitieux :

*Mr le Président a exposé qu'il devenait indispensable de faire construire l'aile droite du principal bâtiment du côté du pont Saint-Michel, rue Poterie, afin de faire des distributions nécessaires pour le service de l'Établissement ; qu'indépendamment d'une salle pour les filles de service et celles qui sont à la charge de l'hospice, il convient de changer la lingerie de trop peu d'étendue pour les besoins actuels en raison de l'extension de la population dont se compose maintenant l'hospice.*

En 1844, fut programmée la construction de cabanons avec quatre cellules pour le dépôt provisoire des aliénés ; ils seraient surmontés de séchoirs. On relança le projet de salle mortuaire, déjà envisagé dans la proposition avortée d'une nouvelle chapelle ; apparemment, ce n'était pas un luxe : [...] *la construction d'une salle mortuaire destinée en même temps à une salle d'autopsie est d'une utilité indispensable pour l'hospice, que le local qui sert actuellement à cet usage est placé dans la principale cour, où se promènent les malades, auprès de la pharmacie et des cuisines, et offre un aspect désagréable aux personnes de la maison, tandis que la nouvelle salle sera placée dans une arrière-cour et ne pourra donner aucune odeur désagréable et dangereuse<sup>110</sup>.*

À la fin de 1844, une importante refonte fut envisagée dans l'utilisation des bâtiments et, initiative intéressante, avec une programmation échelonnée dans le temps, en fonction des ressources disponibles. Pour la première fois, peut-être, on ne se contentait pas d'agir au coup par coup, au gré des circonstances. Le souci prioritaire était d'isoler les malades contagieux des autres. Certes, la menace potentielle du choléra contribua probablement à la maturation du projet, mais plus encore joua le poids de contagions bien réelles et répétées d'année en année, comme la variole et la fièvre typhoïde. N'oublions pas qu'Arsène Gendron était médecin des épidémies de l'arrondissement de Vendôme et, à ce titre, particulièrement

---

<sup>108</sup> Ibid., 17 novembre 1843.

<sup>109</sup> Ibid., 15 décembre 1843.

<sup>110</sup> Ibid., 19 novembre 1844.

sensible à la question. En outre, depuis l'année précédente, son frère Charles était maire de Vendôme et par voie de conséquence président de la commission administrative de l'hospice : il était assurément plus facile pour A. Gendron de faire prévaloir son point de vue. D'ailleurs, il est notable que la révision de la répartition des locaux soit partie d'une initiative des médecins de l'établissement :



*La façade de l'hôpital, sur la rue Poterie au début du XX<sup>e</sup> siècle.*



*La même façade après un ravalement récent.*

*Mr le Président a mis sous les yeux de l'administration la lettre qui lui a été adressée le 6 de ce mois par MM. les médecins et chirurgiens attachés à l'établissement, ayant pour objet de réclamer l'ouverture de nouvelles salles qui seraient spécialement destinées au traitement des malades atteints d'affections contagieuses pour l'un et l'autre sexe, attendu que ces malades placés en ce moment dans les salles des malades ordinaires présentent de graves inconvénients pour ceux qui n'ont que de légères affections.*

Administrateurs, médecins et chirurgiens parcoururent ensuite les bâtiments pour étudier l'affaire *in situ*. Cet aréopage convint qu'il y avait urgence extrême d'introduire des améliorations dans le service des malades et d'ouvrir de nouvelles salles pour les malades contagieux. Une série de dispositions nouvelles fut adoptée :

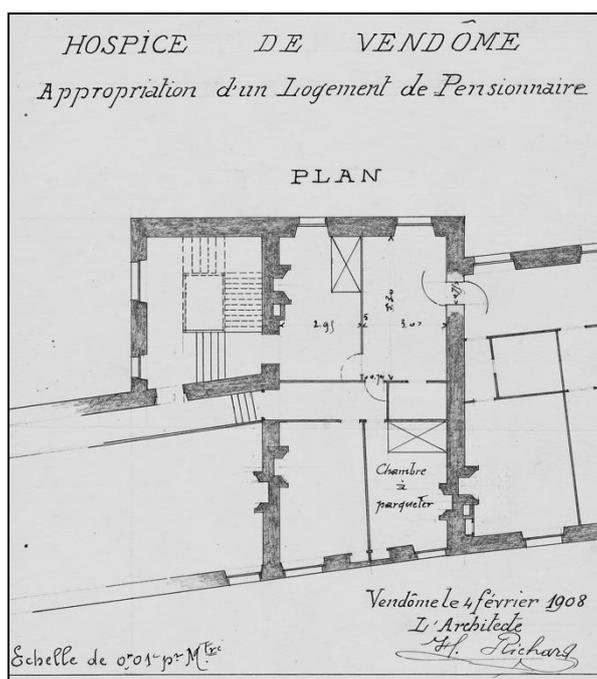
- La grande salle du bâtiment nouvellement construit accueillerait la lingerie, une pièce de travail pour les personnes chargées du blanchissage et du raccommodage, un vaste dortoir pour les enfants et les domestiques du sexe féminin ; enfin, un cabinet serait réservé pour une sœur responsable de ces services (ou deux).
- L'actuelle lingerie deviendrait l'infirmerie des sœurs.
- Dans l'ancien dortoir des filles serait aménagé un vaste magasin mis à la disposition de l'économe.
- L'ancienne infirmerie serait dotée de trois ou quatre lits pour accueillir les femmes atteintes de maladies contagieuses.
- Le séchoir placé au-dessus de la salle des militaires syphilitiques recevrait une quinzaine de lits pour d'autres soldats atteints du même mal. Ceci correspondait plutôt à une augmentation des effectifs de la garnison qu'à une prolifération des maladies vénériennes.
- Un grenier qui faisait suite à ce séchoir serait équipé de quatre ou cinq lits pour les militaires victimes d'affections contagieuses.
- La salle « Godineau », débaptisée, avec quatre ou cinq lits également, accueillerait les civils masculins atteints de maladies contagieuses.

– L'actuelle salle des militaires syphilitiques deviendrait la nouvelle salle « Godineau », comportant huit lits pour les malades blessés ; en toute logique y serait réservé un cabinet pour les opérations chirurgicales<sup>111</sup>.

– La salle « Saint-Pierre » serait occupée *provisoirement et pour cause d'urgence par les malades civils et militaires atteints d'affections contagieuses jusqu'au moment où l'on pourra avoir des locaux convenables*<sup>112</sup>.

Les autres lieux conservaieent leur affectation. Une réorganisation d'une telle envergure ne pouvait s'opérer par un coup de baguette magique et avec une perfection immédiate ; des ajustements furent apportés au fil de l'expérience (délibération du 6 mars 1846). La multiplication des services avait ses répercussions sur toutes les structures de l'hospice, la cuisine par exemple : *la cuisine n'était plus en rapport avec l'importance de cet établissement, que de plus cette cuisine menaçait d'une ruine imminente et n'était soutenue que par des étais, qu'un tel état de choses ne pouvait subsister plus longtemps, qu'il y avait nécessité absolue de procéder à la reconstruction et à l'agrandissement de cette cuisine, mais que l'hospice manquait de ressources nécessaires pour faire face à cette dépense devant s'élever [...] à la somme de 9 606, 71 fr [...]*. Somme que l'hospice sollicitait en secours.

Ce dernier exemple confirme bien que la vingtaine d'années 1830–1850 fut une période déterminante dans l'évolution de l'hospice de Vendôme ; en dépit d'une gestion rigoureuse, il eut les pires difficultés à faire face aux impératifs surgis de tous côtés, tant étaient multiples les investissements financiers lourds de constructions, reconstructions et aménagements.



*Exemple de logement de pensionnaire à l'hospice de Vendôme.*

<sup>111</sup> La famille Godineau compta parmi les bienfaitrices de la ville, comme en témoignent encore des plaques dans l'église de la Trinité et la fontaine de ce nom sur la place Saint-Martin ; l'hospice bénéficia aussi de ses générosités, sous la forme d'un legs de 60 000 francs de Joseph Simon Godineau. En 1850, l'hospice eut l'occasion de témoigner concrètement sa reconnaissance en hébergeant sa petite nièce, M<sup>me</sup> Pellieux, *attendu qu'il est de notoriété publique que le sieur Pellieux a été condamné à une longue détention par contumace comme coauteur ou complice de la sédition du 24 juin 1848, que ce contumax s'est enfui en pays étranger, laissant sa femme et ses enfants sans aucunes ressources, qu'il est lui-même dans la misère et hors d'état de pourvoir aux besoins de sa famille [...]* [ACHV, registre des délibérations, 7 juin 1850].

<sup>112</sup> ACHV, Reg. CA, 11 décembre 1844.

## Organigramme de l'hospice en 1846

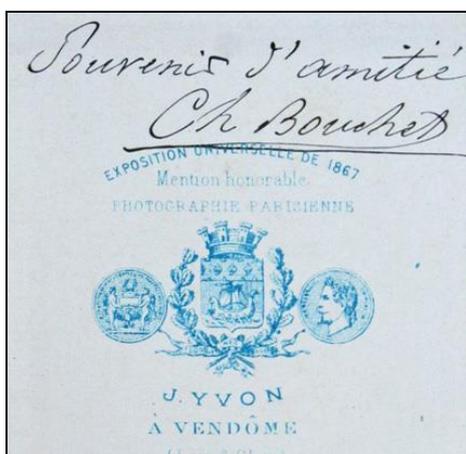
<p>SERVICE DES FEMMES</p> <p>Salle des fiévreuses et blessées : 20 lits</p> <p>Salle des vieillards septuagénaires : 12 lits</p> <p>Salle des maladies contagieuses : 4 lits</p> <p>TOTAL : 36 lits</p> <p><i>1 sœur + 2 infirmières</i></p>	<p>SERVICE DES HOMMES</p> <p>Salle des fiévreux : 20 lits</p> <p>Salle des blessés : 8 lits</p> <p>Salle des maladies contagieuses : 4 lits</p> <p>Salle des galeux et vénériens : 4 lits</p> <p>TOTAL : 36 lits</p> <p><i>1 sœur + 2 infirmières</i></p>	<p>SERVICE DES MILITAIRES</p> <p>Salle des fiévreux : 25 lits</p> <p>Salle des blessés : 15 lits</p> <p>Salle des vénériens : 15 lits</p> <p>Salle des galeux : 10 lits</p> <p>TOTAL : 65 lits</p> <p><i>1 sœur + 2 infirmières</i></p>
<p>SERVICES PARTICULIERS</p> <p>Salle des vieillards hommes septuagénaires : 12 lits</p> <p>Salle des officiers malades : 2 lits</p> <p>Salle des femmes galeuses : 4 lits</p> <p>Salle des femmes vénériennes : 4 lits</p> <p>TOTAL : 22 lits</p> <p><i>1 sœur</i></p>	<p>CABANONS</p> <p>pour les fous : 4 lits</p> <p>TOTAL : 4 lits</p> <p><i>+ 1 infirmier</i></p>	<p>CHAMBRES PENSIONNAIRES</p> <p>Hommes : 4 lits</p> <p>Femmes : 4 lits</p> <p>TOTAL : 8 lits</p> <p><i>+ 1 infirmière</i></p>
<p>SERVICE ENFANTS TROUVÉS</p> <p>Salle des garçons : 10 lits</p> <p>Salle des filles : 10 lits</p> <p>Salle d'infirmierie des sœurs : 3 lits</p> <p>TOTAL : 23 lits</p> <p><i>1 sœur + 1 domestique gagée</i></p>	<p>RESTE DU PERSONNEL</p> <p><i>1 sœur supérieure</i></p> <p><i>2 veilleuses de nuit</i></p> <p><i>1 sœur chargée de la pharmacie</i></p> <p><i>+ 1 domestique gagée</i></p> <p><i>1 sœur chargée de la cuisine et de la vacherie + 1 sœur converse +</i></p>	<p>RESTE DU PERSONNEL</p> <p><i>1 domestique gagée</i></p> <p><i>1 homme gagé pour service du boissier, entretien des blés, inhumations et œuvres du dehors</i></p> <p><i>1 jardinier + 1 aide</i></p> <p><i>1 vachère et porchère</i></p> <p><i>1 portier et sa femme</i></p>

## *Vendôme pendant la guerre de 1870-1871*

La guerre de 1870-1871 est noyée dans un brouillard d'oubli, qui en estompe les contours et les faits. Certes, elle fut brève, quelques mois seulement, comparée aux années que dura chacun des deux conflits franco-allemands suivants. Certes, la région propose encore quelques monuments glorifiant l'héroïsme des soldats français, à défaut de pouvoir célébrer leurs victoires (sauf à Coulmiers) ; mais les cérémonies officielles se sont concentrées autour des monuments aux morts de 1914-1918, présents dans chaque commune et associant le sacrifice à la victoire.

### *La mobilisation d'une ville de l'arrière*

Lorsque la guerre éclata, au début de l'été 1870, les Vendômois, comme la quasi-totalité des Français, étaient à mille lieues de songer aux souffrances et aux deuils qui allaient marquer tragiquement les derniers mois de l'année. Il fallut des semaines pour s'éveiller, non à la réalité du cauchemar mais à sa perspective. Gervais Launay – professeur de dessin au lycée de Vendôme, conseiller municipal – et son ami Charles Bouchet – bibliothécaire municipal – relayèrent dans *Le Loir* du 24 juillet, un appel à une souscription nationale de secours aux blessés, adressé au directeur du journal :



*Charles Bouchet fut, avec Gervais Launay, un des premiers animateurs de la Société archéologique du Vendômois.*

[...] tout le monde comprendra qu'il ne s'agit point ici d'opinion ni de parti, d'être pour ou contre la guerre : il s'agit des victimes qu'elle va faire. C'est une question d'humanité et de sympathie pour nos soldats. [...] les dons pourraient être également reçus par MM. Bouchet et Launay, qui vous les verseraient à mesure ? Les plus humbles sommes seraient accueillies avec reconnaissance.

Dans la première quinzaine d'août, les manifestations de solidarité patriotique se firent de plus en plus concrètes : les notables rivalisèrent pour payer des lits destinés aux blessés. Le duc de Doudeauville, conseiller général de Morée et richissime châtelain de La Ville-aux-Clercs, subventionna 120 lits. Pendant les premières semaines de la guerre, ces notables eurent la haute main sur toutes les initiatives de secours. G. Launay en apporte la confirmation dans son « journal » quotidien tenu à cette époque :

*En même temps qu'on s'occupe de souscriptions pour venir en aide à nos soldats, on organise à la sous-préfecture sous la présidence de M<sup>me</sup> de Watrigant un comité chargé de la réception du linge qui sera préparé immédiatement pour l'usage des*



*Le duc de Doudeauville*

*hôpitaux et des ambulances. Tous les jours une grande quantité de dames se réunit de 2 à 5h pour se livrer à ce travail (Lundi 1<sup>er</sup> août 1870).*

Le 10 août, l'ardeur ne s'était pas relâchée : *Les dames de la ville continuent à se réunir au musée pour préparer le linge et faire de la charpie pour le service des ambulances. Plusieurs ballots ont été déjà envoyés.*



*La gare de Vendôme, le lieu où passent les premiers blessés et où circulent les nouvelles.*

Très vite, la gare de Vendôme devint un lieu de rassemblement pour les bonnes volontés ; on commençait à y voir des trains convoyant vers des hôpitaux de province des blessés dont, le temps d'une halte, il fallait alléger la souffrance : *À 10 h, à la gare pour l'organisation des secours aux blessés. Très bon vouloir de la part des employés du chemin de fer. [...]*

Le 28 août, *Le Loir* faisait écho à la création d'un sous-comité de secours de l'arrondissement de Vendôme en faveur des blessés ainsi que des militaires et marins du département en campagne et de leurs fa-

milles. Le président en était Achille Lacroix de Rochambeau et les membres MM. de La Panouse, propriétaire de Fort-Girard, à La Ville-aux-Clercs ; Octave Gendron, juge de paix à Vendôme.

### *La guerre s'approche*

Le désastre de Sedan envoya en exil Napoléon III ; le Second Empire fut remplacé par une république, installée sans un coup de feu, mais fragile : il lui faudrait des années avant de s'établir solidement. Mais pour l'heure, elle héritait d'une situation de guerre très compromise.

C'est surtout à partir du début du mois d'octobre que fut posée la question des ambulances, la première étant l'hôpital-hospice de Vendôme et l'on se préoccupa d'assurer la neutralité des bâtiments et de leurs personnels : [...] *Considérant que l'hospice de Vendôme est déjà désigné par l'Intendance militaire pour recevoir des blessés et malades provenant de l'armée ; qu'en cas d'invasion il sera nécessairement appelé à recevoir les militaires blessés sur les champs de bataille.*

*Considérant que la convention internationale à Genève le 22 août 1864, acceptée en France et promulguée par décret impérial du 13 et 22 juillet 1865, reconnaît neutres les ambulances et les hôpitaux militaires qui comme tels sont protégés et respectés par les belligérants ; que le personnel des hôpitaux et des ambulances comprenant l'intendance, les services de santé, d'administration, de transport des blessés et les aumôniers participent au bénéfice de cette neutralité.*

*Que toutes les immunités accordées par cette convention ne s'appliquent qu'aux dits établissements, au personnel et au matériel<sup>113</sup>.*

Et, dès la mi-octobre, le médecin-chef, le D<sup>r</sup> Faton, constatait que l'afflux de patients était déjà considérable, en raison du nombre de soldats malades atteints par les maux épidémiques en plein essor. De nombreuses troupes transitaient par Vendôme en attendant de gagner les zones de combat : [...] *Vu la lettre de M. le D<sup>r</sup> Faton, médecin titulaire dudit établissement, dans laquelle il expose que les mouvements de troupes qui s'exécutent en ce moment ont eu pour résultat de faire entrer à l'hospice un nombre assez considérable de militaires et gardes mobiles atteints de maladies graves et en majorité de fièvres éruptives, affectant au plus haut point le caractère épidémique, et qu'en raison du développement inattendu du service médical, il sollicite de l'administration l'autorisation de confier à son*

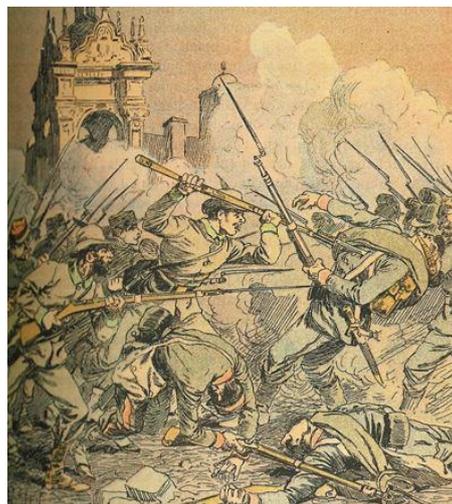
<sup>113</sup> ACHV, 3 octobre 1870.

collègue, le Dr de Segogne, médecin adjoint, un certain nombre de lits, afin de pouvoir consacrer plus de temps aux malades qui seront assignés respectivement à chacun d'eux, sauf à se réunir toutes les fois qu'ils le désireront<sup>114</sup>.

Diagnostic confirmé moins d'une semaine plus tard par le vigneron vendômois Stanislas Neilz : *Les troupes continuent à affluer de partout, et de nouveaux régiments sont annoncés pour le lendemain. La municipalité en loge le plus possible dans les établissements publics inoccupés, en même temps qu'elle s'efforce de créer de nouvelles ambulances, l'hospice ne suffisant plus aux exigences du moment*<sup>115</sup>. Bientôt, résultat inévitable d'une pareille agglomération et d'une humidité prolongée, plusieurs cas graves de fièvre typhoïde et de petite vérole se déclarèrent, terribles maladies qui devaient faire tant de victimes !



*Le 18 octobre 1870, les troupes bavaroises assaillirent Châteaudun, défendue par les Francs-tireurs de Paris commandés par le colonel de Lipowski.*



Avec l'épisode dramatique de Châteaudun (18 octobre), Vendôme était devenue une place sanitaire de l'arrière immédiat des combats. Visiblement, l'hôpital ne permettrait pas de répondre à tous les besoins : *L'autorité militaire enjoint à la municipalité de transformer les bâtiments du lycée en ambulance*<sup>116</sup>. Bien vite, il fallut faire plus encore et des particuliers ouvrirent à leur tour des ambulances, infirmeries installées dans leurs demeures : *L'hospice de Vendôme ne pouvait plus suffire aux besoins les plus pressants. De petites ambulances furent improvisées dans plusieurs maisons particulières ; sans autorisation, elles arborèrent le drapeau de la Croix-Rouge de Genève ; et si quelques brassards furent irrégulièrement portés, il faut se rappeler seulement les services signalés que rendirent ces maisons hospitalières*<sup>117</sup>.

Gustave Chanteaud, pharmacien, sut montrer l'exemple : *Mais dans une si grande agglomération et par suite de l'humidité des cas graves de fièvre typhoïde et de petite vérole se déclarent ; l'hospice ne peut plus suffire, des petites ambulances sont improvisées ; un des premiers j'en établis une dans la maison voisine de la mienne.*

Les bonnes volontés se mobilisaient, dans un esprit patriotique, tant pour améliorer le sort des soldats que pour compléter l'équipements des ambulances : *Sous le patronage des dames de la ville, un comité national et patriotique se forme à Vendôme, dans le but de fournir des secours soit en argent, soit en vêtements, aux francs-tireurs et aux mobiles, dont beaucoup sont sans ressources ou mal vêtus. Ce comité s'occupe aussi de recueillir du linge pour les ambulances* (S. Neilz, 21 octobre 1870).

Les soldats malades étaient, au départ, traités au lycée par l'ambulance militaire, mais l'évolution des besoins et des théâtres d'opérations contraignit celle-ci à quitter Vendôme, laissant sur place quatre-vingts

<sup>114</sup> Ibid. 16 octobre 1870.

<sup>115</sup> NEILZ (S.), *Journal d'un Vendômois. Cinq mois & dix jours d'invasion (1870-1871)*, 22 octobre 1870.

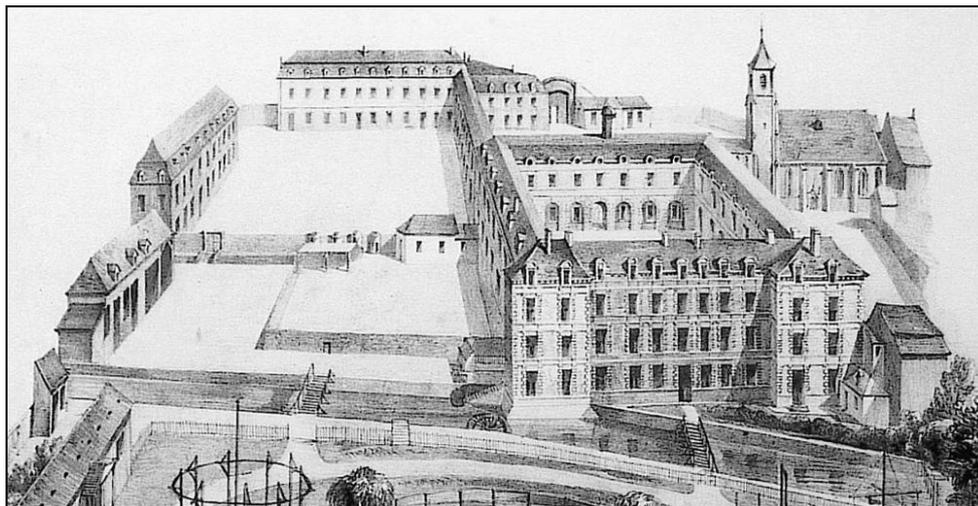
<sup>116</sup> Ibid., 20 octobre 1870. Cette influence du drame de Châteaudun est confirmée par le major von Kortzfeich qui donne l'intéressante vision prussienne des événements : *Ce dernier établissement [le lycée] avait été transformé en hôpital militaire dès le 19 octobre, après l'arrivée des défenseurs de Châteaudun.*

<sup>117</sup> Ibid., 26 octobre 1870.

patients. La commission administrative de l'hospice fut d'avis d'assumer la responsabilité de cette ambulance qui serait désormais considérée comme une succursale, sous condition : *M. le Vice-président [Peltureau] expose qu'il vient d'être informé que l'ambulance militaire établie dans les bâtiments du lycée, quittait la ville de Vendôme, laissant environ 80 malades ; qu'il s'agit de pourvoir au service de cette ambulance et qu'il prie la commission d'aviser aux moyens à prendre ; [...]*

*Considérant [...] que l'hospice peut se charger de cette ambulance qui serait alors considérée comme une succursale de son établissement, à la condition que pour les malades et blessés il recevrait la subvention accordée par l'État ;*

*Est d'avis de proposer à l'État de prendre le service de l'ambulance aux conditions des malades et blessés admis dans les bâtiments de l'hospice, sauf à s'entendre avec l'administration du lycée pour les dépenses dont elle se chargerait de faire*<sup>118</sup>. [...]



*Le lycée de Vendôme renvoya ses élèves pour accueillir des soldats blessés et malades, de plus en plus nombreux.*

À la mi-novembre, la gare de Vendôme continuait à déverser des convois de blessés et de malades. Et, au témoignage de G. Launay, la capacité d'accueil fut vite saturée : – *Le lycée va bientôt être complètement rempli de malades. En ce moment il en compte 180 et il en arrive continuellement. On a cependant prévenu l'hospice de faire évacuer le plus possible les malades dans la prévision d'une bataille prochaine devant nous amener ici un certain nombre de blessés. On en a déjà fait partir 40 pour Montoire (19 novembre).*

– *À 4h à la gare où nous voyons arriver des détachements de malades et de blessés. L'un de ces détachements est dirigé sur l'hospice qui n'a plus aucune place disponible. En effet le lycée et l'hospice ensemble comptent environ 400 malades. L'autre détachement plus nombreux est dirigé sur Quimper (20 novembre).*

Launay constatait avec une certaine amertume que les conditions de cantonnement des troupes françaises, de plus en plus insupportables en s'avancant dans la mauvaise saison, avaient une lourde part de responsabilité dans le trop-plein de malades à accueillir : *La pluie tombe à torrents. La pensée se reporte sans cesse sur la position de nos pauvres soldats, mobiles et autres, obligés de camper sur la terre détrempée, sans autre abri qu'une tente pour six que la pluie a bientôt transpercée. Aussi que de maladies résultent de cet état de choses. Le lycée compte aujourd'hui 240 malades répartis dans les dortoirs et les différentes salles (22 novembre).*

À Vendôme, le mois de novembre 1870 fut marqué par un sensible accroissement de la mortalité. Les maux épidémiques n'épargnaient pas plus la population civile que les militaires : *À Vendôme, les fièvres, la dysenterie, la petite vérole surtout, font chaque jour de nouvelles victimes, et les progrès en sont effrayants ; c'est ainsi que nous avons relevé dans l'état civil les chiffres qui suivent pour le mois de novembre :*

*Sexe masculin, 23 décès.*

<sup>118</sup> ACHV, Reg. CA, 27 octobre 1870.

Sexe féminin, 20 décès.

Si à ces chiffres nous ajoutons le nombre des décès militaires, qui n'étaient inscrits que sur les registres des corps auxquels appartenaient ces malheureux soldats, soit 46, nous arrivons à un chiffre de 89 décès<sup>119</sup> !

## **Terrible retraite à travers la Beauce**

### **Les méfaits de la météo**

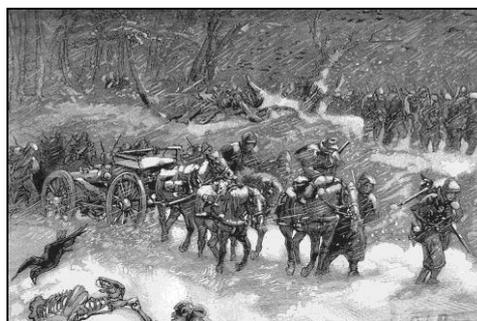
Dans la première quinzaine de novembre, le temps était froid et plutôt sec : Le 15 novembre, il gelait.

Mais le lendemain, la pluie revint et avec elle cette humidité qui pénètre jusqu'au fond des tentes. Tout le « bibelot » ruisselle d'eau. Rien n'est épargné, pas même les vêtements, le linge et les fusils.

Et la boue augmentait toujours, avec une profondeur d'un pied, sans écoulement possible : vrai marécage nauséabond, dans lequel nous avons vécu, mangé, dormi, évolué.

L'Allemand, lui, soigneusement abrité dans les granges, écuries et maisons, éprouvait le grand avantage du cantonnement comparé à notre infortuné campement. [O. Blanchard]

En écrivant la dernière phrase, l'abbé Blanchard, aumônier du 2<sup>e</sup> bataillon de mobiles du Loir-et-Cher, disait vrai et faisait en même temps une erreur d'analyse. Il avait raison d'insister sur le souci de l'état-major allemand d'assurer des abris solides à ses troupes. Il se trompait en pensant que l'adversaire ne souffrait pas ou peu des rigueurs climatiques. Le major von Kortzfleisch en fournit la preuve :



*Des conditions météorologiques épouvantables pour la circulation des troupes.*

On était surtout réduit aux ressources qu'offrait la contrée. Mais la Beauce, où se déroulaient alors les opérations, est une des plus pauvres provinces de France et dans ses fermes isolées, disséminées

par tout le pays, le ravitaillement était extrêmement pénible, surtout en comparaison des facilités que présentent les agglomérations des régions avoisinantes.

Ajoutons que la contrée était depuis longtemps épuisée par l'armée française de la Loire, en sorte que l'avoine principalement manquait pour la cavalerie. [...]

Les désastreuses conditions météorologiques transformaient les chemins beaucerons en véritables marécages où les bottes allemandes s'enluyaient aussi sûrement que les godillots français : Jusqu'au 11 décembre on avait eu du verglas : depuis étaient venus le dégel et la pluie. On n'avait plus que par des chemins affreux. La chaussée des routes était partout sillonnée d'ornières profondes et coupée de fondrières. Les voies dépourvues d'empierrement étaient littéralement défoncées ; s'avisait-on de quitter le milieu du chemin, on s'enlisait dans la boue jusqu'aux genoux<sup>120</sup>.

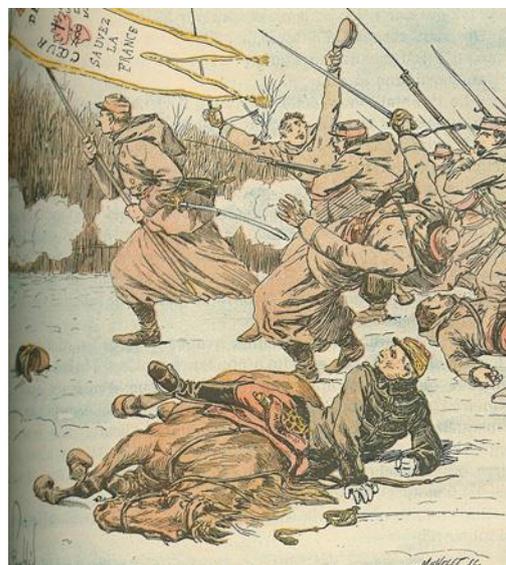
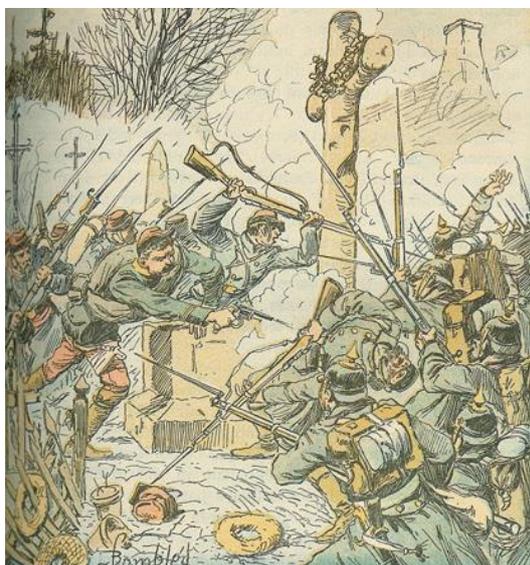
Le 6 décembre, Neilz relevait que le Loir charriait des glaçons, le 8 que la neige commençait à tomber. Pour la date du 12, Aurelius Victor écrit : La retraite continue dans la direction assignée à chacun des corps par Chanzy. Le 21<sup>e</sup> de marche vers Fréteval, le 17<sup>e</sup> vers Oucques, le 16<sup>e</sup> sur Sélommes et Vendôme. Mais dans quel état sont les troupes, à quel degré de fatigue elles sont arrivées ! Une pluie torrentielle a succédé à la neige des jours précédents et les

<sup>119</sup> NEILZ (S.), *Op. cit.*, 30 novembre 1870.

<sup>120</sup> KORTZFLEISCH (Major von), *La campagne sur le Loir et la prise de Vendôme, 15 et 16 décembre 1870 : étude d'histoire militaire*, Berlin, 1892 ; trad. française, Vendôme, 1898.

chemins sont devenus de véritables fondrières ; les canons et les voitures s'y embourbent, les hommes y entrent jusqu'au genou [...]<sup>121</sup>.

### *Maux épidémiques et blessures de guerre*



*La bataille de Loigny, jour de gloire et de sang pour le régiment des Mobiles de Loir-et-Cher.*

Le 2 décembre 1870, une grande bataille eut lieu autour du village de Loigny. L'héroïsme et la gloire étaient au rendez-vous, mais aussi la défaite et une affreuse hécatombe pour certaines troupes, en particulier les régiments de mobiles de la région : ceux de la Sarthe (le 33<sup>e</sup>) et du Loir-et-Cher (le 75<sup>e</sup>) montrèrent un exemplaire esprit de sacrifice ; les « casquettes blanches » du Loir-et-Cher virent la plupart de leurs officiers et sous-officiers couchés sur le champ de bataille, morts ou blessés. Dans les jours suivants, les positions furent tenues au prix de nouvelles pertes. Mais la retraite fut ordonnée, souvent mal comprise de soldats qui avaient consenti les plus grands sacrifices et n'avaient pas reculé.

Dès les premiers jours de décembre de nouveaux et nombreux convois de blessés affluèrent vers Vendôme où son hôpital et ses ambulances étaient déjà saturés de malades. Au soir même de la défaite de Loigny, S. Neilz constatait l'arrivée massive de blessés et de malades dans les murs de la ville : *Les ordres reçus relativement à l'organisation des ambulances avaient été ponctuellement exécutés. Il était temps d'ailleurs, car, dès la veille au soir, étaient arrivées à Vendôme un grand nombre de voitures pleines de malades ou de blessés. Ce lugubre défilé jette la consternation dans notre ville* (3 décembre 1870).

Nombre de blessés, avant d'arriver à Vendôme, avaient transité par l'ambulance militaire où le service de santé était souvent dépourvu de moyens : *Les jours les plus douloureux dans les ambulances furent les 2, 3 et 4 décembre. Partout du sang, des cadavres, des blessés, des mourants et une lamentable insuffisance dans les secours. [...]* L'abbé Blanchard, aumônier du 2<sup>e</sup> bataillon du 75<sup>e</sup> régiment des mobiles de Loir-et-Cher, rapporte ces propos du D<sup>r</sup> Ansaloni, aide-major dans la même unité : *Mon matériel d'ambulance [...] était réduit à une simplicité excessive : ma trousse d'étudiant, un sac contenant 55 bandes avec de la charpie et du linge, 55 paquets de sulfate de quinine et d'ipéca et des pilules d'extrait d'opium.*

L'abbé Charles Morancé, aumônier du 33<sup>e</sup> régiment des mobiles de la Sarthe, a laissé de saisissantes images de certains lieux de soin de la ville et de la détresse qui y régnait quelques jours avant l'arrivée des Prussiens : *À Vendôme l'accueil que les habitants avaient fait au régiment lorsqu'ils pouvaient compter sur sa bravoure*

<sup>121</sup> Aurelius VICTOR, *Les Éphémérides de l'Année terrible.*

*pour les défendre, nos blessés et nos malades l'ont retrouvé dans la défaite et le malheur. Toutes les maisons leur furent ouvertes et chaque jour je fus témoin des attentions dont ils ont été l'objet.*

*Une seule ambulance était réservée. Installée dans les bâtiments de la caserne de l'Abbaye, elle avait été spécialement confiée par M. ou M<sup>me</sup> Crémieux à des dames Israélites, et l'on avait dit au vénérable Archiprêtre qu'on le préviendrait lorsque sa présence y serait nécessaire. [...]*

*De tous ces lieux, je ne me souviens clairement que des planchers couverts de paille et des matelas tachés de sang.*

Des demeures privées s'étaient organisées pour accueillir des blessés : M<sup>me</sup> de Sarrazin demeurait 7 rue Guesnault, dans un bel hôtel particulier où elle avait installé une ambulance. Le château de Villeporcher (commune de Saint-Ouen), propriété de la famille de Saint-Venant, est un exemple connu grâce au témoignage de la « Tante Geneviève », jeune sœur de Raoul et de Julien de Saint-Venant. Là aussi, c'est la surcharge de l'hôpital qui créa l'ambulance :

*Parmi les nombreuses troupes qui traversèrent la vallée, plusieurs nous laissèrent des soldats malades. Mon beau-frère les conduisit à l'hospice de Vendôme, mais déjà l'hospice était plein et on nous supplia de les garder à la maison. Aux premiers s'en ajoutèrent d'autres ; ainsi commença cette ambulance qui devait nous donner tant d'occupations, nous causer tant d'inquiétudes<sup>122</sup>.*

Comme les vigneron de Courtiras, elle entendit le bruit sourd de la bataille invisible, qui s'approchait jour après jour. Une double angoisse tenaillait l'esprit des civils, craignant pour eux-mêmes d'un côté, pour leurs frères ou leurs fils exposés au bombardement et à la mitraille :

*Un jour, c'était le 2 décembre, on nous dit qu'en écoutant contre le mur du jardin, on entendait distinctement des coups de canon. En effet, nous pûmes en juger par nous-mêmes, en faisant notre promenade. Sur la hauteur, surtout, le bruit devenait plus distinct. C'était la terrible bataille de Loigny, au cours de laquelle les frères de Geneviève furent blessés. La première rumeur ne concerna qu'un des deux, sans autre précision : on dit qu'il y en a un de blessé. Il s'agissait bien de Julien, qui fut rapatrié et soigné à Villeporcher : Le soir, mes sœurs le pansèrent et nous vîmes sa blessure qui était affreuse. J'en ai beaucoup vu depuis et de beaucoup plus graves, mais pas de si horrible. L'obus avait enlevé la chair, à un demi-centimètre au-dessous du coude dans un espace grand comme la main. L'os était à découvert ; il pendait de cette affreuse plaie de grands lambeaux de chair morte. C'était horrible à voir.*

Sur le chemin de la retraite, le plus humble établissement de sœurs devenait une ambulance surchargée de soldats blessés ou malades, souvent en proie à l'effrayante vérole noire. Ainsi à l'hospice de Morée où l'abbé Blanchard s'efforçait d'apporter d'ultimes consolations : *L'hospice de Morée, disposé pour recevoir huit malades, en contenait plus de cinquante. Le plus grand nombre était atteint de la petite vérole noire, une terrible épidémie, fléau des armées en campagne. Elle étendait ses ravages sur nos troupes déjà surmenées et atteignit par contre-coup la population. [...]*

*Nos malades de Morée, comme ceux de Mondoubleau, étaient affreux à voir ; leurs joues boursouflées répandaient un pus fétide. Nous devions, pour les confesser, nous coller presque bouche à bouche. Nous n'avions même pas la place d'une chaise entre les lits et sur la figure tuméfiée, nous trouvions à peine un endroit sain pour faire aux mourants les onctions sacrées.*

Le 9 décembre, G. Launay faisait la navette entre l'hôpital-hospice et l'ambulance du lycée pour tenter de guider malades ou blessés en attente d'un lit. Le mouvement ne fit que s'amplifier les jours suivants :

Samedi 10 décembre : *À 8 h arrivée devant l'hospice d'un nombreux convoi de blessés se rendant ensuite au Lycée qui commence à être encombré.*

Dimanche 11 décembre : *À 2 h, arrivée de nombreuses voitures d'ambulance, de blessés et de soldats de toutes armes venant se reformer ici.*

---

<sup>122</sup> « Souvenirs de la Tante Geneviève pendant la guerre de 1870-1871 à Villeporcher », copiés par Marie de SAINT-VENANT, sa nièce (1898) [Manuscrit de la bibliothèque de la SAV].

Lundi 12 décembre : *De nombreux convois de blessés arrivent de Josnes dans la soirée. L'un de ces malheureux est trouvé mort dans la voiture au moment de les descendre au lycée.*

## *La guerre est là*

### *Le combat de Vendôme*

Quelques jours avant la prise de Vendôme, l'intention du général Chanzy était bien de s'appuyer sur la ville pour livrer bataille sur la vallée du Loir. Ses instructions du 13 décembre en témoignaient et son souci était de faire évacuer un maximum de blessés et de malades vers Le Mans :

*Il faut être à même de résister à l'ennemi s'il marche sur Vendôme. Si on sait en profiter, ce pays se prête admirablement à la défense. [...]*

*Tous les blessés et les malades devront être évacués sur Le Mans par tous les moyens utilisables<sup>123</sup>.*

Le souci du général en chef était double : il fallait à tout prix libérer des lits dans l'éventualité d'une importante bataille ; et la situation sanitaire de Vendôme pouvait être compromise par une telle accumulation de malades et de blessés : *Vendôme, sur lequel on avait évacué depuis longtemps un grand nombre de fiévreux, de varioleux et de blessés, n'offrait plus aucune ressource en locaux, et l'encombrement pouvait avoir les conséquences les plus graves pour la santé de la ville et de l'armée. On vida de suite, le plus possible, les hôpitaux et les ambulances, en évacuant tous les malades en état d'être transportés, les plus sérieux sur Tours et les villes au-delà de la Loire, par le chemin de fer, les autres sur Le Mans, par les transports militaires qui apportaient les vivres aux divers corps<sup>124</sup>.*



Ce fut une véritable invasion de blessés et de malades, parfois morts avant même d'arriver au lieu de soins, agonisants pour certains ou qui subiraient quelques jours ou semaines de souffrance avant de mourir. Heureusement, la majorité survivrait grâce aux soins dévoués du corps médical et des personnels infirmiers. Mais pendant ces jours terribles de l'« Année terrible », la mort, la vie et la souffrance mêlaient leurs images dans l'esprit des acteurs et des témoins :

*Nous ne pouvons oublier les scènes lugubres qui se sont passées dans cette nuit du 11 au 12 décembre. Toutes les rues, et surtout la rue Saint-Jacques, qui donnait accès à l'ambulance du Lycée, étaient encombrées de voitures, sur lesquelles gisaient, à peine couverts et presque mourants, nos pauvres blessés. La place manquait partout, et plus d'un agonisant n'eut pas, cette nuit-là, d'autre lit de mort que la voiture qui l'avait amené. Au milieu d'une confusion pareille, comment établir l'identité des malheureux qui succombaient ? C'est à peine si l'on pouvait désigner le corps auquel appartenait le moribond, car, dans la précipitation de la retraite, les hommes s'étaient vêtus d'un uniforme qui n'était pas le leur. Bien des dévès ne purent être enregistrés ; et combien de familles n'obtinrent aucun renseignement sur ceux qui leur étaient chers<sup>125</sup> !*

Dans son livre, *L'Invasion. Souvenirs et récits*, Ludovic Halévy consacre un chapitre aux souvenirs d'un infirmier en poste au lycée de Vendôme dans les semaines qui ont précédé et suivi la prise de la ville. Lui-même précise que c'est un des rares témoignages non autobiographiques de l'ouvrage et qu'il reproduit le récit authentique recueilli auprès d'un infirmier. Nombre de détails confirment la véracité de ce texte. Lui aussi décrit les convois de voitures où malades, blessés, moribonds et morts voisinaient : *Le corps était tout raidi dans la paille. On le prenait alors, on le portait dans une salle en bas, devant un grand feu qui était toujours allumé, et*

<sup>123</sup> CHANZY (général), *La deuxième armée de la Loire*.

<sup>124</sup> CHANZY (général), *Op. cit.*

<sup>125</sup> NEILZ (S.), *Op. cit.*

on essayait de le réchauffer. On le frictionnait, on lui soufflait de l'air dans le nez, dans la bouche, le docteur arrivait et disait : « C'est inutile. Il est bien mort. » Alors on portait le corps dans une espèce de préau dont on avait fait une salle des morts. Il y avait toujours là une dizaine de corps qui attendaient qu'on les mît en terre. Pour les enterrements on se servait d'une petite carriole. On mettait dedans cinq à six bières ensemble, on les recouvrait d'un grand drap de lit, et en route pour le cimetière.



*Tombe, l'une française, l'autre de plusieurs soldats prussiens dans le cimetière de Villersable.*

Et toujours ces problèmes d'identification des défunts, pour les Français du moins, car, sur ce plan-là aussi, les Allemands étaient mieux organisés : *Souvent on trouvait dans les poches et dans les portefeuilles des photographies de vieux parents, de femme, d'enfants, et des adresses de lettres qui apprenaient le nom du mort. Mais souvent aussi on ne trouvait rien, ni portefeuille, ni lettres, ni nom, ni prénoms, ni indication du régiment, ni numéro matricule, et on ne pouvait rien reconnaître aux uniformes parce que, dans la hâte et dans le trouble où l'on était, on avait habillé des hommes avec les pantalons d'un corps et les tuniques d'un autre. On a enterré bien du monde sans savoir seulement qui c'était. Ça n'arrivait jamais avec les blessés et les morts prussiens que nous avons eus, parce que tous les soldats allemands portaient, accrochée au cou par un cordon, sous leur chemise, une petite plaque en fer blanc, avec le numéro matricule et le numéro du régiment*<sup>A26</sup>.

Même les médecins, les infirmières ou infirmiers les plus aguerris ne pouvaient rester indifférents à certaines de ces jeunes vies qui s'achevaient loin des êtres chers, dans une souffrance muette et digne :

*Je me rappelle surtout un jeune homme, presque un enfant... Il avait dix-huit ans. On nous l'a apporté avec une balle dans la poitrine, le 16 décembre. Il avait été blessé tout près de Vendôme... Il est mort au bout de trois jours. Il devait souffrir beaucoup, car sa blessure était bien profonde. Il ne se plaignait pas cependant. Il nous a raconté qu'il était fils unique, qu'il s'était engagé volontairement au mois de juillet, dès le commencement de la guerre. Sa mère ne voulait pas, pleurait beaucoup, cherchait à le retenir, mais il avait fait ça comme un devoir. Il était parti dans l'armée de Sedan, il avait pu s'échapper par la Belgique, il avait continué la campagne dans l'armée de la Loire, il était devenu sergent. Avant de mourir, il s'est confessé, il a reçu les sacrements devant tout le monde et avec une tranquillité ! Dans les trois jours qu'il a mis à mourir – car on a vu tout de suite qu'il était perdu – il ne s'attendrissait et il ne faiblissait que quand il parlait de sa mère ; alors il avait des larmes dans les yeux et il restait longtemps à regarder une photographie d'elle qu'il avait emportée. Il lui demandait pardon du chagrin qu'elle aurait de sa mort*<sup>A27</sup>.

<sup>126</sup> HALEVY (L.), *L'Invasion. Souvenirs et récits*.

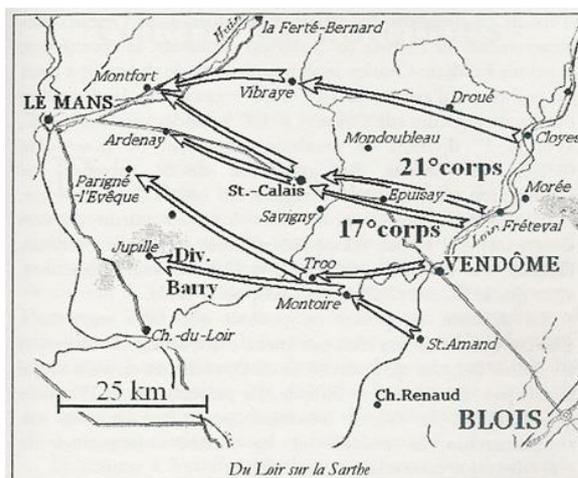
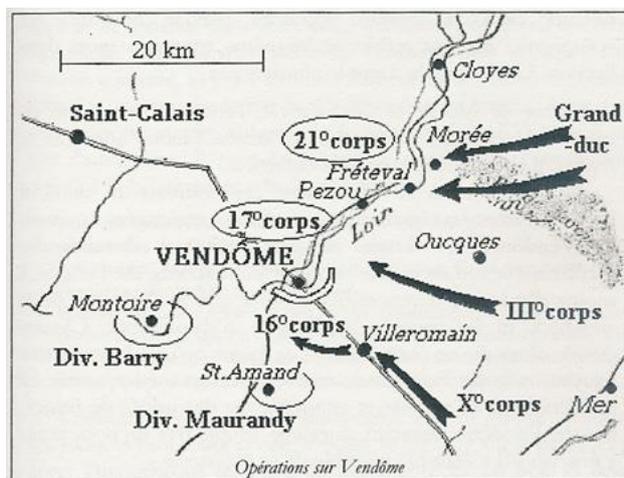
<sup>127</sup> HALEVY (L.), *Op. cit.*

Il n'est pas question ici de reconstituer ici l'historique du combat de Vendôme. L'armée prussienne s'avançant par la route de Blois, le temps fort en fut une violente canonnade entre des batteries françaises positionnées en avant du Temple et l'artillerie ennemie qui avait péniblement réussi à prendre position sur le plateau de Sainte-Anne : *L'ennemi avait été assez long à mettre ses pièces en batterie, par suite des difficultés qu'il avait à les dégager de la grande route, et à les mouvoir dans un terrain détrem্পé par les pluies incessantes et la neige*<sup>128</sup>. Mais une fois en place, l'artillerie prussienne fut d'une efficacité redoutable :



*Le combat d'artillerie du 15 décembre 1870, à Vendôme, tourna à l'avantage de l'armée prussienne.*

Le capitaine Thoma dirigea alors un feu foudroyant sur une batterie française postée à l'est de la grand' route. À 3 h, un fourgon de munitions de cette batterie sautait, atteint par un obus. Tous les projectiles qu'il renfermait, volèrent en éclat, tuant hommes et chevaux et répandant tout à l'entour la mort et la terreur. L'explosion fut si violente que toute la ville en fut secouée et que, des hauteurs de Courtiras, le ciel paraît tout assombri d'une épaisse fumée<sup>129</sup>.



*L'évolution du front des combats, le 15 décembre 1870 et les jours suivants.*

Au petit matin du 16 décembre, Chanzy ayant décidé la retraite sous la pression de ses officiers supérieurs, l'entrée en ville des Prussiens du prince Frédéric-Charles n'était plus qu'une question d'heures.

<sup>128</sup> CHANZY (Général), *La deuxième armée de la Loire*, Paris, Plon, 1871.

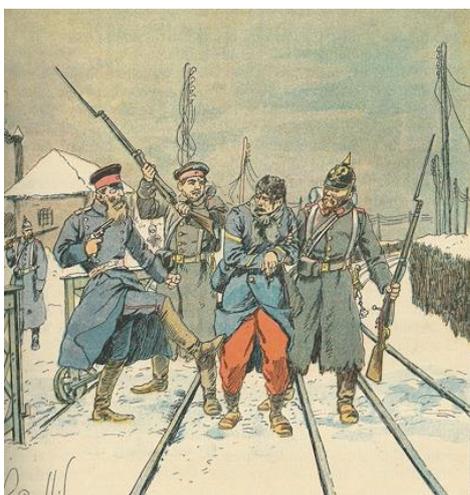
<sup>129</sup> KORTZFLEISCH (Major von), *La campagne sur le Loir et la prise de Vendôme (15 et 16 décembre 1870). Étude d'histoire militaire.*

L'afflux de blessés fut considérable dans les jours qui suivirent la prise de Vendôme. Les décès étaient nombreux : *Les morts à l'hospice et au lycée sont nombreux. On est obligé d'avoir recours à une fosse commune dans le cimetière* (G. Launay, 19 décembre). *Visite au lycée rempli de blessés au nombre de 3 à 400* (G. Launay, 20 décembre).

### *Le sergent Papot*

Le fait d'armes du sergent Papot fut un temps fort des combats qui eurent lieu autour de Vendôme les 15 et 16 décembre 1870 : *Nous marchions sur Vendôme, que les Prussiens étaient occupés à prendre.*

*On nous plaça en réserve dans un petit bois. Le capitaine fut chargé avec 64 hommes d'aller en avant en tirailleurs : j'étais avec lui. Aussitôt le capitaine fit sonner au clairon l'ordre de mettre la baïonnette au canon, et il ordonna de traverser le bois. Nos hommes, voyant notre position critique et notre petit nombre (nous n'étions plus qu'une trentaine), hésitèrent. Je me lançai immédiatement dans le bois en criant : « En avant ! » pour vaincre leur irrésolution. Le capitaine, ému, s'écria : « Allons, mes enfants, suivez votre fourrier ». [...] Au premier casque que je vis reluire à travers les arbres, je m'arrêtai, et, le mettant en joue, je fis feu : c'était un lieutenant-colonel, il tomba le corps traversé. Je sortis de suite du bois et tombai à la baïonnette sur les Prussiens. Celui que je trouvai devant moi me blessa à la joue, sous l'œil droit, mais je ne sentais pas encore ma blessure que déjà il était tombé le ventre traversé et que ma baïonnette toute fumante cherchait une autre victime<sup>130</sup>.*



*Le sergent Papot*

Là faillit s'arrêter la carrière du chasseur Papot. Il fut alors blessé. Allait-on le laisser pour mort ? Ou l'achever pour le punir d'avoir atteint un officier ? *Quelques coups de pied me firent revenir à moi ; je me relevai en soutenant mon bras qui me faisait atrocement mal. Deux Prussiens furent chargés de me conduire à l'ambulance ; « forwertz ! » me disaient-ils en me poussant brutalement. [...] j'arrivai enfin à l'ambulance. À partir de ce moment, les Prussiens me témoignèrent toujours les égards que l'on doit aux blessés et me soignèrent très-bien.*

*Dans la même ambulance, on avait transporté l'officier blessé par moi ; il expira deux jours après.*

*J'avais pour voisins de lit deux soldats que j'avais blessés, nous ne tardâmes pas à faire connaissance, et plus tard, nous nous sommes quittés les meilleurs amis du monde<sup>131</sup>.*

Le fourrier Papot fut installé à l'ambulance du Saint-Cœur, qui accueillit, le 17 décembre, un trop-plein de blessés : *La communauté du Saint-Cœur, qui renfermait déjà un grand nombre d'incurables, reçoit ce jour-là une trentaine de blessés, en même temps que des fourgons y amènent draps, literie, couvertures, en un mot tout le matériel nécessaire à une ambulance. La sœur Léontine est mise à la tête des nouveaux services ; elle et les sœurs placées sous ses ordres rivalisent de zèle et de dévouement. Cette ambulance fut reconnue comme la plus salubre de la ville ; elle était parfaitement installée sous tous rapports<sup>132</sup>.*

Le blessé emporta cependant un souvenir négatif de ce séjour de plus d'un mois dans un établissement auquel il reprochait de se soucier davantage de la préservation de ses ressources alimentaires que de la santé de ses patients : *J'étais dans une ambulance particulière de laquelle je n'ai conservé que de tristes souvenirs. Généralement les sœurs d'ambulance furent admirables de dévouement pour nos blessés ; il y eut cependant quelques rares*

<sup>130</sup> PAPOT (E.), *Souvenirs d'un volontaire de 1870, 3<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, 10<sup>e</sup> de marche.*

<sup>131</sup> Ibid.

<sup>132</sup> NEILZ (S.), *Op. cit.*

*exceptions, et quelquefois le drapeau blanc à croix rouge était arboré sur un établissement bien plus pour le préserver du pillage que par charité pour les blessés.*

Il dénonçait l'insuffisante présence auprès des blessés, livrés au bon vouloir et au secours de leurs voisins de lit : *Combien de fois, la nuit, n'ai-je pas été forcé, quoique mes blessures fussent douloureuses, de me lever pour soigner et donner à mon voisin ce dont il pouvait avoir besoin !*

*C'était un pauvre diable de Prussien qui, ayant eu la cuisse cassée par une balle, ne pouvait faire aucun mouvement ; aussi me rappellerai-je longtemps avec quelle expression de reconnaissance, et les yeux humides, il me serrait les mains lors de mon départ de l'ambulance.*

Et la ruse n'était pas de trop pour grignoter quelques avantages : *Il est d'habitude, dans tout hospice, d'avoir des lavuses pour le linge des blessés. Mais là, c'était différent : il fallait ou le laver soi-même ou payer une blanchisseuse. Comme ces deux alternatives m'étaient absolument impossibles, je fus forcé d'avoir recours à la ruse.*

*J'avais remarqué qu'en plaisant à M. l'aumônier, on pouvait obtenir quelque profit. Je m'attachai donc à plaire à cet excellent homme, ce qui, du reste, n'était pas bien difficile. Nous causions littérature ; je n'hésitai pas à lui*



*dire qu'à mon sens Louis Veuillot était le plus grand écrivain moderne [...] tandis que Victor Hugo n'était qu'un orgueilleux rimailleur.*

Le blessé obtint gain de cause. La pointe anticléricale n'était pas rare dans les régiments de ligne ou de mobiles, ce qui n'excluait pas un réel attachement à l'égard des aumôniers.

### ***Le dévouement de M<sup>me</sup> Cahen***

Depuis le début du mois de décembre, Coralie Cahen assumait la direction de l'ambulance du lycée et Stanislas Neilz soulignait sa compétence et son dévouement : [...] *Au Lycée, où Madame Cahen, avec un dévouement infatigable, imprime à tous les services une intelligente direction, les médecins, les sœurs, les infirmiers, redoublent de zèle, et sont parfois victimes des fatigues qu'ils s'imposent* (10 décembre).

Dans son *Histoire de Vendôme*, Gustave Chanteaud a consacré un long passage à Coralie Cahen, *une femme dont le nom marquera dans l'histoire*. Il la connaissait d'autant mieux qu'il était un des deux pharmaciens désignés pour approvisionner l'ambulance du lycée. C'était une femme de caractère et les officiers prussiens en eurent immédiatement la preuve : *Leur premier soin a été de venir à l'ambulance et de nous demander de voir leurs blessés. Nous avons deux salles consacrées aux Allemands qui avaient été relevés sur le champ de bataille avec les nôtres. Nous leur avons donné exactement les mêmes soins par humanité et aussi par un sentiment de dignité pour notre pays. Je voulais que l'on fût obligé de nous considérer comme généreux puisque nous n'avons pas été vainqueurs. Le général allemand est entré dans ces salles, j'y suis entrée avec lui pour bien montrer que j'étais chez moi, il les a parcourues, a questionné les blessés, puis, devenu beaucoup plus déférent, il m'a remerciée des soins prodigués à ses soldats.*

Le texte de L. Halévy témoigne, lui aussi, du souci de traiter au mieux les malades et blessés allemands et de la solidarité qui pouvait germer après la fureur des combats : *quelquefois, les jours d'encombrement, dans les moments de presse, des Français et des Prussiens se trouvaient côte à côte. C'est là que j'ai vu comme la misère et la souffrance rapprochent les gens qui se détestent le plus. Ils se regardaient sans colère, ils essayaient de se parler, de se comprendre les uns*

les autres. Les Prussiens, du reste, étaient très-doux, parce qu'ils voyaient qu'on était bon pour eux et parce qu'ils comprenaient qu'on leur avait conté sur notre méchanceté des contes à effrayer les enfants<sup>133</sup>.

Dans le rapport de force avec l'autorité militaire prussienne, les incidents pouvaient surgir, voire être provoqués, à tout propos. Coralie Cahen eut l'énergie et l'intelligence de ne jamais plier, ce qui lui valut le respect de gens habitués à commander ou à obéir :

*C'était des luttes continuelles, un médecin général nous créait beaucoup de difficultés. Je me souviens qu'un jour il demande à goûter le vin. Nous lui donnons le seul que nous avons ; c'était le même pour tout le monde, il en boit et dit : « Ce vin est très mauvais – C'est celui que nous buvons, nos chirurgiens et moi, nous n'en avons pas d'autre. – Êtes-vous bien sûre que ce soit le même ? – Je ne permets à personne de douter de ma parole ! – C'est que je croyais que vous le trouviez assez bon pour des ennemis ? – Je ne vous permets pas de prononcer ce mot ici ; vos blessés ne sont plus des ennemis, mais des malades que nous soignons comme les nôtres : je vous défends de parler ainsi devant moi »<sup>134</sup>.*



*Coralie Cahen*

## *Sous l'occupation prussienne*

### *La contre-offensive française*

Dans les dernières heures de 1870, la canonnade retentit de nouveau sur les hauteurs de Vendôme et au-delà de l'inévitable inquiétude, souleva une vague d'espoir chez les habitants. Les Français, de retour, allaient-ils reconquérir la ville pour les étrennes ?

*Le 31 décembre, tout d'un coup, le matin, la canonnade a éclaté très-violente et comme à nos oreilles. Vendôme est dans un fond, avec un grand cercle de collines autour. Les dortoirs du lycée qui servaient de salles d'hôpital étaient de grandes galeries qui avaient des fenêtres des deux côtés, de sorte qu'en regardant par les fenêtres de droite, on voyait les batteries prussiennes qui tiraient des hauteurs du vieux château. Les projectiles passaient par-dessus nos têtes, et, de la tête du lit des malades, on assistait au combat ; on pouvait presque voir un obus partir d'un côté et aller éclater de l'autre. Il y avait des bataillons prussiens massés près de la gare et des tirailleurs prussiens répandus partout, autour de la ville. Le récit du L. Halévy montre que l'infirmier narrateur connaissait parfaitement la topographie des lieux : en effet, depuis les dortoirs orientés ouest-est, on pouvait voir, au sud, les canons allemands installés sur la « Montagne », et, au nord, les pièces françaises tirant des hauteurs de la Tuilerie ou de Bel-Air.*

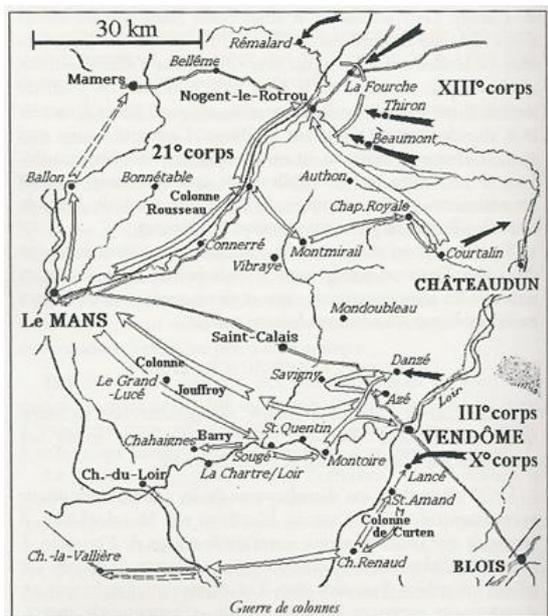
Les indices se multipliaient, sous les yeux des personnels de l'ambulance, pour annoncer une retraite allemande imminente : *Ce qui nous donnait confiance, c'est que des chirurgiens prussiens étaient venus avec des voitures d'ambulance. Ils avaient fait babiller tous leurs blessés et les hommes étaient là, étendus sur les lits, dans leurs uniformes. Les voitures étaient attelées dans la cour... Si les Prussiens avaient été obligés d'évacuer la ville, en un quart d'heure, hommes et matériel, tout aurait été enlevé. Les Prussiens ne nous avaient laissé que cinq ou six hommes, trop malades pour être transportés. Les voitures arrivaient au galop apportant des blessés prussiens, et puis elles retournaient au galop vers le champ de bataille.*

À l'ambulance de Villeporcher, la journée du 31 décembre fut d'autant plus fortement ressentie qu'elle se trouvait au cœur des combats : [...] *une décharge d'artillerie éclata tout à coup. [...] La fameuse bataille du 31 venait de commencer. Depuis ce moment, le canon ne cessa de tonner à nos oreilles, et bientôt les balles sifflèrent autour de la maison. On se battait tout près de nous, presque dans le parc. [...] On se battait sur la route de Paris et la maison était très exposée. [...] la mitrailleuse faisait entendre ses lugubres craquements. [...] Au moment où nous allions retourner dans le*

<sup>133</sup> Ibid.

<sup>134</sup> CHANTEAUD (G.), *Histoire de Vendôme*.

salon, une rumeur joyeuse se fit soudain entendre au dehors. En dépit du danger, nous ouvrîmes les volets : ô bonheur !... À travers les broussailles du bois, on apercevait l'uniforme français, et c'était l'arrivée de nos compatriotes qui produisait ce mouvement<sup>135</sup> !!!

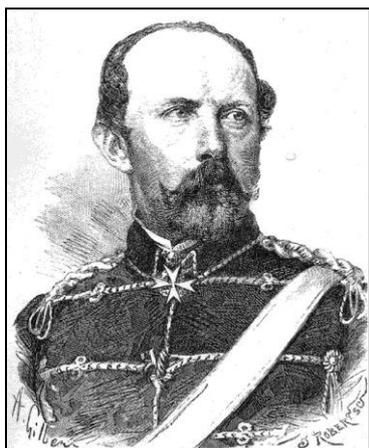


Depuis Le Mans, le général Chanzy décida de lancer la contre-offensive, sous la forme de « colonnes mobiles ». L'une d'elles, placée sous le commandement du général Jouffroy d'Abbans, eut pour objectif la vallée du Loir et Vendôme. Elle remporta une victoire dans le combat qui se livra autour de Saint-Quentin, où elle prit en tenaille une troupe prussienne envoyée pour châtier les villages de Trôo et Sougé, accusés de résistance.

Jouffroy d'Abbans put avancer jusqu'aux portes de Vendôme, établissant son quartier général au château de Bel-Air (à Saint-Ouen). Mais un échec français au niveau de Danzé entraîna un repli général, y compris de la colonne de Curten, qui avait remporté plusieurs combats entre Saint-Amand et Château-Renaud.

Quelques combats de retardement furent livrés, vers Azé, Les Roches par exemple, mais la contre-attaque française fut enrayée.

Pour Geneviève, une jeune fille de douze ans, les images de la guerre étaient quasiment insoutenables dans leur horreur : Un instant, cependant, un seul, le cœur me manqua. Je venais de voir, il me semble, un malheureux dont un obus avait labouré le visage entre le front et le nez. À la place de ses yeux, ce n'était plus qu'un fossé sanglant ; il était hideux, méconnaissable, son visage n'avait plus de forme humaine. Jamais, vivrais-je cent ans, jamais je n'oublierai ce spectacle et je frissonne encore en y pensant. [...] Je crois bien que cela avait commencé à me démonter quand je croisais dans l'antichambre, un soldat porté sous les bras par un homme et dont les jambes ballotaient dans l'espace. Je crus qu'elles étaient brisées et ne tenaient plus que par des filaments, alors, épouvantée, à moitié folle, je bondis dans l'escalier et je me réfugiai auprès de maman. Au soir du 31 décembre, un lourd silence tomba sur Vendôme, en même temps que la nuit, réduisant à néant la fugitive espérance.



Le prince Frédéric-Charles

Le prince Frédéric-Charles, général en chef des forces prussiennes, ne fit qu'un bref séjour à Vendôme et partit, derrière ses troupes victorieuses, vers Saint-Calais et Le Mans. La contre-offensive de la colonne mobile du général Jouffroy d'Abbans avait fait souffrir les troupes allemandes et de nombreux blessés affluaient à Vendôme, avant d'être évacués un peu plus à l'arrière des zones de combat : Huit voitures requises à la campagne pour ce matin conduisent des blessés prussiens à Blois (G. Launay, 1<sup>er</sup> janvier).

La mortalité est restée très élevée à Vendôme dans les premiers jours de 1871. Le 1<sup>er</sup> janvier, S. Neilz écrivait : La mortalité augmente de plus en plus ; à Vendôme, les décès civils se sont élevés au moins à vingt ce jour-là. Le chiffre exact est difficile à établir, car les déclarations étaient très irrégulièrement faites à la mairie. Le matin, trois cercueils avaient été déposés sur le parvis de l'église de la Trinité, sans aucune indication.

Les civils, enlevés par les fléaux épidémiques, continuaient à payer le plus lourd tribut. Le risque était grand parce qu'à la charnière des deux années, le canon grondait sur les hauteurs de Vendôme et que les fusillades faisaient à nouveau de nombreuses victimes. Le même témoin, vivant à proximité immédiate de

<sup>135</sup> « Souvenirs de la Tante Geneviève... »

la forêt de Vendôme, avait pu constater de visu les pertes humaines et regrettait la difficulté pour les ambulances de faire leur œuvre de secours : *Nous pénétrons dans la forêt [de Vendôme] [...] Le service des ambulances n'avait pu se faire la veille que très imparfaitement ; le combat avait continué quand la nuit était déjà venue, et beaucoup de soldats tombés pendant la lutte n'avaient pu être relevés. Combien de pauvres hommes, qui, transportés et pansés dans une ambulance, seraient peut-être revenus à la vie, et ont misérablement péri, privés de tout secours ! D'infâmes maraudeurs en avaient lâchement profité, pour dépouiller, à la faveur de la nuit, les cadavres qu'ils laissaient souvent absolument nus* (7 janvier 1871). Quant aux charognards, ils sont inhérents à tous les champs de bataille...

### ***Un encombrement de blessés et de malades***

La pression prussienne fut très forte, non seulement sur la population, à travers les brimades et surtout les réquisitions incessantes, mais aussi sur les blessés et malades français en voie de guérison que l'on menaçait parfois d'un transfert vers l'Allemagne : *Les Prussiens, de temps en temps, parlaient d'emmener en Allemagne comme prisonniers les blessés qui avaient l'air guéri. Alors on leur répondait que les blessés n'étaient pas encore assez guéris, qu'ils ne pourraient pas supporter le voyage... Dès qu'on voyait venir le médecin allemand, on faisait vite coucher tous les hommes qui étaient à se promener dans les cours et dans les salles, et ils se fourraient tout habillés dans les lits avec des bonnets de coton sur les yeux.*

L'infirmier de L. Halévy garda de l'évasion d'un soldat noir un souvenir amusé, épisode facétieux si rare en une période dominée par le tragique : [...] *un matin, vers le 20 janvier, comme j'étais à sortir des pains d'une petite charrette, je vois arriver mon nègre avec un pantalon d'été gris clair qui lui venait au milieu des jambes, une petite veste d'alpaga marron et un grand chapeau de paille... Tout un costume du mois de juin qu'il avait déterré je ne sais où. Il passe près de moi et me dit : « Pas parler... Moi m'en aller, porte-toi bien ». Il traverse la cour et il sort dans la rue. Nous étions là trois ou quatre. Ça nous paraît si drôle, ce nègre de six pieds de haut, en toilette d'été au mois de janvier et par un froid de tous les diables, que nous mettons à le suivre de loin. Il traverse la ville en se dandinant, faisant des grâces, marchant tout doucement. [...]. Il disait même bonjour de la tête aux factionnaires prussiens ; il les saluait avec son chapeau de paille et leur faisait des sourires et des grimaces. Alors les Prussiens riaient comme des fous. Je crois que ce qui l'a sauvé, c'était cette envie de rire qu'il donnait à tout le monde sur son passage. [...] il a passé bien posément sous le nez du poste prussien et nous l'avons vu s'en aller dans la campagne. Nous n'avons plus jamais entendu parler de lui.*

### ***Le poids des prisonniers français***

Dès le 23 décembre 1870, Gervais Launay notait un passage de prisonniers à Vendôme. Après le 10 janvier, ce fut, une quinzaine de jours durant, une véritable déferlante, en particulier les 12 et 13 :

*Jeu*di 12 janvier. Temps toujours très froid. Les prisonniers au nombre de deux mille annoncés la veille ne sont pas encore arrivés probablement en raison des neiges qui obstruent les routes. [...]

À 1 h arrivée de mille à douze cents prisonniers dont plusieurs mobiles de Loir-et-Cher<sup>136</sup>. Laissez-passer du commandant de place pour entrer à la prison et au quartier pour pourvoir à l'alimentation des prisonniers. Voisins très charitables apportant pain, vin, etc. Difficulté de procurer du pain à tous les soldats sans exception. Le commandant de place nous annonce l'arrivée de 6 000 prisonniers.

Dans leur concision et loin de tout pathos, ces lignes traduisent l'épreuve quasi surhumaine que durent affronter G. Launay et une poignée de ses collègues conseillers municipaux, pour nourrir une population de plus en plus éprouvée par les réquisitions, une garnison prussienne aux exigences accrues, des prisonniers faméliques, sans compter les troupes de passage qui faisaient étape. Il est presque miraculeux qu'aucun incident grave ne se soit produit dans ces jours de tension extrême.

---

<sup>136</sup> Ce convoi de prisonniers fit l'objet d'un grand tableau de Renouard, professeur de dessin et successeur de Launay au lycée de Vendôme. Cette œuvre, malheureusement disparue, n'est connue que par des cartes postales anciennes.

Le 23 janvier, le flot se poursuivait devant les yeux incrédules de S. Neilz : *Le doute n'est plus possible. Hier encore nous ne pouvions croire à tant de désastres ; aujourd'hui nous devons nous rendre à l'évidence. 1 200 prisonniers nous arrivent dans un état de dénûment complet [...].*

*Dans la soirée arrive encore un millier de prisonniers, dont cinquante sont dans un état tel, qu'ils doivent être transportés à l'hôpital. Par les soins de l'autorité allemande, la sous-préfecture est convertie en ambulance (23 janvier 1871).*



*Un convoi de prisonniers français devant l'église de la Madeleine, à Vendôme*

Le 26 janvier, G. Launay donnait une idée du nombre de prisonniers secourus dans la ville : *Tous les jours il nous reste au départ 40 à 50 de ces derniers ne pouvant suivre la colonne par suite de trop grande fatigue et de maux de pied, et qui viennent encombrer nos ambulances de manière à ne plus savoir où les mettre et à rendre impossible l'admission de véritables malades ou blessés. Ceux-ci étaient répartis en plusieurs lieux, ce qui indique que les ambulances particulières ne furent pas fermées à la suite de l'ouverture de celle de la sous-préfecture :*

*Voici à peu près l'état numérique de ces derniers dans les hospices ou ambulances de la ville :*

Hospice :	—	de Trémault :	9
Lycée :	300	Hardillier :	10
Caserne de cavalerie :	—	Motheron :	6
Léger :	1	Sauvage :	4
Chevrier :	4	Tuffé :	4
Félix Morin :	1	Armenault :	—
Latron :	6	Maboudeau :	3
Martellière :	4	Sous-préfecture :	60

À l'origine, la nouvelle ambulance, installée à la sous-préfecture semble avoir été destinée à compenser la fermeture de celles créées par des particuliers dans leurs maisons : *Une ambulance de blessés a été établie à la sous-préfecture ; elle a été formée de blessés qui existaient dans des maisons particulières. On demande des lits de fer, du bois,*

du pain, etc.<sup>137</sup> Puis la municipalité se montra réticente, car l'usage de l'établissement ne devait pas concerner les Français : *La municipalité, invitée par l'administration allemande à établir une nouvelle ambulance à la sous-préfecture, déclare ne pouvoir accepter une pareille charge, d'autant moins que cette ambulance ne doit recevoir exclusivement que des malades ou des blessés allemands* (S. Neilz, 21 janvier 1871). En réalité, cette ambulance avait pour but d'accueillir les prisonniers français les plus épuisés et malades qui déferlaient sur la ville depuis les champs de bataille de l'Ouest. Au début, la charité et le patriotisme de quelques particuliers avaient permis de faire face, mais le flot était trop fort :



*À gauche, l'entrée de la sous-préfecture, donnant sur la place Saint-Martin.*

*M. Choulette, dans une adresse à la commission administrative de l'hospice de Vendôme, expose qu'à la sollicitation de l'autorité municipale et avec le concours de divers habitants honorables de la ville de Vendôme, il a été créé, dans les bâtiments de la sous-préfecture de Vendôme, une ambulance pour recevoir les militaires français prisonniers malades de passage à Vendôme ; qu'il a pu être fait face jusqu'à présent aux frais de cette ambulance par des dons et secours particuliers ; mais que ces ressources sont épuisées et il demande que l'hospice prenne à sa charge cette ambulance en en laissant la direction aux personnes qui ont géré jusqu'ici cette œuvre et en leur remettant par chaque journée de malade inscrit un franc sur l'allocation accordée par l'État à l'hospice pour les militaires malades soignés par l'Établissement<sup>138</sup>.*

L'appel à l'aide lancé en direction de l'hospice arrivait au moment où celui-ci connaissait une situation financière plus que délicate, compréhensible en une telle période : *par suite de l'état de guerre, l'hospice n'a pu encaisser aux époques fixées par les titres, les fermages échus en novembre dernier, les rentes sur l'État au 1<sup>er</sup> courant et le produit des journées des militaires pendant le quatrième trimestre 1870 ; qu'en présence de cette situation l'établissement se trouve dans l'impossibilité de faire face aux dépenses considérables occasionnées par les nombreux malades admis en traitement depuis plusieurs mois ; que déjà des fournisseurs et notamment les boulangers et bouchers ont réclamé le montant de ce qui leur est dû pour le trimestre écoulé ; que les frais d'inhumation qui s'élèvent à plus de 3 000 francs pour le dernier trimestre, les gages des domestiques et employés n'ont pas été payés ; qu'il a fallu avoir recours à des achats extraordinaires de farine, bois, vin et autres denrées dont le montant est pareillement dû [...], qu'il ne voit d'autre moyen vu l'urgence que celui du recours à un emprunt sur particuliers [...]*<sup>139</sup>. Accord fut donné pour un emprunt de 20 000 francs à rembourser dans le cours de l'année civile 1871.

Malgré, une situation aussi délicate, les administrateurs de l'hôpital-hospice étaient conscients qu'ils ne pouvaient jouer les Ponce-Pilate devant le drame qui se renouvelait presque quotidiennement, à chaque passage d'un convoi de prisonniers ; La Commission fut d'avis : *Qu'il y a lieu par l'hospice de se charger de l'ambulance dont il s'agit, en en laissant la direction et les dépenses aux personnes dévouées qui l'ont créée et administrée jusqu'à ce jour, et d'abandonner à cette ambulance sur les journées payées par l'État pour les malades qui y seront inscrits et soignés, un franc par jour et par malade ; mais sous la condition que l'avance en sera faite par la ville de Vendôme, à laquelle l'hospice en fera compte lorsqu'il aura été payé par l'État*. Le lendemain, le conseil municipal de Vendôme validait cette procédure.

Le surplus de personnes à soigner n'était pas uniquement lié au passage de prisonniers français. Il fallait aussi compter avec les troupes en transit, aux arrivées inopinées. Ainsi, G. Launay notait, à la date du 18 janvier : *Arrivée dans le milieu du jour de 1 400 soldats non attendus venant d'Orléans et faisant séjour ici. [...] Aussi dans quelle position nous sommes-nous trouvés pendant deux ou trois heures pour, à deux ou trois, faire face et répondre à*

<sup>137</sup> AMV, registre de délibérations municipales, 22 janvier 1871.

<sup>138</sup> ACHV, Reg. CA, 25 janvier 1871.

<sup>139</sup> Ibid.

*mille demandes de tout genre se croisant dans tous les sens. Au moment où le coup de feu semble s'apaiser on nous demande des billets de logement pour 195 blessés.*

### ***Retour progressif à la normale***

Pendant les mois de janvier et février, la mortalité resta élevée pour la population civile. Les maladies épidémiques continuaient de sévir, mais G. Launay y ajoutait une autre cause : *En ville la mortalité ne diminue pas non plus. Il faut, chez beaucoup de gens faire entrer, comme une des causes, l'impression produite par la situation actuelle* (22 février). Sous le terme *impression* on peut imaginer un faisceau de peurs (de la maladie, de l'insuffisance alimentaire, de la reprise de la guerre...) qui minaient les plus faibles, en particulier les personnes âgées.

Vers la fin de février commença l'évacuation de l'ambulance du lycée : *À 1 h on procède à un commencement d'évacuation de l'ambulance internationale du lycée. 13 voitures partent conduisant à peu près 80 convalescents ou guéris, d'abord à Châteaurenault et de là à Tours et successivement les autres jusqu'à évacuation complète. L'ambulance du lycée a perdu beaucoup plus de monde proportionnellement que les autres, surtout parmi les pauvres amputés dont un très petit nombre a survécu à l'opération* (Launay, 22 février 1871).

Le 7 mars, Launay notait que les structures de soins se vidaient de leurs occupants : *Les ambulances se vident tous les jours. Le lycée ne compte plus que quelques Prussiens. L'hospice a presque tout évacué, ainsi que les maisons particulières contenant des malades. Le Lazaret du Quartier sera bientôt débarrassé.*

En mars 1871, les occupants prussiens quittèrent Vendôme. Le rapatriement de leurs blessés et malades était soigneusement organisé par les autorités allemandes. Gervais Launay et ses amis purent admirer ce dispositif dans les moindres détails en gare de Vendôme : *[...] en compagnie du médecin hambourgeois et de MM<sup>rs</sup> Chautard, Boutrais et Bouchet nous allons visiter à la gare ce train d'ambulances qui vient, une fois de plus, prouver la merveilleuse organisation de l'armée prussienne envisagée sous tous ses aspects. Ce train énorme se compose de 28 wagons séparés les uns des autres par un espace assez grand occupé par une plate-forme de niveau avec le plancher des wagons et à laquelle on arrive par deux escaliers de chaque côté du train. Cette plate-forme donne entrée dans chaque wagon percé d'une porte à ses deux extrémités. Cette disposition permet de circuler d'un bout à l'autre du train sans descendre* (7 avril 1871).

### ***Ébauche de bilan quantitatif***

En l'absence de statistiques officielles de l'hôpital-hospice et des ambulances de la ville, diverses sources fournissent quelques données quantitatives à propos de l'afflux de blessés, de malades, militaires et civils, ainsi que sur le nombre des morts pendant cette période exceptionnelle. Le journal *Le Loir* a publié de manière systématique et détaillée les décès survenus du 1<sup>er</sup> octobre 1870 au 31 mars 1871. Certaines informations – disséminées dans des ouvrages ou des chroniques – confirment l'ampleur du phénomène. S. Neilz a concentré, à la fin de son « journal », une synthèse touchant l'ensemble de la période dont il fait le récit :

*Du 1<sup>er</sup> octobre 1870 au 10 mars 1871 [...] 286 décès ont été inscrits à l'état civil de la commune de Vendôme. Ce ne sont pas malheureusement les seuls décès civils qui se soient produits : un certain nombre n'ont pu être inscrits, faute d'identité ou de déclaration.*

*Quant aux décès militaires, nous ne pouvons pas en préciser le nombre, même approximativement. Nous ne connaissons que le chiffre des décès déclarés dans les ambulances de notre ville, qui est de 341 pour les Français, de 50 environ pour les Allemands.*

*C'est le mois de décembre qui a été le plus meurtrier.*

*Quatre ambulances ont fonctionné pendant ces longs jours de deuil : à l'Hospice, au Lycée, au Saint-Cœur et au Quartier de cavalerie. L'ambulance de l'Hospice était la plus importante ; 212 décès militaires y ont été inscrits. Le Lycée, avec sa*

succursale du Musée, a vu succomber 114 soldats français ou allemands. Le Saint-Cœur, où l'ennemi avait lui-même établi une ambulance, regardée comme la plus salubre de toutes, n'enregistra que 22 décès français. Enfin l'ambulance du Quartier étant exclusivement militaire, un très petit nombre des nombreux décès qui y survinrent furent l'objet de déclarations à la mairie.

Notons que la mortalité fut relativement moindre sous le régime allemand. La ventilation était surveillée de très près, et les blessures étaient lavées, d'une façon continue, à l'eau froide. Autre remarque. La fièvre typhoïde et la dysenterie atteignirent surtout les Allemands ; nos soldats eurent plus souvent les membres gelés ; la variole sévissait également sur les uns et sur les autres.

Les listes du Loir donnent des résultats quelque peu différents, mais qui ne modifient pas les proportions :

– L'hôpital-hospice est en tête avec 270 décès de militaires, du 1<sup>er</sup> octobre 1870 au 31 mars 1871, y compris quelques Prussiens.

– L'ambulance du lycée occupe le deuxième rang, enregistrant 142 décès. On note cependant des faits curieux concernant les mentions de cet établissement dans *Le Loir* : le premier décès dans cette ambulance est signalé à la date du 12 décembre 1870, alors qu'elle était dirigée par Coralie Cahen dès le 1<sup>er</sup> décembre et recevait de nombreux blessés et malades depuis des semaines ; l'absence de décès avant le 12 décembre tiendrait du miracle... Plus surprenant encore : cinquante décès de militaires (dont deux Prussiens) sont enregistrés par le journal pour la seule date du 27 décembre 1870 à l'ambulance du lycée !... Le même jour, on ne déplore qu'un mort à l'hôpital. Peut-être y a-t-il eu erreur d'attribution aux divers établissements. Autre hypothèse : il a été procédé, à cette date, à un rattrapage des disparitions survenues au cours des jours, voire des semaines précédents. *Le Loir* ne fait état que de six décès à l'ambulance du Saint-Cœur, ce qui est nettement inférieur au chiffre cité par Neilz.



D'autres lieux sont mentionnés, pour quelques décès chacun : quatre au Quartier de cavalerie (futur quartier Rochambeau) ; un à trois dans diverses ambulances : rue Guesnault, faubourg Chartrain (chez M<sup>me</sup> de Trémault), rue des Écoles, rue Saulnerie, rue Poterie, rue Basse, Lislette. Ceci montre, au passage, que même la liste des ambulances ouvertes par des particuliers à travers la ville n'est pas établie avec certitude. Pour l'ambulance militaire du quartier de cavalerie, après la mi-décembre elle fut sous contrôle prussien, ce qui explique assez aisément la rareté des données chiffrées.

Avec toute la prudence requise, l'analyse statistique des listes publiées par *Le Loir* peut être conduite sur une base mensuelle (qui a l'avantage de gommer certaines erreurs de détail). Le propos de S. Neilz – *C'est le mois de décembre qui a été le plus meurtrier* – est parfaitement corroboré : 274

morts, la proportion des militaires étant considérable (193). Ce dernier mois de 1870 a été marqué par des combats, à Vendôme et aux environs (Fréteval, Morée notamment), mais aussi par la retraite de la deuxième armée de la Loire, qui a vu le passage de dizaines de milliers d'hommes vaincus, fourbus, épuisés, malades, les plus faibles s'entassant dans les ambulances de la ville, certains pour y mourir.

Mois	Nbre	M	F	Civils	Militaires
Octobre 1870	39	27	12	23	16
Novembre 1870	85	70	15	36	49
Décembre 1870	274	231	43	81	193
Janvier 1871	218	159	59	90	128

Février 1871	113	76	37	75	38
Mars 1871	54	34	20	40	14

La comparaison sur six mois livre quelques enseignements :

- Octobre 1870 : sur les 39 décès, on compte 16 militaires ; ce dernier chiffre a surtout progressé après le drame de Châteaudun, survenu le 18 octobre (11 décès après cette date).

- Novembre 1870 : le nombre des décès a plus que doublé, ceux des militaires sont devenus nettement majoritaires ; mais le nombre des civils est lui-même en hausse, équivalant presque au total du mois précédent, signe que les maux épidémiques commençaient à frapper les Vendômois.

- Décembre 1870 : tous les fléaux se conjuguent, combats, maladies, privations ; le chiffre des décès militaires a déjà été commenté, mais celui des civils subit lui-même une hausse spectaculaire (3,5 fois supérieur à celui d'octobre).

- Janvier 1871 : si le chiffre global baisse par rapport à décembre 1870, il demeure très élevé. Nombre de militaires meurent de blessures reçues lors des combats de la contre-offensive du général Jouffroy d'Abbans, menés jusqu'aux portes de Vendôme, puis aux alentours (Azé, le Gué-du-Loir...) au cours de sa retraite. Mais le fait le plus remarquable, alors que le nombre des morts militaires est en régression, est l'augmentation continue des décès civils, encore supérieurs à ceux – déjà catastrophiques – de décembre. C'est donc le signe que l'épidémie continue de plus belle et se répand à travers la ville. Les convois de prisonniers ont également joué leur rôle dans la propagation. S. Neilz compte 86 décès de particuliers et 123 de soldats français dans l'état civil de ce mois : ces légères différences ne bousculent pas les proportions.

- Février 1871 : la décrue des décès est très nette, en raison de la forte baisse des morts militaires. Mais le chiffre demeure élevé pour les civils, redevenant majoritaire et atteignant même le double de celui des militaires : les maladies, certes en régression, sont toujours bien présentes. G. Launay donne une statistique très voisine : 74 civils et 40 militaires.

- Mars 1871 : le retour vers une situation « normale » se confirme. 40 décès sur 54 concernent des civils, dont 25 dans la première quinzaine du mois.

L'étude des décès de militaires, dont les unités sont indiquées dans la très grande majorité des cas, montre que les mobiles ont payé le prix fort. Globalement, ceci s'explique sans doute par le fait que les divisions constitutives de la II<sup>e</sup> armée de la Loire étaient essentiellement composées de régiments de mobiles. Ces troupes, à la vaillance indéniable, étaient moins aguerries que celles de l'infanterie de ligne ou de la cavalerie ; leurs équipements laissaient beaucoup à désirer, y compris l'habillement, ce qui contribua beaucoup à la fatigue et à la mauvaise santé des soldats. Certains régiments payèrent un très lourd tribut dans les établissements de soins vendômois : les mobiles du Gers y laissèrent 40 des leurs, ceux de la Sarthe et du Lot chacun 33.

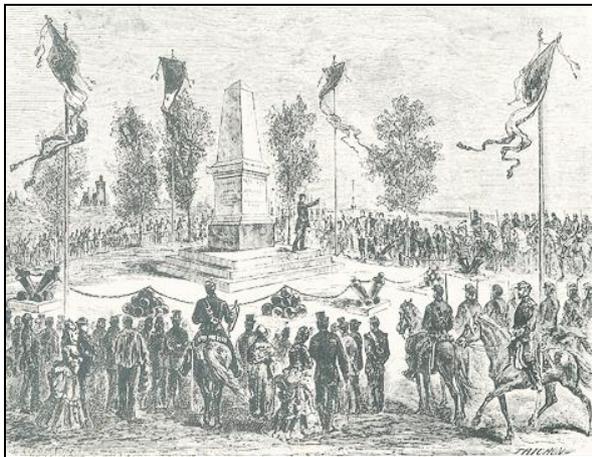
Pour l'armée régulière, de très nombreux régiments d'infanterie sont cités : 51 régiments au total, avec le plus souvent un ou deux morts pour chacun. Le faible nombre des décès pour la grande majorité des régiments donne à penser qu'il s'agit surtout d'unités de passage ou en court séjour lors de la formation des corps d'armée et ne laissant sur place que quelques individus affaiblis par la maladie.

## Mémoire

### *Le temps de l'hommage...*

On tint à rendre hommage à ces centaines de soldats qui, malgré les soins attentifs et le dévouement inlassable des équipes soignantes, avaient perdu la vie à Vendôme. La commission administrative de l'hôpital s'en occupa activement et le monument était prêt au début du mois d'avril 1873 : *le monument érigé par l'hospice sur le terrain concédé dans le cimetière de Vendôme par le conseil municipal, à la mémoire des militaires français morts à l'hospice et dans les ambulances pendant la guerre 1870-1871 est terminé*<sup>140</sup>.

Une cérémonie solennelle de bénédiction eut lieu le 27 avril, rassemblant la foule autour de l'abbé Henri Monsabré, curé de la Madeleine. Ce fut, pour l'ecclésiastique, le moment d'exprimer les inoubliables émotions soulevées par des épreuves encore récentes : *Il nous a été donné d'assister, à l'heure suprême, ces chers enfants qui mouraient accablés de préoccupations, de souffrances, de découragement, et qui ne pouvaient trouver près de leur lit de douleur le regard compatissant d'un père, les sollicitudes et la tendresse d'une mère qui veille et se dévoue. [...] nous recevions de tout côté des lettres empreintes des sentiments de la plus vive douleur ; nous avons vu et accompagné sur cette terre désolée, de pauvres parents accablés de chagrins, qui demandaient la dépouille mortelle d'un fils, d'un frère, et nous étions impuissants à leur indiquer le lieu où reposaient ces restes chéris*<sup>141</sup>.



*L'inauguration du monument de la Pierre-Levée, au Temple de Vendôme. Lieu d'hommage d'une guerre oubliée.*

Deux autres monuments furent érigés, l'un à la Pierre-Levée, à l'entrée du hameau du Temple, là où s'était déroulé le combat d'artillerie précédant la prise de Vendôme ; et à quelques pas, le monument à la mémoire du jeune lieutenant Aubry, à l'initiative de son père.

### *... Et celui de la controverse*

Le 4 juin 1877, l'administrateur Boutrais exprimait avec vigueur son indignation devant ses collègues de la commission administrative de l'hôpital. Il venait de découvrir, dans le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, un article intitulé « Notes sur l'invasion allemande à Saint-Ouen » sous la plume de M. Poirier ; un passage suscitait sa fureur : *La fatigue, l'humidité, la privation de nourriture et de vêtements amenèrent dans ces agglomérations d'hommes la maladie à leur suite. Les pauvres soldats, en proie à la fièvre, sont conduits à l'hôpital de Vendôme, qui en regorge déjà et les laisse grelottants, sans lits, sans secours, dans une salle qui elle-même se remplit en un instant.*

<sup>140</sup> ACHV, Reg. CA, 7 avril 1873.

<sup>141</sup> *Le Loir*, 4 mai 1873.

L'indignation fut aussi contagieuse qu'une flambée de variole noire et, dès le lendemain, une lettre courtoise mais ferme était adressée au président de la Société : [...] *Nous avons l'honneur de vous informer que la Commission a été unanime pour protester contre l'accusation qui résulte du passage rappelé ci-dessus.*

*En effet, il est à la connaissance personnelle de l'administration et de notoriété publique que tous les malades et blessés français, transférés à l'hôpital ou dans les ambulances placées sous sa direction, ont reçu aussi abondamment que les ressources de l'établissement l'ont permis tous les secours et les soins que réclamait leur état.*

*Nous espérons donc, Monsieur le Président, que vous voudrez bien accueillir favorablement la présente demande de rectification et qu'elle fera l'objet d'une insertion dans l'un des prochains bulletins de la Société.*

*Nous ajouterons en terminant que, pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 1870 au 31 mars 1871, l'hôpital a pourvu aux soins de 3 071 malades et blessés français, qui ont donné 71 332 journées et un séjour moyen de 23 jours par malade<sup>142</sup>.*

Les responsables de la Société archéologique se confondirent en excuses, tout comme l'auteur dès qu'il fut avisé de la polémique, ce dernier assurant qu'il n'avait jamais eu la moindre intention critique vis-à-vis de l'administration hospitalière. Celle-ci tint cependant à donner un état de service de l'hôpital précis et chiffré, document précieux pour affiner le bilan de l'établissement : *La commission a cru devoir néanmoins initier le public à la réponse qu'elle oppose aux allégations si éloignées de la vérité, formulées par M. Poirier. La voici dans toute sa simplicité et ne contenant que des faits incontestables.*

*« Du 1<sup>er</sup> octobre 1870 au 31 mars 1871, l'hôpital de Vendôme a reçu 3 071 malades ou blessés. 252 sont morts, ce qui donne une moyenne de 8,2%. La Commission a demandé à M. Poirier de lui faire connaître les établissements hospitaliers où cette moyenne a été moins élevée ; peut-être alors cessera-t-il de dire que l'hôpital de Vendôme laissait nos malheureux soldats sans lits et sans secours.*

*« Malgré cette énorme quantité de malades militaires, le service civil n'a point été suspendu ; il est entré à l'hôpital, dans la même période de six mois, 122 malades qui ont donné 8 369 journées, soit 58 journées par malade ; il y a eu 15 décès, soit 12,3%.*

*« Depuis l'armistice, l'hôpital a reçu en plus bon nombre de blessés et de malades prussiens, qui ne sont point compris dans les chiffres ci-dessus.*



*Une ambulance a été créée au Calvaire.*



*Religieuse du Calvaire*

*« Pendant les mois de novembre et décembre 1870, janvier et février 1871, il y a eu jusqu'à 514 malades en moyenne, rien que dans la population militaire de l'hôpital. Comment, avec ses faibles ressources, cette maison a-t-elle pu arriver à un semblable résultat ? Grâce à l'activité intelligente et dévouée de son vice-président, M. Peltreau, qui, comprenant de suite l'importance des charges que l'organisation de l'armée de la Loire allait nous imposer, s'était empressé d'organiser des ambulances chez les dames du Calvaire, au Lycée jusqu'à l'arrivée de M<sup>me</sup> Caben au Musée.*

<sup>142</sup> Bibliothèque de la SAV, boîtier 1870-71.

*« Ces ressources étant insuffisantes, la charité et le patriotisme ardent de bon nombre d'habitants de Vendôme et des environs et ce sera à jamais l'honneur de notre pays, vinrent augmenter les moyens d'action de l'hôpital auquel un certain nombre moins riches d'argent que de cœur demandèrent à la maison les vins et les médicaments.*

*« Parlerons-nous maintenant de nos médecins, des pharmaciens, des sœurs ?!, des autres employés de la maison ? Non leur dévouement a été au-dessus de tout éloge. La commission administrative a la ferme conviction que chacun a fait son devoir et cela lui suffit<sup>143</sup>. »*

La réactivité très forte des administrateurs de l'hôpital à tout ce qui pourrait ressembler à une critique est liée à un contexte, celui de la défaite : « tout est perdu fors l'honneur » pourrait-on dire ; il était essentiel de valoriser l'héroïsme chez les combattants (les monuments en témoignent), le dévouement et l'esprit de sacrifice chez les soignants, le sens du devoir et des responsabilités chez les administrateurs.



*Quand il ne restait plus que le courage. À gauche, détail du monument de Pontlieue, dédié à Chanzy et à la IIe armée de la Loire.*

*À droite, le monument de Montoire-sur-le-Loir*

---

<sup>143</sup> ACHV, Reg. CA, 18 juin 1873.

## *Émile Faton, le « médecin des pauvres » de Vendôme*

Joseph Flavien Émile Faton est né le 1<sup>er</sup> janvier 1823, à Montoire-sur-le-Loir<sup>144</sup>. Son père, Joseph Pierre Faton, avait vu le jour le 21 janvier 1793, le même où Louis XVI fut guillotiné. Après des études médicales, il avait obtenu son titre de docteur en médecine le 29 août 1818 devant un jury présidé par Royer-Collard, comme Arsène Gendron trois ans plus tôt. Il fit un passage, sans doute assez bref, comme aide chirurgien major, peut-être avant son doctorat, dans les armées napoléoniennes, là encore, comme Arsène Gendron. Il vint s'installer à Montoire où il resta de longues années ; il y était toujours en 1845. Par ordonnance du 24 août 1833, il fut nommé deuxième adjoint au maire de Montoire, puis renouvelé en 1834 et 1835.

139	42	Coudray	Louis Théodore	Montoire-sur-le-Loir	1	16 ans
140	43	Pierrot	Anna	Montoire-sur-le-Loir	1	39 ans
141	45	Montreuil	Madame	Montoire-sur-le-Loir	1	32 ans
142	46	Faton	Charles Joseph père	Montoire-sur-le-Loir	1	45 ans
143	46	Hardier Faton	Amédée	Montoire-sur-le-Loir	1	15 ans
144	46	Faton	Emile	Montoire-sur-le-Loir	1	13 ans
145	46	Faton	Pauline	Montoire-sur-le-Loir	1	11 ans
146	46	Devet	Maria	Montoire-sur-le-Loir	1	54 ans
147	46	Griffin	Anna	Montoire-sur-le-Loir	1	21 ans
148	47	Faton Prof.	Charles Joseph	Montoire-sur-le-Loir	1	75 ans
149	46	Alexandre	Josephine	Montoire-sur-le-Loir	1	49 ans
150	46	Guillaume	Caroline	Montoire-sur-le-Loir	1	44 ans

*La famille Faton, dont le jeune Émile, âgé de 13 ans, dans le recensement de Montoire, en 1836.*

Arsène Gendron et Joseph Faton se connurent certainement très tôt et eurent l'occasion de collaborer, surtout après que le premier ait été nommé médecin des épidémies de l'arrondissement de Vendôme. Ainsi, au printemps de 1827, le Dr Gendron fut-il appelé pour suivre une épidémie de rougeole qui sévissait dans la commune des Roches-l'Évêque ; le sous-préfet de Vendôme en rendit compte au préfet de Loir-et-Cher :

[...] Il résulte de la visite de M. Gendron qu'il a trouvé 33 personnes, grandes et petites, atteintes de la rougeole et plusieurs dangereusement malades. Il s'est concerté avec M. Faton, médecin à Montoire, qui était aux Roches pour les soins à donner [...] et a fait prendre chez un pharmacien de Montoire les remèdes nécessaires pour les indigents<sup>145</sup>.

Le jeune Émile fit de solides, voire brillantes études au collège de Vendôme, puis suivit les traces paternelles et, à l'issue de son internat dans les hôpitaux de Paris, fut reçu au doctorat de médecine en 1844. Il vint alors s'installer à Vendôme, épousa Caroline Louise, de deux ans sa cadette, et devint par là-même gendre d'Arsène Gendron. La jeune femme était de santé fragile si l'on en croit un membre de la famille :

<sup>144</sup> C'est le dernier prénom qui deviendra usuel. Ce chapitre est extrait de LOISEL (J.-J.), « Émile Faton, le « médecin des pauvres de Vendôme », *Fidélité vendômoise*, n° 46, année 2019 ; p. 21-28.

<sup>145</sup> AD 41, 5 M 71. Lettre du 10 mai 1827.

*Je n'ai point connu l'oncle Arsène, mais souvent dans mon enfance, je suis allé voir sa fille, la tante Caroline qui avait épousé le docteur Faton. Malade et languissante, étendue sur une chaise longue, elle ne pouvait supporter l'odeur la plus subtile, le moindre parfum. Les bonnes langues – elles ne manquent pas en province – prétendaient que, quand elle est morte sans enfant en 1871, après 25 ans de ménage, elle exhalait encore le parfum de sa fleur d'oranger. C'était cependant une personne fort accueillante pour ses neveux et nièces<sup>146</sup>. Elle décéda, en effet, le 27 décembre 1871, à l'âge de 46 ans.*

Le couple était installé dans une maison sise au 46 de la rue Poterie, pratiquement face à l'actuelle bibliothèque. Grâce à la même source, nous connaissons un élément essentiel du décor intérieur : *Elle [Caroline] avait dans son salon de très belles tapisseries anciennes représentant l'une Alexandre et Epebestion, l'autre de gigantesques éléphants et la troisième, la mère et la veuve de Darius aux pieds de son vainqueur<sup>147</sup>.*

Guy Bodeven livre encore quelques détails sur la vie privée d'Émile Faton : *Le docteur Faton, mari de Caroline, avait une réputation de rude gaillard : dans la famille, on l'appelait Barbe-Bleue. À la mort de sa femme en 1871, n'ayant pas d'enfant, il s'était remarié avec une Dame Lemaire, veuve, aimable personne aussi accueillante pour les neveux de sa première femme que pour les siens propres. Elle mourut un an plus tard. Le docteur Faton épousa alors une filleule de Caroline ; il avait 60 ans, elle en avait 25. Ils eurent huit ou neuf enfants. Cette troisième épouse mourut au cours d'une opération.*



*Émile Faton*



*Caroline Gendron*

### ***Le médecin des épidémies***

Émile Faton fut associé à son beau-père du vivant de celui-ci. Ainsi, le 15 février 1851, il signait avec Arsène Gendron un rapport sur l'épidémie de choléra de 1849 à Vendôme. De toute évidence, ce texte fut rédigé par le D<sup>r</sup> Faton ; il y est régulièrement question du D<sup>r</sup> Gendron à la troisième personne et il écrit dans un passage :

*À tous ces symptômes il était difficile de méconnaître une affection cholérique ; on hésita seulement de prime abord à prévoir une véritable attaque de choléra, on se flatta de n'avoir affaire qu'à une forte cholérine. Mais une heure après environ, quand je me rendis avec M. Gendron auprès du malade, le doute ne parut plus permis ; nous étions en présence d'un cas de choléra bien tranché.*

Le choléra de 1849 fit beaucoup plus de victimes dans les arrondissements de Blois et Romorantin que dans celui de Vendôme. Oucques fut une localité particulièrement touchée et deux médecins s'y illustrèrent par un dévouement sans faille : les docteurs Pollet et Charles Dufay, ancien élève du collège de Vendôme et futur maire de Blois. À Vendôme même, deux adolescents d'une même famille furent emportés par la maladie, tandis que les autres cas parvenaient à être maîtrisés, y compris ceux survenus dans quelques fermes isolées.

---

<sup>146</sup> Cité par Guy Bodeven (dont l'épouse est descendante d'Esprit Gendron) dans sa monographie inédite et remarquablement documentée de la famille Gendron. L'auteur du témoignage était Édouard Bodin, petit-neveu d'Arsène Gendron.

<sup>147</sup> Héphaestion était un général macédonien, chef de la cavalerie d'Alexandre le Grand.

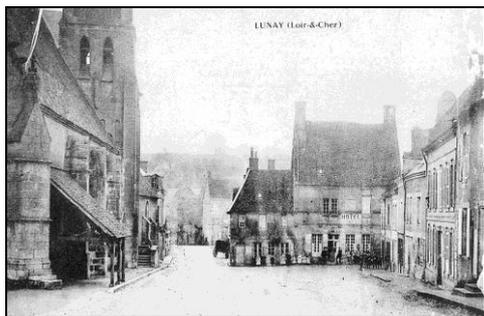
Avant même la mort d'Arsène Gendron, son gendre reprit toutes ses fonctions : médecin-chef de l'hôpital-hospice (1851), médecin du lycée (1853) et médecin des épidémies de l'arrondissement. C'est le 4 janvier 1855 qu'un arrêté préfectoral le nomma à cette dernière fonction. Il l'exerça aussi scrupuleusement que son prédécesseur, se rendant dans les villages touchés par une vague épidémique dès l'appel du sous-préfet. En décembre 1855, il était à Authon :

*J'ai visité 11 malades affectés de fièvre typhoïde dont la marche et les caractères révèlent suffisamment une influence épidémique assez grave. Sur les 11 malades 8 étaient en réalité convalescents et le début de la maladie remontait pour eux à cinq et même sept semaines [...].*

*Deux décès seulement m'ont été indiqués lors de ma présence à Authon [enfants de 9 et 11 ans]. Il s'efforçait de discerner des données locales susceptibles d'expliquer le point de départ du mal : Toutefois, je crois devoir signaler cette particularité sur laquelle les habitants eux-mêmes ont appelé mon attention d'une fosse remplie d'eau stagnante au milieu du bourg et dont l'eau excédante se déverse dans un ravin que traverse la route de Château-Renault à Montoire.*

*Cette fosse qui reçoit les eaux pluviales des pentes voisines était en effet à moitié vide et la vase se montrait à découvert dans une grande partie de son étendue.*

En mars 1859, il se rendit à Lunay où sévissait une vague de diphtérie. Là encore, il s'attardait sur la topographie sans vouloir en faire une cause exclusive : *La position du bourg de Lunay au fond d'une vallée étroite arrosée d'un petit cours d'eau peut jusqu'à un certain point rendre compte de son intensité, mais ces conditions se reproduisent dans beaucoup de localités que l'épidémie a épargnées. Une fois développée, l'affection diphthéritique s'est étendue autour du foyer primitif et la contagion a exercé son influence d'une manière évidente parmi les membres d'une même famille.* Il insistait sur la contagion qui avait été au cœur des débats médicaux de la génération précédente et dont les dernières braises fumaient encore.



*La place de l'église à Lunay*

*M. Faton s'est plaint, dans ce document, de ce que les maires négligent d'informer l'administration de l'apparition des épidémies dès qu'elles se déclarent : les médecins du service se trouvent ainsi dans l'impossibilité d'accomplir leur mission en temps utile [...]. J'ai vu avec satisfaction que vous vous proposiez de rappeler à ces fonctionnaires les prescriptions des circulaires ministérielles.*

Pour des raisons diverses, de nombreux maires n'avertissaient pas la sous-préfecture d'un passage épidémique dans leur commune. Dès le 25 mars, le sous-préfet l'avait signalé dans une lettre à son supérieur hiérarchique à propos de Lunay :

*J'ai l'honneur de vous informer d'une maladie épidémique dite diphtérie (angine couenneuse) s'est manifestée dans la commune de Lunay depuis deux mois environ sur les enfants.*

*11 garçons et 6 filles dont les plus âgés avaient huit et neuf ans ont été enlevés par cette épidémie qui dans ce moment est en décroissance ainsi que le constate M. le Dr Faton par un rapport du 18 mars courant.*

Deux mois de silence municipal, 17 décès : le bilan était tout de même très lourd. Et le sous-préfet précisait quelques jours plus tard :

*M. le Maire de Lunay ne m'avait pas informé de l'épidémie qui régnait dans sa commune. Je l'ai connue d'une manière indirecte ; j'en ai écrit au Maire et j'ai en même temps invité le Dr Faton à s'y rendre, ce qu'il a fait aussitôt. Les malades*

ont du reste été soignés par le médecin de Lunay, par ceux de Vendôme et par ceux de Saint-Calais. Les soins médicaux n'ont pas manqué. L'épidémie touche à sa fin. J'ai accordé un secours de 100 francs sur les fonds mis à ma disposition par le legs Crignon-Bonvalle<sup>148</sup>.

On touche ici du doigt une des raisons récentes du silence des maires : il existait sur place et dans les environs un maillage de plus en plus serré de médecins ayant un bon niveau de compétence et on recourait à eux plutôt qu'au médecin des épidémies qui ne se déplaçait qu'à la suite d'une démarche administrative. D'ailleurs, le Dr Faton reconnaissait spontanément la qualité de ses confrères ; en mars 1861, appelé tardivement à Souday pour des cas de croup, il écrivait au sous-préfet :

*Tous les malades ont été traités par les médecins de Mondoubleau avec toute la sollicitude que réclame cette maladie et les lumières que la science nous fournit.*

En janvier 1860, il se déplaça à Morée où la diphtérie se manifestait et là encore il ne tarissait pas d'éloges sur les soins apportés localement : *Le traitement employé a été le traitement ordinaire de la diphtérie. Cautérisation avec le nitrate d'argent, vomitifs, chlorate de potasse, alun pulvérisé en insufflation. Je n'ai pu qu'applaudir à la conduite de M. Moreau [officier de santé] et de la sœur qui veut bien, sur ses indications, donner ses soins aux malades avec un zèle et un dévouement à toute épreuve.* Comme Arsène Gendron avant lui, il était frappé par la pauvreté de certains habitants du Haut-Vendômois :

*Mais je ne dois pas dissimuler que plusieurs habitations m'ont paru dans de mauvaises conditions hygiéniques. Chez les plus pauvres des malades, plusieurs enfants étaient couchés dans le même lit et je m'étonne que dans de pareilles conditions la contagion n'ait pas fait plus de victimes.*

Le 9 décembre 1879, Émile Faton envoya sa démission au sous-préfet de Vendôme : *Craignant de ne pouvoir, sans préjudice pour ma clientèle, répondre à la confiance de l'administration relativement aux inspections cantonales prescrites par les nouveaux règlements, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien mettre sous les yeux de M. le Préfet ma démission de médecin des épidémies [...]*<sup>149</sup>. Il fut remplacé au printemps suivant par le docteur Martellière.

### *Médecin de la Société de secours mutuels de Vendôme*



*Bannière de « La Vendômoise »*

Le Saint-simonisme s'insinuait dans tous les milieux depuis des décennies. La Société de secours mutuels de Vendôme était donc tout à fait dans l'air du temps.

Une pièce maîtresse de l'équipe dirigeante fut Gervais Launay, professeur de dessin au lycée, qui remplit la fonction d'inspecteur<sup>150</sup>. Dès le début, trois médecins proposèrent leurs services à titre bénévole : les docteurs Chautard, Faton et Satis, tous trois exerçant à Vendôme. Ce n'est que bien plus tard, devant

<sup>148</sup> AD 41, 5 M 72.

<sup>149</sup> AD 41, 5 M 69.

<sup>150</sup> La matière de ce chapitre a été essentiellement tirée du livre bien documenté de Jean PETIT, *Société de secours mutuels « La Vendômoise » (1849-2005)*, Éditions du Cherche-Lune, 2005 (hors commerce).

l'accroissement spectaculaire des adhérents, qu'ils finirent par accepter une modeste rétribution : moyennant un abonnement de 2,50 francs, ils s'engageaient à prodiguer leurs soins aux adhérents et à *tous leurs enfants mâles au-dessous de 15 ans*.

Jean Petit écrit : *Le Dr Faton devint rapidement le plus populaire et eut à soigner la grande majorité des sociétaires. Les Vendômois l'appelaient le « médecin des pauvres ». Le conseil d'administration lui avait décerné le titre de « bienfaiteur de la société »*. Ce jugement positif était aussi formulé par Raoul de Saint-Venant dans la notice consacrée au médecin dans son *Dictionnaire du Vendômois* :

*Faton (Émile). Docteur en médecine, né à Montoire en 1823, mort à Vendôme en 1899. Il fut pendant quarante-cinq ans médecin de l'hospice et du lycée de Vendôme. Il se fit remarquer par sa science réelle et par-dessus tout par sa bienfaisance et son esprit de charité.*

En 1893, il avait alors soixante-dix ans, le Dr Faton accepta de poursuivre seul les soins aux membres de la Société de secours mutuels, après le décès de ses deux confrères. Lors de l'assemblée générale de l'année suivante, le vice-président saluait son dévouement :

*Je crois être l'interprète des 300 adhérents de la Société en adressant à M. le docteur Faton nos sincères remerciements pour le dévouement désintéressé dont il a gratifié la Société en prenant à sa charge, seul, les soins et les consultations à donner à tous nos membres participants ; je suis certain que tous lui en sont profondément reconnaissants.*

### ***Le médecin du temps de guerre***

En 1870, Émile Faton était toujours médecin-chef de l'hôpital-hospice de Vendôme. Certes, la ville accueillant une garnison de cavalerie, avait une partie de ses bâtiments réservés aux militaires. Cela se traduisait par un petit nombre de cavaliers hospitalisés avec quelques pointes lorsqu'une vague épidémique sévissait dans la garnison. Mais cette année-là, ce fut bien autre chose ! En septembre-octobre, la guerre frappait aux portes de la région : de nombreuses troupes françaises passèrent par Vendôme pour rejoindre la future II<sup>e</sup> armée de la Loire en formation ; il n'était pas encore trop question de blessés, mais surtout de malades. Alors que la mauvaise saison s'installait, les régiments de mobiles, constitués à la hâte et dans l'improvisation, étaient mal équipés en armes, mais aussi en vêtements et les bivouacs sous la pluie n'arrangeaient rien. Dès la mi-octobre, l'hôpital était saturé au niveau des soins :

[...] *Vu la lettre de M. le Dr Faton, médecin titulaire dudit établissement, dans laquelle il expose que les mouvements de troupes qui s'exécutent en ce moment ont eu pour résultat de faire entrer à l'hospice un nombre assez considérable de militaires et gardes mobiles atteints de maladies graves et en majorité de fièvres éruptives, affectant au plus haut point le caractère épidémique, et qu'en raison du développement inattendu du service médical, il sollicite de l'administration l'autorisation de confier à son collègue, le Dr Sigogne, médecin adjoint, un certain nombre de lits afin de pouvoir consacrer plus de temps aux malades qui seront assignés respectivement à chacun d'eux, sauf à se réunir toutes les fois qu'ils le désireront.*

La commission administrative de l'établissement se rangea à l'avis du médecin. Les maux épidémiques – typhoïde, diphtérie, dysenterie et surtout l'effroyable variole noire – ne firent que s'amplifier au cours des mois suivants. Ils atteignirent inévitablement la population civile et la mortalité se prolongea pendant des semaines après l'arrêt des combats. À partir de novembre, on se battit de plus en plus près de la vallée du Loir et des convois de blessés affluèrent à Vendôme. Pis encore, à la mi-décembre, la ville fut au cœur des affrontements. Un peu plus tard, il y eut les convois de prisonniers français, abandonnant au passage leur lot de malades et d'hommes exténués. Tout cela au milieu des excès d'un hiver particulièrement rude.

Le Dr Faton ne compta pas son temps pour faire face à cette marée de patients de tous ordres. La commission administrative en était pleinement consciente :

*M. le Président expose que par délibération du 20 février dernier l'administration, prenant en considération le surcroît de travail occasionné à MM. les médecins, l'aumônier, l'économiste et à quelques domestiques par suite du nombre considérable de malades et blessés militaires admis en traitement dans l'établissement et dans les ambulances annexes, leur a accordé une*

*indemnité proportionnelle pour les mois de novembre et de décembre ; que cet accroissement de malades s'étant prolongé en 1871, jusqu'au 15 mars, époque de la fermeture des ambulances, il lui paraît équitable d'accorder une nouvelle indemnité pour ce laps de temps aux personnes désignées ci-dessus ainsi qu'au secrétaire du bureau.*

Le médecin se vit attribuer une somme de 150 francs<sup>151</sup>.

En 1929, la Société de secours mutuels "La Vendômoise" fêtait ses 80 ans d'existence. Philippe Royau écrivait, à propos du D<sup>r</sup> Faton, dans une notice rédigée pour la circonstance : *Mais, c'est en 1870, dans un hôpital manquant de tout, installé à la hâte au lycée et dans lequel s'entassaient 300 blessés, dont beaucoup furent atteints de la variole noire, que le docteur donna la mesure du plus noble dévouement sans jamais abandonner ce poste dangereux. Le docteur Faton, quoique d'une santé délicate, trouva la force d'aller jusqu'au bout pour sauver les soldats qui avaient combattu pour la France*<sup>152</sup>. Dans son discours, prononcé le 8 décembre, le même confirmait son écrit :

*Je manquerais à mon devoir de Français et de Vendômois qui tout enfant a vécu les jours pénibles de 1870, si je ne rappelaiss, en présence de ses chers enfants, une des plus belles pages de la vie de cet homme de devoir, de cet homme de bien.*

*Sans abandonner ses malades civils, le docteur Faton accepta les dangereuses fonctions de médecin et chirurgien de l'ambulance [le lycée], s'y dévouant jour et nuit, malgré une température sibérienne.*

*La mort, malgré tous les efforts, tous les dévouements, faisait d'horribles ravages : rien que dans la journée du 27 décembre 1870, la variole emportait 51 malades dans l'ambulance et la terre était si profondément gelée que la fosse commune ne pouvait être creusée ; les cercueils mal joints s'entassaient derrière la maison du gardien du cimetière.*

### ***Ce médecin ne faisait pourtant pas de miracles***

Il fut question à plusieurs reprises de guérisons miraculeuses accomplies par Notre-Dame de Villethiou. Sa chapelle fut l'objet d'une dévotion croissante au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et les pèlerins affluèrent du Vendômois, mais aussi du Blésois et de la Touraine voisine<sup>153</sup>. Le D<sup>r</sup> Faton fut concerné par quelques-uns des vingt-quatre cas de « grâces » ou de guérisons miraculeuses.

Le plus spectaculaire concerna Scholastique-Thérèse Breton, une adolescente de 14 ans et demi-15 ans, fille des fermiers de M. de Verthamon, demeurant à Ambloy. Elle fut prise d'un « chaufferdi » ou « chaud froidi » le 13 août 1843, à la suite duquel elle devint « complètement percluse des bras et des jambes ». Vers Pâques 1844, sa raison s'altéra sensiblement. Fin juillet 1844, elle reçut l'extrême-onction. Émile Faton venait sans doute tout juste de s'installer à Vendôme après sa soutenance de thèse. Appelée, ainsi que son confrère Satis, à donner des soins à la jeune fille, ils parvinrent à la sauver et à améliorer son état, mais elle demeura paralysée.

La famille décida de faire le pèlerinage de Villethiou le 8 septembre 1845, fête de la Nativité de la Vierge. À l'arrivée dans la chapelle, portée dans sa chaise par ses parents, on lui fit dire un évangile, puis elle assista à la messe et communia. À la fin de l'office, elle dit qu'elle sentait ses forces revenir ; toutefois, son père la porta jusqu'à l'auberge. Alors, elle se leva, marcha seule jusqu'à la chapelle pour aller remercier la Vierge. Le nombreux public des pèlerins et les ecclésiastiques étaient stupéfaits. Le curé d'Ambloy, présent sur les lieux, écrivit un mois plus tard :

---

<sup>151</sup> ACHV, délibération de la commission administrative du 4 juillet 1871.

<sup>152</sup> Philippe Royau fut, au début du XX<sup>e</sup> siècle, un des animateurs de la fraction cléricale et conservatrice de la population vendômoise. Il fut deuxième adjoint dans une municipalité d'« union sacrée » pendant la première guerre mondiale. Vice-président de "La Vendômoise" en 1929, il en devint le président de 1932 et le resta jusqu'à sa mort, en 1939.

<sup>153</sup> Voir LOISEL (Jean-Jacques), « Villethiou, un pèlerinage marial au "siècle de Marie" », *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1997 ; p. 17-52.

*Cette guérison m'a tellement surpris et tellement frappé au moment où elle est arrivée à Villethiou que des personnes d'Ambloy qui étaient à la chapelle à l'instant [...] ont cru que j'allais me trouver mal. Qu'en a pensé le jeune D<sup>r</sup> Faton ?...*

Il s'étonna dans un autre cas survenu huit ans plus tard : la petite Victorine David, cinq ans, fille d'un cloutier de Vendôme, retrouva l'usage de ses jambes instantanément lors d'un pèlerinage à Villethiou le jour de l'Ascension 1853 ; le D<sup>r</sup> Faton, qui la soignait, prononça, dit-on, le mot miracle. La même année, Marie-Virginie Crosnier, dix-huit ans, résidant à Coulommiers, se rendit à Villethiou le 22 juillet. Elle était paralysée de tout un côté depuis un an et demi ; Les médecins de l'hospice de Vendôme – dont évidemment le D<sup>r</sup> Faton – se déclaraient impuissants. Elle était complètement guérie huit jours plus tard.



*Chapelle Notre-Dame de Villethiou*

### ***Un homme regretté des Vendômois***

Dans sa notice de 1929, Philippe Royau écrivait : *Le 16 janvier 1898, un an avant la mort du bon docteur, j'avais fait adopter par l'assemblée générale de notre Société un vœu demandant pour lui la croix de la Légion d'honneur. Au bas de ce vœu, transformé en pétition avaient signé les membres du bureau de notre Société, la municipalité de Vendôme, les conseillers municipaux de tous les partis (M. Lantenant avait signé près de M. Coupa et de M. de Trémault), tous les Vendômois décorés de la Légion d'honneur, les quatre autres médecins de la ville : MM. Martellière, Chauveau, Imbert et Pestour, le proviseur du lycée, etc. Un an après le docteur mourait sans avoir obtenu cette récompense pourtant bien méritée.*

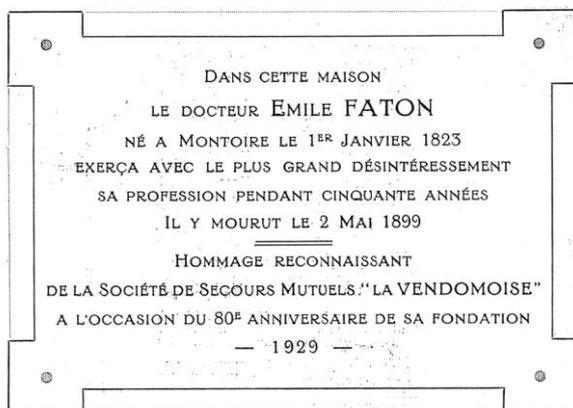
Le mérite tarde parfois à être reconnu. Dès 1870-71, celui du D<sup>r</sup> Faton aurait pu être distingué : le 1<sup>er</sup> décembre 1870, une femme remarquable, Coralie Cahen, prit la direction de l'ambulance du lycée et s'illustra par une conduite exemplaire, saluée par les chroniqueurs de l'époque, Gustave Chanteaud, Gervais Launay ou Stanislas Neilz ; aucun ne mentionna le D<sup>r</sup> Faton et Coralie Cahen fut décorée de la Légion d'honneur quelques mois plus tard...

Émile Faton est donc décédé dans sa maison de la rue Poterie le 2 mai 1899, laissant une ville en deuil : *La mort du médecin des pauvres fut, pour Vendôme, un deuil public. Une foule énorme suivit le cortège funèbre jusqu'au cimetière. Sur la tombe, M. Guillemot, maire, au nom de la commission administrative de l'hospice, de la Société de secours mutuels, des pauvres et de la population tout entière, vint adresser un dernier adieu à l'homme de bien et de devoir qui venait d'être enlevé aux respects de tous et constater le vide que va faire sa mort au milieu de toutes les familles qui, depuis un demi-siècle, ont reçu jour et nuit, toujours sans relâche, ses soins assidus et désintéressés. Il terminait ainsi : « Saluons avec respect la tombe du bienfaiteur, du digne médecin qui nous quitte et conservons pieusement le souvenir de celui dont la vie, si bien remplie, ne nous laisse que de nobles exemples et de salutaires enseignements ».*

En 1929, une plaque de marbre commémorative fut apposée à la façade de sa maison. Mais le 15 juin 1940, le bombardement et l'incendie ruinèrent tout un quartier de Vendôme, dont cette portion de la rue Poterie et la demeure du médecin. Une rue de la ville porte son nom depuis 1913.

La vie du D<sup>r</sup> Faton éclaire un changement d'époque dans l'histoire des médecins. Le statut prestigieux du médecin des épidémies, si bien illustré par Arsène Gendron, s'est amoindri au fur et à mesure que progressaient la qualité et la compétence des médecins ruraux, capables de diagnostiquer et de traiter par eux-mêmes les poussées épidémiques. Comme Charles Silly à Villiers-sur-Loir, Émile Faton fut un de ces

« médecins des pauvres », qui fleurirent dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et donnèrent sa coloration humaniste à la médecine provinciale de cette époque.



*Plaque rendant hommage au D<sup>r</sup> Faton*



*La maison du docteur après le 15 juin 1940*

## *De l'hôpital-hospice au centre hospitalier de Vendôme.*

### *La laïcisation de l'hôpital de Vendôme*

#### *Premières passes d'armes*

La laïcisation de l'hôpital-hospice de Vendôme n'a pas été un coup de tonnerre dans un ciel bleu. Sur un plan national, elle a été préparée par la montée en puissance du courant anticlérical, puis par son accession au pouvoir avec le ministère radical de Waldeck-Rousseau. Les ordres religieux féminins, très présents dans le secteur hospitalier, ont été une cible privilégiée des partisans de la laïcisation. Localement, il en allait de même et les escarmouches s'étaient multipliées, par exemple autour de la présence des symboles religieux dans les salles de l'établissement : lors d'une réunion de la commission administrative, le 4 mai 1897, le maire de Vendôme rappelait que, depuis une quinzaine d'années, *les emblèmes religieux avaient été enlevés des salles de malades, qu'ayant appris que ces emblèmes ont été replacés, il vient demander qu'ils soient réintégrés dans la chapelle*<sup>154</sup>. L'alternance de municipalités plus ou moins compréhensives à l'égard de la religion expliquait ce va-et-vient.

Il est vrai que l'établissement bénéficiait de temps à autre des libéralités de personnalités très croyantes et désireuses de faire acte de charité, y compris dans leurs dispositions testamentaires. Ainsi, M<sup>lle</sup> Aupelletier, bienfaitrice de l'église de la Madeleine (où elle apparaît comme donatrice de plusieurs vitraux), fit aussi don à l'hospice des bâtiments, cour et jardin de la ferme des Murs. De telles sources de revenus n'étaient pas négligeables.

Dès les premiers jours de 1904, l'offensive visa un enseignement dispensé dans le cadre de l'hospice. Depuis une dizaine d'années, celui-ci accueillait des enfants de l'Assistance publique de Paris, atteints de teigne... Ce qui n'empêchait pas de les instruire. Le 21 janvier, le sous-préfet adressait un courrier au maire à ce sujet : *Monsieur l'Inspecteur d'Académie a fait connaître à Monsieur le Préfet que l'école de l'hospice de Vendôme, qui réunit les enfants confiés à l'Établissement par l'Assistance Publique de Paris, ne pouvait être considérée comme une garderie.*

*Pour faire cesser cet état de choses, je vous prie de faire connaître à la commission administrative de l'hospice que si celle-ci entend laisser la direction de l'école dont il s'agit à une institutrice congréganiste, cette maîtresse devra être invitée par ses soins à faire une déclaration régulière d'ouverture d'école privée congréganiste mixte [...]*<sup>155</sup>. Les avis se partagèrent entre les partisans de laisser les choses en l'état et ceux qui s'en remettaient à l'administration supérieure pour les faire évoluer, cette dernière position étant majoritaire.

La question revint sur le tapis lors d'une séance du 26 mars. Le préfet avait pris soin de faire préciser son point de vue par le sous-préfet Rang des Radrets : *M. le Préfet ajoute que l'instruction donnée par une institutrice congréganiste lui paraissant insuffisante, il a proposé d'informer l'Assistance Publique de la Seine de l'irrégularité constatée et de la solution adoptée par la commission.*

*M. le Préfet de la Seine, qui a confié à l'établissement charitable le soin de guérir et d'instruire, pendant leur séjour à l'hospice, les enfants dont il s'agit, ne voudra pas certainement se contenter pour eux d'un enseignement notoirement insuffisant et il fera du changement de l'institutrice une condition essentielle du maintien des petits teigneux à Vendôme*<sup>156</sup>.

Dans l'affrontement qui s'annonçait, la pression et l'impulsion venaient surtout de l'autorité supérieure. Le préfet appuyait à l'endroit qui faisait mal en évoquant le risque d'un retrait de cette catégorie de pensionnaires, synonyme d'un manque à gagner. Les partisans du *statu quo*, Jouinot, Peltreau et Peltier, ne désarmèrent pas et leur argumentation éclaira le fonctionnement du service des enfants teigneux, créé en

---

<sup>154</sup> ACHV.

<sup>155</sup> ACHV.

<sup>156</sup> Ibid.

1894 : *Cet Établissement ne prit alors d'autre engagement que de soigner ces enfants moyennant une indemnité journalière de 1 fr 50, plus 2 francs par mois pour entretien de chaussures.*

*En 1897, la Commission administrative d'accord avec MM. Les Inspecteurs des Écoles, décida qu'il y avait lieu de leur faire donner l'enseignement. Une sœur attachée à l'Établissement, pourvue du brevet élémentaire, fut chargée de ce soin et depuis lors elle s'est acquittée de sa mission d'une manière satisfaisante. L'Administration de l'Assistance Publique, qui n'ignorait pas que l'hospice était tenu par des sœurs, n'a du reste jamais fait d'observation à ce sujet.*

*Le nombre actuel des enfants présents est de 65, appartenant aux hôpitaux parisiens. 50 seulement sont âgés de plus de sept ans. Ce nombre de 65 est un maximum ; car depuis plusieurs années il a varié entre 40 et 50. Vendôme ne peut être assimilé à Romorantin qui a construit en dehors de l'hospice, sur une grande échelle, un service particulier pouvant, paraît-il, recevoir 200 enfants.*

*[...] il est certain que la dépense du traitement d'une institutrice laïque excéderait d'une manière notable les frais d'entretien de la sœur qui, en dehors de la nourriture, touche un traitement annuel de 180 francs seulement<sup>157</sup>.*

On passa au vote : trois voix pour une institutrice laïque, trois contre dont celle, prépondérante, du président de séance... L'enseignante congréganiste était maintenue. Et pour se conformer à la loi, la procédure d'ouverture d'une école mixte privée fut engagée. En avril, l'inspecteur d'académie estimait la cour de récréation des filles trop petite et déplorait l'absence de cabinets d'aisances pour les garçons. À la première observation il fut répondu que la cour était un vaste jardin ; pour la seconde, un devis de construction fut approuvé.

Le 21 mai, le directeur de l'Assistance publique de Paris prenait le relais, soulignait *l'insuffisance de l'instruction donnée jusqu'à ce jour par une religieuse aux enfants teigneux* et préconisait son remplacement par une enseignante laïque. Avant toute prise de décision, l'administration de l'hospice demanda si l'Assistance publique s'engageait à envoyer des enfants à Vendôme comme par le passé. La réponse ne fut pas encourageante : *M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Directeur de l'Assistance publique de la Seine faisant connaître que le nouveau mode suivi par l'hôpital Saint-Louis n'exigeant qu'un traitement de courte durée, il regrette de ne pouvoir prendre aucun engagement de continuer à envoyer des enfants teigneux à l'hospice de Vendôme<sup>158</sup>*. Et le *statu quo* l'emporta encore.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1904, par un vote de fin de séance (deux délégués avaient déjà quitté la salle de réunion), fut décidé l'enlèvement des emblèmes religieux dans les salles des malades et autres locaux communs.

### ***La supérieure s'en va... La laïcisation arrive***

Le 23 septembre, la commission administrative vécut une séance historique. Elle commença par la lecture d'une lettre de sœur Marie-Patrice, supérieure générale de la communauté de Saint-Laurent-sur-Sèvre : *Notre conseil vient de décider le changement de la supérieure de nos sœurs de Vendôme. Nous la remplacerons très prochainement par une autre sœur, qui nous semble réunir les qualités nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de l'Établissement.*

*Nous osons compter sur votre bienveillance, M. le Président, et sur celle de la commission administrative pour faciliter à la nouvelle supérieure la mission qu'elle aura à accomplir près des pauvres et des malades.*

Cette décision n'était pas concertée avec l'autorité civile. Depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se multipliaient les manifestations d'agacement, voire d'irritation, des édiles de nombreuses communes devant le départ subit d'une supérieure, le brusque déplacement d'une sœur, notamment dans les petits

---

<sup>157</sup> Ibid.

<sup>158</sup> Ibid., séance du 26 juin 1904.

établissements ruraux. Le mécontentement était d'autant plus vif que ces décisions concernaient des lieux et des services jugés utiles à la communauté locale. Outre le prétexte offert à la pression anticléricale, de tels procédés ont certainement favorisé la laïcisation des structures hospitalières et autres écoles de filles.



*Retour de la supérieure de Vendôme à la Maison-Mère.*

*Le départ de la Supérieure a bien été préparé d'accord avec sa congrégation puisque dimanche soir, elle recevait l'ordre de rejoindre son couvent. Lundi matin, à 4 heures, avant même que le Président de la Commission ait pu être averti de ce départ, la Supérieure prenait le train. La politesse la plus élémentaire voulait que cette Congrégation avisât la commission de son intention de rappeler la Supérieure de Vendôme, qu'elle se mit d'accord avec cette commission sur le jour de son départ qui aurait dû coïncider avec l'arrivée de sa remplaçante. Mais au contraire, la Supérieure part, laissant les malades dont elle avait la surveillance, désertant un poste qu'on lui avait confié, une mission qu'elle avait accepté de remplir. Puisqu'il plaît à la Congrégation des Filles de la Sagesse de nous priver d'une surveillante générale qui est l'intermédiaire obligatoire entre la commission et les sœurs, que va devenir notre autorité sur ces dernières, qui va assurer désormais l'exécution de nos ordres et la surveillance des services ?*

*Cet acte constitue un véritable défi et démontre que nous n'avons en réalité aucun pouvoir sur les religieuses, qu'elles ont d'autres chefs à contenter que nous.*

*Dans ces conditions, nous jugeons indispensable de remplacer ces auxiliaires par un personnel laïque sur lequel nous puissions compter en toutes circonstances et qui ne reconnaisse qu'une seule autorité, celle de la commission. La laïcisation s'impose donc.*

Suivait une savante démonstration chiffrée, annonçant une économie annuelle de fonctionnement de près de 7 000 francs, grâce à la laïcisation. En outre, les sœurs se voyaient accusées d'avoir instauré un véritable pouvoir absolu sur les secteurs clés de la vie de l'établissement :

*L'Économe n'est pas maître de ses denrées bien qu'il soit responsable.*

*Le Receveur, au lieu de commander, ne reçoit plus que des ordres.*

*Les malades, les hospitalisés ne cessent de se plaindre des atteintes portées à leur liberté de conscience. On a même imaginé, pour faire entendre de force la messe aux malades alités, d'ouvrir les portes contiguës à la chapelle.*

Les trois administrateurs proposaient une laïcisation de l'hospice, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> février 1905. La discussion qui s'ensuivit fut certainement animée. Launay – par ailleurs directeur du journal *Le Carillon* – se déclara d'accord sur le principe, tout en souhaitant disposer d'un maximum d'informations susceptibles d'éclairer la démarche. Frain et Véret se rallièrent à sa position. Peltreau parla au nom des opposants à la laïcisation :

*Les difficultés de se faire servir augmentent tous les jours et c'est une illusion que de croire que l'on trouvera parmi des laïques des serviteurs aussi faciles à recruter, aussi désintéressés que les sœurs et aussi économiques. Depuis vingt-sept ans qu'il est dans l'administration, il a pu constater le dévouement des sœurs dans les circonstances les plus difficiles et il est heureux d'avoir l'occasion de leur adresser le témoignage de son admiration pour leur abnégation<sup>159</sup>. Peltreau fut rejoint par*

<sup>159</sup> Ibid.

Jouinot. Lantenant et Aubert restant fidèles à leur texte, le vote donna finalement cinq voix pour la laïcisation contre deux.

Le principe accepté, restait à l'inscrire dans les faits, ce qui n'allait pas être si aisé. D'ailleurs, le même jour, la commission acquiesçait à la demande de deux dames pensionnaires qui voulaient suspendre un Christ au chevet de leur lit. À tout moment, un incident pouvait surgir, dans un sens ou dans l'autre, comme celui rapporté à la commission le 21 novembre 1905. Les faits se seraient déroulés en octobre, peu avant le décès d'une dame Randuineau. Launay, administrateur de service, avait d'abord enquêté auprès du mari :

Q : *On me dit que la sœur infirmière de la salle où était votre femme aurait déposé un Christ sur elle après sa mort. L'avez-vous vu ?*

R : *Non, c'était le matin vers 9 heures, ma femme avait encore sa connaissance ; j'étais près d'elle avec ma fille ; la sœur s'est approchée et a tiré de sa robe le Christ qu'elle porte. Ma femme qui la regardait à ce moment a fait un signe de la main, comme pour écarter quelque chose.*

Q : *Croyez-vous que votre femme ait compris que la sœur avait voulu lui présenter son Christ ?*

R : *Je ne sais pas mais la sœur s'est aussitôt retirée.*

Q : *Le geste de la sœur a-t-il été assez prononcé pour que vous soyez sûr que son intention était de présenter son Christ à votre femme ?*

R : *Je n'en suis pas certain, car elle n'a fait que de soulever son Christ sans le retirer complètement de sa robe [...].*

Interrogée à son tour, la religieuse nia résolument le fait, tout au plus un geste inconscient pour remettre en place son Christ dérangé par les gestes effectués autour des malades :

Q : *Saviez-vous que la femme Randuineau devait être enterrée civilement ?*

R : *On m'avait bien dit cela, mais je n'en avais aucune certitude ; j'ai fait tout mon devoir sans m'en occuper.*

Q : *Et après sa mort, que s'est-il passé ?*

R : *J'ai su alors que cette femme serait enterrée civilement. J'accompagnai sa dépouille au dépôt mortuaire et comme après l'avoir ensevelie moi-même avec une aide, cette dernière me demandait s'il fallait apporter de l'eau bénite, je lui répondis simplement : « Non, ce n'est pas la peine » et nous nous retirâmes<sup>160</sup>.*

Le 21 novembre 1905, la commission administrative passa de l'acceptation du principe de laïcisation à la décision de l'appliquer. Le 5 décembre, la démarche se concrétisait en demandant au préfet :

1°) *l'autorisation d'ouvrir au budget proposé pour l'exercice 1906, un crédit de 5 380 francs pour "Traitement de la surveillante générale et du personnel laïque" [...].*

2°) *l'autorisation de dénoncer aussitôt que possible le traité du 21 mars 1856 [...] entre l'Administration de l'Hôpital de Vendôme et la Congrégation des Sœurs de la Sagesse [...].*

3°) *Et pour le cas où ce personnel laïque entrerait en fonctions avant le 31 décembre 1905, d'ouvrir un crédit de 400 francs au compte de l'exercice courant, pour faire face aux dépenses de fonctionnement du service<sup>161</sup>.* L'administrateur Launay décida de voter contre le projet de laïcisation.

---

<sup>160</sup> Ibid.

<sup>161</sup> Ibid.

À l'évidence, la majorité de la commission administrative voulait mener rondement le processus. Dès le 28 novembre, Lantenant, maire de Vendôme, avait fait appeler la supérieure dans le bureau du receveur pour l'informer de la décision de laïcisation. Et le 5 décembre, elle fut introduite au lieu de la séance pour s'entendre confirmer ce qu'elle savait déjà. Le préfet accorda les autorisations demandées et le 14 décembre, il fut décidé de dénoncer le traité avec les sœurs. La supérieure fut avisée que le personnel laïc serait installé le 1<sup>er</sup> janvier 1906.

Peltreau, l'opposant résolu à la laïcisation, avait persisté dans sa détermination de publier un mémoire dénonçant le caractère nuisible de l'opération. Le travail fut achevé le 9 décembre 1905. Dans son texte introductif, l'auteur déplora les multiples embûches pour l'empêcher de faire connaître son analyse. Pour Peltreau, il n'y avait aucun doute :

*Tout était arrangé d'avance.* Au-delà de sa perspective militante, le "mémoire Peltreau" brosse un tableau à la fois concis et dense des moyens de fonctionnement de l'hôpital de Vendôme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Sans entrer dans le détail des analyses, il n'est pas inutile d'extraire quelques passages forts :

- *Ce qui constitue la vraie fortune de l'hospice de Vendôme, c'est ce que j'appellerai « son Domaine », dont le revenu consiste en arrérages de rentes sur l'État ou autres valeurs de bourse, intérêts de capitaux, fermages, produits de coupes de bois.*

*Jusqu'en 1893, et depuis de longues années, ce revenu du domaine a peu varié ; il s'est toujours tenu entre 38 000 et 40 000 francs de revenus bruts.*

- *Avant 1893 : Tous ceux qui ont passé par l'administration de l'hospice savent que cet établissement, s'il n'a pas eu besoin de demander une subvention à la ville, n'a, depuis fort longtemps, et sauf les dernières années, équilibré ses budgets qu'avec peine, grâce à une stricte économie, et en ajournant des améliorations pourtant très utiles.*

- *Depuis 1893 : Depuis 1893, époque à partir de laquelle l'hospice commença à recevoir des enfants teigneux, soit au compte du département de la Seine, soit, pour une faible portion, au compte des familles, nous voyons la situation s'améliorer.*

- *Disparition du service des teigneux : Tous ceux qui ont suivi les différentes phases de la laïcisation seront persuadés que la disparition de ce service en a été le premier acte.*

- *Le revenu du domaine dans l'avenir : Doit-on espérer ou prévoir dans l'avenir des legs importants, comme il en a été fait depuis vingt ans ? C'est bien problématique avec la laïcisation et ce qui se passe n'est guère fait pour encourager les générosités futures.*

- *Projets de construction : Je ne fais pas ces observations pour critiquer les projets de construction dont j'ai été l'un des promoteurs et qui répondent à une nécessité. Il n'en faut pas moins convenir que les constructions seront, malgré les subventions, fort onéreuses à l'hospice, non seulement par leur édification, mais aussi par leur mise en œuvre et qu'elles grèveront les finances futures de l'établissement. 3 000 fr par an me paraissent un minimum d'excédent de dépenses.*

- *Ce que coûtera la laïcisation : D'après le projet de la commission qui a élaboré les préliminaires de la laïcisation, les douze sœurs actuellement en service à Vendôme et coûtant 2 160 fr par an seront remplacées par dix femmes laïques coûtant 5 380 fr, soit une augmentation de 3 220 fr par an.*

*Toutes les conséquences de la laïcisation n'ont pas été prévues dans cette augmentation [...]. Je suis donc très modéré en disant que pour le traitement du personnel seulement, la laïcisation coûtera, non pas 3 220 fr, mais au moins 5 000 fr.*

- *Conclusion : L'hospice ne pourra pas vivre sans subvention, et cette aide, qui ne peut lui venir que de la ville, déjà pas bien riche, ne lui sera accordée que dans la mesure de ses besoins les plus pressants. Une subvention peut éviter un déficit ou le combler ; elle ne donne pas l'aisance.*



*Caricature de Lantenant, maire de Vendôme, surnommé « Cadet 1<sup>er</sup> » ou « Cadet-casserole ».*

*Or quand un établissement de cette importance n'a plus aucune élasticité dans son budget, quand il est obligé d'économiser et de rogner sur tout, sur la nourriture, sur le nombre des admissions des indigents, sur les améliorations utiles, sur les traitements des employés, ce sont toujours les hospitalisés, et par conséquent les malheureux qui en souffrent.*

La substitution du personnel laïque aux sœurs de la Sagesse semble s'être opérée sans heurts ni incident notable. Dans la séance du 29 décembre, Philippe Frain, membre de la "sous-commission d'application de la laïcisation", présenta aux médecins de l'hôpital la surveillante générale – également chargée du service de la pharmacie – et les nouvelles infirmières.

La supérieure avait souhaité disposer d'objets mobiliers censés appartenir à la communauté. Pour ceux qui étaient inscrits dans l'inventaire, il n'y eut aucun problème ; pour d'autres, elle dut fournir une justification de propriété<sup>162</sup>. La courtoisie resta de règle au terme d'une collaboration quasi séculaire : *Elle [la commission administrative] ne veut pas laisser partir les sœurs qui ont assuré les services de l'hôpital de Vendôme sans leur adresser ses remerciements pour leur longue collaboration*<sup>163</sup>. Il fut même convenu d'accorder à la sœur Thémiste, née en 1833 et en charge de la buanderie depuis 1867, une pension annuelle de 200 francs.

Le défenseur des religieuses, Peltreau, ne pouvait guère faire mieux que de donner sa démission, qui fut enregistrée le 20 février 1906 et l'administration à l'unanimité exprime à M. Peltreau les regrets qu'elle éprouve d'être privée de sa collaboration.

*Elle le prie d'agréer l'expression de ses vifs remerciements pour le dévouement qu'il n'a cessé d'apporter dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur et dans celle d'ordonnateur des dépenses, qui remontent à près de trente ans.*

Ainsi, la laïcisation devenait effective dans un climat de respect mutuel entre les principaux protagonistes, du moins en apparence. Chaque camp avait argumenté, âprement défendu sa cause et ses intérêts ; les dés étant jetés, chacun souhaitait avoir la dignité de son côté. Dans cette affaire, ce n'était pas, en revanche, le souci prioritaire de la presse vendômoise...

### ***La presse amplifie la polémique***

Les journaux régionaux se livrèrent à un véritable pugilat autour de la laïcisation de l'hôpital. Dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, le Vendômois avait la chance de compter trois hebdomadaires d'opinion, représentant les principaux courants politiques et idéologiques qui s'exprimaient dans la contrée :

- *Le Patriote vendômois* était l'héritier du vieux journal conservateur et clérical, *Le Loir*. Son directeur, Émile Marsac, particulièrement combatif, voire vindicatif, mettait au service de ses convictions une plume alerte et acérée.

- *Le Carillon de Vendôme* était, depuis la consolidation du régime républicain, le porte-parole de la mouvance opportuniste et modérée. Il tentait de compenser ses timidités en matière sociale par des positions anticléricales affirmées.

- *Le Progrès de Loir-et-Cher* accompagnait les progrès du courant socialiste dans l'opinion régionale. La priorité aux revendications sociales n'empêchait pas une présence forte sur le terrain de l'anticléricalisme.

La presse était d'autant plus impliquée dans la querelle de la laïcisation de l'hospice que Lantenant, maire de Vendôme et président de la commission administrative, était directeur du *Progrès*, tandis que l'imprimeur Launay, membre de la même commission, dirigeait *Le Carillon*.

---

<sup>162</sup> Il s'agissait d'objets religieux, de vêtements et d'ornements liturgiques.

<sup>163</sup> ACHV. Sur l'installation des sœurs de la Sagesse à Vendôme, cf. J.-J. LOISEL, "L'hôpital de Vendôme au temps de Balzac", *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, tome 59, 2004, p. 147 sq.

Les hostilités commencèrent dès le 29 septembre 1904 et les premières menaces de laïcisation, sous la plume de Marsac. Celui-ci prit pour cible privilégiée *Le Progrès* qu'il se plaisait à rebaptiser *Le Petit Répugnant*. Passant en revue les affirmations du journal socialiste, il s'évertuait à en démonter la réalité. Un échantillon suffit à montrer que la lutte s'annonçait sans merci :

*"Petit Répugnant" du 25 septembre*

*Tout récemment, par suite de la diminution croissante du nombre des teigneux envoyés par l'Assistance publique ; de plus, considérant la disparition imminente de ce service, la commission administrative prévoyait le licenciement d'une partie du personnel attaché au traitement de cette affection, personnel qui comprenait cinq sœurs et trois laïques. Cinq sœurs !!!*

*La supérieure entendit parler de ces intentions, et, prenant avant tout les intérêts de sa congrégation, sans en référer à l'administration, sans demander à l'administrateur de service, congédia, de sa propre autorité, une laïque capable, exercée.*

*La vérité, la voici :*

*Tout récemment, une fille employée à la pharmacie, énervée des misères faites aux sœurs, et pensant que celles-ci allaient partir, s'est placée ailleurs. Elle a été immédiatement remplacée non pas par une sœur, comme voudrait le faire croire le "Petit Répugnant", mais par une laïque<sup>164</sup>.*

Des versions contradictoires étaient continuellement proposées, avec une cohérence dans l'exposé des faits de chaque côté. Il aurait fallu au lecteur un examen minutieux des documents officiels pour dégager une vérité, à condition que leur précision le permette. En réalité, dans de semblables articles, la quête de la vérité n'était pas à l'ordre du jour : il fallait afficher un argumentaire résolu, susceptible d'emporter l'adhésion de lecteurs prédisposés à souscrire.

Puis une accalmie régna pendant pratiquement un an, la question ayant quitté le devant de la scène politique locale. L'automne 1905 réveilla les vieilles douleurs ; en octobre, Vendôme subissait une forte poussée épidémique de typhoïde, touchant aussi l'hospice et mettant en danger la vie d'une religieuse : *Nous apprenons avec peine que l'état de santé de la jeune religieuse dont nous avons annoncé la maladie dans un de nos derniers numéros, loin de s'améliorer, devient de jour en jour plus inquiétant [...].*

*Nous apprenons aussi que plusieurs femmes demandées pour laver le linge de l'hospice s'y sont refusées, par crainte de la typhoïde qui y régnait. Nous comprenons ces hésitations et ces craintes de la part de mères de famille soucieuses de réserver leur santé pour leurs enfants ; mais nous n'en éprouvons qu'une plus vive admiration pour le dévouement de ces saintes femmes qui ont tout sacrifié et ne demandent que la permission d'exposer tous les jours leur vie en face des épidémies et des maladies contagieuses de toutes sortes<sup>165</sup>. Le message était clair : en cas de passation des pouvoirs des religieuses à un personnel laïque, la relève ne serait pas garantie et son dévouement encore moins.*

Le 30 novembre 1905, revenant sur la nouvelle de la laïcisation annoncée laconiquement la semaine précédente, *Le Patriote vendômois* dénonça les coupables avec véhémence ; en première ligne sur le banc des accusés, venait un trio infernal :

*Lantenant, maire de Vendôme, cet homme qui emportera, jusque dans la tombe, la répugnance de ceux qui respectent la franchise et n'admettent pas que pour servir sa cause, si légitime soit-elle, un individu consente à mentir et à ne plus être qu'un mouchard.*

*Frain (Philippe), conseiller municipal, le même qui frémissait jadis en constatant le cynisme audacieux d'un Lantenant, et dont le bras tendu vers le front de ce dernier, comme pour y désigner une tache indélébile, ponctuait en pleine réunion publique l'une de ces phrases qui tuent moralement un homme, quand cet homme a pour deux sous d'amour-propre.*

---

<sup>164</sup> *Le Patriote vendômois*, 29 septembre 1904.

<sup>165</sup> *Le Patriote vendômois*, 19 octobre 1905.

*Aubert (ancien serrurier), membre de la commission de l'hospice, l'une de ces nullités malfaisantes, chez lesquelles les bas instincts de la jalousie tiennent lieu d'intelligence et qui mangeraient le cœur de leurs adversaires s'ils pensaient en retirer profit.*



*Le journal «Le Patriote vendômois» a succédé à l'hebdomadaire conservateur et clérical «Le Loir» en 1900. Il a mené une lutte de tous les instants contre la municipalité anticléricale qui dirigeait Vendôme.*

*Après la loi de séparation des Églises et de l'État et la laïcisation de l'hôpital, il a pris pour cible le personnel laïc de l'établissement, consacrant une rubrique particulière aux «scandales» qui s'y produisaient.*

Fourbe, délatrice et cannibale, telle était la trinité laïciste aux yeux de Marsac. Pour emporter la majorité de la commission, il fallait un quatrième mousquetaire. Les anticléricaux finirent par le trouver, selon toute apparence dans le camp même de l'adversaire : *Lors d'une mission prêchée en l'église de la Trinité de Vendôme, en 1901, l'un des prédicateurs recommandait aux fidèles, du haut de la chaire, la librairie Viault.*

*Personne, il faut le reconnaître, ne trouva étrange cette recommandation et pour cause : le commerçant dont il s'agissait affichait une telle dévotion que M. le curé de la Trinité, comme disent les braves gens, n'aurait pas manqué de lui donner le bon Dieu sans confession. [...]*



*Ce bon M. Viault, qui chantait si bien, était donc heureux, car la clientèle catholique ne manquait pas d'affluer, comme bien on le pense, dans la boutique d'un "calotin" si parfait, dont le cléricalisme bravait aussi audacieusement les sarcasmes de l'athéisme. Certes oui, il en avait des clients, ce clérical forcené, que c'était comme un rendez-vous, chez lui, des abbés et des châtelains du Vendômois.*

*[...] il fit fortune et se retira des affaires. Et depuis lors, pensez-vous, M. Viault va à la messe tous les matins et s'occupe de politique dans l'intérêt de ses anciens clients ? Hélas ! Les convictions de M. Viault ont fait comme le bon vin, lorsqu'il reste trop longtemps au soleil, elles ont tourné.*

Viault avait été nommé administrateur de l'hospice en août 1905, en remplacement de Jouinot, hostile à la laïcisation. C'est donc à ce moment que le rapport de force a évolué de manière décisive au sein du conseil d'administration.

Dans son édition du 4 janvier 1906, *Le Patriote vendômois* accorda une très large place au "mémoire Peltereau". Le même numéro évoquait avec émotion la *grandiose manifestation* qui avait accompagné le départ des sœurs de la Sagesse : *À 10 heures a lieu le service solennel célébré dans l'église de la Madeleine pour les sœurs qui ont passé par Vendôme depuis 1803, spécialement celles qui reposent dans un coin de notre cimetière et qui, restant au milieu de nous, rappelleront constamment la vaillance des Filles de la Sagesse et nous aideront à conserver l'espérance de les revoir un jour. C'est au milieu d'une foule de 2 000 personnes que ce service est célébré [...].*

*Le triste cortège, composé de trois voitures, est précédé d'enfants portant des bouquets ornés de rubans tricolores et suivi d'une foule immense. À la gare. [...] On voit, pleurant au milieu de plusieurs officiers émus, et décorée comme l'un d'entre eux, la brave sœur Anicet à laquelle le 20<sup>e</sup> Chasseurs a prodigué tant de témoignages de son affectueuse reconnaissance.*

*[...] Alors en un geste sublime, la Supérieure, sœur Marie des Anges, une jeune Vendéenne à l'âme douce et énergique, au visage calme et pur comme son nom, se montre à la portière du wagon, arrache son Christ de sa poitrine et le présente à la foule en criant : Vive le Christ ! À la vue de ce Christ qui gêne si fort les Caïphe, les Pilate et les Judas de toutes les époques,*

la foule répond avec enthousiasme : *Vive le Christ ! À plusieurs reprises la Supérieure remercie la foule et la bénit en quelque sorte en inclinant vers elle son Christ [...].*

Le récit et le ton étaient évidemment bien différents dans les colonnes du *Progrès* : [...] *À l'église de la Madeleine, l'habituelle clientèle féminine des deux paroisses, renforcée d'une trentaine de membres du cercle catholique, se presse dans la nef pour entendre la messe dite, ce jour-là, à l'intention des sœurs décédées depuis cent ans ! On aurait pu y penser un peu plus tôt.*

*La cérémonie religieuse terminée, les sœurs vivantes montent en omnibus. Praticquants et praticquantes suivent la voiture, et le cortège funèbre s'engage dans la rue des Béguines. Au Pont Chartrain, telle la mouche du coche, Philippe [Philippe Royau, figure de proue du camp clérical à Vendôme] prend la tête du défilé, entre dans les magasins et engage les habitants à venir sur le pas de leur porte se découvrir devant les sœurs. Il vole de groupe en groupe, étendant ses longs bras et criant à chacun : « Découvrez-vous, c'est la charité qui passe. » [...]*

*C'est au milieu de l'indifférence la plus complète et dans le calme le plus absolu que s'écoule vers la gare le bataillon clérical. Au milieu du faubourg Chartrain, Philippe de plus en plus excité s'avance en gambadant vers l'un de nos amis, brave travailleur, qui assistait en curieux au défilé : « Découvrez-vous, glapit-il, c'est un enterrement qui passe. » Notre camarade remet vertement en place le bedeau de la rue Poterie, qui se sauve de toute la longueur de ses maigres flûtes.*

*À la gare, huit ou dix braillards conspuent notre ami Lantenant, le conseil municipal et le conseil d'administration de l'Hospice, tandis qu'un photographe bien pensant, juché dans une carriole, croque le tableau qu'offrent les manifestants groupés dans la cour.*

*On échange des congratulations, les bonnes sœurs font leurs adieux, montent en wagon. Un coup de sifflet et le train file. Ainsi finit cette splendide (!) manifestation du monde dévot en faveur des cornettes.<sup>166</sup>*

Le *Carillon* du 4 janvier 1906 soulignait le comportement excessif de certaines personnes dans la circonstance : *Le départ des sœurs a provoqué une manifestation qui n'avait rien d'inattendu ; les cléricaux ont saisi avec joie, on peut le dire, cette occasion de se compter tumultueusement et si quelques personnes ont tenu à donner aux religieuses, en les accompagnant, un témoignage d'estime dont nous ne contestons pas d'ailleurs le légitime mérite, beaucoup de dames se sont montrées plus nerveuses qu'attristées et leur tenue un peu agitée a témoigné de leurs intentions plus politiques que philanthropiques.* Comme son directeur avait finalement pris position contre la laïcisation, le journal évita d'entrer dans une polémique virulente.



*Le Progrès de Loir-et-Cher réservait l'essentiel de ses flèches à son confrère républicain, Le Carillon, et plus particulièrement à son directeur, accusé de modérantisme excessif : [...] Il y a plus d'un an, M. Launay demanda à nos amis de ne voter que le principe de la laïcisation, afin de permettre à lui, nouvel administrateur, d'étudier le fonctionnement des services et de se rendre compte des faits entachant « la neutralité confessionnelle de l'Hospice » [...].*

*[...] Les sœurs ont été remplacées par un personnel laïque, muni des meilleurs certificats, tant au point de vue*

*de la moralité que des aptitudes professionnelles. Déjà plusieurs médecins n'ont pu s'empêcher de rendre hommage à leurs nouveaux auxiliaires. Les malades et hospitalisés ne cessent de témoigner leur satisfaction<sup>167</sup>.*

Dès le début du mois de mars 1906, *Le Patriote vendômois* déclencha un véritable barrage d'artillerie, pilonnant semaine après semaine les positions de l'administration anticléricale de l'hospice, dénonçant

<sup>166</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 7 janvier 1906.

<sup>167</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 14 janvier 1906.

avec virulence une avalanche de faits jugés scandaleux dans le fonctionnement de l'établissement. Selon le journal d'Émile Marsac, la belle ordonnance de l'hôpital n'était plus que ruines fumantes : *Quoique vieux et se "décollant" à vue d'œil, M. Mécanique [surnom donné à Frain par le journal] n'hésita pas à se rendre à Paris pour ramener lui-même une cuisinière ; celle-là veut bien rester mais les hospitalisés déclarent que sa ratatouille n'est pas mangeable et on lui cherche une remplaçante ou un remplaçant ; M. Mécanique est en pourparlers avec l'ancien chef de l'hôtel du Négoce ; il est probable qu'il n'assurera pas le service des cuisines pour dix sous par jour, comme autrefois la sœur cuisinière !*

*Du côté des vieillards, c'est la révolution ; la première surveillante ayant failli être battue par eux, on dut la remplacer au bout de deux jours ! Mais voilà que les bons "vieux" ont découvert que leur sœur laïque aurait, autrefois, fait un stage dans une maternité ; ils l'ont surnommée ironiquement : la "Bonne Mère" et la place n'est plus tenable pour elle.*

*M. Coco [surnom d'Aubert, appelé aussi Coco bel œil], l'administrateur qui s'occupe spécialement des vieillards, se demande entre deux attaques de toux, pendant combien de jours il pourra conserver la troisième surveillante !*

*Dans le service des Pensionnaires, cela ne va pas seul non plus ; l'une des servantes qui avait consenti à rester après le départ des sœurs menace de quitter l'établissement si on l'oblige à coucher dans la même chambre qu'une vieille dame détraquée dont elle a peur. Lorsqu'elle est allée se plaindre à M. Lavache [surnom de Viault], l'administrateur de service, ce dernier lui a répondu : « je vous en prie, f...ichez-nous la paix ! M. l'économe et moi nous sommes assaillis de réclamations ; au commencement tout allait bien, maintenant personne n'est content. »*

*Les militaires, très heureux au début de ce qu'on leur avait donné une jolie fille de vingt ans comme infirmière, ne peuvent sentir la vieille qui la remplace ; ils protestent en tenant devant elle des propos de chambrée. La gentille veulleuse de nuit n'a pu résister longtemps, elle non plus ; dès la fin de la première semaine elle était alitée !*

*C'est une désolation, les administrateurs sont sur les dents, au bout de six semaines une partie du personnel a déjà été renouvelé deux ou trois fois<sup>168</sup>.*

Le 15 mars, un infirmier était accusé d'avoir porté un coup de couteau à un malade. Le 22, le *Bonhomme qui voit clair* stigmatisait l'interminable valse du personnel : *Quand il entre une infirmière, il en part deux ! Mardi dernier, c'était le tour de la doyenne de l'établissement ; l'on comptait vers le 10 avril organiser une grande fête pour célébrer son centième jour de service ! Car elle était entrée le jour même du départ des sœurs.*

Ainsi, pratiquement toutes les semaines, la rubrique *À l'hospice* était alimentée de mille petits "scandales" : les vieillards ne mangeaient plus que du bouilli depuis quatre jours ; le quart de vin contenait trois quarts d'eau ; le seul journal disponible était *Le Progrès* : *Pour varier le menu, tous les samedis on veut forcer les malades et les vieillards à manger du curé... dans le "Progrès" ; mais les estomacs malades ne supportent plus cette nourriture ; le "Patriote" est préféré et on le lit en cachette, car l'entrée en est rigoureusement interdite à l'hôpital<sup>169</sup>.*

Le 19 avril, les invectives continuaient de pleuvoir sur les administrateurs anticléricaux : *Les Vendômois attendront-ils qu'une épidémie de fièvre typhoïde vienne décimer la population pour chasser à coups de bottes dans le bas des reins, les Lantenant, les Frain, les Aubert, les Viault et autres mangeurs d'andouilles du Vendredi saint, qui se sont emparés de l'hôpital ?*

La ligne tactique du journal clérical était aisée à comprendre : ne pas manquer une occasion de monter en épingle la moindre difficulté, la plus petite insuffisance, de les transformer en insupportables scandales, en jouant sur les vieilles peurs face à l'épidémie ; à terme finirait par s'imposer l'unique solution : le retour des sœurs dans l'établissement.

Devant l'incessante campagne, l'administration hospitalière finit par réagir, le 24 avril : [...] *les membres de la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice de Vendôme, après avoir pris connaissance de la série d'articles parus dans le Patriote vendômois depuis la laïcisation du dit hospice [...] considérant que ces articles constituent non une campagne contre le principe même de la laïcisation, mais une entreprise de dénigrement systématique contre le nouveau personnel ; que les*

<sup>168</sup> *Le Patriote vendômois*, 1<sup>er</sup> mars 1906.

<sup>169</sup> *Le Patriote vendômois*, 5 avril 1906.

*auteurs connus de ces articles ont cru pouvoir sans danger, parce qu'ils restaient cachés, répandre les accusations les plus mensongères, comme les plus dénuées de tout fondement. [...]*

*Protestent énergiquement contre ces attaques injustifiées ;*

*Déclarent qu'elles n'ont aucun fondement.*

*Et décident d'envoyer cette protestation au Patriote vendômois et à tous les journaux de l'arrondissement<sup>170</sup>.*

Discret jusqu'alors, *Le Progrès* emboîta le pas aux administrateurs et engagea le fer avec le journal clérical : *Nous n'avons pas l'intention de répondre à de tels procédés, dictés par la mauvaise foi, ni d'entrer en polémique avec lui à ce sujet. Nous tenons cependant à déclarer, pour les personnes qui auraient pu se laisser prendre à ces derniers articles jésuitiques, et après renseignements pris à la meilleure source :*

*– Que les lits de malades sont à peu près tous occupés, aussi bien dans les services des femmes, comme dans ceux des hommes ;*

*– Que les malades sont soignés, dans les trois services (militaires, hommes et femmes), par des infirmières diplômées, parmi lesquelles il ne s'est produit qu'une mutation depuis la laïcisation.*

*– Que les médecins, civils et militaires, font à l'administration l'éloge des soins que ces infirmières donnent aux malades.*

*Nous pourrions en citer de nombreux exemples, comme le suivant : au mois de mars dernier, l'ordonnance du colonel du 20<sup>e</sup> Chasseurs entra à l'hôpital, atteint de pneumonie double. Son état inspira pendant plusieurs jours les plus vives inquiétudes. Grâce aux soins éclairés et dévoués qu'il reçut, la maladie fut enrayée et la convalescence ne tarda pas à venir. De retour du congé qu'il avait obtenu, le premier soin de son colonel, qui avait été témoin de la gravité de son état, fut de l'envoyer remercier le médecin-major et l'infirmière qui l'avaient si bien soigné.*

*Les services des malades civils, où il s'est trouvé des fièvres typhoïdes et où sont constatées des pneumonies infectieuses, sont assurés avec le même dévouement. Mais la feuille cléricale, pour satisfaire la mentalité de ses adeptes, doit et devra continuer ses calomnieuses insinuations à l'égard de ces femmes dévouées.<sup>171</sup>*

Il en fallait certainement plus pour intimider *Le Patriote vendômois* et son fougueux directeur. Les colonnes du journal continuèrent d'être remplies de médicaments mal administrés, de raisin de Malaga destiné aux malades et servant au goûter du personnel, de réunions vespérales et tapageuses chez une infirmière avec thé, rhum et petits gâteaux ; sans compter l'infirmier qui se saoulait ou celui qu'un administrateur emmenait au bistrot pour l'inciter à aller *f...iche sur la g...* à Marsac.

Dans son numéro du 20 mai, *Le Progrès* dénonçait une collusion entre ses deux confrères, l'opportuniste et le clérical : *Pour répondre à la campagne de calomnies et de déconsidération entreprise par le "Patriote", surnommé à juste titre la "Bavarde", contre l'hospice de Vendôme et son personnel laïque, la commission administrative avait pris une délibération, s'appuyant sur les dires des médecins, chefs de services, blâmant énergiquement les agissements de cette infecte feuille. La commission, en vertu de son droit de réponse, [...] avait décidé d'obliger le "Patriote" à publier sa protestation et d'envoyer cette dernière aux journaux locaux.*

*Le "Progrès" s'empressa de répondre à ce désir et publia la dite protestation. Le "Carillon" qui l'avait reçue deux jours avant l'apparition de son numéro, c'est-à-dire à temps pour l'insérer, se garda bien de le faire et pour cause : nous étions à la veille du 6 mai, il fallait ménager les électeurs cléricaux du "Patriote". Inutile de dire qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, "Carillon" et "Patriote", ces deux bons confrères, n'ont pas encore publié la protestation et ne la publieront pas.*

De fait, des élections législatives vinrent interférer dans les priorités des périodiques. Deux candidats étaient aux prises : Alphonse Rivière, soutenu par les socialistes et *Le Progrès* ; Pierre Berger, républicain de droite, ouvertement appuyé par *Le Carillon* et plus discrètement par *Le Patriote*. La lutte était très serrée et il

---

<sup>170</sup> ACHV.

<sup>171</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 29 avril 1906.

était certain que chaque voix compterait. La campagne électorale fut donc très active, sur le terrain comme dans la presse : pendant ces semaines, *Carillon* et *Progrès* se livrèrent un duel sans merci à longueur de colonnes, y déployant l'essentiel de leurs efforts. Aussi, lorsque la rédaction du journal socialiste affirmait refuser d'entrer en polémique avec É. Marsac, il y avait certes un réel mépris à l'égard de ses méthodes, mais aussi le refus de se laisser distraire de l'essentiel : la campagne politique. *Le Progrès*, cependant, ne pouvait abandonner la majorité de l'administration hospitalière, dont les membres appartenaient au même courant politique : d'où les quelques marques de soutien. Pendant cette même période, *Le Patriote*, moins directement impliqué dans la joute électorale, pouvait se consacrer largement à la dénonciation des "scandales" de l'hospice. La courte victoire de Berger, même si elle n'eut pas d'incidence immédiate sur l'hôpital, modifia pourtant sensiblement le positionnement et les priorités des trois journaux.



« *Le Progrès de Loir-et-Cher* », hebdomadaire socialiste, dénonce la collusion entre conservateurs et opportunistes.

Les élections passées, *Le Progrès* – tout en continuant à batailler avec son frère ennemi opportuniste, *cette vieille girouette rouillée* – s’attaquait aux arguments les plus sérieux des adversaires de la laïcisation : *La cléricaille beuglait que la laïcisation de l’hospice allait tarir la source des généreux donateurs qui, par testament, abandonnent à notre établissement hospitalier des sommes destinées au soulagement des déshérités de la fortune.*

*Or, depuis cette laïcisation, qui ne remonte qu’à quelques mois, deux dons importants ont été faits. Une dame généreuse a laissé tout récemment une somme de 30 000 francs nette de toutes charges.*

*Ces jours derniers, M. Mithridate léguait à l’hospice une somme destinée à élever jusqu’à leur majorité un petit garçon et une petite fille. Cette dernière bénéficie en plus d’une dot de 1 000 francs qu’elle touchera à son mariage [...]*<sup>172</sup>.

Le 25 mai, sur proposition de Philippe Frain, la commission décida d’alerter par lettre le préfet :

M. le Préfet, En vertu du droit de tutelle dont vous êtes investi à l’égard des établissements hospitaliers du département, vos délégués à l’hospice de Vendôme, auxquels se sont joints les autres membres de la Commission administrative soussignés, ont l’honneur de faire appel à votre protection et à vos conseils pour faire cesser la campagne de déconsidération entreprise contre notre hôpital par un journal local, “*Le Patriote vendômois*”, campagne ayant pour but :

- 1°) de laisser le personnel infirmier et l’amener à quitter l’Établissement, au détriment des malades et hospitalisés ;
- 2°) d’éloigner les malades indigents de l’hôpital et les empêcher de bénéficier, dans certaines circonstances, des avantages du traitement hospitalier, sans préjudice du danger pour la santé publique qu’occasionneraient certaines atteintes de maladies contagieuses, par leur refus de se laisser hospitaliser ;
- 3°) de causer un grave préjudice financier à l’Établissement en éloignant les malades et pensionnaires payants qui croiraient ne pas trouver à l’hôpital de Vendôme les soins que réclame leur état et iraient se faire soigner ailleurs ;
- 4°) de supprimer, ou tout au moins d’atténuer les dons émanant de bienfaiteurs qui pourraient croire aux calomnies dirigées contre l’hospice ;
- 5°) de déconsidérer les médecins chefs de service et les membres de la commission administrative, dont l’autorité se trouverait diminuée auprès du public et des hospitalisés [...]
<sup>173</sup>.

En foi de quoi il était demandé au préfet de faire procéder à une enquête et d’envisager les suites qui pourraient en découler. Dans sa séance du 30 juin, l’administration, à la majorité de quatre voix, répondit

<sup>172</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 3 juin 1906.

<sup>173</sup> ACHV.

positivement à la question posée par le préfet : *la Commission est-elle d'avis de demander à M. le Procureur de la République de transformer en information régulière l'enquête officieuse qu'il a fait faire sur la plainte des enfants Fournier ?*

Pour connaître l'origine de la plainte, il suffit de consulter la première page du *Patriote vendômois* du 17 mai 1906, où l'on n'hésitait pas à titrer sur les *traitements monstrueux infligés à quatre malades*. Il s'agissait de femmes atteintes de troubles cérébraux. Parmi celles-ci, *M<sup>me</sup> Zoé Fournier est une brave et honnête laveuse de l'hospice qui, pendant de longues années, fournit à l'hospice un travail surhumain. Lors des ridicules poursuites que les administrateurs Frain, Lantenant, Aubert et Viault voulurent tenter à l'un de nos concitoyens qui aurait commis le crime de flétrir les misérables proscripteurs des sœurs, une odieuse pression aurait été exercée sur la pauvre femme dans le but de lui faire faire un faux témoignage.*

*Lorsque la deuxième fois qu'elle fut entendue par M. le Juge d'instruction, on la confronta avec l'« inculpé », elle éclata en sanglots en disant : « Tout ce que j'ai dit la première fois, ça n'était que des menteries que nous avions machinées (sic) ensemble après ».*

*Et lorsque M. le Juge d'instruction lui dit sévèrement : « Pourquoi avez-vous menti à votre premier interrogatoire ? », les sanglots de la malheureuse redoublèrent et elle dit : « J'avais peur, M. le Juge ! Peur de vous ! Peur que vous me mettiez en prison ! J'avais peur aussi d'être chassée de l'hospice si je ne disais pas cela ! » À la suite de cette rétractation, M. le Procureur dut rendre une ordonnance de non-lieu. Mais, quelques jours après, rongée de remords, Zoé Fournier serait devenue folle [...].*

Les administrateurs anticléricaux se voyaient nommément accusés d'avoir extorqué le faux témoignage d'une employée et de l'avoir conduite à l'état de folie ! Mais ce n'était pas tout : les *insensées* avaient une surveillante spéciale ; celle-ci, s'étant absentée pour une journée, aurait trouvé à son retour *la malheureuse Zoé Fournier revêtue de la camisole de force et de plus liée avec de grosses cordes à son lit et aux planches, dans un état de malpropreté repoussante, étant restée toute la journée dans cette horrible position sans être changée de linge [...].* Et selon le journal, l'exemple n'était pas unique. De là venait sans doute la plainte des enfants Fournier.

Devant la violence des attaques, la rédaction du *Progrès* tira à boulets rouges sur Émile Marsac, sa perfide *Bavarde* et ses lectrices, dans un article au titre aussi court qu'éloquent : *Imposteurs !*

*Depuis que la majorité de la commission administrative de l'Hospice a voté et fait opérer la laïcisation de cet établissement, il n'est pas de semaine où la "Bavarde" ne calomnie, ne diffame, ni insulte les laïcisateurs.*

*Dans le but de nuire à l'Hospice qui n'a fait cependant que de se laisser laïciser, cette feuille à la solde des châtelains, raconte à sa pauvre et chétive clientèle de bigotes superstitieuses et fanatisées, les épouvantables méfaits que commettrait le personnel laïque. Ces braves dames confites en dévotion s'en vont ensuite par la ville répandre les infamies qu'elles ont savourées avec délices dans leur journal favori. Elles croient évidemment bien faire en colportant les récits qu'elles ont lus et auxquels elles ajoutent foi.*

*C'est avec une joie délirante qu'elles vengent ainsi la religion persécutée en la personne des sœurs. Qu'il est bon pour une âme dévote de dauber sur des adversaires, signalés à la vindicte religieuse par le champion de la cause cléricale. En effet, le "matamore" Marsac n'est-il pas considéré comme le chevalier sans peur (!) et sans reproches (!!) qui doit terrasser le démon ? N'éprouvent-elles pas pour lui, nouveau Mabomet d'un dogme chancelant et expirant, un saint respect ? [...]*

*Hypnotisées par ces fanfaronnades, nos bigotes alimentent toutes les portières de cancons, de potins et de racontars et c'est ainsi que la calomnie, arme si chère aux Jésuites, fait son chemin parmi les populations.*

Après avoir dénoncé l'objectif de Marsac de créer un réflexe de méfiance envers l'hôpital et de rejet à l'égard de son personnel laïque, *Le Progrès* en venait aux récents incidents : *Ces jours derniers le Parquet fut saisi d'une plainte émanant d'une personne étrangère à notre ville, ayant à l'Hospice un des membres de sa famille. Le plaignant, ému par la lecture des faits odieux relatés par la "Bavarde", réclamait l'intervention de la justice, contre l'administration de l'Hospice.*

*Aussitôt et sans plus attendre, le Parquet ordonna une enquête qui fut faite minutieusement. Selon les informations recueillies par la rédaction du Progrès les accusations étaient sans fondement : Les malades et hospitalisés, les*

*soit-disant martyres elles-mêmes, ont tous déclaré qu'il n'y avait rien à reprocher à l'administration et au personnel de l'Hospice. Le journal concluait sur un vœu : Nous espérons que le Parquet poursuivra ce diffamateur, qui n'a même pas le courage de témoigner dans une enquête qu'il a provoquée lui-même, avec fracas*<sup>174</sup>.

En réalité, le préfet incita l'administration de l'hôpital à ne pas donner, en déclenchant une enquête officielle, un porte-voix à la polémique : [...] *Prescrire une enquête serait à mon sens éveiller inutilement l'attention de l'opinion publique assez indifférente pour le moment*<sup>175</sup>.

Et pendant ce temps, *Le Patriote* poursuivait allègrement son ouvrage. Après avoir ironisé sur la directrice laïque, il prit fait et cause pour elle lorsqu'elle entra en conflit avec la commission administrative : entre-temps, on avait appris qu'elle avait été religieuse dans sa jeunesse, ce qui suffisait, selon le principe des vases communicants, à la rendre immédiatement sympathique aux uns et antipathique aux autres. Marsac et ses amis jugèrent que la nouvelle directrice était *jeune et charmante*. Mais le 26 juillet, le ton avait déjà changé et *Le Patriote* fustigeait *Madame l'Impératrice* :

*M. le baron Ranc des Adrets [sous-préfet de Vendôme] a profité de la circonstance pour visiter les salles. M<sup>me</sup> la Directrice, son lorgnon sur le nez, l'accompagnait. « Je suis bien décidée, disait l'aimable femme, en passant la revue des malades, à faire marcher tout militairement, il faudra qu'on m'obéisse.*

[...] *Or, est-il besoin de le dire, la discipline de M<sup>me</sup> la Directrice, qu'à cause de ses grands airs, le personnel a surnommé "l'Impératrice", frappe surtout les employés suspects de cléricisme.*

Au *Progrès* on ne supportait pas que le lorgnon de la directrice fût objet d'ironie : *C'est égal, faire un crime à une jeune personne du caractère de Mademoiselle Navel, de porter un lorgnon ! C'est peut-être imprudent, car, parmi vos belles lectrices, il peut s'en trouver une dans le même cas et douée d'assez d'esprit pour faire cette réflexion : que le clown de la "Bavarde" et la nouvelle directrice de l'hôpital de Vendôme n'ont peut-être pas tout à fait la même manière de voir*<sup>176</sup>. Chacun aura reconnu Émile Marsac derrière son faux nez rouge.

De fait, la période a bien été marquée par une vague de démissions :

- La sage-femme, M<sup>me</sup> Boulay, a été remplacée par M<sup>lle</sup> Frain, fille de l'administrateur le plus détesté du *Patriote*, qui s'empressait de relever le fait : *Le sieur Frain, administrateur de l'Hospice, riait sous cape en voyant partir M<sup>me</sup> Boulay, sage-femme, car il avait une idée derrière la tête. Il vient, en effet, de faire nommer sa propre fille sage-femme de l'Hôpital. Mais nous devons à la vérité que M<sup>lle</sup> Frain doit accepter sans enthousiasme un poste peu envié, mais auquel elle a droit tout de même*<sup>177</sup>.

- La directrice de la lingerie.
- La surveillante de la maternité.

Il est indéniable que des difficultés existaient et qu'une équipe soudée parvenait difficilement à se mettre en place. Les relations hiérarchiques étaient délicates, au sein du personnel, entre celui-ci et les administrateurs. Les délibérations de la commission observaient une grande discrétion sur les causes de ces départs et de ces dissensions, alors que *Le Patriote vendômois* se montrait, lui, des plus diserts. Le journal clérical percevait même avec délectation des poussées de tension entre les administrateurs laïciseurs :

*M. Aubert ne sachant plus où donner de la tête, tant les réclamations de toutes sortes l'assaillent, résolu de réunir la commission administrative [...]. À la réunion, à laquelle assistaient MM. Lantenant, président, Frain, Launay, Aubert et Navereau, une vive discussion s'engagea ; M. Frain dit que les démêlés d'Aubert avec le personnel ne regardaient aucunement*

---

<sup>174</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 1<sup>er</sup> juillet 1906.

<sup>175</sup> ACHV, commission administrative du 23 juillet 1906.

<sup>176</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 5 août 1906.

<sup>177</sup> *Le Patriote vendômois*, 23 août 1906.

la commission, qu'Aubert étant de service, c'était à lui de s'en débarbouiller (sic) ; « c'est à devenir fou, s'écriait Frain, je ne sais pas ce que cette directrice a dans le corps ! »

Le président Lantenant fit alors de vifs reproches à Frain, lui disant qu'il n'avait pas raison, que l'on ne pouvait laisser un collègue dans l'embarras ; « que le vin étant versé, il fallait le boire » (sic), etc.<sup>178</sup>.

À son tour, la directrice fut emportée par la tourmente. Le *Patriote* annonça son départ dans la rubrique *Dernière heure* du, le 4 octobre : *À la suite d'une scène des plus violentes qui se passa, mardi dernier, entre M<sup>lle</sup> la directrice et M. Navereau, receveur, l'administrateur Aubert fut demandé. Une violente discussion qui dégénéra vite en dispute s'engagea alors ; les mots les plus grossiers furent échangés, mettant l'établissement en révolution.*

– Vous f... le camp ce soir, hurlait M. Aubert, ou je fais appeler la gendarmerie !

Mardi soir, M<sup>lle</sup> Navel s'apprêta à partir, mais on lui confisqua ses malles pour les faire vérifier le lendemain mercredi par la commission administrative convoquée à cet effet. Voilà un départ qui promet d'être moins digne que celui des sœurs de la Sagesse.

L'événement était quasiment vécu en direct et après la "dernière heure" vint la dernière minute, toujours dans le même numéro : *Au moment de mettre sous presse, nous apprenons de source absolument autorisée que la Commission de l'Hospice délibère sur le cas de M<sup>lle</sup> la Directrice ; sont présents : MM. Lantenant, Frain, Lannay et Aubert.*

M<sup>lle</sup> la Directrice refuse de quitter l'établissement et peut-être sera-t-il nécessaire d'employer la force. Elle porterait contre un employé une accusation grave, prétextant que c'est pour cette seule raison qu'elle a... fini de plaire.

La boussole de l'administration hospitalière semblait dérégulée et avoir perdu le nord ; et on n'avait pas encore tout vu ! La semaine suivante, *Le Patriote vendômois* publiait une lettre envoyée à Émile Marsac par la directrice congédiée : *Je viens de quitter l'Hôpital, écœurée de la façon de procéder des administrateurs, entre autres M. Frain, qui avait hâte de me voir partir, dans la crainte que je ne cause plus longuement. Si je ne suis pas partie plus tôt de cette maison, c'est parce que je retardais le plus possible l'instant de dévoiler à tout mon personnel les manœuvres dépravautes d'un certain employé. J'aurais toujours désiré garder sous silence les orgies connues de cet individu. [...]*

M. Frain, paraît-il, a été un des plus acharnés contre moi, il n'y en avait que pour lui. Je comprends cela, son antipathie était déjà de vieille durée ; la cause est que, dernièrement, à défaut de sa fille qui n'arrivait pas, j'ai dû moi-même, appelée par une surveillante, faire l'accouchement d'une malade en traitement à la maternité depuis plus de deux mois. C'était sa première opération à faire depuis sa nomination, elle n'a donc pas eu l'honneur de la faire et voilà le motif<sup>179</sup>.

Vendôme venait aussi de traverser une nouvelle zone de turbulence politique : à la mi-septembre, la fraction "républicaine et socialiste" du conseil municipal démissionna, y compris le maire Lantenant. Des élections eurent lieu le mois suivant afin de pourvoir à la quinzaine de sièges vacants. Une seule liste se présenta, où se mêlaient opportunistes et conservateurs. Mellecœur, républicain modéré, fut élu maire et flanqué, comme premier adjoint, du tanneur Hamar, habitué des listes de droite. Une des conséquences fut que la commission administrative de l'hospice prit la coloration politique du nouveau maire.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1906, *Le Patriote vendômois* accueillait la troisième directrice laïque avec un enthousiasme digne d'un jour de Toussaint : *Mardi matin, une nouvelle directrice est entrée dans l'exercice de ses fonctions. Grande et belle femme, veuve d'un ancien pharmacien et mère de deux enfants, cette nouvelle directrice, venue de Paris, fera-t-elle oublier le service dévoué des admirables religieuses expulsées par Frain ?*

Faisant allusion à la chevelure, tirant sur le rouge, de cette dame, un hospitalisé déclara : « c'est tout bon ou tout mauvais ! » Notre avis, à nous, est que la meilleure directrice laïque ne saurait donner satisfaction au désir exprimé par la population [...].

<sup>178</sup> *Le Patriote vendômois*, 4 octobre 1906.

<sup>179</sup> *Le Patriote vendômois*, 19 octobre 1906.

Disons, en terminant, que M. Frain trouvait exagéré le chiffre de 1 200 francs réclamé à titre d'appointement par cette nouvelle directrice, car M<sup>lle</sup> Navel ne touchait que 900 francs. C'est M. le Maire de Vendôme, aussitôt après cette nomination, qui traita définitivement le marché.



L'allusion financière n'était pas sans arrière-pensée, au moment où l'on comptait chaque sou en prévision des lourdes factures à venir sous peu, pour la construction des nouveaux bâtiments de l'hôpital. L'adjudication des travaux, détaillée la semaine suivante, donnait un total supérieur à 170 000 francs, toutes entreprises confondues.

Le Progrès notait avec une pointe d'acidité que son confrère "carillonnait" plus souvent en faveur de l'hospice qu'au temps de la municipalité Lantenant :

*Le "Carillon" prend enfin la défense de l'hospice. Tant qu'il s'est agi de défendre nos amis contre l'organe des châtelains, la feuille opportuniste a observé le silence le plus absolu. Maintenant que les siens sont en majorité dans le conseil d'administration de cet établissement, le "Carillon" se réveille et tombe à bras raccourci sur le "Patriote", son allié, pour le rappeler au respect des convenances. [...]*

*Cette belle ardeur se modèrera vite, car la feuille cléricale ne voulant pas nuire à ses amis opportunistes va cesser ses virulentes et dégoûtantes attaques<sup>180</sup>.*

À la fin de novembre, l'hebdomadaire socialiste constata avec une surprise amusée que le déballage continue : Le "Carillon" et le "Patriote" continuent de s'invectiver. Dans ce "déballage", Le Progrès était atteint par quelques éclaboussures peu appréciées : *Nous sommes accusés par l'organe opportuniste de ne pas avoir pris la défense du personnel de l'Hospice. Ça c'est un comble et, par déférence pour notre confrère, nous ne voulons déplorer que l'anémie qui a atteint son cerveau<sup>181</sup>.*

Dans les derniers jours de l'année, Le Progrès revint à la charge sur l'affaire "Zoé Fournier" : *Lorsque M<sup>me</sup> Zoé Fournier agonisait, ces temps derniers, ce fut une employée de l'hospice, une "libre penseuse", qui, connaissant les idées de la défunte, alla immédiatement prévenir le curé. Est-ce que les sœurs, dont on vante tant les vertus, auraient agi ainsi ? Non, mille fois non !* Suivait une déclaration de soutien inconditionnel au personnel hospitalier :

*Les mensonges du "Patriote", loin de défendre la cause des sœurs « ces infirmières de l'âme et non du corps » constituent plutôt un verdict qui les condamne. Les infirmières laïques de Vendôme ont le droit de lever la tête. Depuis un an elles ont reçu du corps médical des félicitations pour les soins éclairés dont elles entourent les malades, et le colonel du 20<sup>e</sup> lui-même a rendu hommage à l'une d'elles, employée au service des militaires.*

*Devant la meute immonde que la cléricaille a lancé contre elles, il est bon qu'elles sachent que, dans le grand public, dont la majorité ne croit plus aux sornettes religieuses, elles ont des défenseurs et des amis, et s'il n'y a qu'un journal local pour les défendre, le "Progrès" sera celui-là<sup>182</sup>. Petit coup de patte, au passage, pour Le Carillon...*

Le premier semestre de 1907 fut marqué par un net ralentissement de la campagne de dénigrement menée par Le Patriote. Si l'hebdomadaire de Marsac persistait à démontrer le surcoût de la laïcisation, il ne soulevait plus de "scandales", ne brocardait pas la directrice ; et pourtant, celle-ci tomba à son tour : *Et de trois !* Après M<sup>me</sup> Duchesne et M<sup>lle</sup> Navel, la troisième directrice de l'Hospice a donné sa démission et a quitté Vendôme samedi dernier [...].

<sup>180</sup> Le Progrès de Loir-et-Cher, 16 novembre 1906.

<sup>181</sup> Le Progrès de Loir-et-Cher, 30 novembre 1906.

<sup>182</sup> Le Progrès de Loir-et-Cher, 21 décembre 1906.

*M. Viault, pour des raisons sans doute personnelles, était devenu l'ennemi de cette femme, dont la conduite ne laissait rien à désirer. L'ancien membre du Cercle catholique, cet individu que son ombre même semble vouloir abandonner, a trouvé que cette jeune personne, respectée de tous, ne répondait pas à tous ses désirs d'administrateur*<sup>183</sup>.

Dans la suite de l'article, un passage mérite de retenir l'attention : *nous pouvons affirmer, en effet, que la laïcisation se traduit par une augmentation de dépenses annuelles de 3 500 francs au bas mot [...].* On peut faire confiance à la rédaction du *Patriote* pour choisir “au bas mot” le chiffre le plus haut dans une telle démonstration : or, le rapport préparatoire à la laïcisation, présenté par les administrateurs anticléricaux, avait avancé un déficit annuel de 3 500 francs, tandis que le mémoire de l'opposant Peltreau prévoyait *au moins 5 000 francs*... Les adversaires de la laïcisation avaient eu la main plutôt lourde.

L'affaire de la laïcisation de l'hôpital allait s'assoupir progressivement, mais la grande querelle entre cléricaux et anticléricaux était loin de s'éteindre : quelques années encore et les assoupis de Vendôme deviendraient les “Accroupis de Vendôme”...



*Tandis que cléricaux et anticléricaux s'étrépaient au sujet de la laïcisation de l'hôpital, celui-ci s'enrichit de bâtiments qui allaient jouer un rôle déterminant dans les décennies suivantes.*

---

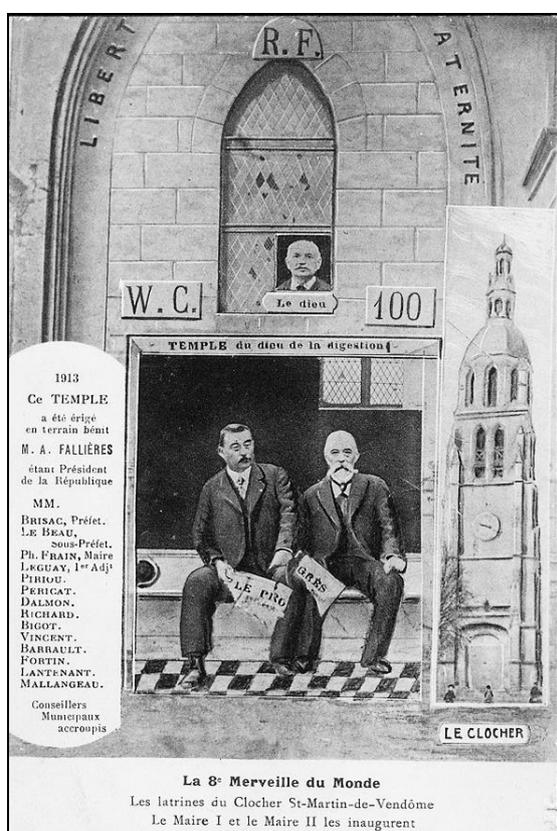
<sup>183</sup> *Le Patriote vendômois*, 13 juin 1907.

## Vendôme, plate-forme sanitaire de l'arrière (1914-1918)

### L'organisation des formations sanitaires au début de la guerre.

#### Une structure déjà existante : l'hôpital-hospice.

L'hôpital de Vendôme avait pour président de son conseil d'administration le maire de la ville : la composition et l'orientation politique de la municipalité n'étaient pas sans influence sur la vie de l'établissement. Or, la situation était particulièrement incongrue en 1914. Lors des élections municipales de mai 1912, socialistes et conservateurs se liguèrent pour provoquer l'échec de la tendance radicale qui tenait la mairie. Le 23 mai, Vendôme se retrouvait avec un maire, Philippe Frain, un premier adjoint, Édouard Leguay, tous deux socialistes, flanqués d'un deuxième adjoint, Philippe Royau, figure de proue du clan clérical et conservateur. La béatitude ne fut pas à l'ordre du jour au sein d'une municipalité aussi disparate. L'affrontement connut un sommet avec l'« affaire des accroupis de Vendôme », dont les relents se firent sentir jusque sur les bancs de l'Assemblée nationale<sup>184</sup>. Août 1914 et le déclenchement de la guerre obligèrent à remettre les couteaux au vestiaire...



À gauche, Édouard Leguay ; à droite Philippe Frain.

Le point de départ fut la volonté de la majorité anticléricale du conseil municipal de Vendôme de transformer en latrines publiques le rez-de-chaussée de la « Tour » Saint-Martin, clocher de l'ancienne église paroissiale et son unique vestige. La presse locale, dans ses diverses sensibilités, se déchira sur le sujet.

Dans « Le Patriote vendômois », conservateur et clérical, Philippe Royau s'écria : « Quand saint Martin vint à Vendôme au IV<sup>e</sup> siècle, le pays était peuplé de sauvages ; il peut revenir aujourd'hui à l'Hôtel de Ville, il ne trouvera pas grand-chose de changé. »

« Le Progrès de Loir-et-Cher », socialiste, dénonça : « La Camelote Royale s'agite avec fureur et nous assistons depuis quelques semaines à une véritable levée de goupillons contre la majorité républicaine du Conseil [...] »

Les opposants au projet édifièrent une série de 11 cartes postales, traitant le sujet avec mordant (voir l'exemple ci-contre). On composa la « Ballade de l'Urinoir », dont voici l'envoi :

« Venez de cent lieues à la ronde,

À Vendôme on vous fera voir

Une merveille sans seconde,

Le plus grandiose urinoir,

Le plus bel urinoir du monde ! »

Dès les premières heures de la guerre, on sut que de nouvelles priorités financières allaient s'imposer. Le 3 août, la commission administrative décida de ne faire réaliser que les réparations indispensables aux bâtiments des fermes dépendant de l'établissement (toitures) et de sursoir à tous les autres projets. Dans la même séance, furent étudiées les demandes formulées par l'autorité militaire : *Mr le Président communique un extrait du rapport de Mr le Médecin-Inspecteur, Directeur du service de santé du 5<sup>e</sup> Corps d'Armée, faisant connaître ses desiderata en ce qui concerne les salles militaires de l'hospice de Vendôme.*

<sup>184</sup> PRUDHOMME (A.), *Éclats d'histoire en Loir-et-Cher*, T. 2, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 2006, p. 160-167.

*Il demande que les lits soient améliorés par le changement des sommiers actuels et qu'une chambre soit donnée aux infirmiers et au sous-officier de planton.*

*La Commission décide de procéder au remplacement des sommiers, partiellement, au fur et à mesure qu'elle le pourra*<sup>185</sup>. Pour le reste, il était urgent d'attendre les termes de la convention en cours de renouvellement. Vendôme étant une ville de garnison pour des troupes de cavalerie (y séjournait alors, et depuis le début du siècle, le 20<sup>e</sup> Chasseurs), des salles de l'hôpital étaient depuis longtemps réservées aux militaires.



*Après quinze ans de casernement, le XX<sup>e</sup> Chasseurs quitte Vendôme pour le front.*

Un problème fut immédiatement posé au niveau des personnels. Le 1<sup>er</sup> septembre, deux surveillantes furent affectées à l'hôpital temporaire en voie d'installation au lycée de Vendôme. Une autre infirmière, M<sup>lle</sup> Lalande, obtint un congé pour se rendre dans une ambulance du front. L'économiste, le jardinier-chef – personnage clé pour la production maraîchère, donc l'alimentation des hospitalisés – étaient mobilisés. Le problème allait devenir récurrent avec la durée du conflit : ainsi, en juillet 1915, le D<sup>r</sup> Chevallier, chirurgien, reçut une affectation militaire hors région et lui-même proposa de nouvelles modalités de fonctionnement : [...] *il a convoqué la Commission administrative extraordinairement pour prendre les mesures propres pour assurer le fonctionnement du service chirurgical civil de l'Hospice et celui de la radiographie.*

*Il expose que préalablement il a consulté M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Imbert, médecin de l'hôpital, et aussi médecin-chef de la Place, pour lui demander s'il se chargerait d'assurer le service chirurgical civil, en ayant recours, pour les interventions importantes, au chirurgien militaire envoyé à Vendôme pour remplacer M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Chevallier ; que pour la radiographie il a pensé à M<sup>r</sup> Masse, pharmacien à Vendôme, mobilisé à l'hôpital temporaire n<sup>o</sup> 35*<sup>186</sup>. La commission approuva ces propositions. Quelques mois plus tard, le D<sup>r</sup> Imbert était, à son tour, muté hors de Vendôme.

Il semble qu'il y ait eu de petites frictions entre autorités civiles et militaires, ces dernières ayant des exigences bien marquées. Le 11 décembre 1914, le D<sup>r</sup> Gensollen, médecin-chef de la Place, signalait l'insuffisance de capotes et de pantalons de drap pour les militaires en traitement à l'hôpital. Les administrateurs proposèrent un type de veston moins cher. Le D<sup>r</sup> Gensollen répliqua en présentant un ensemble pantalon-veston au coût modique de 9,05 francs. L'administration hospitalière décida d'en acquérir une vingtaine. Ces tensions financières furent certainement adoucies après le décès, le 24 décembre 1914, d'Adrienne Delphine de Trémault, qui légua une somme de 50 000 francs à l'hospice<sup>187</sup>.

Mais des discussions revenaient sur le tapis à propos du prix de journée pour les patients militaires. Elles donnent une idée du degré d'occupation des locaux : [...] *il y a lieu de tenir compte : que le nombre des lits des salles militaires est normalement de 36 ; qu'en août 1914, il a été mis dans les dites salles des lits en supplément ; que d'autre part, à la demande de l'Autorité militaire, il a été affecté temporairement aux blessés militaires des salles de malades*

<sup>185</sup> ACHV, Reg. CA, 3 août 1914.

<sup>186</sup> Id., 10 juillet 1915.

<sup>187</sup> M<sup>lle</sup> de Trémault appartenait à une des familles les plus notables de Vendôme. La presse régionale, de quelque bord qu'elle fût, lui rendit un hommage unanime.

civils, ceux-ci étant moins nombreux du fait de la mobilisation, et que l'Hôpital assure même un service de 32 lits installé en ville.

[...] du 1<sup>er</sup> août 1914 au 30 septembre 1915, les 102 lits fournis par l'Hôpital auraient pu assurer un maximum de  $102 \times 426 \text{ jours} = 43\,452 \text{ journées de malades}$ , alors que pendant cette période le nombre de journées n'a été que de 36 339, donnant une occupation moyenne de 86 lits<sup>188</sup>.

### De nouvelles unités de soins

– L'ambulance municipale.



*Angustine Dubois, épouse Delalande (à gauche) fut surveillante à l'hospice à partir de 1908. Peut-être l'était-elle encore pendant la guerre...*

Quelques jours plus tard, le maire recevait un courrier qui apportait une réponse pertinente au problème essentiel des locaux : *Au moment où la Ville de Vendôme organise une ambulance municipale pour les soldats malades ou blessés, je viens, répondant à votre appel, au nom de la Société coopérative « la Solidarité Vendômoise », mettre à votre disposition la grande salle de nos réunions.*

*Cette vaste pièce, dans laquelle se tiennent ordinairement les conférences de l'Université Populaire Vendômoise, pourrait être aménagée pour recevoir 30 ou 40 lits.*

*Nous mettons également à votre disposition plusieurs autres petites pièces dans lesquelles il vous sera facile d'installer les services de l'ambulance, ainsi que la cuisine dont vous pourrez avoir besoin<sup>189</sup>.*

Le jour même, Philippe Frain confirmait son acceptation de *grand cœur*. Le 20 août, le conseil municipal approuvait la création et votait un premier crédit de 400 francs pour son installation. Les locaux étaient situés place de la Liberté et, outre ceux proposés par « la Solidarité vendômoise », il était envisagé d'utiliser en cas de besoin ceux, tout proches, des anciens Cours secondaires. Pour le mobilier, le couchage et la literie, on pouvait compter sur les dons des particuliers mais aussi sur les fournitures du 20<sup>e</sup> Chasseurs. Quant au personnel, *il y aurait lieu de demander à l'Autorité militaire la désignation d'un médecin, comme chef de cette ambulance. Une dame-médecin espère pouvoir, si sa santé le lui permet, apporter son concours sous la direction du médecin choisi. En tout cas, des infirmières ou aides de bonne volonté, n'attendent que le moment d'entrer en fonctions<sup>190</sup>*. Le conseil avait d'ailleurs des noms à proposer pour la direction de l'ambulance : *le Conseil insiste de la façon la plus pressante auprès de M. le Préfet pour obtenir de l'Autorité Militaire que MM. Folliot, docteur en médecine et Marsaud, pharmacien, qui sont tous deux sous le coup de la mobilisation, mais sans affectation bien définie, soient attachés à*

<sup>188</sup> ACHV, Reg. CA, 4 octobre 1915.

<sup>189</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 23 août 1914.

<sup>190</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 30 août 1914. À défaut de précision et à titre d'hypothèse, la dame-médecin pourrait être l'épouse du D<sup>r</sup> Chevallier, elle-même médecin.

*l'Ambulance-annexe de l'Hôpital de Vendôme, pour assurer le fonctionnement des services médicaux, chirurgicaux et de la pharmacie*<sup>191</sup>.

Quant à l'entretien des malades, l'hôpital le prendrait en charge moyennant le prix de journée pratiqué dans l'établissement. Les travaux d'aménagement allèrent bon train et, dans l'édition du 20 septembre 1914, un rédacteur du *Progrès* – qui se baptisait “le planton de service à l'Ambulance municipale” – livrait le récit de sa visite sur place :

*[...] l'ambulance comprend : la salle n° 1 que nos lecteurs connaissent bien pour y avoir suivi chaque hiver les conférences de l'Université populaire et dans laquelle s'alignent à l'heure actuelle 22 lits tout blancs, séparés chacun par une petite table laquée blanche sur laquelle les blessés pourront déposer leurs médicaments ou leurs boissons ; une chaise est disposée au pied de chaque lit et un tapis posé sous les pieds de chaque malade ; ici et là quelques plantes vertes et des fleurs rompent la sévérité de la salle qui reçoit l'air et le soleil par de nombreuses fenêtres ouvertes sur la cour et la place de la Liberté. Une large allée sépare les lits, laissant au milieu de la salle un espace suffisant pour assurer le service de chaque lit qui porte à son chevet un numéro d'ordre.*

*De chaque côté de l'entrée de la salle n° 1 ont été aménagées deux petites pièces, l'une pour la tisannerie et le logement de l'infirmière de nuit, l'autre transformée en cabinet de toilette pour les blessés.*

*[...] dans la salle qui sert aux réunions de la Chambre syndicale des entrepreneurs de l'arrondissement de Vendôme (locataire de la Société Coopérative), a été installée la lingerie. C'est là qu'actuellement se prodiguent les bonnes volontés de nos infatigables Vendômoises ; dans une douzaine d'armoires et sur des rayons, dans des caisses et des paniers s'empile le linge envoyé en quantité considérable : chemises, draps, tabliers, torchons, serviettes, charpie et bandes à pansements, tout cela minutieusement classé, rangé, étiqueté. Dans une autre salle – la salle n° 2 – dix autres lits tout aussi confortablement installés attendent leurs occupants.*

*Au rez-de-chaussée, la cuisine avec son fourneau énorme et sa batterie de cuisine toute neuve est prête, brillante comme dans une revue de casernement ; le réfectoire lui aussi semble sourire de ses murs blancs et de ses carreaux clairs, et inviter aux meilleurs appétits les convives attendus.*

*Il n'est pas jusqu'à la cour elle-même qui n'ait reçu sa toilette de sable neuf avec ses tables et ses jeux, qui, le moment venu rendront moins longs les jours de convalescence.*

Un rapport, établi par Alfred Péricat – administrateur de l'hôpital – brossait un tableau satisfaisant des premières semaines de fonctionnement réel de l'ambulance : *De nombreuses personnes m'ont prié de transmettre au Conseil municipal leurs félicitations. Nous avons vu des évacués convalescents pleurer en nous quittant, s'accordant pour nous dire : « Si nous étions encore blessés, nous demanderions de revenir à l'Ambulance municipale de Vendôme, où nous avons été soignés et chéris comme des enfants. » [...]*

*Les dépenses d'installation, d'achat de matériel, etc., se sont élevées à environ 2 150 fr. Pendant la première quinzaine, nous avons soigné et nourri : 29 malades du 26 septembre au 8 octobre inclus. Les journées des 8 et 9-10 : 32. Enfin la journée du 10 octobre : 34. C'est après cette date, le lendemain, que se sont produites les premières évacuations de convalescents, sur leurs dépôts [...]. Tous les blessés louent les soins éclairés qui leur sont prodigués par le major Honoré et nos infirmiers et infirmières. Tout le personnel est d'un dévouement à toute épreuve*<sup>192</sup>. Cet afflux s'explique par la bataille de la Marne, puis les offensives et contre-offensives meurtrières qui lui firent suite et se succédèrent jusqu'à la stabilisation du front.

– L'hôpital annexe du Lycée

---

<sup>191</sup> Id. Dans le cas du D<sup>r</sup> Folliot, la municipalité cherchait à conserver sur place un médecin qui lui était connu, mais son affectation à une structure autonome par rapport à l'hôpital serait peut-être aussi un moyen de le distancier un peu du D<sup>r</sup> Chevallier, des différends ayant surgi entre les deux hommes avant la guerre.

<sup>192</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 29 octobre 1914.

Aux premiers jours de la guerre, le lycée de Vendôme et les écoles de la place Saint-Denis furent mis à disposition. Comme pour les autres structures mises en place, une souscription fut lancée ; elle recueillit immédiatement les faveurs de familles notables qui préféraient sans doute répondre à un appel de la Croix-Rouge qu'à ceux d'une municipalité à dominante socialiste : dans la première liste publiée, on relevait la douairière de Rochambeau (100 fr), la marquise Guy de Rochambeau (100 fr), la marquise du Petit-Thouars (100 fr), la duchesse de Doudeauville (100 fr), M<sup>me</sup> de Brantes (100 fr), etc.



*Les blessés soignés à l'hôpital annexe du lycée.*

– Le dépôt des convalescents



*Rue des Quatre-Huyes*

Fort heureusement, la grande majorité des blessés guérissaient, mais leur état pouvait nécessiter un temps de convalescence. Il était donc souhaitable de leur prévoir un lieu de séjour : *Sous le couvert de la Municipalité et par les soins de M. Leguay, premier adjoint, une ambulance destinée à recevoir des soldats convalescents a été organisée, rue des Quatre-Huyes, n° 94 (ancienne ganterie).*

*Pour aider à cette organisation, les bonnes volontés n'ont pas manqué et le local est dès maintenant confortablement aménagé avec 20 lits garnis, mis à la disposition de l'œuvre par diverses personnes.*

*Un atelier de couture est ouvert où des dames qui ont offert gracieusement leur concours travaillent journellement à l'entretien du linge destiné à nos chers blessés convalescents<sup>193</sup>.*

– Le poste de secours aux blessés militaires de la gare de Vendôme.

Ce n'était pas une première historique puisqu'un accueil y avait déjà été organisé au début de la guerre de 1870-71. Mais les choses prirent une tout autre ampleur en 1914. Des trains de blessés passèrent, de plus en plus nombreux, faisant un arrêt à la gare de Vendôme. Pour les soldats qui restaient sur place, il fallait faciliter leur transfert vers les diverses unités hospitalières de la ville ; à ceux qui faisaient simplement étape, étaient offertes les marques d'un réconfort concret : *La cantine de secours aux blessés de la gare de Vendôme fonctionne admirablement : six trains ont été entièrement ravitaillés, grâce à cette cantine, depuis huit jours.*

*Chaque blessé reçoit une collation arrosée de boisson chaude et il lui est remis en outre une cigarette et une carte postale sur laquelle il s'empresse d'écrire à sa famille.*

*Les convalescents, passant dans tous les trains de voyageurs, reçoivent également des vivres.*

*De petits oreillers en balle d'avoine, de 40 cm de côté ; des chaussettes et mouchoirs usagés seraient reçus avec reconnaissance à la cantine de la gare<sup>194</sup>.*

<sup>193</sup> Id., 5 novembre 1914.

Les blessés n'étaient pas les seuls à affluer en gare de Vendôme : de nombreux réfugiés arrivaient des zones de guerre du nord de la France ; eux aussi devaient être réconfortés : *La cantine de la gare continue à alimenter les trains de blessés passant en gare de Vendôme ; mercredi elle a de plus pu donner aux 400 réfugiés qui ont été répartis entre Vendôme et diverses localités voisines, un déjeuner, du café, du lait, etc.*<sup>195</sup>.



*Les membres du poste de secours aux blessés militaires de la gare de Vendôme.*

*Au premier rang, M<sup>me</sup> Boné, veuve d'un notaire de Vendôme ; l'ecclésiastique pourrait être l'abbé Clément, aumônier du lycée.*

*Au 2<sup>e</sup> rang, premier à gauche Philippe Royau.*

Le poste de la gare fut de plus en plus nettement sous la houlette de Philippe Royau, qui cumulait la double et contradictoire responsabilité de deuxième adjoint et de principal opposant à la majorité municipale. Son dévouement était incontestable, tout comme celui d'une petite cohorte de jeunes filles et femmes qui qu'étaient inlassablement, tant en ville qu'au passage des trains en gare. Les rentrées financières permirent d'aller au-delà du seul accueil en gare : *Dans une réunion tenue à la gare, dimanche dernier, le Comité du Poste de Secours a décidé, tout en continuant le ravitaillement des trains de blessés et des convalescents des trains de voyageurs, de fonder dans un des hôpitaux de la Croix-Rouge une nouvelle salle de 20 lits. [...]*

*M. le Colonel de Vaubicourt, administrateur de l'annexe du Calvaire, a immédiatement mis à la disposition des fondatrices et fondateurs une magnifique salle, jusqu'ici innocupée*<sup>196</sup>.

La compétence avérée de certains a probablement voisiné avec des improvisations ou des excès de précipitation. On s'aperçut que les quêteuses n'étaient pas adhérentes de la Société de la Croix-Rouge française, condition impérative, et la situation fut régularisée en novembre 1914. Le 17 octobre, le colonel Renaudeau d'Arc, commandant de la place d'Armes de Vendôme, montrait de l'humeur auprès du maire de Vendôme : *J'ai l'honneur de vous faire connaître que pour éviter le désordre qui s'est produit à la gare de Vendôme lors du dernier débarquement de blessés sera fait par des cavaliers du 20<sup>e</sup> Chasseurs, désignés à cet effet. Il n'y aura donc plus besoin de brancardiers. Le hall de débarquement sera interdit à toute personne autre que les Médecins militaires et leurs aides.* Les problèmes ne sont pas détaillés, mais on peut imaginer que l'arrivée des convois était devenue un objet de curiosité et que l'encombrement des lieux et l'incompétence de certains volontaires nuisaient à l'efficacité des transferts de blessés.

<sup>194</sup> Id., 8 octobre 1914.

<sup>195</sup> Id., 29 octobre 1914.

<sup>196</sup> Id., 26 novembre 1914.

Les services sanitaires s'étaient donc significativement multipliés au cours des premiers mois de guerre et il n'était pas évident de les situer les uns par rapport aux autres. Trois catégories peuvent être distinguées :

1°) Les établissements qui relevaient du service de santé militaire ou lui étaient rattachés :

- L'hôpital mixte, dans les bâtiments de l'hôpital de Vendôme.
- L'hôpital complémentaire n° 35, dans les écoles (Saint-Denis) et le théâtre.
- L'hôpital de contagieux, au couvent du Saint-Cœur.



*Les blessés traités au Saint-Cœur et leurs infirmières.*

Ces structures, prises en charge par l'État, ne devaient pas faire appel à la générosité du public.

2°) Les établissements dépendant de la Croix-Rouge française. La Société française de secours aux blessés militaires créa et administra :

- L'hôpital auxiliaire n° 2, dans les bâtiments du lycée (115 lits) et dans ceux du Calvaire (50 lits).
- L'ambulance du château de Maugué (25 lits)<sup>197</sup>.
- Étaient aussi rattachés à cette Croix-Rouge, le poste de secours et la cantine de la gare et, par voie de conséquence, les 20 lits créés à l'ambulance du Calvaire.

3°) Les établissements relevant de la municipalité de Vendôme :

- L'ambulance municipale, dite « de Lislette ».
- Le dépôt de convalescents de la rue des Quatre-Huyes.

Pour de telles structures, les conventions prévoyaient qu'après épuisement des ressources provenant des souscriptions et des quêtes, elles seraient rattachées à l'hôpital mixte si nécessaire.

Des mois s'étaient déjà écoulés depuis les premières salves d'artillerie et le journal insistait sur les difficultés que devaient surmonter les établissements des deux dernières catégories, non soutenues par l'État : *En général, au point de vue de la gestion financière et des ressources, les formations sanitaires des deux dernières catégories diffèrent totalement de celle de la première. Elles doivent assumer non seulement les frais de premier établissement et*

---

<sup>197</sup> Voir *Le Carillon de Vendôme*, 7 janvier 1915. Le château de Maugué est situé sur la commune de La Chapelle-Enchérie, à une dizaine de kilomètres de Vendôme.

*la rémunération de leur personnel lorsqu'il n'offre pas avec désintéressement son assistance, mais fournir les instruments de chirurgie, les objets de pansement, les médicaments et enfin faire vivre les hospitalisés. Leurs charges sont donc lourdes. Monter des lits n'est pas tout, comme on le croit volontiers dans le public et pour en donner un exemple l'ambulance du Lycée seule a coûté plus de 20 000 francs de frais d'installation avant d'avoir soigné un malade, quoiqu'une partie du matériel du Lycée lui ait été abandonnée gratuitement par l'État. [...]*

*Ensuite il faut vivre. L'État leur alloue bien 2 franc par journée d'hospitalisé, somme insuffisante, car il faut faire des avances jusqu'au jour du recouvrement qui n'a pas lieu avant trois mois. Elles ne pourraient donc pas subsister sans avoir recours à la bourse des particuliers et les quêtes qu'elles font sont légitimes et justifiées.*



*Blessés et soignants de l'ambulance du Calvaire.*

Dans les premiers jours de l'hiver 1915, l'enthousiasme solidaire de l'été s'est quelque peu refroidi. La « fleur au fusil », symbole d'une guerre très courte, est désormais fanée et chacun commence à comprendre que le conflit sera long, coûteux en vies, en soins, dévoreur de ressources. C'est à ce premier moment-charnière – quand certains se posent des questions sur le pourquoi et l'utilité de ces quêtes incessantes, quand la rigueur hivernale et la hausse des prix des denrées de base rendent le quotidien plus pénible – qu'une explication claire et la justification de l'effort à poursuivre s'imposent.

L'effort de la Croix-Rouge n'était évidemment pas spécifique à Vendôme et s'inscrivait dans un puissant mouvement au niveau national : *Lorsque le conflit éclate en 1914, très rapidement, les hôpitaux civils et militaires manquent de personnel soignant et leur capacité est insuffisante pour accueillir l'ensemble des blessés. Les sociétés de secours fournissent alors un volant d'infirmières Croix-Rouge.*

*C'est à ce titre que la Société française de secours aux blessés militaires, au cours des dix premiers mois de la guerre, assure le fonctionnement de 773 hôpitaux auxiliaires représentant 70 000 lits, 93 postes de secours, 88 infirmeries et 45 cantines de gares où les malades et les blessés reçoivent les soins nécessaires.*

*12 000 infirmières diplômées de la Société furent employées dans ces hôpitaux dont 2 750 dans les hôpitaux militaires, 10 000 auxiliaires prêtèrent leurs concours dans les services de la cuisine, de la lingerie, de la stérilisation. Au-delà de ces infirmières diplômées, de nombreuses femmes, sans formation, se sont engagées bénévolement comme infirmières<sup>198</sup>.*

---

<sup>198</sup> BRETAGNON (S.), « Les infirmières bénévoles pendant la Première Guerre mondiale », in *Les hôpitaux dans la guerre*, Paris : Le Cherche-Midi, 2008.

### *Un puissant élan solidaire et patriotique.*

Comme partout dans le pays, l'élan de solidarité patriotique fut immédiat et puissant en Vendômois. Lorsque le maire de Vendôme lança son appel aux dons pour l'organisation d'une ambulance municipale, il fut entendu non seulement d'habitants de Vendôme (Barillet, Charrier, Riverain, l'horticulteur Mouillère, qui offrit une literie complète, etc.), mais aussi de communes (Saint-Jacques-des-Guérets, Couture, La Chapelle-Vicomtesse, Houssay, Tourailles, Thoré...). L'imprimeur Launay s'engagea à verser 10 francs par mois pour les pauvres pendant la durée de la guerre<sup>199</sup>. Les listes de souscripteurs pour l'ambulance s'égrenèrent au fil des semaines et la sixième était publiée dans *Le Carillon* du 24 septembre. La solidarité en faveur de la Croix-Rouge s'était manifestée dès le début des hostilités :

*La Commission exécutive du Comité de la Croix-Rouge de Vendôme adresse tous ses remerciements aux communes, groupements et particuliers qui lui ont envoyé des secours soit en argent, soit en nature, qui lui ont permis d'organiser l'Hôpital auxiliaire n° 2 de la Croix-Rouge et grâce auxquels cet Hospice se trouve actuellement en mesure de recevoir les blessés qui lui sont envoyés et de les soigner dans les meilleures conditions<sup>200</sup>.*



*Le château de Mauqué a servi d'ambulance militaire.*

Devant les multiples appels aux dons, une répartition était parfois organisée, à l'image de la commune de Saint-Ouen qui accorda 100 fr à la Croix-Rouge, 100 fr à l'hôpital et autant à l'ambulance temporaire militaire, 92 fr 70 à l'ambulance municipale. Cet exemple fut suivi par d'autres municipalités et des particuliers.

Dans ce climat, l'accueil des premiers blessés se fit dans les meilleures conditions, comme pour ce convoi arrivé le 1<sup>er</sup> septembre 1914 :

*Mardi, vers 7 heures du matin, un train sanitaire composé de 41 wagons amenait à Vendôme 256 blessés. Un grand nombre d'automobiles et de voitures mises à la disposition de la municipalité par des personnes de bonne volonté, attendaient dans la cour de la gare des marchandises l'arrivée du convoi.*

*Le sous-préfet, le maire, le procureur de la République, M. Leguay, premier adjoint, saluèrent dès l'arrêt nos héroïques défenseurs, fatigués par 48 heures de voyage. Presque tous venaient de la région de Nancy, la plupart blessés légèrement aux bras ou aux jambes et appartenant à l'infanterie, aux chasseurs à pied, à l'artillerie. Lorsque nous aurons passé une nuit dans un bon lit et que nous serons nettoyés, il n'y paraîtra plus, nous dirent-ils.*

*Sous la direction du corps médical, les brancardiers et les personnes de bonne volonté transportèrent dans les autos les blessés. Sur leur passage, les femmes, les yeux remplis de larmes, leur lançaient des fleurs, offraient des oranges, des brioches, des œufs, du café, des tablettes de chocolat, des cigarettes, etc., etc. Les hommes se découvraient, le regard menaçant l'ennemi invisible, auteur de tant de maux.*

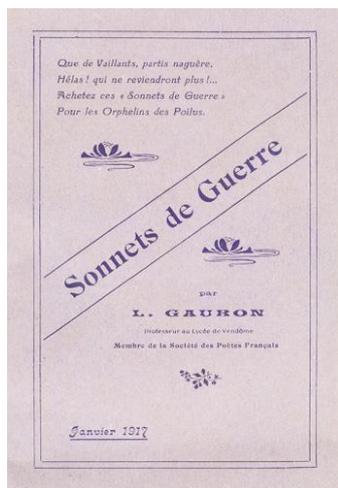
*Les blessés furent répartis entre l'hôpital, le lycée et les écoles Saint-Denis où ils reçurent aussitôt les soins que comportait leur état. Nous en avons vus ce matin, gais, oubliant les souffrances passées, complètement reposés, attendant avec impatience leur guérison pour retourner à la frontière, offrir encore une fois leur sang<sup>201</sup>. La communion entre la population de Vendôme et les victimes des combats était bien réelle et l'expression « nos chers blessés » si fréquente en ces moments était plus qu'une formule toute faite ; nombre de familles avaient des proches engagés dans*

<sup>199</sup> Launay imprimait le journal *Le Carillon de Vendôme*. Nous ignorons s'il tint son engagement jusqu'au terme du conflit, mais une chose est sûre, c'est que, comme beaucoup d'autres, il était loin d'en imaginer la durée en août 1914.

<sup>200</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 30 août 1914.

<sup>201</sup> Id., 6 septembre 1914.

la « bataille des frontières », notamment sous la bannière du 113<sup>e</sup> RI de Blois, et les nouvelles faisaient défaut<sup>202</sup>.



*Ce petit recueil de poèmes écrits par un professeur du lycée de Vendôme fut vendu au profit des orphelins de guerre*

La qualité de l'accueil était appréciée dans toutes les structures sanitaires, même celles de création toute récente comme l'ambulance municipale. Dans un texte intitulé *Notre arrivée à Vendôme*, un blessé se faisait le porte-parole de ses compagnons d'infortune : *Après 50 heures d'un voyage fatigant malgré les bons coussins des compartiments de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, le train entre en gare de Vendôme ; est-ce bien ici que nous allons être soignés ? Car depuis notre départ de Jonchery-sur-Vesles nous n'avions aucune certitude du lieu de notre débarquement. Notre mouvement de curiosité est vite satisfait car les infirmiers civils et militaires s'empresent autour de nous, les uns dirigés sur l'hôpital, ceux-ci sont les plus atteints, d'autres sur le Lycée et dans les bâtiments de la société coopérative de consommation « La Vendômoise » où des ambulances ont été installées avec un soin et un sens pratique parfaits.*

*C'est dans les bâtiments de la Société coopérative dénommés « Ambulance municipale » que nous sommes dirigés, installés confortablement dans des automobiles ; nous sommes là une trentaine émerveillés de l'empressement des infirmières à nous aider pour gagner notre lit, nous évitant le moindre effort avec beaucoup de prévenance.*

*Les premiers soins dont nous sommes l'objet sont de toilette, ce dont nous avons grand besoin car beaucoup d'entre nous ne s'étaient déshabillés depuis quatre et cinq semaines et lavés depuis quinze jours mais, grâce à l'activité de nos infirmières, nous sommes redevenus « frais et roses », ce sont les paroles textuelles de nos hôtesses. Après tout ce travail ayant demandé un peu de temps, l'heure de la soupe est arrivée ; les hommes trop blessés prirent leur repas au lit, les plus valides descendirent au réfectoire où nous sommes tombés en extase devant la blancheur des nappes et l'abondance des aliments ; nous qui avons été privés de douceurs depuis deux mois, nous retrouvons toutes les gâteries possibles, en un mot, bonne table et bon lit vont faire de nous des hommes nouveaux, ce qui ne peut que contribuer à bien dans notre guérison<sup>203</sup>.*

Les semaines passant, la mauvaise saison s'approcha et les appels à la générosité portèrent aussi sur des équipements pour lutter contre le froid. Parmi les premiers donateurs de couvre-pieds, apparaissent les noms de la vicomtesse de Déservillers, de M<sup>mes</sup> de L'Éprevier, Leroyarmier, Dattin... Comme les autres appels de la Croix-Rouge, celui-ci fut couronné de succès : *Le Comité de Vendôme remercie les généreux donateurs qui lui ont envoyé des couvre-pieds ou des matières permettant d'en confectionner ; il remercie également M. Ozanne qui a organisé à Savigny un atelier qui a confectionné gratuitement 60 couvre-pieds et 44 édredons<sup>204</sup>.*

La solidarité pouvait prendre les formes les plus diverses. Des enfants prirent une initiative : *Cinq jeunes enfants de la rue Bretonnerie ont eu la touchante pensée d'organiser une représentation au profit des blessés. C'est dans un grenier que les jeunes Christian Vérité, René et Yvonne Coudray, Robert et Suzanne Dreux avaient installé leur théâtre avec entrée libre ; une quête au profit des blessés a produit une somme de 8 fr 50 que les charmants enfants ont partagée entre les ambulances<sup>205</sup>.*

La géographie de la solidarité pouvait s'élargir considérablement. L'Alsacien de Leusse, engagé au 20<sup>e</sup> Chasseurs, voulut témoigner à la ville de Vendôme sa reconnaissance pour le bon accueil reçu : il fit faire par une amie américaine, M<sup>me</sup> Manson Smith, de Baltimore, un envoi de sous-vêtements pour les blessés ;

<sup>202</sup> Voir LOISEL (J.-J.), « Charles Guitton ou la résurrection du soldat presque inconnu », *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 2010.

<sup>203</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 1<sup>er</sup> octobre 1914.

<sup>204</sup> Id., 20 novembre 1914.

<sup>205</sup> Id., 12 août 1915.

ce furent des centaines de gilets, caleçons, chemises, chaussettes, mouchoirs, qui furent répartis entre les formations sanitaires<sup>206</sup>.

### *Tenir sur la durée.*

#### *L'adaptation des services médicaux et chirurgicaux*

Avec l'irruption de la guerre, l'activité chirurgicale était inévitablement appelée à prendre de l'extension. Afin de faciliter examens et diagnostics, l'acquisition d'un appareil radiographique devint d'actualité et les administrateurs de l'hôpital s'attelèrent au projet dans leur séance du 21 décembre 1914. Dès les premiers jours de 1915, le maire de Vendôme lança un nouvel appel à tous ses collègues de l'arrondissement : *La tâche n'est pas terminée. La nécessité reconnue par les médecins traitants de toutes les ambulances de la ville d'une installation radiologique s'impose actuellement.*

*Les blessures de guerre ne peuvent être soignées complètement sans un examen radiologique qui localise le projectile et permet son extraction, faute de quoi la guérison est longue et n'est pas exempte de dangers.*

*Plus de 40 cas m'ont été signalés par le médecin-major, M. Gensollen, chef du service de la place, et combien en aurons-nous, hélas !*

*L'installation dont il s'agit est coûteuse (au moins 5 000 francs) et nos ressources ne nous permettent pas de faire face à ce besoin.*

[...] *L'organisation hospitalière de Vendôme comprend actuellement environ 500 lits*<sup>207</sup>. Le même journal citait à l'appui de l'appel deux lettres allant dans le même sens. L'une affirmait : *L'installation d'un appareil radiographique se fait actuellement très vivement sentir. La santé de nos soldats en tirera le plus grand avantage* ; elle était cosignée par D. Gensollen, médecin major, médecin-chef de la Place ; G. Chevallier, chirurgien de l'hôpital et de l'hôpital auxiliaire n° 2 ; E. Imbert, médecin-chef de l'hôpital mixte de Vendôme. Semaine après semaine, la presse régionale fit état des progrès de la souscription pour cette installation. Au printemps 1915, le pari était gagné : *Après avoir constaté le parfait fonctionnement de l'appareil qui, depuis deux mois, a déjà rendu d'éminents services pour le traitement de nombreux blessés, il a été pris des dispositions pour l'installation définitive de la radiographie, laquelle pourra ainsi rendre dans l'avenir de précieux services à la population de notre arrondissement* [...].

*Le montant de la souscription s'élève actuellement à la somme de 9 571 francs.*

*Les dépenses engagées s'élèvent à environ 8 000 francs.*

*Les dépenses d'installation définitive peuvent être évaluées de 1 570 à 1 800 francs.*

*Il restera ensuite à assurer les frais de fonctionnement pendant toute la durée de la guerre*<sup>208</sup>.

La seule autre initiative notable fut la création en 1916, au sein de l'hôpital, d'un dispensaire antivénérien. Pour traiter ce sujet brûlant, les administrateurs décidèrent de s'adjoindre les compétences des docteurs Bosc, médecin-chef de la Place et des salles militaires de l'hôpital, Imbert, médecin de l'établissement, Labourdette, médecin aide-major attaché aux salles militaires : *Mr le Président donne lecture de la circulaire de Mr le Sous-secrétaire d'État du service de santé militaire du 6 mars 1916* [...], *relative à la prophylaxie des maladies vénériennes dans la population civile, et à la création de dispensaires antivénériens dans les villes où par suite de la présence ou [de] la proximité des troupes casernées, l'établissement de tels services paraîtrait plus particulièrement s'imposer.*

---

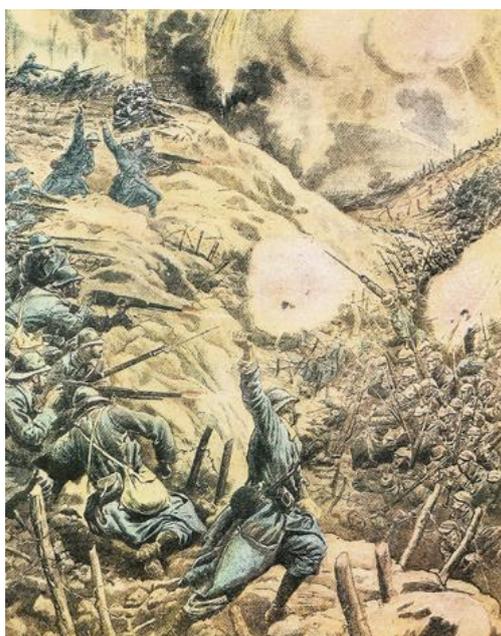
<sup>206</sup> Id., 4 mars 1915.

<sup>207</sup> Id., 7 janvier 1915.

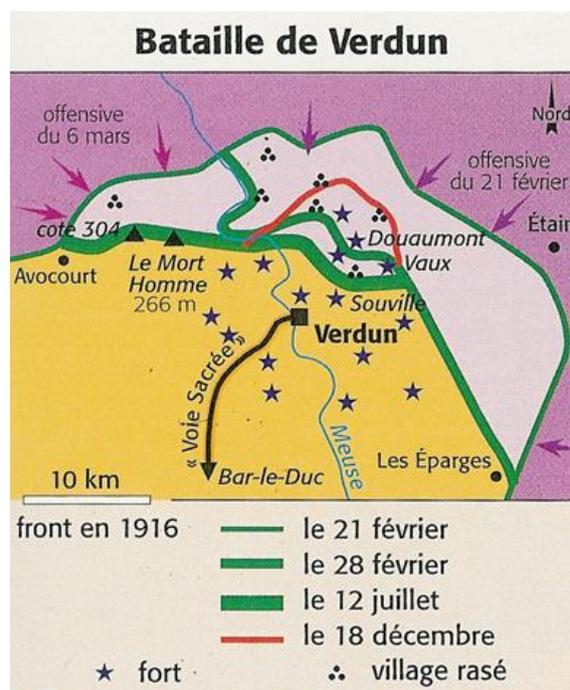
<sup>208</sup> Id., 3 juin 1915.

Après délibération, la commission décide de mettre momentanément à la disposition du service demandé le dortoir et les deux cabinets du deuxième étage où sont actuellement traités les malades civils hommes ; ces derniers seront transportés dans la salle principale du service de médecine des bâtiments neufs, la petite salle d'entrée étant laissée à la disposition du service de santé militaire pour y mettre des malades tuberculeux ou suspects de tuberculose<sup>209</sup>.

Selon les directives gouvernementales, dans chaque région militaire, le chef du centre de dermato-vénérologie fut chargé de diriger la lutte contre les maladies vénériennes, aussi bien dans le milieu militaire que civil. Chaque médecin spécialisé avait en outre à développer une véritable politique locale de santé publique avec un volet préventif qui passait par la réglementation de la prostitution et l'éducation sanitaire des militaires et des civils. Une certaine discrétion était de mise, pour ne pas pointer du doigt les éventuels consultants : Pour ne pas risquer une quelconque stigmatisation, elle [la consultation] était annoncée au public sous la dénomination de « consultation pour maladies de la peau et des muqueuses »<sup>210</sup>. De fait, on put lire dans *Le Carillon* du 18 octobre 1917 : À partir du 21 octobre courant, une consultation gratuite pour les maladies de la peau et des muqueuses aura lieu à l'Hôpital, le dimanche, à 9 heures du matin.



*Des combats féroces autour du fort de Vaux*



Au printemps 1916, les convois de blessés de Verdun se succédèrent en gare de Vendôme. La dimension émotionnelle était très forte, étant donné le gigantesque champ de bataille d'où ils provenaient : Au cours de la semaine dernière, quatre petits convois de 40 à 60 blessés de Verdun ont été évacués dans les ambulances de Vendôme ; deux de ces convois sont arrivés en gare à minuit, tous les blessés ont été ravitaillés par le Poste de secours de la gare : leur moral est excellent et ils ont la plus grande confiance dans le succès de nos armes.

Détail touchant : dans le convoi arrivé dimanche à 7 heures du soir, on remarquait deux grands et sympathiques jeunes soldats, les deux frères, originaires des pays envahis et qui, ne s'étant pas revus depuis le début de la guerre, s'étaient reconnus, couchés l'un près de l'autre, à la gare de triage de Montereau. M. le Dr Bosc les a de nouveau réunis à l'ambulance du Calvaire.

Un des points délicats était le transport des blessés vers les formations sanitaires et un médecin en poste à Vendôme mit au point un moyen pour le faciliter : Nous sommes heureux de signaler une innovation due à l'initiative de M. le Dr Boyer, de l'hôpital 35. Jusqu'ici les plus grands camions ne pouvaient emmener que deux blessés

<sup>209</sup> ACHV, Reg. CA, 20 mars 1916.

<sup>210</sup> FELTGEN (K.), « Syphilis et tuberculose pendant la Première Guerre mondiale : lutter contre les « ennemies de l'intérieur » », in *Les hôpitaux dans la guerre*, Paris : Le Cherche-Midi, 2008. Un service antivénérien fut installé à l'hôpital de Vendôme en décembre 1923.

couchés ; grâce à un dispositif aussi simple qu'ingénieux, ces camions pourront prendre, commodément installés, six grands blessés ; un des camions était ainsi aménagé dimanche dernier, deux autres vont être encore transformés, et une nouvelle amélioration va être apportée. Par un repliement des supports, le dispositif pourra instantanément se transformer en un double banc sur lequel pourront prendre place huit ou dix blessés assis. L'évacuation des blessés de la gare de Vendôme pourra se faire ainsi beaucoup plus rapidement<sup>211</sup>.

### **Forces et faiblesses du personnel infirmier**

#### **La belle figure de Madeleine Lalande**

Cette jeune fille était employée comme surveillante à l'hôpital de Vendôme lorsqu'éclata la guerre. Immédiatement, elle demanda et obtint la permission de partir pour une ambulance de la Croix-Rouge qui s'installait dans le collège du Cateau, à proximité du front. Puis le silence se fit sur son sort, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1915, où *Le Carillon* annonça son retour sur les bords du Loir. Qu'avait-elle bien pu faire pendant cette longue absence de dix mois ? La voie pouvait être ouverte à toutes les supputations. Mais le maire de Vendôme eut communication d'une lettre écrite le 8 mars 1915 par la directrice de l'ambulance du Cateau<sup>212</sup>. Ce document restitue le comportement exemplaire de la jeune infirmière :

*Après de longs mois d'absence, M<sup>lle</sup> Madeleine Lalande, surveillante de l'Hôpital de Vendôme, appelée par moi pour remplir le grand devoir patriotique vous revient. [...]*

*Je connais M<sup>lle</sup> Lalande de longue date, le libre choix de mes infirmières m'ayant été laissé par le Comité de Paris, je n'ai pas hésité. M<sup>lle</sup> Lalande est venue me retrouver à la frontière, là où est le danger, mais aussi le devoir !*

*Cette formation sanitaire a dû être très rapidement effectuée ; dans le lointain parlait déjà la terrible voix du canon. Pendant les jours qui ont précédé la date, inoubliable pour nous, du 26 août, les heures semblaient des instants. Des blessés anglais nous étaient conduits, venant par les soins réclamés par leur état, surcharger le travail de notre installation ; le dévouement de M<sup>lle</sup> Lalande fut inlassable. Mais, pendant ce temps, l'ennemi, comme une boule de tempête, envahissait le territoire. Le 24 et le 25 août, l'exode vers les pays libres fut constant. Nous avions des blessés anglais inévacuables confiés par le major Canuls au moment de son départ avec l'état-major du généralissime French, dont il faisait partie. [...]*

*Le 26 août, aux premières heures du matin, le canon grondait, non dans le lointain, mais à nos portes, alternant avec la saccade ininterrompue des mitrailleuses et la crépitation de la fusillade dans les rues. Les obus rayaient le ciel, leurs éclats tombaient autour de nous, brisant les vitres, semant la cour de l'Ambulance de débris fumants. Mais il fallait passer sans peur au milieu du danger, car les soins des blessés terrorisés passaient avant tout. [...]*

*Dans la soirée des blessés anglais et allemands arrivaient. Ce lugubre cortège dura jusqu'au lendemain. M<sup>lle</sup> Lalande, nommée Surveillante générale et attachée en plus à la salle d'opération, commença dès ce jour la tâche pénible où son dévouement et sa capacité furent mis à l'épreuve, elle n'a pas faibli ! Succombant quelque temps après sous la fatigue, elle dut, par ordre du Major allemand prendre un peu de repos. Mais il fut infiniment court. Son énergie l'a faite vraiment française et je suis heureuse que l'École de Bordeaux puisse inscrire son nom dans ses Annales [...].*

*M<sup>lle</sup> Lalande a su se faire aimer des malades, et les blessés ennemis ont emporté par-delà l'Allemagne le souvenir du dévouement et de la charité de l'infirmière française et lui ont témoigné plus tard leur reconnaissance.*

*Jusqu'au 6 janvier, jour où le personnel français a été remplacé par des infirmiers et infirmières allemands, rien n'a laissé à désirer dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée.*

---

<sup>211</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 20 avril 1916.

<sup>212</sup> La lettre est publiée dans *Le Carillon de Vendôme* du 8 juillet 1915. Sa rédactrice, M<sup>me</sup> Leppert, était directrice de l'École d'infirmières de la clinique Pasteur, de Bordeaux, et M<sup>lle</sup> Lalande y avait été son élève.

*La captivité (car nous sommes captives malgré les statuts de la Convention de Genève !) va prendre fin, et la pensée, après huit mois, de revoir notre ciel est très douce à nos cœurs. Être séparées de tout ce qui nous est cher est un martyre que seuls l'espoir du devoir accompli et celui d'avoir servi la Patrie, peuvent faire supporter*<sup>213</sup>.



*Le soldat et l'infirmière, associés dans la défense du pays.*

Le 12 août, la commission de l'hôpital, unanime, demandait à l'administration supérieure l'attribution d'une distinction honorifique à M<sup>lle</sup> Lalande. Le dévouement exemplaire déployé par l'infirmière avait fortement altéré sa résistance physique et, un an après son retour à Vendôme, son état de santé était inquiétant : M<sup>r</sup> le Président donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Bouvet, concernant l'état de M<sup>lle</sup> Lalande, surveillante de pharmacie, actuellement malade depuis un mois, aux termes de laquelle il préconise pour cette employée un séjour minimum de deux mois en Suisse, dans un Sanatorium de moyenne altitude<sup>214</sup>. La commission donna son accord.

Le destin alla très vite et lors de la réunion du 28 août 1916, M<sup>r</sup> Kernevez, rappelant le décès de M<sup>lle</sup> Lalande, surveillante de pharmacie, intervenu des suites d'une maladie contractée pendant sa captivité en Allemagne, propose, pour perpétuer son souvenir, de faire exécuter un agrandissement de sa photographie qui serait placée dans la salle de la Commission. La proposition fut évidemment adoptée.

Les journaux régionaux rendirent un hommage unanime à l'infirmière, dans le compte-rendu de ses obsèques. *Le Progrès de Loir-et-Cher* le fit d'autant plus volontiers que le courant anticlérical avait quelques comptes à régler avec la presse adverse qui, depuis la laïcisation de l'hôpital, n'avait eu de cesse de vilipender les infirmières laïques. Le titre était d'ailleurs significatif : *Les obsèques d'une infirmière laïque*. Une foule énorme suivait le convoi. Au cimetière, sous une pluie de circonstance, les discours se succédèrent. Le premier adjoint au maire, Leguay, rappela les débuts professionnels de Madeleine Lalande : *Sortie avec son brevet d'infirmière de l'École de Bordeaux, où sa foi dans la charité avait déjà, en cette jeune fille, fait entrevoir une âme d'élite, M<sup>lle</sup> Lalande arriva le 3 janvier 1912 à l'Hôpital de Vendôme. Là elle sut, pendant deux ans, assurer sans défaillance, à la satisfaction de tous, une tâche lourde et délicate. Ses chefs admirèrent son habileté et son zèle infatigable ; les malades aimèrent sa douceur, sa bonne humeur, ses délicates attentions.*

Puis il donna quelques précisions sur sa captivité : *Enfin, en juin 1915, la promesse de libération se réalise, mais auparavant M<sup>lle</sup> Lalande et ses compagnes sont internées pendant quinze jours dans la forteresse de Rastadt. Ce fut dans cette forteresse qu'elle contracta le germe de la maladie qui devait l'emporter. C'est donc une victime de plus de cette affreuse guerre que nous imposée l'Allemagne.* Sa sépulture fut aménagée dans le carré militaire, au milieu de nos glorieux soldats auxquels elle se consacrait<sup>215</sup>.

### **Querelles, insuffisances et mérites**

Au sein du personnel, temps de paix ou temps de guerre, les disputes faisaient partie du quotidien, comme dans toutes les communautés professionnelles. Généralement, elles ne retiennent pas l'attention

<sup>213</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 8 juillet 1915.

<sup>214</sup> ACHV, Reg. CA, 17 juillet 1915. C'est en raison de son état de fatigue que M<sup>lle</sup> Lalande avait été transférée du service des blessés à celui de la pharmacie.

<sup>215</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 1<sup>er</sup> septembre 1916.

de l'historien, même au niveau de la petite histoire. Mais s'agissant d'un moment exceptionnel – comme une guerre – certaines de ces péripéties mineures pourraient faire sens en exprimant un point de tension plus large que le simple cas particulier. Toutefois, le manque de précision sur les modalités et le contenu de ces petits conflits ne permet pas de pousser très loin l'analyse.

Par son rôle essentiel dans la chaîne d'activité hospitalière, le service de chirurgie était un lieu particulièrement sensible. En février 1916, le D<sup>r</sup> Bouvet – qui assurait alors les opérations chirurgicales – dénonça l'insuffisance de la surveillante principale, M<sup>lle</sup> Jacquot ; la commission proposa de la relever de sa fonction et de la rétrograder au poste de suppléante ; l'intéressée fit savoir qu'elle préférerait quitter l'établissement. Le poste fut alors proposé à la suppléante en place, M<sup>lle</sup> Messerschmidt, qui accepta. Celle-ci fut en butte à des *bruits malveillants*, de la part d'une collègue surveillante de la pharmacie ; appelée devant la commission administrative, celle-ci persista dans ses propos et fit si bien que M<sup>lle</sup> Messerschmidt quitta l'hôpital. On ne peut que s'interroger sur la teneur des *bruits malveillants*... La colporteuse de ces bruits reçut elle aussi son congé : en quelques semaines, trois départs pour une seule affaire, c'était un luxe que l'hôpital ne pouvait s'accorder trop souvent.

Au début de l'année 1917, le service de chirurgie défraya encore la chronique, pour des motifs aussi classiques que légers, mais qui n'améliorèrent pas le climat dans un moment de surcharge de travail. Alfred Péricat, administrateur de service, rapporta que *le service de chirurgie étant surchargé par le fait des pansements externes, il a demandé au Médecin chef des salles militaires de distraire pendant deux heures par jour d'une salle militaire M<sup>me</sup> Viollet, surveillante suppléante, qui y était affectée ; ce dernier y consentit. Quelques jours après, il dit à M<sup>me</sup> Viollet qu'ayant recruté une infirmière au titre militaire, il pouvait se passer de ses services, et qu'après avoir mis cette dernière au courant elle pouvait rester entièrement à la disposition de l'Administration. M<sup>me</sup> Viollet répondit alors au médecin-chef qu'elle ne lui plaisait sans doute pas, et qu'elle pourrait faire sur lui des révélations peu avantageuses. M<sup>r</sup> le médecin-chef dit alors à M<sup>me</sup> Viollet qu'il lui interdisait l'accès des salles militaires. M<sup>r</sup> Péricat ajoute que M<sup>me</sup> Viollet lui a dit que le médecin-chef poursuivait M<sup>lle</sup> Jouet, surveillante de chirurgie, de ses assiduités, depuis cinq ou six mois ; que M<sup>me</sup> Grasset, cuisinière, compte le nombre de fois par jour qu'il va dans le service de M<sup>me</sup> Fouquet, surveillante des vieillards<sup>216</sup>.*

Le 24 février, le même administrateur confirmait la persistance des *bruits tendancieux* et le fait que M<sup>lle</sup> Jouet, surveillante de chirurgie, avait une conduite très légère dans l'Établissement. Après avoir entendu cette dernière et plusieurs de ses collègues, *la Commission a acquis la certitude du manque de tenue de M<sup>lle</sup> Jouet dans l'Établissement et qu'elle proférait des propos mensongers et quelquefois incohérents à l'égard du Médecin-chef des salles militaires.* L'administration avait en mains une lettre du médecin incriminé, le D<sup>r</sup> Bosc, où ce dernier signalait *qu'une surveillante dont il avait demandé et obtenu le remplacement momentané dans les salles militaires l'a menacé de révélations le concernant, dont elle prétend avoir connaissance et dont il ignore la nature.* Dans sa conclusion, il pria la commission de *lui éviter de vivre désormais dans une atmosphère de menaces, de suspicion et de surveillance occulte que rien ne justifie.* Les administrateurs lui renouvelèrent toute leur confiance et décidèrent le renvoi des deux infirmières mises en cause<sup>217</sup>.

La tension commençait à peine à retomber qu'un nouvel esclandre éclatait, cette fois au service de la maternité : le 13 mars, M<sup>me</sup> Desneux, infirmière, a bousculé et giflé une malade du service et mis à la porte de l'hôpital, de sa propre autorité, une jeune fille de quinze ans, à une heure de l'après-midi, sans lui avoir donné à déjeuner. La commission fut unanime à prononcer le renvoi de l'infirmière. Mais elle reçut une lettre de M<sup>lle</sup> Frain, sage-femme du service : *cette dernière désapprouve la façon de faire de M<sup>me</sup> Desneux, mais déclare que si elle est renvoyée, elle cessera le service en même temps, attendu qu'elle ne veut pas avoir les ennuis d'initier une autre personne aux détails de la*

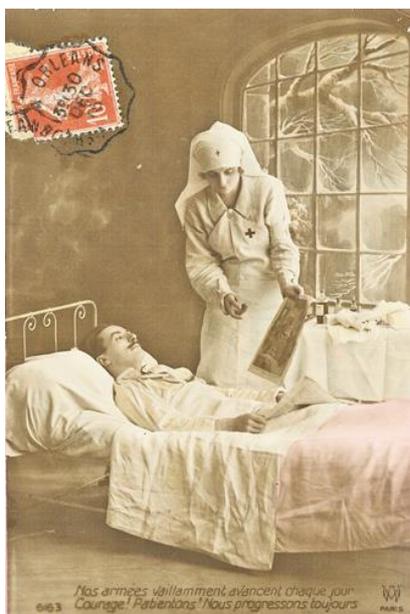
---

<sup>216</sup> ACHV, Reg. CA, 19 février 1917.

<sup>217</sup> Id., 24 février 1917. Le 5 mars, M<sup>lle</sup> Jouet sollicitait son maintien dans l'établissement, promettant de ne pas renouveler ses incartades, mais l'administration persista dans sa décision. Une nouvelle délibération, le 28 avril, lui accorda son maintien. Elle finit par quitter l'hôpital en septembre 1918, à la suite d'*absences prolongées et non justifiées.*

Maternité<sup>218</sup>. M<sup>lle</sup> Frain campa sur sa position, mais elle se déclara prête à donner *son concours le plus absolu* à sa remplaçante<sup>219</sup>.

La surcharge du service de la maternité peut surprendre en un temps où les naissances se raréfiaient, mais 1°) peut-être y avait-il eu une forte compression du personnel affecté à ce service ; 2°) M<sup>lle</sup> Frain avait d'autres charges à assumer : la commission la remerciait pour *le dévouement qu'elle apportait au traitement de ses malades, femmes enceintes et accouchées n'étant pas des « malades »*. En avril 1917, elle se voyait attribuer la médaille d'honneur (argent) des épidémies qui ne récompensait pas exclusivement des soins donnés dans le service de maternité.



*Les nombreuses cartes « fantaisie » remplacent les portraits réels dans les correspondances de 14-18.*

Ce jour-là, M<sup>lle</sup> Frain fut honorée avec deux de ses collègues, M<sup>lles</sup> Nicolas et de Montmarin. Le commandant de la Place de Vendôme, de Moidrey, rendit un hommage ému à ces femmes, discrètes compagnes des soldats en souffrance : *Mesdames, comme le soldat court aux armes, vous êtes venues ici, au premier appel, livrer votre bataille. L'hôpital s'embellit de votre présence et le charme de votre sourire resplendit dans la détresse de ces salles, où se pressent toutes les douleurs [...]. De jeunes hommes, las à en mourir, se reprennent à la vie, sous vos soins pressés ; votre visage se penche aux confidences des abandonnés ; la douleur se tait, au ton de votre voix ; les regards fiévreux suivent avec extase votre bienfaisante apparition ; les mutilés reçoivent de votre tendre sollicitude les premières leçons de la carrière douloureuse qui s'ouvre à leur avenir [...].* *Et même si, dans les coulisses des services, sévissaient de ci delà mesquineries et jalousies, c'était ce visage que les infirmières de Vendôme offraient aux soldats car il n'existe aucune trace de plainte de l'un d'eux, mais bien plutôt des marques de reconnaissance.*

D'autres infirmières furent récompensées pour leur dévouement, qui pouvait mettre en péril leur santé. Le 20 juillet 1916, *Le Carillon* rendait compte d'une remise de médaille des épidémies à M<sup>me</sup> Lecoq – en religion, sœur Marie Saint-Paul – infirmière des contagieux à l'Hôpital complémentaire n° 35 (Saint-Cœur). Le commandant de Gain s'adressa à elle : *Madame, en vous donnant cette médaille, le gouvernement de la République a voulu que vous portiez sur la poitrine le témoignage de votre dévouement inlassable pour nos blessés. Ah ! Les femmes françaises ! Leur énergie et leur bonté font qu'elles aussi, comme nos soldats, ont bien mérité de la Patrie !* Puis, en épinglant la médaille d'argent, il énonça la citation : *A soigné les malades avec le plus grand dévouement ; a contracté à leur chevet la fièvre typhoïde, puis la dyphtérie*<sup>221</sup>.

Aux yeux d'une partie de l'opinion locale, ces infirmières dévouées méritaient peut-être des médailles, mais de là à leur accorder un séjour en Suisse !... D'où une mise au point que l'on pouvait lire dans *Le Carillon* du 7 septembre 1916 : *Trois infirmières vendômoises de la Croix-Rouge sont en ce moment en villégiature en Suisse. Pour couper court à des bruits fantaisistes, disons tout de suite qu'aucune de ces infirmières ne séjourne en Suisse aux frais de la Société de secours aux blessés militaires : ce sont les hôteliers suisses qui ont invité gracieusement la Croix-Rouge*

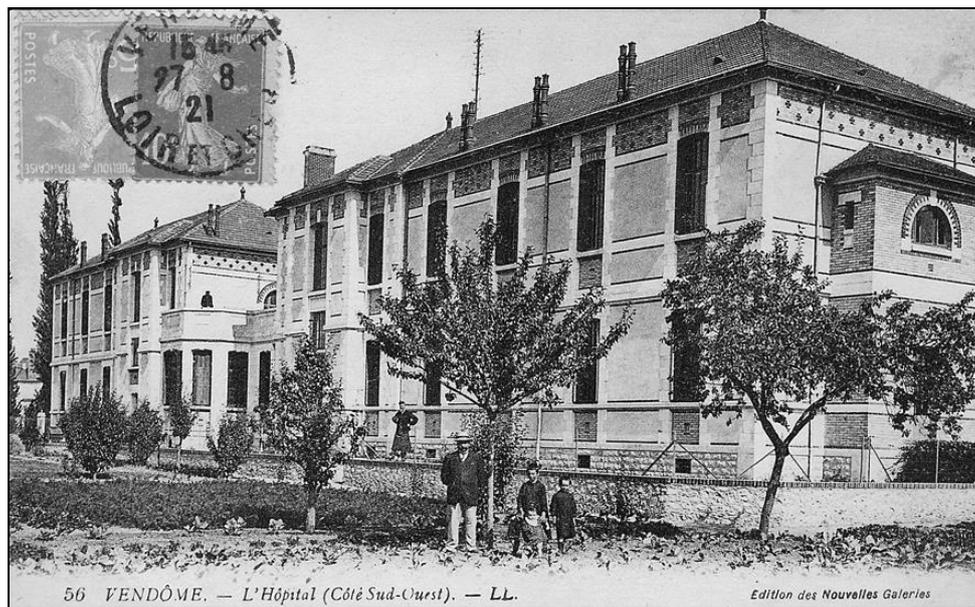
<sup>218</sup> Id., 19 mars 1917.

<sup>219</sup> Id., 2 avril 1917. La démission de M<sup>lle</sup> Frain représentait une baisse qualitative puisqu'elle était sage-femme de 1<sup>re</sup> classe et sans doute beaucoup plus expérimentée que sa remplaçante. C'est sans doute cette nouvelle difficulté qui provoqua la réintégration de M<sup>lle</sup> Jouet.

<sup>220</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 17 mai 1917.

<sup>221</sup> Id., 20 juillet 1916.

française à envoyer se reposer pendant quelques semaines, en Suisse, des infirmières s'étant distinguées en soignant les blessés [...]. Bon, si c'est les Suisses qui paient...



*La réorganisation du service chirurgical se fit à l'intérieur du bâtiment construit en 1905.*

– Avec le printemps 1917, revint le temps des grandes offensives, meurtrières et drainant de nombreux blessés vers les hôpitaux. Il devenait impératif de disposer d'un service chirurgical efficient. Pour l'hôpital de Vendôme, une nouvelle organisation fut proposée le 16 avril 1917 : *M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Bouvet, chirurgien intérimaire, se présente devant la Commission et explique ses desiderata pour assurer une meilleure organisation du service ; il place en premier lieu la division des opérations en septiques et aseptiques, et l'affectation, pour chaque catégorie, d'une salle d'opération et d'un personnel distincts.*

*Après explications, la Commission est d'avis :*

- 1°) de réserver la salle d'opérations actuelle pour les opérations aseptiques concernant les civils et les militaires.*
- 2°) D'installer une deuxième salle d'opérations septiques dans le réfectoire du service des hommes, au premier étage, déjà converti en cabinet de pansements, attendu que d'après les déclarations du chirurgien, cette installation servira surtout aux militaires admis temporairement dans la salle n° 21.*
- 3°) D'installer un cabinet de pansements dans la salle de bains, inutilisée, se trouvant près cette deuxième salle d'opérations.*
- 4°) D'affecter spécialement une surveillante à la stérilisation et aux opérations aseptiques.*

*Ces dispositions sont prises pour la durée de la guerre seulement, attendu qu'elles sont nécessitées par un grand nombre d'opérations de blessés militaires, et par un service de pansements de personnes non hospitalisées qui n'existe pas en temps de paix<sup>222</sup>.*

Un service chirurgical bien organisé, parfait, mais à condition d'avoir un chirurgien... Pendant l'été 1917, l'administration hospitalière s'émut du départ du D<sup>r</sup> Bouvet, *seul chirurgien militaire qui se trouvait mobilisé à Vendôme*. L'absence de ce dernier n'était pas définitive et une formule provisoire fut envisagée, avec recours au D<sup>r</sup> Kendergy, chirurgien du secteur de Blois : *il pourrait venir une fois par semaine, le mardi, pour*

<sup>222</sup> ACHV, Reg. CA, 16 avril 1917.

opérer et donner des consultations ; pour les cas d'urgence, soit de jour, soit de nuit, il se rendrait immédiatement à l'hôpital. Le Dr Bocquet, médecin chef des salles militaires, serait chargé d'assurer le service et de suivre le traitement des opérés<sup>223</sup>.

### **De l'argent pour tenir**

Vu la situation, le concept de réjouissance était d'un maniement délicat. Mais la cause était bonne, ceux qui assistaient à un spectacle étaient justifiés par le motif ; et eux-mêmes, qui avaient tous un proche exposé à l'éventualité de la blessure ou de la mort, n'avaient-ils pas droit à un moment d'oubli dans leur quotidien anxieux ?...

Le 12 février 1915, *Le Progrès* rendait compte d'une soirée mémorable : *Le comité des Fêtes de Vendôme avait organisé, dimanche dernier, avec l'autorisation des autorités militaires et civiles, une grande représentation théâtrale avec le concours désintéressé d'artistes parisiens mobilisés au 20<sup>e</sup> Chasseurs.*



*Il avait été décidé que le bénéfice de la soirée serait exclusivement consacré à l'œuvre du front et à nos blessés. Les résultats dépassèrent les espérances des organisateurs. [...] Le soir de la représentation une foule énorme se pressait devant les portes, voulant apporter son obole à nos vaillants défenseurs, malgré les intrigues de certains esprits chagrins – ceux qu'on retrouve toujours en toutes circonstances pour troubler les généreuses initiatives qui n'ont pas l'heur de leur plaire – nous n'ajouterons pas un mot. Le public a jugé, comme elle le méritait, l'attitude des égarés. M. le Sous-préfet, le Maire, le Commandant du 20<sup>e</sup>, un grand nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats assistaient à la représentation. Le théâtre était archicomble. Plus de 200 personnes ne purent trouver place. L'heure était au patriotisme exalté : L'orchestre, sous la direction du maréchal des logis Noël, exécuta avec brio les hymnes nationaux des alliés. La salle debout et frémissante accueillit par des applaudissements et des vivats frénétiques, l'apparition des drapeaux belge, anglais, russe, portés par un soldat belge et par des soldats français : un zouave et un artilleur [...]. Les prestations artistiques furent toutes appréciées et le bénéfice net s'éleva à 802 fr<sup>224</sup>.*

Le 20 mai 1915, *Le Carillon* annonçait pour le dimanche suivant un grand gala de charité : *Le gala artistique au profit de nos chers blessés, sous le patronage des autorités militaires et civiles, qui sera donné le dimanche 23 mai, au Théâtre de Vendôme, mis gracieusement à la disposition des organisateurs par M. le Maire, s'annonce comme un immense succès.* De fait, les prestations furent de grande qualité, grâce à des artistes du meilleur niveau : un pianiste et un chef d'orchestre prix de Rome ; M<sup>lle</sup> Marcelle Frappa, de la Comédie française ; M. Audouin, de l'Opéra comique, tous furent à la hauteur de leur réputation. Une quête au profit des blessés produisit 50 francs qui furent joints au petit bénéfice de la soirée et partagé entre les hôpitaux de Vendôme au prorata du nombre de blessés dans chacun.

*Malheureusement, malgré l'empressement du public à remplir la salle, le résultat, en raison des frais élevés, inévitables avec des artistes des grands théâtres de Paris, n'a pu être le même que dans les villes plus importantes, telles que Blois, Orléans,*

<sup>223</sup> Id., 1<sup>er</sup> septembre 1917.

<sup>224</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 12 février 1915.

etc.<sup>225</sup> De tels spectacles ne pouvaient remplir leur objectif principal que si les artistes participaient bénévolement ou presque...

La leçon de l'expérience fut tirée et d'autres soirées furent organisées, en faisant appel aux talents locaux ou amateurs, bénévoles en tout cas : *M<sup>me</sup> Guiet, femme du sympathique Commandant du 20<sup>e</sup> chasseurs, dont chacun a déjà pu apprécier le dévouement et la générosité envers nos blessés, avait organisé, dimanche dernier, au théâtre de Vendôme une soirée avec le concours exclusif d'amateurs. Son but était de venir en aide à nos formations sanitaires. Il fut atteint, car le public vendômois répondit à son appel et témoigna par sa présence l'intérêt qu'il porte aux victimes de la guerre [...]*<sup>226</sup>.

Des réticences ont perduré, comme en témoigne le compte-rendu d'un concert organisé par le même groupe une semaine plus tard : *L'orchestre, qui avait ouvert la soirée par la « Marseillaise », a exécuté une série de morceaux qui lui ont valu les applaudissements du public que nous aurions voulu, cependant, voir plus nombreux étant donné le but de la soirée ; il paraît qu'une certaine catégorie de ce public s'est volontairement abstenu [...]*<sup>227</sup>.

L'indispensable recours à la générosité des particuliers.



*Le personnel infirmier du lycée (ci-dessus) et de l'ambulance du Calvaire.*

Quant à l'activité des formations sanitaires et de son financement, 1915 fut l'année du tournant psychologique majeur : il fallut s'adapter à la réalité d'un conflit long, coûteux sur tous les plans et dont le terme restait imprévisible. Dans *Le Carillon* du 2 décembre 1915, le « comité vendômois de la Société de secours aux blessés militaires » lançait un nouvel appel à souscriptions et annonçait une campagne de quêtes à domicile. Et, dans un but de justification et de pédagogie, il publiait un compte rendu détaillé de son action et de ses charges du 1<sup>er</sup> septembre 1914 au 1<sup>er</sup> novembre 1915 :

*Sur les pressantes sollicitations du Service de Santé, nous avons été amenés à augmenter successivement le nombre de lits, d'abord par la création d'une annexe dans bâtiments du Calvaire, par la création d'un hôpital auxiliaire au château de Maugué pour les blessés en voie de guérison et enfin par la création de 110 nouveaux lits dans les bâtiments du Lycée.*

*Actuellement, nous mettons à la disposition du Service de Santé :*

*Au Lycée : 213 lits*

*Au Calvaire : 60 lits*

<sup>225</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 27 mai 1915. Le prix des places évoluait entre 0 fr 75 et 5 fr.

<sup>226</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 1<sup>er</sup> octobre 1915. Contrairement à une fréquente croyance locale, le 20<sup>e</sup> Chasseurs n'a pas quitté définitivement Vendôme en août 1914. Un dépôt, partagé avec le 19<sup>e</sup> Chasseurs, semble avoir subsisté jusqu'en septembre 1917. D'autre part, la municipalité à dominante socialiste, comme la rédaction du *Progrès*, ont entretenu de bonnes relations avec les autorités militaires : l'antimilitarisme n'était plus ou pas encore de mise.

<sup>227</sup> *Id.*, 8 octobre 1915.

*Non compris les 25 lits au château de Maugué, que nous laisserons de côté au point de vue financier, M<sup>me</sup> Hénissart, organisatrice de cette formation, s'étant généreusement chargée des frais qui excéderaient les subventions allouées par le service militaire.*

*Au 1<sup>er</sup> novembre 1915, nous avons dans nos formations de Vendôme 41 750 journées de malades pour 1 015 blessés. Il n'est pas indifférent de rappeler que, sur ce nombre de plus de 1 000 blessés, nous n'avons eu à déplorer que 13 décès, la plupart s'appliquant à des blessés qui ne nous étaient pas destinés et que les trains avaient dû laisser à leur passage.*

*Venait l'examen des dépenses. L'appropriation du lycée à ses nouvelles fonctions avait constitué une lourde charge, en obligeant à créer les installations hygiéniques et celles du nouveau service médical avec tout son matériel, salle d'opérations et de radiographie, appareils de stérilisation, instruments de chirurgie, médicaments. Tout cela, déjà fort coûteux en temps ordinaire, avait des prix majorés par suite de la multiplicité des demandes. Aussi n'est-il pas étonnant que, rien qu'au Lycée, et avant d'avoir reçu un seul blessé, notre installation représentait une dépense de près de 24 000 fr.*

*L'aide de l'État était loin de couvrir la totalité des frais de fonctionnement : chaque journée de malade nous coûte, en plus de la subvention de l'État, 1 fr 20 environ, quoique la presque totalité de notre personnel donne bénévolement son concours et ne soit pas rétribué. En prenant une moyenne de 150 lits occupés, il nous faut donc prélever sur nos ressources particulièrement environ 5 400 fr par mois.*

*Il n'était guère pensable d'envisager une réduction des dépenses : L'augmentation continue de la vie matérielle ne nous laisse aucun espoir de restreindre ces dépenses, surtout pendant l'hiver. Il ne faut pas songer à faire des économies sur le service médical. Elles ne pourraient donc porter que sur la nourriture des blessés qui n'est que suffisante et réglementaire comme quantité, et la qualité ne saurait en être trop soignée pour aider à la reconstitution de santés affaiblies.*

*Le comité avait d'abord compté sur ses ressources du temps de paix, puis sur le puissant élan solidaire de 1914 ; mais une autre phase s'ouvrait : Comment avons-nous fait face à toutes ces charges ? D'abord en absorbant notre avoir particulier, amassé péniblement pendant quinze années de paix. Réalisé en argent, il nous a donné 31 022 fr. La générosité publique a fait le reste. Mais malgré l'élan avec lequel on a répondu à notre appel, nous voyons nos ressources s'épuiser et nous sommes forcés de nouveau de recourir à ce même public qui nous a soutenu et qui nous aidera, nous en sommes certains, à vivre aussi longtemps que cette terrible guerre dont la durée dépasse toutes les prévisions.*

*Grâce au dévouement inlassable de ses quêteuses bénévoles, mais aussi au public sans cesse renouvelé que lui offraient les trains de voyageurs, le comité du poste de secours de la gare semble avoir eu des ressources qui excédaient les besoins de ses fonctions initiales (ravitaillement des convois militaires et des permissionnaires de passage ; frais d'entretien de la vingtaine de lits du Calvaire). Aussi le vit-on manifester sa solidarité en d'autres circonstances :*

▪ *Le mercredi 12 mai, averti par les soins de la Préfecture, du passage à midi 50 et de l'arrêt à Vendôme de 180 réfugiés belges d'Ypres et des environs, le poste de la gare a préparé et servi à tous : un potage, des tartines, du café et de la bière [Le Carillon, 20 mai 1915].*

▪ *Le Comité, à l'occasion des fêtes de Noël et des Rois, a fait distribuer à tous les blessés des ambulances de la ville, des cigarettes, des cigares et des gâteaux. [...]*

*Les journaux du jour et du lait ont été régulièrement envoyés, tous les jours, à l'ambulance de contagieux du Saint-Cœur.*

*Le Comité a fait remettre des gerbes de fleurs à tous les soldats décorés au cours des différentes prises d'armes.*

*Des soldats belges, sans asile, ont été couchés et nourris, à ses frais, dans un hôtel de la ville [Le Carillon, 13 janvier 1916].*

▪ *Le poste a, en outre, servi 246 repas chauds aux réfugiés de Verdun arrivés en gare de Vendôme le 11 mars, et ravitaillé en boissons chaudes, bouillon, lait, cigarettes, les 332 blessés de Verdun débarqués dans les nuits du 15 au 16 et du 30 au 31 mars.*

*Le même article signalait qu'à l'ambulance des contagieux du Saint-Cœur, le comité a fait construire à ses frais et meublé de chaises longues, un baraquement élevé dans les jardins de l'établissement. À l'aide d'étoffes claires données*

par les religieuses, les malades valides ont très gentiment orné cette construction, qui a été entourée de fleurs et de plantes vertes ; un trophée de drapeaux tricolores le surmonte au milieu ; une palissade peinte en vert, comme le baraquement, agrémente la façade et, à l'intérieur, de chaque côté du trophée de drapeaux des nations alliées, les malades ont placé les portraits en couleur du président Poincaré, de Joffre et de nos plus célèbres généraux ; l'ensemble est du plus gracieux effet. Les soldats malades, auxquels une cure d'air et de soleil a été ordonnée, trouveront là le confortable des sanatoriums les mieux situés<sup>228</sup>.

### *Le quotidien des blessés*

Le remarquable élan de solidarité des premières semaines a permis, non seulement de proposer le meilleur accueil médical aux soldats blessés, mais aussi de leur proposer une vie quotidienne aussi sereine et souriante que possible. Les premiers témoignages publiés dans la presse régionale ont montré leur satisfaction devant cet environnement réconfortant et attentif. L'ordinaire fut assuré dans des conditions satisfaisantes malgré le renchérissement immédiat de certaines denrées alimentaires. Le 19 octobre 1914, le boucher vendômois Peschard, adjudicataire de la fourniture de viande à l'hospice pour l'année 1914, exposait que *par suite des réquisitions militaires opérées dans la région, le prix de la viande s'est brusquement relevé depuis le mois d'août, notamment sur le bœuf ; il demande que la Commission veuille bien considérer que le prix d'achat est actuellement supérieur au prix de sa vente*<sup>229</sup> ; la commission lui accorda l'augmentation souhaitée. Le conseil municipal fit un louable effort pour enrichir les repas des militaires accueillis dans des formations qui bénéficiaient moins de dons particuliers et de quêtes que celles de la Croix-Rouge :

*En ce qui concerne les militaires traités à l'Hôpital mixte et à l'ambulance municipale annexe, le Conseil municipal a alloué une somme journalière de 0 fr 25 pour fournir aux malades et blessés de la guerre des allocations supplémentaires au tarif militaire des prestations en nature, à compter du 1<sup>er</sup> février 1915.*

*La Commission accepte cette indemnité, au moyen de laquelle elle continuera de donner aux militaires en traitement une allocation de viande plus élevée que celle prévue au régime alimentaire des hôpitaux militaires et un dessert en supplément à chaque repas*<sup>230</sup>.

Dans les premiers jours de juillet 1915, la commission reçut une lettre du commandant de la Place, faisant état de *plaintes de militaires en traitement à l'hôpital, auxquels on aurait donné de la viande qui était de bonne qualité au moment de sa livraison, mais qui se serait gâtée dans la boucherie*. L'administration répondit *qu'au cours du mois de juin, il est arrivé que la viande livrée a dû être passée au four pour en assurer la conservation pour le lendemain. Mais qu'à sa connaissance il n'a pas été servi de viande gâtée aux malades*<sup>231</sup>. Ce fut un cas isolé.

Généralement, les soldats furent satisfaits de leurs repas, à l'image de « J. M. » qui s'exprimait, sous le titre évocateur, *Y a du rabiote !*, dans *Le Progrès de Loir-et-Cher* du 20 novembre 1914 : *Lorsque, dans les tranchées, à 200 mètres des « Boches », nous déjeunions d'une boîte de « singe » pour quatre, nous arrosions ce maigre repas d'un demi quart d'eau douteuse et rare, et il se trouvait toujours un mélancolique pour soupirer : « Ah ! S'il y avait seulement un bon quart de vin là-dessus !... »*

---

<sup>228</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 6 avril 1916. Le traitement des soldats atteints de tuberculose fut une préoccupation importante des autorités sanitaires. L'ambulance du Saint-Cœur a pu correspondre, pour ces militaires à un séjour consécutif à un traitement en « station sanitaire » ou en « hôpital sanitaire » : *À sa sortie de la station sanitaire, le malade passait sous la tutelle des comités départementaux d'assistance aux militaires tuberculeux qui lui procuraient l'aide morale et pécuniaire qu'exigeaient son état et sa situation de famille. Ils l'assistaient à domicile, toutes les fois que le milieu ne s'y opposait pas, sinon, ils le plaçaient dans un établissement de cure ou dans le pavillon d'isolement d'un hôpital* [FELTGEN (K.), op. cit.]

<sup>229</sup> ACHV, Reg. CA, 19 octobre 1914.

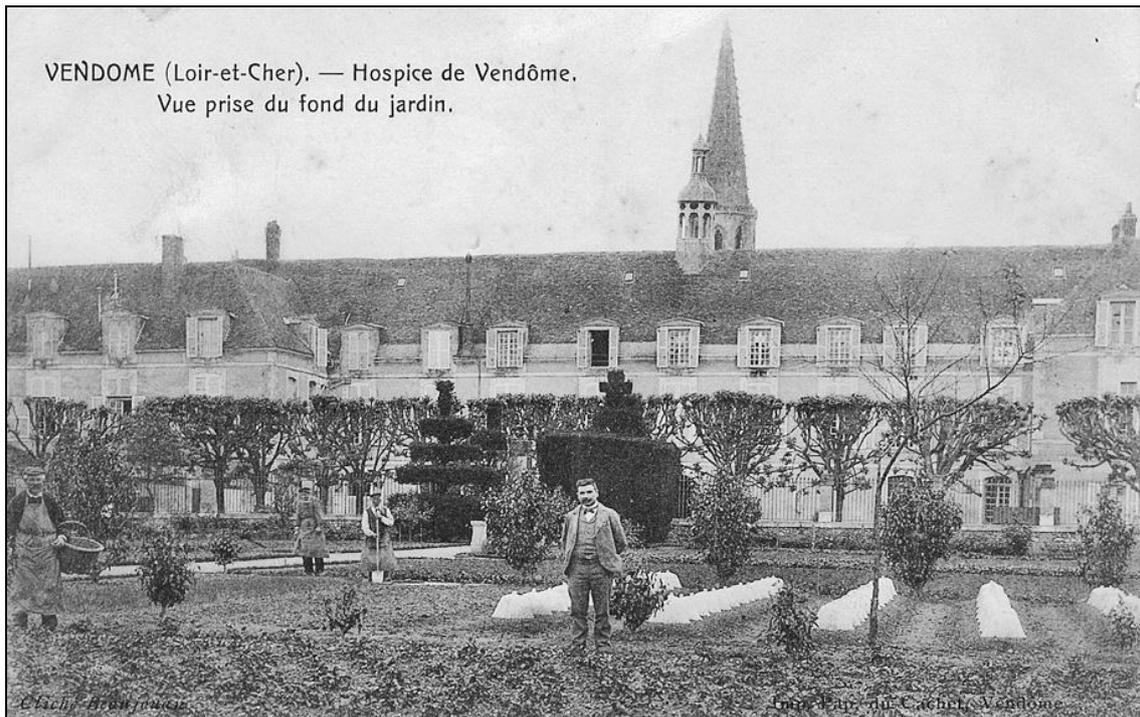
<sup>230</sup> Id., 15 mars 1915.

<sup>231</sup> Id., 5 juillet 1915.

*Aussi quand, sortis de cet enfer, nous nous sommes trouvés à l'hôpital, assis devant une table, avec un couvert complet, une serviette, et jusqu'à des garçons pour vous servir, ce ne sont pas ces commodités retrouvées qui nous ont séduits. Non..., ce furent les petites bouteilles alignées devant les assiettes. Je vous assure que chacun vida jusqu'à la dernière goutte des 40 centilitres de vin fournis par l'administration.*

*Mais, au dessert, voici qu'arrive un infirmier chargé de litres... « Y a du rabiote ! » On l'acclame et on déguste avec enthousiasme le verre supplémentaire. Et ainsi chaque jour.*

*Nous avons voulu savoir d'où venait ce « rabiote » inespéré, qui double notre ration quotidienne. Nous avons pu trouver le nom de ceux qui ont bien voulu se charger de recueillir dans leur village le vin qui nous a procuré ce plaisir et ce réconfort. Ils ne m'en voudront pas de les nommer publiquement. Ce sont MM. Denis et Roger, de Villaria ; Gillard et Noulin, de Varennes ; Gouffault-Porcher, de Thoré ; Mestivier et Percheron de Montrieux.*



*Les jardins de l'hôpital-hospice contribuaient à l'alimentation quotidienne.*

Le vin du Vendômois était apprécié, mais il ne fut pas la seule boisson présente à l'hôpital. En novembre 1915, l'administration passait un marché avec Barillet, négociant en vins, pour la fourniture de 200 à 250 hl de cidre, à 14 fr par hl. Au printemps 1916, le climat était plutôt au rationnement qu'au rabiote, en tout cas pour les non militaires : *En raison de la rareté et de la cherté du vin et du cidre, la Commission fixe ainsi qu'il suit les suppléments à accorder aux ouvriers et vieillards travailleurs pendant la période d'été :*

- *Jardiniers travaillant toute la journée, 0 litre 35 de vin ou 0 litre 60 de cidre.*
- *Vieillards travailleurs, 0 litre 20 de vin ou 0 litre 40 de cidre.*

*Ces suppléments ne seront accordés que pour des services continus (pour cette dernière catégorie) et ne seront pas délivrés les jeudis, dimanches et jours fériés<sup>232</sup>.*

Noël était une de ces dates où les blessés redevenaient enfants et avaient besoin de ces petites attentions qui dissipent le voile de tristesse toujours prêt à obscurcir leur regard : *Les cadeaux de Noël, faits aux blessés militaires des hôpitaux de Vendôme par la cantine de la gare (Croix-Rouge), ont été, comme nous l'avions annoncé, distribués le jour de Noël.*

<sup>232</sup> Id., 17 avril 1916.

*Il a été remis à chaque blessé un petit paquet contenant un assortiment de plusieurs objets, tels que : portefeuilles, portemonnaie, trousse de poche, blagues garnies de tabac, porte-cigarettes garnis, cigares, cigarettes, bonbons, oranges, etc., etc. À l'Hôpital-Hospice et au Calvaire des tombolas avaient été organisées dont les lots sont venus s'ajouter aux paquets<sup>233</sup>. Peut-être de semblables manifestations égayerent-elles les Noël suivants, mais elles n'attirèrent pas l'attention de la presse régionale.*

*Les blessés en voie de guérison et autonomes dans leurs mouvements étaient guettés par le désœuvrement avec les risques qu'évoquait « un Vendômois » dans *Le Carillon* : *Beaucoup d'entre les blessés, dès qu'ils peuvent quitter le lit de l'hôpital, errent, sans but, dans les rues de la ville ; ils ne savent comment passer le temps, où s'asseoir, où trouver un lieu de repos au bon air et malheureusement alors les cabarets les guettent. Il y a si longtemps qu'ils ont pris un verre que, souvent, ils en prennent plusieurs, quelques fois davantage, par désœuvrement, et ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous en avons rencontrés qui en avaient pris trop. Ces braves gens ont peut-être une excuse : on ne s'occupe pas d'eux lorsqu'ils sont hors des murs de l'hôpital [...].**

*Ce qu'il faudrait à ces hommes fatigués par les épreuves et la souffrance, c'est un vaste enclos où ils puissent se réunir, près de la ville, au beau soleil, là où l'on respire l'air pur, où se trouvent des distractions. [...]*

*Pourquoi, par exemple, la Société de tir, dont l'administration s'est toujours montrée si patriote, ne mettrait-elle pas son stand à la disposition de ces invalides momentanés ; il y existe des jeux qui pourraient être augmentés, grâce à la générosité inépuisable du public vendômois ; la grande salle, hormis les jours de séances, servirait de salle de réunion, de correspondance et de lecture, en y dressant quelques tables ; on vendrait dans la salle de communication des boissons hygiéniques, et nos braves blessés pourraient, certains jours, se refamiliariser avec le tir, qui est d'une importance primordiale, surtout dans la guerre actuelle<sup>234</sup>.*

### ***La gloire, mais aussi la mort***

Il y eut régulièrement, pendant toute la période de guerre, des cérémonies avec remises de décorations. Se déroulant toujours sur le même mode, elles flattaient le patriotisme local et mettaient en valeur les soldats blessés. Le 20 décembre 1915, l'une d'elles eut lieu sous les grands platanes du lycée, devant les personnalités civiles et militaires, le personnel infirmier et un nombreux public :



*Une rare photographie de remises de décorations à des militaires sur le champ de foire.*

<sup>233</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 24 décembre 1914. Assez curieusement, l'article fait le récit d'une cérémonie censée se dérouler le jour de Noël, c'est-à-dire le lendemain de la publication du journal...

<sup>234</sup> Id., 29 avril 1915. Nous ignorons si cette suggestion eut des suites favorables.

*L'étendard du 20<sup>e</sup>, derrière lequel se rangent les officiers légionnaires, se place au milieu du carré et le brave sous-lieutenant Weber s'étant avancé, M. le commandant de Moydret, d'une voix forte que tous les blessés couchés dans les salles ont entendue de leur lit, donne lecture du magnifique ordre du jour suivant.*

*« M. Weber Léon-Gabriel, sous-lieutenant à la 24<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment de marche de zouaves.*

*« Le 25 septembre 1915, à l'assaut des ouvrages ennemis, a fait franchir à la section trois lignes de tranchées, puis du même élan, atteint un bois situé à 500 mètres plus loin et fortement défendu s'en est emparé, faisant de nombreux prisonniers. Atteint d'une blessure si grave qu'elle a nécessité l'amputation de la cuisse, n'a quitté son poste qu'après avoir donné les derniers ordres pour la consolidation de la position conquise. »* La croix de la Légion d'honneur fut épinglée sur sa poitrine ; un caporal et un soldat, tous deux amputés du bras gauche, reçurent la médaille militaire, un autre encore la croix de guerre. Ce furent parfois des blessés appartenant au 113<sup>e</sup> ou originaires du Vendômois qui reçurent une distinction, comme Auguste Daumas, originaire de Couture, en mars 1916.

Les décès ne furent pas nombreux parmi les blessés et malades militaires hospitalisés à Vendôme. Le soldat de l'infanterie coloniale Yo-Ndaw-Paye, natif de Dakar, mourut à l'hôpital mixte et ses obsèques eurent lieu le 22 juillet 1916. Comme il était musulman, son corps fut conduit directement au cimetière où un piquet de chasseurs lui rendit les honneurs : *Des gerbes de roses et une branche de laurier avaient été déposées sur la bière par le « Souvenir français » et diverses personnes ; l'assistance civile et militaire était nombreuse.* Le commandant de Gain, commandant de la Place de Vendôme, prononça son éloge : *Celui dont nous accompagnons la déposition mortelle était venu des rives lointaines du Sénégal pour défendre la Patrie. Ce fils d'Afrique a été frappé près de la ville héroïque dont le nom retentit dans le monde, auréolant nos soldats d'une gloire impérissable.*

*Yo-Ndaw-Paye était depuis quelques jours à peine dans nos murs ; malgré une terrible blessure, pas une plainte ne s'est échappée de ses lèvres. Sa seule préoccupation était le sort de son frère, blessé comme lui dans la même tranchée. Quel courage et quelle résignation !* Le rituel des cérémonies musulmanes fut respecté : *L'assistance ayant été ensuite priée de se retirer, M. Royau et M. le Commissaire de police étant seuls présents, le corps de Yo-Ndaw-Paye fut sorti du cercueil, remis dans un double suaire et, avec précaution, descendu dans la fosse et orienté sud-est – nord-ouest, le visage tourné dans la direction de La Mecque<sup>235</sup>.*

## *Au fil de la guerre*

### *La présence alliée..., et ennemie*



*Le camp britannique de Poulaines, à Villersable, et un des dortoirs.*

Le camp d'aviation navale britannique de Poulaines, sur la commune de Villersable, fut destiné à la formation intensive de pilotes. Les soldats anglais firent d'abord parler d'eux par leurs entorses au règlement de l'hôpital : le 4 décembre 1916, l'« administrateur de service » signalait que *le lundi 20 novembre*

<sup>235</sup> Id., 27 juillet 1916.

il a constaté avec Mr le Médecin-chef des salles militaires que des soldats anglais, malgré la défense de la concierge, avaient pénétré dans l'hôpital et s'y trouvaient encore à 9 heures du soir, en compagnie de personnel de l'hôpital<sup>236</sup>. Le même jour, la commission administrative examina une demande du commandant de ce camp, de lui assurer une dizaine de lits pour les officiers élèves pilotes placés sous ses ordres [...]. L'administration hospitalière a répondu qu'elle pouvait disposer de trois logements contigus, situés dans la section de l'Hospice, affectés normalement à des pensionnaires en chambre non malades, qu'elle pourrait mettre à la disposition de Mr le Commandant du camp d'aviation. Les conditions étaient : le paiement d'un loyer pour les locaux, du prix de journée prévu pour les officiers hospitalisés ; l'officier souhaitant qu'une infirmière diplômée soit spécifiquement affectée à ce service, les frais seraient à la charge des locataires. L'accord se fit sur ces bases. Les accidents, souvent mortels, se multiplièrent (22 décès enregistrés à la fin de décembre 1918 !) et, sans pouvoir avancer un chiffre, la présence anglaise à l'hôpital fut importante en comparaison des effectifs stationnés à Poulines.

Les relations entre les Anglais de Poulines et Vendôme furent bonnes, comme en témoigna la Soirée des Alliés, organisée au théâtre en octobre 1916 : *Samedi dernier a eu lieu au Théâtre de Vendôme la soirée organisée par nos alliés avec le concours du comité des fêtes, sous la présidence de M. Briggs, assisté des autorités civiles et militaires alliées. Ce fut, disons-le de suite, un très gros succès. On dut refuser aux guichets plus de cent entrées. Les couleurs nationales alliées furent acclamées aux accents des hymnes nationaux et au milieu des hurras des spectateurs. [...]*<sup>237</sup>. Une part de la recette, 223 fr, fut répartie entre les ambulances vendômoises, pour être convertie en *cigares, cigarettes, tabac, gâteaux, oranges*, à distribuer aux blessés au moment de Noël ou du Nouvel An.



*Le pilote anglais Anthony Jacques Mantle  
et son avion accidenté à Dissay-sous-Courcillon (Sarthe).*

Vendôme était éloignée des lieux de combats mais, de temps à autre, les convois déposaient en gare quelques blessés allemands : six, le 12 octobre 1914, furent acheminés à l'hôpital. Ce fut encore le cas à la mi-novembre : *Parmi les 57 blessés restés à Vendôme se trouvaient plusieurs officiers français, un soldat belge et quatre allemands. Les Allemands, dont un grièvement blessé, se soutenant mutuellement encadrés de chasseurs baïonnette au canon, traversèrent les voies, la salle d'attente et vinrent prendre la voiture d'ambulance du quartier, dans la cour de la gare.*

*Ils paraissaient craindre une manifestation, mais c'est au milieu d'un silence glacial qu'ils accomplirent leur trajet. Ils furent conduits à l'hôpital civil où se trouvent actuellement neuf Allemands*<sup>238</sup>.

<sup>236</sup> ACHV, Reg. CA, 4 décembre 1916. Sur le camp de Poulines, voir LOISEL (J.-J.), « Le camp d'aviation anglais de Poulines », in MARMION (Gérard), *Villerable. Un village se penche sur son passé*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2014, p. 200-220.

<sup>237</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 27 octobre 1916.

<sup>238</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 19 novembre 1914.

À la suite de l'entrée en guerre des États-Unis (2 avril 1917) et de l'afflux de troupes américaines sur le sol français, des projets de redéploiement des formations sanitaires s'échafaudèrent et parvinrent jusqu'à la salle de délibération du conseil municipal de Vendôme : *M. Leguay croit savoir qu'il est question de céder à l'armée américaine les hôpitaux installés au Calvaire et à l'ancienne école des frères. Cette mesure amènerait le départ des médecins militaires français, à l'exception de celui qui resterait à l'Hôpital Mixte. L'intérêt des malades se trouverait gravement compromis, car un seul médecin ne pourrait assurer un service aussi surchargé.*

*Notre ami Péricat qui est actuellement en service à l'Hôpital, vient d'avoir une conversation dans cet établissement avec les D<sup>rs</sup> Bocquet et Fessard qui lui ont en effet confirmé ces faits. Rien n'est encore officiel mais il est question de ces changements au service de Santé. Celui-ci aurait désigné le Dr Bocquet comme devant seul rester. Il y a urgence de demander le maintien du Dr Bouvet qui s'est acquis une excellente réputation de chirurgien et dont le dévouement est à toute épreuve. L'Hôpital reçoit tous les blessés civils et militaires, dont l'état nécessite une intervention chirurgicale. De plus la garnison de Vendôme compte au moins 600 soldats répartis à l'Hôpital vétérinaire, au parc à bétail, au Centre des officiers orienteurs. L'Hôpital reçoit encore les malades militaires de tout l'arrondissement sursitaires ou permissionnaires, prisonniers de guerre, etc. Un seul médecin, ajoute notre camarade, ne peut suffire à cette lourde tâche d'autant plus que dans la contrée il n'y a presque plus de médecins.<sup>239</sup> Même après le départ du dépôt des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> Chasseurs, la garnison de Vendôme comptait encore des effectifs non négligeables.*

Le sujet ne réapparut dans les journaux qu'en septembre, d'abord dans *Le Carillon* : *Les ambulances dont nous avons déjà parlé sont en voie d'installation à Montoire, où elles vont être très importantes.*

*Leur installation à Vendôme a été également décidée ; elles prennent les locaux de l'hôpital 35 (patronage de la Madeleine), les salles de la Croix-Rouge au Calvaire, une salle du Saint-Cœur et le Collège de jeunes filles. Les cours de ce dernier seront transférés dans la maison qui servit de 1914 à 1917 au Lycée de garçons et où est en ce moment l'office des réfugiés ; nous croyons savoir que les pensionnaires du Collège seront, aux frais des familles, logées et nourries provisoirement dans des familles honorables de la ville<sup>240</sup>.*

Peu après, *Le Progrès* revint à son tour sur le sujet en donnant l'explication d'un silence prolongé : *La Censure nous avait défendu de parler des installations sanitaires américaines dans notre région. Nous nous y conformâmes. Anastasie est si charmante personne !*

*Mais voilà que « Le Carillon » annonce à toute volée, non seulement la création d'ambulances à Vendôme, mais encore la création d'importants centres sanitaires à Montoire.*

*Anastasie n'ayant pas ouvert ses ciseaux [...], il nous sera bien permis, à notre tour, d'annoncer à nos lecteurs qu'il est officiel que des ambulances, formant un total de 500 lits, vont être installées à Vendôme au célèbre Hôpital 35 (patronage clérical, achevé aux frais de l'État et qui n'abrita, depuis trois ans, qu'une quarantaine de malades, en tout) au Calvaire, au Collège de jeunes filles.*

L'armistice était signé depuis plusieurs semaines que la réserve mise sur le collège n'était toujours pas levée : *Nos alliés américains qui devaient prendre possession du Collège de filles de Vendôme pour y installer une formation sanitaire, vont certainement y renoncer. Alors pourquoi l'autorité compétente ne restitue-t-elle pas à la ville cette institution ? Va-t-on continuer à imposer aux parents la lourde charge de la pension de famille ? Il serait temps de réintégrer les internes dans l'établissement. La prospérité du Collège en dépend<sup>241</sup>.*

Il n'y eut donc pas de blessés américains dans les formations sanitaires de Vendôme. Mais la ville eut longtemps en ses murs, un médecin originaire des États-Unis, le Dr Abbott. En 1915, ce chirurgien fut affecté par la Croix-Rouge à l'Hôpital auxiliaire n° 2 (lycée). Il en partit en octobre 1917, lorsque cette formation sanitaire fut fermée et trouva immédiatement une nouvelle affectation : *Il vient d'être affecté, en la même qualité, à un hôpital militaire français de la zone de guerre. M. le Dr Abbott avait été mis à la disposition de la*

<sup>239</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 22 février 1918.

<sup>240</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 12 septembre 1918.

<sup>241</sup> *Id.*, 6 décembre 1918.

*Croix-Rouge française par la Croix-Rouge de Philadelphie, bien avant l'entrée des Etats-Unis dans le conflit, à nos côtés ; tous les Vendômois qui ont connu M. le Dr Abbott, tout en le félicitant de cette nomination, regretteront le départ de l'habile praticien qui, pendant deux années, se montra si dévoué à nos soldats et à la population civile, et fit preuve du plus grand désintéressement. Nombreux, en effet, sont les malades peu aisés qui, à Vendôme et aux environs, reçurent les soins gratuits de M. le Dr Abbott et qu'il aida de ses deniers<sup>242</sup>.*

### **Les réfugiés**

La question des réfugiés semble avoir été encore plus sensible en 1917-1918 qu'au début de la guerre. Certes, des initiatives furent prises en faveur des Belges, premières victimes de l'invasion allemande et dont le séjour se prolongea bien au-delà des prévisions initiales. Les Français qui arrivèrent des départements du Nord et du Pas-de-Calais dans les deux dernières années du conflit avaient souvent fait un long périple : ainsi, les 52 personnes évoquées par *Le Progrès* dans son édition du 16 février 1917 étaient passées par Valenciennes, Strasbourg et la Suisse ; aux fatigues du voyage, il faut ajouter les épreuves des années antérieures passées sous occupation allemande. L'accueil fut aussi solennel et chaleureux que pour les premiers convois de blessés : *Ils furent reçus sur le quai de la gare par MM. le Sous-préfet, le Maire, le premier adjoint, les commandants de Moidrey et Carrère, le lieutenant anglais Le Bailly, Fessard médecin-major, Péricat, administrateur-gestionnaire de l'Ambulance municipale. Des voitures et des automobiles les emmenèrent à l'Ambulance municipale où un succulent repas et un copieux dessert les attendaient.*



*La gare de Vendôme vit affluer de nombreux réfugiés.*

La question de l'accueil des réfugiés se fit encore plus pressante en 1918. Dès février, dans la proche perspective d'un afflux massif, le maire lançait un appel à ses administrés : *Le Sous-préfet m'a avisé que notre arrondissement est appelé seul, dans le département, à recevoir au premier jour un nombre très important de réfugiés qui sont contraints impérieusement, en fonction des nécessités de l'heure présente, d'abandonner momentanément leur pays et leur maison. [...]*

*Des maisons, des logements, des abris de toutes sortes ont été trouvés et désignés pour recevoir ces nouveaux réfugiés. Mais il faut songer à meubler ces locaux de tout le matériel et de tous les objets indispensables à la vie familiale<sup>243</sup>.*

Les faits suivirent l'annonce et, le 4 avril 1918, *Le Carillon* titrait : *Passage et arrivée à Vendôme de 2 500 évacués de la région d'Amiens.* Au début, un millier de réfugiés étaient attendus, mais le chiffre fut révisé à la hausse, tout comme le rôle attribué à Philippe Royau dans le compte rendu du journal : *[...] jeudi, et à 8 h du soir une nouvelle dépêche annonçait pour 1 h 59 du matin l'arrivée non plus de 1 000 réfugiés mais de 2 500 ! Le Comité fut réuni d'urgence à la Mairie. M. Royau, président du Poste de secours de la gare y fut convoqué. Les préparatifs étant faits en ville pour nourrir 1 000 personnes, on demanda au poste de la gare de pourvoir au ravitaillement des 1 500 autres.*

*À l'heure dite, l'interminable convoi entra en gare et pendant que le Comité des Réfugiés faisait le tri des 1 000 qui devaient rester à Vendôme et dans la région. Les bénévoles se multiplièrent pour donner à manger et à boire aux 1 500*

<sup>242</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 15 octobre 1917. Son nouveau poste était l'Hôpital complémentaire n° 10 de Brétigny. Le même journal confirmait, dans son édition du 12 décembre, le bon souvenir laissé par le médecin : *Nous espérons qu'avant de partir pour le front, l'éminent professeur de Philadelphie voudra revenir dans l'uniforme américain, passer quelques jours dans notre ville. Ce sera pour les Vendômois qui furent fiers de le posséder naguère, l'occasion de lui témoigner, une fois de plus, leur sympathie, et leur vive et toujours fidèle reconnaissance.*

<sup>243</sup> *Id.*, 8 février 1918.

*malheureux qui devaient continuer leur route dans la direction de Niort. De tels contingents de réfugiés fournissaient inmanquablement un supplément de clientèle à la structure hospitalière : Plusieurs réfugiés malades, des vieillards, une femme venant d'accoucher et une autre sur le point d'accoucher, purent être transportés à l'hospice dans des voitures d'ambulance<sup>244</sup>.*

### **La réduction des besoins militaires**

Dès le début de la guerre, la réponse aux besoins prévisibles en lits militaires avait été donnée de trois manières différentes :

- En réquisitionnant des locaux, en tout ou partie, généralement aux termes d'une convention établie dans le temps de paix. Ce pouvait être le cas pour des établissements scolaires, notamment de l'enseignement secondaire qui offraient des salles de grandes dimensions, des dortoirs et réfectoires...
- En prélevant, dans les structures hospitalières existantes une partie des installations et des espaces réservés aux malades civils.
- En créant de nouvelles formations sanitaires réservées aux militaires.

Les trois cas de figure se sont rencontrés à Vendôme. Si la prolongation du conflit, le caractère très meurtrier des affrontements, la rigueur des conditions d'existence, ont multiplié blessés et malades, un gros effort a été accompli pour créer des hôpitaux à proximité des zones de combat. Si bien que la surcharge numérique redoutée ne semble pas avoir touché Vendôme de manière suivie.

À partir du moment où la guerre durait, la réquisition des bâtiments scolaires créait des problèmes croissants, pour l'organisation des enseignements et plus encore pour le séjour des internes. Ce fut donc très logiquement vers une libération progressive de ces locaux que s'orienta la réflexion, ce qui ne signifie pas qu'elle fut facile à obtenir, étant donné la diversité des administrations et institutions concernées :

*Au début des hostilités, la Croix-Rouge, à la suite d'une convention passée en temps de paix, occupe notre Lycée et les élèves durent s'installer au petit bonheur, un peu partout. Les internes logèrent chez l'habitant.*

*La guerre se prolongeant et tous les locaux étant loin d'être occupés par la Croix-Rouge, l'administration demanda à reprendre plusieurs de ses anciens dortoirs dès la rentrée d'octobre. [...] Au ministère, les doléances de l'administration du Lycée furent prises en considération et les dortoirs demandés furent accordés pour le 1<sup>er</sup> octobre 1915. La veille même de la rentrée, après certaines démarches dont nous reparlerons plus tard, contrordre était donné. [...] Le ministère mieux informé, vient heureusement de réagir et de décider que les internes regagneraient leurs dortoirs le 2 janvier prochain. Seules les classes continueront à se faire dans les locaux de fortune occupés depuis le début de la guerre<sup>245</sup>.*

C'est au début d'août 1917, que l'Hôpital auxiliaire n° 2 mit fin à son activité : *Samedi prochain, l'ambulance que la Croix-Rouge avait fondé au Lycée et qui fonctionne depuis juste trois ans, aura cessé d'exister, la totalité des bâtiments et des classes occupés devant être rendus aux élèves pour la rentrée d'octobre. Les malades et blessés se trouvant actuellement dans cette ambulance vont être dirigés dans les autres hôpitaux de la ville et, notamment, à l'hôpital 35, dont les nouveaux locaux n'ont encore jamais été utilisés. [...] des vastes hôpitaux ont été édifiés près du front et bien des salles des ambulances de l'intérieur sont restées de longs mois inutilisées. Il était donc tout naturel de rendre celles-ci à leur destination première<sup>246</sup>.*

Les besoins en lits pour les militaires se réduisant, il fut aussi question de réaffecter aux services civils la « salle 21 » de l'hôpital, ce qui fit l'objet d'une délibération de la commission administrative vers la fin de 1917 :

---

<sup>244</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 4 avril 1918.

<sup>245</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 31 décembre 1915.

<sup>246</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 2 août 1917.

En conséquence la Commission

*Considérant que les besoins en lits de malades militaires ne sont plus aussi pressants qu'au début de la guerre, par suite des installations faites par ce Service de Santé militaire.*

*Qu'un grand nombre des autres lits des salles militaires sont généralement inoccupés.*

*Décide de demander à M. le Médecin-chef des salles militaires de faire le nécessaire pour la remise à la disposition des malades civils de la salle précitée<sup>247</sup>.*

L'appel ne semble pas avoir eu un écho immédiat et une nouvelle démarche fut tentée au début du mois de mai 1918, en avançant l'argument supplémentaire de l'afflux des évacués du Nord :



*Le lycée de Vendôme retrouve sa vraie fonction.*

*La Commission décide de demander à Mr le Directeur du Service de Santé de la 5<sup>e</sup> Région si cette salle doit encore être occupée dans l'avenir, attendu que le nombre de lits de malades militaires est encore de 115, dont 15 seulement sont occupés, et que Mr le Préfet demande de temps à autre si l'Établissement peut mettre des lits à la disposition de malades et de vieillards évacués de la zone des Armées<sup>248</sup>. Deux semaines plus tard, la réponse du directeur était négative, attendu que la Région peut être appelée à fonctionner intensivement d'un moment à l'autre<sup>249</sup>.*

Ce retour tardif soulevait quelque irritation chez les administrateurs, dont on retrouve la trace dans une lettre adressée au médecin-inspecteur général Lemoine, récemment nommé directeur du Service de Santé de la 5<sup>e</sup> Région. Après un historique de l'utilisation des structures depuis le début du conflit, on en vint au sous-emploi par les militaires des lits qui leur étaient réservés : *Nous avons constaté que sur les 115 lits restant à la disposition du Service de Santé militaire, une moyenne de 47 a seulement été occupée depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 juillet 1918 et encore ce chiffre est-il descendu à 33 pendant les quatre derniers mois écoulés. Un seul envoi de malades des armées nous fut adressé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1918 (le 31 mai).*

Et la commission déplorait des frais inutiles, ainsi qu'une mauvaise utilisation des lits : *La Commission ajoute que, par décision du 29 août 1918 [...] Mr le Sous-secrétaire d'État du Service de Santé militaire a prononcé la restitution de la salle 21 [...]. À ce sujet, elle regrette*

*1°) Que des représentants du Service de Santé militaire l'aient engagée, en 1916 et 1917, à faire dans cette salle et ses dépendances les appropriations qu'elle a réalisées, qui lui étaient demandées comme nécessaires pour l'installation d'un service de chirurgie A.*

*2°) Que cette restitution ne se soit pas réalisée lors de ses premières demandes, car ladite salle est restée inoccupée pendant près de dix mois, et l'administration hospitalière eût pu la faire utiliser pour des malades civils, qu'elle a dû refuser, ce qui lui a causé un préjudice.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1918, le nombre de lits de malades militaires a été ramené de 115 à 90. Ces lits n'ont servi au cours du troisième trimestre 1918, qu'à l'hospitalisation des malades de la garnison et de quelques isolés et la moyenne de*

<sup>247</sup> ACHV, Reg. CA, 21 novembre 1917.

<sup>248</sup> Id., 1914-1918, 6 mai 1918.

<sup>249</sup> Id., 23 mai et 3 juin 1918. Ceci créa-t-il une tension sur place, entre le médecin-chef de la garnison et l'administration ? Le premier infligea un blâme à l'économiste de l'hôpital pour ne pas avoir transmis une communication téléphonique intéressant le service de santé militaire (par mesure d'économie, celui-ci utilisait l'installation de l'hôpital). Sévèrement désavoué par son supérieur hiérarchique, le D<sup>r</sup> Bocquet fut contraint de retirer son blâme et d'exprimer ses regrets [même registre, 17 juin 1918].

ceux occupés au cours de ce trimestre a seulement été de 23, avec un maximum de 28<sup>250</sup>. Ce n'est qu'au début du mois de septembre 1918 que les 25 lits de la salle 21 furent restitués aux malades civils.

Au même moment, était envisagée la fermeture de l'ambulance municipale, inutilisée depuis des mois<sup>251</sup>. La demande fut renouvelée le 18 novembre, c'est-à-dire une semaine après l'armistice...

La préoccupation des édiles vendômois à l'égard des malades civils était d'autant plus justifiée que l'encadrement de soins à l'égard de la population était complètement désorganisé par la mobilisation de nombreux médecins de la ville et des environs. Dès 1916, un découpage en secteurs confiés aux médecins présents dans les formations sanitaires de Vendôme fut mis au point (voir tableau en annexe). Dans les dernières semaines de la guerre, des épidémies rappelèrent que la vigilance ne devait surtout pas se relâcher. La dysenterie sévit en septembre dans la région. Le mois suivant, la grippe prenait le relais dans toute la contrée et la rapidité de sa propagation faisait problème :

*Les ravages de la grippe vont plutôt s'accroissant ; il n'est guère de famille qui ne compte un ou plusieurs malades, quand ce n'est pas la maison entière qui est atteinte. Aussi, dès le début, s'empresse-t-on d'aller chercher le médecin, et tant qu'il n'est pas venu, on vit dans une anxiété bien compréhensible.*

*Lorsque les malades habitent la ville, les deux ou trois médecins qui exercent aujourd'hui à Vendôme, peuvent suffire, en se multipliant avec le plus grand dévouement. Mais lorsqu'ils sont appelés au dehors, dans un rayon de 8 à 10 km il faut une auto et un seul en possède. Pour circuler, il faut de l'essence, et il est arrivé que ce médecin s'est vu dans l'impossibilité de visiter les malades, et il est à craindre que cela ne se renouvelle encore, si on ne change rien à ce qui existe.*

*C'est déjà une faute d'imprévoyance coupable, de n'avoir pas constitué un stock spécial aux médecins, aussi bien qu'aux vétérinaires. Il est bien probable que la suite de l'article était encore plus critique puisque les ciseaux d'Anastasia la coupèrent<sup>252</sup>. Situation d'autant plus préoccupante que le mal, la grippe espagnole, était d'une ampleur exceptionnelle.*

## **De l'« Union sacrée » à une « sacrée union ».**

### **Premiers grognements à l'hôpital**

Le 8 janvier 1917, Philippe Frain, président de la commission administrative, installait comme administrateur M. Derôme, nommé par le préfet le 31 décembre précédent. Or, avant même d'entrer en fonctions, ce dernier était allé, au Café de la Comédie commenter vertement une délibération de ses futurs collègues : *ils prennent l'Hospice pour une succursale du bordel de la rue de la Marre*<sup>253</sup>. Le nouvel administrateur ne nia pas le propos, précisant qu'il n'avait incriminé personne nommément ; la commission décida d'en référer au préfet. La cause du « scandale » résidait dans le fait qu'une employée de l'hospice, M<sup>me</sup> Reydet, vivait maritalement.

Le 13 janvier, Alfred Péricat fit une déclaration : *Je proteste énergiquement contre les allégations désobligeantes de Mr Derôme à mon égard. En effet, il a écrit que j'étais venu à la séance pour faire un de plus pour la circonstance, laissant croire que ma présence était illégale, puisque mobilisé. Or, je ne savais pas que l'incident Reydet, soulevé par lui, allait se produire et ma présence à la séance était des plus légales, puisque j'étais porteur d'une permission spéciale signée de mon*

---

<sup>250</sup> Id., 30 septembre 1918.

<sup>251</sup> L'ambulance municipale fut fermée provisoirement dans le premier semestre de 1917. Elle recommença à fonctionner le 12 juillet, à la suite de l'arrivée de deux convois de malades et blessés [*Le Carillon de Vendôme*, 19 juillet 1917].

<sup>252</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 24 octobre 1918.

<sup>253</sup> ACHV, Reg. CA, 8 janvier 1917.

supérieur hiérarchique, Mr le Médecin-chef de la Place de Vendôme. J'étais toujours resté en excellents termes avec Mr Derôme et je ne comprends pas son attitude envers moi.



La querelle rebondit dès la même séance, Derôme s'élevant contre sa mise à l'écart du tableau de service des administrateurs. Le 2 avril 1917, la commission l'y rétablit, cédant à la pression du préfet. Mais il ne semble pas avoir fait preuve d'une assiduité exemplaire : Mr le Président dit que malgré ses observations, Mr Derôme n'a assisté en 1917 qu'à 8 séances de la Commission sur 28, et n'a assisté à aucune réunion depuis le 15 octobre dernier, sans jamais en informer la Commission. Mr Derôme répond qu'il vient quand il peut [...] <sup>254</sup>.

*Alfred Péricat*

### ***La façade municipale unie : des fissures aux fractures***

Lorsque la guerre éclata, le paysage politique de Vendôme était marqué par de réelles divisions. Le conseil municipal était aux mains d'une majorité de gauche où le courant socialiste dominait, professant un solide anticléricalisme. L'opposition était surtout représentée par Philippe Royau, porte-drapeau depuis des années de la cause cléricale.

Le relatif équilibre fut rompu par la disparition du *Patriote vendômois*, dont le dernier numéro parut le 31 décembre 1914. Ce journal eut donc à peine le temps de marquer ses positions par rapport à la guerre qui s'ouvrait. Le 3 septembre 1914, alors que la bataille des frontières avait déjà provoqué des hécatombes, le rédacteur en chef, Boucard, publiait un éditorial intitulé *Nos blessés* et que l'on pourrait sous-titrer « Même pas mal... » :

*[...] ils nous ont appris que là où ils avaient dû reculer ce n'était que devant des forces triples ou quadruples des leurs et seulement après avoir infligé à l'adversaire des pertes considérables.*

*Ils ont hâte d'être guéris, pour retourner là-bas reprendre leur place auprès des camarades. Ils n'ont pas peur.*

*« Quand on reçoit une balle, disent-ils, ça fait l'effet d'un petit coup de baguette sur l'endroit atteint, on ne s'en aperçoit même pas tout d'abord si un os n'a pas été attaqué et on continue à marcher. »*

*« Et puis, disent les autres, leur artillerie ne vaut rien, leurs obus n'éclatent même pas, tandis que les nôtres... »*

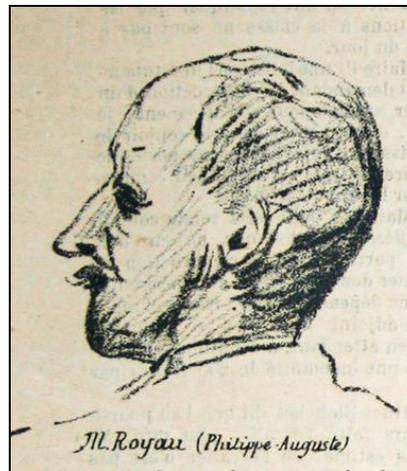
*Il est à remarquer, d'ailleurs (et nos soldats s'en sont parfaitement rendu compte), qu'il y a très peu de balles qui tuent et que la plupart ne font que des blessures insignifiantes. De tels propos, qui se voulaient mobilisateurs, étaient bien imprudents, voire déplacés, alors que commençait à affluer du front les avis de décès et les nouvelles de blessures graves subies par de nombreux soldats.*

Le ton avait bien changé dans l'éditorial du 31 décembre 1914, sous la plume du même éditorialiste : *Cette fin d'année est triste. Tristesses mêlées de gloire, sans doute, mais tristesses tout de même. Je ne songe pas sans un serrement de cœur, aux nombreuses maisons devant lesquelles je passais en saluant amicalement et dont le chef, qui me rendait mon salut, est absent maintenant, mobilisé, blessé, mort peut-être, et dont je ne retrouverai pas la cordiale poignée de mains. Il était trop tard et Le Patriote vendômois publiait son dernier numéro. La droite vendômoise n'avait plus de périodique à sa disposition : ceci provoqua un véritable « appel d'air » qui devait progressivement aspirer Le Carillon.*

<sup>254</sup> Id., 1914-1918, 21 janvier 1918.

Jusqu'au début de 1916, le principe de l'Union sacrée fut respecté. À la fin de l'hiver 1916, *Le Progrès de Loir-et-Cher* se fit plus critique, sa fibre anticléricale ne parvenant plus à se dissimuler. Une rubrique *Est-il vrai ?* souleva, de temps à autre, quelques sujets polémiques, ainsi le 3 mars 1916 : *Il y a quelques mois, nous faisons connaître à nos lecteurs que, sous prétexte d'hospitaliser des blessés, on achevait de construire à Vendôme le Patronage catholique de la rue de l'Est, en employant gratuitement le concours de ces blessés. Et nous faisons remarquer qu'on avait choisi là un excellent moyen de se procurer un immeuble à peu de frais.*

Le 6 mars 1916, la séance du conseil municipal fut particulièrement agitée. Le chef de l'opposition, Philippe Royau, voulant rendre coup pour coup, contesta une subvention accordée au Patronage laïque. La réplique de la majorité fut immédiate : MM. Leguay et Richard [...] expliquent encore une fois que la Patronage a abandonné ses locaux, son matériel, pour la création d'ambulances, sans rien demander à personne et qu'il est juste qu'on lui vienne en aide pour le paiement de son loyer. [...]. L'article concluait sur une forte note d'exaspération : *L'union sacrée va-t-elle permettre plus longtemps aux réactionnaires de continuer leurs manœuvres ébouées et de calomnier les républicains qui font leur devoir, sans ostentation et sans espérances de récompenses futures*<sup>255</sup> ? S'estimant injurié, P. Royau intenta un procès à la rédaction du *Progrès*. En juin, le tribunal se déclara incompetent et le plaignant fut condamné aux dépens.



*Philippe Royau*

Désormais, le deuxième adjoint était redevenu « l'Agité ». Les relations s'envenimèrent au conseil municipal, si bien qu'en septembre 1917, à la suite d'accusations lancées contre le premier adjoint à propos de bons de charbon, le reste de l'assemblée refusa de siéger en sa présence ; le préfet lui-même éleva une protestation énergique. Royau finit même par être suspendu en mai 1918.

L'armistice allait tarder quelques mois encore, mais les grandes manœuvres politiques de l'après-guerre étaient déjà amorcées dans la région.



*« Papa sait-il qu'on est vainqueur ? », dessin d'Abel Faivre (« Écho de Paris », 2 novembre 1918).*

<sup>255</sup> *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 17 mars 1916.

## Annexe

### Organisation du service médical dans la commune de Vendôme

*D'un commun accord entre le Maire de la Ville de Vendôme, le Commandant d'Armes et le Médecin-Chef du service de la Place, les dispositions suivantes sont arrêtées :*

*Pour assurer les soins aux civils malades en l'absence de médecins civils, la ville de Vendôme a été divisée en cinq secteurs.*

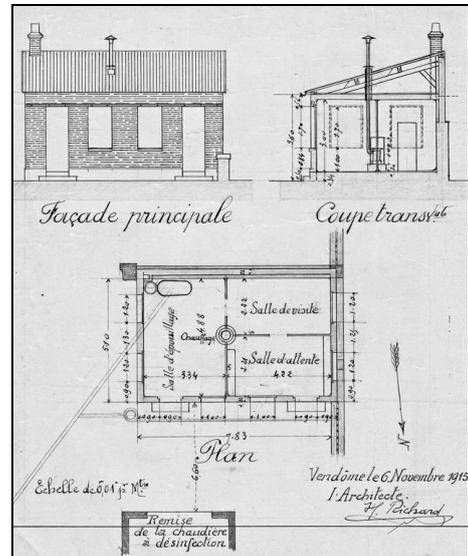
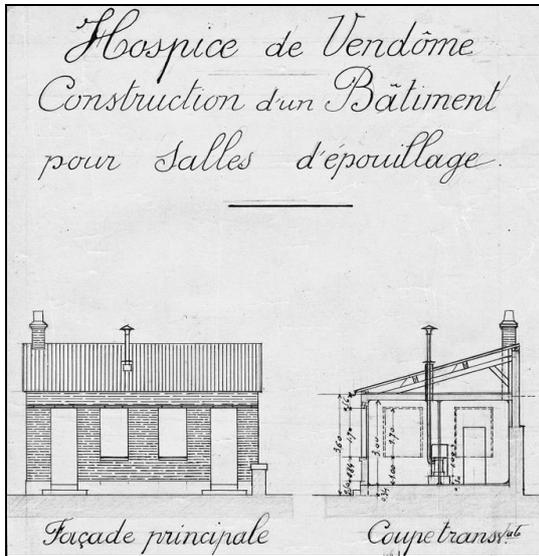
*Après tirage au sort, les Médecins militaires ci-dessous désignés ont été affectés, savoir :*

Secteur 1 : D <sup>r</sup> BOYER, Hôpital du Théâtre	F <sup>bg</sup> Chartrain (partie E) et rues adjacentes ; rue S <sup>t</sup> -Denis ; rue Sanitas, rue de l'Est ; rue de la Cloche Rouge ; rue de l'Islette ; rue du D <sup>r</sup> Faton.  Banlieue : la Tuilerie.
Secteur 2 : D <sup>r</sup> LABOURDETTE, Hôpital mixte	Rue du Change (partie E) et rues adjacentes ; place de la République (partie E) ; rue S <sup>t</sup> -Bié (partie E) ; rue de l'Abbaye ; f <sup>bg</sup> St-Bienheure.  Banlieue : la Valetterie ; la Croix-Bedin ; la Bassetière ; la Borde ; Beaumé ; la Corbinière ; la Chappe ; le Bois-la-Barbe.
Secteur 3 : D <sup>r</sup> FESSARD, Quartier de cavalerie	Rue du Change (partie O) et rues adjacentes ; place S <sup>t</sup> -Martin ; la République (partie O) ; rue Ferme ; rue Potterie (partie E) et rues adjacentes ; impasse des Brûlées ; places du Marché et de la Poissonnerie ; rue Renarderie.  Banlieue : la Capitainerie ; le Temple ; la Perriche ; la Guignetière.
Secteur 4 : D <sup>r</sup> BOSC, Hôpital mixte	Rue Potterie (partie O) et rues adjacentes ; f <sup>bg</sup> S <sup>t</sup> -Lubin ; rue des Écoles ; rue de la Grève et les Coulis ; tertre de la Glacière ; passage des Planches ; rue des Quatre-Huyes ; rue de la Marre (partie O) ; rue du Mail (entre les portes St-Michel et de l'Isle Madeleine).  Banlieue : la Croix-Briffault ; la Garde ; Courtiras ; la Varenne ; les Fontaines ; Huchepie ; Beauvoir ; Lubidet ; la Papeterie ; les Murs ; S <sup>t</sup> -Marc.
Secteur 5 : D <sup>r</sup> BOUVET, Hôpital du Lycée	F <sup>bg</sup> Chartrain (partie O) et rues adjacentes ; b <sup>d</sup> de Trémault ; rue des Usines ; rue Bretonnerie ; rue de la Marre (partie E) ; chemin de la Ronde (de la rue Bretonnerie à la rue de la Marre) ; rue du Mail (entre les ponts Chartrain et S <sup>t</sup> -Michel).  Banlieue : route de Paris ; la Ménagerie.

*Les Médecins devront être prévenus avant 8 heures du matin des visites qu'ils auront à faire dans la journée, sauf les cas d'urgence.*

*Pour les visites en banlieue, les moyens de locomotion devront être fournis aux Médecins ou d'accord avec eux.*

Jusqu'à nouvel ordre, les Médecins ne donneront pas de consultations à leur domicile, le Dr Imbert assurant encore le service des consultations. Dès que le Dr Imbert pourra reprendre son service, les mesures ci-dessus seront abrogées [Le Progrès de Loir-et-Cher, 26 mai 1916].



Projet de salle d'épouillage élaboré en novembre 1915 [Archives du Centre hospitalier de Vendôme].

TRISIÈME ÉDITION

# Le Petit Parisien

50 Cent (LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DU MONDE ENTIER) \*\*\* 50 Cent.

MARDI 12 NOVEMBRE 1918

## C'EST SIGNÉ!

(Officiel). — L'armistice a été signé lundi matin à 5 h. 40.  
Les hostilités ont été suspendues à 11 heures.

### LES CONDITIONS DE L'ARMISTICE

1. L'Armistice est signé en faveur de la signature.
2. Suspension immédiate de la Belgique, de la France et de l'Alsace-Lorraine, et cela dans un délai de quatre jours. Les troupes qui se trouvent dans les territoires après ce délai seront internées ou faites prisonnières de guerre.
3. Délivrance immédiate de 5000 canons, tout d'abord de gros calibres, 25000 mitrailleuses, 20000 fusils-mitrailleurs et 200000 fusils.
4. Évacuation de la rive gauche du Rhin, Mayence, Colmar et Colmar seront occupés dans un rayon de trente kilomètres de profondeur.
5. Constitution d'une zone neutre sur la rive droite du Rhin d'une profondeur de 20 à 30 kilomètres. Évacuation dans les deux jours.
6. Mise en état des voies ferrées de la rive gauche du Rhin. Les locomotives, machines de fer, etc. doivent rester intactes.
7. Cinq mille locomotives, 25000 wagons, 500000 caissons automobiles doivent être remis.
8. Evacuation par l'Allemagne des troupes ennemies d'occupation.
9. En France, toutes les troupes doivent être retirées derrière la limite du 11<sup>e</sup> août 1918. Il n'y a pas de délai fixe pour cette évacuation.
10. Réinstallation des troupes de Brno, Liège et de Belfort.
11. Capitulation sans conditions en dépit armé.
12. Réstitution de l'arrêt de la Banque d'État belge, de l'arrêt de l'arrêt de l'arrêt.
13. Remise de tous les aéroplanes, tout aéroplane signé et en état de vol. Les avions défectueux seront réparés et remis en état de vol dans les quatre semaines qui suivent.
14. Le passage libre est garanti à travers la Catalogne. Entièrement des chaînes de mines. Occupation de tous les ports et ballastiers qui peuvent gêner le libre passage.
15. La ligne submersible, les câbles télégraphiques doivent rester intacts.
16. Toutes les installations de navigation des rivières doivent être...

PARIS ACCUEILLE l'heureux événement dans un débordement d'enthousiasme

Sur les boulevards, le jour est illuminé et la foule se précipite sur les barricades.

A VICTOIRE. — Criez le feu!

L'annonce tant attendue

## **Gabriel Chevallier (1880-1969), chirurgien, maire, député**

### **Une jeunesse mal connue**

Les notices nécrologiques publiées dans la presse régionale, dans les lendemains du décès de Gabriel Chevallier, donnent une date précise pour sa naissance : le 6 octobre 1880, à Gaillefontaine (Seine Maritime), localité située au cœur du pays de Bray. *Gabriel Chevallier était fils d'un exploitant agricole à Gaillefontaine, à 7 km de Forges-les-Eaux. Ce dernier était un des quinze enfants d'une famille très croyante et pratiquante, dont plusieurs étaient entrés dans les ordres. Gabriel a fait ses études au séminaire<sup>256</sup>. Information corroborée et complétée par le témoignage de son fils, Pierre Chevallier : L'oncle de Gabriel Chevallier était professeur au grand séminaire de Mont-aux-Malades (à Rouen). C'est dans cet établissement que G. Chevallier fit ses humanités et ces années ont assurément développé son amour du grec et du latin. De ce fait aussi, il était connu de nombreux curés de la région de Rouen, qui avaient été ses condisciples<sup>257</sup>.*

Ses études de médecine, probablement commencées dans le Nord (Lille ?), ont été poursuivies et achevées dans la capitale, comme interne des hôpitaux de Paris. Sans être un sportif accompli, il pratiquait beaucoup la « petite reine » et, dès que ses week-ends l'y autorisaient, il rejoignait à bicyclette ses parents à Gaillefontaine ou à Forges-les-Eaux ; selon son autre fils, Jacques, *il s'entraînait régulièrement à faire le tour d'un hippodrome parisien (généralement trois tours à pleine vitesse).*

Marthe Chevallier, épouse de Gabriel, était aussi d'origine normande. Son nom de jeune fille était Harel et son père avait créé une filature à une vingtaine de kilomètres de Rouen. Ayant suivi des études de médecine, elle était l'auteure d'une thèse sur la chirurgie de guerre<sup>258</sup>.

### **Des débuts vendômois interrompus par la guerre.**

#### **Un caractère fortement trempé**

Le Dr Gabriel Chevallier fit son apparition dans les annales de l'hôpital de Vendôme le 4 juillet 1910. La commission administrative avait reçu une lettre du 23 juin par laquelle le Dr Chauveau présentait sa démission du poste de chirurgien de l'établissement *pour raison de santé*. Il avait pris soin d'aviser ses confrères de Vendôme et le maire, Léon Melleccœur, fit état des réponses reçues :

- Le Dr Grandin se récusait, étant déjà le suppléant du médecin de l'hospice.
- De même, le Dr Imbert, médecin de l'établissement, avait fait savoir verbalement qu'il n'était pas candidat.
- *Une demande de nomination à l'emploi, faite par M. le Dr Chevallier, ancien interne en chirurgie des Hôpitaux de Paris, récemment installé à Vendôme, laquelle demande énumère les titres de M. Chevallier pendant ses quatre années d'internat.*
- *Une demande collective de M. le Dr Latron, actuellement chirurgien adjoint, et de M. le Dr Vassor posant leur candidature sur les bases de l'ancienneté à Vendôme.*

Le Dr Chevallier était encore un inconnu pour les Vendômois. Le maire *dit que pour éclairer la Commission sur ses capacités professionnelles, il a demandé des renseignements à trois de ses anciens chefs de service, et il donne lecture des réponses faites par MM. les Drs Morax, ophtalmologiste à l'Hôpital Lariboisière, Picqué, chirurgien à Lariboisière*

---

<sup>256</sup> Témoignage de Jacques Chevallier, recueilli par J.-J. Loisel (29 avril 2009).

<sup>257</sup> Témoignage de Pierre Chevallier, recueilli par J.-J. Loisel (20 avril 2009).

<sup>258</sup> Selon Jacques Chevallier, son père n'a pas été sans influence sur le contenu de la thèse de sa mère.

également, et Morestin, chirurgien de l'Hôpital Tenon, professeur agrégé à la Faculté<sup>259</sup>. L'administration décida que l'ancienneté à Vendôme ne serait pas son seul critère de choix et invita les D<sup>rs</sup> Latron et Vassor à produire leurs titres sur le plan chirurgical.

La réunion décisive eut lieu le 12 août suivant. Gabriel Chevallier était le seul à s'être inscrit dans le délai fixé : ses concurrents potentiels avaient-ils renoncé devant la qualité des titres du jeune chirurgien ? Il fut donc désigné à l'unanimité, la commission appréciant, outre ses aptitudes chirurgicales, ses solides connaissances ophtalmologiques. À vingt-neuf ans, Albert Louis Gabriel Chevallier allait commencer, le 15 août, un long, très long service de chirurgien à l'hôpital de Vendôme, avec un traitement annuel de 600 fr.

Si elle fut unanime sur le papier, cette nomination sentait la poudre sur le terrain : [...] *au moment de la nomination du chirurgien de l'Hôpital, M. le D<sup>r</sup> Latron, chirurgien suppléant, a déclaré qu'il n'assurerait plus cette suppléance si le chirurgien titulaire était choisi sur d'autres bases que l'ancienneté à Vendôme.* Une intervention se profilant dans un proche avenir, l'administrateur de service sonda le chirurgien suppléant sur ses intentions : le D<sup>r</sup> Latron persista dans sa position négative. Le 3 octobre, il présenta sa démission, affirmant que *depuis la nomination de M. le D<sup>r</sup> Chevallier comme chirurgien titulaire, il ne se considérait plus en possession du titre de suppléant*<sup>260</sup>.

Cette première crise ne trouva son épilogue que le 25 septembre 1911 avec la nomination comme chirurgien suppléant du D<sup>r</sup> Folliot, récemment installé dans la ville ; lui aussi était appelé à un long séjour dans l'établissement<sup>261</sup>.



*La maison Sampayo, acquise par Gabriel Chevallier. Située au cœur de Vendôme, elle est entourée d'une vaste propriété.*

Dès ses débuts, le nouveau chirurgien connut un succès spectaculaire et l'on envisagea de nouveaux aménagements de son service : *Après échange de vue entre les membres de la Commission sur le développement que prend le service chirurgical depuis la nomination de M. le D<sup>r</sup> Chevallier comme chirurgien de l'Hôpital, la Commission renouvelle le désir que l'installation du service puisse profiter aux malades non indigents [...].*

*Elle décide qu'il y a lieu d'examiner s'il y a possibilité d'installer un cabinet de pansements dans ce service, et d'y aménager, dans la partie réservée aux enfants, une chambre à deux lits dans chacun des services hommes et femmes, pour y traiter, suivant prix à fixer ultérieurement, des malades désirant n'être pas soignés en salle commune*<sup>262</sup>.

C'est à cette époque que le D<sup>r</sup> Chevallier fit l'acquisition d'une vaste propriété au cœur de la ville : *Le D<sup>r</sup> Chevallier l'a acquise en 1912, donc deux ans après son arrivée à Vendôme, de M<sup>me</sup> Sampayo. Avant cette date et la réalisation de l'avenue des États-Unis, elle se prolongeait jusqu'à l'extrémité de la pointe où se rejoignaient les deux bras du Loir, celui de l'hôpital et celui du sud (l'avenue de Verdun n'existant évidemment pas)*<sup>263</sup>. Jacques Chevallier livre quelques informations complémentaires au sujet de ce domaine de quelque trois hectares de superficie : *Celle-ci comportait un jardin d'agrément, un jardin potager (entretenu par les soins d'un jardinier) ; le fond de la propriété était constitué par un grand pré, divisé en deux parties : une où paissaient deux vaches, l'autre pour les foins. Ceci permettait*

<sup>259</sup> ACHV, Reg. CA, 4 juillet 1910.

<sup>260</sup> Ibid., 3 octobre 1910.

<sup>261</sup> Cette suppléance était assurée sans aucun traitement.

<sup>262</sup> ACHV, Reg. CA, 19 novembre 1910.

<sup>263</sup> Témoignage de Pierre Chevallier.

de nourrir la famille et la clinique. Le bâti comportait, à l'origine, au moins deux maisons accolées. Vers la rue Basse existait un gros mur d'un mètre d'épaisseur. La chambre de G. Chevallier se trouvait à dix-quinze mètres seulement de la salle d'opérations<sup>264</sup>.

À l'hôpital, des incidents d'ordres divers ne tardèrent pas à éclater autour du service de chirurgie. L'administrateur Vuillième fut mis en cause par G. Chevallier pour avoir fait délivrer tardivement un médicament nécessaire pour une opération. Le premier se défendit : *de l'enquête faite par lui, il résulte que le produit demandé était un médicament nouveau pour lequel le bon n'a été remis à la pharmacie de l'hôpital qu'après 6 h du soir la veille de l'opération ; qu'après l'avoir fait chercher dans toutes les pharmacies de Vendôme il n'existait que dans une seule, et que la préparation demandée a pu être mise entre les mains du docteur le jour de l'opération, à 9 h 45*<sup>265</sup>.

En mai 1912, les élections installèrent une nouvelle municipalité à Vendôme. Le nouveau maire, Philippe Frain, était légalement le président de la commission administrative de l'hôpital. Les problèmes se multiplièrent avec le chirurgien. Une déclaration de P. Frain, le 2 octobre 1912, donnait clairement à entendre que ces troubles étaient indépendants des colorations politiques :

*Messieurs, les incidents se succèdent à l'hôpital, et rien n'en fait prévoir la fin. En présence de cette situation, je viens vous dire ce que j'en pense, et aussi mes intentions : les preuves que nous a données, ici, le Dr Chevallier de sa valeur professionnelle sont indéniables, mais elles n'excluent pas certaines difficultés de service qu'il aurait pu, à mon avis, éviter à l'Administration précédente comme à celle actuelle. [...]*

*Pour ma part, je n'irai pas plus loin dans la voie des concessions. L'autorité des administrateurs me semble trop diminuée pour me prêter à de nouvelles complaisances. Il ne nous resterait plus qu'à laisser diriger l'hôpital par une seule personne, à l'exclusion des administrateurs.*

À travers un exemple concret, le maire signifiait que la priorité absolue devait rester l'intérêt des malades : *Dans l'intérêt des malades, car il s'agit bien là de l'intérêt des malades, j'estime que lorsqu'un médecin-chef de service prend un congé ou même est malade, il serait régulier qu'une remise de service eût lieu, écrite ou verbale, par ce chef à son remplaçant. Il n'est pas admissible que le suppléant puisse soigner, dans certains cas, des blessés ou des malades, sans connaître les raisons du traitement déjà suivi. Il est regrettable que nous soyons dans l'obligation de nous occuper de ces questions, que le devoir avant tout et la bonne confraternité des médecins entre eux devraient nous éviter*<sup>266</sup>.

Une lettre de protestation du chirurgien contre les observations du maire fut lue dans la séance de la commission du 14 novembre, sans entraîner la moindre réaction. Ce document est représentatif de la personnalité de G. Chevallier. Il est très long, mais quelques extraits en livrent la tonalité :

- *M. Frain se tient dans des généralités ; j'attendrai qu'il énonce des griefs précis pour vous donner tous les renseignements et explications utiles, et je m'en tiendrai provisoirement aux déclarations que j'ai faites à la commission quand elle a bien voulu m'entendre.*

*Chaque fois qu'il est survenu un incident auquel j'ai été mêlé, j'ai proposé de fournir des explications à la commission. Plusieurs fois ces explications ont été considérées comme inutiles, par exemple par M. Frain le 12 septembre dernier quand au cours d'une visite à la mairie je lui demandais de me convoquer ; j'ai dû faire une demande par lettre pour obtenir d'être entendu [...].*

- *Dans sa déclaration, M. Frain n'aborde nettement qu'une question, celle des suppléances. Elle mérite certainement d'être l'objet de vos préoccupations [...]. Ensuite qu'il n'y a pas de chirurgien adjoint ou suppléant et que le Dr Folliot ne saurait à*

---

<sup>264</sup> Témoignage de Jacques Chevallier. Certains éléments de la citation concernent la période d'existence de la clinique « Chevallier », c'est-à-dire à partir de 1919. Jacques Chevallier devait peut-être la vie à cette proximité entre logement et salle d'opération : *Il est entré à trois ans et demi dans les classes maternelles du lycée de Vendôme. Un an plus tard, au cours d'une nuit, il se plaignit : son père le transporta immédiatement en salle d'opération et diagnostiqua une péritonite ; cette intervention très rapide évita le pire. De l'intérêt d'avoir un papa chirurgien...*

<sup>265</sup> ACHV, Reg. CA, 5 février 1912.

<sup>266</sup> Ibid.

aucun degré être considéré comme tel puisque ce titre n'existe pas (article 6 du Règlement) et que, en effet, par une lettre du 25 septembre 1911, M. Melleœur, président de la Commission, m'a avisé, comme il en a avisé sans doute également le Dr Imbert, que le Dr Folliot était nommé médecin adjoint de l'hôpital<sup>267</sup>. Tel était G. Chevallier : homme de terrain, mais aussi de dossiers. Ceux qui se retrouvaient face à lui devaient avoir en mains une documentation solide, précise et sans incohérence.

En février-mars 1913, les esprits s'échauffèrent autour de la démission de la surveillante de chirurgie *pour épargner à ceux qui croient qu'elle a fait son service de son mieux, la peine de la défendre contre les attaques injustes que M. Frain a l'intention de faire contre elle*. P. Frain protesta que telle n'avait jamais été son intention et qu'il n'avait jamais souhaité son départ. L'infirmière maintint sa décision ; G. Chevallier mit en doute les qualités de la remplaçante désignée, puis fit une note pour signifier que ce remplacement lui paraissait inacceptable. Le poste fut mis en vacance pour susciter de nouvelles candidatures.

En avril de la même année, un nouveau problème surgit : *M. Kernevez, administrateur de service, expose que par suite de l'entrée, dans la nuit du 10 au 11 avril, d'un malade nécessitant une opération immédiate, le chirurgien a demandé à l'administration de lui procurer deux aides (un aide opératoire et un aide anesthésiste) ; il a dû être fait appel au concours de deux médecins non attachés à l'Établissement, dont l'hôpital devra payer les honoraires*. G. Chevallier montra sa connaissance des dispositifs réglementaires, une de ses qualités qu'il ferait valoir en toutes circonstances : *M. le Dr Chevallier [...] lui a déclaré que sous l'emprise de l'ancien règlement il aurait pu se passer du médecin anesthésiste, mais que le règlement nouvellement élaboré lui faisait une obligation de faire le chloroforme par un autre docteur*<sup>268</sup>. La commission ne sut faire mieux que de supprimer cette clause.

Si l'on tenait la solution pour l'anesthésie, il était permis de se demander pourquoi le Dr Chevallier ne faisait pas appel au concours du Dr Folliot, chirurgien suppléant. La réponse fut donnée le 5 mai 1913 : *des difficultés d'ordre personnel qui existent depuis quelque temps entre M. le Dr Chevallier [...] et M. le Dr Folliot son suppléant, et qui rendent impossible leur collaboration aux opérations chirurgicales, M. le Dr Chevallier ayant spécifié que l'aide de son suppléant à cet égard lui paraissait contre-indiquée*<sup>269</sup>. L'épisode est significatif : quelques années plus tard, G. Chevallier se faisait assister, notamment pour les anesthésies, par son épouse Marthe, elle-même médecin, et ce à titre bénévole ; une solution longtemps appréciée par l'administration hospitalière, au moins sur le plan financier.

Le 10 juin 1913, le Dr Folliot écrivit pour s'étonner de n'avoir pas été contacté lors de la nomination d'un chirurgien adjoint appointé. Peut-être imaginait-il, à l'arrière-plan, une machination du chef de service qui avait glissé quelques piques dans sa longue lettre du 14 novembre, du genre. L'administration s'empressa de le rassurer, déclarant *qu'elle n'a jamais eu l'intention de l'évincer ; qu'il reste chirurgien suppléant et qu'il est appelé en cette qualité [...] à toucher les émoluments du titulaire lorsqu'il le remplacera. Elle ajoute que les fonctions de chirurgien adjoint, créées par le nouveau règlement, n'ont aucun rapport avec celles de chirurgien suppléant*<sup>270</sup>. Sans doute, les relations ne s'améliorèrent-elles pas entre le titulaire et le suppléant du service de chirurgie. Le Dr Chevallier se faisait surtout assister par le chirurgien adjoint, le Dr Vassor, sollicité à tel point qu'il demanda une augmentation de ses émoluments annuels de 300 à 400 fr.

Le feu couvait entre les médecins, entre G. Chevallier et certains membres de l'administration hospitalière. Qu'un opéré meure et s'enclenchait la grande bataille des responsabilités ; et quand le chirurgien pointait un doigt accusateur, la commission n'hésitait pas à lui renvoyer le reproche qu'il faisait si souvent : *Elle regrette de trouver dans la lettre du Dr Chevallier des accusations vagues, mais aucun fait précis ; elle s'étonne que le chirurgien, déclarant qu'il avait constaté le 9 septembre qu'un opéré était mort par la faute du personnel, n'ont*

---

<sup>267</sup> ACHV, Reg. CA, 17 mai 1913. La lettre complète fut insérée dans le registre, après que la commission administrative ait voté un ordre du jour de confiance au Dr Chevallier.

<sup>268</sup> Ibid., 21 avril 1913.

<sup>269</sup> Ibid., 5 mai 1913.

<sup>270</sup> Ibid., 16 juin 1913.

pas, dès ce moment, comme c'était son devoir, avisé l'administration en spécifiant la nature, les circonstances et l'auteur de ces fautes, afin de fixer les responsabilités<sup>271</sup>. La réaction du Dr Chevallier prit la forme d'une de ces lettres circonstanciées, datée du 26 novembre, dont le chirurgien avait le secret : *J'apprends par un extrait de votre délibération du 17 novembre que M. Piriou a répondu à ma lettre qui ne m'a pas été communiquée.*

*M. Piriou n'avait pas à se défendre : ma lettre du 3 novembre n'incrimine personne, mais précise des faits que vous trouviez trop vagues, afin de répondre à un blâme que je trouve injustifié. Vous me reprochiez de ne pas vous avoir avisé. Je vous expose simplement que j'ai prévenu M. Piriou. Je suis heureux de savoir que M. Piriou ne le nie pas. Malgré cette mise au point, vous croyez à propos de maintenir vos déclarations : j'en conclus que vous maintenez vos appréciations contre l'évidence. C'est sans importance.*

G. Chevallier en venait à la question des responsabilités liées à trois décès postopératoires survenus en septembre 1913 : *Après cela, puisque vous me signifiez votre opinion sur la question de vos responsabilités que je ne soulevais pas, je me permettrai de faire les remarques suivantes : une question de responsabilité ne se traite pas par acceptation ou par refus, après coup. C'est d'avance qu'il faut se dégager, comme je l'ai fait le 2 mars. À ce moment, M. Bouvet, en maintenant contre mon avis M<sup>lle</sup> Mercat [surveillante de chirurgie], a pris la responsabilité des accidents qui pouvaient survenir du fait de cette surveillante. Cette responsabilité reste entière, et pour s'en dégager, il faudrait une autre délibération que celle d'une Commission qui est à la fois juge et partie.*

Le chirurgien précisait les modalités qui devaient présider au choix des infirmières : *Aujourd'hui la question d'une surveillante se pose de nouveau depuis quatre semaines. M. Piriou a bien voulu me transmettre pour avis, le 17 novembre, les références de deux candidates. J'ai dû répondre que les documents communiqués étaient insuffisants pour juger. Je dois ajouter qu'il en sera presque toujours ainsi et qu'une surveillante ne me paraît devoir être agréée définitivement qu'après avoir rempli ses fonctions pendant quelques jours ou quelques semaines d'épreuve.*

L'administrateur Bouvet contesta avec vigueur cette version qui le rendait responsable des faits : M. Bouvet ajoute que cette manière de faire du Dr Chevallier, de mettre en cause en octobre l'administrateur de service en septembre, pour dire en novembre qu'il ne l'incriminait pas, et d'attaquer en novembre l'administrateur de service en octobre pour des décès survenus en septembre, dont la cause initiale remonterait au 2 mars, lui semble un parti pris évident du Dr Chevallier de chercher querelle à certains administrateurs, lorsqu'ils ne sont plus de service<sup>272</sup>.

1913 s'acheva dans les polémiques sur la sélection d'une surveillante de chirurgie. La pomme de discorde était suffisamment croquante pour faire encore les beaux jours de janvier 1914. Le 5, la séance de la commission administrative commença dans le calme : *M. le président prie M. Derôme, administrateur de service en décembre, de rendre compte à la commission du mandat qui lui a été confié le 1<sup>er</sup> décembre dernier, à l'effet de s'entendre avec M. le Dr Chevallier, chirurgien, sur le choix d'une surveillante de chirurgie.*

*Au cours de ce compte-rendu, MM. Kernevez, Bouvet et Piriou, à tour de rôle, posent diverses questions à M. Derôme et insistent notamment pour connaître les motifs de la non acceptation de M<sup>lle</sup> Dauvier postulante, qui présentait des titres et des références sérieux. M. Derôme répond que le Dr Chevallier a reçu sur elle des renseignements confidentiels qu'il ne peut communiquer ; qu'après entente avec le docteur, il lui a écrit de venir pour être d'abord employée au titre de suppléante, et que M<sup>lle</sup> Dauvier a refusé, craignant d'attendre trop longtemps un poste fixe.*

La discussion se prolongeait et Philippe Frain, maire, qui présidait la séance s'adressa à M. Derôme :

« Il se présentait là une occasion qui ne se retrouvera peut-être pas de sitôt... »

– *Mon mois est terminé et mon successeur s'en débrouillera.*

– *Mais Monsieur Derôme, vous n'avez pas rempli le mandat dont vous aviez été chargé.*

– *Je ne reconnais à personne le droit de me charger d'un mandat !*

---

<sup>271</sup> Ibid., Reg. CA, 20 octobre 1913.

<sup>272</sup> Ibid., 1<sup>er</sup> décembre 1913.

- *Cependant vous l'avez accepté, le procès-verbal est là.*
- *Je ne sais pas ce qu'il y a au procès-verbal.*
- *Enfin, vous conviendrez qu'on n'aurait pas mieux agi si on avait voulu faire échouer l'affaire.*
- *Vous êtes un menteur !... Vous êtes un menteur !...*
- *C'est le président que vous insultez, je vais vous faire sortir ! »*

*M. Derôme, haussant dédaigneusement les épaules : « Vous ? Vous insultez ? Est-ce qu'on peut vous insultez ?... Vous, me faire sortir ? Et par qui ? Pas par vous... » Et tendant le bras vers le président : « Si ce n'était votre âge, ça se passerait autrement ! »* La joute verbale fut jugée digne d'une inscription au procès-verbal de la réunion et l'on finit tout de même par titulariser une surveillante de chirurgie<sup>273</sup>.

Dans le même mois de janvier, le D<sup>r</sup> Folliot démissionna de ses fonctions de chirurgien suppléant, ce qui n'était pas une nouvelle très surprenante. Le D<sup>r</sup> Vassor accepta de le remplacer tout en gardant sa fonction de chirurgien adjoint : il n'est pas sûr que ce cumul l'ait aidé à bien saisir les différences entre les deux fonctions...

Gabriel Chevallier mettait en avant des exigences pour le fonctionnement de son service qui pouvaient passer pour venir d'un mauvais coucheur. Mais demander à avoir des surveillantes de service de bonne formation, à les faire passer par quelques jours de probation ne pouvait qu'améliorer la qualité des soins chirurgicaux. Il en allait de même pour les équipements : à la mi-mars 1914, la commission examina un projet de chauffage de la salle d'opération qui *se ferait par un foyer établi en dehors de la salle, avec plaques de tôle trouées à l'intérieur. Ce système n'écartant pas totalement les poussières, et le D<sup>r</sup> Chevallier ayant déclaré qu'il n'accepterait qu'un chauffage lui donnant toutes garanties à cet égard, la commission rejette ce projet*<sup>274</sup>.

### ***La guerre éloigne provisoirement le D<sup>r</sup> Chevallier***

La guerre, à son début du moins, posa le principe de l'« union sacrée », règle de conduite sur le plan politique, mais tout autant au sein des professions qui avaient en charge la santé des militaires et des populations souffrantes. Il était donc instant de mettre sous le boisseau les querelles intestines et de rassembler les énergies, exigence patriotique à laquelle G. Chevallier se plia si bien que les archives n'enregistrent pas la moindre plainte ou contestation jusqu'à son affectation militaire hors région, presque un an après le déclenchement des hostilités. De plus, Vendôme accueillait un service de santé militaire que les circonstances mettaient en avant. Avec ses confrères, il appuya la création d'un service de radiographie.

En juillet 1915, le D<sup>r</sup> Chevallier fut affecté hors région et il proposa alors de nouvelles modalités de fonctionnement. Les informations sont très fragmentaires sur les affectations de Gabriel Chevallier pendant la guerre. Selon son fils Pierre, *il a d'abord organisé l'hôpital militaire au lycée de Vendôme, puis celui de Pithiviers. Il a ensuite beaucoup « voyagé », jusqu'à Alger (1917) et Saint-Dizier.* Jacques Chevallier ajoute : *Il avait une grande résistance physique : pendant la guerre de 14-18, il a opéré jusqu'à cinquante-six heures d'affilée*<sup>275</sup> Selon le même témoignage, le chirurgien a fortement ressenti la nécessité de donner aux blessés des soins immédiats aussi complets que possible, plutôt que de les transférer de suite vers l'arrière. Sans doute fut-il favorable au développement des « autochirs », les véhicules chirurgicaux automobiles.

En avril 1919, le D<sup>r</sup> Chevallier était de retour à Vendôme et dans son hôpital..., à coup sûr puisqu'il critiquait ! Un rapport sur la réglementation du service de radiographie pour le temps de paix venait de lui

<sup>273</sup> Ibid., 5 janvier 1914.

<sup>274</sup> Ibid., 16 mars 1914.

<sup>275</sup> Témoignages recueillis par l'auteur.

être transmis par deux administrateurs et il n'était pas d'accord avec les dispositions préconisées. Le 5 mai suivant, la commission entendit G. Chevallier, le Dr Imbert, médecin-chef de l'hôpital, M. Massé, pharmacien, *manipulateur de l'appareil radiographique*. Les modalités d'accès à cet appareil, appelé à une utilisation croissante, furent précisément codifiées :

1° *Nomination d'un Médecin radiologiste, chargé des examens à faire aux malades civils hospitalisés, et aux personnes non hospitalisées se présentant ou envoyées par un médecin pour être radiographiées.*

2° *Accès au service radiographique des médecins des salles militaires, suivant réglementation spéciale à convenir, s'il y a lieu, avec la Direction du Service de Santé.*

3° *Accès au service radiographique, deux fois par semaine, pour les médecins désirant examiner leurs clients sous leur propre responsabilité, avec le concours du manipulateur de l'appareil ; cette dernière disposition est spécialement prise en considération de la provenance des fonds qui ont servi à l'installation de l'appareil, et des engagements pris au moment de la souscription ouverte dans tout l'arrondissement.* La commission proposait au Dr Chevallier le poste de médecin radiologiste. Le 19 mai 1919 : en l'absence de toute réponse du chirurgien, l'administration ajourna la nomination du médecin radiologiste... 6 juin : même scénario.

## *Entre deux guerres*

### *Le chirurgien indocile*

De retour à la vie civile, une des premières initiatives de Gabriel Chevallier fut de créer sa propre clinique à Vendôme. Au moment de l'ouverture, *la clinique comptait six chambres, mais le Dr Chevallier pratiquait alors nombre d'interventions à domicile. Puis elle a été agrandie en 1926, 1927, et devait avoir une trentaine de lits au moment des journées tragiques de juin 1940. Puis Pierre Chevallier l'a encore agrandie par deux fois, jusqu'à une quarantaine de lits*<sup>276</sup>.



*La clinique Chevallier*

Les premières années de l'entre-deux-guerres ont vu, non seulement la réorganisation des services, mais des progrès dans les installations. Pendant l'été 1920, on approfondit le projet de construction d'une maternité, dans lequel s'investit tout particulièrement le professeur Ribémont-Dessaignes, membre de la commission administrative. En novembre de la même année fut décidée l'installation de l'électricité dans les deux chambres du service de chirurgie. Il n'est pas certain, en revanche, que le courant passait toujours

<sup>276</sup> Témoignage de Pierre Chevallier, recueilli par l'auteur.

bien entre Ribémont-Dessaignes et Chevallier. Ce dernier interpella la commission vers la fin de 1920, demandant :

1°) *Que l'Administration de l'Hospice fasse diriger sur un service de radiumthérapie une malade traitée en chirurgie, disant que ce sera sans doute facile grâce à la présence, dans la commission administrative, de M. le Professeur Ribémont-Dessaignes, qui a pu, lui a-t-on dit, procurer ce traitement à des malades de ville.* Ribémont-Dessaignes, ainsi mis en cause, déclara n'avoir jamais fait traiter qui que ce soit par ce moyen<sup>277</sup>.

À partir du 1<sup>er</sup> avril 1921, le D<sup>r</sup> Guimond exerça la fonction de pharmacien à l'hôpital de Vendôme. C'était le début d'une longue cohabitation avec le D<sup>r</sup> Chevallier, qui ne fut pas toujours sans nuages. D'ailleurs, le premier incident se produisit avant même la fin de l'année. Mise en cause, M<sup>lle</sup> Cornu était sous-surveillante du service de chirurgie mais le chef du service était-il blanc comme neige ? Devant les administrateurs réunis en séance extraordinaire, *M. Guimond dit que cette plainte est basée sur un ensemble de faits se succédant depuis plusieurs mois : M<sup>lle</sup> Cornu venant à la pharmacie, se servant quelquefois elle-même, tenant à l'égard du pharmacien des propos malveillants et des sarcasmes.*



*La maternité de l'hôpital de Vendôme*

La sous-surveillante reçut un blâme, fut privée de sa gratification pendant un mois et menacée de renvoi en cas de récidive<sup>278</sup>.

Sanctions et menaces ne semblent pas avoir été suivies d'effet au cours des semaines suivantes et le D<sup>r</sup> Guimond fut contraint de mettre dans la balance le poids d'une éventuelle démission : *M. Guimond signale que les relevés de médicaments du service de la chirurgie sont remis à la pharmacie très souvent l'après-midi, contrairement au règlement ; [...] Il termine en déclarant qu'il lui est absolument impossible d'assumer une responsabilité aussi lourde que celle qui lui est faite, et que si l'on ne peut obtenir le moyen d'enrayer une bonne fois pour toutes les brimades de la surveillante de chirurgie à l'égard de son service, il lui deviendrait impossible, à son regret, de continuer le service de pharmacie de l'Hôpital.* La commission prit le parti de rappeler aux médecins et chirurgiens la nécessité de respecter les horaires réglementaires<sup>279</sup>.

Le service de chirurgie continua de rencontrer des difficultés. Un nommé Gigou, de Bonneveau, trouvait curieux que le chirurgien *ne visite pas les pansements de sa femme.* Enfin, *M. Ribémont-Dessaignes, vice-président, actuellement administrateur de service, dit qu'il lui a été rendu compte que M. le D<sup>r</sup> Chevallier, appelé le 13 avril au soir pour une entrée d'urgence qui venait de se produire, n'est venu que le 15 avril au matin*<sup>280</sup>. Le chirurgien n'était pas du genre à accepter des remontrances sans mot dire..., ou écrire. Le 3 mai, le professeur Ribémont-Dessaignes faisait état d'un échange de correspondance, signalant qu'il avait reçu Gigou, accompagné de G. Chevallier ; le premier lui a laissé une lettre où il affirmait n'avoir fait *aucune réclamation relative aux soins donnés à sa femme.* Ce jour-là, la commission décida de ne pas répondre à une lettre du chirurgien : il y avait de l'agacement dans l'air !

<sup>277</sup> ACHV, Reg. CA, 20 décembre 1920.

<sup>278</sup> Ibid., 24 octobre 1921.

<sup>279</sup> Ibid., 16 novembre 1921.

<sup>280</sup> Ibid., 22 avril 1922.

## *Un second chirurgien entre en lice*

Les échanges à fleurets mouchetés des mois précédents pourraient bien expliquer, sinon l'entrée en lice d'un nouveau venu, du moins l'acceptation d'un second service de chirurgie à l'hôpital de Vendôme. Le 17 mai 1922, *M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Dr Errard, ancien interne en chirurgie des Hôpitaux de Paris, lequel s'installe comme chirurgien à Vendôme, et demande à être chargé d'un service chirurgical à l'Hôpital. [...]*

*M. Ribémont-Dessaigues, vice-président, dépose ensuite la motion ci-après :*

*« La Commission, après avoir pris connaissance de la demande de M. le Dr Errard, et de ses titres scientifiques et hospitaliers,*

*« Considérant qu'il ne peut qu'être profitable aux malades de la Ville et des communes rattachées à l'Hôpital, ainsi qu'à l'Hôpital lui-même, d'avoir à leur disposition un second chirurgien ; [...]*

*« Nommé chirurgien de l'Hôpital, concurremment avec le Dr Chevallier, seul chirurgien actuellement attaché à l'Hôpital, M. le Dr Errard, ancien interne en chirurgie des Hôpitaux de Paris.*

Cette motion fut adoptée sans problème<sup>281</sup>. L'épisode confirme que Ribémont-Dessaigues n'a pas été le dernier à agir pour l'existence de deux services de chirurgie. Il n'était, certes, pas question d'éliminer G. Chevallier, mais peut-être de canaliser une tendance à s'ériger en maître des lieux.

Dans la quinzaine, l'administration se préoccupa de déterminer avec précision la répartition des espaces entre les deux services. La chirurgie restait installée dans le grand bâtiment construit dans la première décennie du siècle : *le service actuel sera divisé en :*

- Service général des hommes, composé de la salle commune actuelle des hommes.*
- Service général des femmes, composé de la salle commune actuelle des femmes.*

*Pour permettre à chacun des chirurgiens de pratiquer des opérations de malades des deux sexes, les petites salles situées à l'entrée de chaque service seront aménagées au moyen de boîtes mobiles, du modèle de celles installées dans les salles militaires par le service de santé militaire, pour permettre au chirurgien du service général des hommes de pouvoir y traiter des femmes, et à celui du service général des femmes de pouvoir y traiter des hommes.*

*Une chambre particulière sur les deux existantes du côté des hommes (celle se trouvant le plus près du vestibule) sera affectée au service des femmes.*

*Les services généraux d'enfants seront installés dans les services actuels d'adultes et séparés, s'il y a lieu, au moyen de boîtes [...].*

*Les malades entrants seront placés dans le service du chirurgien qu'eux ou leur famille désignera ; ceux qui ne feront connaître aucune préférence pour l'un des deux chirurgiens seront placés dans le service général de leur sexe.*

*La salle d'opération, le cabinet de pansements, la salle de stérilisation, les instruments de chirurgie et tous autres appareils du service seront mis à la disposition de chacun des chirurgiens trois jours par semaine, jours à fixer d'entente entre eux ; si l'accord ne se faisait pas sur ce point, la Commission désignerait ces jours.*

*Pour les entrées d'urgence, il sera fait appel au chirurgien dans le service duquel le malade aura été admis ; en cas d'absence de ce chirurgien, l'autre chirurgien devra se rendre à l'appel d'urgence que l'Administration lui adressera.*

*Les deux chirurgiens devront assurer réciproquement le service de celui absent pendant les congés qui pourront leur être accordés.*

---

<sup>281</sup> Ibid., 17 mai 1922.

*Le service de radiographie sera, les cas d'urgence réservés, mis à la disposition de chacun des chirurgiens deux jours par semaine ; ces jours seront fixés comme pour l'accès à la salle d'opérations<sup>282</sup>. Tandis que le D<sup>r</sup> Errard acceptait complètement les propositions de l'administration, G. Chevallier se montrait particulièrement grognon : M. le D<sup>r</sup> Chevallier proteste d'abord contre la division du service chirurgical ; il dit ensuite qu'un cabinet de pansements est nécessaire pour chaque service, et déclare opter pour le service des femmes avec adjonction de la première chambre particulière et de son bureau, qui est contigu à cette chambre<sup>283</sup>.*

Dès lors pouvait commencer à l'hôpital de Vendôme une activité chirurgicale bicéphale : et avec deux fortes têtes, l'animation était garantie !... Le 13 septembre 1922, l'administration précisa les attributions en personnel : chaque service disposerait d'une surveillante, d'une infirmière ou d'un infirmier ; en outre, une personne, infirmier ou infirmière, serait chargée du nettoyage de la salle d'opérations et des locaux communs aux deux services ; elle assisterait aussi le chirurgien pratiquant une opération.



*Le bâtiment où s'instaure la délicate cohabitation  
de deux services de chirurgie.*

En octobre 1923, un premier litige entre les deux services de chirurgie, quant à l'usage de

la salle d'opérations, trouva écho dans les séances de l'administration, celle-ci se contentant d'un rappel des dispositions arrêtées et acceptées. Les coups d'épingles ne furent pas que négatifs, puisqu'ils permirent d'améliorer l'état et l'environnement des instruments chirurgicaux :

*M. Plessier, administrateur de service, rend compte du mauvais état dans lequel se trouvent la plupart des instruments de chirurgie : le mauvais état provient peut-être un peu de la négligence du personnel, mais surtout de l'endroit défectueux où ils sont conservés. Ces instruments, qui sont placés dans le local de stérilisation, communs aux deux services de chirurgie, se trouvent continuellement exposés aux vapeurs d'eau qui s'échappent de l'autoclave et aux émanations du gaz de chauffage.*

[...] la commission décide :

*1°) de partager les instruments de chirurgie de même nature, entre les deux services de chirurgie de l'Hôpital, et de les placer dans une armoire vitrée qui sera installée dans les cabinets de MM. les chirurgiens.*

*2°) de compléter peu à peu les jeux d'instruments de chaque service, sur la demande de MM. les chirurgiens, au fur et à mesure des besoins et suivant les ressources du budget.*

*3°) d'installer une armoire vitrée dans la salle d'opérations, où seront déposés les instruments communs aux deux services, c'est-à-dire ceux que l'administration ne croira pas indispensables d'avoir en double, soit en raison de leur emploi exceptionnel, soit à cause de l'élévation de leur prix<sup>284</sup>.*

Vers la fin de 1924, le D<sup>r</sup> Errard fut à l'offensive, demandant que son service soit *compartimenté en plusieurs petites chambres où il pourrait mettre, suivant ses besoins, indifféremment des hommes et des femmes*. Il souhaitait aussi des salles d'opérations et de stérilisation spécifiques à son service. Chacun chez soi, telle semblait être sa stratégie. Une des plaies des services de chirurgie, celui du D<sup>r</sup> Chevallier en particulier, fut la valse continuelle des infirmières, démissionnant, passant d'un service à l'autre. Les causes de ce mouvement

<sup>282</sup> Ibid., 31 mai 1922.

<sup>283</sup> Ibid., 9 juin 1922.

<sup>284</sup> Ibid., 21 novembre 1923.

gyrovague sont difficiles à percevoir : rapports difficiles avec les chefs de services, incompatibilités d'humeur... Les délibérations de l'administration portent quelques traces de ces mouvements complexes :

- 13 septembre 1922 : M<sup>lle</sup> Loisel, infirmière diplômée de l'École du Mans, entre au service du D<sup>r</sup> Errard. Ce dernier sollicite une gratification pour elle en janvier 1923.
- 28 janvier 1925 : M<sup>me</sup> Reynès est admise comme infirmière dans le service du D<sup>r</sup> Chevallier.
- 25 février 1925 : M<sup>me</sup> Reynès démissionne, *ne voulant pas continuer à assurer le service de chirurgie du D<sup>r</sup> Chevallier.*
- 11 mars 1925 : M<sup>lle</sup> Loisel recevra une gratification *pendant tout le temps qu'elle assurera le service de chirurgie de M. le D<sup>r</sup> Chevallier.*
- 22 avril 1925 : M<sup>lle</sup> Loisel donne sa démission d'infirmière *à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain.*
- 1<sup>er</sup> mai 1925 : *M. le D<sup>r</sup> Chevallier ayant fait connaître [...] qu'il était satisfait des services de M<sup>lle</sup> Hélène Loisel et demandait à la conserver comme surveillante de son service, la commission nomme M<sup>lle</sup> Loisel surveillante de chirurgie non diplômée*<sup>285</sup>. Etc.

L'existence de deux services de chirurgie au sein de l'hôpital de Vendôme était une bonne chose mais une des principales difficultés fut d'y pérenniser un personnel de qualité et en nombre suffisant. Ce qui n'était pas le cas en 1926, puisque l'administration hospitalière, dans sa séance du 12 mai, vota des félicitations à M<sup>lle</sup> Le Guillout, *infirmière chargée du service général et de la pharmacie, qui en plus de ses deux services, assure depuis plus d'un mois le service entier de chirurgie du D<sup>r</sup> Errard et le service de la salle d'opération du D<sup>r</sup> Chevallier, ainsi que toute la stérilisation.*

*Cette infirmière a fait preuve du plus grand dévouement envers l'Établissement et à l'égard des malades, en assurant seule, de jour et de nuit, tous ces services, à un moment où ils étaient des plus chargés et où le personnel infirmière était indisponible par suite de maladie*<sup>286</sup>.

Au début de l'année suivante, les difficultés de recrutement étaient confirmées : *Les infirmières professionnelles se trouvent de plus en plus difficilement. À la suite des annonces parues dans les journaux médicaux, il [le président de la commission] a reçu quatre demandes susceptibles d'être retenues. Sur ces quatre candidates, une seule a accepté un emploi et prendra son service au début de mars*<sup>287</sup>.

1928 ne vit aucune stabilisation, d'autant plus qu'à l'inévitable concurrence entre les deux services de chirurgie venaient s'ajouter des accrochages avec la pharmacie. À la mi-décembre 1927, le D<sup>r</sup> Guimond dénonçait *la consommation abusive de médicaments, pansements, etc.* Le 27 février 1928, la surveillante de chirurgie du D<sup>r</sup> Errard – embauchée au début de l'été précédent dans le service du D<sup>r</sup> Chevallier... – fut remerciée *en raison de ses actes d'hostilité* à l'égard du chef de service de la pharmacie.

À une époque que nous ignorons, mais sans doute peu après son installation à Vendôme, le D<sup>r</sup> Errard ouvrit une clinique privée au sein de la communauté du Saint-Cœur. C'est ce que laisse entendre P.-U. Dumont dans ses souvenirs inédits : *Quand le D<sup>r</sup> Errard arriva à Vendôme [...] il demanda l'autorisation d'installer, dans la communauté, une minuscule clinique d'une quinzaine ou d'une vingtaine de lits. Son premier soin fut d'enseigner et de faire adopter quelques règles d'hygiène qui n'étaient pas encore acceptées dans les communautés religieuses. De leur côté, les sœurs surent s'adapter très vite aux rigueurs de l'asepsie chirurgicale et, quand la règle le leur permit, certaines suivirent des cours et passèrent le diplôme d'infirmière.*

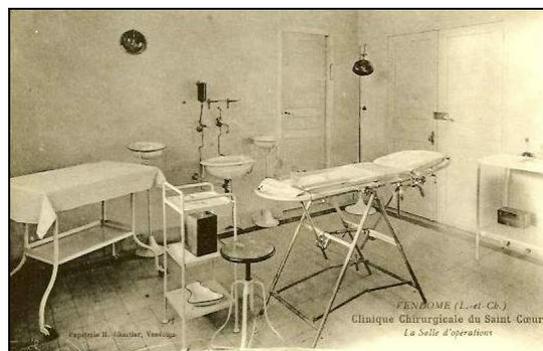
---

<sup>285</sup> M<sup>lle</sup> Loisel mourut à la tâche en 1927, puisque l'administration prit en charge les frais de service religieux et d'inhumation (16 juillet 1927).

<sup>286</sup> M<sup>lle</sup> Le Guillout fut une des infirmières les plus marquantes de la période à l'hôpital de Vendôme. Chargée du service de la pharmacie jusqu'en 1942, elle fut révoquée lors de l'affaire qui entraîna la démission du D<sup>r</sup> Guimond, chef de ce service [Voir LOISEL (J.-J.), *L'hôpital de Vendôme (1939-1945)*, version longue illustrée sous word, p. 22 sq.].

<sup>287</sup> ACHV, Reg. CA, 11 février 1927.

*Cette main-d'œuvre non salariée que constituaient les sœurs et les « données », orphelines dont elles avaient la charge et qui ne savaient où aller ensuite, permit de réaliser des bénéfices sur les frais d'hospitalisation qui apportèrent à l'ensemble de la communauté une toute petite aisance. La qualité des soins, du nursing et de la nourriture en imposa. Il fallut agrandir et moderniser. Selon la même source, l'attachement du Dr Errard pour sa clinique était aussi fort que celui du Dr Chevallier pour la sienne : Le Dr Errard ne voyait que par cette clinique, ne vivait que pour sa profession. Il s'était fait construire une fort belle villa à Évian ; s'il déclarait, à bout de souffle, y partir pour une quinzaine de jours, on le voyait revenir au bout d'une semaine, ne pouvant vivre sans ses opérés et sa propre présence à la clinique, de jour comme de nuit<sup>288</sup>.*



*La clinique du Saint-Cœur et sa salle d'opérations.*

### ***Quand le second chirurgien devient le premier.***

L'offensive du Dr Errard débuta par une lettre du 10 juillet 1929 dans laquelle il signalait que son service était saturé par l'afflux des malades et opérés ; ce constat l'amena à demander le déplacement de la radiographie qui lui procurerait quatre ou cinq lits supplémentaires. Le 29 juillet, le président de la commission administrative confirma le surpeuplement : *Aujourd'hui encore, alors que le service ne comporte que dix-neuf lits, il y a vingt-trois malades d'installés. Dans ces conditions il s'ensuit forcément que ces malades sont moins à l'aise, les règlements concernant le cube d'air non observés, et parfois aussi une promiscuité regrettable, mais inévitable.*

Des années s'étaient écoulées depuis l'arrivée du Dr Errard et l'on commença à faire parler les statistiques : *M. le Président donne ensuite des renseignements statistiques, par comparaison avec l'autre service de chirurgie de beaucoup plus vaste. De ceux-ci il résulte que du 1<sup>er</sup> janvier 1923 au 30 juin 1929, il est entré 1 019 malades dans le service du Dr Errard contre 521 dans celui du Dr Chevallier, soit 65% contre 35%. Dans la même période il a été fait 611 opérations contre 209 (sous réserve d'omissions). Enfin, du 1<sup>er</sup> janvier 1928 au 30 juin 1929, il y a eu 7 195 journées de présence dans le service du Dr Errard contre 5 348 dans celui du Dr Chevallier.*

Repoussant la proposition du Dr Errard, jugée trop coûteuse, l'administration opta pour une permutation pure et simple des deux services en donnant les plus grands locaux à celui qui reçoit le plus de malades, permutation qui peut se faire sans frais.

Les chirurgiens avaient jusqu'au 15 août pour présenter leurs observations. Le silence des archives ne signifie pas assentiment. Et même s'il y eut permutation, celle-ci ne permit peut-être pas de compenser le manque d'espace ; le 26 mai 1930, le Dr Errard était revenu à la charge : *M. le Président dit à M. le Dr Errard*



*Médaille à l'effigie du Dr Errard  
apposé sur sa sépulture.*

<sup>288</sup> DUMONT (P.-U.), *Un siècle d'Oto-rhino*, souvenirs inédits.

qu'il a pris connaissance de ses propositions, mais que pour le moment la commission ne peut envisager de nouvelles et importantes dépenses.

Il lui demande d'accepter le projet provisoire qui mettrait à sa disposition deux chambres de l'ancien service militaire, une pour les femmes et une pour les hommes, où il pourrait évacuer tous ces opérés convalescents ou valides des jambes, capables de se rendre tous les jours à sa visite.

Les deux salles seraient remises en état de propreté. Les hommes occuperaient la plus grande chambre et prendraient leurs repas dans le réfectoire y adossé. Les femmes seraient dans la plus petite et prendraient leurs repas dans la chambre même. Les lavabos et cabinets seraient communs et le service de surveillance organisé par l'administration se tiendrait dans le bureau qui se trouve dans la grande chambre<sup>289</sup>. Le D<sup>r</sup> Errard se rangea à ces arguments.

### *La guerre des bistouris*

Avec des passes d'armes plus ou moins spectaculaires, elle marqua sensiblement la vie de l'hôpital de Vendôme dans les années trente. Le 5 septembre 1930, l'administration hospitalière était invitée à se prononcer sur un conflit entre Gabriel Chevallier d'une part, les D<sup>rs</sup> Errard et Folliot d'autre part (ce dernier étant son assistant de chirurgie<sup>290</sup>) : *la commission, après avoir pris connaissance des lettres de MM. les D<sup>rs</sup> Folliot et Errard, persiste dans son attitude primitive et estime qu'aucun des médecins de l'Hôpital n'a démérité vis-à-vis de la commission administrative et qu'ils ont tous conservé sa confiance.*



*Gabriel Chevallier*

Cerise sur le gâteau : en dépit des précautions de principe, les deux chirurgiens décidèrent de chômer Pâques 1934. Le 19 mars, la commission s'empressa de préciser sa réglementation : *Vacances de Pâques : elles comprendront deux périodes de congé, la première allant du dimanche des Rameaux au lundi de Pâques inclus, la deuxième du mardi de Pâques au jeudi suivant la Quasimodo.* Quant au choix de la période, priorité était laissée au plus

---

<sup>289</sup> Ibid., 26 mai 1930.

<sup>290</sup> Aux termes de la réorganisation des services médicaux, opérée le 1<sup>er</sup> mai 1931, le D<sup>r</sup> Folliot, médecin responsable de la maternité et de la crèche, resta assistant de chirurgie du D<sup>r</sup> Errard ; le D<sup>r</sup> Chevallier eut pour assistant de chirurgie le D<sup>r</sup> Vassor, chef du service de radiographie.

ancien dans le service, en l'occurrence le D<sup>r</sup> Chevallier<sup>291</sup>. *Certains membres du corps médical*, mécontents de cette réglementation, saisirent directement le sous-préfet, ce qui provoqua une séance extraordinaire, au cours de laquelle il apparut que la vacance simultanée des chirurgiens à Pâques s'était déjà produite : à Vendôme, il n'y avait donc pas que les cloches qui s'envolaient dans cette période...

Pierre Errard n'était pas d'un tempérament à mettre les vacances au premier plan de ses préoccupations ; mais il savait meubler des loisirs. L'un d'eux nous est connu : l'aviation. Comme nombre de Vendômois, il suivait avec passion les exploits et l'essor des plus lourds que l'air. Depuis les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, les meetings aériens attiraient les foules. En septembre 1935, une association au nom significatif vit le jour : les « Ailes vendômoises ». Elle était présentée, à l'origine, comme une section de l'Aéro-Club de Loir-et-Cher. Les objectifs étaient ainsi définis :

- Aménagement, à proximité de Vendôme, d'un terrain d'atterrissage et construction de hangars.
- Utilisation d'un avion mis à disposition par plusieurs membres.
- Création d'une école de pilotage et formation d'une jeune phalange d'aviateurs.



*Au sein des « Ailes vendômoises » les jeunes comme Robert Lebert se passionnaient pour l'aéromodélisme, en rêvant de piloter un jour un véritable avion.*

Le D<sup>r</sup> Errard en fut le premier président. Au fil des années, furent organisées de belles fêtes aériennes qui rencontrèrent un grand succès. Certains membres militaient surtout pour la création d'un aérodrome à Vendôme ; les « Ailes vendômoises » étaient sans doute aussi un enjeu politique. Comment se situait le D<sup>r</sup> Errard par rapport à tout cela ? Les sympathies pour l'Action française, qui lui ont été prêtées par plusieurs sources, ne permettent pas de conclure en quelque sens que ce soit.

Dans l'entre-deux-guerres, les deux chirurgiens de l'hôpital de Vendôme ne se sont pas engagés ouvertement dans l'arène politique locale ou régionale. Ce qui n'empêcha pas, cependant, qu'ils fussent idéologiquement connotés, l'un en accueillant les milliers d'assistants au congrès eucharistique de 1936 dans l'enceinte de sa propriété, l'autre en s'impliquant dans certains projets des « Ailes vendômoises » qui avaient des vertus de poil à gratter pour la gauche locale. Par la voie de l'air ou par celle du ciel, sans doute véhiculaient-ils les mêmes allergies dans les mêmes fractions de l'éventail politique vendômois...

---

<sup>291</sup> Selon son fils Jacques, les vacances n'étaient pas une préoccupation majeure pour le D<sup>r</sup> Chevallier : *Le D<sup>r</sup> Chevallier prenait très peu de vacances. Après la distribution des prix, en juillet, commençait un circuit d'une semaine en famille et en camping. Mais il déposait femme et enfants pour un séjour de deux ou trois semaines, mais lui revenait à Vendôme* [témoignage recueilli par l'auteur].

Les chirurgiens ne songeaient pas qu'à leurs vacances ou à leurs loisirs et, se préoccupant de l'état de leurs patients, ils faisaient progresser à petits pas la qualité des installations. Le 4 novembre 1936, le Dr Errard faisait accepter *qu'il soit construit d'urgence un tambour à fermeture automatique à l'entrée du pavillon de chirurgie, en face la porte de la salle d'opération, dans le but d'éviter les brusques refroidissements des opérés anesthésiés quittant la salle d'opération.* Avec ou sans tambour, il continuait de voir affluer les malades dans son service, toujours à l'étroit, et dans une lettre du 10 janvier 1937 il demandait son agrandissement : l'administration fut unanime à décider la mise à l'étude d'un projet d'extension de l'aile droite du bâtiment de chirurgie.

Le 2 décembre 1937, une proposition de mutation des deux services de chirurgie fut soumise à examen. Et les chiffres étaient à nouveau mis à contribution : *C'est ainsi que depuis l'année 1933 jusqu'au 31 octobre 1937, il a été constaté l'entrée de 554 malades dans le service de M. le Dr Chevallier, et 884 dans le service de M. le Dr Errard. Or le service de M. le Dr Chevallier compte 24 lits, contre 19 lits à celui de M. le Dr Errard.*

*Il résulte de cet état que le service de M. le Dr Errard est presque continuellement surchargé et que ce dernier pour faire de la place aux nouveaux arrivants, est obligé de faire « sortants » des malades incomplètement guéris qui auraient intérêt à rester hospitalisés quelques jours de plus, pour éviter des complications possibles, alors que le service de M. le Dr Chevallier est très rarement au complet, et que les malades y séjournent suffisamment longtemps, pour que souvent il soit demandé, soit par l'Assistance, soit par les compagnies d'assurances, les raisons de ces prolongations.* La permutation fut décidée par quatre voix contre deux et une abstention<sup>292</sup>.

Jean Duverger était maire de Vendôme depuis 1932, à la tête d'une majorité de droite. De sa plume acérée, P.-U. Dumont a brossé un portrait caricatural mais réussi de ce chirurgien-dentiste, *exerçant sa coupable industrie dans un minuscule cabinet situé rue Poterie, à l'angle du pont de la Chevrerie. Il est affligé d'une rhinorrhée permanente qui lui suspend sans cesse une perle au nez. La fraise électrique est, depuis longtemps déjà, d'un usage courant dans la profession ; Duverger, retardataire s'il en est, utilisera toute sa chienne de vie l'antique fraise à pédale dont le mécanisme moteur ressemble à celui d'une machine à coudre. Imaginons ce pauvre Duverger, pédalant, suant, une goutte tombant de sa narine, avec la régularité d'une clepsydre, dans la bouche du patient qu'il maintient bée de ses vieux doigts noueux et poilus. Pouah*<sup>293</sup> !

Dans sa réunion du 6 janvier 1938, la commission précisa que la mutation des services devait être réalisée pour la mi-janvier. La réaction de Gabriel Chevallier fut vive, lorsqu'il comprit que la décision allait être traduite en actes, et elle prit d'abord la forme d'un bref courrier : *Monsieur le Président, En réponse à votre lettre du 8 janvier dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je proteste contre le transfert de mon service et le changement de local de mes malades que la Commission a décidés pour le 15 janvier, sans m'entendre. Je me réserve de faire contre cette décision tout recours qu'il appartiendra*<sup>294</sup>.

### **La crise de 1938**

Avant d'entrer dans le vif de la crise, il peut être intéressant d'observer le microcosme hospitalier de Vendôme avec l'œil d'un nouveau venu. Un regard d'autant plus intéressant que les protagonistes de la pièce se frottaient et s'entrechoquaient depuis des années, voire des décennies. Ce « petit dernier » est le Dr Paul-Ursin Dumont. Jeune docteur en médecine de la Faculté de Paris, auréolé d'une mention « très bien », il vint tenter sa chance à Vendôme, au début de 1938, dans le but de s'installer comme oto-rhino-laryngologiste. Un premier contact fut établi avec le Dr Errard, *type coloré, volubile, d'un volume énorme sous sa blouse blanche, le cheveu rare ramené d'un côté, le regard pétillant de malice, derrière ses lunettes, cerclées d'or 18 carats. [...]* Nous tombons mal : *la clinique du Saint-Cœur est pourvue d'un oto-rhino qui vient de Tours le vendredi, jour de marché, et*

<sup>292</sup> ACHV, Reg. CA, 2 décembre 1937.

<sup>293</sup> DUMONT (Dr P.-U.), *Un siècle d'Oto-rhino*. Selon *Le Carillon* [10 novembre 1932], Jean Duverger s'était installé à Vendôme vers 1902 et était conseiller municipal depuis 1919.

<sup>294</sup> Ibid., 14 janvier 1938.

jouit de l'exclusivité ; de plus, ce jour-là, en ville, place de la Madeleine, sévit le Docteur Marc de Blois<sup>295</sup>. Grosse déception...

Peu après, le ciel sembla s'éclaircir : [...] un jour, le patron me dit : « Retournez voir le docteur Errard à Vendôme : il a quelque chose à vous proposer ! » Accueillis à bras ouverts, avec une amitié touchante : « Voilà ! Le docteur Boutin, qui exerçait ici le vendredi, vient de perdre sa femme ; cela l'ennuie de se déplacer chaque semaine. Il est prêt à se retirer, moyennant une indemnité de 30 000 francs qui vous donnera droit en échange à un contrat d'exclusivité avec les sœurs de la communauté du Saint-Cœur ! » 30 000 francs de l'époque, cela fait dans les 33 900 francs de 1980 et, pour un bonhomme qui gagne ses 3,50 francs par jour, cela représente – je viens de compter ! – 8 571 jours de travail, c'est-à-dire vingt-trois ans pour du vent !

P.-U. Dumont avait le goût de l'aventure et il accepta. Connaissance était faite avec le Dr Errard, mais ce n'était qu'un début : *Il reste à sacrifier aux règles de la déontologie, chaque nouvel installé devant faire une visite de courtoisie à ses confrères ; s'agissant d'un spécialiste, ces visites doivent s'étendre géographiquement à tous les médecins, chirurgiens et spécialistes exerçant dans un périmètre tel que leurs malades habituels soient susceptibles de venir le consulter.*

*La première de ces visites sera pour le tenancier et la sous-maîtresse de la seconde clinique de la ville : Gabriel et Marthe Chevallier, tous deux docteurs en médecine et parents de Pierre Chevallier qui prendra leur suite. Bien entendu, ils sont à contenance tirés avec Errard ; je redoute un peu l'accueil. On me reçoit dans le grand salon néogothique où règne une semi-obscure, entretenue par les vitraux qui assombrissent les fenêtres. « Madame, Monsieur, je me permets de venir me présenter à vous, car j'ai l'intention de m'installer à Vendôme comme oto-rhino... » Pas de réaction violente : on m'écoute, on m'observe ; on ravale un peu sa salive parce que, le Gabriel, il fait tout : la médecine, la chirurgie générale, l'oto-rhino, l'ophtalmo, sa grande spécialité ; il doit aussi tondre les chiens, couper les chats : tout quoi ! Je continue sur ma lancée : « Je me permets de vous demander si vous accepteriez que j'opère dans votre clinique les malades qui le désireraient ? » Gabriel se tourne à gauche vers Marthe, puis à droite vers moi et, avalant à nouveau sa salive : « Mais ça ne fait aucune difficulté, mon cher confrère ! »*

Le Dr Dumont évoque avec verve cette hostilité réciproque qui fut bien le seul sentiment partagé entre les deux chirurgiens : *Un peu comme les patriciens à Rome, ils avaient chacun leur "clientèle", au sens antique du terme, cette clientèle comprenant non seulement les patients mais leurs médecins. D'un côté les chevaléristes, de l'autre les errardistes, la plupart des généralistes usant de leur influence pour orienter leurs malades vers tel chirurgien donc telle clinique, parfois même les détournant vers Blois ou vers Tours.*

Les sympathies cléricales de G. Chevallier étaient connues : c'est pendant l'entre-deux-guerres que la vaste propriété connut son grand jour de notoriété publique. Les Chevallier mirent l'immense parc à la disposition des organisateurs du Congrès eucharistique diocésain de Vendôme, qui se déroula du 8 au 12 juillet 1936. Le parc fut le lieu de la cérémonie de clôture : après une grand' messe pontificale, un banquet à l'hôtel Saint-Michel, à 15 h une longue procession du Saint-Sacrement dans la propriété Chevallier, apothéose en quelque sorte de ces journées : *Elles ont été couronnées par une grande procession dans le parc splendidement décoré par M. le Dr Chevallier, cadre rêvé pour une pareille manifestation qui réunit 8 000 personnes, dont une forte masse d'hommes*<sup>296</sup>. Le périodique *L'Action catholique de Loir-et-Cher* donnait les précisions suivantes :

*[...] au fond on avait édifié un autel dominé par une croix monumentale. Plus de 2 000 hommes et jeunes gens suivirent le Saint-Sacrement porté par Monseigneur, tandis que sur les pelouses, 5 à 6 000 personnes donnaient à cette cérémonie une remarquable ampleur ; le spectacle était vraiment empoignant*<sup>297</sup>.

---

<sup>295</sup> DUMONT (Dr P.-U.), *Un siècle d'Oto-rhino*. L'autochir était une ambulance chirurgicale automobile. Maurice Bouchet était le « patron » de P.-U. Dumont.

<sup>296</sup> *Le Carillon*, 23 juillet 1936. L'importance de cet événement pour ce que nous appellerions aujourd'hui la « communication » est confirmée par l'édition d'une série de quinze cartes postales.

<sup>297</sup> AD 41, 1 PER 1937. Georges Audollent était alors évêque de Blois.



*Le congrès eucharistique de 1936, dans la prairie du D<sup>r</sup> Chevallier.*



Vendôme vivait alors en pleine effervescence du Front populaire. Un mouvement de grèves dans les principales entreprises (BOS, fonderies de Fréteval et de Saint-Ouen) avait débouché sur des acquis sociaux ; d'autres songeaient à suivre l'exemple. Dans une ambiance politique et sociale surchauffée, alors que les forces de gauche – largement anticléricales – avaient le vent en poupe, le déroulement paisible du congrès eucharistique, rassemblant des milliers de participants, peut sembler une prouesse.

La permutation des deux services de chirurgie rendait délétère un climat qui n'avait jamais été serein. Les incidents se multiplièrent à propos d'infirmières stagiaires de la Croix-Rouge envoyées dans l'hôpital et placées sous la responsabilité de Marthe Chevallier, épouse du chirurgien. Le 14 janvier 1938, une lettre du D<sup>r</sup> Errard exprimant un profond mécontentement arrivait sur le bureau de la commission :

*Il vient de se produire à l'hôpital une série d'incidents au sujet de la durée du stage des infirmières de la Croix-Rouge. Ces incidents tiennent à des décisions contraires prises par la Commission administrative de l'Hôpital d'une part et par le Comité de la Croix-Rouge d'autre part, en fait par M<sup>me</sup> la doctoresse Chevallier. Je suis étonné donc que les stagiaires qui me sont confiées par l'Administration soient chargées de service sans avis préalable et sur simple décision de M<sup>me</sup> Chevallier. Cela crée dans le service une agitation nuisible et gêne les soins des malades.*

*J'insiste de plus sur l'incorrection commise envers un chef de service qui ne se conforme qu'aux décisions de l'Administration de l'Hôpital. Enfin il me paraît anormal que M<sup>me</sup> Chevallier qui n'a aucune fonction officielle à l'Hôpital, intervienne ainsi d'une façon aussi désordonnée dans le fonctionnement du service intérieur de cet hôpital. [...]*

*Dans l'avenir, je vous serai obligé de ne plus me confier de stagiaires de la Croix-Rouge, afin d'éviter de créer du désordre dans mon service.* Copie de cette lettre fut envoyée au président du Comité de la Croix-Rouge. La mèche de la poudrière était allumée...

Dès le 10 janvier, une lettre circulaire avait été adressée aux chefs de services de l'hôpital, sous la signature du vice-président : *J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission administrative a modifié l'article 12 du règlement sur le service intérieur de l'Hôpital-hospice de Vendôme par l'additif suivant à cet article : « La Commission administrative de l'Hôpital-hospice a l'honneur de vous rappeler qu'en dehors des praticiens composant le personnel médical et pharmaceutique habilité dans cet Établissement, il est personnellement interdit à toute personne étrangère à l'Établissement (diplômée ou non) de participer aux soins médicaux, ou de donner des ordres ou directives au personnel infirmier des divers services.* Traduction en clair : « M<sup>me</sup> Chevallier n'a plus le droit de venir se mêler des activités médicales au sein de l'hôpital de Vendôme. »

Gabriel Chevallier n'avait pas eu besoin d'un dessin pour comprendre et dès le 13 il réagissait dans une nouvelle lettre (après sa protestation contre la permutation des services) ; des deux côtés, on « vidait son sac » : *l'économiste m'a dit, ce matin, que cette lettre ne visait ni les Médecins, même étrangers à l'Établissement, qui m'aident pour mes opérations, ni les infirmières de la Croix-Rouge, qui ont reçu, mais en dehors de l'hôpital, des ordres de la S.S.B.M., dont elles font partie, infirmières que je lui avais déclaré être tout prêt à renvoyer si l'Administration le désirait.* Après avoir tenté de mettre l'économiste en contradiction avec l'esprit de la circulaire, le chirurgien passait à

la contre-offensive : *Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire étendre cette interdiction de donner des ordres au personnel infirmier de mon service, au personnel médical et pharmaceutique habilité dans l'Établissement, mais ne faisant pas partie de mon service. Ce cas s'est produit à plusieurs reprises. Exemple à l'appui : Tout dernièrement encore, exactement le 10 janvier, le Dr Folliot est venu demander à M<sup>lle</sup> Terney, surveillante de mon service, si elle désirait prendre le service du Dr Errard, et a terminé l'entretien en lui disant : « Si quelque chose ne va pas, dites-le nous. »*

*Le Dr Folliot n'a pas à recruter le personnel du Dr Errard dans mon service, ni à se faire rendre compte de ce qui peut n'y pas aller. Il se confirme ainsi que les services chirurgicaux entretenaient des rapports très tendus, chacun trouvant des alliés chez des confrères, comme le Dr Folliot, chef du service de la maternité, pour le Dr Errard.*

L'affaire déborda rapidement hors des murs de l'hôpital. Le 3 mars 1938, l'inspecteur de l'Assistance publique rendait le rapport que l'administration lui avait demandé, sur les instances du sous-préfet de Vendôme, *sur certains errements qui se seraient manifestés dans les services de chirurgie de l'hôpital-hospice de Vendôme, et notamment dans le service de M. le Dr Chevallier.* L'enquêteur aborda la doléance essentielle : *C'est ainsi que M<sup>me</sup> Chevallier qui, bien que docteur en médecine, n'appartient à aucun titre à l'hôpital-hospice de Vendôme, vient fréquemment dans le service de son mari, chirurgien de l'Établissement, et s'est permise, à plusieurs reprises, de faire des observations aux infirmières de service.*

*Cette façon de procéder, qui est en violation flagrante avec le règlement de l'Établissement hospitalier, mérite d'être relevée, et je pense qu'il serait utile de rappeler à M<sup>me</sup> Chevallier par l'intermédiaire de la commission administrative de l'Établissement que les salles de l'Hôpital ne sont ouvertes qu'aux Médecins de l'Établissement.* Dans la foulée, M. Piriou, vice-président de la commission fit adopter, en dépit de l'opposition du maire, une motion : *Seuls les Médecins étrangers à l'hôpital ayant un malade en traitement, auront droit d'accès dans ce service, sous réserve d'approbation du Médecin-chef dudit service*<sup>298</sup>.

Le 27 février 1938, le Dr Chevallier déclenchait une nouvelle salve de dénonciations. Il revenait tout d'abord sur le cas de M<sup>lle</sup> Terney, son infirmière, qui venait de démissionner : *M. l'Économiste m'a annoncé avant-hier que M<sup>lle</sup> Terney avait demandé à changer de service pour incompatibilité d'humeur avec moi et que la commission avait fait droit à cette demande.*

*L'accident qui a déterminé la décision de M<sup>lle</sup> Terney dépasse la compétence administrative et est d'ordre public puisqu'il s'agit d'une intoxication qui a failli être mortelle. M<sup>lle</sup> Terney n'a pas voulu se soumettre à la manière de faire que je lui indiquais pour éviter de pareils dangers. Ce qu'elle appelle incompatibilité d'humeur est simplement un refus d'obéissance.*

L'incident est intéressant si on laisse de côté la double question – « qui a tort ?, qui a raison ? » – pour considérer les ressorts relationnels d'ordres différents qui liaient les intervenants :

- Le chirurgien pouvait faire valoir la supériorité de sa compétence par rapport à tous ses collaborateurs et à l'administration hospitalière. Son seul point de fragilité tenait à la qualité de sa relation et de sa communication avec ses subordonnés et ses patients.

- L'administration de l'hôpital ne pouvait appuyer son autorité que sur le respect des réglementations en vigueur. Recevant aussi les doléances des uns et des autres, elle avait tout intérêt à entendre les versions opposées avant de prendre une décision. Et le Dr Chevallier ne manquait pas de souligner le point faible :

1°) *Il est nécessaire qu'une surveillante, qui a fait une faute grave, comme c'est le cas de M<sup>lle</sup> Terney, ne puisse, en dehors de son chef, s'adresser à l'Administration, qui accepte de la changer de service, sans savoir ce qui s'est passé.*

2°) *Il est nécessaire qu'il y ait dans mon service un carnet ou un cahier sur lequel la surveillante ne puisse refuser d'écrire mes prescriptions et mes indications, comme le faisait M<sup>lle</sup> Terney.*

Le maire de Vendôme, Jean Duverger, concluait qu'il fallait inciter l'infirmière à donner sa démission. Mais la majorité de la commission ne fut pas de cet avis :

---

<sup>298</sup> Ibid., 3 mars 1938.

1°) La commission administrative décide qu'il sera fait une enquête relativement à la plainte du Dr Chevallier concernant le cas de M<sup>lle</sup> Terney.

2°) Il sera donné satisfaction au Dr Chevallier au sujet de la demande qu'il fait pour qu'un cahier ou un carnet soit délivré à l'infirmière de son service.

Dans la même lettre, Gabriel Chevallier tirait à boulets rouges sur une autre cible : le service de la pharmacie. Il en dénonçait le *fonctionnement anormal* et y voyait une des causes de l'incident avec M<sup>lle</sup> Terney : *Cet accident n'a été possible aussi qu'à cause du fonctionnement anormal du service de la pharmacie. J'ai déjà signalé, le 13 janvier, à M. Fédon, administrateur de service, que M<sup>lle</sup> Le Guillou réclamait le cahier de pharmacie avant 8 h du matin. C'est évidemment pour être libre de faire ensuite tout autre chose que son service. Le Pharmacien a prétendu que c'était les ordonnances de la veille qu'elle réclamait.*

*Mais il est facile à M. Guimond de dire ce qu'il veut puisqu'il est juge et partie. Cette façon de faire entraîne l'habitude pour les infirmières de présenter à la pharmacie des demandes de médicaments formulées par elle, et l'habitude pour M<sup>lle</sup> Le Guillou de délivrer des médicaments suivant son bon plaisir même quand il s'agit des toxiques, ce qui est absolument contraire à la loi.*

La commission conclut sur ce point : *M. Guimond, pharmacien, chef du service de pharmacie, entend se conformer strictement au règlement du service intérieur de l'Hôpital (article 15) ainsi qu'à la loi de germinal. Toutefois, en dehors des heures prescrites pour la délivrance des médicaments il consent, dans l'intérêt des malades, à délivrer à son officine les médicaments urgents nécessaires aux besoins du service sur prescriptions écrites et signées du médecin traitant<sup>299</sup>.* Finalement, et ce n'est pas son moindre mérite, l'administration hospitalière a su faire émerger d'une crise très épidermique des améliorations dans le fonctionnement des services.

Mais le problème de la présence fréquente de Marthe Chevallier dans le bâtiment de chirurgie restait la grande pomme de discorde. Dans une lettre du 7 mars 1938, elle-même brossait un historique de ses liens avec l'établissement, témoignage biographique des plus précieux par la précision des faits cités :

*Permettez-moi en effet de vous rappeler dans quelles conditions je suis devenue l'aide de mon mari à l'hôpital. En août 1914 la déclaration de guerre privait mon mari mobilisé à Vendôme, d'un aide officiel, le Dr Latron et d'un aide habituel, le Dr Gensollen, médecin-major du 20<sup>e</sup> Chasseurs. Je les ai remplacés bénévolement. La tâche qui m'incombait à Vendôme était lourde. Médecin de la Croix-Rouge, il me fallait organiser, puis faire fonctionner mon service de l'hôpital auxiliaire n° 9, former les infirmières de la Croix-Rouge (qui n'avaient jamais suivi de cours), aider mon mari, bientôt seul chirurgien de la place, à toutes ses opérations. Lorsque celui-ci, retenu par un arrivage de blessés, ne pouvait se rendre à l'hôpital, j'allais y faire les pansements et assurer les soins consécutifs aux opérations et cela à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Personne, alors, ne pensait à me dire que les salles de l'hôpital n'étaient ouvertes qu'aux médecins de l'Établissement. [...] Ce n'est qu'à la fin de juin 1915 que j'ai quitté l'hôpital de Vendôme, mon mari ayant une autre affectation.*

*Au retour de la guerre, en mars 1919, le Dr Latron n'étant pas revenu à Vendôme, le service de chirurgie de l'hôpital n'avait plus comme aide que le Dr Vassor, qui faisait les anesthésies. J'aurais pu poser ma candidature au poste laissé vacant par le Dr Latron, et obtenir d'être nommée officiellement chirurgien adjoint. Mais je n'ai pas voulu grever le budget des pauvres. Il m'a semblé que je pourrais leur donner mon temps sans réclamer de rétribution, et c'est pourquoi il a été convenu qu'un seul aide de mon mari émargerait au budget de l'hôpital. Et c'est mon désintéressement que me reproche aujourd'hui l'autorité préfectorale. [...]*

*J'ai relu le dernier règlement de l'hôpital (1925). L'article 12 in fine dit : « Il (le chirurgien) pourra également se faire assister de tout autre médecin de son choix sans que cela puisse donner droit à aucune rétribution. [...] C'est dans ces conditions que j'ai travaillé depuis vingt-trois ans à l'hôpital de Vendôme, sous le contrôle et la responsabilité d'un chef de service que l'article 12 du règlement autorise à se faire assister par tout médecin de son choix. [...]*

---

<sup>299</sup> Ibid., 3 mars 1938.

*Et si l'hôpital prenait à mon égard une mesure d'exception, ce serait une brimade que rien ne paraît justifier, ni les services que j'ai rendus, ni la lettre ou l'esprit du règlement, ni l'attitude que j'ai eue comme médecin de la Croix-Rouge<sup>300</sup>.*

Marthe Chevallier poursuivit son activité dans le service de chirurgie de son mari et la réaction ne tarda pas ; le 18 mai 1938, un vœu fut soumis au vote : *La commission administrative adresse un blâme avec inscription au procès-verbal à M. le D<sup>r</sup> Chevallier qui, à plusieurs reprises, et malgré les décisions qui lui ont été notifiées, s'est fait accompagner dans son service par M<sup>me</sup> Chevallier. La commission administrative renouvelle à M<sup>me</sup> Chevallier la décision prise le 3 mars 1938, lui interdisant l'accès de l'hôpital en dehors des heures de visites régulières pour les étrangers à l'Établissement<sup>301</sup>.*

Une lettre du D<sup>r</sup> Chevallier n'allait évidemment pas tarder à arriver sur le bureau du président-maire : *Si vous désirez des éclaircissements complémentaires sur cette question dont l'importance ne vous échappe sans doute pas, je suis à votre disposition pour vous les donner soit à vous personnellement, soit devant la commission administrative si elle consent à m'entendre<sup>302</sup>.* La commission fut unanime à souhaiter l'audition du chirurgien, qui eut lieu le 30 juin. G. Chevallier s'exprima et fut écouté, au moins pendant un certain temps : [...] *il critique l'administration de la commission administrative, répétant à plusieurs reprises qu'elle ne sait pas administrer, qu'elle est ignorante et ne sait pas écrire en français, qu'il ne comprend pas ce qu'on lui écrit et prit à partie le vice-président, M. Piriou.*

*Les membres de la commission qui jusque-là avaient écouté en silence manifestèrent leur impatience et d'une vive intervention de M. le vice-président, de MM. Bonneau et Guimond, firent comprendre au D<sup>r</sup> Chevallier qu'il en avait assez dit. Alors, celui-ci se retira<sup>303</sup>.*

Le point de non-retour était proche. Il fut atteint le 5 octobre, où la commission administrative fut réunie en séance extraordinaire ou comité secret : *M. Bonneau expose que la réunion sollicitée par lui a été motivée par la conduite de M. Chevallier à l'égard des membres de la commission administrative. Celui-ci passe journellement outre aux décisions prises par la commission administrative. Depuis le 7 mars, date à laquelle M. le D<sup>r</sup> Chevallier a été avisé que M<sup>me</sup> Chevallier devait s'abstenir de venir à l'hôpital-hospice pour les opérations, M<sup>me</sup> Chevallier est venue ostensiblement quarante fois<sup>304</sup>. M. Bonneau demanda une suspension pendant trois mois, qui fut votée pour une période allant du 25 octobre 1938 au 25 janvier 1939 ; pendant celle-ci, le service serait assuré par le D<sup>r</sup> Errard.*

Il était prévu qu'à partir du 7 octobre, les entrants chirurgicaux seraient exclusivement dirigés sur le service du D<sup>r</sup> Errard. Ce jour-là ne pouvait se passer sans incident et le D<sup>r</sup> Chevallier s'empressa d'en signaler un : *M<sup>me</sup> Alexandrine David, de Saint-Martin-des-Bois, atteinte d'une fracture du coude gauche, que j'ai radiographiée chez moi le 30 septembre et à qui j'ai conseillé de revenir pour entrer à l'hôpital, s'est présentée aujourd'hui au dit hôpital où on lui a déclaré [...] que mon service était plein, de venir me voir à moins qu'elle ne veuille entrer dans le service du D<sup>r</sup> Errard<sup>305</sup>.*

Finalement, l'accidentée avait été admise dans le service du D<sup>r</sup> Chevallier à l'initiative du maire de Vendôme, en contradiction avec la décision du 5 octobre et avec le règlement qui voulait que l'administrateur de service fût le seul à décider en la matière. Ce dernier contesta cette argumentation, mais le maire de Vendôme persista, déclarant la délibération *entachée de nullité*, en tout cas *irrégulière*, cause de *préjudice moral*. Les esprits s'échauffaient : on était au bord de la rupture. L'accalmie vint de là où on ne l'attendait pas, d'un membre du camp opposé au D<sup>r</sup> Chevallier :

---

<sup>300</sup> Ibid., 17 mars 1938.

<sup>301</sup> Ibid., 18 mai 1938.

<sup>302</sup> Ibid., 9 juin 1938.

<sup>303</sup> Ibid., 30 juin 1938.

<sup>304</sup> Ibid., 5 octobre 1938.

<sup>305</sup> Ibid., 13 octobre 1938.

*À ce moment, M. Guimond demande la parole, ce qui lui est accordé. [...] pour montrer la bonne volonté de collaboration de tous, M. Guimond demande que les différends qui pourront surgir à l'avenir soient réglés sur leurs points divers et spéciaux après entente préalable par la voie de rapports directs, ce qui est accepté<sup>306</sup>. On l'avait échappé belle... Le 27 octobre, l'administration hospitalière était appelée à réagir à la énième lettre du D<sup>r</sup> Chevallier. Il y développait une argumentation réglementaire, domaine dans lequel il savait se montrer redoutable<sup>307</sup>. La commission prit acte, ce qui signifiait sans doute qu'elle était momentanément hors d'état de répliquer.*

Alors, l'« affaire Chevallier », qui devait déjà nourrir les conversations des Vendômois, fit une percée dans l'opinion publique de l'arrondissement de Vendôme en s'étalant dans les colonnes de l'hebdomadaire *Le Carillon*. Il citait une lettre ouverte de G. Chevallier :

*J'ai tenu à mettre au courant de cette décision les familles de situation modeste qui, en cas de maladie, sont forcées de recourir à l'hôpital. Je quitte avec regret mon service et les malades dont j'avais la confiance et à qui j'aurais voulu pouvoir continuer, sans « suspension », à donner mes soins et à témoigner ma sympathie.*

*De 1910 à 1922, sauf une interruption de quatre ans pendant la guerre, j'ai assuré tout le service chirurgical de l'hôpital. Toutes les opérations pratiquées à l'hôpital étaient faites gratuitement.*

*En 1922, à l'arrivée du D<sup>r</sup> Errard, on a divisé les salles de chirurgie en deux services et les opérations sont devenues payantes pour les malades qui ne bénéficiaient pas de l'assistance médicale gratuite. Mais avant 1922 je n'ai jamais touché à l'hôpital que mon traitement de 50 francs par mois ; et en 1922 j'aurais préféré continuer dans les mêmes conditions.*

*Aujourd'hui on veut m'enlever toute possibilité de chirurgie hospitalière. Si on y réussit, j'essaierai dans l'avenir de donner autrement ma contribution sociale. Et dès maintenant je ferai mes efforts, pour que les malades de situation modeste, qui ne peuvent faire les frais habituels d'une clinique, n'aient pas à souffrir de la décision de la commission administrative<sup>308</sup>.*

Le D<sup>r</sup> Errard envoya deux lettres de protestation à l'administration de l'hôpital. Dans la première, il prenait acte de la publication du texte du D<sup>r</sup> Chevallier dans quatre journaux du département et se dressait surtout contre un point du récit rétrospectif : *Ce texte laisse supposer au public que j'ai fait modifier le régime des malades payants à l'hôpital de Vendôme au moment de mon entrée en service à l'hôpital en 1922. C'est, je tiens à le préciser, une affirmation calomnieuse publiée avec l'évidente intention de me nuire.* Le chirurgien affirmait son intention de déposer une plainte contre G. Chevallier auprès de son syndicat médical.

Dans sa seconde lettre, il constatait l'émotion provoquée dans l'opinion : *[...] je me permets d'attirer votre attention sur l'émotion profonde du public à la suite du communiqué publié dans cinq journaux locaux par le D<sup>r</sup> Chevallier. Il en résulte un discrédit grave qui atteint à la fois l'administration de l'hôpital et son chirurgien actuel, chef de service de cet Établissement.* Le D<sup>r</sup> Errard demandait à la commission de faire une mise au point dans la presse.

Une fois de plus, le maire de Vendôme soutint son ami Chevallier : *M. Duverger s'exprime ensuite ainsi : « Ayant lu les lettres du D<sup>r</sup> Errard du 5 novembre 1938, je ne puis m'associer à ses vues et ses demandes, ne voulant personnellement pas entrer dans des luttes corporatives qui durent depuis trop longtemps. »* Partisan de G. Chevallier, certes, mais Duverger était tout de même las de l'interminable guerre des bistouris. La majorité fit à adopter une « mise au point » à insérer dans les journaux qui avaient publié le communiqué du D<sup>r</sup> Chevallier. La commission y précisait la chronologie du passage aux interventions chirurgicales payantes : *Le tarif a été accepté par tout le corps médical.*

*Une deuxième délibération en date du 5 mai 1919, approuvée le 16 du même mois, maintient les honoraires déjà acceptés par les médecins et chirurgiens.*

*À la suite d'un arrêté de M. le Ministre de l'Hygiène en date du 8 juillet 1921, le tarif appliqué aux soins chirurgicaux de l'hôpital-hospice de Vendôme est devenu celui imposé aux accidentés du travail.*

---

<sup>306</sup> Ibid.

<sup>307</sup> Ibid., 27 octobre 1938.

<sup>308</sup> *Le Carillon de Vendôme*, 3 novembre 1938.

*Tout ceci antérieurement au dédoublement du service chirurgical qui n'a été effectué que le 1<sup>er</sup> juillet 1922<sup>309</sup>.*

Nul ne pouvait ignorer désormais l'« affaire Chevallier ».… Avant la fin du mois de novembre, le conseil municipal délibéra à son tour sur le sujet. Le conseiller Édouard Martellière prit la parole : *M. Martellière estime que la municipalité, qui a la charge des intérêts généraux de la ville, a un droit de regard sur la commission administrative, qu'en la circonstance la municipalité doit prendre la défense des intérêts des malades de Vendôme [...] auxquels le libre choix du chirurgien ne devrait pas être refusé.* À l'unanimité, les dix-huit conseillers présents votèrent le vœu proposé par le maire, demandant au préfet le déclenchement d'une enquête administrative d'une part, le sursis à toute sanction avant de connaître le résultat de l'enquête d'autre part<sup>310</sup>. L'année 1938 s'achevait sous le signe du point de suspension : suspendu le D<sup>r</sup> Chevallier... En suspens l'éventuelle enquête administrative et la future position de Marthe Chevallier au sein de l'hôpital...

### ***1939 : l'incroyable épilogue de l'« affaire Chevallier »***

Les trois mois de suspension du D<sup>r</sup> Chevallier prenaient fin le 25 janvier 1939. Le chirurgien n'avait aucune envie de reprendre son service tant que l'enquête administrative n'avait pas produit ses résultats. D'où sa demande de congé formulée le 24 janvier : *J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé de trois mois. J'espère que ce nouveau délai permettra d'effectuer l'enquête que j'ai demandée dès le 12 mars 1938 et de supprimer les mesures qui m'ont rendu pratiquement impossible d'assurer mon service dans des conditions de sécurité suffisantes pour mes malades.*

La demande fut examinée dans la séance du 31 janvier et mise aux voix : l'habituelle majorité (Piriot, Bonneau, Guimond, Melin) se prononça pour le refus. L'ordonnateur, Bonneau, proposa la réponse suivante : *Monsieur le Docteur, En réponse à votre lettre du 24 courant, parvenue en dehors des délais prévus par le règlement sur le service (article 12) demandant un congé de trois mois, la commission administrative de l'hôpital-hospice de Vendôme a le regret de ne pouvoir vous accorder ce congé. Le motif invoqué dans votre lettre n'est pas prévu dans le règlement.*

*Dans ces conditions, nous ne pouvons que vous inviter à reprendre, dès maintenant la direction de votre service assisté de M. le D<sup>r</sup> Vassor chirurgien adjoint comme il est prévu par le règlement sur le service intérieur de l'hôpital.* Les quatre mêmes voix se portèrent en faveur de ce texte.

Le 16 février, G. Chevallier écrivait au D<sup>r</sup> Guimond, administrateur de service, demandant un congé de quinze jours pour raison de santé, ce qui lui fut accordé. Quant au remplacement du D<sup>r</sup> Vassor, la commission rappelait : *vous êtes autorisé, en vertu de l'article 12 des statuts, à faire choix vous-même du praticien étranger ou non à l'hôpital, pour vous assister dans vos actes opératoires ; mais elle prenait soin d'ajouter : Mais il reste bien entendu que ce choix ne peut, en aucune manière, se fixer sur un médecin ayant fait l'objet d'une interdiction d'entrée à l'hôpital.* Point n'était besoin de citer de nom... Le choix du chirurgien devait être fait avant le 1<sup>er</sup> mars.

Le 16 mai 1939, la commission administrative se réunit en séance extraordinaire pour envisager les suites à donner au rapport de l'inspecteur général des services administratifs. Un des adversaires les plus déterminés de G. Chevallier, l'ordonnateur Bonneau, proposa l'adoption d'un vœu détaillé :

*La commission administrative de l'hôpital-hospice, après avoir entendu la lecture qui lui a été faite, à la sous-préfecture, du rapport de M. l'Inspecteur général Lacaisse, sur le fonctionnement de l'Hôpital. Décide :*

*1° de remercier MM. Honoré et Guimond du geste qu'ils ont fait en proposant à M. Lacaisse, lors de son inspection, de se démettre de leur fonction d'administrateur au profit de celle de praticien de l'hôpital, si cela devait amener un apaisement au sein de cet Établissement. [...]*

*2° La commission décide également d'adresser à M. le D<sup>r</sup> Chevallier, chirurgien de l'hôpital, la lettre suivante :*

---

<sup>309</sup> ACHV, Reg. CA, 10 novembre 1938.

<sup>310</sup> Ibid., 1<sup>er</sup> décembre 1938.

*« M. le Docteur, La commission administrative [...] a l'honneur de vous prier de bien vouloir lui adresser dès que possible et au plus tard avant la fin de ce mois, trois noms de médecins exerçant sur le territoire de la ville de Vendôme et qui, d'accord avec vous, accepteraient de vous assister dans vos actes opératoires à l'hôpital.*

*[...] Il reste bien entendu, aux termes du rapport de M. Lacaisse, que M<sup>me</sup> la doctoresse Chevallier ne peut en aucune manière figurer sur la liste que vous nous soumettez; »*

Le vœu fut adopté par la majorité. Mauvaise séance pour le D<sup>r</sup> Chevallier qui fut encore mis sur la sellette à propos d'un problème survenu l'avant-veille. Une malade de Savigny-sur-Braye fut admise dans son service comme souffrant d'une appendicite aiguë : *Aussitôt on adressa un coup de téléphone au D<sup>r</sup> Chevallier. On répondit que le docteur était absent, mais qu'il ne rentrerait pas très tard. Voici la réponse textuelle : « le D<sup>r</sup> est absent. Il sera prévenu dès son retour. Il ne rentrera pas très tard. »* 19 h : G. Chevallier était toujours absent ; même chose à 22 h. Le chirurgien ne se présenta qu'à minuit et opéra immédiatement. L'administrateur de service, Melin, concluait son rapport sur quelques observations :

*1° Il est regrettable qu'une urgence (appendicite aiguë) soit retardée de douze heures parce qu'un spécialiste est absent. J'ai dit que si un nouveau fait se produisait, il fallait alerter un autre spécialiste ou un aide de chirurgie pour que ce dernier puisse se rendre compte de l'état du malade et décider ou non de l'intervention immédiate.*

*2° Le D<sup>r</sup> Chevallier fut assisté par le D<sup>r</sup> Dattin, en l'absence du D<sup>r</sup> Honoré. Mais le D<sup>r</sup> était en outre entouré de quatre infirmières [...]. Aux yeux de l'administrateur de service, deux étaient de trop, qui auraient dû rester dans leur service d'affectation<sup>311</sup>.*

Le silence s'abattit sur les activités de l'hôpital, de ses médecins et chirurgiens, de ses administrateurs. L'été installait sa torpeur, ses congés, comme d'habitude ; mais l'été de 1939 était à l'orage : la foudre allait s'abattre sur l'Europe et le Vendômois dès les premiers jours de septembre.

---

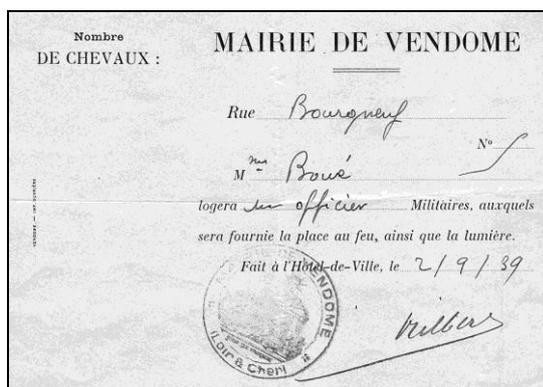
<sup>311</sup> Ibid., 16 mai 1939.

## L'hôpital de Vendôme (1939-1940)

### De la "drôle de guerre" à la tragédie de juin 1940

#### Se préparer au pire...

Réunie le 31 août 1939 en séance extraordinaire, la commission administrative de l'hôpital ne nourrissait plus guère d'illusions sur les chances de la paix en Europe et décidait qu'il y aurait lieu de se procurer immédiatement les matériaux nécessaires pour l'exécution du plan de défense passive, construction d'abris, vitres à blenir, etc. Quelques dizaines d'heures plus tard, la réalité du cauchemar s'imposait... À la mi-septembre, on continuait de s'affairer à la création des abris. Certes, Vendôme était éloignée des fronts de combat, mais toujours à la merci d'un raid de bombardement. Des itinéraires d'évacuation furent mis au point : en cas d'alerte, les vieillards devaient gagner la cave 84, creusée dans la falaise sud du Loir. Et le personnel hospitalier recevait des masques à gaz.



Dès le 2 septembre 1939, des habitants de Vendôme furent requis pour loger des militaires.

Avec la mobilisation, le fonctionnement des services fut fortement perturbé. On dut rappeler le Dr Honoré, qui avait cessé ses fonctions médicales en devenant administrateur de l'établissement. Le 7 septembre, le Dr Chevallier fut entendu, en séance extraordinaire, par la commission administrative privée de deux de ses membres mobilisés : M. le Dr Chevallier présente donc ses griefs relativement à l'article 12 du règlement qui, dit-il, n'a pas été observé par l'ancienne commission en ce qui concerne M<sup>me</sup> Chevallier qui lui servait d'aide de chirurgie. Puis il passe en revue la question des infirmières qui ont quitté son service et enfin les incidents de la Croix-Rouge dans lesquels le Dr Errard est intervenu sans

qu'il en soit informé et qui d'après lui ont été réglés sur le seul point de vue du Dr Errard. [...] Enfin il conclut en disant que pour toutes sortes de raisons il ne peut assurer son service si l'on n'admet pas à l'hôpital l'entrée de M<sup>me</sup> Chevallier comme aide de chirurgie.

G. Chevallier montrait ainsi qu'il ne passait l'éponge sur rien et ne reculerait devant aucun recours si la nécessité s'en faisait sentir. Il se retira et la discussion s'ouvrit. Pour le conseiller municipal Baglan, M<sup>me</sup> Chevallier devait retrouver sa place dans le service de son mari. M. Melin acceptait cette éventualité en raison des circonstances actuelles, la France ayant besoin de toutes ses forces vives. Son collègue Piriou prit la même position, prenant soin de préciser que les mesures qui ont été prises par la commission l'ont été avec connaissance de cause et qu'il ne croit pas pouvoir se déjuger. Il ne restait à Jean Duverger qu'à poser la question : *Quels sont ceux qui demandent la rentrée à l'hôpital de M<sup>me</sup> Chevallier comme aide de chirurgie de son mari le Dr Chevallier dans les conditions antérieures à son exclusion ?* Trois voix pour, deux abstentions (Piriou, Melin), l'« affaire Chevallier » s'achevait, non pas faute de combattants mais pour cause de guerre...

À peine libéré de ses obligations militaires, le Dr Dattin demanda à reprendre, le 1<sup>er</sup> mars 1940, ses fonctions de chef de plusieurs services, dont ceux des vieillards et de la radiographie. André Dattin exerçait depuis longtemps à l'hôpital de Vendôme où, de 1925 à 1931, il avait été médecin bénévole avant d'être nommé médecin-chef le 1<sup>er</sup> mai 1931 et, quelques mois avant que n'éclate la guerre, appelé à diriger en outre le service de radiologie<sup>312</sup>.

<sup>312</sup> Pour son comportement pendant la première guerre mondiale, André Dattin a reçu la croix de guerre avec palmes et deux étoiles et celle de chevalier de la Légion d'honneur. Le 15 janvier 1958, atteint par la limite d'âge, il fut nommé médecin honoraire de l'hôpital de Vendôme et conserva son poste dans la commission administrative jusqu'en 1976. Nombre d'informations concernant son père nous ont été aimablement communiquées par M. Guy Dattin : qu'il en soit ici remercié.



*Au second plan, un baraquement établi dans la cour de l'hôpital.*

Un problème majeur fut d'emblée celui des locaux. Une partie de l'établissement fut réservée au service de santé militaire qui occupa pratiquement le pavillon de gauche du "bâtiment neuf" (construit dans la première décennie du siècle)<sup>313</sup>. Pour atteindre le total de 64 lits militaires disponibles, il fallut prévoir l'installation d'une terrasse couverte et chauffée à l'étage de ce même bâtiment (dans l'espace entre les deux pavillons). Mais l'équilibre spatial de l'hôpital se trouvait remis en cause. L'école voisine de la Cormegeaie devint une véritable annexe hospitalière : à la quarantaine de lits accueillant déjà des personnes âgées, on décida d'ajouter deux baraquements – installés dans la cour – qui permettraient d'atteindre une capacité d'accueil de cent lits au moins pour les vieillards des deux sexes. En outre, deux autres "baraques" furent implantées dans le jardin de l'hôpital. Dans un rapport présenté le 7 décembre 1939, l'administrateur Melin estimait que la capacité d'accueil serait à peu près doublée, passant de 300 à environ 600 lits.

De nouveaux lits, certes, mais cela coûtait cher, très cher, et l'administration de l'hôpital lança un signal de détresse au préfet, dès le 5 octobre : *La Commission ne demande qu'à fournir un gros effort pour l'hospitalisation des malades ou des vieillards, mais elle ne peut acheter la quantité de lits et de gros matériels nécessaires au fonctionnement d'un service presque doublé. Elle veut bien acheter des draps, des couvertures, du linge, petit matériel d'ustensiles de cuisine ou de tables, mais c'est tout ce qu'elle peut faire.*

*Quant aux lits, matelas, traversins, oreillers, cuisinières, appareils de chauffage et tout gros matériel superflu et inutilisable pour elle après la guerre, elle ne peut en assurer l'achat, n'ayant pas de numéraire et d'avances. Annonçant une perte journalière de 1 500 francs par rapport au prix de revient de 1938, elle concluait : Nous sommes très gênés pour notre trésorerie<sup>314</sup>. Pour le linge et le petit matériel d'usage, un crédit supplémentaire de 300 000 francs fut alloué ; et cet argent, il faudrait le récupérer dans le prix de journée facturé...*

Dès les premières semaines du conflit, la présence de réfugiés était déjà évoquée et, en décembre, la commission administrative en prévoyait des répercussions sur la fréquentation hospitalière : *Vu le nombre des réfugiés amenés par l'Administration et les réfugiés volontaires séjournant actuellement dans la ville de Vendôme et dans tout l'arrondissement, il y a lieu de prévoir un plus grand nombre de journées<sup>315</sup>.*

Capacité d'accueil accrue signifiait nécessairement une augmentation du personnel infirmier. Pour la section militaire, deux infirmières étaient en service alors que la convention en prévoyait quatre ; les deux postes manquants furent réclamés dès le 14 septembre. La situation ne semblait pas éclaircie au début de décembre : M<sup>lle</sup> Chesneau, affectée au service militaire dès les premiers jours de la mobilisation, demanda une rétribution ; l'administration sembla tomber des nues, persuadée que l'infirmière avait été envoyée par la Croix-Rouge à titre bénévole... Mais elle était bien utile et s'était fait apprécier : *reconnaisant les aptitudes et la manière de servir de M<sup>lle</sup> Chesneau, bien qu'elle n'ait pas été admise par la Commission, celle-ci est d'avis de la conserver à titre bénévole exceptionnel et temporaire, non logée ni nourrie, mais de lui accorder une indemnité de nourriture qu'elle fixe à 12 francs par jour<sup>316</sup>. Les efforts de l'hôpital ont été réels dans le recrutement de personnels puisque, selon le*

<sup>313</sup> La convention passée en 1938 entre l'autorité militaire et l'hôpital attribuait normalement le pavillon de droite au service de santé de l'armée ; mais des raisons pratiques semblent avoir dicté l'inversion des occupations. Les services civils récupéraient, en contrepartie, une salle dite "Bernard Labbé" dans la partie "hospice" de l'établissement. Enfin, il fallut évacuer le service de vénéréologie dans un autre bâtiment, pour faire la place aux militaires.

<sup>314</sup> ACHV, Reg. CA, 5 octobre 1939.

<sup>315</sup> Ibid., 7 décembre 1939.

<sup>316</sup> Ibid.

rapport du 7 décembre, le nombre des surveillantes hospitalières a été porté de 7 à 12 celui des *surveillants des deux sexes* de 48 à 63.



*M. et M<sup>me</sup> Leriche, employés de l'hôpital.*

Très vite, certains employés virent leur situation matérielle se détériorer. Georgette Leriche était alors *basse-courrière*, mais s'occupait surtout de l'étable, récemment reconstruite sur l'Île-Madeleine, à l'extrémité de l'espace hospitalier. En temps normal, son modeste salaire s'ajoutait à celui – guère plus gros – de son mari, charretier de l'établissement. Depuis qu'il était mobilisé, elle n'avait pas reçu l'allocation militaire sollicitée et la commission décida de lui accorder gracieusement la nourriture<sup>317</sup>.

### ... Et subir le pire

Dans *Le Carillon* du 16 mai 1940, l'œil du lecteur s'arrêtait, inquiet, sur le titre de l'éditorial : *De la Hollande à la Moselle furieuse ruée allemande*. La surprise n'était pas totale et l'on savait déjà, par les communiqués entendus à la TSF, que les armées allemandes avaient déclenché cette vaste offensive depuis le 10 mai. L'heure était grave : *Ne nous illusionnons surtout pas sur les énormes difficultés de la tâche qui incombe aux Alliés. La bataille qui s'engage sera longue et dure. Nos pertes seront, hélas !, sensibles ; mais nous vaincrons sûrement. Il fallait avoir confiance : Le plan de notre État-Major a été peut-être un peu bouculé parce qu'il s'attendait à une résistance plus efficace des troupes belges et hollandaises, mais soyons persuadés qu'il avait prévu toutes les éventualités.* "Toutes" les éventualités ? Voire... L'avance allemande fut foudroyante, irrésistible.



*Entre le 27 mai et le 11 juin 1940, de la victoire proclamée à la défaite prévisible.*

À l'approche de la mi-juin, la tension était déjà palpable du côté de l'hôpital de Vendôme. Le vice-président de la commission administrative, A. Piriou, s'en inquiétait dès le jeudi 13 : *À l'hospice, les vieillards et infirmes, dont c'est le jour de sortie, parlent pour la plupart de s'en aller dans leur famille ou chez des amis des environs où ils*

<sup>317</sup> M. et M<sup>me</sup> Leriche ont été nommés par la commission administrative le 10 mars 1937. Le mari fut chargé des soins et de la conduite du cheval, de l'aide aux gros travaux de l'étable, pour un salaire mensuel de 550 fr. son épouse était responsable de l'étable et de la porcherie, avec une rétribution mensuelle de 300 fr. Logement, chauffage, éclairage, portion de jardin, un demi-litre de lait par jour et par personne constituaient les avantages en nature.

*pourront en cas de bombardement se mettre à l'abri dans les caves en roc qui ne manquent pas dans les environs, et plus faciles à atteindre que celles qui sont à leur disposition à Vendôme [...].*

*Le personnel est aux abois, les salles sont pleines de blessés et de malades et plusieurs employées, dans les différents services, parlent de quitter l'établissement. La journée se passe sans qu'aucune directive ne parvienne à l'établissement, on est dans le désarroi le plus complet<sup>318</sup>.*

Le lendemain, pas question de tenir le traditionnel marché hebdomadaire ; les forains n'étaient pas au rendez-vous et la consigne était plutôt le "sauve-qui-peut" que le rassemblement : *Les uns après les autres, les habitants s'en vont par tous les moyens à leur disposition, un vent de panique règne sur la ville, on dit que les gendarmes, les gardes mobiles, les employés de la recette des finances et des postes ont reçu l'ordre d'évacuation et que beaucoup sont déjà partis.* A. Piriot déplorait une situation échappant à tout contrôle : *Je me demande si il va y avoir enfin des ordres pour l'évacuation des hospitalisés de Vendôme. Bientôt personne ne voudra plus assurer son service, de crainte des bombardements par avions. On amène en effet des blessés qui ont été mitraillés dans les trains et dans les gares ; il en arrive d'un peu partout, de Sargé, Mondoubleau, Brou et notamment de Bessé-sur-Braye ; une jeune femme prénommée Jeanne a été amenée [...], elle a une balle de mitrailleuse dans la main et il n'a pas encore été possible de l'extraire.*

*Les vieillards qui peuvent marcher quittent l'hospice les uns après les autres, les malades et les blessés qui le peuvent en font autant ; une jeune femme accouchée de la veille quitte l'hôpital avec son enfant, malgré les conseils du personnel qui l'exhorte à ne pas commettre cette imprudence. Je rentre chez moi extrêmement affligé de toutes ces misères auxquelles il est impossible de porter secours<sup>319</sup>.* Panique, blessés venus d'ailleurs mais de lieux de plus en plus proches, gens en fuite en tous sens, Vendôme était au cœur de la guerre.

Le 15 juin 1940, à 11 heures 25, *sonna l'heure du grand martyr de la ville<sup>320</sup>.* Des avions allemands déversèrent un chapelet de bombes autour de la porte Saint-Georges et de la rue Poterie où s'entassait une foule serrée, en route pour "passer la Loire" : tous les témoignages dépeignent *les hurlements de douleur, d'épouvante, qui s'élevèrent du quartier bombardé, le fracas des maisons qui s'effondraient auquel se mêlait le bruit de percussion des dernières bombes, le charnier humain qui succéda dans la rue Poterie, des environs de l'Hôtel de Ville à la rue au Blé, sur deux cents mètres, à la colonne des réfugiés, les voitures et maisons en feu<sup>321</sup>.*

Le charpentier Fisseau avait quitté au matin sa maison proche de la porte Saint-Georges pour prendre son service – au titre de la "Défense passive" – et tenter de réguler le flot des populations en fuite... Vers 11 heures 30... *Trois coups de bombe éclataient, suivi d'un bruit de vitres cassées... Un morne silence... Et l'horreur : Un spectacle horripilant s'offrit à mes yeux, les cadavres avaient été projetés les uns sur les autres, le hurlement des blessés, le râle des agonisants me fit reculer quelque peu, la porte de mon moulin était encombrée de cadavres. Une femme avec le bout du pied arraché était prise entre la porte et une machine-outil<sup>322</sup>.*

Immédiatement sur place, le commandant des sapeurs-pompiers Haugou ne put que constater l'indigence de l'accueil hospitalier : *Une femme me supplie de transporter sa mère à l'hôpital ; je me rends auprès de cette femme qui a l'avant-bras gauche arraché et la tête ensanglantée, nous la transportons à l'hôpital où nous ne trouvons ni infirmier, ni infirmière ; nous la déposons sur un brancard et la laissons dans le vestibule de la chirurgie<sup>323</sup>.*

---

<sup>318</sup> PIRIOT (A.), *Vacances non payées ou Les tribulations d'une douzaine d'évacués volontaires de Vendôme sur les routes de Touraine*, texte dactyl., 15 juillet 1940 [archives de G. Leriche]. Voir aussi « Vendômois en exode », *BSAV*, 2012, p. 121-148.

<sup>319</sup> PIRIOT (A.), *Op. cit.*

<sup>320</sup> LEPALLEC (R.), *Les bombardements de Vendôme, juin 1940*, Vendôme, Éd. Librairie, 1983.

<sup>321</sup> *Ibid.* p. 36.

<sup>322</sup> *Notes sur les événements de juin 1940. Rapport Fisseau*, BCTV, fonds local, V-FIS, B 16.

<sup>323</sup> *Ibid.* p. 37.



*Bombardement et incendie laissant apparaître les arcades du tribunal, jusqu'alors dissimulées et presque aussitôt démolies.*

Henri Duriez, directeur urbain de la “Défense passive”, transportant une femme très grièvement blessée à l'hôpital, fit le même constat : *J'y arrivai avec un corps presque exsangue ; je ne trouvai personne sauf une femme qui m'aïda à descendre le brancard et à porter la semi-morte dans le vestibule de la clinique chirurgicale. Il devait être 15 heures. Le vestibule était littéralement encombré. J'entrai dans une ou deux salles, appelant même à l'aide, mais je n'aperçus personne, sauf les blessés qui se plaignaient d'être abandonnés ; pourtant, la femme qui m'avait aidé à décharger mon brancard et semblait du personnel de l'hôpital m'assurait que M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> Chevallier et des infirmières étaient là.*

Si l'on en croit Albert Fisseau, le D<sup>r</sup> Chevallier et son épouse semblent s'être partagés entre leur clinique et l'hôpital, les deux établissements étant proches : *À la clinique, M<sup>me</sup> Legal, aidée d'autres infirmières, donnait les premiers soins. C'était pendant que nous amenions les blessés à la clinique que j'appris que le docteur était arrivé à la clinique ainsi que M<sup>me</sup> Chevallier.*

[...] *Très tard dans la soirée, je retournai à la clinique voir si rien d'anormal ne survenait. Je vis le docteur qui était revenu de l'hôpital et il me dit : « Vous direz à M. Duverger que l'on ne peut plus opérer à l'hôpital, il n'y a plus d'eau, ni gaz, ni électricité, ni stérilisation »<sup>324</sup>.*

La structure hospitalière fut totalement débordée, par l'ampleur du drame d'abord, par les désertions dans ses rangs ensuite : *Les blessés se succédèrent rapidement, apportés sur des brancards par des porteurs bénévoles qui les déposèrent dans le vestibule du service de chirurgie, dans les couloirs, dans la salle d'opération.*

*M. Duverger, maire, arrivé avec les premiers blessés, était présent ainsi qu'un adjoint, un administrateur, le dépliant de l'hôpital. Les autres infirmières de l'hôpital se joignirent à celles du service de chirurgie. M<sup>me</sup> Chevallier demanda qu'on fît évacuer la salle d'opération pour pouvoir y opérer. Elle demanda d'appeler les autres médecins : « Il n'y a pas un seul médecin à Vendôme, fut-il répondu, le chirurgien militaire, lui, est parti hier soir. »*

*M<sup>me</sup> Chevallier est donc restée seule à soigner les blessés, avec les infirmières. M. Duriez vint la demander pour aller à la rue Ferme ; on la réclamait à sa clinique où il y avait également des blessés. Elle ne put s'absenter, car à l'hôpital les blessés arrivaient toujours.*

*Dès 13 heures, il n'y avait plus de compresses stérilisées dans le service où on opérait depuis 9 heures du matin. On avait déjà utilisé les boîtes des salles militaires. Impossible de stériliser parce qu'il n'y avait plus ni gaz, ni électricité et que l'hôpital n'avait pas un chauffage de secours.*

*Heureusement, on trouva une boîte de compresses à la maternité. C'est avec cette boîte, utilisée avec parcimonie, que l'on opéra jusqu'à la nuit<sup>325</sup>.*

<sup>324</sup> *Rapport Fisseau...*, op. cit. L'auteur du rapport précise que des premiers soins furent également donnés par plusieurs personnes, dont M<sup>me</sup> Lorcet et les sœurs de Pouvoir de la rue Ferme, sans compter l'abbé Rollon : *M. l'archiprêtre [de la Trinité] est venu également consoler les blessés et même les soigner.* Toujours selon la même source, le D<sup>r</sup> Dattin, de retour à Vendôme dans la matinée du 16, reprit immédiatement toute son activité à l'hôpital.

<sup>325</sup> *Ibid.* p. 53-54.



*Marthe Chevallier*



*Gabriel Chevallier*

La panique de l'exode avait vidé l'hôpital comme nombre de lieux de Vendôme. Le 17 juillet, Jean Duverger<sup>326</sup>, président de la commission administrative, saluait le courage de la poignée de femmes restées à leur poste : *Il expose la carence du personnel qui, pris de peur, a quitté l'hôpital, et finalement rend hommage aux deux sous-surveillantes de vieillards, M<sup>lles</sup> Montaru et Lemoine, avec six filles de salle qui ont assuré les soins aux blessés du bombardement du 15 juin : M<sup>mes</sup> Jeanne Denis, Solange Rougier, Poisson, Gillard, Letourmy.* Au total, 22 personnes reçurent une gratification pour n'avoir pas déserté leur poste sous les bombes, tandis que les fuyards se verraient retenir leurs journées d'absence<sup>327</sup>.

**LES JOURNÉES TRAGIQUES**  
*On nous prie d'insérer :*  
M. le commandant Haugou, dans le n° du 10 juillet, relate ceci :  
*Nous transportons cette femme à l'hôpital où nous ne trouvons ni infirmiers, ni infirmières.*  
Les infirmiers (tous militaires) avaient effectivement évacué l'hôpital le matin même avec les malades de ce service.  
Mais toutes les infirmières diplômées étaient à leur poste au moment du bombardement, soignant depuis le matin les malades et blessés venant d'hôpitaux évacués et ceux de la route.  
Dix minutes à peine avant le bombardement, l'hôpital recevait les blessés d'un

train mitrillé et elles étaient près de ces derniers blessés au moment de l'attaque aérienne.  
Elles sont allées dans les abris au moment du bombardement mais avaient regagné la salle d'opération avant l'arrivée des blessés du bombardement.  
Toutes protestent contre l'article de M. Haugou laissant croire à la population qu'elles étaient absentes en cette pénible journée où elles se sont dépensées sans arrêt du matin jusqu'à la nuit.  
Mme R. VIAL, Mme MOINE, Mlle BÉGUÉ, Mlle GUILLOUZ.

*Des infirmières sont bien restées sur place.*

En réalité, les départs d'une partie du personnel et de responsables de l'hôpital n'ont pas répondu à un seul et même déclic. Le samedi, peut-être une heure avant le bombardement tragique, A. Pirirot incitait infirmières et employées à rester en place : *Les dames du personnel administratif et des services hospitaliers veulent partir, étant impuissantes à assurer leur service ; elles estiment qu'il est inutile de risquer leur existence sans pouvoir rendre aucun service. J'essaye de les faire réfléchir en invoquant l'abandon de leur poste qui pourrait leur valoir des sanctions,*

<sup>326</sup> Jean Duverger était chirurgien-dentiste de l'hôpital. Atteint par la limite d'âge, il cessa d'exercer ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 1941 et la commission le nomma chirurgien-dentiste honoraire de l'établissement. Il était conseiller municipal de Vendôme depuis 1919 et maire de la ville depuis novembre 1932.

<sup>327</sup> Un an plus tard pratiquement, le 11 juin 1941, la commission proposa deux autres personnes pour une récompense : MM. Cochard, chef jardinier de l'hospice et Motteron, employé de la mairie, méritent une indemnité pour récompenser leur dévouement au moment des bombardements de juin 1940.

notamment la perte de leur situation [...]. Je finis par leur dire qu'en l'occurrence, chacun doit savoir en son âme et conscience, ce qui lui reste à faire, mais qu'en tant qu'administrateur, je ne peux que les inviter à rester à leur poste<sup>328</sup>.

Le même Piriôt, le soir même, était sur la route de Montoire, poussant une petite voiture chargée de bagages, en compagnie de son épouse, des concierges de l'hôpital, de Georgette Leriche, la *basse-courrière*, et de quelques autres : "évacués volontaires" sur la route de l'exode... Il avait suffi d'un aperçu sur les décombres de la rue Poterie : *Je suis profondément émotionné par cette vision de carnage qui a, paraît-il, causé la perte d'une quarantaine de vies humaines, dont plusieurs sont sous les décombres*. Tout le "choc thermique" de l'événement est là, faisant fondre des certitudes réglementaires abstraites devant la réalité prégnante des situations concrètes, surtout quand il n'y a même pas place pour l'héroïsme...

Si le maire de Vendôme ressentit de la colère à l'égard de celles et ceux qui avaient fui, il comprit aussi que l'absence de consignes tempérait leur faute et que des sanctions trop sévères prolongeraient le désordre : *Je vois la famille Hallouin [concierges de l'hôpital, partis en exode avec A. Piriôt] à qui M. le maire a fait des observations un peu sévères pour avoir abandonné la conciergerie [...]; enfin il les a laissés réintégrer, mais en les prévenant qu'ils ne seront pas payés. Après réflexion, le 10 juillet, il a proposé simplement que les jours d'absence seuls, c'est-à-dire neuf jours, ne seraient pas payés*<sup>329</sup>.



*Dessinée par Charles Portel ou photographiée, la porte Saint-Georges est décoiffée. Elle sera sauvée.*

La désorganisation explique les informations quasi inexistantes sur les victimes hospitalisées : *Il [le maire] ajoute que vu la panique, le désarroi et le manque de personnel, les journées des 15, 16, 17 juin n'ont pas été enregistrées, ces blessés n'ayant été ni portés entrants, ni sortants du fait de la défection du personnel des bureaux de l'Hôpital*. Le bilan humain fut très lourd : sans doute une centaine de morts, environ 200 blessés traités sur place (mais d'autres ont été conduits plus loin) ; quelque 2 000 sans-abri. Le patrimoine immobilier était réduit de 11 %, avec plus de 200 maisons détruites ou gravement sinistrées. Au premier rang des immeubles endommagés par le terrible incendie qui avait suivi le bombardement figurait la porte Saint-Georges, siège de la mairie. Épargné, l'hôpital hérita passagèrement d'une nouvelle fonction : les bureaux de la mairie furent installés à l'économat.

L'arrivée des troupes allemandes à Vendôme, le 18 juin, ne donna lieu à aucun combat. Seul, un jeune tirailleur marocain, exténué, fut fauché par une rafale allemande à l'entrée du faubourg Chartrain et agonisa de longues heures sur le trottoir avant d'être transporté à l'hôpital... Trop tard.

<sup>328</sup> PIRIÔT (A.), *Op. cit.*

<sup>329</sup> PIRIÔT (A.), *Op. cit.* Les départs semblent avoir été programmés par petits groupes distincts. Ainsi, sur le chemin de l'exode, A. Piriôt et ses compagnons virent-ils passer à Montoire une *caravane d'évacués* où figuraient le dépendier, cinq infirmières, la surveillante et la bonne du service de pharmacie de l'hôpital.

## Vacances non payées ou Les tribulations d'une douzaine d'évacués volontaires de Vendôme sur les routes de Touraine (juin 1940), par A. Piriot.

Le récit qui suit est certainement un des plus intéressants témoignages sur l'aventure dramatique que vécurent nombre de Vendômois, fuyant devant l'avance allemande avec un souci obsessionnel : « passer la Loire ». Le document original a été mis à disposition par Gérard Leriche, né à Vendôme et professeur de mathématiques pendant de longues années dans un établissement secondaire de cette ville ; sa mère fut une des protagonistes de cette équipée. Qu'il en soit ici vivement remercié.

Le texte est présenté dans son intégralité (précédé du titre donné par son auteur, A. Piriot<sup>330</sup>), simplement accompagné d'un appareil de notes de bas de page, afin de compléter l'information sur certains personnages, lieux ou faits. En introduction de plusieurs dates, des faits d'ordre militaire ont été brièvement signalés afin de lier le « périple » des Vendômois au contexte plus large de la guerre dans la région. Ce texte a fait l'objet d'un article dans le bulletin de la Société archéologique du Vendômois de 2012

« Depuis le 10 juin, jour où l'Italie a pris position dans la guerre contre les alliés, les nouvelles, malgré les communiqués officiels optimistes, sont plutôt alarmantes, on ne parle que de replis stratégiques d'une façon continue, l'ennemi approche de plus en plus de Paris et successivement, les villes de Rouen, Vernon, Orléans, sont bombardées, c'est bientôt le tour de Châteaudun, d'après les on-dit, car les journaux de Paris n'arrivent plus à Vendôme, il est vrai que l'on n'était guère mieux renseigné avant.

Les employés du Ministère des PTT, repliés à Vendôme depuis le commencement de la guerre, qui avaient été en partie et petit à petit réintégrés à Paris, reviennent par groupes<sup>331</sup>.



*La grande offensive allemande a commencé un mois plus tôt.*

<sup>330</sup> Une courte notice concernant A. Piriot est placée en fin d'article.

<sup>331</sup> Le 2 mai 1939 fut confirmée la réquisition du collège du Bellay et du lycée Ronsard pour y loger les services du ministère des PTT. Un premier train, transportant 813 personnes, arriva en gare de Vendôme le 2 septembre de la même année. Le 12 juin 1940, le ministère des PTT reçut l'ordre d'évacuer Vendôme pour se replier sur Limoges et Poitiers. Sur cet épisode de l'histoire postale, s'impose la lecture de l'ouvrage très complet et documenté de Pierre PLOUSEAU, *L'exode d'un ministère à Vendôme, 2 septembre 1939-mi-juin 1940*, Orléans, Corsaire Éditions, 2009.

*Lundi 10 juin. Ce jour-là aussi...*

*Le gouvernement français quitte Paris pour Tours.*

Le 10, je reçois un ordre d'hébergement pour M. Marty, rédacteur aux PTT, celui-ci ne me cache [pas] que son séjour à Vendôme pourrait ne pas être très long : on vit dans l'incertitude la plus complète.

Dans la ville, c'est un défilé ininterrompu de véhicules de toutes sortes, depuis l'auto de luxe jusqu'à la poussette et la voiture d'enfant en passant par les hippomobiles des paysans du Nord et de l'Est que l'on reconnaît à leur conformation particulière ainsi qu'au harnachement des chevaux, il y a aussi des gens à pied chargés de valises et de sacs de montagne, naturellement, les bicyclettes, tandems, etc., se faufilent entre les voitures.

*Jeudi 13 juin. Ce jour-là aussi...*

*Du 13 au 17 juin, plusieurs villes de la Sarthe sont bombardées : Mamers, La Ferté-Bernard, La Flèche...*

Le jeudi 13, M. Marty me dit que les services des PTT installés à Vendôme vont être évacués en direction de Poitiers, cependant il me demande de conserver sa clef qu'il remettra au concierge du lycée s'il est obligé de partir dans la nuit, mais il pense que ce sera seulement pour le lendemain.

À l'hospice, les vieillards et infirmes dont c'est le jour de sortie, parlent pour la plupart de s'en aller dans leur famille ou chez des amis des environs où ils pourront en cas de bombardement se mettre à l'abri dans les caves en roc qui ne manquent pas dans les environs, et plus faciles à atteindre que celles qui sont à leur disposition à Vendôme<sup>332</sup>.



*Cette image apaisée de l'hôpital de Vendôme n'est plus d'actualité.*

<sup>332</sup> Les abris sous roche ne faisaient pas défaut à Vendôme, notamment celles aménagées dans les coteaux sud de la vallée du Loir : faubourgs Saint-Bienheure et Saint-Lubin, rues Ferme et de la Grève, avenue Rochambeau [Voir LEPALLEC René, *Les bombardements de Vendôme, juin 1940*, Vendôme, Éd. Librairie, 1983 ; un ouvrage essentiel pour la compréhension des événements de juin 1940 à Vendôme].

On essaye de les calmer et j'estime même qu'il n'est pas prudent avec l'encombrement des rues de les laisser sortir pour leur promenade du jeudi.

Il est à peu près impossible de les en dissuader, les plus hardis et les plus valides trouvent le moyen de s'enfuir sans qu'on les voit [sic].

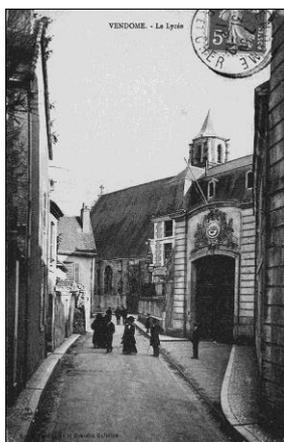
Le personnel est aux abois, les salles sont pleines de blessés et de malades, et plusieurs employées dans les différents services, parlent de quitter l'établissement.

La journée se passe sans qu'aucune directive ne parvienne à l'établissement, on est dans le désarroi le plus complet, M. Duverger<sup>333</sup>, maire, reste dans l'expectative attendant des ordres qui ne viennent pas.

### *Vendredi 14 juin. Ce jour-là aussi...*

*Les troupes allemandes entrent dans Paris, déclarée « ville ouverte ». Du 14 au 16, le centre d'Orléans est la proie des flammes. Le gouvernement français quitte Tours pour Bordeaux.*

Le vendredi 14, la panique règne dans Vendôme, déjà un certain nombre d'habitants sont partis, les convois de réfugiés du Nord et de l'Est passent continuellement ainsi que des automobilistes de Paris reconnaissables à leurs numéros minéralogiques.



Les employées arrivent au lycée et en attendant les autobus qui doivent les transporter à Poitiers, s'assoient sur leurs bagages ou sur la bordure des trottoirs de la rue Saint-Jacques.

Le marché du vendredi n'existe pas, les forains ne sont pas venus à Vendôme, seules des denrées alimentaires apportées par des fermiers des environs, font l'objet d'un commerce restreint<sup>334</sup>.

Les uns après les autres, les habitants s'en vont par tous les moyens à leur disposition, un vent de panique règne sur la ville, on dit que les gendarmes, les gardes mobiles, les employés de la recette des finances et des postes ont reçu l'ordre d'évacuation et que beaucoup sont déjà partis.

### *Entrée du lycée, rue Saint-Jacques*

Mon locataire, M. Marty, est réveillé à quatre heures du matin avec l'ordre de se rendre en hâte au lycée, il m'apprend que le départ des services des PTT s'organise avec l'aide d'autobus parisiens, il conserve cependant sa clef, n'étant pas encore très sûr de partir dans la journée.

Les employées arrivent au lycée et en attendant les autobus qui doivent les transporter à Poitiers, s'assoient sur leurs bagages ou sur la bordure des trottoirs de la rue Saint-Jacques.

---

<sup>333</sup> Jean Duverger est né le 4 février 1874 à Juillaguet (Charente). Politiquement marqué à droite, il a été conseiller municipal de Vendôme de 1919 à 1941 ; adjoint au maire de 1921 à 1932 ; maire du 5 novembre 1932 au 4 février 1941. Il fut en outre conseiller d'arrondissement et président de ce conseil de 1935 à 1940. Le 4 avril 1944, il fut nommé président de la Délégation spéciale, qui dirigea pendant quelques mois la vie municipale de Vendôme, sous l'étroit contrôle de l'occupant ; il siégea rarement, avançant des raisons de santé, et laissa la direction effective au collaborateur Jules Dengremont, rédacteur du *Carillon de Vendôme*.

Albert FISSEAU a donné cette appréciation sur le comportement de Duverger pendant les événements de la mi-juin 1940 : M. Duverger, durant ces trois journées tragiques, se dévoua sans compter [...]. Il est regrettable qu'il ne fut pas plus énergique dans ses initiatives, l'esprit de hiérarchie présidant toujours à ses décisions. Il fut plutôt l'exemple de l'homme de la rue que celui du chef.

<sup>334</sup> Le marché du vendredi était bouleversé, anormal. Les fermiers vinrent assez nombreux en ville, pour affaires, ou à l'affût des nouvelles, afin de prendre des dispositions en vue d'un départ éventuel. [...] Pendant ce temps les fermières et les jardinières de Vendôme écoulèrent leurs produits sans mal ; jamais les clients n'avaient été plus nombreux et moins difficiles [LEPALLEC (R.), *Les bombardements de Vendôme (juin 1940)*, p. 28].

Le marché du vendredi n'existe pas, les forains ne sont pas venus à Vendôme, seules des denrées alimentaires apportées par des fermiers des environs, font l'objet d'un commerce restreint<sup>335</sup>.

Les uns après les autres, les habitants s'en vont par tous les moyens à leur disposition, un vent de panique règne sur la ville, on dit que les gendarmes, les gardes mobiles, les employés de la recette des finances et des postes ont reçu l'ordre d'évacuation et que beaucoup sont déjà partis.

Dans l'après-midi, je passe à l'hôpital, je rencontre M<sup>me</sup> Germain, sous-économe de l'établissement qui me signale le cas d'un chirurgien de l'hôpital Tenon à Paris, venu conduire une de ses malades à Orléans en allant rejoindre sa famille évacuée en Bretagne, il a tenu à Paris jusqu'au dernier évacué de Tenon, il passe à Vendôme en automobile avec son fils conduisant chacun une voiture, mais l'une d'elles est en panne et il ne trouve en ville aucun mécanicien disponible pour effectuer la petite réparation nécessaire, il est mourant de soif et de fatigue et me demande à passer la nuit à l'hôpital, toutes les chambres d'hôtel étant retenues : les services étant archi-bondés, il n'est pas possible de lui donner satisfaction, en attendant, je lui fais donner à la pharmacie de l'eau additionnée d'un peu d'alcool de menthe pour étancher sa soif.

Sur la recommandation de M. Buisson<sup>336</sup>, administrateur de service, je le conduis chez M. Gazeau, dentiste rue des Béguines, la porte est close, personne ne répond à plusieurs coups de sonnette parce que probablement tout le monde est parti dans la maison.

Je lui suggère alors l'idée de s'adresser à un de ses confrères, M. le D<sup>r</sup> Chevallier et lui indique en même temps la corderie Lambert où il pourra trouver une corde solide pour remorquer sa seconde voiture dans le cas où il ne pourrait trouver aucun garagiste pour la réparer, je le quitte et lui donne rendez-vous à l'hôpital pendant que je vais essayer de lui trouver une chambre si M. Chevallier ne peut le recevoir, ce qui ne serait pas impossible car j'ai entendu dire que sa clinique était pleine de malades et de blessés<sup>337</sup>.

Je me rends au lycée où des autobus parisiens en nombre insuffisant emmènent les employés des PTT qui sont depuis le matin assis sur les trottoirs, et je m'enquiers si M. Marty, mon locataire, est parti. J'aurais pu en ce cas offrir au chirurgien de Tenon la chambre qu'il occupe ; je le trouve dans la cour du lycée et il ne sait pas encore quand il pourra partir, je ne peux donc pas disposer de sa chambre.

Poursuivant mes recherches, je trouve M. Lefèvre, économe du lycée et lui demande de me faire connaître le directeur du service de l'hébergement des PTT, ce dernier me dit qu'un de ses employés logé à l'hôtel Saint-Michel vient de partir<sup>338</sup>. Je me rends aussitôt à cet hôtel, M<sup>me</sup> Raineau, la propriétaire, finit par me trouver une chambre que je retiens à tout hasard pour le chirurgien de Tenon.

Je retrouve ce dernier comme convenu, à la porte de l'hôpital, il est chargé de chaînes et de cordes pour remorquer sa deuxième voiture.

Le D<sup>r</sup> Chevallier lui a offert le souper et le gîte, je lui fais part de ma démarche à l'hôtel, il est hésitant, mais prend aussitôt la décision d'arrêter définitivement la chambre à l'hôtel pour ne pas gêner son

---

<sup>335</sup> *Le marché du vendredi était bouleversé, anormal. Les fermiers vinrent assez nombreux en ville, pour affaires, ou à l'affût des nouvelles, afin de prendre des dispositions en vue d'un départ éventuel. [...] Pendant ce temps les fermières et les jardinières de Vendôme écoulaient leurs produits sans mal ; jamais les clients n'avaient été plus nombreux et moins difficiles* [LEPALLEC (R.), *Les bombardements de Vendôme (juin 1940)*, p. 28].

<sup>336</sup> Cet administrateur est peu présent dans les délibérations de la commission administrative de l'hôpital (absence excusée le 7 septembre 1939).

<sup>337</sup> Gabriel Chevallier avait fondé une clinique privée qui fut comprise dans la partie sinistrée de la ville, du fait du bombardement et de l'incendie du 15 juin 1940. Avec sa femme Marthe, elle-même médecin, ils furent seuls à assurer une présence médicale. La présence de nombreux blessés dès le 14 pourrait s'expliquer par l'arrivée en gare de Vendôme d'un train mitraillé vers Sargé-sur-Braye.

<sup>338</sup> Cet hôtel était situé en face du pont du même nom. Au début de la guerre, les locaux du lycée Ronsard ayant été réquisitionnés, certains cours y furent donnés [Voir HILLEMANT (B.), « Souvenirs de la guerre de 1939-45 », *Fidélité vendômoise*, n° 36, 2009]. Sous l'Occupation, il semble avoir hébergé le *Soldatenheim*, « foyer des soldats » des troupes allemandes stationnées dans la ville.

confrère très occupé et encombré ; il en sera quitte pour aller s'excuser et le remercier de son obligeance<sup>339</sup>.

Puis il me demande l'autorisation de garer ses voitures dans la cour de l'hôpital pour la nuit, le garage de l'hôtel étant déjà plein de voitures, il est décidé à partir le lendemain de bonne heure pour la Bretagne. Je prends sur moi de lui accorder cette autorisation et je lui fais placer ses voitures de façon à ce qu'elles ne gênent pas.

Je me demande si il va y avoir enfin des ordres pour l'évacuation des hospitalisés de Vendôme.

Bientôt personne ne voudra plus assurer son service de crainte des bombardements par avions. On amène en effet des blessés qui ont été mitraillés dans les trains et dans les gares, il en arrive d'un peu partout, de Sargé, Mondoubleau, Brou et notamment de Bessé-sur-Braye ; une jeune femme prénommée Jeanne a été amenée par M<sup>me</sup> Follys de Louveciennes avec qui elle est en relations et qui voyageait avec elle, elle a une balle de mitrailleuse dans la main et il n'a pas encore été possible de l'extraire.

Les vieillards qui peuvent marcher quittent l'hospice les uns après les autres, les malades et les blessés qui le peuvent en font autant, une jeune femme accouchée de la veille quitte l'hôpital avec son enfant malgré les conseils du personnel qui l'exhorte à ne pas commettre cette imprudence.

Je rentre chez moi extrêmement affligé de toutes ces misères auxquelles il est impossible de porter secours.

### **Samedi 15 juin.** Ce jour-là aussi...

**Le premier bombardement de Blois a lieu à 2 heures du matin. Gien et Châteaudun sont également bombardés.**

Samedi 15 juin, M. Buisson, administrateur de service, vient me trouver dans la matinée et me déclare qu'il veut aller conduire M<sup>me</sup> Buisson à Loches, il me demande de le remplacer pendant son absence, ajoutant qu'il rentrera dans la soirée vers 15 heures ; je m'empresse de lui rendre ce service.

Je fais peu de temps après une visite à l'hôpital qui est toujours de plus en plus encombré, les sorties volontaires de malades, de vieillards et de personnel continuent.

Je pousse jusqu'à la place Saint-Martin, M<sup>me</sup> Touzalin<sup>340</sup> notre vieille amie et sa fille Suzanne font leurs préparatifs pour partir en automobile, l'une avec la famille Bouard<sup>341</sup>, leurs voisins pâtisseries d'à côté, l'autre avec la famille Mauduit, nos anciens voisins épiciers lorsque nous étions encore au Café de la ville.

Presque tous les magasins sont fermés ou se ferment en ce moment, j'ai commission de rapporter des rillettes pour le déjeuner et je vois le moment où je vais rentrer bredouille, enfin je trouve le charcutier de la rue Saint-Jacques encore ouvert, le magasin est plein de clients qui ont bien du mal à se faire servir.

Sur la place de la Madeleine, je trouve le D<sup>r</sup> Folliot<sup>342</sup> qui a été appelé à la gare où des blessés par mitrailleuses et par bombes viennent d'arriver, il me demande comment faire pour amener ces blessés à

---

<sup>339</sup> Ce n'est pas un exemple unique du sens de l'hospitalité du D<sup>r</sup> Chevallier, notamment à l'égard de ses confrères parisiens rencontrant des difficultés. L'exemple le plus probant est donné par Bernard Hillemand dont le père, chirurgien à Paris, chercha à loger son fils lycéen à Vendôme pour l'année scolaire 1939-40 : [...] *comme l'internat des Hôpitaux de Paris était alors un corps d'élite très soudé, mon père avait écrit aux deux de ses anciens collègues qui exerçaient à Vendôme. Son journal relate que c'est celui des deux qu'il ne connaissait pas, le docteur Gabriel Chevallier, qui lui répondit une lettre charmante, disant qu'entre anciens collègues on était en famille et que par conséquent, moi fils d'ancien collègue, je n'avais qu'à venir chez lui. Sans même m'avoir vu au préalable, il m'accueillait ainsi dans son intimité familiale* [HILLEMAND (B.), op. cit.].

<sup>340</sup> Ce magasin, situé sur la place Saint-Martin, était réputé à Vendôme pour la vaisselle, les services de table qui y étaient vendus.

<sup>341</sup> Bouard : pâtissier et confiseur, installé sur la place Saint-Martin, qui se fit une bonne renommée dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle en créant des spécialités inspirées par l'histoire locale (comme les « saintes Larmes »).

l'hôpital ; je lui réponds que je ne crois pas possible de trouver de voitures en ville, il faudrait qu'il s'adresse à la mairie ou à la sous-préfecture, qui ont peut-être des moyens de réquisition, et que de plus, tous les services sont pleins à l'hôpital, qu'il n'y a plus de matelas disponibles, les infirmières ont leurs blouses et tabliers rouges du sang des blessés qu'elles ont pansés comme elles ont pu, et ne savent plus où donner de la tête ; le mieux, lui dis-je, serait de les évacuer plus loin, au moins pour ceux qui peuvent supporter un supplément de trajet.

Nous nous quittons après cette conversation, car l'heure du déjeuner approche et je rentre à nouveau à l'hôpital. MM. Tison<sup>343</sup>, dépensier ; Poncelet, ouvrier en fer ; Nouvière, chauffeur ; et Hallouin<sup>344</sup>, concierge viennent d'être informés que tous les hommes de 13 à 60 ans sont invités à quitter Vendôme par leurs propres moyens et à passer la Loire.

Ces quatre employés partiront après déjeuner, il ne restera plus d'hommes à l'hôpital à part quelques infirmes incurables hospitalisés.

Les deux fils du concierge sont déjà partis, l'un sur la motobécane de l'établissement où il est occupé dont il doit rejoindre la ville de repliement, l'autre l'accompagne sur la bicyclette de sa sœur.

Les dames du personnel administratif et des services hospitaliers veulent partir étant impuissantes à assurer leur service ; elles estiment qu'il est inutile de risquer leur existence sans pouvoir rendre aucun service.

J'essaie de les faire réfléchir en invoquant l'abandon de leur poste qui pourrait leur valoir des sanctions, notamment la perte de leur situation, mais dans mon for intérieur, je ne suis pas très sûr en insistant de les vouer à une terrible mort.

Je n'arrive guère à les convaincre, elles estiment que les bombardements par avions se rapprochent tellement de Vendôme que l'évacuation de l'hôpital devrait déjà être ordonnée.

Je finis par leur dire qu'en l'occurrence, chacun doit savoir en son âme et conscience, ce qui lui reste à faire, mais qu'en tant qu'administrateur, je ne peux que les inviter à rester à leur poste.

Du reste, il n'est autant dire plus possible de remplir les formalités administratives des entrées et sorties des malades et blessés.

C'est une allée et venue continuelle de personnes étrangères à l'établissement qu'on ne peut plus arrêter au passage.

Déjà la pénurie de médecins ne permet plus de secourir tous les blessés.

Je rentre à la maison pour déjeuner, pendant que nous sommes à table, vers onze heures et demie, on entend le ronflement saccadé d'avions que nous n'avons pas l'habitude d'entendre ; je m'empresse d'entrouvrir les fenêtres afin d'éviter les bris de vitres dans la mesure du possible et on se réfugie de la cuisine en appentis où nous déjeunons, dans un angle de la salle à manger, car nul doute que ce soit des

---

<sup>342</sup> Né le 25 mai 1879 à Sablé (Sarthe), le docteur Folliot était déjà actif, à l'hôpital de Vendôme avant la première guerre mondiale. Le 17 janvier 1923, il fut nommé médecin adjoint. Trois ans plus tard, il demandait une augmentation de traitement, justifiée par l'importance de ses responsabilités : service des vieillards, soins des pensionnaires, maternité, crèche, aide au service de chirurgie. Il fut confirmé dans ces fonctions lors de la réorganisation de 1931.

Une fiche confidentielle fut établie à son sujet par l'autorité pétainiste, le 11 avril 1942 : [...] *Avant le 11 juillet 1940 : [...] il appartenait au parti Radical, avait l'amitié des politiciens de gauche de l'arrondissement et n'a pas été sans influence sur la politique locale. [...] Il passait pour être l'âme des Loges bien qu'il se défende de jamais leur avoir appartenu. [...] Anticommuniste et anticlérical ; il se dit rallié à l'Ordre Nouveau, mais ne peut dissimuler son attachement à l'ancien régime [...]* [AD 41, Série R, Personnalités politiques, dossiers individuels, fiches de renseignements].

<sup>343</sup> Une délibération de la commission administrative de l'hôpital précisait que Georges Tizon, dépensier, est entré en service le 20 août 1936 et que son traitement serait porté de 320 à 370 F mensuels après deux ans de service. Une autre source, de 1940, lui donne le prénom de Léon [AD 41, 4 W 242].

<sup>344</sup> Le 12 août 1937, le ménage Hallouin-Girard se vit confier le poste de la conciergerie et y donna toute satisfaction.

avions allemands ; à peine rendus à notre abri bien précaire, tout juste bon à nous préserver d'éclats peu importants, nous entendons un sifflement suivi aussitôt d'une explosion formidable qui fait trembler toute la maison, puis une série d'autres explosions qui semblent s'éloigner, le calme se rétablit et nous continuons hâtivement notre déjeuner.



*Les oiseaux noirs...*

Les sirènes se font entendre à ce moment ; que va-t-il se passer ? Est-ce un nouveau raid, ou le signalement en retard du premier ?

Peu après, on entend une nouvelle explosion qui paraît beaucoup plus forte que les précédentes, mais plus éloignée ; j'explore le ciel, je ne vois aucune trace d'avion ni de fumée, nous terminons notre repas.

Je me mets à la fenêtre sur la rue. M. Gillard<sup>345</sup>, ancien maire de Vendôme, passe à bicyclette. Il me dit qu'une bombe est tombée sur un coin de l'hôpital du côté de l'impasse de la Cormeгаie.

M. et M<sup>lle</sup> Colas, nos voisins d'en face, partent à bicyclette équipés chacun d'un sac d'alpiniste ; ils me disent qu'ils rejoignent le lieu de repliement de la recette des finances, qu'ils ont laissé la clef de leur maison à M<sup>lle</sup> Vée et que si nous avons besoin de légumes pendant leur absence nous n'avons qu'à la lui demander et prendre ce que nous aurons besoin dans leur jardin ; nous les en remercions.

La famille Olivier, nos voisins d'à côté, dont le gendre, M. Schultz est arrivé par le dernier train de Paris, se dispose à partir avec M<sup>me</sup> Pélissier, leur amie de la rue d'Italie et M<sup>me</sup> Lemaire, leur voisine du dessus.

Un chauffeur de Paris avait amené à Vendôme deux jours avant, M<sup>me</sup> Schultz et son fils Sylvain dans leur voiture et était reparti à Paris par le train, de sorte qu'ils avaient bien une voiture à leur disposition, mais pas de chauffeur. L'arrivée de M. Schultz fut mise à profit juste à temps pour conduire toute la famille hors de Vendôme, ils ont une deuxième voiture qu'ils prennent en remorque, ce qui permet de loger tout ce monde ; ils se dirigent préalablement de l'autre côté de la Loire pour prendre ensuite une direction plus précise.

Nous leur disons au revoir et leur souhaitons bon voyage avec l'espoir de les voir bientôt revenir.

---

<sup>345</sup> Sur une fiche confidentielle, rédigée en avril 1942 par l'autorité pétainiste, on peut lire : *Gillard Louis, né le 10 mai 1867 à Villefrancœur (Loir-et-Cher), veuf, sans enfants, demeurant 4, rue de la Grève à Vendôme, sans profession, précédemment directeur d'école primaire. [...] Maire de Vendôme de 1924 à 1928. Avant le 11 juillet 1940 : parti SFIO, militant actif ; il était taxé de travailler secrètement pour le parti communiste. En réalité, il semblait avoir des sympathies parmi les militants locaux de ce parti. Après le 11 juillet 1940 : aucun parti. Loyalisme envers le Maréchal : douteux, mais n'a jamais fait la moindre déclaration politique depuis la défaite [...]. Influence peu importante ; celle qu'il pouvait avoir en tant que président du Patronage Laïque Vendômois (P.L.V.) avant que les autorités occupantes exigent sa démission était déjà des plus restreintes [...]* [AD 41, Série R, Personnalités politiques, dossiers individuels, fiches de renseignements].



*Le quartier bombardé, autour de la porte Saint-Georges.*

La famille Goldstain, les autres voisins de M. et M<sup>me</sup> Olivier étaient partis un peu plus tôt, vers les dix heures.

Quant à nous, nous ne pensons pas à partir, n'ayant d'abord aucun moyen de locomotion à notre disposition, nos vieilles bicyclettes étant hors d'état de servir depuis une dizaine d'années que nous avons abandonné ce sport, et nous sommes encore à ce moment bien décidés à rester.

Dans la matinée, j'avais aperçu de ma fenêtre la famille Lecomte avec leur camionnette et deux autres autos qui semblaient faire des préparatifs de départ ; je pensais qu'ils ne partiraient pas sans venir nous dire au revoir, mais les circonstances les en avaient sans doute empêchés, je ne les ai plus revus.

Nous apprenons que la bombe qui a si fortement ébranlé notre maison est tombée sur celle de M. Gibault, agent de la compagnie d'assurances « l'Union », à l'extrémité de la rue du Bellay ; il était paraît-il absent, une autre est tombée un peu plus loin que la maison de mon filleul dans un jardin, ce qui n'a pas empêché qu'un certain nombre de vitres soient brisées.

Et, à la suite, rue de la Mare, rue Albert premier, boulevard de Trémault, aux établissements G. M. et enfin à la gare<sup>346</sup>.

Après le départ de mes voisins, je retourne à l'hôpital me rendre compte de ce que m'a dit M. Gillard, et j'apprends qu'il s'est heureusement trompé.

La fille de M. Danton, ancien confiseur, qui habite rue Poterie en face le musée, passe à ce moment, elle me dit, encore sous le coup de l'affolement et de l'émotion que tout est brisé chez ses parents.

---

<sup>346</sup> La description de cette trajectoire de bombardement est confirmée par le rapport de l'architecte Marcot (qui joua un rôle important au cours de ces journées dramatiques : *Les avions venant du sud-ouest ont lancé leurs bombes à partir du Loir, aux Tanneries solognotes, et ont suivi une ligne passant au-dessus des rues du Bellay et Albert I<sup>er</sup>, traversant la rue de la Mare, au-dessus de nos têtes, et la rue Bretonnerie et ont suivi une ligne parallèle entre le boulevard de Trémault et la rue d'Angleterre* [LEPALLEC René, *op cit.*, p. 44].

Les employés hommes qui devaient se rendre au quartier dans l'après-midi, sont encore là, ils me disent qu'il y a eu erreur et que l'ordre d'évacuation des hommes mobilisables porte seulement jusqu'à 50 ans, or, ils ont tous entre 50 et 60 ; cela me redonne un peu d'espoir pour que les services de l'hôpital soient assurés.

Les rues qui avaient conservé un aspect relativement animé dans la matinée, sont maintenant à peu près désertes, tous les magasins sont fermés, même l'hôtel Saint-Michel qui a toujours une certaine animation devant la porte.

M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Hallouin ne veulent plus rester à l'hôpital après avoir vu les dégâts causés par les bombes tombées rue Poterie et avoir vu les blessés déchiquetés victimes de ce bombardement.



*La rue au Blé vue de la place Saint-Martin...*



*L'hôtel du Gouverneur...*

Je me décide à me rendre compte par moi-même de l'importance du désastre ; à peine ai-je fait quelques pas dans la rue que j'aperçois au-delà du musée un amas de décombres couvrant toute la chaussée, la fumée sort par toutes les issues et le feu se propage de maison en maison par les toitures jusqu'à celle de M. Royau<sup>347</sup> d'un côté et jusqu'à la grande maison à cheval sur le petit bras du Loir joignant le musée de l'autre côté.

Je suis profondément ému par cette vision de carnage qui a paraît-il causé la perte d'une quarantaine de vies humaines, dont plusieurs sont sous les décombres<sup>348</sup>.

Il paraît que la si grande importance de ce sinistre est due à la chute d'une bombe près d'un camion réservoir d'essence qui a pris feu quelques instants après.

D'autres bombes sont tombées sur l'hôtel de ville et on aperçoit des maisons écroulées et des murs chancelants qu'il n'est plus possible d'identifier de loin, la perspective étant complètement modifiée.

On cite les noms de personnes qui seraient sous les décombres, mais dans l'incertitude, il vaut mieux attendre les renseignements officiels.

---

<sup>347</sup> Philippe Royau, antiquaire rue Poterie, fut une des figures de la vie vendômoise dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Chef de file de la droite cléricale et conservatrice, il eut de nombreux démêlés avec ses adversaires politiques. Ce qui ne l'empêcha pas d'être deuxième adjoint d'une municipalité dominée par les socialistes en 1912. Il fut aussi vice-président de la Société de Secours Mutuels « La Vendômoise » de 1905 à 1939, puis président jusqu'à sa mort, en 1939 [Voir PETIT (Jean), *Société de Secours Mutuels « La Vendômoise », 1849-2005*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 2005].

<sup>348</sup> Cette évaluation était bien inférieure à la réalité : *Le bilan humain fut très lourd et il ne sera sans doute jamais possible de proposer des chiffres définitifs : 89 morts dénombrés, peut-être une centaine ou plus, environ 200 blessés accueillis dans les postes de secours, à l'hôpital et à la clinique du D<sup>r</sup> Chevallier* [LOISEL (J.-J.) et PASQUIER (J.-C.), *Des ténèbres à la lumière. Le Vendômois de 1939 à 1945*, Saint-Cyr-sur-Loire, Éd. Alan Sutton, 2002].

Cependant, il paraît certain que M<sup>me</sup> Trestard, concierge de l'hôtel de ville, a été tuée dans sa loge, que M. Venisse<sup>349</sup>, secrétaire de la mairie, est blessé à la main droite et que M<sup>me</sup> Tézénas dactylo a été blessée légèrement aux jambes par des éclats de verre en descendant précipitamment les escaliers.

L'ancien moulin à farine du pont Saint-Georges occupé par M. Fisseau<sup>350</sup>, charpentier et par des ouvriers de la fonderie de Saint-Ouen, est paraît-il en feu et qu'il y aurait aussi des victimes de ce côté.

Seuls, le commandant Haugou<sup>351</sup> et le sous-lieutenant Moine des sapeurs-pompiers sont sur les lieux avec une poignée de leurs fidèles auxiliaires et luttent d'une façon à peu près inutile contre un incendie de cette importance et avec un personnel aussi réduit.

Jusqu'à ce moment, malgré le départ de mes voisins, je n'avais aucune idée de quitter Vendôme, mais devant l'incertitude de la solidité des caves de la rue de la Grève<sup>352</sup>, surtout à leur entrée, susceptible de s'écrouler et d'empêcher toute retraite au dehors, de l'influence du froid qui y règne et qui pourrait avoir une action néfaste sur la santé de ma femme qui relève à peine d'une congestion pulmonaire, devant aussi le manque de directives pour la gestion de l'hôpital dans un pareil moment, aménagé pour environ deux cents hospitalisés et qui en abrite le double en ce moment : dans l'impossibilité matérielle de faire plus pour les malades (le personnel médical étant insuffisant) et abandonnés à la grâce de Dieu, je commence à croire que ceux qui sont partis ont eu raison, car, à n'en pas douter nous serons encore bombardés avant qu'il soit longtemps, sans pouvoir apporter aucun secours, ma conviction de rester sur la brèche coûte que coûte est fortement ébranlée.

Après ma visite à la rue Poterie dévastée, je rentre fort perplexe à l'hôpital. M. Buisson qui devait rentrer à quinze heures suivant ses prévisions, n'est pas encore arrivé ; il est seize heures, il a sûrement été empêché, soit par une panne, soit par les encombrements de voitures.

Je trouve à la porte le concierge décidé cette fois à quitter Vendôme, il me dit être accompagné par sa femme et sa fille, qui sont déjà réfugiées dans les caves de la rue de la Grève et par M. René Corbières, parent de M. Devineau, peintre, place de la Madeleine. Il me propose de les accompagner, je ne dis ni oui, ni non, mais mon opinion est faite, rester à Vendôme, c'est s'exposer inutilement à la chute des bombes et je viens de voir quelles en sont les conséquences ; s'exiler dans les chemins dans la nuit, c'est courir beaucoup moins de risques, car, à pied, avec un peu de prudence on peut se dissimuler dans les fossés ou sous les arbres.

---

<sup>349</sup> Jean DUVERGER les cite dans son « Additif au rapport du 15 juin 1940 » [Fonds local de la BCTV] : *En pénétrant à l'Hôtel de Ville, je foulais un sol jonché de débris de vitres, de plâtras, de papiers épars, sans trouver âme. Je redescendis aussitôt et rencontrai M. Venisse, secrétaire général, qui remontait l'escalier et me renseigna sur ce qui s'était passé ; il m'annonça la mort de M<sup>me</sup> Juliette Trestard, la concierge, qui gisait la face contre terre dans le petit jardin de la Mairie. Elle avait été asphyxiée par le souffle de la bombe tombée à 3 ou 4 mètres d'elle.* René Vernisse figurait dans la liste de 24 personnes proposées pour une récompense en raison de leur comportement lors des journées des 15 et 16 juin 1940 [Liste dressée par le maire de Vendôme, le 21 juillet 1942, et adressée au préfet de Loir-et-Cher, Fonds local, BCTV].

<sup>350</sup> Albert Fisseau était maître charpentier. Son chef-d'œuvre de compagnon fait partie des collections du musée de Vendôme. La maison qu'il construisit et habita, tout de suite au sud de la porte Saint-Georges, attire toujours le regard. Il a fait un rapport intéressant sur les journées des 15 et 16 juin. Il fut conseiller municipal de Vendôme pendant la seconde guerre mondiale, puis pendant les années suivantes, n'hésitant pas à donner son opinion, voire à manifester ses désaccords.

<sup>351</sup> Le commandant Haugou dirigeait depuis des années le corps des sapeurs-pompiers de Vendôme, il fut un des premiers sur les lieux du sinistre après le bombardement. Comme l'incendie ne s'était pas déclaré immédiatement, il porta d'abord secours à des blessés. Puis, à la suite de l'explosion du réservoir d'un camion, le feu prend dans une maison, puis gagne les voisines. La lutte est vite perdue, par manque de moyens techniques et surtout humains : *J'ai quatre pompes à bras de disponibles et pas un homme se présente pour les utiliser ; ils ont tous quitté Vendôme, je ne peux distraire aucun homme de l'autopompe et de la moto-pompe, n'ayant qu'une dizaine d'hommes en tout ; et il m'en faudrait le double. Le service incendie de la défense passive, qui comptait 102 hommes, n'en compte plus que 15* [LEPALLEC (René), *op cit.*, p. 38].

<sup>352</sup> Il est vrai que le coteau de la rue de la Grève était sujet à des éboulements épisodiques dont le plus célèbre, en 1910, a donné lieu à une série de cartes postales. Et certains pouvaient craindre qu'en cas d'explosions multipliées (tirs d'artillerie, bombardements aériens) les caves ne soient fragilisées.

Je rentre à la maison, j'expose à ma femme la situation telle que je l'ai vue et le projet de voyager la nuit ; et après examen du pour et du contre, nous décidons de partir avec M. Corbières et la famille Hallouin, ce petit groupe aura l'avantage de ne pas être complètement isolés sur la route et de pouvoir se porter secours le cas échéant.

Je retourne pour la quatrième fois à l'hôpital, M. Buisson est paraît-il rentré ; je fais part à M. Hallouin de notre décision de nous joindre à eux et nous convenons de partir des caves à vingt-et-une heures.

Je rends visite à M<sup>me</sup> Corbières pour lui dire que nous avons décidé de partir avec son fils et qu'il passe nous prendre à vingt heures quarante-cinq.

Il a été convenu que chacun emporterait les victuailles dont il dispose.



*Dans le jardin de l'hôpital, les sépultures provisoires des victimes du bombardement de juin 1940.*

Nous faisons nos préparatifs et nous emplissons deux valises des objets les plus nécessaires, mais il nous faudrait une petite voiture pour les véhiculer, car nous n'aurions jamais la force de les porter longtemps à bout de bras ; nous trouvons dans la remise de M. Leconte, la petite voiture qu'il nous faut, nous nous assurons auprès de voisins qu'elle est bien sa propriété et nous l'empruntons sans son autorisation, bien sûrs qu'il nous dira qu'il avait oublié de nous la proposer comme un vénérable

curé de ma connaissance à qui ses petites pénitentes lui confessaient, faute d'autres péchés, qu'elles lui avaient volé des pommes dans son jardin, leur disait en leur donnant l'absolution, qu'il avait oublié de leur dire d'en prendre.



*M<sup>me</sup> Leriche, « basse-courrière » de l'hôpital de Vendôme.*

Après un souper un peu pressé, nous finissons à peine nos emballages que M. Corbières venait nous prendre en passant ; il n'était que vingt heures trente et par conséquent un peu en avance sur l'horaire prévu, nous prenons un restant de café froid et après avoir lâché la poule et ses cinq poussins dans le jardin, garni plusieurs récipients d'eau pour les abreuver et laissé à manger à notre chat « Joujou », nous nous acheminons vers les caves de la rue de la Grève où nous attendent M. et M<sup>me</sup> Hallouin et leur fille Francine.

Aux six personnes qui devaient former notre petit groupe d'évacués, s'étaient jointes M<sup>me</sup> Pijolet<sup>353</sup>, maîtresse-lingère de l'hôpital, M<sup>me</sup> Tézénas, sa fille, dactylo à l'hôtel de ville avec sa bicyclette surchargée de plusieurs valises, couverture, etc., M<sup>me</sup> Follys, de Louveciennes et M<sup>lle</sup> Jeanne, sa protégée, la blessée de

la gare de Bessé-sur-Braye avec une voiture d'enfant empruntée à M<sup>me</sup> Vial, surveillante des services de médecine, M<sup>lle</sup> Petit, sous-surveillante du service des vieillards femmes de l'hospice avec sa mallette et son sac à main, et enfin M<sup>me</sup> Leriche<sup>354</sup>, la fermière de l'hôpital avec sa bicyclette extrêmement chargée, soit au total avec nous deux et M. Corbières, douze évacués volontaires ; c'est évidemment plus qu'il n'avait été prévu et tout d'abord, je crains que ce nombre soit une cause de difficultés pour se dissimuler aux avions

<sup>353</sup> Élise Vaudor, veuve Pijollet, selon une source de 1940 [AD 41, 4 W 242].

<sup>354</sup> Raymond Leriche et son épouse ont été nommés, le 10 mars 1937, lui charretier de l'hôpital, elle *basse-courrière*, c'est-à-dire chargée de l'étable et de la porcherie de l'établissement. Le ménage logeait dans les locaux de l'Île-Madeleine. R. Leriche fut mobilisé et fait prisonnier en 1940 ; il ne retrouva la liberté et son poste de charretier à l'hôpital qu'en mai 1945.

que nous pourrions rencontrer, d'autre part il aura l'avantage de mieux pouvoir s'entraider et supporter plus facilement les fatigues de la route.

On procède aussitôt à la répartition des bagages tant sur la voiture à bras de M. Devineau empruntée à son parent par M. Corbières, que sur les bicyclettes de M<sup>me</sup> Tézénas et de M<sup>me</sup> Leriche et la voiture d'enfant conduite par M<sup>me</sup> Follys ; je prends moi-même en supplément sur ma petite voiture une mallette de M<sup>me</sup> Leriche qui ne peut trouver place dans la voiture de M. Corbières, la bicyclette de M. Hallouin reste à la disposition pour le service d'estafette.

Enfin la caravane se forme, il est convenu que l'on devra s'espacer et former un groupe le plus allongé possible sans toutefois se perdre de vue, pour donner moins de prise aux bombardements possibles ; cette disposition aura par la suite bien du mal à être suivie à la lettre, soit par suite des sinuosités de la route où la voiture de M. Corbières un peu lourde et la plus chargée restera en arrière dans les côtes et les mauvais chemins, soit par le besoin de se confier ses impressions de route, ce qui en rompt la monotonie.

Il est environ vingt et une heures trente quand le groupe se met en marche, on jette un dernier regard en arrière sur l'incendie du centre-ville<sup>355</sup> qui fait rage, on a l'impression que le commencement de la rue de la Grève est en feu et l'on part en direction de Montoire qui a été fixée comme première étape.



*À pied, à bicyclette sur les routes de l'exode, comme tant d'autres.*

Le chemin s'effectue selon le programme, M<sup>me</sup> Pijolet qui s'est munie de sucre et d'alcool de menthe forte réconforte les voyageurs nocturnes, il fait un temps très favorable à une excursion de nuit, c'est presque la pleine lune, mais elle est souvent voilée par de légers nuages, de sorte qu'on y voit suffisamment clair à se conduire, mais que nous ne devons guère être visibles des avions que l'on entend passer de temps en temps ; du reste, la consigne est observée assez scrupuleusement et les accidents de la route facilitent notre dissimulation.

### ***Dimanche 16 juin.*** Ce jour-là aussi...

**Nouveau bombardement de Vendôme. Entrée des troupes allemandes dans Orléans. Le gouvernement Pétain succède au gouvernement Reynaud.**

La journée du dimanche 16 commence. Nous voilà bientôt au bas de la côte de Saint-Rimay<sup>356</sup>, on fait une petite halte aux abords d'une maison d'où filtre de la lumière et où sont déjà d'autres personnes

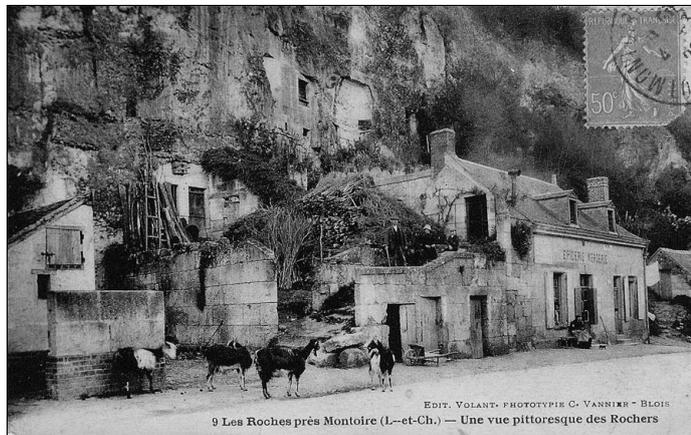
---

<sup>355</sup> Le bilan immobilier de ces deux journées des 15 et 16 juin fut catastrophique : 235 maisons détruites, soit 11% de l'ensemble des constructions de la ville.

qui semblent être des évacués ; ils ouvrent assez fréquemment les portes, j'estime qu'il n'est pas prudent de rester plus longtemps à cet endroit, les rais de lumière qui fument trop souvent des portes entr'ouvertes peuvent attirer l'attention des aviateurs ennemis que l'on entend passer pas loin de nous, et puis le jour commence à poindre et nous avons à traverser une zone très à plat<sup>357</sup>, dépourvue d'arbres jusqu'au village des Roches sur Loir ; cela engage à écourter notre halte pour gagner Montoire avant qu'il ne fasse grand jour.



*Ni le temps ni l'heure d'admirer  
le pittoresque village des Roches*



EDIT. VOLANT - PHOTOTYPIC C. VANNIER - BLOIS  
9 Les Roches près Montoire (L.-et-Ch.) — Une vue pittoresque des Rochers

La traversée de cette commune tout en longueur nous semble interminable, et puis nous ne sommes plus seuls sur la route qui se prête mal à notre camouflage, nous sommes croisés ou dépassés par des convois de réfugiés et par des militaires français qui s'en vont comme nous un peu au hasard.

Déjà un peu de défaillance se manifeste dans notre troupe, je tiens la tête avec M<sup>me</sup> Piriou et M<sup>me</sup> Leriche et je continue à marcher, car nous [sommes] en terrain découvert, d'un côté des maisons et de l'autre la rivière, il n'est pas facile de se dissimuler surtout avec les convois qui passent presque sans discontinuer ; je pousse sans arrêt jusqu'à l'allée d'arbres qui conduit à la gare de Montoire<sup>358</sup> ; une fois là, je dis à M<sup>me</sup> Leriche, maintenant nous allons les attendre, nous nous allongeons sous les arbres. Au bout de dix minutes, le gros de la troupe arrive enfin.

Nous continuons tous ensemble cette fois et vers quatre heures, nous faisons notre entrée dans la ville encore endormie ; sur la place, M<sup>me</sup> Follys se met à la recherche d'un médecin qui pourrait extraire la balle de mitrailleuse que sa protégée, M<sup>lle</sup> Jeanne, a dans la main depuis vendredi, mais ses démarches restent infructueuses, il n'y a plus de médecin à Montoire. Le pharmacien de la place veut bien refaire le pansement, mais se refuse pour procéder à l'extraction de la balle.

Nous nous remettons en marche et arrivons à Saint-Oustrille, faubourg de la ville ; dans le coteau qui s'élève à peu de distance de la route, nous avisons un petit sentier un peu ombragé où nous espérons pouvoir nous reposer et passer la journée en attendant la nuit pour repartir en direction de Couture, et de là, gagner une route qui pourrait nous conduire vers la Loire que nous espérons pouvoir traverser à Saumur, car nous ne voulons pas aller à Tours à cause du passage des troupes et des réfugiés en voiture qui se replient dans cette direction.

<sup>356</sup> Non loin de là se trouve le tunnel de Saint-Rimay qui attend alors son heure de célébrité. Son existence sera un des arguments pour le choix de Montoire comme lieu de rencontre entre Hitler et le maréchal Pétain (contrairement à ce qu'on peut malheureusement lire encore ici ou là, cette rencontre n'eut pas lieu dans le tunnel !).

<sup>357</sup> Il s'agit de la large plaine qui se développe sur la rive gauche du Loir, entre le bas de la côte de Saint-Rimay et le pont des Roches-l'Évêque. Cette campagne, largement ouverte, était consacrée aux cultures céréalières, relayées par des pâtures à l'approche de la rivière.

<sup>358</sup> C'est bien dans cette petite gare qu'eurent lieu deux entrevues successives : le 22 octobre 1940, entre Pierre Laval et Hitler ; deux jours plus tard, le 24, ce fut la fameuse « poignée de main » entre le *Führer* et le maréchal Pétain, point de départ symbolique de la politique de collaboration.



*Un seul but : atteindre la Loire avant les Allemands*

On s'installe tant bien que mal, plutôt mal que bien et on se met en devoir de casser la croûte, car les estomacs sont vides, et on essaye de prendre un peu de repos, M<sup>me</sup> Leriche va en ville pour le ravitaillement du pain.



*La vue que les fugitifs auraient pu avoir..., en plein jour.*

Ceux d'entre nous qui ne dorment pas ont la surprise de voir passer une caravane d'évacués parmi lesquels on reconnaît en tête poussant une voiture à bras, M. Tison, dépensier de l'hôpital, et plusieurs infirmières parmi lesquelles M<sup>mes</sup> Vial, Moine, Billault et Dizès<sup>359</sup>, infirmières soignantes, avec M<sup>lle</sup> Bégué ;

<sup>359</sup> Ces infirmières ont sans doute quitté Vendôme dans la soirée du 15, car leur présence aux côtés du D<sup>r</sup> Marthe Chevallier est attestée lors du bombardement : *À l'heure du bombardement, M<sup>me</sup> Chevallier, assistante au service de chirurgie, était le seul docteur en médecine présent à l'hôpital sur les six qui assuraient le service de l'établissement. Depuis plus de deux heures elle soignait les blessés du train sinistré, avec la collaboration de trois infirmières, M<sup>me</sup> Moine, M<sup>lle</sup> Bégué, M<sup>lle</sup> Diez. [...]*

M<sup>lle</sup> Le Guillout, surveillante de la pharmacie et la bonne du service, M<sup>lle</sup> Madeleine Mouteau ; ils ont l'intention de gagner la Bretagne d'où M<sup>mes</sup> Moine et Vial sont originaires. Mais en attendant elles se rendent dans une ferme proche de l'endroit où nous sommes arrêtés et dont les fermiers sont apparentés avec M<sup>me</sup> Lormeau préposée à la maternité. Il résulte de cette coïncidence qu'une importante fraction du personnel de l'hôpital se trouve réuni inopinément à Saint-Oustrille, et c'est un pur hasard que les deux groupes se soient rencontrés, nous avons appris en rentrant à Vendôme que le projet d'aller jusqu'en Bretagne n'avait pas eu de suite, que tout ce groupe était rentré à l'hôpital le lundi 17 et que les événements leur avaient donné raison.

Un peu plus tard, nous abandonnons notre position et nous aurions ignoré qu'ils étaient aussi près de nous ; car en effet, à la recherche d'un endroit plus confortable que le sentier où nous sommes, je rencontre une brave femme, M<sup>me</sup> veuve Juliette Saillard à qui je raconte notre odyssee et qui nous offre un abri dans une habitation troglodyte dont elle a la garde et où sont déjà réfugiées plusieurs personnes de sa famille.

Heureusement que nous trouvons cette occasion de nous mettre à l'abri car des avions passent au-dessus de nous et presque continuellement nous entendons l'éclatement de bombes dans les environs, notamment sur Montoire, où les dégâts ont été insignifiants<sup>360</sup>.

Dans la soirée un fort orage nous aurait traversés si nous n'avions pas eu l'abri des caves en roc de la propriété.

À l'heure du déjeuner, on fait l'inventaire des provisions que chacun a apporté, il est entendu que ces provisions feront le fonds de la communauté et que tout ce qui sera acheté par la suite sera payé en commun chacun pour un douzième.

M<sup>me</sup> Hallouin déclare : une poule, deux biftecks, plusieurs livres de beurre, quatre douzaines d'œufs frais, du sucre, etc. ; M<sup>me</sup> Follys : des conserves, du sucre, des biscottes ; M<sup>me</sup> Leriche : des conserves, deux biftecks ; M<sup>me</sup> Pigeolet : des conserves, du sucre, etc. ; M. Corbières : des œufs cuits à dur ; personnellement, nous avons : quelques boîtes de pâté de foie, des rillettes, du chocolat, du pain d'épices, des biscuits, des œufs cuits à dur, un derrière de lapin rôti, du sel fin et du sucre en poudre et en morceaux. Chacun propose ses provisions pour le déjeuner, M<sup>me</sup> Hallouin veut faire cuire sa poule, mais la batterie de cuisine de la maman Saillard est assez rudimentaire, les réfugiés déjà dans la maison en emploient une bonne partie, il faut faire deux groupes pour le déjeuner, on n'arrive pas à faire cuire la poule que l'on finira de cuire à une autre étape. On se rattrape sur les rillettes, les biftecks, le derrière de lapin, les conserves et les œufs durs.

Si ce n'étaient les circonstances tragiques que nous traversons on se croirait plutôt en pique-nique d'une partie de plaisir que dans la détresse de l'abandon de son chez soi, sans savoir quand et comment on le retrouvera.

Le déjeuner est à peine terminé que de nombreux avions ennemis nous rappellent à la réalité, nous croyons même entendre les nôtres qui les poursuivent, le bruit de l'éclatement des bombes semble un peu éloigné, nous ne nous en tenons pas moins à l'abri du rocher, et pour comble, l'orage dont j'ai parlé ci-dessus se déclenche assez violent et dure plus d'une heure ; heureusement que nous ne sommes pas sur la route et que notre abri nous préserve également de l'eau.

---

*Les infirmières étaient fatiguées ; elles n'avaient mangé très sommairement qu'à 16 heures. La maison de l'une d'elles (M<sup>me</sup> Vial) avait brûlé sans qu'elle pût rien sauver, étant à l'hôpital. À plusieurs leur famille conseillait de partir. Un chauffeur avait proposé de les emmener à Poitiers. Après s'être concertées, elles ont déclaré qu'elles allaient profiter de cette proposition [LEPALLEC (R.), Op. cit., p. 53-54].*

<sup>360</sup> On peut lire dans le premier « Cahier » du D<sup>r</sup> Gamard : *Quelques bombes tombèrent dans la région : une pluie de bombes au carrefour de la route de Lunay et de Vendôme, à Ris. Deux crevèrent la chaussée, une tomba sans éclater dans la maison de la mère Saillard qui y dormait avec des réfugiés. Huit bombes sur Montoire dont sept dans les jardins et une sur les hangars de Papillon [négociant en vins], rue Saint-Denis : les tonneaux crevés laissèrent couler le vin dans le ruisseau [...].*

Dans le lointain, en direction de Fontaine-les-Coteaux, on aperçoit de la fumée et nous craignons que des incendies aient été allumés par les bombes, à moins que ce ne soit par la foudre ; cependant ces fumées ne persistent pas, après tout c'est peut-être un train qui a passé.

Nous pensons à Vendôme où toute la nuit, sur les points en hauteur que nous avons traversés, on voyait la lueur de l'incendie qui ne faisait qu'augmenter d'intensité, nous apprenons par les on-dit que de nouvelles bombes avaient été jetées, que des ruines considérables s'amoncelaient et que de nouvelles victimes s'y trouvaient.

Enfin à la tombée de la nuit, après avoir pris un repas substantiel, nous rééquipons nos bagages sur nos véhicules et après avoir pris congé de la maman Saillard qui nous fait promettre de lui écrire pour savoir ce que [nous] serons devenus par la suite ; on se remet en marche dans la direction de Couture, mais avec l'intention de bifurquer à Artins pour gagner ensuite Montrouveau où nous comptons faire la seconde étape.

C'est la nuit, aussi belle que la précédente, l'orage ayant nettoyé le ciel, mais nous ne connaissons pas la route qui bifurque dans un lieu-dit « La Madeleine »<sup>361</sup>, d'un côté par Artins par de petits chemins, de l'autre vers le Plat-d'Étain ; c'est vraisemblablement ce dernier que nous prenons, heureusement que la route est plus belle et surtout plus courte de la distance de cette localité à Artins, comme j'ai pu le vérifier plus tard sur la carte.

À trois kilomètres environ de « La Madeleine », nous croisons un convoi hippomobile d'évacués dont les gens nous disent être de Villiers-sur-Loir ; ils viennent de Ternay, d'où on les a renvoyés chez eux<sup>362</sup>.

Nous décidons de continuer notre route et nous arrivons dans un fort village que nous croyons être Artins mais qui en réalité est le Plat-d'Étain<sup>363</sup> ; nous faisons le plein d'eau dans des bouteilles, à la pompe d'une maison sur le bord de la route.

Après quelques recherches à la lueur d'une lampe électrique, nous trouvons l'indication d'un chemin qui mène à Montrouveau<sup>364</sup>, nous reformons notre colonne et nous nous embarquons sur ce chemin ; c'est à peu près à ce moment que nous commençons notre journée du lundi 17.

*Lundi 17 juin. Ce jour-là aussi...*

*Les troupes allemandes entrent à Chartres, dans une ville presque désertée de ses habitants.*

*Le gouvernement français demande à négocier les conditions d'un armistice.*

De temps en temps nous entendons des ronflements de moteurs d'avions, nous essayons de nous dissimuler de notre mieux ; enfin vers trois heures du matin nous faisons notre entrée dans Montrouveau où la population dort encore. Nous avons à ce moment parcouru 21 kilomètres de Vendôme à Saint-Oustrille et 9 depuis ce dernier point.

---

<sup>361</sup> La route que choisit d'emprunter le groupe est l'actuelle D 10 qui rejoint le Plat d'Étain, implantée sur une terrasse supérieure de la vallée du Loir ; tandis que l'autre itinéraire gagne le fond de cette vallée, en direction de Saint-Jacques-des-Guéréts ; plus complexe parce qu'empruntant des chemins, il était effectivement plus long et plus propice à s'égarer. La chapelle de la Madeleine, toujours existante, a donné son nom au lieu.

<sup>362</sup> Il est vrai que certains, à Ternay et ailleurs, s'efforçaient de convaincre leurs compatriotes du Vendômois de l'inutilité, voire du danger de céder à la panique générale et de vouloir à tout prix « passer la Loire ».

<sup>363</sup> Le Plat d'Étain était au départ un hameau de la commune d'Artins, le bourg initial se trouvant sur la rive droite du Loir, entre la « vieille église » et le pont. Avec l'accroissement de la circulation sur la route Montoire – La Chartre par la rive gauche, le Plat d'Étain a pris son essor et supplanté le chef-lieu. Nouvelle église (construite au XIX<sup>e</sup> siècle), mairie, commerces ont concrétisé cette supériorité.

<sup>364</sup> Il s'agit de la petite route (alors un chemin non goudronné évidemment) qui prend à gauche dans le village du Plat d'Étain, passe au pied de l'ancienne commanderie hospitalière d'Artins pour rejoindre la vallée de la Cendrine au bas du bourg de Montrouveau.

On essaye de se reposer sur le bord de la route en attendant que les habitants s'éveillent ; M<sup>me</sup> Follys en parisienne délurée avec les plus jeunes femmes de la troupe cherche une maison où elle trouverait l'hospitalité ; tout est clos et on ne peut raisonnablement faire lever les gens, quelques-uns trouvent un refuge dans l'église dont M<sup>me</sup> Piriou a trouvé la porte ouverte, mais il y fait presque plus frais que dehors ; en ce qui me concerne je m'assois sur les marches en pierre du perron de la mairie, ce n'est pas très confortable, d'autres vont à la recherche d'un coin où on pourrait être mieux.



*La petite église Saint-Blaise de Montrouveau*

Enfin des évacués qui sont arrivés la veille au soir avec chevaux et voitures, sortant d'une cour de ferme, du moins les charretiers qui vont soigner les chevaux qui sont attachés aux arbres de la cour de l'école.

Nous entrons en conversation avec eux, nous apprenons qu'ils sont de la commune de Naveil<sup>365</sup> et qu'ils doivent continuer leur route dans une direction qui leur sera indiquée au moment de leur départ. Ils ont été, nous disent-ils, accompagnés par mon ami Édouard Jouanneau de Chanteloup-Villeraie qui doit revenir ce matin avec son auto leur apporter des nouvelles de chez eux.

Les femmes et les enfants du convoi au nombre d'une trentaine sont logés dans la grange d'un aubergiste chargé de recueillir les évacués ; nous reconnaissons en effet des visages de connaissance.

Un débit s'ouvre enfin et nous demandons s'il est possible de prendre un petit déjeuner et de se reposer la journée dans le village.

La débitante qui ne semble pas très bien réveillée, nous indique son confrère, M. David, qui joint à la profession de cafetier celle de bicottier<sup>366</sup> et éventuellement celle de directeur de l'hébergement des évacués.

Il vient d'ouvrir également son établissement, nous remisons nos véhicules près de sa grange car la moitié au moins des réfugiés de Naveil qui l'occupent ne sont pas prêts à prendre leur départ et à nous laisser la place pour nous installer. Pendant ce temps, nos jeunes débrouillardes ont trouvé au débit de

---

<sup>365</sup> Il pourrait bien s'agir du groupe de Naveillois dans lequel figurait le cantonnier du village, le père Hubert, auquel C. Bonin prête ce plaisant compte-rendu de l'équipée : *ben, nous, j'avons été jusqu'à Montrouveau, et puis quand les « boches » nous ont rattrapés, on s'est en r'venu cheu nous* [C. BONIN, *Naveil, Pages d'histoire*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 2009, p. 136].

<sup>366</sup> Ce terme n'apparaît ni dans le *Glossaire du Vendômois* de P. Martellière, ni dans *Le vieux parler tourangeau* de M. Davau, ni dans *La France en héritage* de G. Boutet. Dans son *Dictionnaire du monde rural*, M. Lachiver cite deux mots, *biquot* (fromage de chèvre en Mâconnais) et *biquotière* (femme qui apporte au marché des fromages de chèvre, toujours en Mâconnais). Il est vrai que nous sommes tout près du village des Essarts qui a préservé sa très ancienne « assemblée du biquet »... Le même ouvrage cite la *biscotine* (vin blanc fait avec du raisin rouge non cuvé, dans le Blaisois).

tabac de l'endroit, un peu plus haut sur la route de Chemillé-sur-Dême de quoi se reposer et s'occupent de la confection d'un café au lait général chez une parente de la buraliste, par petits groupes car la maison n'est pas grande, nous dégustons ce café au lait avec des tartines de beurre.

M. Corbières fait le plein de cigarettes pour la route afin de lui donner l'impression que sa petite voiture est munie d'un moteur.

Puis on demande à l'hôtesse, M<sup>me</sup> David, de nous autoriser à manger nos provisions dans la salle de café et à finir de cuire la poule que M<sup>me</sup> Hallouin avait commencé à Saint-Oustrille.

La place dans la grange étant maintenant libre, quelques membres de la caravane en font l'occupation et se reposent un peu avant le déjeuner, on procède à un peu de toilette dans l'écurie de l'hôtelier, ce n'est pas très confortable comme cabinet de toilette, mais je trouve tout de même le moyen de me raser et M. Corbières en fait autant.

L'orage de la veille n'a pas eu de suite, nous déjeunons tranquillement et la journée se passe en repos dans la grange et en quelques petites excursions dans le bourg.

Dans la soirée, trois personnes de la région parisienne, le père, la mère et le fils arrivent à notre étape ; ils ont fait la route partie à pied, partie par voie de fer, les hommes ont chacun une bicyclette qui servent surtout à porter les paquets car la dame va à pied. Ils nous apprendront qu'ils ont été bombardés à Mondoubleau qui s'attend à être occupé par les troupes allemandes à bref délai<sup>367</sup> ; cela ne devient pas rassurant et je me demande, à l'allure qu'ils vont, et en admettant l'exactitude de ce que ces gens viennent de nous dire, si nous pourrions passer la Loire avant eux.

Après le dîner pris à l'auberge comme le déjeuner, on fait les préparatifs de départ sans oublier de se munir de pain, de vin, d'eau et de lait, laissant la place libre pour les trois personnes arrivées dans la soirée, puis on se met en route pour Neuvy, par Chemillé-sur-Dême.

À environ deux kilomètres et demi de Montrouveau, dans un croisement de chemins, probablement le lieu-dit « La Vente », nous trouvons un débit ouvert, mais qui paraît occupé par des évacués avec des automobiles qui semblent en panne ; ils nous disent que les propriétaires du café sont partis, ils nous donnent une impression un peu suspecte, nous ne nous arrêtons pas plus longtemps.

Sur la route, entre ce dernier point et Chemillé, en regardant derrière nous après avoir parcouru deux ou trois kilomètres, nous sommes intrigués par des lumières qui semblent être des signaux et qui paraissent nous suivre ; on dirait des cyclistes zigzaguant comme s'ils étaient ivres et tout d'un coup s'arrêtant pour lever et abaisser successivement leurs lanternes.

À Chemillé-sur-Dême, vers minuit environ, nous trouvons une femme affolée qui en nous entendant passer, avait ouvert sa porte, elle est avec son fils âgé d'une quinzaine d'années, ils viennent d'entendre dans la TSF que les troupes allemandes approchent de plus en plus, qu'ils sont à Châteaudun et nous dit qu'elle veut partir pour ne pas que son enfant soit pris par les Allemands<sup>368</sup>.

Un peu plus loin, dans les rues de Chemillé, nous rencontrons une patrouille de quatre individus qui semblent des gardes civiques, l'un d'eux porte un brassard ; néanmoins ils ne nous disent rien de bon, nous leur déclarons que nous venons de Vendôme et que nous nous dirigeons sur Neuvy-le-Roi ; ils nous disent alors de faire bien attention parce que nous avons beaucoup de chances de nous tromper de chemin sans cependant s'offrir à nous indiquer la bonne route.

---

<sup>367</sup> Les ouvrages de référence ne font pas état de bombardements sur Mondoubleau à la mi-juin 1940. Cependant, Gilbert Rigollet évoque des mitraillages dans les environs : *Le 14 juin, en fin d'après-midi, un train a été mitraillé en gare de Sargé-sur-Braye. Le 15, en fin de matinée, nouveau mitraillage entre Cormenon et la gare de Sargé-sur-Braye. Une vingtaine de blessés ont été transportés à l'hôpital de Vendôme. Et il y eut des morts [...]* [RIGOLLET (G.), *Op. cit.*, p. 54].

<sup>368</sup> Les fugitifs ont changé de département : Chemillé-sur-Dême est le premier village atteint en Indre-et-Loire.



*À Chemillé-sur-Dême, l'entrée en Indre-et-Loire*

**Mardi 18 juin.** Ce jour-là aussi...

Les troupes allemandes investissent Vendôme, Montoire, Blois, Romorantin, Le Mans.

Amboise est bombardée.

Appel du général De Gaulle sur les ondes de la BBC.

Du 18 au 21 juin, quelques centaines de tirailleurs nord-africains empêchent les Allemands de passer la Loire.

Du 18 au 20 juin, résistance acharnée des Cadets de l'École de cavalerie de Saumur.

Nous nous en remettons à notre bonne étoile et repartons au petit bonheur ; en effet, nous trouvons un carrefour de routes dont l'une d'elles conduit à Beaumont-la-Ronce et Tours ; nous prenons un chemin de moindre importance qui nous paraît être le bon, mais qui n'est pas très bon en tant que chemin : il est peu large et mal empierré, il nous semble de plus interminable, nos véhicules cahotent d'une façon inquiétante et nous sommes sous le coup de la mauvaise impression de notre passage à Chemillé ; cependant nous ne devons pas être dans une direction par trop opposée à notre but, mais aucune indication ne nous le confirme ; nous nous reposons quelques instants dans un endroit un peu ombragé, nous n'entendons plus d'avions.

À l'extrémité de ce chemin, nous retombons enfin sur une route plus confortable qui nous confirme que nous sommes dans le bon chemin, mais nous sommes éreintés, d'aucuns voudraient se reposer au bord de la route dans une bâtisse en construction ou en démolition, car on ne distingue pas très bien, mais en tous cas qui ne m'inspire aucune confiance. Il tombe quelques gouttes d'eau, nous nous garantissons de notre mieux, heureusement cela ne dure pas, mais je ne suis pas d'avis de nous arrêter à cet endroit ; l'intrépide M<sup>me</sup> Follys a fait une exploration dans les parages et n'a rien trouvé de convenable pour se reposer. D'après les bornes nous ne sommes plus qu'à quelques kilomètres de Neuvy<sup>369</sup>, le courage ayant repris nous y arrivons vers cinq heures, après un parcours d'environ 18 kilomètres.

En y arrivant, nous avons été intrigués une fois de plus par des signaux lumineux.

---

<sup>369</sup> Neuvy-le-Roi, chef-lieu de canton.



*L'appel du 18 juin ne sera vraiment entendu  
que bien plus tard...*



Là, le pays est en émoi, les autorités viennent de faire publier l'ordre d'évacuation des habitants pour six heures et ceux-ci font leurs préparatifs, la gendarmerie, la poste et autres services publics sont déjà partis.



*Église Saint-Vincent de Neuvy-le-Roi*

Toutes les maisons sont fermées, quelques groupes de personnes discutent dans la rue sur l'ordre inopiné d'évacuation et des moyens à employer pour mettre cet ordre à exécution.

Nous trouvons un boulanger en plein travail et nous lui demandons s'il ne voudrait pas consentir à nous faire chauffer du café au lait que nous avons dans nos provisions ; il accepte de nous rendre ce service et nous remet aux bons soins de sa femme pour l'exécution : elle veut bien mettre à notre service un réchaud électrique, mais brusquement, elle coupe le courant sans crier gare, de sorte que nous sommes obligés d'avaler un breuvage à peine chaud et debout ; nous goûtons peu cette manière de faire l'hospitalité,

Nous commençons à être désespérés par ces mauvaises nouvelles successives, nous comptons passer la journée dans cette localité pour gagner la nuit suivante Neuillé-Pont-Pierre et Cinq-Mars-la-Pile, et traverser ensuite la Loire à Langeais ; nous apprenons qu'il est interdit de passer sur ce pont et que les évacués sont si nombreux dans la forêt de Chinon qu'ils ne peuvent être ravitaillés et que des bagarres ont lieu ; il ne faut pas non plus passer à Saumur, on nous dit que déjà la bataille y fait rage, on nous conseille plutôt d'essayer de passer le pont de Tours, mais il y a 26 kilomètres pour s'y rendre.

C'est cependant par là que les évacués de Neuvy vont se diriger, et déjà nous en voyons partir qui ne sont pas mieux équipés que nous.

d'autant que nous ne le demandons pas gratuitement ; mais nous excusons cette pauvre femme sous le coup de l'émotion de l'ordre d'évacuation et des préparatifs de son départ.

Nous rattachons nos ballots sur nos voitures et partons en direction de Rouziers<sup>370</sup> distant de 11 kilomètres.

Entre-temps, M<sup>me</sup> Follys s'est mise en quête de la demeure du médecin chez qui elle avait expédié M<sup>lle</sup> Jeanne, elle apprend par la femme de ce dernier que la balle a été extraite et que en raison des événements, pour sa sécurité, il l'a fait passer de l'autre côté de la Loire. De ce fait, notre douzaine reste réduite à onze.

Les avions commencent à passer au-dessus de nos têtes, il va falloir se cacher assez souvent et il n'y a pas que nous sur la route ; une famille composée du père qui pousse une petite voiture, de la mère qui ne porte pas grand' chose et du fils avec une brouette mal équipée, marchent à peu près à notre allure, mais s'arrêtent pour rattacher les colis qui s'obstinent à ne pas vouloir tenir, nous dépassent, s'arrêtent de nouveau quelques dizaines de mètres plus loin ; cela devient très ennuyeux, lorsqu'il faut se dissimuler on se trouve trop nombreux au même endroit.

En cours de route, vers le croisement de la route de Beaumont-la-Ronce à Tours, une sorte de maquignon en voiture hippomobile nous crie : « Mais rentrez donc chez vous. »

L'impression qu'il nous laisse n'est pas en sa faveur.

Nous poursuivons notre chemin de plus en plus pénible, les évacués comme nous sont nombreux et il devient beaucoup [plus] difficile de se cacher.

Madame Hallouin et ma femme n'en peuvent plus et forment l'arrière-garde à plus de cent mètres de la tête de la colonne qui s'égaie le long du chemin. MM. René Corbières et Hallouin s'escriment après leur voiture, heureusement que M<sup>me</sup> Leriche et M<sup>lle</sup> Francine leur donnent un coup de main, sans quoi je crois qu'ils abandonneraient.

M<sup>me</sup> Follys et M<sup>lle</sup> Petit poussent stoïquement leur voiture d'enfant.

M<sup>me</sup> Pigeolet et M<sup>me</sup> Tézénas maintiennent l'équilibre de leurs bicyclettes trop lourdement chargées.

Et je m'efforce de former l'avant-garde avec mon léger véhicule branlant craignant à tout instant de voir s'effondrer ou se détacher la roue gauche qui est sérieusement voilée ; j'ai hâte de rencontrer une auberge afin que tout le monde puisse prendre un peu de repos ; cet espoir me donne le courage de persister et je crois sentir que si je m'arrêtais, toute la caravane s'arrêterait ; cependant je ne perds pas de vue l'arrière-garde que j'attends quand je cesse de l'apercevoir.

Malheureusement, aucune auberge n'apparaît à l'horizon, mais tout de même ma ténacité se couronne de succès : on aperçoit le clocher du village de Rouziers, cela redonne de l'allant aux plus fatigués et nous arrêtons nos voitures devant l'hôtel de la poste dont nous pensons faire notre quartier général.

Nous nous faisons d'abord servir à boire, je crois n'avoir jamais eu aussi soif.

On demande ensuite l'autorisation à l'hôtesse, M<sup>me</sup> Leclerc, de consommer nos victuailles chez elle et nous nous préparons à déjeuner, un peu les uns après les autres, quelques voyageuses étant à la recherche d'un endroit pour pouvoir se coucher.

Je demande à M<sup>me</sup> Leclerc si elle pourrait nous louer une chambre pour la journée, elle en a bien une mais elle manque de draps propres ; nous sommes obligés de coucher dans des draps qui ont servi au dernier occupant : faute de grives on mange des merles (dit un proverbe) et nous prenons possession de la chambre que nous lui aidons à remettre en état, en retournant les draps du lit ; nous pourrions tout de même nous déshabiller en partie, ce qui ne nous est pas arrivé depuis la nuit du vendredi 14 à celle du samedi 18.

---

<sup>370</sup> Rouziers, commune du canton de Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire).

Les autres membres de la troupe ont trouvé à coucher dans une ferme voisine, chez M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Brée, de sorte que tout le monde prend un repos bien gagné.

Je m'inquiète cependant dans l'après-midi comment nous pourrions terminer la journée et quel sera le programme de demain ; il ne faut plus compter aller à Tours, les troupes ont paraît-il franchi la Loire à Orléans, Amboise et Blois, et descendent le cours du fleuve sur les deux rives ; nous ne pouvons penser y arriver avant eux, du reste nous serions incapables de fournir une randonnée jusque-là avant leur arrivée ; force nous est donc de rester à Rouziers et d'y passer la nuit.



*Le village de Rouziers,*



*typiquement tourangeau*

Mais nous apprenons en prenant des renseignements pour notre couchage que tous les habitants du bourg doivent se rendre dans les caves du château de Rochefort<sup>371</sup> situées à plus d'un kilomètre du bourg ; nous qui ne voulions pas affronter le froid des caves de Vendôme, nous voilà contraints d'y aller ici, enfin il faut s'y résoudre et obtenir l'autorisation d'y habiter.

Nous décidons, MM Hallouin, Corbières et moi d'aller les visiter, la fermière, M<sup>me</sup> Brée, nous y fait conduire par son petit garçon.



*Rochefort*

De nombreux évacués sont déjà installés, nous trouvons l'adjoint de la commune, M. Morillon, qui nous paraît être le régisseur du château ; il nous indique une des dernières caves dans le rocher déjà occupée par une dizaine de personnes, il en tiendrait bien mille, nous pourrions nous y installer le soir même ; il s'inquiète de notre état civil et après lui avoir montré nos papiers, nous conseille d'aller trouver le maire par déférence et il ajoute de demander à M<sup>me</sup> Brée de faire apporter la paille nécessaire à notre couchage.

Au retour, nous nous acquittons de la formalité chez monsieur le maire à qui nous exhibons nos papiers, puis nous allons chez M<sup>me</sup> Brée pour lui demander de la paille ; elle va faire le nécessaire quand son charretier va rentrer. M<sup>me</sup> Leriche est déjà partie à l'herbe avec lui, elle est heureuse d'avoir la permission de traire les vaches et de soigner les autres bestiaux, elle est tout à fait dans son élément.

Pendant ce temps, M<sup>me</sup> Piriot a dormi dans la chambre de l'hôtel jusqu'à dix-huit heures, les autres dames ont participé à la préparation du souper, nous apportons nos provisions. M<sup>me</sup> Brée a fait cuire une

<sup>371</sup> Rochefort est un château construit au XIX<sup>e</sup> siècle sur le territoire de la commune de Rouziers.

poule et M<sup>me</sup> Hallouin a préparé une soupe que nous dégustons autour d'une grande table ronde qui est cependant un peu juste pour recevoir les quinze personnes que nous sommes, on se serre un peu et voilà tout.

Avant le souper nous nous étions munis de bougies et j'avais fait changer la pile de ma lampe électrique qui était usée, pendant que le charretier avait mené la paille dans la cave.

Après avoir soupé et que les animaux de la ferme furent soignés, nous partons tous aux caves de Rochefort avec la fermière, ses enfants et le charretier ; en cours de route nous rencontrons M<sup>me</sup> Leclerc, la patronne de l'hôtel de la poste, et sa famille qui vont également dans les caves. Nous sommes déjà dans l'intimité de tous ces braves gens que nous ne connaissons que depuis midi.

Personnellement, je me suis assez mal installé et malgré la paille que nous avons à profusion, nous avons eu très froid toute la nuit, c'est un apprentissage à faire, nous ferons mieux la prochaine nuit si nous devons y revenir ; heureusement ce froid n'a pas de conséquences fâcheuses immédiates pour ma femme, et il est quelque peu paradoxal que nous ayons quitté Vendôme pour ne pas aller dans les caves de la rue de la Grève pour tomber ici dans celles de Rochefort.

**Mercredi 19 juin.** Ce jour-là aussi...

Les troupes allemandes entrent à La Flèche.

Touchée par un obus incendiaire, la bibliothèque municipale de Tours brûle : l'incendie gagne rapidement les rues environnantes et dure jusqu'au 21.

Sully-sur-Loire est dévastée pendant douze heures par un duel d'artillerie qui abat la moitié des maisons. Le pont saute dans l'après-midi et entraîne dans sa chute des voitures de réfugiés qui voulaient le traverser (rapport du maire).

Le lendemain mercredi 19, nous avons une surprise désagréable : nous sommes intrigués par les réfugiés des caves voisines qui se sont levés avant nous et qui regardent curieusement au travers des feuillages ; nous nous approchons et nous voyons défiler dans le chemin qui mène de l'entrée de la propriété de la princesse au bourg, une suite ininterrompue de camions qui ont l'apparence de véhicules militaires et les gens du pays nous disent que ce sont des troupes allemandes qui investissent la commune d'abord et dont une partie se dirige vers Beaumont-la-Ronce qui a été bombardé la veille.

M<sup>me</sup> Leriche qui était partie avec la fermière bien avant notre réveil pour les soins à donner aux animaux, était en train de traire une vache quand un soldat allemand entra dans l'étable avec son fusil braqué dans sa direction, faillit renverser son seau à lait, elle crut bien à ce moment que sa dernière heure était arrivée ; cependant le soldat ne trouvant pas de résistance se retira sans rien dire et alla visiter les autres corps de bâtiment où il trouva le charretier occupé des soins à donner au cheval ; moins ému que M<sup>me</sup> Leriche il se demanda ce qui allait advenir de lui.

Un peu plus tard, nous apprenons qu'un groupe de soldats est allé trouver le maire de la commune et sous la menace d'un revolver braqué sous le menton l'obligea à leur trouver dans l'espace de dix minutes une somme de deux mille francs ou la remise de quarante prisonniers hommes.

Dans le courant de la journée nous redescendons par petits groupes vers le bourg, les dames dont les pieds sont meurtris et les chaussures fatiguées font emplette dans une épicerie de chaussures de repos pour se délasser.

Continuellement nous voyons passer des voitures allemandes en direction de Beaumont-la-Ronce.

Nous ne pouvons plus sortir de Rouziers, l'adjoint, M. Morillon, nous engage à prolonger notre séjour jusqu'à ce que les routes soient dégagées des convois militaires, ce que nous sommes bien obligés d'accepter, il serait par trop imprudent de vouloir pousser plus loin en ce moment.

Il est convenu avec M<sup>me</sup> Brée que dorénavant nous prendrons nos repas chez elle et que nous irons coucher dans les caves.

M<sup>me</sup> Leriche s'occupe des travaux de la ferme à la satisfaction de la fermière et celle-ci lui propose de la garder pendant le temps qu'elle voudra chez elle : elle se laisserait peut-être tenter, mais elle ne veut pas abandonner sa place à l'hôpital que son mari lui a recommandé de conserver jusqu'à son retour.

Il ne faut plus maintenant compter traverser la Loire, ce qui du reste n'a plus d'importance puisque nous sommes dès à présent sous la domination allemande ; aller plus loin serait s'exposer à tomber en pleine bataille, tout le monde est d'avis qu'il ne nous reste plus qu'à attendre le moment propice pour rentrer à Vendôme le plus rapidement possible.



*Madame Leriche (au centre) était familière des travaux de la ferme.*

Du reste, sauf la menace au maire et une petite incartade galante à l'égard de M<sup>lle</sup> Francine de la part d'un allemand qui croit qu'elle est la fille de la fermière et insiste un peu pour lui faire faire une petite promenade, tous les militaires sont assez corrects.

Enfin nous apprenons par des estafettes en motocyclette et en side-car, par conséquent de source allemande, qu'un armistice a été signé entre l'Allemagne, l'Italie et la France à quinze heures (heure allemande) c'est-à-dire en avance de deux heures sur le soleil et en effet, à partir de ce moment nous n'entendons plus le ronflement des moteurs d'avions, mais il paraît qu'on se bat encore furieusement à Tours que les allemands canon-

nent et bombardent par avions, en représailles de la résistance de troupes noires qui ne peuvent comprendre qu'on ne se batte plus.

Après le repas du soir on retourne se coucher dans les caves, cette fois nous nous arrangeons pour avoir moins froid, notre apprentissage est fait et le résultat obtenu est satisfaisant.

### *Judi 20 juin.*

Le jeudi 20, on n'entend plus la canonnade du côté de Tours, mais il paraît que les dégâts sont considérables, la rue nationale d'après les on-dit, n'est plus qu'un monceau de ruines ; bien nous en a pris de ne pas persister à traverser la Loire à Tours ; les gens du pays qui connaissent bien la direction de cette ville disent qu'ils ont aperçu encore de la fumée.

Je trouve à Rouziers un brave homme de cordonnier-coiffeur, M. Terrien dont le voisin est le cousin de M. Piégu, champignoniste à Vendôme et originaire de la localité<sup>372</sup> ; je lui demande de bien vouloir redresser simplement les talons des chaussures de M<sup>me</sup> Pirirot, il me dit de revenir les chercher dans trois ou quatre jours, mais quand il apprend que nous sommes de Vendôme et que nous connaissons très bien M. Piégu, il me dit de revenir dans une heure et me fait la petite réparation beaucoup mieux que je ne lui demandais ; et avec ça, il me prend un prix d'ami (4 francs), j'en profite pour lui faire réparer l'anse de son cabas dont un rivet a cédé, j'en ai cette fois pour cinquante centimes et nous nous quittons bons amis.

Le matin avant de partir des caves de Rochefort, nous trouvons dans l'une des premières réservées aux habitants de la commune, la succursale d'une épicerie du bourg ou plutôt sa voiture de livraison garée à cet

---

<sup>372</sup> La cave de ce champignoniste, creusée sous le coteau sud du val de Loir, était réquisitionnée comme abri : *La grande champignonnière (cave Piégu), avenue de Rochambeau. Elle contient 7,5 kilomètres de galeries de 3,50 mètres de haut et 3 mètres de large, et pouvait largement abriter 15 000 personnes ; elle possède trois issues commodes [...]* [LEPALLEC (R.), *Op. cit.*, p. 16].

endroit et garnie de marchandises, nous achetons pour quarante francs de denrées alimentaires que nous logeons dans nos voitures, cela nous servira pour le retour.

Il se confirme que l'armistice a été signé, nous décidons de prendre nos dispositions pour le départ, nous dressons avec la carte de M<sup>me</sup> Tézénas un itinéraire par Nouzilly, Monthodon, St-Arnoult, Montoire et la route prise au départ<sup>373</sup> ; nous aurions voulu partir le lendemain vendredi matin 21, mais M<sup>me</sup> Brée retarde notre départ en ne nous donnant pas le compte de ce qu'on lui doit.

Nous passons les nuits du jeudi 20 au samedi 22 à Rouziers n'ayant plus à craindre les bombardements par avions des allemands puisqu'il y a suspension d'hostilités, M. et M<sup>me</sup> Hallouin, ma femme et moi, M. Corbières et M<sup>lle</sup> Petit à l'hôtel de la poste où M<sup>me</sup> Leclerc met quatre lits à notre disposition, le reste de la caravane couche à la ferme de M<sup>me</sup> Brée.

Le jeudi soir les allemands sont venus occuper le château en face de la ferme, après notre départ à l'hôtel, quelques-uns d'entre eux sont venus chez M<sup>me</sup> Brée avec des bouteilles de vin prises sans aucun doute au château et ont insisté pour que les présentes boivent avec eux ; il n'y a pas eu d'autre incident, à l'heure du couvre-feu ils sont partis tranquillement.

Pendant notre séjour à Rouziers, nous avons rencontré des soldats français isolés ou par petits groupes de trois ou quatre qui avaient été désarmés par les allemands et leur avait enjoint de gagner par leurs propres moyens, c'est-à-dire à pied ou à bicyclette pour ceux qui en avaient, le camp de prisonniers de Vendôme ; à ceux qui se plaignaient de ne pas avoir de quoi manger, ils leur achetaient du pain et de la charcuterie ou de la viande.

### *Vendredi 21 juin. Ce jour-là aussi...*

*Les troupes allemandes entrent dans Tours.*

*Les premiers Blésois rentrent d'exode.*

Le vendredi soir après avoir fait maigre comme il se doit dans la maison de M<sup>me</sup> Brée, nous la prions instamment de nous dire combien on lui doit ; l'addition donne deux cents francs, elle ne veut pas que M<sup>me</sup> Leriche qui a travaillé presque tout le temps avec elle, paye sa part, ce qui remet l'écot de chacun à vingt francs pour avoir pris tous nos repas du mardi soir au vendredi soir.

Nous la remercions bien vivement de sa si franche hospitalité et la prions de nous préparer un café au lait pour le lendemain matin avant notre départ, et nous laissons cette fois chacun un franc.

À l'hôtel, c'est la même chose, M<sup>me</sup> Leclerc ne veut pas nous faire payer les chambres, nous n'insistons pas et nous laissons une pièce de vingt francs pour les enfants.

Notre séjour à Rouziers nous laisse un excellent souvenir, nous avons été un peu comme des parents pauvres mais avec une telle amabilité et un accueil si cordial que nous ne l'oublierons pas de sitôt.

Nous avons été peut-être de quelque utilité à M<sup>me</sup> Leclerc et à M<sup>me</sup> Brée en ce sens qu'elles ont été moins seules à l'arrivée des allemands.

### *Samedi 22 juin. Ce jour-là aussi*

*Le général français Huntziger signe l'armistice dans le wagon de Rethondes.*

---

<sup>373</sup> Il s'agit d'une anticipation, puisque cette signature eut lieu le 22 juin ; mais le maréchal Pétain en avait fait la demande dès le 17 juin. Le feu ne cessa réellement que le 25 juin. Gilbert Rigollet signale que la délégation des plénipotentiaires français, emmenée par le général Huntziger, fit étape à Vendôme dans la nuit du 20 au 21 juin [RIGOLLET (G.), *Le Vendômois sous l'Occupation*, Vendôme, 1984, p. 64].



*L'armistice est signé à Rethondes*

Samedi matin 22, après avoir bouclé nos valises et pris congé de nos hôtes, nous nous mettons en route en direction de Nouzilly<sup>374</sup> par Cérelles, mais à deux kilomètres nous prenons un petit chemin sur la gauche qui doit nous mener directement à Nouzilly en raccourci ; au lointain, nous voyons défiler sans interruption sur une route, des convois allemands ; arrivés au lieu-dit « les Œufs-durs », au croisement de la route de Beaumont-la-Ronce à Tours, un garde allemand indique aux conducteurs des voitures du convoi venant de Nouzilly, la direction de Tours ; nous ne pouvons pas continuer notre itinéraire comme nous l'avions tracé, le chemin que nous suivions étant peu large et encombré par les convois.

Les habitants de deux ou trois maisons de l'endroit nous conseillent, puisque après Nouzilly nous devons passer à Saint-Laurent en Gatines, de prendre la grande route en direction de Beaumont jusqu'au lieu-dit « l'Espérance » où nous trouverons un chemin direct sur Saint-Laurent, nous suivons ce conseil ; mais on commence déjà à avoir faim, le grand air et la fatigue de la route ouvrent les appétits ; avons de nous engager sur le chemin de Saint-Laurent, nous cassons une croûte debout ou assis sur les marches du perron de la seule maison de cet endroit.

Par ses habitants nous apprenons que quelques jours auparavant deux jeunes femmes d'une ferme voisine qui avaient voulu sur la route causer aux allemands, avaient été violées par ces derniers et que le fermier chez qui la scène s'était passée avait été contraint sous la menace du revolver de l'un des soldats de fournir une certaine quantité d'avoine, mais, ajoutèrent-ils, les jeunes femmes avaient été quelque peu imprudentes.

Cette histoire n'est pas pour nous inspirer que nous sommes en sécurité, nous n'en poursuivons pas moins notre chemin.

En arrivant à Saint-Laurent nous croisons un groupe de Vendômois venant de Nouzilly, équipés à peu près comme nous, parmi lesquels nous reconnaissons M<sup>me</sup> Gauthier notre voisine et ses enfants<sup>375</sup>.

Un peu plus loin, une autre personne connaît plusieurs membres de notre caravane, nous lui demandons de nous indiquer un café où nous pourrions nous restaurer, elle nous envoie au bureau de tabac de l'endroit en nous faisant passer par la cour, par derrière ; nous demandons à la débitante de bien vouloir nous accueillir, elle y consent mais ne paraît pas tout d'abord très enthousiaste ; comme nous avons très soif nous commençons par prendre l'apéritif et pendant ce temps les dames de la troupe parlementent avec la débitante pour qu'elle nous fasse cuire des biftecks ; elle les envoie chez le boucher d'à côté qui s'est évacué mais qui est remplacé par un charcutier ; il n'y a pas à choisir, il n'a que du veau et il se refuse à faire des escalopes.

Ces dames prennent un morceau pour rôtir de 40 francs et la cafetière veut bien se charger de le faire cuire ; en attendant, on ouvre quelques boîtes de sardines, le veau est assaisonné avec des petits pois achetés à l'épicerie du café et on finit avec du fromage à faire un déjeuner substantiel ; comme dans nos

<sup>374</sup> Commune du canton de Château-Renault (Indre-et-Loire).

<sup>375</sup> Saint-Laurent-en-Gâtines, commune du canton de Château-Renault (Indre-et-Loire).

provisions nous avons encore du café, nous demandons à la débitante de bien vouloir nous en faire et comme elle-même en est privée, nous l'invitons à en prendre avec nous ; quand elle apprend que nous sommes de Vendôme, la glace est tout à fait rompue, elle nous fait connaître qu'elle est apparentée avec la famille Rentien de Villiers-sur-Loir, si bien qu'elle tient absolument à nous offrir une fine après notre café<sup>376</sup>.



### *Saint-Laurent-en-Gâtines et sa curieuse église*

Nous avons fait là un déjeuner réconfortant qui nous est revenu à onze francs par tête, apéritif et café compris.

Après ce repas, chacun cherche un endroit pour se reposer, nous mettons nos véhicules à l'abri sous un hangar, car le temps a l'air de vouloir se gâter, et dans une grange dont le propriétaire est évacué, nous trouvons pour quelques-uns de la paille en quantité, pendant que les autres trouvent à se loger dans des maisons du bourg grâce à l'obligeance de la personne qui a reconnu quelques-uns d'entre nous.

La sieste faite, je vais sonner le départ à ceux qui se sont reposés dans le bourg et nous nous mettons en marche vers Monthodon, nous avons une route superbe, je chronomètre notre allure et je constate que nous faisons régulièrement notre kilomètre en quinze minutes, ce n'est déjà pas si mal pour des gens qui sont fatigués.

### *Monthodon*



Au pont de la voie ferrée d'intérêt secondaire de Châteauneault à Château-Lavallière, nous faisons une petite halte et nous arrivons dans un café à Monthodon<sup>377</sup> où quelques bouteilles de cidre bouché sont les bienvenues, car la soif ne nous quitte guère.

MM. Hallouin et Corbières se mettent à la recherche du garde champêtre pour faire le cantonnement de la nuit.

Un local avec de la paille est réservé aux évacués par la municipalité. Le garde champêtre le met à notre disposition, on dîne au café où nous nous sommes arrêtés en arrivant et on retient du café au lait ou plutôt de la chicorée au lait pour le lendemain matin avant de filer plus loin, le café n'existe plus dans le pays.

Nous avons fait dans cette journée 25 kilomètres ; malgré le peu de confort du local réservé aux évacués, on dormira ferme ; mais ce local est divisé en deux parties et c'est à qui ne voudra pas se séparer des

<sup>376</sup> Il existait, à cette époque, une salle Rentien à Villiers-sur-Loir, à laquelle Henri Mésange fait allusion à deux reprises : 1) *C'est le 17 novembre 1929 qu'est fondée la Vinerie coopérative des coteaux du Vendômois [...]. L'assemblée constitutive a donc lieu le même jour salle Rentien [...]* – 2) *En 1950, la salle Rentien, très moderne pour l'époque, devient le lieu de presque tous les spectacles. L'enseigne « À l'auberge du gai vigneron » et le slogan « Chez Rentien tout est bien » attirent une clientèle fidèle* [MESANGE (H.), *Villiers-sur-Loir, un village au fil des siècles*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 1995].

<sup>377</sup> Commune du canton de Château-Renault (Indre-et-Loire).

autres. M<sup>me</sup> Hallouin qui souffre de plus en plus de ses mauvaises jambes et son mari trouvent un coin dans le local municipal et des voisins compatissants leur prêtent leur oreiller et couverture.

Pendant ce temps j'essaie de parlementer avec une voisine en face le refuge, M<sup>me</sup> Hémond, âgée de 76 ans, qui paraît ne plus voir très clair ; après quelques hésitations elle consent à nous accueillir dans une grande chambre où ont logé des officiers anglais, mais nous devons nous contenter des draps qui sont dans le lit ; enfin, c'est un lit et nous sommes très fatigués, nous serons, M<sup>me</sup> Piriou et moi encore mieux que dans la paille qui, elle aussi, a déjà servi à d'autres.

**Dimanche 23 juin.**

Au réveil le dimanche matin 23, la brave M<sup>me</sup> Hémond, qui avait hésité à nous recevoir, veut nous faire prendre du café avant de partir ; nous l'en remercions bien vivement et lui disons que nous l'avons retenu la veille au soir au café où nous avons dîné.



*La nouvelle de l'armistice se propage*

Après avoir fait un peu de toilette, nous prenons congé de la maman Hémond et après nous être restaurés nous partons vers Saint-Arnoult, mais on nous dit que nous pouvons éviter un long trajet en passant par Prunay et Houssay au lieu de Saint-Arnoult et Montoire, nous suivons ce conseil ; la route nous semble interminable, nous trouvons à la limite des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher des cultivateurs qui nous disent que nous venons d'entrer sur le territoire de la commune de Prunay. Nous respirons un peu en entendant parler d'un pays que je connais assez bien pour ma part.

Nous demandons à ces gens de nous vendre un litre de vin blanc, qu'ils s'empressent de nous céder et la conversation s'engage sur le malheur des temps présents ; ils ont évacué leur ferme pendant 24 heures, laissant les bestiaux dans les champs. Ils finissent par nous offrir du lait, ce que nous acceptons avec plaisir ; il y a dans la maison où ils nous font entrer de nombreux enfants et un grand-père blessé à la main.

À nous tous nous buvons trois litres de lait et ils ne veulent pas nous le faire payer. M<sup>me</sup> Leriche fait le compte et nous laissons la valeur du lait pour les enfants puisque les parents ne veulent rien accepter ; une fois de plus, nous éprouvons la sensation qu'il y a encore beaucoup de braves gens sur notre terre de France.

Et nous reprenons la route qui semble d'autant plus longue que nous approchons enfin de pays connus au moins par quelques-uns d'entre nous, mais je ne finis par bien me reconnaître qu'en rejoignant la route du Casserot qui nous mène en haut du bourg de Prunay en passant devant le cimetière<sup>378</sup>.

Nous descendons jusque sur la place de l'église, c'est l'heure de la messe dominicale ; M. Hallouin renouvelle la provision de pain afin de ne pas être pris au dépourvu en arrivant à Sasnières, distant de trois kilomètres et où nous comptons déjeuner.

Nous croisons sur la place des gens étrangers au pays qui nous paraissent suspects.

Prunay a reçu plusieurs bombes qui n'ont pas fait de grands dégâts, mais aucune n'a éclaté ; cependant près de la fontaine, l'une d'elles est tombée tout à côté du pont de la route de Sasnières, un écriteau en indique l'endroit et prévient qu'il y a danger à stationner sur le pont.

Dans le trajet de Prunay à Sasnières au lieu-dit « Gatines » nous sommes surpris par une averse ; on trouve heureusement un hangar à proximité pour se mettre à l'abri, mais contrairement à mon habitude, je forme à moi seul avec ma petite voiture que je ne veux lâcher pour rien au monde, l'arrière-garde de la troupe ; je juge prudent de dégager ma pèlerine caoutchoutée des bagages, étant assez éloigné de l'abri que je regagne un peu après les autres ; la bonne grand' mère qui habite la maison dont dépend l'abri nous raconte que les allemands sont passés à Sasnières mais qu'ils ne sont pas venus jusque chez elle. La pluie cesse et nous continuons jusqu'au village peu éloigné.

À Sasnières, nous entrons au seul café de l'endroit, il y a déjà d'autres réfugiés qui y habitent<sup>379</sup> ; nous trouvons à côté un maréchal qui nous laisse abriter nos véhicules dans sa remise, nous prenons l'apéritif, non pas que cela soit nécessaire pour nous donner de l'appétit, mais surtout parce que depuis notre échec de Neuvy-le-Roi, nous avons une soif qui n'est pas encore étanchée.

Nous déjeunons au café sur nos vivres et cherchons à prendre un peu de repos avant de gagner Houssay qui sera la dernière étape avant Vendôme.

M. Hallouin et moi trouvons un tas de paille en plein air et nous ne tardons pas à nous endormir sans nous occuper des autres membres de la caravane qui, du reste, nous ont prouvé bien des fois qu'ils savent très bien se débrouiller.

Cette fois, c'est nous qu'on vient réveiller pour prendre le départ.

Houssay<sup>380</sup> ne se trouve qu'à trois kilomètres ; en y arrivant, je cherche immédiatement le café tenu par M. et M<sup>me</sup> Caillard dont le fils est un des élèves des « Ailes Vendômoises »<sup>381</sup> et eux-mêmes anciens dépositaires du journal « Le Progrès de Loir-et-Cher »<sup>382</sup> dont j'ai été le secrétaire administratif pendant 14 ans. Je me fais servir une chopine de vin blanc et une carafe d'eau. M. Corbières me rejoint peu après et nous partageons ; la famille Caillard qui m'a reconnu tout de suite se demande comment je me trouve là avec une petite voiture, je leur en donne l'explication.

Les dames de la caravane qui se sont arrêtées à l'entrée du bourg pour acheter des fromages, nous rejoignent enfin et on avise au moyen de passer la nuit du mieux possible.

---

<sup>378</sup> Commune du canton de Saint-Amand (Loir-et-Cher). Le Cassereau est alors un hameau où se trouve une station de la ligne de Sargé à Tours par Montoire et Château-Renault [RIGOLLET (G.), *Du char à bœufs au TGV. Histoire des transports en Loir-et-Cher*, Vendôme, 1990, p. 138 sq.].

<sup>379</sup> Commune du canton de Saint-Amand (Loir-et-Cher).

<sup>380</sup> Commune du canton de Montoire-sur-le-Loir (Loir-et-Cher).

<sup>381</sup> Les « Ailes vendômoises » furent créées en septembre 1935, en tant que section de l'Aéro-Club de Loir-et-Cher. Le premier président fut le D<sup>r</sup> Errard, chirurgien de Vendôme. À la fin de 1937, le président était le commandant Collin, futur maire de Vendôme sous l'Occupation et cofondateur du premier groupe de résistants dans cette ville. L'un des principaux animateurs fut l'industriel Dorkel, qui avait un brevet de pilote et devint à son tour président.

<sup>382</sup> Organe de presse du Parti socialiste SFIO ; journal du Front populaire en 1936. Jusqu'à cette date, la figure de proue en fut le député de Vendôme, Louis Besnard-Ferron. Des courants plus avancés s'y exprimèrent dans les années précédant la guerre.

Je demande à M<sup>me</sup> Caillard où se trouve la demeure du maire ; le jeune Caillard qui vient de rentrer chez ses parents m'accompagne ; en arrivant chez M. le maire, nous trouvons l'adjoint, M. Huger, un de mes anciens clients du café de la ville. Je lui explique la démarche que je suis en train de faire, il m'informe que le maire est absent mais qu'il a pouvoir pour nous procurer un local et me le fait visiter : c'est une cave en roc, assez bien agencée mais un peu petite ; il y a de la paille en quantité posée sur des bourrées qui forment en quelque sorte sommier et qui en tout cas isolent la paille de la fraîcheur de la terre battue du sol de la cave.

Quand je dis à M. Huger que nous sommes onze, il lève les bras au ciel et dit vous ne pourrez jamais tous loger ici ; il me propose alors une remise où il a son automobile, puis, se ravisant parce qu'il m'a reconnu, me dit qu'il mettra bien pour moi à ma disposition une chambre avec un lit chez lui et que peut-être les autres pourront se loger dans la cave en se serrant un peu ; je venais de lui dire que nous aimions bien ne pas nous séparer. Après un nouvel examen de la cave, on trouve tout de même qu'elle est vraiment trop exigüe pour loger neuf personnes et que de plus nous avons une dame dont les jambes sont malades et que je serais heureux de trouver un lit pour elle et son mari ; la réponse ne se fit pas attendre, il me proposa aussitôt une autre chambre contigüe à celle qu'il venait de m'offrir et obligeamment m'emmena les visiter.

C'est avec joie que je le remerciai de sa généreuse proposition qui arrangeait tout le monde, la cave, en se serrant pouvant loger sept personnes. M<sup>me</sup> Huger au moins aussi aimable que son mari confirme l'offre des deux chambres et même exprime le regret de ne pouvoir faire mieux pour les autres.

Nous redescendons au café Caillard pour faire part du résultat de mes démarches aux membres de la caravane et tout le monde remonte pour l'examen du dortoir, nous mettons nos véhicules dans la remise et il est décidé que les sept qui n'ont pas de lit coucheront ensemble en se serrant un peu pour ne pas se séparer.

Tout le monde redescend au café Caillard où nous commençons à être déjà un peu chez nous et nous prenons nos dispositions pour le repas du soir ; je trouve le grand-père Caillard, lui aussi un de mes vieux clients du café, qui veut à toute force nous offrir un coup de vin blanc. M. Huger nous rejoint et nous nous attardons un peu à causer.

Nous sommes vraiment heureux, après toutes nos péripéties, de trouver des gens si compatibles à nos tribulations.

Après dîner, nous gagnons nos cantonnements et M. Corbières se trouve seul à coucher avec six femmes, trois de chaque côté, c'est un peu trop, mais c'est le cas de le dire, à la guerre comme à la guerre.

Bien avant notre réveil, M. Huger a été au ravitaillement et en revenant du petit déjeuner pris au café, nous nous chargeons pour le cas où on ne trouverait rien à manger à Vendôme en arrivant, des denrées que M. Huger vient de rapporter : trois livres de beurre à sept francs, trois douzaines d'œufs à six francs, quinze fromages de chèvre à 1,50 et deux poulets à 25 francs.

**Lundi 24 juin. Ce jour-là aussi...**

**Signature à Rome de l'armistice franco-italien.**

C'est lundi 24 juin, nous entassons nos victuailles sur nos véhicules ou plutôt sur la voiture de M. Devineau et nous prenons congé de nos hôtes en les remerciant de leur si franche cordialité ; M. Huger me charge d'une commission pour M. Cochard revendeur, rue Saint-Bié, je lui promets de la faire dès en arrivant.

Un kilomètre nous sépare de la route de Montoire à Vendôme, malheureusement nous rencontrons depuis ce point jusqu'au bas de la côte du « Tertre Rouge », des convois allemands, sur cette route que

nous comptons faire plus allègrement qu'au départ, puisqu'il fait grand jour et que nous ne sommes plus obligés de nous dissimuler au passage des avions<sup>383</sup>.

Les camions automobiles qui se succèdent sans interruption et les estafettes en moto ou en side-car qui les dépassent continuellement nous forcent à marcher tout au bord de la berge opposée et même à nous arrêter assez souvent.

Au « Gué Berger », c'est une autre histoire, le convoi est arrêté jusqu'au bas de la côte de Varennes pour le repas de la troupe et tout au long c'est la voiture de l'intendance qui passe et repasse pour la distribution du ravitaillement<sup>384</sup> ; ce n'est qu'en vue du village de Villaria que nous trouvons la route à peu près libre.



*Le café Roger à Villaria, commune de Naveil.*

Nous comptons nous arrêter au café Roger pour déjeuner avant d'entrer à Vendôme où nous ignorions tout de la réception qui va nous être faite et des surprises qui nous attendent. Et toujours en tête avec ma petite voiture je viens la garer triomphalement sur la terrasse du café, pendant que ceux qui me suivent immédiatement en font autant, mais c'est une nouvelle déception : le café que M. Roger a cru devoir abandonner en raison des bombardements de Vendôme, a été saccagé et pillé par des évacués français au dire des voisins<sup>385</sup>.

Je me rejette sur l'habitation de la mère de M. Roger de l'autre côté de la route ; là également, tout a été bouleversé, les portes sont ouvertes et il y règne un désordre indescriptible.

Une femme qui lave son linge au puits qui se trouve au tournant de la route, se met à notre disposition pour tirer de l'eau.

Pendant ce temps, je trouve chez M<sup>me</sup> Roger une grange dans laquelle une table a déjà servi à des réfugiés et avec quelques chaises et des planches, nous installons une salle à manger de fortune où nous pouvons à peu près tous être assis plus ou moins confortablement.

<sup>383</sup> R. de Saint-Venant ne semble pas connaître ce lieu-dit puisque les trois dénominations de « Tertre Rouge » qu'il cite ne semblent pas convenir à cette localisation (Faye, Saint-Martin-des-Bois, Souday).

<sup>384</sup> Le *Dictionnaire du Vendômois* de R. de SAINT-VENANT précise : *gué sur la Brice, au-dessous de l'Étang de Berger, commune de Villiersfaux.*

<sup>385</sup> « À Villaria, le café-épicerie et l'habitation de Marcel Roger ont été pillés de fond en comble, comme en témoigne un état des objets volés : boissons, apéritifs, liqueurs, vin, mercerie, épicerie, pétrole, essence, draps, rideaux, linge de table et toilette, robes, costumes, couvre-pieds, couvertures, descente de lit, casseroles, vaisselle, argenterie, un fusil de chasse, chaussures, lampes à pétrole, un Kodak, fer à repasser, une faulx, harnais, sulfate de cuivre, etc. » [C. BONIN, *Op. cit.*, p. 137].

C'est le dernier repas que nous prenons en commun, nous avons hâte de rentrer chez nous et de savoir en quel état nous allons retrouver notre chez nous après la triste vision des maisons de M. Roger et de sa mère.

Rue de la Grève, M. Hallouin qui a pris le devant, s'arrête à causer à M. Morel, directeur de la mégisserie<sup>386</sup> ; je passe devant croyant que tout le monde allait suivre bientôt, mais la conversation engagée se poursuit avec M. Morel.



En passant à la hauteur des Prés aux chats, j'aperçois de l'autre côté de la rivière la cheminée de la cuisine et la toiture de la maison qui ne paraît pas avoir souffert. Nous traversons les « Prés aux Chats » avec une certaine anxiété désirant arriver au plus vite et cependant avec hésitation de peur de trouver la maison dans l'état de celles de la famille Roger ; M<sup>me</sup> Piriôt passe devant la clef déjà dans la main et toute heureuse me crie de loin « on n'a pas ouvert ».

J'arrive avec M<sup>me</sup> Pijolet et M<sup>me</sup> Tézénas et en effet nous retrouvons tout dans l'état où nous sommes partis ; la poule et ses cinq poussins se promènent dans le jardin, seul le chat « Joujou » ne répond pas à notre appel.

M<sup>me</sup> Tézénas laisse une partie de ses bagages à la maison pour alléger son chargement et s'en retourne chez sa mère avec l'espoir de retrouver aussi leur logement intact.

Après avoir apposé immédiatement sur la porte une étiquette « Maison Habitée », qui paraît être un talisman pour ne pas être dévalisé, je mets un peu d'ordre dans ma toilette et je m'empresse d'aller faire la commission de M. Huger, rue Saint-Bié.

En m'en allant, je rencontre M<sup>me</sup> Follys qui me demande de bien vouloir lui donner l'hospitalité, ce que je lui accorde bien volontiers en lui donnant les renseignements pour trouver la maison.

Je rentre ma commission faite, non sans avoir fait le tour de la place Saint-Martin et constaté que M<sup>me</sup> Touzalin n'est pas encore rentrée, mais que sa maison est toujours debout et ne paraît pas avoir été pillée. J'ai la douloureuse vision de la rue Renarderie et de la rue au Blé et des ruines que le feu a accumulées : la pharmacie Guimond, le magasin de faïences de M. Breton, la BNCI, l'épicerie Mauduit et le café de la ville ne sont plus qu'un amas de décombres<sup>387</sup>.

---

<sup>386</sup> Albert Morel, industriel tanneur, résidait 53, rue du maréchal de Rochambeau.

<sup>387</sup> L'incendie, qui s'était développé dans la soirée et la nuit du 15 juin, repartit de plus belle le lendemain matin : *Le feu avait en effet repris, depuis les premières heures de la journée, et ravagé une nouvelle quantité d'immeubles [...]. Après l'incendie de l'hôtel du Commerce brûlant à 11 heures dimanche, ce fut vers 14 heures, le tour de la pharmacie Guimond et de la BNCI atteintes*



*Le quartier détruit, après enlèvement des décombres. À gauche, derrière la porte Saint-Georges mutilée, le toit de la clinique Chevallier porte une grande croix rouge : lui doit-il son salut ?...  
Vers le fond, le toit de l'hôpital porte aussi la croix rouge.*

C'est le cœur serré que je reprends la rue du Change pour rentrer à la maison ne voulant pas voir d'autres désastres ce même jour.

Nous installons M<sup>me</sup> Follys dans la chambre mansardée du second, nous prenons un apéritif pour calmer la soif qui règne toujours.

On procède ensuite à la préparation du dîner, mais un problème se pose, il n'y a ni gaz, ni électricité ; heureusement l'eau de la ville qui a paraît-il été coupée par suite de canalisations éventrées par le bombardement, a été rétablie ; il faut avoir recours à un petit fourneau à charbon de bois que l'on sort de sa retraite et que l'on alimente avec un peu de braise que l'on retrouve fort à propos.

Pendant ce temps, on cueille de l'oseille dans le jardin pour faire une soupe dont on a été privé depuis Rouziers ; le dîner frugal se complète d'un œuf à la coque rapporté de Houssay, d'une salade et de fromage ; nous avons plaisir à prendre ce modeste repas dans un cadre familial.

Nous sommes heureux de retrouver notre lit et M<sup>me</sup> Follys d'avoir une chambre et un lit pour elle toute seule.

**Mardi 25 juin.** Ce jour-là aussi...

**Entrée en vigueur de l'armistice franco-allemand.**

Le lendemain matin, mardi 25 juin, la parisienne débrouillarde qu'est M<sup>me</sup> Follys est préposée aux commissions dont elle s'acquitte à la satisfaction générale, elle trouve du pain et du lait, ce qui nous permet de faire notre petit déjeuner.

---

également par les greniers [LEPALLEC (R.), *Op. cit.*, p. 64]. Partis le samedi soir, A. Piriot et ses compagnons n'avaient eu qu'une vision incomplète du désastre.

Notre vieil hôtel de ville<sup>388</sup> qui n'existe plus qu'à l'état de ruines est installé provisoirement dans le bureau de l'économat de l'hôpital, c'est là qu'on peut se procurer des cartes de pain qui donnent droit à 250 gr. par personne et par jour.

La plupart des épiceries, docks, etc., vendent du lait, du beurre, des œufs et des fromages du pays, pour les autres denrées, l'épicerie notamment les magasins ont été pillés, non seulement par les soldats allemands, mais aussi par des civils français parmi lesquels des réfugiés.

Les magasins qui ont encore quelques marchandises ne peuvent ouvrir que pendant certaines heures de la journée, pour la viande, celle de bœuf est assez difficile à se procurer, la troupe en consomme la plus grande partie ; on trouve plus facilement du veau.

Nous organisons chez nous du mieux possible la vie à trois, la jeunesse de M<sup>me</sup> Follys anime un peu notre maison.

### *Mercredi 26 juin.*

Le mercredi dans l'après-midi, notre «Joujou» fait entendre des miaulements plaintifs qui viennent de la maison voisine ; il a dû nous entendre mais il n'est pas rassuré ; enfin après l'avoir appelé plusieurs fois, il se décide à se montrer sur le toit de la maison voisine et par descendre dans le jardin. Il est tout heureux de nous retrouver et nous le prouve à sa manière, il ne nous quitte plus et M<sup>me</sup> Follys a sa part de caresses comme si elle était de la famille.

### *Judi 27 juin. Ce jour-là aussi...*

#### *Pierre Laval devient vice-président du Conseil.*

Mais voilà qu'en allant faire les commissions le jeudi matin 27, M<sup>me</sup> Follys rencontre un garde mobile qui va chercher sa femme à Bourges avec sa petite automobile. Il accepte de l'emmener jusque-là et rendez-vous est pris au carrefour des routes de Blois et de Tours en haut du faubourg Saint-Lubin, à 13 heures (heure allemande) ; on déjeune en hâte, elle allège ses bagages des deux masques à gaz qu'elle a trimballés tout le long de notre parcours, d'un parapluie usagé qu'on lui a prêté en cours de route, par contre elle emporte une chemise que M<sup>me</sup> Piriot lui a prêtée pour qu'elle puisse laver la sienne dans l'après-midi, mais elle n'a plus le temps de procéder à cette opération et l'emporte sur elle ; puis elle va à l'hôpital rendre à M<sup>me</sup> Vial la voiture d'enfant avec laquelle elle a fait toute notre randonnée. M<sup>lle</sup> Francine vient l'aider à porter ses paquets et je les accompagne.

Nous sommes en avance sur l'horaire prévu et nous attendons, assis sur la berge à l'angle des routes de Tours et de Blois, la voiture du garde mobile.

Un garde allemand préposé à la circulation des voitures essaye d'entrer en conversation avec nous, il se rend bien compte que nous attendons l'occasion d'une voiture pour aller plus loin, nous essayons de lui faire comprendre qu'une voiture doit prendre la petite dame pour aller à Bourges, mais cette ville n'est pas comprise dans son vocabulaire, il fait arrêter un camion qui va seulement à Châteaurenault, on lui explique que ce n'est pas là le but recherché.

---

<sup>388</sup> Poignant fut le désespoir du commandant Haugou, impuissant avec les quelques sapeurs-pompiers restés à ses côtés, devant l'irrésistible progression de l'incendie : *Toujours vers minuit, dans la rue Poterie, le feu a sauté la rue Saulnerie et se trouve maintenant à la maison Lambron, boucher, et, le vent soufflant du nord, les flammes montent vers l'Hôtel de Ville [...]. Je vois tristement arriver l'instant où j'assisterai impuissant à la destruction de notre bel Hôtel de Ville ; la ville est déserte, nous sommes complètement abandonnés* [LEPALLEC (R.), *Op. cit.*, p. 50].



*Le maréchal Pétain et Pierre Laval*

Enfin le garde mobile passe avec un peu de retard, on lui fait signe croyant qu'il n'a pas vu M<sup>me</sup> Follys, mais il ne s'arrête pas : il est avec un soldat allemand et sa voiture est si petite qu'il serait impossible d'y loger maintenant M<sup>me</sup> Follys et ses bagages.



*La circulation reprend au milieu des ruines*

Nous avons appris depuis par une carte qu'elle nous a envoyée de Saint-Georges-de-Didonne dans la Charente-Inférieure qu'elle avait fait le trajet de Vendôme à Tours le jeudi 27, celui de Tours à Rochefort le vendredi 28 et celui de Rochefort à Royan le samedi 29, où elle est arrivée à 10 heures dans de bonnes conditions.

Le soldat paraît tout heureux d'avoir réussi, nous le remercions de sa ténacité et il nous salue très correctement.

Dans l'après-midi, je vais à l'hôpital, je vois M. le maire qui me dit qu'il a été bien malmené par les allemands et se plaint d'être resté à peu près seul.

Je lui dis que je me tiens à sa disposition si il a besoin de mes services ; il ne me dit ni oui ni non et m'informe que l'hôpital est dirigé par les allemands ; j'attendrai qu'on me demande.

Je vois la famille Hallouin à qui M. le maire a fait des observations un peu sévères pour avoir abandonné la conciergerie ; ma conviction personnelle est faite sur leur cas, je l'ai résumée au début de ce récit ; enfin il les a laissés réintégrer, mais en les prévenant qu'ils ne seront pas payés. Après réflexion [sic], le 10 juillet, il a proposé simplement que les jours d'absence seuls, c'est-à-dire neuf jours, ne seraient pas payés ; mesure qui est apparue à tous de toute justice.

Mêmes observations ont été faites à tous ceux qui se sont absentés, qui ont bénéficié de la même mesure de clémence<sup>389</sup>.

Étant enfin un peu reposé des fatigues des 115 à 120 kilomètres parcourus à pied, je fais une visite de piété aux ruines de la ville et je suis navré de voir l'état lamentable de notre pittoresque hôtel de ville, joyau historique de Vendôme, l'anéantissement du tribunal et de la maison du Gouverneur dans lesquels la ville perd des monuments anciens qui faisaient sa gloire et étaient des témoins palpables de son histoire.

Heureusement l'église de la Trinité et celle de la Madeleine n'ont pas eu à souffrir des bombardements, mais l'ancien grenier à sel qui avait donné son nom à la rue Saulnerie, la vieille maison de bois de l'angle de la rue au Blé et de la rue Poterie, n'existent plus.

Combien faudra-t-il de temps pour déblayer tous ces décombres ? Il est probable que l'aspect de la ville sera profondément modifié dans ce quartier par la modernisation des vieilles rues étroites et tortueuses qui rappelaient l'ancien temps, elles disparaîtront sans doute pour faire place à des rues modernes plus larges et mieux alignées, mais qui perdront l'originalité des anciennes ; il serait en tout cas souhaitable que l'on conserve au moins leurs vieux noms dans la mesure où cela est possible.

En revanche, la circulation intensive de notre époque et celle des temps futurs deviendra plus pratique.

Pour ma part, j'aurais préféré, outre la destruction de monuments et d'immeubles dont les propriétaires ne pourront sans doute pas être indemnisés à leur valeur, et la perte irréparable des vies humaines, que la circulation plus facile, nécessaire à la vie de notre époque se fasse dans d'autres circonstances et en dehors des limites de la vieille ville.

Mais que nous réserve l'avenir ? La guerre n'est pas terminée, ce n'est pour le moment qu'un armistice, nous n'espérons pas devoir recommencer à nous battre, nous sommes actuellement sous la domination allemande qui se fait cruellement sentir malgré son attitude qu'elle s'efforce de rendre correcte et nous ignorons tout ce qui se passe en Europe, surtout entre l'Allemagne et l'Angleterre.

Les conditions de paix ne sont pas encore examinées et quelles seront-elles ?

---

<sup>389</sup> Ceci est confirmé, le 17 juillet, par la délibération de la commission administrative de l'hôpital : [...] *comme sanction au personnel défaillant, la Commission décide de retenir à ce personnel les journées d'absence. En conséquence les journées d'absence lui seront retenues sur les salaires* [Archives du centre hospitalier de Vendôme]. Une polémique fut amorcée, qui trouva trace dans la presse, puisqu'on pouvait lire dans *Le Carillon* du 25 juillet, sous le titre « Les journées tragiques » : *M. le commandant Haugou, dans le n° du 10 juillet, relate ceci : « Nous transportons cette femme à l'hôpital où nous ne trouvons ni infirmiers ni infirmières. »*

*Les infirmiers (tous militaires) avaient effectivement évacué l'hôpital le matin même avec les malades de ce service.*

*Mais toutes les infirmières diplômées étaient à leur poste au moment du bombardement, soignant depuis le matin les malades et blessés venant d'hôpitaux évacués et ceux de la route.*

*Dix minutes à peine avant le bombardement, l'hôpital recevait les blessés d'un train mitraillé et elles étaient près de ces derniers blessés au moment de l'attaque aérienne.*

*Elles sont allées dans les abris au moment du bombardement mais avaient regagné la salle d'opération avant l'arrivée des blessés du bombardement.*

*Toutes protestent contre l'article de M. Haugou laissant croire à la population qu'elles étaient absentes en cette pénible journée où elles se sont dépensées sans arrêt du matin jusqu'à la nuit.*

Le communiqué était signé : *M<sup>me</sup> R. Vial, M<sup>me</sup> Moine, M<sup>lle</sup> Bégué, M<sup>lle</sup> Guilloux*. De fait, le récit d'A. Piriou – situant à la mi-journée du 16, du côté de Saint-Oustrille, le passage du groupe auquel appartenaient les quatre infirmières – confirme bien les dires de celles-ci.

# LE CARILLON

## DE VENDÔME

Journal républicain hebdomadaire d'Informations locales  
et d'Annonces

Un an : 16 fr. (trains non  
couverts)

Les abonnements, reçus à toute  
époque de l'année, sont payables  
d'avance. Toute année commencée est due.

BUREAUX A VENDÔME  
10, place Saint-Martin  
Téléphone 16

Compte chèques postaux n° 697-26 Paris

### A NOS LECTEURS

Par suite du manque de gaz qui est indispensable à la fonte du plomb pour les caractères, nous avons composé et tiré ce numéro comme nous avons pu, de façon à pouvoir paraître le plus tôt possible.

### A NOS CORRESPONDANTS

Malgré les difficultés de l'heure, nous prions nos correspondants de nous faire parvenir, par tous les moyens dont on peut disposer en ce moment, les communications intéressant leur commune ou leur région.

Le « Carillon » s'efforcera de renseigner ses lecteurs le plus complètement possible, avec la même indépendance, la même franchise, le même souci de justice qui l'ont guidé jusqu'ici.

### A NOS ANNONCEURS

## ET MAINTENANT, AU TRAVAIL

Notre cité bien-aimée vient de subir la plus cruelle épreuve de son histoire : elle paie à la guerre un triste et lourd tribut, qui la place au nombre des villes de France les plus durement frappées : un certain nombre de ses habitants ont été tués ou blessés, tout un quartier de la ville, un immense patrimoine spirituel et matériel, conservé avec fierté, est anéanti.

Devant une telle catastrophe locale, image réduite du plus grand désastre qui accable la patrie tout entière, nous nous devons à nous-mêmes, nous devons aux générations présentes et futures de tirer les leçons des douloureux événements dont nous avons été les témoins.

Les leçons, notre glorieux et respectable Chef du Gouvernement, nous les a données lui-même, en déclarant à la radio, quelques jours avant l'armistice, que les Français sont victimes de l'esprit de jouissance qui a dominé la vie publique et privée ces dernières années, et que maintenant l'ère du travail et des sacrifices était arrivée. Le maréchal Pétain a déploré l'individualisme excessif, la méconnaissance des véritables intérêts de nos concitoyens, des besoins et des

### Le gouvernement français installé à Vichy

Le gouvernement français avait d'abord choisi la ville de Clermont-Ferrand comme résidence officielle ; mais la Chambre et le Sénat s'étant installés à Vichy, il a paru préférable, pour la bonne marche des institutions, que tous les pouvoirs constitutionnels fussent réunis dans la même ville : c'est donc à Vichy qu'est maintenant le siège du gouvernement et du parlement.

### Ordres de la Kommandantur

1° La circulation est interdite à la population à partir de 22 heures (heure allemande).

*Pour « Le Carillon », maintenant au travail..., en attendant la collaboration.*

Il est impossible en ce moment de faire des projets d'avenir et je crois que l'épilogue du drame qui se joue en ce moment n'est pas prêt [sic] de pouvoir être écrit.

Mais tout ceci dépasse un peu le cadre de la petite histoire vécue dont j'ai voulu retracer les péripéties pour ceux qui y ont participé ; elle n'a du reste de valeur que pour eux et je m'excuse par avance si quelques inexactitudes s'y sont glissées.

Fait à Vendôme le 15 juillet 1940

A. PIriot

Administrateur doyen de l'hôpital-hospice de Vendôme.

### *Notice biographique d'A. Piriôt*

Sans avoir fait une recherche systématique sur ce point, les registres de la commission administrative de l'hôpital de Vendôme et quelques allusions glissées dans le récit ci-dessus permettent d'éclairer la personnalité du rédacteur de ce témoignage.

Il a signé à juste titre « administrateur doyen » puisque c'est à la séance du 23 juillet 1912 qu'il fut installé dans ce poste. Il était qualifié « commerçant » et quelques phrases du récit d'exode laissent clairement entendre qu'il fut patron du « Café de la Ville », place Saint-Martin. Dès avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, il eut quelques occasions de friction avec le D<sup>r</sup> Gabriel Chevallier, jeune chirurgien qui exerçait dans l'établissement depuis 1910. Si la mobilisation éloigna momentanément ce dernier, les premières années d'après-guerre ne rétablirent sans doute pas un climat serein : le 15 mai 1922, Piriôt vota en faveur de l'installation d'un deuxième service de chirurgie à l'hôpital, en l'occurrence celui du D<sup>r</sup> Errard, ce qui fut la source, des décennies durant, d'une véritable « guerre des bistouris » avec le D<sup>r</sup> Chevallier.

Le 3 novembre 1931, il figurait parmi les signataires de l'acte d'inauguration de la nouvelle maternité « Ribémont-Dessaigues », créée dans le sein de l'établissement hospitalier. Peu après, les éléments cléricaux de la commission, soutenus par le maire Jean Duverger, tentèrent de réintroduire des sœurs hospitalières (ils n'avaient pas digéré la laïcisation de 1906) : le 23 mars 1933, Pirirot fut le seul à voter contre une telle démarche. Visiblement, il était homme de gauche et, lui-même a précisé qu'il fut pendant quatorze ans secrétaire administratif du *Progrès de Loir-et-Cher*, journal socialiste du département. Il n'est donc pas surprenant de le voir, au moment de décisions importantes, émettre un vote opposé à celui de J. Duverger, maire et président de la commission.

Ce qui ne l'empêcha pas de prendre du grade dans l'établissement : ordonnateur en janvier 1935 ; vice-président de la commission à partir du 6 juin 1936, en pleine ébullition du Front populaire. En octobre 1936, il pesa de toute son influence pour l'aménagement d'une salle de consultation prénatale et obtint un accord unanime. Le 28 janvier 1937, la commission encore consensuelle *félicite M. Pirirot, son vice-président, pour le support soutenant le buste de la République, beau travail d'ébénisterie dont il a fait présent à l'Hôpital, et l'en remercie bien sincèrement.*

En décembre 1937, un nouvel accrochage se produisit avec le D<sup>r</sup> Chevallier. Celui-ci était fort mécontent de voir la commission voter en faveur d'un échange des services de chirurgie, le D<sup>r</sup> Errard réclamant le local le plus vaste car sa clientèle était plus importante. En mars 1938, un autre litige éclata à propos de la présence de M<sup>me</sup> Chevallier, comme assistante de son mari – elle-même médecin – alors qu'elle ne faisait pas partie du personnel médical attitré de l'établissement : le D<sup>r</sup> Chevallier brava l'interdiction, ce qui lui valut un blâme en mai. Et le 30 juin 1938, lors de son audition, Gabriel Chevallier *critique l'administration de la Commission administrative, répétant à plusieurs reprises qu'elle ne sait pas administrer, qu'elle est ignorante et ne sait pas écrire en français, qu'il ne comprend pas ce qu'on lui écrit et prit à partie le Vice-président, M. Pirirot.*

*Les membres de la Commission qui jusque-là avaient écouté en silence manifestèrent leur impatience et d'une vive réplique de M. le Vice-président, de MM. Bonneau et Guimond firent comprendre au D<sup>r</sup> Chevallier qu'il en avait assez dit. Alors, celui-ci se retira.*

La Deuxième Guerre mondiale éclata et, dès le 7 septembre 1939, la question se posa d'employer les compétences de M<sup>me</sup> Chevallier, d'autant plus que plusieurs médecins étaient mobilisés. Sans se renier, A. Pirirot prit en compte les circonstances exceptionnelles : *M. Pirirot dit que les mesures qui ont été prises par la Commission l'ont été avec connaissance de cause et qu'il ne croit pas pouvoir se d'juger. Toutefois, en raison des circonstances actuelles, où chacun doit apporter le maximum de tolérance, il s'en rapporte au résultat du vote qui va être émis séance tenante et qu'il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour faciliter la tâche des praticiens, quels qu'ils soient [...].*

C'était donc une personnalité notable de l'hôpital qui prenait finalement la décision de quitter la ville au soir du 15 juin 1940.

Nul doute que ces quelques jours d'exode ont altéré, par la suite, la position d'A. Pirirot, d'autant plus que le couple Chevallier était resté sur place, tout comme le maire Duverger, au milieu du désastre. Il est pratiquement absent des registres à partir de juillet 1940, mais semble avoir conservé ses fonctions d'administrateur et d'ordonnateur jusqu'en 1942. Il fut alors victime de la même turbulence qui contraignit le D<sup>r</sup> Guimond, pharmacien de l'hôpital, à une déshonorante démission. Et il fallut attendre plus de deux longues années pour que la vérité se fasse jour. Le 28 octobre 1944, dans une séance extraordinaire, la commission administrative réhabilita pleinement le D<sup>r</sup> Guimond, nommé maire de la ville à la Libération<sup>390</sup> ; puis elle prit une autre délibération :

*Attendu que M. Pirirot, ordonnateur, à la suite de la même campagne de calomnie a été démissionné d'office à la date du 12 juillet 1942, par le gouvernement de Vichy. La Commission propose que sa mémoire soit rappelée et que son nom soit*

---

<sup>390</sup> Sur cet épisode, voir LOISEL (J.-J.), « L'hôpital de Vendôme (1939-1945) », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, Tome 64, 2009, p. 153-154.

*inscrit au registre des délibérations en souvenir des services qu'il a rendus pendant les trente années consécutives qu'il a été administrateur de l'Hôpital-hospice de Vendôme.*

La rédaction du texte montre clairement qu'A. Piriot n'était plus là pour lire ces lignes réparatrices.

### **Rapide commentaire**

Ce récit d'exode d'une douzaine de Vendômois tire son originalité de sa simplicité même. La plupart des témoignages de cette catégorie – qui ne sont d'ailleurs pas légion – nous conduisent très rapidement hors du Vendômois et, après quelques impressions angoissées sur la ville que l'on quitte, ce sont les images de la région de refuge qui dominent. Le fait est très net quand le parcours s'est effectué dans un véhicule automobile.

Ici, le trajet se fait à pied, ce qui imprime un rythme tout à fait différent. Les « évacués volontaires » constituent une véritable petite caravane, avec voitures à bras, voiture d'enfant, bicyclettes servant de porte-bagages ; une seule est prévue pour des explorations « en estafette ». L'image que donne le petit groupe est bien celle d'une petite cohorte, lourdement chargée, s'effilochant le long du chemin, pour raison de sécurité au départ, puis, de plus en plus pour cause de résistance inégale des personnes et du matériel. Nous sommes presque, ici, devant une image d'Épinal de l'exode.

Les fugitifs sont partis au dernier moment, dans la nuit du 15 au 16 juin. Le premier bombardement et le spectacle effrayant des morts et blessés, de l'incendie qui embrasait tout un quartier de la vieille ville ont déterminé le départ d'une partie du personnel hospitalier, notamment d'infirmières épuisées physiquement et nerveusement ; l'hôpital, non touché, était à la limite de la zone sinistrée, mais qu'en serait-il le lendemain ? D'ailleurs, nombre d'habitants avaient déjà quitté Vendôme.

Départ tardif, progression lente, ces deux données condamnaient pratiquement à l'échec le projet d'A. Piriot et de ses compagnons. Il aurait fallu que la résistance militaire française retarde sensiblement l'avance de l'armée allemande, ce qui ne fut pas le cas dans les jours qui suivirent ce départ. Si l'on met à part le combat d'Authon (18 juin) où périrent trois soldats français et un allemand, il n'y eut pas d'affrontement en Vendômois<sup>391</sup>. Les troupes allemandes furent donc très vite sur les talons des fugitifs.

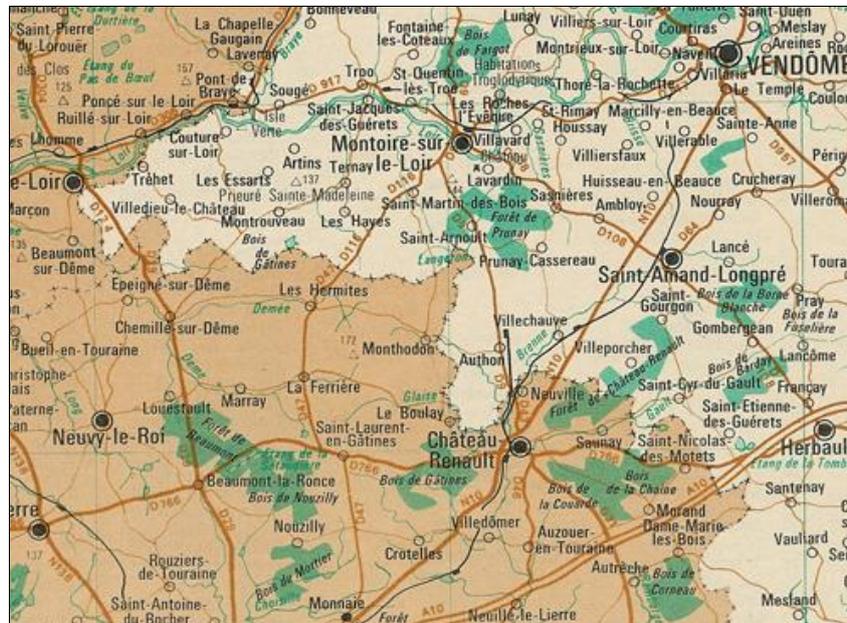
Ce bref périple met en évidence la stratégie adoptée dans une circonstance aussi exceptionnelle : marche de nuit, pour réduire le danger le plus redouté : les mitraillages aériens ; espacement sur le chemin, mais avec le souci permanent de maintenir la cohésion du groupe. Ce dernier point est assez frappant : si certaines personnes, employées à l'hôpital, se connaissaient – mais sans que cela suppose une véritable intimité – d'autres venaient d'horizons divers et devaient leur présence au hasard des circonstances. Mais dans ce groupe improvisé, des complémentarités se font jour très vite et l'on a l'intelligence de les additionner plutôt que les différences : résistance physique pour l'un, sens de la débrouillardise pour la « Parisienne », relations personnelles de M. Piriot – ancien cafetier à Vendôme –, compétence de M<sup>me</sup> Leriche – « basse-courrière » de l'hôpital – pour les travaux de ferme, ces divers éléments ont joué à un moment ou à un autre dans l'intérêt collectif des fugitifs.

Différentes péripéties sont révélatrices du climat de suspicion qui règne dans les déplacements : d'inquiétants lumignons clignotant au loin dans la nuit ; des hommes dont le brassard provoque surtout la méfiance ; une maison dont les occupants sont trop bruyants ; tout incite à se tenir sur ses gardes. En réciproque, il est des lieux où les portes restent fermées, derrière lesquelles on se défie sans doute de cette douzaine d'individus. Fort heureusement aussi, comme dans toutes les périodes difficiles, ces journées suscitent de beaux exemples de générosité : « maman » Saillard, à Montoire ; M<sup>mes</sup> Leclerc et Brée, M. Terrien, à Rouziers ; M<sup>me</sup> Hémond, à Monthodon ; la famille Caillard, à Houssay... On retiendra aussi u'en certains lieux, des dispositions officielles avaient été prises pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés.

---

<sup>391</sup> LOISEL (J.-J.), « Autour du combat d'Authon (18 juin 1940) », *BSAV*, 2006, p. 64-71.

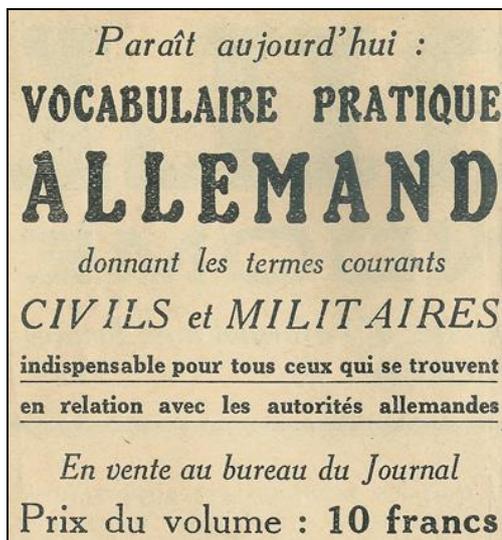
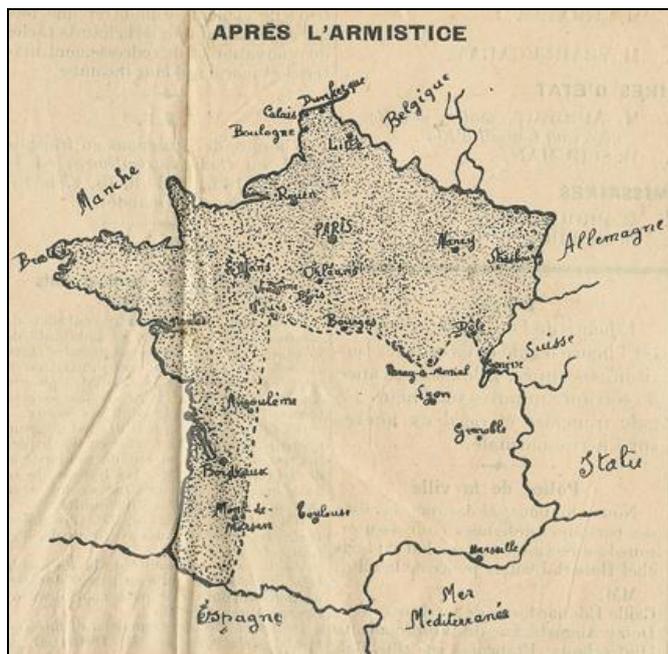
Les 17 et 18 juin, nous vivons en direct le déclenchement de la panique dans l'Est de la Gâtine tourangelles : l'habitante de Chemillé, qui vient d'apprendre à la TSF l'entrée des Allemands à Châteaudun et veut partir avec son fils ; la population de Neuvy-le-Roi qui se prépare fébrilement à évacuer ; les habitants de Rouziers appelés à se réfugier dans les caves du château de Rochefort. Et le 19, ce soldat allemand qui entre discrètement dans l'étable où M<sup>me</sup> Leriche est en train de traire une vache et la menace de son fusil : l'Occupation commence ; il n'y a plus qu'à rentrer à Vendôme.



*Carte permettant de reconstituer le parcours des « évacués volontaires » de l'hôpital de Vendôme.*

## Un hôpital sous l'Occupation (juin 1940-août 1944)

### Sous la pression de l'occupant



*La nouvelle carte de France, publiée par « Le Carillon », le 6 juillet 1940, et un achat recommandé par le même journal, le 20 juillet suivant.*

Dès le 19 juin, le service de santé des troupes occupantes prenait en charge le secteur chirurgical. À la mi-août, d'une manière indirecte, le Dr Chevallier évoquait les grandes difficultés que lui causait l'emprise allemande, *exposant qu'il est à la veille de perdre l'unique salle qui lui reste dans les pavillons neufs, envisage l'organisation d'un seul service de chirurgie dans les deux salles de vieillards (bas) de l'hospice, et de s'enquérir auprès du service sanitaire allemand pour savoir s'il fait usage du scialitique ; on ferait venir le gaz dans une petite salle vieillards réfectoire pour stériliser les instruments de chirurgie, on ne pourrait dans ces conditions faire désormais que de la petite chirurgie.*

Cette situation délicate fut confirmée par un rapport du directeur des services d'hygiène du Loir-et-Cher, destiné au préfet et connu en septembre 1940 : *Depuis l'occupation de l'hôpital de Vendôme par le service de santé allemand qui y occupe une soixantaine de lits, sans compter les deux grands baraquements édifiés il y a quelques mois, l'hospitalisation des malades civils est devenue très difficile. Riche de deux services avant-guerre, la chirurgie, amputée d'une jambe, marchait péniblement : Actuellement, l'un de ces services est totalement occupé par le Service de santé allemand, ainsi que la salle d'opération. Il en résulte une situation difficile. Il a fallu organiser une salle d'opération de fortune, d'ailleurs correcte, sauf en ce qui concerne l'éclairage électrique. Le service de santé allemand occupait une quarantaine de lits en médecine.*

La présence allemande dans l'enceinte de l'hôpital se desserra en juin 1941 : le 25, la commission se félicitait de *la réoccupation du Bâtiment 21 (anciennement service de chirurgie et service de médecine). Le bâtiment réquisitionné par les Allemands a été rendu disponible lors du départ de la section sanitaire, c'est-à-dire au début d'avril. Pendant un peu plus d'un an, sans disparaître complètement, les services de l'occupant pesèrent moins lourdement sur le fonctionnement de l'établissement. Mais une nouvelle pression se fit sentir à l'automne de 1942 : une formation sanitaire de l'armée allemande se dispose à prendre possession de l'aile gauche du pavillon n° 21. Auparavant, un sous-officier de la Standort-Kommandantur, cantonnée au café de la Comédie, place de la République à Vendôme, s'était enquis des locaux disponibles dans l'hôpital-hospice en vue d'y loger des troupes de passage<sup>392</sup>.*

Les Allemands firent pression sur les autorités de Vichy pour que la législation anti-juive soit mise en place et surtout reçoive son application ; les rédacteurs d'un journal comme *Le Carillon* – dont les diatribes

<sup>392</sup> ACHV, Reg. CA, 7 octobre 1942.

antisémites étaient déjà fréquentes avant-guerre – n’avaient pas besoin d’être stimulés pour applaudir. Le 2 mars 1942, le préfet écrivait au président de la commission administrative : *Les emplois d’internes et d’externes titulaires des Établissements hospitaliers publics doivent être assimilés pour l’application de la loi du 2 juin 1941 portant statut des Juifs, à une fonction publique [...]. En conséquence, les Juifs qui occupent de tels postes doivent les avoir abandonnés dans le délai de deux mois après la publication de la loi du 2 juin 1941*<sup>393</sup>. Il semble qu’aucun membre du personnel n’ait été concerné par ces dispositions.

En mai 1943, des Allemands étaient toujours installés dans l’espace hospitalier et il n’était pas question de les enfermer : *la porte d’entrée de l’Établissement demeure ouverte nuit et jour, en raison de la présence de militaires de l’armée d’occupation dans les locaux réquisitionnés, rendant la surveillance difficile*. Cette sensibilité était justifiée par l’évasion d’un jeune homme qui avait été arrêté par la gendarmerie allemande : *Desormières Maurice, 17 ans, placé dans l’Établissement par ordonnance de M. le juge d’instruction de Vendôme, s’est évadé le 7 mai de l’Hospice, où il fut réintégré le même jour à la suite d’une tentative de vol nocturne où il fut surpris par la Feldgendarmerie allemande, il s’échappa à nouveau le 10 mai et n’a pas été retrouvé*<sup>394</sup>.

Quelques jours avant la libération de Vendôme, la présence allemande s’accrut dans l’hôpital-hospice, mais c’était celle d’une armée en pleine retraite : *le repliement de l’armée allemande provoquant un transfert important de blessés militaires, le Hauptmann de la Kommandantur n° 641 à Vendôme, accompagné d’un médecin, a réquisitionné la totalité des pavillons n° 21 et 22 (médecine et isolement)*. D’où de nouveaux bouleversements dans l’organisation : *Le service de M. le Dr Triau sera transféré dans le rez-de-chaussée du quartier d’Hospice pour les hommes. Les femmes seront hospitalisées dans les dortoirs n° 4 et 5 dudit Hospice. L’emprise immédiate des deux pavillons ainsi que des baraquements de bois édifiés à proximité privera l’Hôpital-hospice de 140 lits environ*<sup>395</sup>.

## Un fonctionnement difficile

Le 16 août 1940, le Dr Errard, démobilisé et de retour à Vendôme, proposait ses services. Certes, les relations avec son confrère Chevallier n’avaient pas été au beau fixe mais *dans les temps actuels il faut faire table rase de nos luttes et rivalités passées, même récentes*. La commission déclina l’offre, arguant que l’unique service en fonction était *déjà trop restreint* (21 août 1940).

Le directeur départemental des services d’hygiène préconisait une série de mesures pour faire face à la situation nouvelle : 1°) suppression du service des femmes, en chirurgie, à l’hôpital ; 2°) réservation de huit lits dans chacune des deux cliniques privées pour les femmes admises en chirurgie ; 3°) roulement dans le service chirurgical des hommes entre les D<sup>rs</sup> Chevallier et Errard (finalement réintégré) ; 4°) le nombre des lits pour les hommes s’annonçant *d’ores et déjà insuffisant pour cet hiver*, une solution raisonnable serait d’en réserver vingt à la communauté du Saint-Cœur, sous la responsabilité du médecin de l’hôpital. Le 25 septembre 1940, la commission décida de prélever une salle sur la maternité pour l’aménager en salle d’opération. Signe des temps et mutation symbolique : la dramatique situation du pays depuis un an ne contribuait certainement pas à remplir les maternités.

Un encombrement certain régnait au niveau des locaux. Le départ de la section sanitaire allemande ne supprima pas tous les problèmes : 1°) le bâtiment libéré nécessitait des réparations et un nettoyage importants, pour lesquels l’hôpital ne possédait ni les matériaux, ni les ingrédients, d’où une dépense considérable à prévoir ; 2°) La réutilisation de ce local entraînerait l’abandon d’une partie de l’école de la Cormegeaie, qui avait été réquisitionnée pour les besoins hospitaliers et nécessiterait, elle aussi, une remise en état ; 3°) Il faudrait enfin laisser les deux baraquements construits dans la cour de cette même école : où

---

<sup>393</sup> AD 41, 2 Z XXI.

<sup>394</sup> ACHV, Reg. CA, 12 mai 1943.

<sup>395</sup> Ibid. 2 août 1944. La réquisition de tous les grands services laisse entendre que les Allemands s’attendaient à livrer des combats meurtriers dans la région.

mettrait-on alors les “réfugiés de Dieppe” qu’ils hébergeaient ? Le nombre des patients en médecine et en chirurgie étant faible à ce moment, les administrateurs estimèrent urgent... d’attendre.

Mais la municipalité manifesta son intention de récupérer l’école de la Cormegeaie pour la rentrée d’octobre 1941. Le 24 septembre, de nouvelles dispositions furent prises :

- Les “réfugiés de Dieppe” quitteraient leur baraquement, vingt-deux femmes pour s’installer au rez-de-chaussée du bâtiment 21, et quatre hommes répartis dans les services de vieillards de l’hospice.
- Les malades masculins du service de chirurgie seraient aussi transférés dans une partie du rez-de-chaussée du bâtiment 21.
- Les malades du service de médecine générale iraient au premier étage du bâtiment 21.
- Les vieillards malades seraient réintégrés dans les locaux de l’hospice.



*Même la livraison du lait de la ferme de l’hôpital se faisait sous la surveillance d’un soldat allemand (à l’arrière-plan).*

Il n’est pas certain que toutes les dispositions prises le 24 septembre aient été mises en application, si l’on en croit une délibération du 27 février 1942 : *La Commission informée du départ des malades traités au compte de l’organisation sanitaire allemande Todt du pavillon 21, décide de ne point reprendre les locaux délaissés présentement. Il est fait observer que la Kreiskommandantur de Blois n’a envoyé, à ce jour, aucune pièce permettant d’envisager la réoccupation définitive de l’ensemble des immeubles par l’administration hospitalière. D’autre part, dans l’éventualité d’un retour des troupes d’occupation, la levée de la réquisition des lits dans les cliniques privées survenant entre-temps, mettrait à nouveau la commission dans l’impossibilité d’assurer la bonne marche du service public*<sup>396</sup>.

Si le nombre des patients était relativement faible au printemps de 1941, il en allait différemment un semestre plus tard. Le 14 janvier 1942, la commission administrative s’inquiétait de risques de saturation de plusieurs services de l’établissement, *recevant un nombre anormal de malades ; des filles vénériennes, ainsi que des adultes et enfants atteints de maladies parasitaires, sont admis quotidiennement. Le nombre de lits disponibles du service de médecine femmes risque d’être rapidement atteint.*

*D’autre part, les 16 lits de chirurgie femmes réservés dans les cliniques de la ville sont actuellement occupés et M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Chevallier consentit même à admettre deux malades en surnombre.*

*Enfin, le service de la crèche abrite à ce jour 16 enfants, sa capacité habituelle n’étant cependant que de 12 lits dont 3 réservés aux enfants du personnel.*

Le contrôle sanitaire de l’hôpital s’exerçait aussi à l’extérieur, par exemple sur l’établissement de prostitution de la ville, situé rue de la Marre : *le D<sup>r</sup> Triau, chargé de la visite de la maison de tolérance a fait désigner par le commissaire de police de Vendôme, le 22 mai 1941, l’Infirmière de son service pour l’accompagner dans sa visite à la maison de tolérance. Il ajoute que ce service devrait être assuré par une infirmière visiteuse prise en dehors des services*

<sup>396</sup> Y a-t-il eu deux services sanitaires allemands distincts – ceux de l’armée et de l’organisation Todt – installés simultanément ou successivement dans le bâtiment 21 ? L’un aurait quitté les lieux dès avril et l’autre ultérieurement... On ne peut s’en tenir qu’à des conjectures. Il semblerait même que les Allemands n’aient pas totalement abandonné le local, puisqu’on peut lire, à la date du 13 mai 1942 : *le dentiste de la formation allemande occupant partiellement le pavillon n° 21 désirant utiliser l’appareil de radiologie pour les besoins de son service, on convient de laisser celui-ci à sa disposition, chaque mercredi et chaque vendredi à 11 heures du matin.*

*hospitaliers, le service intérieur de l'Hôpital-hospice, article 21, indiquant d'une façon formelle que les Infirmières soignent les différentes catégories d'hospitalisés à l'intérieur de l'Établissement*<sup>397</sup>.

### ***Les religieuses de retour ?***

L'afflux d'une population de malades, de blessés, de réfugiés généra des besoins supplémentaires en personnel qui firent envisager un retour de religieuses soignantes, chassées de l'établissement par sa laïcisation<sup>398</sup>. D'aucuns n'avaient jamais accepté ce départ et le feu couvait sous la cendre, toujours prêt à se rallumer. Pour *Le Carillon de Vendôme* – alors unique organe de presse vendômois, pétainiste bon teint en attendant de chanter les louanges de l'Allemagne nazie – ce retour tardait : *À Vendôme, la question du retour des religieuses à l'hôpital-hospice avait déjà été étudiée par la municipalité Duverger qui s'était montrée favorable à leur installation. Mais aussitôt parlementaires, politiciens et membres influents des loges, obéissant à un mot d'ordre sectaire des plus déplorable, intervinrent pour que l'étude, contrairement à ce que nous avions demandé, ne fût pas suivie d'un vote.*

*Aujourd'hui Vendôme est devancée par d'autres villes du département, comme Romorantin et Montoire*<sup>399</sup>. Le 24 juillet 1942, le maire déclarait que ce retour lui semblait *opportun*. La commission avait confié la prospection à un administrateur au nom prédestiné : M. Labbé. Celui-ci rendit compte de ses démarches sans succès auprès de trois congrégations ayant leur maison mère dans la région : le nombre de postulantes était insuffisant par rapport aux multiples sollicitations dont elles étaient l'objet<sup>400</sup>.

La question revint sur la table de la commission à l'automne 1943, alors que l'afflux de réfugiés nécessitait un personnel plus nombreux. Une offre vint, cette fois, de l'évêque de Blois en personne, signalant que la communauté des sœurs de Saint-Paul de Chartres serait disposée à déléguer quelques religieuses à Vendôme<sup>401</sup>. Une délégation se rendit donc auprès de la supérieure générale qui la reçut entourée de plusieurs sœurs. Le maire de Vendôme proposa d'accueillir sept religieuses. À son tour, la supérieure posa des conditions : les sœurs devraient avoir, outre l'usage de la chapelle, un dortoir, un réfectoire, une salle de réunion ; il faudrait aussi leur fournir le gros linge, une indemnité annuelle de vestiaire de 3 600 francs par religieuse<sup>402</sup>. L'administration hospitalière semblait favorable à l'accord. Finalement, un mois plus tard, *en raison de la reprise seulement partielle des services et du manque de personnel actuellement*, la supérieure mit fin aux pourparlers<sup>403</sup>. Et on en resta là...

### ***Des réfugiés, toujours des réfugiés...***

La multiplication des bombardements alliés sur les zones côtières de l'Ouest entraîna celle des populations évacuées et leur afflux dans les structures hospitalières de l'«arrière», dont Vendôme. D'où un véritable phénomène de surpopulation, générant un triple problème d'hébergement, de nourriture et de soins : *la Commission est informée des mesures prises en vue de faire face à la surpopulation momentanée pouvant résulter de*

---

<sup>397</sup> ACHV, Reg. CA, 11 juin 1941.

<sup>398</sup> LOISEL (J.-J.), « La laïcisation de l'hôpital de Vendôme », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 2007, p. 164-195.

<sup>399</sup> 15 janvier 1942.

<sup>400</sup> Il en alla différemment à Montoire dont l'hôpital retrouva des sœurs de la Charité de Bourges à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1942. La famille Labbé possédait une des principales ganteries de Vendôme.

<sup>401</sup> ACHV, Reg. CA, 4 octobre 1943.

<sup>402</sup> Ibid. 19 octobre 1943.

<sup>403</sup> Ibid. 24 novembre 1943. Les archives ne fournissent aucune explication complémentaire sur ce brusque changement d'attitude des religieuses.

*l'hospitalisation de vieillards et d'enfants, en provenance de la zone côtière bombardée. Il est signalé que la pénurie de main-d'œuvre risque, en cas d'affluence de malades évacués, d'empêcher de donner à ceux-ci les soins nécessités par leur état*<sup>404</sup>.

C'est peut-être pour désamorcer la poudrière que M<sup>lle</sup> Rochelle, conseillère municipale, suggéra la création d'un îlot de sérénité au sein de l'espace hospitalier : *M<sup>lle</sup> Rochelle expose à la Commission qu'il lui semble souhaitable de doter les infirmières-surveillantes d'un jardinet d'agrément devant leur permettre, après un travail effectué dans un milieu déprimant moralement et physiquement, de bénéficier d'une certaine détente par un changement d'air et d'horizon*<sup>405</sup>. Ce souci d'esthétique paysagère n'est pas isolé : on le retrouve, associé à un calcul de rapport, dans la décision prise vers la même époque de planter des peupliers au bord du Loir.



*Quelques peupliers au bord du Loir...*

M<sup>lle</sup> Rochelle était une femme d'une trempe hors du commun. Dès le 1<sup>er</sup> mars 1941, *La Dépêche du Centre* lui consacrait un article sous le titre *À Vendôme. Quelques instants avec M<sup>lle</sup> Rochelle, première conseillère municipale de Loir-et-Cher*, illustré d'une photo, privilège plutôt rare à cette époque : *la famille de M<sup>lle</sup> Rochelle est d'origine lorraine, mais trois générations ont habité le Vendômois. Son père a été professeur de philosophie au lycée de Vendôme [...]. La première conseillère municipale de Loir-et-Cher est surtout une coloniale. Elle a, en effet, passé trente ans de sa vie au service des œuvres de la Croix-Rouge en Afrique du Nord.*

*[...] dès la déclaration de guerre, elle se mit à la disposition de M<sup>e</sup> Croyère, vice-président de la Croix-Rouge [...] à Vendôme. Aussitôt M. le Dr Grenouilleau, médecin inspecteur départemental d'hygiène lui confia avec l'aide de quatre autres infirmières le service des réfugiés de l'arrondissement. Aujourd'hui encore, M<sup>lle</sup> Rochelle, qui a vécu les événements tragiques du 15 juin à Vendôme, occupe un rôle de premier plan au Centre d'accueil des réfugiés devenu plus particulièrement le Centre d'accueil des sinistrés*<sup>406</sup>.

Le problème des réfugiés continua d'être lancinant, mettant les structures d'accueil au bord de la rupture : *après l'arrivée de 42 malades évacués du département du Finistère, les services de Maternité, de chirurgie-femme et de médecine-femme portés auparavant à leur plus grande capacité, sont actuellement au complet*<sup>407</sup>. Septembre 1943 vit un arrivage massif d'enfants : *un convoi comprenant 175 enfants sinistrés en provenance de Nantes doivent être accueillis à Vendôme incessamment et répartis dans les familles de la ville qui accepteront de les recevoir. Une visite sanitaire a été prévue dès leur arrivée et des lits seront aménagés dans le baraquement édifié devant le pavillon n° 21 de l'établissement, pour un hébergement temporaire*<sup>408</sup>.

Malgré les difficultés, l'hôpital ne perdait pas de vue le fait que sa mission d'assistance et de soins ne s'arrêtait pas aux portes de Vendôme et, le 8 septembre 1943, fut décidée la création d'une équipe chirurgicale mobile *devant, en cas de sinistre important constaté dans une agglomération de la région, se porter au secours des victimes et donner les soins les plus urgents. Elle serait constituée de M. le Dr Errard, chirurgien chef de service de l'Établissement, assisté de M. le Dr Dumont et de M<sup>lles</sup> Y. Auger et M. Delaporte, infirmières diplômées de l'hôpital-*

<sup>404</sup> Ibid. 10 février 1943.

<sup>405</sup> Ibid. 17 mars 1943.

<sup>406</sup> M<sup>lle</sup> Rochelle fit son apparition dans les registres de la commission administrative le 27 août 1941, comme déléguée du conseil municipal. Elle fut très présente dans la vie de l'hôpital. Sa compétence et sa disponibilité semblent avoir été très appréciés et, le 13 septembre 1944, le Dr Dattin – vice-président de la commission administrative depuis le 10 mai – proposa de lui adresser des remerciements au moment de son départ ; dans une lettre du 21 septembre, celle-ci exprimait à ses collègues *sa reconnaissance pour les témoignages de sympathie qu'elle reçut d'eux au cours de trois années de collaboration* (ACHV).

<sup>407</sup> ACHV, Reg. CA, 29 mars 1943.

<sup>408</sup> Ibid. 22 septembre 1943.

hospice ; elle prendrait place à bord de l'ambulance automobile affectée au service de la Défense passive et pilotée par son conducteur habituel, faisant office de brancardier. La mise en place d'un tel dispositif révèle que l'éventualité de bombardements ou d'actions de guerre dans la région était désormais envisagée.

Cette attente et le souci de se préparer à des événements graves se retrouvent dans la préoccupation manifestée à l'aube du printemps 1944 d'assurer une autonomie de l'hôpital pour l'éclairage et l'eau : M. André Boulle, Ingénieur à Vendôme, qui expose à la Commission que les événements actuels amènent les collectivités à envisager la rupture des canalisations d'eau, de gaz et d'électricité et qu'il a procédé à l'étude de la création d'un système d'éclairage de secours, destiné à compléter celui de la salle d'opérations réalisé dernièrement.

[...] Il a retenu en dernier lieu l'utilisation de la force produite par la mise en service d'une roue hydraulique Sagebien, actuellement désaffectée et placée sur un bras du Loir<sup>409</sup>.

## Vivre au quotidien

### Rutabagas et topinambours



À la Belle Époque déjà, la boucherie Daviau de la rue Poterie était réputée.

Dès juillet 1940, la commission se préoccupait de faire face aux rigueurs de l'hiver à venir ; la pénurie de charbon inquiétait et pour assurer le chauffage de l'hôpital, on envisagea de faire exploiter des bois que l'établissement possédait vers Gombergean. Malades et blessés n'étaient pas les seuls à frapper à la porte de l'hôpital : fidèle à une longue tradition, il accueillait aussi les voyageurs indigents, munis d'un bon délivré par le commissaire de police ; une soupe chaude les attendait, mais la commission demandait en retour un ticket de pain de 50 grammes. L'établissement devait encore fournir la nourriture des civils arrêtés pour une cause quelconque par les autorités allemandes et placés à la prison civile de Vendôme : service assuré à raison de 5 francs par repas ou de 10 francs par jour. Ainsi, en période de guerre et de pénurie, au-delà de sa fonction sanitaire et médicale, l'hôpital retrouvait son rôle humanitaire et social, comme au XIX<sup>e</sup> siècle ou même, plus loin encore, comme au temps de l'hôtel-Dieu.

Même rudimentaire, la nourriture quotidienne avait un coût, croissant par suite du manque de combustible et des hausses de prix des denrées. Fin mai 1941, la commission réclamait à la Ville de porter de 600 à 800 francs l'indemnité annuelle pour la soupe aux voyageurs indigents. La misère n'était pas que de passage, mais aussi locale :

Sur la demande de M<sup>r</sup> le Maire de Vendôme, la Commission décide à l'unanimité qu'il sera distribué une soupe aux nécessiteux de Vendôme sur le vu d'un bon délivré par le délégué du Secours National, et ce pendant les six derniers jours de chaque mois.

Pour améliorer tant bien que mal l'ordinaire, l'hôpital ne comptait pas que sur ses volailles. L'étable hébergeait quelques vaches. Le 26 novembre 1941 fut passé un traité de gré à gré avec Adrien Daviau, marchand de bestiaux au faubourg Saint-Lubin<sup>410</sup>, pour la fourniture d'une vache laitière au prix de 9 500

<sup>409</sup> Ibid. 22 mars 1943. En juillet 1942, le capitaine Boulle, grand blessé rapatrié, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur (*Le Carillon*, 9 juillet 1942). Il fut premier adjoint d'une éphémère municipalité qui dura de février à avril 1944.

<sup>410</sup> Comme en témoignent certaines cartes postales anciennes, la boucherie Daviau s'honorait d'un solide renom à Vendôme.

francs. Si l'approvisionnement en lait frais n'était pas trop problématique, la situation fut beaucoup plus délicate pour d'autres denrées : *les livraisons quotidiennes de lait frais effectuées par divers crémiers de la ville ont permis d'améliorer les distributions de cette denrée dans les services hospitaliers. Par contre, la pénurie de légumes tels que pommes de terre et rutabagas ne permet pas de servir aux malades et vieillards une nourriture suffisante et variée. Les attributions de légumes secs du service du ravitaillement général transmis mensuellement par l'Inspection Départementale de la Santé (20 kg en décembre + 10 kg de riz) pour un nombre de rationnaires constamment supérieur à 250 ne sont plus compensées par les récoltes des jardins, ni par les achats de denrées non encore contingentes*<sup>411</sup>.

Dans le premier trimestre de 1943, l'arrivée massive de malades évacués des départements de l'Ouest multiplia les bouches à nourrir et se répercuta négativement sur les rations quotidiennes, suscitant des doléances :

*une lettre datée du 5 courant et signée de plusieurs malades du service de chirurgie a été adressée à M. le Sous-préfet de Vendôme en vue d'appeler son attention sur la qualité actuelle de l'alimentation à l'hôpital.*

[...] *M. Labbé et M<sup>lle</sup> Rochelle, administrateurs, déclarent avoir reçu des doléances identiques, portant également sur la ration de pain distribuée journallement et jugée insuffisante. Il est signalé que le ravitaillement difficile a contraint de servir des légumes peu nutritifs*<sup>412</sup>.

La situation alimentaire continuant de se dégrader, le personnel signa en nombre une pétition manuscrite qui circulait en avril 1944 dans l'hôpital, puis fut remise au maire : *Tout le personnel de l'hôpital de Vendôme sollicite de votre haute bienveillance une intervention en sa faveur. C'est la question nourriture, d'abord, qui nous fait nous adresser à vous, Monsieur le Maire, et nous ne nous y résignons qu'après avoir patienté de longs mois.*

*Question viande, rien à dire, sachant bien que pour tout le monde le rationnement est très dur mais nous trouvons vraiment qu'en légumes nous n'avons guère été gâtés. Voici un menu ordinaire et cela depuis plus d'un mois :*

*Déjeuner : soupe – purée de topinambours et une cuiller de confitures.*

*Dîner : bouillon – ragoût de légumes, composé de topinambours, carottes et quelques pommes de terre.*

*Ceci en petite quantité et à peine salé, le sel étant mesuré journallement à raison de 8 grammes par personne environ. Une fois par semaine environ un repas de pâtes ou haricots vient couper la règle. [...] les rutabagas et les topinambours étant finis heureusement, nous avons la joie de manger des pommes de terre.*

Pour les signataires de la pétition, la détérioration n'était pas seulement due au contexte extérieur de pénurie et de privations liées à l'occupation allemande : *Nous sommes, dans la majorité, du vieux personnel de l'hôpital-hospice et avons gros cœur de voir que depuis un an passé, date du départ de M. Penaud Économe, remplacé par M. Frémont, rien ne tourne rond ici [...].*

*Après un hiver où par suite de l'imprévoyance de l'Économe, malades, vieillards, personnel, pensionnaires, tous avons souffert de la faim, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'agir pour nous et de nous protéger contre le responsable que nous qualifions tous d'incapable malfaisant*<sup>413</sup>.

Il n'y avait pas que de mauvais moments, même pour la nourriture. À Noël 1941, on procéda à une distribution de jouets et de friandises aux enfants hospitalisés et à ceux du personnel ; M<sup>lle</sup> Rochelle y ajouta de ses deniers du chocolat ; chaque rationnaire eut enfin droit à une crème au chocolat pour dessert. Les menus du 25 décembre 1942 prenaient des airs de débauche pantagruélique :

– Déjeuner : rôti de porc, petits pois au jus, café marc.

<sup>411</sup> ACHV, Reg. CA, 20 janvier 1943.

<sup>412</sup> Ibid. 29 mars 1943.

<sup>413</sup> AD 41, 20 XI<sup>1</sup>-6. Dès avril 1942 en effet, la cuisine était dans le collimateur de l'économe : [...] *le service de la cuisine brûle actuellement neuf bourrées par jour, quantité sans rapport avec les ressources présentes et futures de l'Établissement. Des observations seront faites au chef cuisinier en vue de réduire notablement cette consommation.*

– Dîner : potage, nouilles au beurre, crème au chocolat.

Mais ce n'était pas tous les jours Noël...

### *Une discipline aléatoire*

Un des problèmes récurrents de la période a été celui de l'alcoolisme. Le 25 septembre 1940, l'économiste signalait que *des vieillards et des malades sortent sans autorisation, comme ils l'entendent, à toute heure dans la journée et souvent assez tardivement pour aller en ville. Plusieurs sont rentrés ivres et ont causé du désordre. Des sanctions furent prévues : suppression du vin, du tabac pour une durée variable, venant s'ajouter à la privation de sortie. Le problème n'était pas circonscrit aux populations hébergées : l'attitude de certaines surveillantes-infirmières, hors de leur service et notamment dans des débits de boissons, semble incompatible avec la dignité professionnelle dont elles doivent faire montre en toutes circonstances*<sup>414</sup>.

L'hôpital n'était pas un lieu de discipline exemplaire. En septembre 1943, une fille de salle du service de la Maternité se refusait à certains travaux de nettoyage dans les salles de malades : rappelée, à l'ordre, blâmée, elle fut finalement révoquée, ayant persévéré *dans son attitude hostile, incitant même ses compagnes à l'imiter*. Et le 24 mai 1944, le concierge fut appelé *à observer les consignes reçues, au sujet de la sortie des objets dont les personnes pénétrant dans l'Établissement ou en sortant peuvent être porteuses*. Et en cas de récidive, ce serait la porte...



*Cerné par les bras du Loir, l'hôpital avait tout pour inciter à la pêche à la ligne.*

L'établissement était un lieu de séjour que les malades espéraient éphémère mais où ils s'installaient parfois dans la longue durée. Les vieillards de l'hospice étaient appelés à y résider jusqu'à leur dernier souffle. Il était souhaitable d'offrir des possibilités de détente : le Loir enserrait les installations dans ses bras et la pêche à la ligne était un loisir tout désigné... Mais on devait se disputer les "bons coins", se chamailler pour les motifs les plus futiles et la commission siffla la fin de la récréation : *La commission administrative, à la suite de nouveaux incidents, interdit de façon formelle la pêche à tous les malades et vieillards en traitement à l'Hôpital-hospice, sur les terrains de l'Établissement*<sup>415</sup>. On imagine les regards jaloux vers les privilégiés qui pouvaient encore taquiner le gardon : *La Commission décide que MM. les Administrateurs ainsi que le Secrétaire-Économiste et le Receveur pourront pêcher dans le bras du Loir, entre l'arche "du bourreau" et le pont de la rue des États-Unis*<sup>416</sup>.

<sup>414</sup> ACHV, Reg. CA, 20 janvier 1943.

<sup>415</sup> Ibid. 27 août 1941.

<sup>416</sup> Ibid. 9 juin 1943.

Les vieillards n'étaient pas nourris et logés pour s'amuser à tremper du fil de pêche dans le Loir. Leur séjour était assorti d'une contrepartie : aider au jardinage dans l'enceinte de l'établissement. Or, les anciens faisaient preuve de mollesse, voire d'indiscipline : *M<sup>lle</sup> Rochelle rend compte 1°) que le jardinier-chef lui a signalé l'insuffisance du rendement des vieillards se livrant, dans la mesure de leurs forces, à des travaux horticoles, pendant un horaire souvent réduit par de fréquents congés. La commission décide [...] le retour au régime commun des vieillards se refusant à consacrer leurs loisirs en faveur de l'Établissement, mais se livrant en ville au "travail noir" pendant leurs sorties bi-hebdomadaires, pourra être effectué.* Ce faible rendement des espaces potagers obligeait à envisager l'embauche d'un aide-jardinier et la recherche de parcelles pour y produire des pommes de terre et améliorer l'ordinaire des menus<sup>417</sup>.

### *Un personnel sous tension. Luites de territoires*



*Le D<sup>r</sup> Paul-Ursin Dumont*

La principale polémique jaillit dès les premières semaines de l'Occupation, au sujet du D<sup>r</sup> Paul-Ursin Dumont. Le 30 mars 1940, il avait été agréé médecin oto-rhino-laryngologiste de l'hôpital ; la guerre venue, il avait été mobilisé. À son retour il revendiquait le droit de pratiquer des interventions correspondant à sa spécialité, mais les installations étaient réduites à la portion congrue :

*[...] étant chef de service, vous n'avez aucune raison de m'empêcher d'opérer les malades de ma spécialité. Le service est exigu mais n'est pas complet et tant qu'il s'y trouve une place disponible, je me considère en droit de la faire occuper par un malade au même titre que les autres chefs de service. Quant à la salle d'opération, je ne pense pas qu'elle soit occupée toute la journée*<sup>418</sup>. Le médecin reçut le soutien de l'inspecteur départemental d'hygiène. Pour la commission administrative, le D<sup>r</sup> Dumont avait le statut de médecin bénévole, agréé par l'établissement mais non nommé officiellement ; il devait être placé sous la direction d'un chef de service existant :

*Quant à la création du service oto-rhino-laryngologique, la Commission ne l'avait pas envisagée pour la raison que depuis l'entrée du D<sup>r</sup> Chevallier, la spécialité des yeux et de la gorge avait été assurée par lui, et en cas de défaillance ou de l'absence de ce dernier, les malades de cette catégorie étaient évacuables facilement sur l'Hôpital central de Blois*<sup>419</sup>.

Paul-Ursin Dumont revint à la charge à plusieurs reprises, mais la commission campait sur ses positions. Un premier pas vers un compromis fut franchi dans la réunion du 14 janvier 1942 : le D<sup>r</sup> Dumont fut promu chef de service, avec le traitement correspondant ; cependant, aucune installation matérielle spéciale ne lui était attribuée, la commission se réservant *le droit d'examiner cette question lorsque les circonstances le permettront* ; jusqu'à nouvel ordre, deux lits lui étaient accordés dans le service de chirurgie. Dans *Un siècle d'Oto-rhino*, P.-U. Dumont a donné sa version – musclée – de la phase décisive du litige : *Je reçois un coup de téléphone du secrétariat : « Docteur, Monsieur le sous-préfet vous recevra dans son cabinet, tel jour, à telle heure, devant les membres de la commission administrative. » Au jour J, à l'heure H, je ne m'y rends pas, à cette réunion, j'y cours, j'y vole, je m'y précipite ! Ça va sûrement barder, car ça m'a l'air d'un sacré pête-sec ce sous-préfet-là, pas du tout le genre sous-préfet aux champs.*

<sup>417</sup> Ibid. 20 janvier 1943.

<sup>418</sup> Ibid. lettre du 27 août 1940.

<sup>419</sup> De fait, dès la candidature de G. Chevallier à l'hôpital de Vendôme, la solidité de sa formation en ophtalmologie avait été un des critères favorables mis en avant.

*Au secrétariat, on me fait asseoir ; on prévient de mon arrivée et on me fait poireauter une bonne demi-heure ; je n'apprécie guère ; ça ne me met pas de bon poil. Je suis enfin introduit. Personne ne se lève. On me laisse debout, comme un inculpé devant la Cour, face au juge, ces messieurs confortablement assis autour du cabinet.*

*« Docteur ! Vous prétendez que, en 1939, vous auriez été nommé par ces messieurs laryngologiste de l'hôpital ?*

*– Parfaitement, Monsieur le sous-préfet.*

*– Messieurs, voulez-vous, tenez, vous Monsieur le vice-président – en désignant le commandant Bonneau qui est là à droite – répéter au docteur Dumont ce que vous m'avez dit ?*

*– Bien sûr, Monsieur le sous-préfet. Le docteur Dumont n'a jamais été nommé à quelque poste que ce soit à l'hôpital. »*

*Il n'a le temps ni d'achever ni de continuer, le salaud ! Je bondis... Je l'attrape par le col de sa veste, le plante debout, le secoue comme un prunier : « Si vous n'étiez pas officier de l'armée française, Monsieur Bonneau, je vous flanquerais mon poing dans la gueule devant tout le monde. » J'ouvre la main, le type retombe dans son fauteuil, effondré comme un pantin... Je tends au sous-préfet une feuille tirée de ma poche : « Monsieur le sous-préfet ! Voici la lettre de félicitations que m'a adressée en 1939 le commandant Bonneau en même temps qu'il me transmettait ma nomination. »*

*Je n'aurais jamais cru qu'un sous-préfet pût entrer dans une telle colère que je croyais inconnue dans les milieux diplomatiques. Il se met littéralement à vociférer : « Allez, Messieurs ! Sortez ! La séance est levée !... Docteur, restez, asseyez-vous, je vous prie ! Une pareille histoire est incroyable... Mais vous savez, ils vous ont possédé... [...] je vais vous faire nommer, à la prochaine séance, officiellement et avec émoluments. Ils seront minimes, quelques centaines de francs par mois ; mais cela est indispensable pour donner valeur à la nomination... » Une semaine plus tard, j'étais officiellement chef de service de Laryngologie à l'hôpital de Vendôme. De tels incidents n'étaient pas de nature à réchauffer la relation de l'oto-rhino avec le couple Chevallier. La moindre des manifestations était de l'ordre du spectacle de rue : Saurait-on imaginer que Marthe Chevallier, la femme du Gabriel, tirait la langue à ma femme quand elle la rencontrait dans la rue ?*

L'occupation allemande, restreignant l'espace disponible pour les médecins et leurs services, installait des situations où le cocasse le disputait au ridicule, selon le D<sup>r</sup> Dumont : *Petit à petit du reste, nos services hospitaliers se réduisent ; nous sommes les uns et les autres expulsés des locaux chirurgicaux par les occupants allemands et nous devons installer quelques lits dans les bâtiments les plus vétustes de l'établissement. Le bureau des chirurgiens est transféré en haut de l'escalier en colimaçon qui mène à l'ancienne chapelle ; la direction nous y aménage, dans le milieu, deux tables face à face. Gabriel Chevallier les change de place, lui-même, afin que nous nous tournions le dos quand nous nous y trouvons ensemble<sup>420</sup>.*

En mai 1942, surgissait un nouvel incident, la forte tête étant, cette fois, le D<sup>r</sup> Errard : le 11, le D<sup>r</sup> Dattin, délivrait un certificat prescrivant que la dame Pavy, détenue souffrant d'hémorragie, fût transportée couchée dans le service de chirurgie. L'ambulance se présenta vers midi à la clinique du D<sup>r</sup> Errard qui refusa personnellement de l'admettre et de lui donner des soins, déclarant au conducteur, en présence de M<sup>r</sup> le gardien-chef, que l'Hôpital avait été dûment avisé quinze jours auparavant qu'il évincerait les malades en provenant, à plus forte raison une détenue. La malheureuse fut finalement admise dans la clinique du D<sup>r</sup> Chevallier.

Dans le même temps, une Vendômoise, M<sup>me</sup> Mennequier, s'était présentée à l'hôpital pour sa fille, Christiane. Le médecin de famille avait conseillé un examen par un spécialiste de la gorge pour juger de l'opportunité d'une intervention chirurgicale. Consulté, le D<sup>r</sup> Dumont avait prescrit une hospitalisation dans son service, à la clinique du Saint-Cœur. Nouveau refus du D<sup>r</sup> Errard. Embarras du secrétaire-économiste de l'hôpital : *Téléphonant à M<sup>r</sup> Dumont après l'arrivée de M<sup>me</sup> Mennequier, vers 11 heures, j'appelai son attention sur la complexité de la situation actuelle. Il me confirma que M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Errard ne désirait plus recevoir aucune de nos malades à sa clinique, et ne sut que suggérer pour parvenir à l'hospitalisation de sa jeune malade. La commission se déclarait émue de ces incidents répétés dans une période où, plus que jamais, toute pensée de lucre doit être primée par celle de*

---

<sup>420</sup> D<sup>r</sup> P.-U. DUMONT, *op. cit.*

la satisfaction des besoins collectifs ayant pour but la conservation du capital humain, et décidait à l'unanimité d'alerter le préfet<sup>421</sup>.

La solution envisagée fut de tenter la réintégration à l'hôpital des seize lits de chirurgie féminine répartis dans les deux cliniques privées. Sur proposition du D<sup>r</sup> Errard, il fut décidé d'aménager, dans ce but, le service de la maternité ; les travaux n'allèrent sans doute pas assez vite à son goût et sa mauvaise humeur eut le don d'agacer la commission : *La Commission estimant que les doléances de M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Errard ne sont pas justifiées décide de ne point y répondre*<sup>422</sup>.

Par le jeu des dominos, un autre mécontentement jaillit, celui du D<sup>r</sup> Folliot, médecin-chef du service de la maternité<sup>423</sup>. En octobre 1942, la crise éclata au grand jour et il fit part de sa décision irrévocable de cesser ses fonctions dès que son confrère, le D<sup>r</sup> Dattin, serait rentré de congé. S'était probablement ajoutée une blessure d'amour-propre, dont témoigne la délibération de la commission du 8 décembre 1942 : *Après avoir entendu la lecture du projet de délibération élaboré par M<sup>r</sup> le Maire et concernant M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Folliot, la commission ne croit pas devoir accepter de lui exprimer des excuses au sujet d'une démission librement offerte par ce praticien, mais accepte d'adopter le texte ci-dessous transcrit :*

*“M<sup>r</sup> le Président fait observer à la commission administrative que le fait d'accepter purement et simplement la démission du D<sup>r</sup> Folliot avait produit chez ce dernier une surprise douloureuse ; il fait remarquer, en effet, que le D<sup>r</sup> Folliot donne ses soins avec un grand dévouement depuis plus de trente ans, et demande à la commission administrative de bien vouloir convenir avec lui qu'il y a lieu d'exprimer au D<sup>r</sup> Folliot toute sa reconnaissance pour les services rendus et par la même occasion, lui exprimer des regrets pour la façon laconique dont sa démission fut acceptée.”*

Le dialogue qui suivit pourrait se résumer ainsi :

Le président : « Allons, docteur, nous serions navrés que vous persistiez dans votre détermination. »

Le chœur des membres de la commission : « oui, docteur, reprenez votre démission ! »

Le D<sup>r</sup> Folliot : « puisqu'il en est ainsi, j'aurais mauvaise grâce à me montrer trop intransigent. Je prends acte des paroles de monsieur le président et je retire ma démission. »

En gage de bonne volonté, la commission s'engageait à renouveler les lits et la literie de la maternité, qu'il avait fallu abandonner au service de chirurgie. Le D<sup>r</sup> Folliot ne digérait pas d'avoir eu droit à des « regrets » et non à des « excuses » : il y eut à nouveau de la démission dans l'air et, malgré l'intervention du maire, Alphonse Collin, elle fut effective à compter du 31 décembre 1942. Le remplaçant désigné – le D<sup>r</sup> Jouandon – était prisonnier de guerre : en attendant son retour, le D<sup>r</sup> Errard fut chargé de l'intérim. L'épilogue apaisé de cet épisode intervint le 17 mai 1943, quand la commission conféra à l'unanimité le titre de médecin honoraire de l'hôpital-hospice de Vendôme au D<sup>r</sup> Maurice Folliot.

Incontestablement, on ne saurait parler de rapports sereins et solidaires ni entre médecins ni entre établissements de soins. Ainsi, le 8 décembre 1942, le vice-président exposait *que la clinique du Saint-Cœur de Marie à Vendôme a sollicité le prêt de 200 aiguillées sertix (catgut stérilisé et assoupli pour opérations). La Commission décide de ne pas satisfaire à cette demande dans les circonstances actuelles.*

Cette série continue d'incidents entre chefs de service de l'hôpital peut avoir des causes multiples, dont il est difficile d'apprécier le dosage. La plus importante semble être la pénurie de locaux et de moyens : les

---

<sup>421</sup> ACHV, Reg. CA, 13 mai 1942.

<sup>422</sup> Ibid. 23 septembre 1942.

<sup>423</sup> La maternité “Ribémont-Dessaignes” de l'hôpital de Vendôme avait été solennellement inaugurée le 3 novembre 1931 en présence du célèbre médecin. Celui-ci avait été nommé administrateur de l'hôpital le 19 janvier 1920 et le même jour choisi comme vice-président de la commission ; il s'attacha immédiatement à promouvoir le projet de construction d'une maternité qui ne devait voir le jour qu'une décennie plus tard. Dès le 1<sup>er</sup> mai 1931, le D<sup>r</sup> Folliot en avait été institué chef de service.

médecins avaient du mal à renoncer à tout ou partie de leur espace professionnel, à partager avec un confrère des équipements devenus exigus. Les deux principaux médecins de l'hôpital – Chevallier et Errard – possédaient les deux cliniques privées de la ville et ces dernières étaient sans doute prioritaires dans leurs préoccupations. La défense de primautés hiérarchiques a également joué au sein de ce microcosme de notables locaux d'une profession libérale. Pour la plupart, médecins et chirurgiens étaient en place depuis des années :

- D<sup>r</sup> Chevallier, chef du service de chirurgie depuis 1910.
- D<sup>r</sup> Errard, chef du second service de chirurgie dès sa création en 1922.
- D<sup>r</sup> Triau, chef du service de médecine et du service antivénérien depuis 1931.
- D<sup>r</sup> Folliot, assistant de chirurgie (1922), médecin adjoint (1923), chef du service de la maternité depuis 1931.
- D<sup>r</sup> Dattin, assistant de médecine (1922), chef du service de l'hospice depuis 1931.
- D<sup>r</sup> Guimond, chef du service de la pharmacie depuis 1921.

Ceux-ci étaient donc de vieilles connaissances, avec ce que cela pouvait comporter de complicité, parfois d'amitié, mais surtout de froissements, voire d'inimitié, au fil des années de cohabitation professionnelle. Dernier élément, hautement probable mais le plus difficile à cerner : les heurts de personnalités et les conflits d'ordre idéologique.

## *L'hôpital et la Résistance*

### *De l'affaire Guimond...*

En mai 1942, un parfum de scandale flottait au-dessus de l'hôpital de Vendôme et, plus précisément, du service de la pharmacie. Le 13, la commission, avertie par une note de service, exigea la présentation des comptes mensuels des sorties de médicaments. L'affaire fut jugée suffisamment grave pour justifier une séance extraordinaire où seraient appelés à s'expliquer le secrétaire-économiste Robert Frémont, puis le D<sup>r</sup> Guimond, pharmacien chef du service en cause. Le premier déclara que depuis sa récente entrée en fonctions – le 1<sup>er</sup> janvier 1942 – son attention avait été attirée par la fréquence des commandes de certains médicaments, hors de proportion avec leur usage dans ce type d'établissement ; et de citer Aspro, sinapismes Rigollot, thé Garfield, ouate thermogène, pastilles de Vichy-État, etc.

Vint le tour du D<sup>r</sup> Guimond. Celui-ci affirma *que l'importance et la fréquence des commandes de médicaments divers faites aux laboratoires et maisons de droguerie s'expliquent par le fait que, dans le passé, il eut occasion de prêter à l'Hôpital-hospice nombre de ceux-ci, dont il évalue le montant à 5 000 francs environ, mais qu'au lieu de les facturer, il a jugé préférable de les récupérer en nature, en les commandant au compte de l'Établissement, pour les transférer ensuite dans son officine.* Il défendit l'honorabilité de la surveillante de pharmacie, tout en reconnaissant que celle-ci utilisait régulièrement du thé Garfield pour son usage personnel, sans le payer à l'hôpital. Celle-ci, M<sup>lle</sup> Marie Le Guillout, fut changée de service et rétrogradée de deux classes. La visite d'un inspecteur des pharmacies fut demandée au directeur régional à la Santé et à l'Assistance, pour apprécier les fautes et les préjudices causés dans le service.

Le rapport de l'inspecteur, établi après sa visite des 4 et 5 août, pointait du doigt une réelle évasion de médicaments : *Il n'est pas douteux que des fuites importantes se sont produites, fuites facilitées par l'absence de comptabilité régulière et par l'indépendance trop grande accordée à l'employée de la pharmacie, M<sup>lle</sup> Le Guilloux, qui paraît avoir bénéficié dans le passé de faveurs spéciales dues à ses relations avec différentes personnalités de l'établissement. [...] il résulte cependant de mon enquête que certains produits achetés par la pharmacie de l'Hôpital-hospice de Vendôme n'ont pas été utilisés pour les besoins de cet Établissement.* Et sa conclusion était sans ambiguïté : *j'estime, selon l'avis partagé par les différentes personnalités entendues au cours de mon enquête, que le maintien en fonction de M. Guimond pharmacien-*

chef, et de M<sup>lle</sup> Le Guilloux Marie, préposée à la pharmacie dont les responsabilités sont solidaires, ne peut qu'être désormais préjudiciable au bon fonctionnement de l'Hôpital-hospice de Vendôme. Je crois donc devoir vous proposer, Monsieur le Préfet, de les relever l'un et l'autre de leurs fonctions.<sup>424</sup> Le 18 août, la commission acceptait à l'unanimité la démission que Georges Guimond venait de présenter au préfet de Loir-et-Cher. À l'avenir, aucune fonction, tant gratuite que rétribuée, ne pourrait lui être confiée dans l'hôpital.

Chacun à leur niveau, les deux exclus étaient des figures marquantes de l'établissement. Marie Le Guillout y était infirmière depuis deux décennies. Son dévouement et la qualité de ses services lui avaient valu d'être distinguée par les médecins. Le 11 mars 1925, le D<sup>r</sup> Folliot intercédait pour qu'elle obtienne la médaille des épidémies : *Mademoiselle Le Guillout, par sa conduite, son sérieux, son dévouement, mérite toute considération. Depuis un an, malgré une santé ébranlée, elle a continué courageusement son service, refusant de se ménager. Elle a été opérée il y a quatre mois d'appendicite. À la sortie de sa chambre d'hôpital elle a repris immédiatement son service. Aujourd'hui elle est à nouveau malade frappée par une fièvre typhoïde à allure sérieuse. Il n'y a aucun doute, elle a contracté cette affection dans le milieu hospitalier. Elle ne s'est alitée que lorsqu'elle y a été contrainte, continuant au début de sa fièvre à faire son travail, malgré les conseils qui lui étaient donnés.* Le 12 mai 1926, la commission administrative, fait exceptionnel sinon unique dans ses annales, lui adressait toutes ses félicitations. La jeune femme – elle était née en 1902 – n'était pas diplômée. Le 24 janvier 1927, elle passa son examen devant une commission où siégeaient les docteurs Folliot, Errard et Guimond ; avec une mention *Très bien*, elle fut admise au grade d'*Infirmière titulaire de l'Hôpital de Vendôme (médecine, chirurgie et pharmacie)*. Cette infirmière exemplaire était, quinze ans plus tard, l'opprobre de l'hôpital<sup>425</sup>...

Le D<sup>r</sup> Guimond avait été nommé pharmacien de l'hôpital à partir du 1<sup>er</sup> avril 1921<sup>426</sup>. En 1927, c'était lui qui se plaignait de la consommation abusive de médicaments dans certains services. Il revenait à la charge devant l'administration le 12 mai 1930, défendant la gestion rigoureuse de la pharmacie avec le concours de Marie Le Guillout : *La surveillante est très bonne, elle connaît parfaitement sa pharmacie, elle défend les intérêts de l'administration et il a en elle la plus grande confiance au point de vue professionnel.*

*Or, ces qualités d'ordre et d'économie ne sont pas très appréciées du personnel des autres services, qui fait à son employée et à lui-même une guerre de coups d'épingles, monte des cabales et suscite à chaque instant des histoires et cela sous le moindre prétexte, né de la vie hospitalière.* Nous étions en 1930... Combien de coups d'épingles vinrent s'ajouter aux précédents au cours des douze années qui suivirent ? Au point de ne pas trouver étrange que le pharmacien rigoriste se soit mis à puiser dans les ressources de son service... Le dernier coup d'épingle avait ce je ne sais quoi d'un coup de poignard dans le dos.

Le D<sup>r</sup> Guimond entra dans un long tunnel de deux années, assombri par l'accusation d'incompétence gestionnaire, voire le soupçon de fraude sur ces produits sensibles que sont les médicaments. Il lui fallut patienter jusqu'au 28 octobre 1944 pour voir de nouveau briller la lumière sur l'affaire qui avait causé sa chute. Dans les lendemains immédiats de la libération de Vendôme, le pharmacien avait été nommé maire de la ville par délégation préfectorale. La séance extraordinaire du 28 octobre eut pour objet de rapporter la délibération de la commission administrative du 18 août 1942 :

---

<sup>424</sup> AD 41, 20 XI<sup>1</sup>-6. Selon des témoignages dignes de foi, la nature des relations de M<sup>lle</sup> Le Guillout avec *différentes personnalités de l'établissement* est aisée à deviner... Si dans les archives la finale du nom varie, la formule « Le Guillout » a été choisie dans le texte par souci d'harmonisation.

<sup>425</sup> Le 5 décembre 1932, l'administration décida que M<sup>lle</sup> Le Guillout, *qui est fatiguée*, serait désormais uniquement affectée au service de pharmacie, du personnel et des pensionnaires. Sans doute en raison de ses compétences, il était toutefois prévu qu'elle aiderait le D<sup>r</sup> Dattin *chez les vieillards, pour les cas sérieux qui ne pourront être assurés par les sous-surveillantes* [ACHV, Reg. CA].

<sup>426</sup> La délibération de la commission administrative est du 23 mars 1921.



*Le D<sup>r</sup> Guimond, maire de Vendôme, rend hommage au résistant vendômois Bernard Hamet.*

*Attendu que M. le D<sup>r</sup> Guimond, ancien pharmacien-chef de l'Hôpital, a démissionné volontairement de ses fonctions le 5 août 1942.*

*Attendu qu'il ressort des conclusions de l'enquête judiciaire ouverte à cette époque sur la demande de l'administration qu'aucun acte malbonnête ne peut être reproché à ce praticien.*

*Attendu qu'à cette époque, sous la botte allemande, il était difficile à ce pharmacien de faire savoir qu'il avait sauvé de nombreux malades et blessés français, soignés dans l'établissement en fournissant au corps médical les pansements qui manquaient, pansements qu'il avait, au risque de sa vie, soustraits aux troupes allemandes de la division des "Cœurs verts".*

*La Commission administrative demande que M. le D<sup>r</sup> Guimond soit réhabilité de l'odieuse campagne de calomnie dont il a été victime à cette époque.*

*Que la délibération de la Commission administrative, le concernant, soit annulée dans toutes ses conséquences et que M. le D<sup>r</sup> Guimond soit nommé pharmacien honoraire de l'Hôpital de Vendôme en récompense des services qu'il a rendus à cet établissement pendant 22 ans et particulièrement pendant l'occupation allemande<sup>427</sup>.*

### **... À l'affaire Frémont**

L'économiste Robert Frémont était encore en poste au moment de la Libération. La réhabilitation de celui qu'il avait mis en cause était synonyme de gros temps dans sa carrière. Le 3 octobre 1944, il fut suspendu de ses fonctions par arrêté du préfet Keller et réduit à un demi-salaire à partir du 16 octobre. Deux administrateurs, le D<sup>r</sup> Dattin et M. Moreau, protestèrent contre la brutalité de la mesure. La commission se montra compréhensive et proposa à l'ex-économiste, père de deux enfants, d'emménager dans l'ancien local de la crèche, car il devait libérer son logement de fonction avant la fin de l'année.

Cette affaire pose le problème des motivations qui ont poussé l'économiste à rédiger, peu après sa prise de fonctions, la note dénonçant le D<sup>r</sup> Guimond. Des faits et incidents survenus pendant l'exercice de R.

<sup>427</sup> Le mois suivant, le sous-préfet Graveau confirmait que le préfet avait nommé le D<sup>r</sup> Guimond pharmacien honoraire de l'hôpital. Lors de la séance du 24 octobre, une autre personne fut réhabilitée, du moins sa mémoire puisqu'elle était décédée entre-temps : M. Piriou, ordonnateur en 1942, avait été démissionné d'office le 12 juillet 1942 par le gouvernement de Vichy, dans le cadre de la même campagne : *La Commission propose que sa mémoire soit rappelée et que son nom soit inscrit au registre des délibérations en souvenir des services qu'il a rendus pendant les 30 années consécutives qu'il a été administrateur de l'hôpital-hospice de Vendôme.*

Frémont permettent d'approcher sa personnalité. Il y eut d'abord, dans l'été 1943, un problème de tickets de ravitaillement que l'économiste avait oublié de réclamer à une aide-cuisinière, le préjudice étant évalué par l'ordonnateur de l'établissement à 62 kg de pain, 3 kg 500 de beurre et le sucre en plus. L'employée affirmait que Frémont l'avait dispensée de remettre sa carte d'alimentation et ses tickets ; celui-ci niait, admettant seulement avoir dit qu'il réglerait la question à son retour de congé. Une enquête fut confiée à l'inspecteur de police Cordier. Selon le maire, écrivait-il dans son rapport, *en toutes circonstances Frémont manque totalement de bienveillance vis-à-vis du personnel et des familles des hospitalisés, en appliquant avec une vigueur excessive les règlements de l'hôpital*. Et il concluait : *De l'ensemble de cette enquête et bien qu'aucun fait pouvant porter atteinte à la conduite et à l'honnêteté du sieur Frémont ne soit parvenu à ma connaissance, il ressort qu'il n'en est pas moins assez mal considéré, tant à l'hôpital que dans Vendôme, en raison de son extrême sévérité envers le personnel de l'hôpital et les hospitalisés, de sa négligence et surtout de son manque de jugement et de bon sens*<sup>428</sup>.



Le document le plus parlant émane de Robert Frémont lui-même, sous forme d'un rapport adressé à l'Inspecteur régional des services d'Assistance, le 14 décembre 1943 :

– [...] *le personnel est exclusivement laïque ; il coûte très cher et se recrute difficilement. La discipline est très relâchée. On s'est efforcé d'obtenir des Sœurs hospitalières, mais on n'y a pas réussi. Tout cela se retrouve dans le prix de journée...*

– [...] *j'eus encore la surprise d'entendre M. le Sous-préfet faire allusion à ma « dureté envers M<sup>lle</sup> Le Guillon » au cours de l'enquête qui amena sa démission et celle du pharmacien-chef de service, l'an dernier [...]*.

– *Éventuellement, ma promotion au grade de Directeur, si elle ne constitue pas un droit, mais une aptitude [...] pourrait apparemment être désagréable à M. le Maire qui semble tenir essentiellement à l'approbation servile de ses moindres décisions, quelles qu'elles soient. Je ne puis, quant à moi, m'associer à des errements nuisibles à la bonne marche de l'établissement qui m'est confié et où j'exerce, virtuellement, des fonctions de direction [...]*.

– *Je demeure prêt, si j'ai de la part de l'autorité préfectorale un appui bienveillant, mais persistant, à lutter de toute mon énergie contre des méthodes illicites, contre la routine, contre les querelles de clocher. Il importe toutefois que je dispose de pouvoirs propres, d'une autorité incontestable sur l'ensemble du personnel [...]*<sup>429</sup>.

Le personnage s'est résumé lui-même à travers ces quelques extraits : l'ambition affirmée d'assurer la direction d'un hôpital ; une stratégie simple : application des règlements dans leur acception la plus limitative pour les personnels et les usagers. Manquait simplement l'"intelligence humaine", indispensable pour asseoir une autorité acceptée, à plus forte raison dans une période difficile et tendue. De là sont venus les incidents répétés et les levées de bouclier qui ont ponctué le passage de R. Frémont à Vendôme de 1942 à 1944. Dans une lettre à son supérieur, le sous-préfet de Vendôme Beydon ne s'y trompait pas : *M. Frémont, dont j'ai attentivement examiné le cas, est un fonctionnaire dévoué [...] il manque des qualités d'initiative et d'autorité personnelle indispensables à l'exercice des fonctions de directeur d'hôpital [...]*<sup>430</sup>.

<sup>428</sup> AD 41, 20 XI<sup>1</sup>-6. Alphonse Collin, maire de Vendôme, très pétainiste dans ses déclarations officielles, fut en même temps un des fondateurs du groupe « A », première cellule résistante à Vendôme. De même, l'inspecteur Cordier eut une action résistante.

<sup>429</sup> AD 41, 20 XI<sup>1</sup>-6.

<sup>430</sup> AD 41, 20 XI<sup>1</sup>-6 ; lettre du 4 février 1944. Le sous-préfet Beydon, dénoncé par Jules Dengremont rédacteur pro-nazi du journal *Le Carillon*, fut contraint à la clandestinité et révoqué par Vichy le 2 juin 1944 ; il avait été mis en disponibilité le 21 février 1944 ; voir AD 41, 56 J 31.

### *Alphonse Collin, président de la commission administrative*

Robert Frémont cachait sans doute un déficit d'autorité personnelle sous des comportements empreints de brusquerie et de dureté. Personne, ni avant ni après la Libération, ne songea à mettre en cause son honnêteté, pas plus qu'à lui prêter des sympathies pour les thèses collaborationnistes. Mais par sa traque irréfléchie des manquements aux règles, il avait mis en péril une activité de résistance au sein de l'hôpital et beaucoup ne pouvaient le lui pardonner<sup>431</sup>. Outre le D<sup>r</sup> Guimond, ce fut le cas du maire de Vendôme, Alphonse Collin, qui développa une réelle vindicte personnelle contre Frémont, dénoncée par ce dernier ; hostilité perçue par le sous-préfet : *Je suis obligé de reconnaître que si M. Collin s'est parfois montré impulsif à l'égard de M. Frémont, beaucoup des observations qu'il lui a faites se trouvaient motivées*<sup>432</sup>.

Alphonse Collin était déjà maire de Vendôme le 10 décembre 1941 lorsque, présidant une réunion de la commission administrative, il lut *une lettre du Service de diffusion du portrait du Maréchal Pétain relative à la souscription à une épreuve du burin du Maréchal Pétain. M. le Président expose qu'il s'agit d'une œuvre de solidarité au profit des prisonniers de guerre et de leur famille et qu'à son avis il y aurait lieu de souscrire à une épreuve originale sur papier de Chine, au prix de 250 francs*. La proposition fut acceptée à l'unanimité : les uns le firent pour les prisonniers ; d'autres par adhésion tacite à la propagande vichyste. Collin pouvait passer pour être de ces derniers, lui dont les discours encensaient le Maréchal, reproduits avec complaisance dans les colonnes du *Carillon*.

Le 14 avril 1943, la commission exprimait sa fierté de voir son président cité à l'ordre de l'Armée : *Collin, chef de bataillon, commandant le 617<sup>e</sup> régiment de Pionniers. Officier supérieur d'un dévouement et d'un courage remarquable [...]. On pouvait penser que ce vaillant officier, décoré de la croix de guerre avec palme, était, comme il le proclamait, un fidèle soutien du Maréchal, surtout dans la fonction de maire qu'il exerçait depuis le 24 janvier 1941. C'était d'ailleurs l'opinion qu'exprimait une fiche de renseignements politiques établie en avril 1942 : Loyalisme à l'égard du Maréchal assuré. Position favorable à l'égard du gouvernement*<sup>433</sup>.

Et pourtant, il était un des animateurs et fondateurs du premier groupe de résistants à Vendôme, comme le confirmait le préfet de Loir-et-Cher en novembre 1944 : *Il est bien exact que le Commandant Collin a eu une action très méritoire dans la Résistance. Le Groupe qu'il avait formé avec quelques-uns de ses amis et qui ne se rattachait à aucune organisation de résistance a fait de louables efforts*<sup>434</sup>. Dans un autre courrier, le commandant Collin précisait avoir été *chef de la Résistance à Vendôme depuis fin 1941 (contact permanent avec le délégué départemental M. Jardeh, alias Henri)*<sup>435</sup>. Le maire de Vendôme, récemment entré en Résistance au moment où éclata l'affaire Guimond ne pouvait qu'être agacé par le comportement inquisiteur de R. Frémont.

Les Vendômois furent plutôt satisfaits de la double conclusion de l'affaire : réhabilitation de G. Guimond et départ de R. Frémont.

### *L'encombrant blessé*

Un fait curieux s'est déroulé dans le service de chirurgie du D<sup>r</sup> Chevallier vers la fin de l'automne 1943. La commission administrative de l'hôpital écouta les explications du praticien : *À la suite de l'admission*

---

<sup>431</sup> Frémont devint par la suite économiste de l'hôpital de Châteaudun, poste qu'il occupait en 1948 ; voir AD 41, 20 XI<sup>1</sup>-6.

<sup>432</sup> AD 41, 20 XI<sup>1</sup>-6.

<sup>433</sup> AD 41, série R ; Personnalités politiques, dossiers individuels, fiches de renseignements, 1941-1944.

<sup>434</sup> AD 41, série R ; Correspondance communale concernant Vendôme, 1942-1946 ; lettre au Commissaire de la République de la région d'Orléans, 21 novembre 1944.

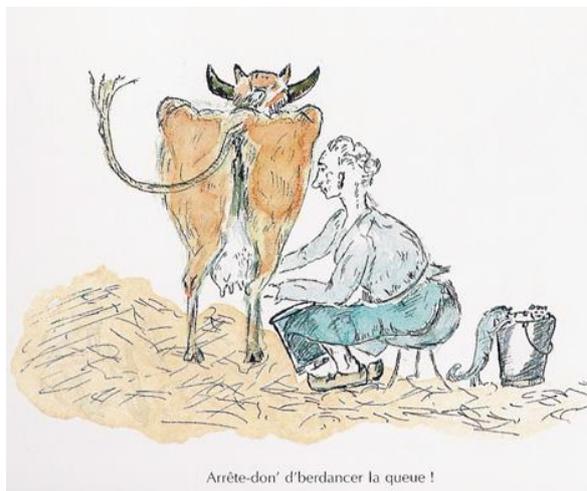
<sup>435</sup> AD 41, série R ; lettre au Commissaire de la République de la région d'Orléans, 9 novembre 1944.

dans son service de chirurgie, le 30 novembre 1943, avant 10 heures du matin, d'un ouvrier agricole nommé Gerbault Raymond, 37 ans, demeurant à Mondoubleau, porteur d'un certificat médical de M. le Dr Barthès, il a reçu le 4 courant une note de M. le Sous-préfet de Vendôme, signalant que M. Gerbault, porteur d'une plaie par arme à feu, n'avait reçu depuis son entrée jusqu'à 15 heures que les soins des infirmiers, à l'exclusion de tout examen médical ou chirurgical.

M. le Dr Chevallier s'explique longuement sur les conditions d'admission du blessé, sur les raisons par lesquelles il ne se rendit pas de suite au chevet de M. Gerbault. Il avait une longue opération à faire dans sa clinique, avec transfusion de sang. De plus, le Dr Barthès, qui était à ses côtés pendant l'opération, l'avait renseigné sur l'état du blessé Gerbault [...] <sup>436</sup>.



*Le Dr Étienne Barthès, résistant, médecin de campagne dont l'humour transparaît dans ses dessins*



Le blessé fut conduit à l'hôpital le 30 novembre 1943, le jour même où une vaste rafle était opérée à Mondoubleau, quarante-huit heures après celle qui avait eu lieu à Vendôme et dont la principale victime fut le professeur Jean Émond, figure de proue de "Libération Nord" en Vendômois : Une vive émotion s'est emparée de la population dans le Vendômois où la semaine a été marquée par 51 arrestations au cours des rafles opérées à Vendôme et à Mondoubleau <sup>437</sup>. Le médecin qui avait accompagné R. Gerbault, Étienne Barthès, était une forte personnalité du Perche vendômois. S'il n'a fait que discrètement allusion à son soutien à la Résistance dans ses souvenirs autobiographiques ; il a laissé un récit de ce fait :

*Un matin, je suis demandé pour un blessé grave à Cormenon : c'était un de mes clients qui, partant à son travail de très bonne heure, avait reçu une balle qui lui avait traversé le poumon. Malgré sa blessure et comme il faisait encore nuit, il avait réussi à se cacher et à regagner comme il avait pu son domicile. Il ne savait absolument pas pourquoi on lui avait tiré dessus.*

*Devant la gravité de son état, je le mets dans ma voiture et nous partons pour Vendôme. À 1 km de Mondoubleau, nous sommes arrêtés par un barrage allemand. On me vérifie : après de longues hésitations et la fouille de ma voiture, on me laisse passer avec mon blessé, mais à côté de moi s'installe un Allemand, mitraillette au poing ; c'est en arrivant à Vendôme que j'ai su, grâce à un coup de téléphone de ma femme, que Mondoubleau avait été investi et que tous les hommes étaient parqués à la mairie pendant que toutes les maisons étaient visitées. Il y avait eu une dénonciation et, ce jour-là, plusieurs de mes concitoyens ont été emmenés dans des camps de concentration et plusieurs n'en sont pas revenus <sup>438</sup>.*

<sup>436</sup> ACHV, Reg. CA, 8 décembre 1943.

<sup>437</sup> AD 41, série R, Bulletin hebdomadaire des renseignements du commissariat de police des Renseignements généraux de Blois, 4 décembre 1943. Sur cet épisode, voir LOISEL (J.-J.) et PASQUIER (J.-C.), *Un lycée dans la guerre. Le lycée Ronsard de Vendôme (1939-1945)*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2004, pp. 234-246.

<sup>438</sup> BARTHES (É), *Vie et souvenirs d'un médecin du Perche*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 1999. L. Robinet cite le Dr Barthès parmi les personnes qui, en dehors de son groupe, se sont dévouées à la cause de la Résistance : *usant très fréquemment de sa profession pour établir des certificats indispensables à certains craignant le STO ou un départ en Allemagne. Sa fiche de résistant signale, à son sujet : transport, hébergement d'aviateurs alliés*, AD 41, 56 J 33.

Le bulletin des Renseignements généraux du 4 décembre 1943 relatait aussi le fait : *Le 30 novembre, à 5 heures, au cours d'une opération de police allemande, le nommé Gerbaud Raymond, 37 ans, journalier père de dix enfants, demeurant à Mondoubleau, qui se rendait à son travail et traversait au lieu-dit "la Plaine de la Grande Borne", commune de Mondoubleau, un champ situé en bordure de la route de La Chapelle-Vicomtesse et cerné par un cordon de troupes, a été grièvement blessé au poumon gauche d'une balle de mitraillette par un soldat allemand bien qu'ayant obtempéré à une sommation lui enjoignant de faire demi-tour. L'intéressé dont les jours sont en danger a été transféré à l'hôpital de Vendôme où son état est resté depuis lors stationnaire*<sup>439</sup>.

Raymond Gerbaud survécut. Les fiches d'information sur les résistants ayant opéré à Mondoubleau et aux alentours ne le mentionnent jamais ; une telle activité n'aurait d'ailleurs pas été simple pour ce père de famille nombreuse. Tout indique qu'il fut une victime collatérale d'une grande offensive policière allemande contre la Résistance en Vendômois, un patient d'autant plus embarrassant pour le personnel hospitalier qu'on ignorait le contexte exact de sa blessure au moment de l'admission.

### **Médecins et politique**

Le corps des médecins et chirurgiens de l'hôpital-hospice était certainement traversé par des courants idéologiques divers. Pour certains, les fiches de renseignements établies par l'administration et la police livrent l'appréciation des autorités vichystes :

• D<sup>r</sup> Maurice Folliot : *Fortune aisée. Chevalier de la Légion d'honneur. Catholique. Mandat avant le 11 juillet 1940 : néant, mais il appartenait au parti Radical, avait l'amitié des politiciens de gauche de l'arrondissement et n'a pas été sans influence sur la politique locale. Il a sollicité plusieurs fois les suffrages sans aucun succès*<sup>440</sup>. *Il passait pour être l'âme des Loges bien qu'il se défende de jamais leur avoir appartenu [...]. Il se réclame de la politique du Maréchal ; position loyale envers le gouvernement. Anticomuniste et anticlérical ; il se dit rallié à l'Ordre Nouveau, mais ne peut dissimuler son attachement à l'ancien régime [...]. Un peu "amertumé" par ses échecs politiques passés et par une certaine perte de considération auprès des pouvoirs publics.*

• D<sup>r</sup> Pierre Errard : *Fortune aisée. Catholique. Mandat avant le 11 juillet 1940 : néant. Monarchiste convaincu, adhérent à AF ["Action française"] depuis de longues années. En 1935, il a évolué vers le parti Croix de Feu, séduit par les promesses d'action de celui-ci, mais il est très vite revenu à sa première doctrine. Aujourd'hui, il est le représentant local de l'AF [...]. Loyalisme envers le Maréchal : absolu. À l'égard du gouvernement : approbation confiante et enthousiaste surtout sur le plan économique et social. Bons rapports avec le préfet. À Vendôme, influence certaine sur une élite dégagée des préjugés exclusifs*<sup>441</sup>.

Ces deux médecins n'ont pas laissé de traces d'engagement politique actif, ni dans le sens de la Résistance ni dans celui de la collaboration.

Dès son retour de captivité, en revanche, le D<sup>r</sup> Henri Jouandon – successeur du D<sup>r</sup> Folliot – choisit nettement son camp : *Je, soussigné, Paul Messager, croix de guerre, vice-président de l'association des FFI et du groupement de Résistance ORA (section de Vendôme), certifie que le docteur Jouandon Henri, demeurant 22, rue Parisienne à Vendôme, dès son retour de captivité en septembre 43 s'est mis volontairement à la disposition des groupes de résistants et a*

---

<sup>439</sup> AD 41, série R.

<sup>440</sup> En novembre 1932, le D<sup>r</sup> Folliot se présenta à l'élection cantonale de Selommes comme candidat "républicain de gauche" et fut battu.

<sup>441</sup> AD 41, série R, Personnalités politiques, dossiers individuels, fiches de renseignements, 1941-1944. Les deux fiches portent la date du 11 avril 1942. Le 12 février 1937, le sous-préfet de Vendôme adressait au préfet de Loir-et-Cher une liste des « dirigeants des divers groupements de droite » de son arrondissement. Le D<sup>r</sup> Errard y apparaissait sous deux rubriques : "royaliste" et membre actif du Parti social français du colonel de La Rocque, AD 41, 4 M 227.

fourni bénévolement ses soins aux blessés et aux malades. Tous les résistants placés sous mes ordres n'ont eu qu'à se louer de sa compétence et de son dévouement sans limites<sup>442</sup>.



En-tête de facture de l'imprimerie Launay et du « Carillon ».

En dehors de ses démêlés pour s'imposer comme chef d'un service otorhino-laryngologique, le D<sup>r</sup> P. U. Dumont ne se fit guère remarquer pendant l'Occupation. Il avait accepté d'être correspondant pour Vendôme du "commissariat à l'Éducation générale et aux Sports" et il était président du "Bureau des Sports". En 1941, il eut une vive polémique avec François Launay, directeur du Carillon et président d'une société sportive, la Patriote vendômoise.

La cause en fut l'absence des dirigeants de la Patriote vendômoise à une réunion sportive organisée par le Patronage laïque vendômois (surtout connu sous ses initiales PLV), ce qui donna lieu à un échange de lettres "musclées", dont quelques extraits suffirent à donner la tonalité :

– De François Launay au D<sup>r</sup> Dumont (25 août 1941) : *Dans votre lettre du 17 août, vous vous permettez de juger de l'absence des dirigeants de la Patriote à la coupe organisée par le PLV. [...] Je me suis donc obligé de prendre acte que le PLV, [est une] simple section sportive d'une organisation politique à tendance socialo-communiste [...]. Or personne ne peut ignorer que le PLV est presque exclusivement constitué par des gens qui combattent le redressement national voulu par le Maréchal Pétain.*

– Du D<sup>r</sup> Dumont à François Launay (28 août 1941) : *Veillez bien comprendre que je ne saurais tolérer vos critiques et que vous êtes prié de répondre correctement et sans sortir du domaine sportif aux lettres que vous adresse le Bureau "Sports".*

– De François Launay au D<sup>r</sup> Dumont (10 septembre 1941) : *Une première fois vous m'avez écrit d'une façon un peu cavalière et je me suis reconnu le droit de vous répondre de même. [...] Vos impertinences que je dédaigne ne suffisent pas à vous donner raison et me permettent seulement de vous juger<sup>443</sup>. Si ces passages ne font pas du D<sup>r</sup> Dumont un résistant avéré, du moins confirment-ils que François Launay était un homme très marqué à droite ; en témoignait à l'envi la teneur de son journal Le Carillon.*

Dans une période comme celle de l'Occupation, toute anecdote portait en germe une possible tragédie, comme celle rapportée par le D<sup>r</sup> Dumont dans ses "souvenirs" ; évoquant des relations devenues difficiles avec les religieuses du Saint-Cœur après-guerre, il écrivait : *Elles avaient pourtant été excellentes, au point de risquer ma peau, pendant l'occupation, pour approvisionner ces dames en savon et en haricots. Dans le derrière de ma "11 légère", cent kilos de savon, que je suis allé chercher à Château-Renault, chez le fabriquant qui m'a offert en prime un cadeau empoisonné : une vingtaine de savonnets, estampillés de la croix gammée.*

*Et paf ! Au bas de la côte de Tours, la "feldgendarmérie" ! Faire demi-tour, il ne saurait en être question : je suis déjà dans le collimateur. Heureusement, les Allemands sont accompagnés des gendarmes de la brigade de Vendôme que je connais tous, les soignant "à l'œil". Je leur adresse discrètement un signe pour leur faire comprendre que ma situation est très grave. Malgré le stop impératif des Allemands, ils tendent les deux bras en croix, expliquant aux autres que je suis "chirurg", certainement appelé pour une urgence.*

*Bien entendu ces cent kilos de savon ne sont pas pour notre usage personnel, il y en a quatre-vingt-dix pour ces braves et gentes sœurs du Saint-Cœur<sup>444</sup>.*

<sup>442</sup> AD 41, 56 J 57, Documents Paul Messenger.

<sup>443</sup> Ces trois courriers se trouvent dans AD 41, 2 Z XXI 78.h

<sup>444</sup> D<sup>r</sup> P.-U. DUMONT, *Op. cit.*



*Le D<sup>r</sup> Gamard [Coll. Part.].*



*Stèle commémorative du drame de Crucheray.*

Le D<sup>r</sup> Chevallier apparaît peu dans les documents et travaux historiques relatifs à l'Occupation et à la Libération en Vendômois. Le cahier de souvenirs du D<sup>r</sup> Gamard livre une information, à la date du 21 septembre 1944 : *Chevallier lui-même a hospitalisé nombre de blessés des FFI avant la libération, dont deux jeunes gens qui faisaient partie d'un groupe de neuf fusillés aux environs de La Chapelle-Vendômoise. Ils étaient tombés au moment de la décharge, l'un frappé de cinq balles, l'autre de deux, et après avoir voyagé à pied de nuit, étaient arrivés à Selommes chez le D<sup>r</sup> Cadillac qui les avait dirigés vers la clinique Chevallier*<sup>445</sup>.

On dispose de peu d'éléments pour identifier cet épisode tragique. Il ne peut guère s'agir de l'accrochage sanglant de Crucheray qui, dans la nuit du 18 au 19 juillet 1944, fit plusieurs morts allemands et trois parmi les FFI ; G. Rigollet écrit : *Le jeune Lefever, de Courgenard (Sarthe), une balle dans le poumon, a pu être transporté à la clinique du D<sup>r</sup> Chevallier. Après l'avoir opéré, le chirurgien lui fournira des vêtements d'infirmière. Il pourra rejoindre son domicile sans être inquiété*<sup>446</sup>. Un article de l'hebdomadaire *Le Vendômois* (4 décembre 1980) ouvre une autre piste : *Il a recueilli et soigné, au péril de sa vie, les deux rescapés de la fusillade par les nazis des résistants français dans la carrière de Pontijou et les survivants du combat de Crucheray.* Le D<sup>r</sup> Chevallier n'est pas cité dans les organisations de la Résistance, ce qui n'exclut pas, toutefois, qu'il ait contribué à sauver des résistants.

Plusieurs membres du personnel médical ont eu une activité résistante ou rendu des services dans ce sens. Sans doute, certains actes sont-ils restés dans l'ombre, telle la délivrance de certificats aux réfractaires au STO, comme en rédigeait le D<sup>r</sup> Barthès à Mondoubleau : la règle du secret était une clause essentielle de survie pour ceux qui luttaient contre l'occupant et celui-ci fut parfois si bien conservé qu'il a persisté jusqu'à nos jours. Tout indique qu'il n'y eut aucun groupe organisé de résistance à l'hôpital de Vendôme, que certains agissaient isolément, au gré des circonstances, ou au sein de réseaux extérieurs.

<sup>445</sup> Et le chirurgien lui aurait dénoncé un "complot" qui se tramait, en cette fin d'été 1944, dans les couloirs de l'hôpital : *En revenant, Chevallier me parle d'une véritable armée communiste, dont le recrutement s'est effectué dans les salles de l'hôpital de Vendôme, parmi les FFI blessés.*

<sup>446</sup> *Le Vendômois sous l'Occupation*, p. 156.

## *Du printemps de l'espoir au printemps de la paix*

### *Le retour des bombes*

Lorsque, le mercredi 7 juin 1944, les membres de la commission administrative se réunirent, savaient-ils que depuis la veille des milliers d'embarcations déversaient des hommes et du matériel sur les plages de Normandie ? Sans doute la rumeur s'était-elle fauflée jusqu'à Vendôme par des voies diverses, mais ils n'avaient pas encore pleinement conscience du gigantesque affrontement qui s'amorçait et amènerait, quelques semaines plus tard, la libération de leur ville. Ce jour-là, cependant, ils réfléchirent très sérieusement aux dispositions à prendre en prévision de bombardements : *Il est précisé que les personnes étrangères à l'Établissement pourront s'y réfugier en cas de bombardement. Le secrétaire-économe avait suggéré de les diriger de préférence sur les abris édifiés dans les cours des écoles de la Cormeigae et de Saint-Pierre-Lamotte.*

*La commission décide qu'en vue de donner au personnel le maximum de protection et d'assurer en même temps sa dispersion, une tranchée-abri sera creusée de suite à proximité de l'étable et de la buanderie, pour environ 8 à 10 personnes.*

*[...] des sacs à terre seront disposés dès à présent devant les soupiraux du sous-sol et devant l'issue de secours de la cave, en vue de protéger les occupants contre les éclats des projectiles.*



*La gare de Vendôme fut sévèrement bombardée.*

Le 29 juin, *Le Carillon* annonçait d'importants aménagements dans le service médical de la Défense passive, dans la perspective d'événements graves. Trois postes de brancardiers étaient prévus : quatre sections au Saint-Cœur, soit 48 hommes ; deux à l'hôpital et deux à l'Orphelinat Saint-Paul. Des centres de soins pour les blessés légers étaient dispersés dans la ville, notamment dans les pharmacies qui *en cas d'alerte, devaient rester ouvertes au public*, et le journal rappelait qu'*une plaie de guerre, même d'apparence bénigne, est toujours grave*. D'autres dispositions concernaient les blessés plus graves : *Ramassés sur place par les équipes de brancardiers, ils sont dirigés vers les trois centres de traitement : Saint-Cœur ; Hôpital ; Clinique Chevallier. À leur arrivée dans ces centres, ces blessés sont déposés dans les salles de triage et là visités par un médecin, préparés par les infirmiers de triage, ils passent suivant le degré d'urgence, en radioscopie, puis aux salles d'opérations.*

Les situations les plus dramatiques n'étaient pas exclues : *Dans le cas toujours possible d'un grand bombardement de la ville ou de combats dans les environs immédiats de Vendôme, les trois centres de traitement devront se replier à l'Orphelinat Saint-Paul, rue Ferme, afin d'utiliser l'abri sous rocher, qui se trouve à proximité des bâtiments de l'Orphelinat. Cet abri devra donc être obligatoirement évacué par le public. Un blessé a un droit de priorité à la protection.* Le D<sup>r</sup> Errard devenait médecin chef du service de santé de la Défense passive : une petite revanche pour celui qui était réduit au second rang à l'hôpital derrière son éternel rival, le D<sup>r</sup> Chevallier...

En juillet, Vendôme vécut sous la menace, puis la réalité des bombardements. Le 9 juillet, des bombes tombèrent à l'ouest de la ville : pas de victimes, mais d'importants dégâts matériels, les services de la Défense passive sur les dents et des tensions : *M. le Président donne ensuite lecture à la Commission administrative d'un rapport ayant trait à des incidents provoqués par des membres du service de la Défense passive au cours des alertes. La Commission, regrettant ces difficultés, provoquées par certains membres du Corps médical, décide de faire envoyer cette pièce au*

*Dr Urbain de la Défense passive, qui sera avisé que deux pièces seront offertes aux brancardiers pendant les alertes*<sup>447</sup>. Le Carillon du 3 août annonçait que deux blessés graves, à la suite d'un bombardement dans le secteur de la gare, avaient été transportés à l'hôpital.

### *Vendôme libérée*



*Les résistants vendômois se préparent au combat et les drapeaux de la liberté retrouvée vont bientôt flotter au sommet de la tour de Poitiers du vieux château féodal.*

Vint le temps des combats. Les 11 et 12 août, l'hôpital accueillit des FFI vendômois, plus ou moins grièvement blessés : pour Patient Bedu, rien n'y fit et il décéda trois jours plus tard. Michel Marconnet et Élie Doisy furent touchés au cours du principal accrochage avec des Allemands battant en retraite, en haut du faubourg Saint-Lubin, dans la nuit du 11 au 12. Le second a laissé un témoignage de cet épisode dramatique : *Avec Michel, nous étions couchés lorsque la grenade a explosé. J'ai eu une pénétration à la cuisse gauche, un éclat au cou mais qui n'a pas transpercé la veine et d'autres éclats un peu partout [...]*.

*Blessé, Michel, je ne sais pas ce qu'il est devenu. Moi, je suis parti vers le commissariat qui se trouvait alors à la porte Saint-Georges, demander du renfort. Vraisemblablement, ça a été la fin de mon expédition, car ensuite... Je me suis retrouvé à l'hôpital*<sup>448</sup>. Deux autres FFI furent atteints dans ce même combat. Le brancardier Desnot était de garde à l'hôpital quand les blessés y furent transférés : *Côté allemand, un des blessés fut amputé d'une jambe ; il était chef d'orchestre à l'opéra de Coblenze, il revenait de Bordeaux. Les Allemands ne restèrent que peu de temps car ils furent bientôt pris en charge par les Américains*<sup>449</sup>. Selon une source, il y eut sept blessés allemands lors de ce combat.

Ces témoignages font partie des rares éléments d'information sur l'accueil hospitalier pendant les journées de la libération de Vendôme. Il y eut d'autres blessés le 12, sans plus de précision. Une délibération de la commission administrative permet toutefois de brosser un bref historique de ces journées hospitalières : *M. le Vice-président expose que les locaux réquisitionnés par le Hauptmann de la Feldkommandantur n° 641, le 3 courant, ont été évacués par l'armée d'occupation le 11 suivant et ont servi aussitôt à l'hospitalisation de blessés des armées américaine, anglaise et allemande, ainsi que des hommes appartenant aux Forces Françaises de l'Intérieur. Les opérations et les soins furent pratiqués par M. le Dr G. Chevallier, chirurgien de service, assisté du Dr Folliot [qui avait donc repris du service en la circonstance...], le service des salles militaires fut confié à la Croix Rouge Française.*

<sup>447</sup> ACHV, Reg. CA, 12 juillet 1944.

<sup>448</sup> LOISEL (J.-J.) et PASQUIER (J.-C.), *Un lycée dans la guerre...*, p. 287.

<sup>449</sup> *Ibid.* p. 288.

[...] *Le Secrétaire Économe indique à la Commission que 20 blessés et malades français, 3 soldats américains et 2 anglais, ainsi que 14 Allemands ont été traités depuis le 10 août à la suite des événements de guerre*<sup>450</sup>.

### ***Progressif retour à la normale***

La Libération acquise, outre les militaires blessés, une nouvelle population fut provisoirement hébergée à l'hôpital : *le secrétaire-économe rend compte à la Commission qu'en exécution d'une note de M. le Sous-préfet du 28 août 1944, il a dû recevoir un nombre important d'enfants de personnes faisant l'objet d'arrestations ou d'internements administratifs dans les locaux du lycée Ronsard à Vendôme, le service de la Crèche comportant normalement 17 lits en reçut jusqu'à 25 et de jeunes garçons durent être hébergés dans de mauvaises conditions d'hygiène, dans des dortoirs de vieillards*<sup>451</sup>.

Médecins et chirurgiens étaient impatients de reprendre leurs marques et de récupérer « leurs » territoires ; la question vint sur la sellette dès le 24 août, moins de deux semaines après que la ville ait respiré de nouveau l'air de la liberté : *Certains membres du corps médical hospitalier exprimant le désir de recouvrer leurs services tels qu'ils existaient dans le Pavillon n° 21, antérieurement à la déclaration de la guerre [...]. Les administrateurs présents en séance décident de maintenir le statu quo, estimant que la libération totale du territoire métropolitain n'est pas achevée, que des combats ont lieu entre troupes étrangères sur le sol même du département [...]. La Commission précise en outre :*

*1°) que le libre choix entre les chirurgiens appelés alternativement à assurer le service est et demeure supprimé à l'intérieur de l'Hôpital de Vendôme ;*

*2°) que le Dr Pierre Errard pourra être appelé à prodiguer ses soins aux blessés comme par le passé, et que l'usage de la salle d'opérations pourra lui être consenti à des jours et heures différents de ceux où elle est utilisée par M. le Dr Chevallier*<sup>452</sup>.

Les choses rentrèrent peu à peu dans l'ordre, du moins pour l'usage des locaux. Il fut décidé de réinstaller les services de chirurgie dans le bâtiment 21. Prioritaire par ordre d'ancienneté, le Dr Chevallier choisit l'aile gauche pour son service de chirurgie "Hommes" et le Dr Errard s'installa dans la partie droite avec celui des "Femmes". Le Dr Dumont fit définitivement admettre son service de laryngologie, avec deux lits chez chacun de ses confrères.

La Deuxième Guerre mondiale touchant à sa fin, la guerre des bistouris pouvait se rallumer. L'automne venu, le Dr Errard s'estimait lésé par la durée des travaux de remise en état de l'espace chirurgical : *la durée des réparations au bâtiment 21 dans les deux services de chirurgie et surtout de la salle d'opération sera longue surtout dans la période actuelle.*

*Il était donc normal que je reprenne l'unique service de chirurgie de l'hôpital puisque, au 1<sup>er</sup> octobre dernier, c'était mon tour d'en assurer le fonctionnement. Différents malades attendaient mon retour à l'hôpital pour s'y faire opérer. Votre refus de me laisser reprendre mon service est une mesure vexatoire dont je tiens à connaître les motifs.*

*Chirurgien depuis plus de vingt-deux ans à l'Hôpital de Vendôme où j'ai rendu quelques services, je pense avoir droit à un peu plus d'égards et de considération [...].*

La protestation parut justifiée : *Après avoir reconnu le bien-fondé de la réclamation du Dr Errard, la Commission décide de demander aux entrepreneurs l'achèvement rapide des travaux de la salle d'opération, ce qui permettrait aux chirurgiens d'entrer en possession de leurs services respectifs au 1<sup>er</sup> novembre. La couverture paraissant ne pas devoir être terminée à la date voulue, une demande sera faite à M. Hascouët, entrepreneur, pour couvrir provisoirement la salle*

---

<sup>450</sup> ACHV, Reg. CA, 24 août 1944. L'organisation allemande non nommée est probablement l'"organisation Todt".

<sup>451</sup> Ibid. 13 septembre 1944.

<sup>452</sup> ACHV, Reg. CA, 24 août 1944.

d'opération à l'aide d'une bâche<sup>453</sup>. Cette dernière consigne prouve que la situation matérielle de l'établissement demeurait précaire.

Et surtout, pas question d'empiéter d'un mètre carré sur le territoire des autres services ! Un vestiaire pour la chirurgie en médecine, mais vous n'y songez pas ! *L'économiste rend compte à la Commission qu'aucun local pouvant servir de vestiaire n'est disponible en chirurgie hommes et que pour permettre le rangement des vêtements et objets appartenant aux malades, la surveillante de ce service a dû demander un emplacement au service, ce qui a provoqué une réclamation du Dr Triau. Ce crime de lèse-médecine ne devait surtout pas se renouveler : Afin d'éviter toute friction à ce sujet entre les deux services, l'Économiste est chargé de demander un devis à M. Ézard pour l'édification d'un vestiaire à côté de l'escalier conduisant au premier étage. Certes, mais attention : Ce local devra être similaire à celui existant en chirurgie femmes<sup>454</sup> ; nous imaginons sans peine les docteurs Chevallier et Errard troquant leurs bistouris pour des doubles décimètres, dans une vérification soupçonneuse...*

Un réel problème d'effectifs et de recrutement se posait pour le personnel et les auxiliaires des travaux mineurs. Le 4 octobre 1944 – juste avant sa suspension – Robert Frémont brossait un tableau pessimiste : *Au 1<sup>er</sup> septembre 1938, l'Établissement comptait 46 employés divers, aidés par 61 vieillards et infirmes des deux sexes, occupés à de menus travaux. Au 1<sup>er</sup> septembre 1944, tant par suite de la crise générale de la main-d'œuvre que de la disparition progressive des hospitalisés relativement valides le personnel servant ne compte plus que 35 unités ; les vieillards ne sont plus que 36. Les offres d'emplois adressées à l'Inspection du travail, ou placardées dans le cadre des annonces municipales, ne donnent pas de résultat sérieux. Le secrétaire-économiste poursuit en déclarant que la tenue générale de l'Établissement souffre de cette pénurie. Pour faire face aux plus urgents besoins, il a été procédé au recrutement de personnes instables, ne présentant que peu de garanties et ne répondant pas à toutes les exigences des statuts<sup>455</sup>. En septembre 1945, l'hôpital se vit même attribuer comme renfort de main-d'œuvre deux prisonniers allemands du dépôt de Blois.*

L'hôpital, en cette période de transition, accueillait des populations diverses : blessés et malades civils et militaires, ces derniers de nationalités diverses ; enfants des personnes suspectées de collaboration. Le minimum de discipline n'était pas aisé à obtenir, notamment de la part de certains FFI, désireux de partager ou de prolonger les libations de la Libération ; d'où une observation à l'administration hospitalière du Dr Chevallier, le 24 octobre 1944 : *J'ai l'honneur de vous signaler que les blessés ou malades FFI sortent de l'Hôpital librement et que les consommations qu'ils peuvent ainsi faire en ville paraissent parfois nuire à leur guérison. Ne serait-il pas possible de rétablir pour eux le régime normal de tous les hôpitaux militaires ?*

Le printemps 1945 arrivé, l'Allemagne capitula. Dans la cour de l'hôpital, on démonta les baraquements qui avaient servi de cuisines pour les troupes d'occupation<sup>456</sup>. Atteint par la limite d'âge, le jardinier-chef Cochard rendit son tablier (il était entré dans l'établissement en 1912...). Le Dr Chevallier lorgnait déjà vers l'aventure politique qui allait faire de lui un conseiller général, un député de l'Assemblée nationale constituante et, un peu plus tard, le maire de Vendôme. Mais ceci est une autre histoire...

---

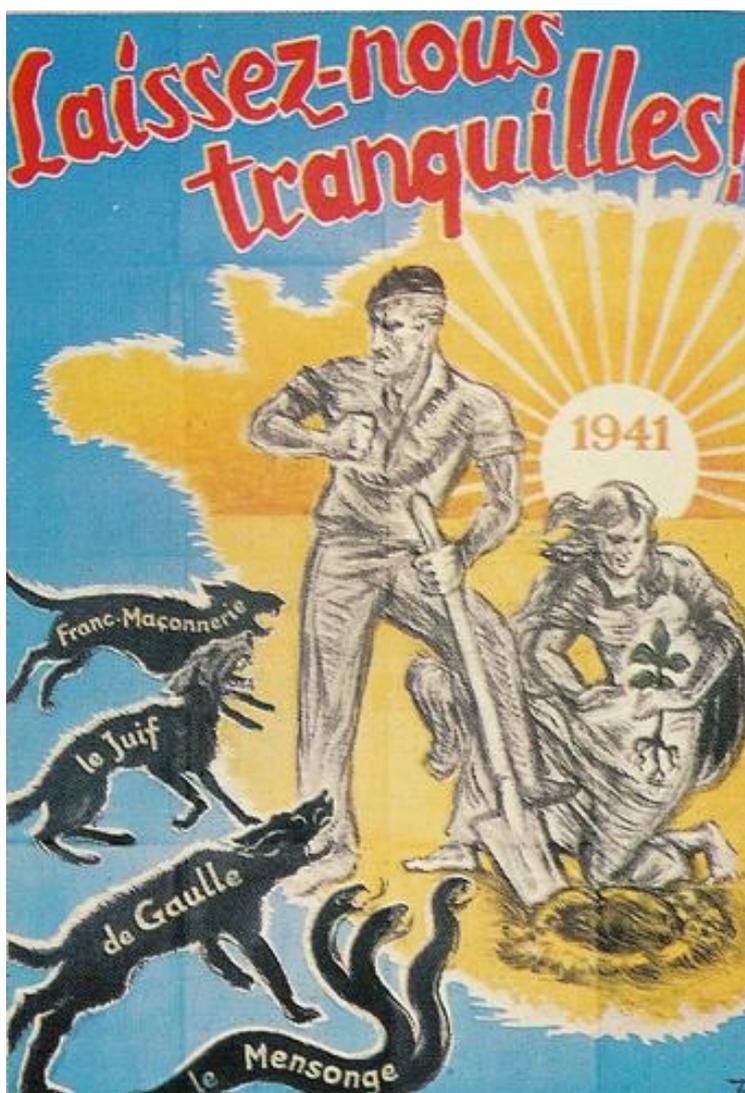
<sup>453</sup> Ibid., 24 octobre 1944.

<sup>454</sup> Ibid., 23 novembre 1944.

<sup>455</sup> Ibid. La commission, estimant sans doute que la difficulté pouvait provenir de là, décida de mettre à l'étude la révision du barème d'appointements.

<sup>456</sup> Il s'agissait probablement des "baraques" installées en décembre 1939 dans le jardin de l'hôpital. Leur fonction semble avoir varié : l'un d'eux au moins a accueilli des réfugiés en mars 1943 et 46 lits pliants y ont été installés [ACHV, Reg. CA, 17 mars 1943]. Le mois suivant, il était envisagé de transférer dans un dortoir du baraquement édifié à proximité du pavillon n° 21, réquisitionné partiellement, une douzaine de vieillards [ACHV, Reg. CA, 23 avril 1943].

## Annexe



*Très tôt, la loi se mit au service des pires idéologies du moment.*

Dans le cadre de la lutte contre les sociétés secrètes, la loi du 13 août 1940 a astreint les agents et fonctionnaires à la déclaration suivante : *Je, soussigné, déclare sous la foi du serment, n'avoir jamais appartenu, à quelque titre que ce soit, à l'une des sociétés suivantes : Grand Orient de France, Grande Loge de France, Grande Loge Nationale Indépendante, Ordre Mixte International du Droit Humain, Société Théosophique, Grand Prieuré des Gaules, à l'une quelconque des filiales des dites sociétés ou à toute autre société visée par la loi du 13 août 1940 et m'engage sur l'honneur à ne jamais en faire partie au cas où elles viendraient à se reconstituer directement ou non.*

Le personnel d'encadrement administratif et soignant de l'hôpital de Vendôme dut s'y soumettre, ce qui permet de connaître sa composition dans l'été 1940 :

M. Marcel Guérineau, receveur

M. Georges Penaud, secrétaire-économiste

M<sup>me</sup> Gabrielle Girard, épouse Germain, commis-comptable

M<sup>me</sup> Odette Théron, épouse Girault, secrétaire-dactylo

M. Léon Tizon, dépensier

M. Narcisse Cochard, chef-jardinier

M. Edmond Thomas, chef-cuisinier

M<sup>me</sup> Élise Vaudor, veuve Pijollet, maîtresse-lingère

M<sup>me</sup> Léopoldine Dobleau, maîtresse-buandière

M<sup>me</sup> Marie Le Guillout, surveillante diplômée

M<sup>me</sup> Alix Bégué, surveillante

M<sup>me</sup> Marguerite Bézagu, surveillante

M<sup>me</sup> Émilienne Lemoine, sous-surveillante

M<sup>me</sup> Berthe Petit, sous-surveillante

[AD 41, 4 W 242, Sociétés secrètes]

M<sup>me</sup> Madeleine Bayot, épouse Vial, surveillante

M<sup>me</sup> Jeanne Georget, épouse Blanchet, surveillante

M<sup>me</sup> Marie Montaru, sous-surveillante

M. Léon Hallouin, concierge.

## *Gabriel Chevallier : de la chirurgie à la politique (1944-1969)*



### *1945-1953 : une carrière politique en dents de scie*

#### *Premières armes électorales*

La Libération avait installé à la tête des municipalités et par délégation des personnes issues de la Résistance. Le pharmacien Georges Guimond, ancien confrère du Dr Chevallier, était maire de Vendôme depuis août 1944. Cette situation de transition prit fin avec l'organisation d'élections municipales en avril 1945. Gabriel Chevallier faisait ses premières armes dans l'arène politique : *Avant la Libération, le Dr G. Chevallier ne s'est pratiquement pas engagé publiquement dans la vie politique. Il a cependant soutenu, en 1928, la candidature de Robert Barillet aux élections législatives et participé à la campagne*<sup>457</sup>.

Deux listes étaient en présence à Vendôme :

- L'une était présentée par le comité de Libération. Elle était présidée par le maire sortant. Gabriel Chevallier y apparaissait en troisième position. On y trouvait, bien sûr, des figures de la Résistance locale : Alfred Dheilly dit « Alexandre » ; Paul Dujardin, directeur du théâtre-cinéma ; Paul Galin ; Henri Le Fur ; Louis Gaspard, Alfred Péricat, Raymond Lorcet, adjoints sortants... La liste comprenait encore la veuve du commandant Verrier, récemment assassiné ; Jean Émond, toujours considéré comme déporté.

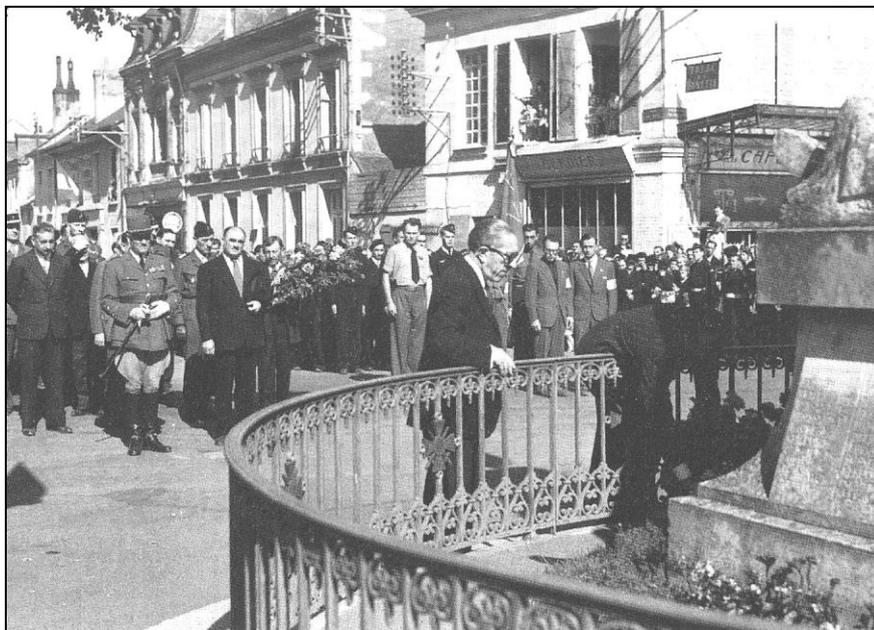
- La seconde était dite « d'union républicaine et d'action sociale ». Elle était conduite par l'horticulteur Louis Mouillère, depuis longtemps conseiller municipal et maire par délégation pendant une courte période en 1944. On y relevait les noms de M<sup>e</sup> Tricaud, notaire et ancien adjoint ; Vital Doron, ancien conseiller d'arrondissement ; Jeanne Rochelle, infirmière-major, ancienne conseillère municipale ; Basile

---

<sup>457</sup> Témoignage de Pierre Chevallier, recueilli par l'auteur. L'expérience de 1928 ne fut sans doute pas convaincante pour le chirurgien, puisque ces élections virent la victoire du candidat socialiste Louis Besnard-Ferron (qui conserva le poste jusqu'à la guerre).

Chabin, tanneur ; Leleu Julien ; Marceau Magniez : Maurice Vinsot, membre du groupe de Résistance ORA...

À l'issue du premier tour, quinze conseillers étaient élus. Le D<sup>r</sup> Chevallier arrivait en tête avec 3 243 voix, suivi du minotier Édouard Massé, de R. Lorcet, du charpentier Albert Fisseau, de Louis Gaspard, dépassant aussi les 3 000 voix. Venaient encore Georges Guimond, M<sup>me</sup> Verrier, Jean Émond, P. Dujardin... Tous appartenaient à la liste du comité de Libération, sauf Louis Mouillère élu en dernière position. Le second tour ouvrit la porte du conseil, entre autres, à Péricat, Tricaud, Julien Leleu.



*Georges Guimond, maire de Vendôme, présidant une cérémonie au monument aux morts, peu après la Libération.*

Le D<sup>r</sup> Guimond retrouva son fauteuil de maire et fut flanqué de quatre adjoints : Chevallier, Massé, Péricat et Gaspard.

Gabriel Chevallier était désormais un militant actif du MRP. Le Mouvement républicain populaire, répondait à une aspiration de longue date d'une partie de l'électorat catholique, soucieuse de préserver ses valeurs spirituelles, mais aussi d'œuvrer au progrès social : [...] *la naissance du Mouvement républicain populaire, qui tient son Congrès constitutif le 26 novembre [1944] offre enfin aux catholiques une structure d'accueil raisonnable et ambitieuse. Les semences lancées de Lamennais à Marc Sangnier ont germé au parti démocrate populaire, à la Jeune République et dans « L'Aube » avant la guerre : voici qu'elles lèvent en pleine terre politique, dans une conjonction de circonstances favorables. L'évanouissement des droites laisse présager un fort reflux de leur électorat vers les rivages d'une démocratie chrétienne mieux accordée à l'ambiance générale*<sup>458</sup>.

Le 6 juillet 1945, le chirurgien présidait une réunion de propagande dont le conférencier était Robert Bichet, secrétaire général du mouvement, en présence de quelque 200 personnes. L'écho donné dans *Le Vendômois* du 12 juillet lui ayant paru trop schématique, le chirurgien jugea utile de préciser les choses, en particulier sur le point sensible de la laïcité :

*Le MRP n'est pas un parti confessionnel. Il pense que l'État doit être laïc. Étant donné la multiplicité des opinions en France, l'école publique doit également être laïque et neutre.*

<sup>458</sup> RIOUX (J.-P.), *La France de la IV<sup>e</sup> République. I L'ardeur et la nécessité, 1944-1952*, « Coll. Histoire de la France contemporaine », Paris : Le Seuil, 1980.

*Cette neutralité de l'école officielle ne doit pas éliminer la liberté de l'enseignement : tout père de famille, quelle que soit sa situation, doit pouvoir faire instruire ses enfants dans l'école de son choix. Le MRP défend la liberté de l'enseignement comme toutes les libertés.*

Dans le fragile climat d'union hérité de la Résistance, le D<sup>r</sup> Chevallier se montrait animé d'un esprit de conciliation, qui n'avait pas été le point fort de sa vie professionnelle entre les deux guerres. Il se montrait surtout soucieux d'une politique nettement démarquée de celle de Vichy :

*Le Gouvernement de Vichy avait accordé aux écoles libres des subventions qui viennent d'être supprimées. Le MRP n'avait pas été d'avis de les supprimer en cours d'année scolaire, pour ne pas risquer d'interrompre les études des élèves, mais pour l'avenir il n'est pas partisan des subventions telles qu'elles avaient été établies par le Gouvernement de Vichy.*

*Il faut trouver une solution qui assure la liberté de l'enseignement et qui ne crée pas un esprit d'hostilité entre l'école publique et l'école libre. Le MRP envisage que l'État pourrait prendre en charge le traitement de ceux des maîtres de l'enseignement libre qui présentent les mêmes titres que les maîtres de l'enseignement public : « à diplôme égal, salaire égal » [...]<sup>459</sup>.*

Mais G. Chevallier était à nouveau en campagne électorale, puisque se profilaient, une fois passée la torpeur estivale, des élections cantonales. La compétition allait être fratricide pour la municipalité de Vendôme, avec l'affrontement du maire et de son premier adjoint. Georges Guimond décida de se mettre sur les rangs : *À la demande de nombreux amis vendômois de toutes nuances politiques, j'ai accepté de présenter ma candidature au siège de conseiller général pour le canton de Vendôme.*

*Ce sera pour moi, si je devais être élu, la première fois que je serais appelé à remplir un mandat où peut et doit s'exercer la tendance politique de l'élu. Dois-je m'excuser de n'être pas un vieux routier de la politique ?*

*Depuis toujours mes convictions politiques ont été franchement républicaines. Inscrit au Parti radical-socialiste à l'époque où ce parti était le promoteur de réformes socialistes dans la III<sup>e</sup> République, j'ai cru cependant devoir m'en éloigner du jour où ce Parti m'est apparu perdre sa vitalité et sa position d'avant-garde du progrès social [...]. Ce sera donc en qualité de socialiste indépendant que je me présenterai à vos suffrages et cela pour indiquer à la fois ma tendance politique et mon désir de conserver une liberté d'action et une indépendance qui me sont chers.*

Combattant à la valeur reconnue sur le champ de bataille de Verdun, le D<sup>r</sup> Guimond évoquait brièvement la guerre suivante : *Au cours de l'occupation dernière, j'ai cru devoir permettre à de nombreux Vendômois d'échapper aux griffes de l'Allemand en leur établissant de faux certificats de toute nature. Ces jeunes gens et beaucoup de leurs mamans ne manqueront pas de se rappeler nos conversations à ce sujet, dans mon arrière-magasin, à l'abri des indiscretions de la Gestapo.*

*Enfin je me suis associé aux patriotes vendômois pour préparer la libération de notre Vendôme. Lors de cette libération, mes camarades de la Résistance m'ont fait le grand honneur de me nommer président du Comité de Libération et m'ont désigné comme maire de la ville de Vendôme. [...]<sup>460</sup>*

Dans sa profession de foi, le D<sup>r</sup> Chevallier faisait vibrer à peu près les mêmes cordes sensibles, dévouement à la population locale, bon comportement pendant l'Occupation, volonté d'une France renouée : *J'ai été désigné par le Mouvement républicain populaire comme candidat au Conseil général pour le canton de Vendôme.*

*Vendômois depuis trente-cinq ans, appelé par ma profession à pénétrer dans tous les milieux, je connais vos besoins, je suis au courant de toutes les questions qui vous intéressent, j'en ai étudié les solutions avec beaucoup d'entre vous.*

*Depuis que les malheurs de la guerre se sont abattus sur notre ville, je me suis occupé des sinistrés et j'ai été amené à étudier le problème de la reconstruction et des dommages de guerre. La loi tragique du Service du Travail obligatoire m'a amené à connaître les réfractaires au STO qui s'adressaient souvent à moi pour un conseil ou un certificat. J'ai été chirurgien de la Résistance ; j'en ai accepté tous les risques.*

---

<sup>459</sup> *Le Vendômois*, 19 juillet 1945.

<sup>460</sup> *Ibid*, 13 septembre 1945.

*Espérant que l'union née pendant l'occupation pourrait survivre à la victoire j'ai accepté d'entrer dans le Comité de Libération et mes efforts ont toujours tendu à la justice. Je n'avais jamais fait de politique mais lorsqu'au mois d'avril dernier les membres du Comité de Libération m'ont demandé avec insistance d'entrer dans un conseil municipal d'union, l'heure m'a semblé trop grave pour me dérober.*

*Un jeune parti, le Mouvement républicain populaire, était né de la Résistance dans la clandestinité. Il répondait à mes aspirations. C'est sous son étiquette que je me suis présenté aux élections municipales et c'est encore avec son programme que je me présente aujourd'hui à vos suffrages. Le MRP a été fondé sur l'idée que les exigences de la personne humaine et les nécessités de la grandeur nationale condamnent définitivement le vieil état de choses et qu'une transformation rapide et radicale apparaît possible dans une France renouvelée par la Résistance, la Libération et la Victoire<sup>461</sup>.*

Un autre adjoint au maire de Vendôme se mit sur les rangs : Louis Gaspard. Lui aussi venait de la liste du comité de Libération : *Les circonstances ont voulu que je sois chargé de fonctions municipales que je n'avais pas sollicitées. C'est en effet sur la proposition de mon ami le Dr Guimond que j'ai été nommé adjoint, alors que je n'étais pas encore rentré à Vendôme [...]. Aux dernières élections [...] j'ai été de nouveau nommé adjoint. Chargé plus spécialement des finances de la ville je les ai administrées de telle façon que Vendôme s'enorgueillit d'être une des rares villes dont le budget n'est pas en déficit. [...] Banquier de profession, L. Gaspard se disait bon connaisseur des milieux professionnels, de la vie associative : Je ne suis pas un rêveur, je ne vous abuserai donc pas avec des théories plus ou moins nébuleuses. Il terminait sur une discrète allusion à son action pendant la guerre : Enfin je ne m'étendrai pas sur mon action dans la Résistance. Gaulliste dès la première heure, je le suis resté. Cette attitude m'a coûté fort cher pendant l'occupation. J'ai été touché durement. Ceci est encore présent à toutes les mémoires.<sup>462</sup>*

Devenu dans les faits un hebdomadaire de droite bon teint, *Le Vendômois* ne mentionnait que pour mémoire les candidatures de Maurice Boulay pour le PCF (il venait en seconde position sur la liste du comité de Libération pour les municipales) et de Fernand Labbé pour la SFIO.

Les résultats du premier tour désignèrent deux candidats majeurs, se tenant au coude à coude : le communiste Maurice Boulay (2 192 voix) et Gabriel Chevallier (2 067). Nettement distancés, venaient le gaulliste Gaspard (1 159), le Dr Guimond (1 030), le socialiste Labbé (967). Les scrutins locaux montraient que le chirurgien MRP faisait très bonne figure au chef-lieu, devancé de deux petites voix par son adversaire communiste, et lui tenait la dragée haute dans des fiefs traditionnels de la gauche, Villiers, Thoré ou Naveil. Boulay restait maître chez lui, à Saint-Ouen, avec 213 suffrages contre 93 à Chevallier ; mais ce dernier grignotait des points à Azé et dans les petites communes, Marcilly-en-Beauce, Meslay, Villersable.

Guimond et Gaspard ne montraient aucun point fort dans le canton, mais figuraient plus ou moins honorablement partout, ville comme campagne. À leur différence, Fernand Labbé réalisait de bons scores dans plusieurs communes, Naveil, Villiers ; il devançait même tous ses concurrents à Mazangé, à Villiersfaux, venait en seconde position à une seule voix de M. Boulay à Thoré ; mais sa position était plombée par une très faible performance à Vendôme.

Gabriel Chevallier pouvait se montrer satisfait d'un résultat qui, toutefois, n'était pas une victoire puisqu'un deuxième tour s'imposait : *Le Dr Chevallier, candidat du Mouvement républicain populaire, remercie les électrices et les électeurs qui lui ont donné leur voix au scrutin du 23 septembre et ont témoigné par leur vote qu'ils étaient partisans d'une démocratie vraie et du programme du Mouvement républicain populaire, programme qui a été à l'origine la base de celui du CNR. Il continue la compétition [...].*

Il mettait en garde contre des manœuvres politiciennes : *Un « Bloc républicain » s'est formé dans le canton de Vendôme, réunissant des hommes et des partis qui ne s'entendent pas sur les vrais problèmes et qui n'ont pas tous donné leur accord. Malgré ces manœuvres électorales dignes de la Troisième République, que les véritables républicains se rassurent : la candidature MRP ne mettra en rien la République en péril.*

---

<sup>461</sup> *Le Vendômois*, 20 septembre 1945.

<sup>462</sup> *Ibid.*

Sa conclusion prenait en compte le visage électoral dessiné par le premier tour, avec deux « blocs » soudés autour des deux candidats arrivés en tête : *Les électeurs ont donc à choisir entre un candidat républicain et un candidat communiste, entre la démocratie et le communisme, entre la démocratie qui veut concilier la justice sociale avec la liberté et le communisme qui tend à l'étatisation*<sup>463</sup>.

Et justement, cette vision d'une bataille bipolaire était partagée par le camp d'en face : *Au deuxième tour de scrutin le « Bloc républicain » assurera la victoire de la République démocratique, laïque et sociale.*

[...] *Le monde du travail, de la ville et de la campagne de notre canton a reconnu en Maurice Boulay, l'homme sérieux, honnête, l'organisateur, le démocrate véritablement sincère et patriote. C'est l'honneur, la grandeur et la fierté de notre Parti communiste de posséder dans son sein de tels hommes.*

[...] *Le premier tour de scrutin a montré clairement qu'au travers du MRP les forces de réaction se regroupent et continueront au deuxième tour ce regroupement. [...] Le danger est donc grand ! C'est pourquoi il ne faut aucune abstention dimanche prochain*<sup>464</sup>.

Mouvement républicain contre Bloc républicain, la revendication généralisée de l'étiquette « républicain » n'était pas purement formelle dans un pays qui, pendant des années, s'était appelé « État français » et s'appêtait à faire naître un nouveau régime, une nouvelle République.

Le D<sup>r</sup> Chevallier sortit vainqueur du deuxième tour et, dans ses remerciements, émit le vœu d'un climat apaisé : *Je serai désormais au Conseil général le représentant de tous les habitants du canton de Vendôme, quel que soit leur parti politique. C'est un devoir qui me sera d'autant plus facile à remplir que beaucoup des électeurs de mes adversaires et plusieurs de mes adversaires eux-mêmes étaient d'avance et resteront, j'espère, liés avec moi par des relations de sympathie qui ont atténué l'âpreté de la lutte électorale*<sup>465</sup>.

### **Député à la Constituante**

Le 21 octobre 1945 eurent lieu les premières élections législatives d'après-guerre. Face aux deux grands partis de gauche, le MRP comptait bien édifier son bastion sur les cendres d'une droite souvent compromise par son passé vichyste et sur les vestiges du parti radical qui incarnait la gloire désuète d'une III<sup>e</sup> République déchuée. Même s'il ne se réclamait pas du cléricisme, le nouveau parti comptait fermement sur les gros bataillons d'électeurs catholiques, comme le résumait plaisamment Georges Bidault : *Avec les femmes, les évêques et le Saint-Esprit, nous aurons cent députés.* Et il concluait : *C'est avec les voix de droite que nous ferons une politique de gauche.* Vaste programme...

Gabriel Chevallier se présenta, à la tête d'une liste du MRP, où figuraient également Gabriel Pérotin, cultivateur et maire de Loreux ; Marcel Charrier, ouvrier métallurgiste à la SNCF ; M<sup>me</sup> Bourgoïn, mère de famille à Vendôme. En Loir-et-Cher comme ailleurs, le scrutin projeta sur le devant de la scène politique et avec des scores équilibrés les trois principaux partis du moment, suivis d'assez près par un courant nettement marqué à droite :

Parti socialiste SFIO	30 593 suffrages	Député : Robert Mauger
Parti communiste français	30 075 suffrages	Député : Bernard Paumier
Mouvement républicain populaire	28 723 suffrages	Député : Gabriel Chevallier
Défense républicaine	26 934 suffrages	Député : Robert Bruyneel

Le Parti radical-socialiste, qui avait fait les beaux jours de la Troisième République depuis le début du siècle, ne recueillait que 5 407 voix.

<sup>463</sup> *Le Vendômois*, 27 septembre 1945.

<sup>464</sup> *Ibid.*

<sup>465</sup> *Ibid.*, 4 octobre 1945.

À Vendôme, le MRP venait nettement en tête avec 2 067 suffrages, contre 1 411 aux communistes, 854 à la SFIO, 430 à la Défense républicaine. Les radicaux-socialistes, laminés, ne recueillaient que 65 voix...

Le verdict était conforme aux résultats nationaux :

Parti	Voix (milliers)	%	Sièges	Sièges 1936
PCF	5 011	26,1	148	72
MRP	4 937	25,6	143	-
SFIO	4 711	24,6	135	153
Modérés	2 785	14,4	65	228
Radicaux	1 725	9,3	31	145

[D'après RIOUX (J.-P.), *La France de la IV<sup>e</sup> République*.

*I L'ardeur et la nécessité (1944-1952)]*

Commentant ces élections dans son éditorial « Lendemain de scrutin », Louis Gaspard écrivait : *Bien taillé ! Maintenant il faut coudre !*

*Les électeurs, bons bougres, ont voté pour des communistes devenus par la grâce de Dieu patriotes et défenseurs de la propriété privée, pour des socialistes admiratifs du socialisme anglais, pour le MRP, jeune parti frappant d'estoc et de taille (« Père, gardez-vous à droite, Père gardez-vous à gauche ! »).*

[...] *Que va-t-il se passer ? Une nouvelle Constitution va être votée, probablement sur le modèle américain avec un président de la République entrant dans la bagarre et ayant des pouvoirs étendus. Ce président sera le général De Gaulle.*

[...] *Socialement tout est à améliorer. Financièrement il y a un petit trou qui a toutes les allures d'un précipice. Administrativement tout est à refaire. Finalement, rien n'est bon. Généralement, tout démolir et tout reconstruire<sup>466</sup>. Si L. Gaspard était en avance d'une république dans sa prédiction politique, son constat de la situation donnait bien le ton : reconstruire était le mot-clé...*

Les résultats, au niveau national, donnaient au MRP une position forte : *Deux types de majorité peuvent donc se dégager du scrutin. Un tripartisme en germe, communistes, républicains populaires et socialistes rassemblant plus des trois quarts des voix et plus de 80 % des sièges ; un nouveau Front populaire puisque, même sans le secours des radicaux, communistes et socialistes ont la majorité absolue. [...] Dépassée par le PCF, la SFIO n'est guère tentée par un Front populaire où elle ne pourra plus négocier en position de force comme en 1936. [...]*

*L'ascension du MRP, bien assis sur les bastions catholiques de l'Ouest et de l'Est, mais capable de se donner d'entrée de jeu une influence nationale y compris dans les villes industrielles et au sud de la Loire, constitue le second grand enseignement du scrutin et la seule nouveauté. La déroute des modérés et le vide à droite s'étant confirmés, les communistes étendant leur empire sur la gauche, il était inévitable que le nouveau parti séduisît électeurs conservateurs et partisans du général De Gaulle, prompts à voir en lui le seul rempart contre le « bloc marxiste ». Le voici marqué à droite, à la grande joie de ses adversaires laïcs<sup>467</sup>.*

<sup>466</sup> *Le Vendômois*, 25 octobre 1945.

<sup>467</sup> RIOUX (J.-P.), *Op. cit.*

Georgette Elgey tempère l'impact de cette montée en puissance du MRP : *En 1945, la France ne compte que deux forces réelles : le Parti communiste et le général De Gaulle. Ils constituent les seuls pôles d'attraction. C'est autour d'eux que tout se joue. La SFIO se détermine en fonction du Parti communiste, le MRP par rapport au général De Gaulle*<sup>468</sup>.

Le Dr Chevallier prit ses nouvelles responsabilités au sérieux et dès le début du mois de décembre il rendait compte des premiers jours de travail législatif, marqués par de grandes manœuvres politiques :

*Depuis le 23 novembre nous avons un Gouvernement. L'Assemblée constituante se met au travail et quand paraîtront ces lignes elle aura déjà voté la nationalisation du crédit, nationalisation que nous espérons efficace et réalisée sans spoliation.*

[...] *Le vote du 21 octobre paraissait présager la formation d'un Gouvernement tripartite formé de représentants des trois partis vainqueurs aux élections : communistes, MRP et socialistes avec comme programme celui du CNR.*

*Mais d'avance, sous l'égide de la CGT, une formation qu'on a appelée la Délégation des Gauches avait tenté de renouveler le Front populaire de 1936 avec des parlementaires communistes, socialistes et radicaux, mais aussi avec des formations non parlementaires : CGT, Ligue des Droits de l'Homme et cette délégation s'est chargée de corriger, de mettre au point le programme du CNR et l'a complété par un codicille sur la laïcité. Tout cela, semblait-il, pour éliminer le MRP.*

[...] *La situation politique, cependant, nécessitait la coopération des trois grands partis sortis vainqueurs du suffrage universel. C'est une formule politique nouvelle..., et difficile car des divergences importantes séparent ces trois partis. Mais c'est une formule nécessaire pour réaliser une majorité efficace [...].*

*Pour nous, le général De Gaulle pouvait mieux que tout autre réaliser l'union nécessaire des Français*<sup>469</sup>.

Gabriel Chevallier ne perdait pas pour autant de vue la ville de Vendôme, sinistrée depuis la mi-juin 1940. Il s'inscrivit dans la commission de la Reconstruction de l'Assemblée constituante. Et une de ses premières démarches fut de demander au ministre compétent si le début des travaux était proche : *M. Dautry a répondu au Dr Chevallier que pendant l'année 1946, cinquante logements seront distribués dans des immeubles construits suivant le principe ISAI (immeubles sans affectation individuelle)*<sup>470</sup>.

Une des originalités de la vie politique vendômoise était que son unique hebdomadaire depuis la Libération – appelé *Le Carillon libéré* pendant quelques mois et rebaptisé *Le Vendômois* à partir de février 1945 – acceptait dans ses colonnes l'expression des sensibilités politiques diverses qui avaient animé l'esprit et l'action de résistance. Le temps du combat côte à côte s'éloignant, de plus en plus brouillé par la friction des ambitions personnelles et le choc des joutes électorales, les critiques et autres « petites phrases » des colonnes d'à côté, agacèrent ou irritèrent les autres plumes du journal : il ne fallut pas attendre bien longtemps pour que la feuille de liberté et de respect mutuel commençât à être rongée par l'acide des zizanies.

Le 31 janvier 1946, dans un éditorial significativement intitulé « Alerte », G. Chevallier s'en prenait à L. Gaspard : *Il se passe peu de semaines sans que « Le Vendômois » ne se livre à quelque attaque soit contre le MRP, soit contre tout le Parlement ou contre les trois grands partis du Gouvernement, car, pour vous « l'opposition, la toute petite opposition, représente le bon sens ».* [...]

*« Seul en France, "Le Vendômois" réunit chaque semaine les adversaires politiques », écriviez-vous le 3 janvier. C'est exactement ce que l'ancien et le nouveau chef du Gouvernement ont fait dans le ministère, et cela aurait pu vous faire comprendre la cause de certaines divergences que vous auriez pu remarquer dans la politique des divers ministres, malgré la relative solidarité ministérielle. De même vos lecteurs remarquent de la diversité et, qui plus est, de l'incohérence dans les colonnes de votre journal, parce que, dans votre rédaction, s'il y a aussi des opinions différentes, il n'y a aucune solidarité.*

<sup>468</sup> ELGEY (G.), *La République des Illusions, 1945-1951*, Paris : Fayard, 1965, p. 60.

<sup>469</sup> *Le Vendômois*, 6 décembre 1945. Le 29 janvier 1946, la confiance fut votée à un gouvernement présidé par Félix Gouin, composé de sept ministres SFIO, six MRP et six communistes.

<sup>470</sup> *Ibid.*, 20 décembre 1945.



*Deux amis : Louis Gaspard (chapeau) et Paul Dujardin, arborant la croix de Lorraine.*

Le député se déclarait bien conscient des difficultés du pays et des besoins élémentaires menacés : *Je sais comme vous que la situation est grave : il sera difficile de maintenir la ration de pain au taux actuel, à moins d'une augmentation notable d'importations très onéreuses ; le ravitaillement, les finances et la monnaie, les relations internationales sont un sujet de lourdes préoccupations pour tous les Français avertis ; le sort de beaucoup de nos compatriotes est pénible ; et en particulier celui des petits rentiers, des vieux travailleurs qui ne bénéficient pas de l'allocation ou d'une retraite suffisante est navrant.* Le paragraphe s'achevait sur une flèche décochée à Gaspard, responsable des finances de Vendôme : *Vous-même, êtes-vous sûr d'en avoir tenu un compte suffisant quand vous avez préparé le budget de la ville comme rapporteur de la commission des Finances ?*

Puis le climat du journal était directement mis en cause : *Votre journal imprime chaque semaine, sans discrimination, les théories contradictoires de vos collaborateurs. Et vous affirmez que vos réunions se font sans heurt, sans polémique méchante, sous le seul angle des programmes politiques, dans la correction la plus absolue..., gentiment, toujours avec bienveillance. J'ai le regret de ne pas retrouver cet esprit de bienveillance dans votre article.* Le principal reproche était de privilégier les visées électoralistes, ce qui ne pouvait qu'entraîner une scission : *Du commencement à la fin vous parlez trop de la campagne électorale prochaine. Il y a vraiment d'autres préoccupations à l'heure actuelle que les futures élections et que les programmes politiques. C'est l'avenir même du pays qui est en jeu. Dans le nouveau journal qui vient de commencer à paraître, « La Liberté de Loir-et-Cher », nous essaierons d'exposer notre position et les raisons d'espérer qui restent aux Français<sup>471</sup>.*

Louis Gaspard ne pouvait manquer d'être piqué au vif par cette charge et sa réaction fut immédiate, dès le numéro suivant du *Vendômois* : *La réponse du Dr Chevallier est de bonne guerre et je ne me permettrai qu'une seule mise au point. L'auteur de cette réponse me dit que l'esprit de communauté et de solidarité vaut mieux que l'individualisme qui m'est cher. J'ai horreur de parler de moi, mais tout de même je dois dire que je sais ce qu'est la solidarité. Il y a à Vendôme bien des personnes qui pourraient l'affirmer, dont aucune ne partage mes idées. J'ai fait ce que chacun peut faire, mais je l'ai fait alors que tant ne l'ont pas fait. Je ne m'en vante pas, mais j'aimerais bien qu'on laissât de côté cette question choquante<sup>472</sup>.* Si les idéologies restaient proches, les personnalités s'éloignaient irrésistiblement.

Un épisode politique majeur venait de se jouer quelques jours plus tôt, le 20 janvier 1946, au ministère de la Défense, sous les lambris de la salle des Armures. Tous les ministres étaient présents, sauf quelques-uns en déplacement à l'étranger. Le général De Gaulle prit la parole : *Ma mission est terminée. J'avais entrepris*

<sup>471</sup> Ibid., 31 janvier 1946.

<sup>472</sup> Ibid., 7 février 1946.

de libérer la France avec l'armée française, sous l'autorité d'un gouvernement français. La France est libérée, le gouvernement est installé dans la capitale, la légalité républicaine est rétablie. La tâche que je m'étais assignée est accomplie.

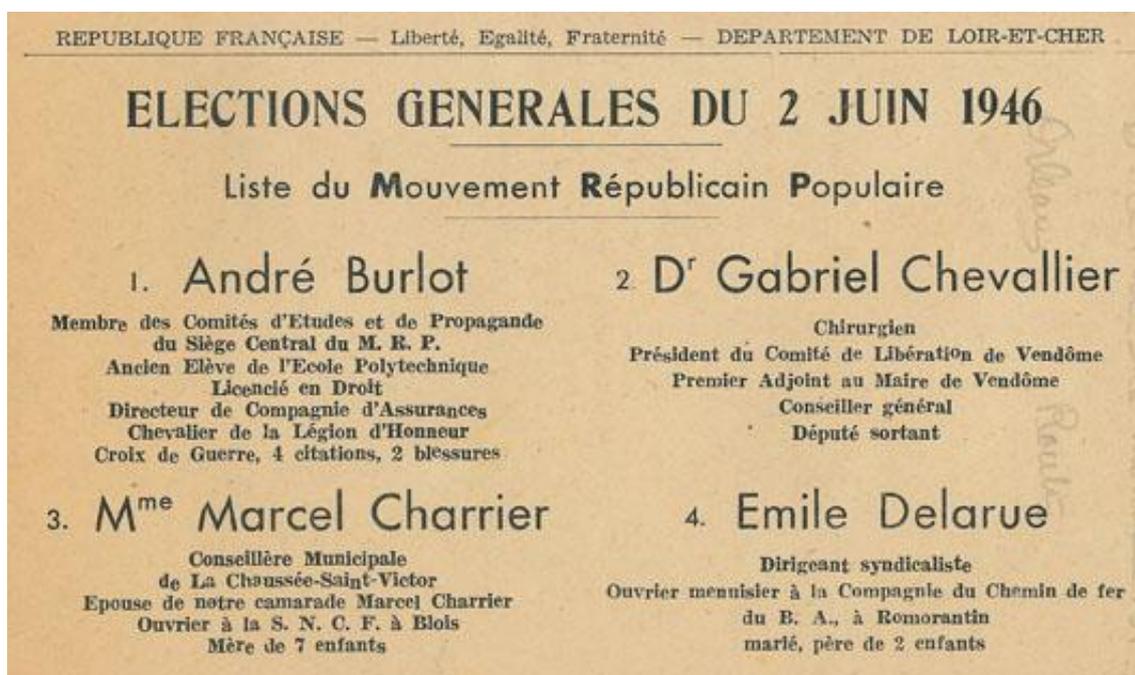
Le régime exclusif des partis est reparu. Je le réprouve, mais, à moins d'établir par la force une dictature dont je ne veux pas et qui, sans doute, tournerait mal, je n'ai pas les moyens d'empêcher cette expérience.

L'action que vous menez à l'intérieur du gouvernement ne correspond pas à l'idée que je me fais de la solidarité gouvernementale nécessaire à l'autorité de l'État. Vous passez votre temps, je vous l'ai dit à plusieurs reprises, à vous manger la laine sur le dos. Vous épousez les querelles de vos partis. Ce n'est pas ainsi que je comprends les choses.

Il me faut donc me retirer. Sur ces mots, le général quitta la salle<sup>473</sup>.

Le 16 avril 1946 l'Assemblée nationale adopta le projet constitutionnel par 309 voix contre 249, grâce à l'apport massif des voix communistes et socialistes. Le vote des parlementaires loir-et-chériens reflétait bien la coupure : le socialiste Mauger et le communiste Paumier avaient dit oui ; le député de droite Bruyneel et le MRP Chevallier s'étaient prononcés contre.

Le 5 mai 1946 eut lieu le referendum sur le texte de la Constitution : 10 584 359 « non », 9 454 034 « oui », au terme d'une campagne où PCF et MRP se sont vivement affrontés tandis que De Gaulle gardait le silence. Ce fut, pour les partis de gauche, le premier échec électoral depuis la Libération.



Et dans la foulée, on entra en campagne électorale pour remplacer la Constituante par une nouvelle assemblée. Dans son appel, le MRP rappelait les 28 723 suffrages réunis *sur le nom du D<sup>r</sup> Chevallier et de ses colistiers* dans le précédent scrutin du 25 octobre 1945. Mais c'était pour mieux annoncer que la tête de liste ne serait pas celle attendue : *Le D<sup>r</sup> Chevallier désire reprendre son activité professionnelle qu'il n'avait pas hésité à abandonner totalement pour se dévouer à notre idéal. C'est pourquoi il renonce spontanément à la première place sur notre liste.* Celle-ci fut confiée à André Burlot, directeur d'une compagnie d'assurances<sup>474</sup>. G. Chevallier venait en seconde position et l'accent était mis sur le grand sérieux avec lequel il avait rempli son mandat de député constituant : [...] *nous devons rappeler que le D<sup>r</sup> Chevallier, rompant avec des habitudes parlementaires désastreuses, a*

<sup>473</sup> ELGEY (G.), *Op. cit.*, p. 121. L'auteur précise : *Les ministres restent silencieux, aburris. Un seul marque une émotion visible : M. Thorez. « Ce départ, dit-il, ne manque pas de grandeur ! »*

<sup>474</sup> Sur le bulletin présentant la liste MRP, A. Burlot était en outre qualifié : membre des comités d'études et de propagande du siège central du MRP – ancien élève de l'École polytechnique – licencié en droit – chevalier de la Légion d'honneur – croix de guerre, quatre citations, deux blessures.

*effectué fidèlement son mandat en prenant part à la totalité des séances de la Chambre, des commissions dont il faisait partie et du groupe parlementaire de notre Mouvement auquel il a apporté son avis éclairé et son érudition*<sup>475</sup>.

La concurrence était rude. Le PCF alignait notamment Bernard Paumier, député sortant, membre du comité central du parti ; Lucien Jardel, ancien responsable des FTP, vice-président du comité départemental de Libération ; Maurice Boulay, gérant de la coopérative « L'Union », qui avait tenu la dragée haute au chirurgien lors des récentes cantonales. La SFIO était représentée, entre autres, par Kléber Loustau qui n'avait pas fini de faire parler de lui ; Gilbert Rigollet, journaliste et secrétaire administratif de la Fédération socialiste de Loir-et-Cher. Au Parti républicain de la liberté, on remarquait Robert Bruyneel, député sortant et Louis Gaspard. Parmi les figures de proue de l'« Union des gauches », on relevait les noms du commandant Culioli, résistant notable, du Dr Massacré, président du conseil général.

Au niveau national, la nouvelle assemblée accueillit :

161 députés du MRP,

146 députés du PCF,

115 députés de la SFIO,

63 députés du Parti républicain de la liberté,

37 députés radicaux, RGR<sup>476</sup>.

Ces résultats exprimaient un changement notable : *Cette nouvelle donne marque un tournant dans l'histoire politique de l'après-guerre et dépasse l'enjeu constitutionnel qui a provoqué sa distribution. La gauche communiste et socialiste n'est plus majoritaire dans le pays [...]*<sup>477</sup>.

En Loir-et-Cher, « Alexandre » Dheilly saluait la victoire des trois grands partis sur la réaction, regrettant ouvertement la mise en retrait de G. Chevallier : *La réaction, dont le porte-drapeau était le PRL, est battue. Si dans notre département, ce parti a pu gagner un nombre important de suffrages, pris au MRP, nous pensons que c'est à cause de la personnalité du Dr Chevallier, mise au deuxième rang dans la liste de ce parti*<sup>478</sup>. En effet, les résultats du Loir-et-Cher montraient clairement le tassement du MRP au profit du PRL :

Parti	Suffrages	Élus
PRL	38 223	Robert Bruyneel
PCF	30 488	Bernard Paumier
SFIO	23 982	Kléber Loustau
MRP	20 911	André Burlot

Le département s'inscrivait donc en relative contradiction avec le vote national à propos duquel *La Nouvelle République* du 4 juin n'hésitait pas à affirmer : *Incontestablement, le MRP est le grand vainqueur inattendu de ce scrutin.*

<sup>475</sup> *Le Vendômois*, 16 mai 1946.

<sup>476</sup> RGR : Rassemblement des gauches républicaines, courant antimarxiste et modéré.

<sup>477</sup> RIOUX (J.-P.), *Op. cit.*

<sup>478</sup> *Ibid.*, 6 juin 1946.

Parti	voix	%	Sièges	1945/1946
PCF	5 243 325	26,4	146	-2
MRP	5 614 254	28,2	161	+18
SFIO	4 234 114	21,3	115	-20
Rad <sup>s</sup> , RGR	2 203 288	11,1	37	+6
Indép/PRL/modérés	2 580 158	13	63	-2

[Résultats nationaux, 2 juin 1946, d'après RIOUX (J.-P.), *Op. cit.*]

Ce scrutin était significatif des temps à venir : au-delà du classique affrontement droite-gauche, il était visible que la division entre le MRP et le courant gaulliste, si elle persistait, était la meilleure chance pour la gauche de gagner des élections locales à moyen terme.

Le D<sup>r</sup> Chevallier a peut-être senti le danger du combat entre « frères ennemis », ce qui pourrait expliquer l'analyse positive d'un discours important du général De Gaulle, au lendemain du vote : *Dans le discours qu'il a prononcé dimanche à Bayeux, le général De Gaulle a exposé sa conception de l'État et de ce que doit être la Constitution que la France attend. Il a donné aussi les raisons pour lesquelles il a quitté le Gouvernement en janvier 1946 : pour ne pas s'engager dans la lutte des partis et pour ne pas fausser l'œuvre des législateurs.*

Et c'était avec sympathie qu'il résumait la volonté politique du général : *Le général De Gaulle a voulu restaurer l'État dans son indépendance, dans sa dignité, dans sa force. Il est partisan d'un régime intermédiaire entre le régime parlementaire anglais et le régime présidentiel des États-Unis. Il se préoccupe d'écartier tout danger de dictature ou d'anarchie. [...] L'absence d'un président de la République choisissant le chef du Gouvernement se fait en ce moment même trop sentir pour que sa nécessité ne soit pas aujourd'hui reconnue*<sup>479</sup>.

Dès les premiers jours de l'automne, la grande affaire politique était le référendum sur la constitution et Vendôme vit se succéder dans ses murs des personnalités politiques de premier plan : le communiste François Billoux en septembre, et surtout Pierre-Henri Teitgen, ministre MRP en octobre. La rédaction du *Vendômois*, qui accueillait encore – pour peu de temps – les grandes sensibilités politiques de la Résistance, bruissait des réactions les plus diverses. Raymond Hamel dénonçait le propos *affreusement démagogue* du leader MRP. Il est indéniable que le ministre connut un réel succès au niveau de l'affluence du public, dont une partie non quantifiable était poussée par la curiosité :

*Malgré les charges écrasantes de son ministère, Pierre Henri Teitgen a bien voulu répondre à l'appel de la section MRP de Vendôme, et venir faire un exposé devant les électeurs de la région. Dès 20 h 30, une foule considérable se pressait dans la salle décorée aux couleurs de la France et du MRP.*

*La réunion est ouverte par le D<sup>r</sup> Gabriel Chevallier, conseiller général de Vendôme, qui présente et salue « Tristan », l'une des plus belles figures de la Résistance, ministre de la Justice actuel. [...]*

*Pierre Henri Teitgen se lève alors sous les acclamations de plus de 2 000 personnes enthousiastes. Dans un exposé magistral, plein de feu et démontrant une conviction et une foi profondes, il parle d'abord de la politique extérieure de la France, demandant que les partis veuillent bien oublier leurs querelles et se mettent à l'unisson, afin de réclamer les garanties nécessaires vis-à-vis de l'Allemagne.*

*[...] le ministre aborde le problème de la Constitution. Il montre les nombreuses améliorations obtenues grâce à la ténacité du MRP, améliorations répondant au discours de Bayeux et qui rendent acceptable le texte de la Constitution, malgré quelques imperfections.*

<sup>479</sup> Ibid., 20 juin 1946. Le discours de Bayeux a été prononcé le dimanche 16 juin 1946 ; De Gaulle a été accueilli à l'emplacement même où la municipalité l'attendait deux ans plus tôt.

[...] Pierre Henri Teitgen prononce cette phrase bien caractéristique : « Pour nous, nous préférons le gaullisme du temps de guerre au gaullisme du temps de paix<sup>480</sup>. »

Dans le même numéro du journal enfonçant le clou dans un article intitulé *Le MRP et la Constitution* :

[...] *La Constitution peut donc être acceptée. Elle met à l'abri de la dictature d'une Assemblée ou d'un parti. Elle écarte le pouvoir personnel dont les partisans devraient réfléchir à la possibilité de voir accéder à la présidence de la République le chef de n'importe quel grand parti. Seraient-ils si enchantés de voir M. Thorez ou même M. Gouin munis du pouvoir de dissoudre à son gré l'Assemblée nationale ?*

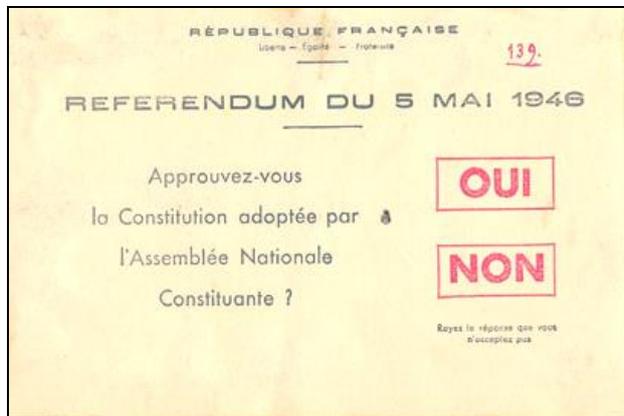
[...] *Le non, c'est le maintien du provisoire, et le provisoire c'est la démagogie inévitable à la veille de nouvelles élections, et le déficit avec ses conséquences pour le franc.*

*La Constitution doit être acceptée. C'est une question de salut public.*

Le chirurgien flairait sans doute une partie difficile, en tout cas dans le département, et il n'avait pas tort : le Loir-et-Cher fut un des 39 départements qui donnèrent la majorité au non ; dans le canton, le « oui » l'emportait de peu, mais dans la ville c'était le « non ». Cependant, le résultat national était favorable au « oui », victoire que le D<sup>r</sup> Chevallier accueillit avec une satisfaction mesurée : *Les Français ont accepté le projet de Constitution et cette adoption va marquer la fin du régime provisoire. L'adhésion des électeurs a d'ailleurs été très mesurée, les abstentions ont été très nombreuses, et la proportion des suffrages favorables à la Constitution ne paraît pas devoir atteindre 40% des électeurs inscrits.*

*Dans le Loir-et-Cher, où la majorité revient au non, les abstentions représentent près d'un tiers des électeurs inscrits, les non : moins de 35 % et les oui 31 %.*

*Les efforts de ceux qui désiraient une Constitution qui serait acceptée par la grande majorité des Français n'ont pas abouti.*



*Non en mai 1946, y compris en Loir-et-Cher...*



*Oui en octobre 1946, mais pas en Loir-et-Cher...*

[...] *la division des Français en trois parties presque égales d'abstentionnistes, de partisans et d'adversaires de la Constitution, montre que la confiance et l'union nécessaire au redressement de la situation ne s'est pas manifesté. Et cela est alarmant pour un avenir proche<sup>481</sup>.*

Et il insistait sur l'importance de l'enjeu de la prochaine échéance électorale, dès l'automne : [...] *la manière dont la Constitution sera appliquée est plus importante que le texte. Elle dépendra de la majorité qui sortira des*

<sup>480</sup> Ibid., 10 octobre 1946. L'article étant signé « la section MRP », son ton très favorable à l'orateur s'explique aisément. Pierre-Henri Teitgen, professeur agrégé de droit, était une des figures de proue du MRP.

<sup>481</sup> Résultats nationaux du référendum du 13 octobre 1946 : 9 002 287 « oui », 7 790 856 « non ».

urnes le 10 novembre [...]. L'incertitude que le corps électoral a manifestée à l'occasion du référendum ne paraît pas un indice favorable<sup>482</sup>.



*Courrier du MRP à Raymond Lorcet [Archives G. Chevallier].*

Rendez-vous était donc pris. Au début du mois de novembre, le MRP multiplia les réunions aux quatre coins de l'arrondissement. Des articles se succédèrent pour mieux faire connaître ce parti qui, finalement, était encore nouveau dans le paysage politique : « Ce que nous sommes », par A. Thoumazet, responsable des équipes ouvrières du MRP (*Le Vendômois* du 31 octobre) ; « Le Mouvement républicain populaire », par Raymond Lorcet, délégué départemental du MRP (*Le Vendômois* du 7 novembre). On cherchait des électeurs à tous les horizons de la société.

La présentation des listes ne réserva aucune surprise majeure. André Burlot, député sortant, restait en tête de celle du MRP, secondé par Gabriel Chevallier. Les communistes étaient emmenés par Bernard Paumier et Maurice Boulay ; les socialistes représentés par Kléber Loustau, député sortant, Jean Petit (maire de Savigny-sur-Braye), Robert Mauger (maire de Contres) et Roland Bourgoïn (adjoint au maire de Talcy). Robert Bruyneel était la figure de proue du Parti républicain de la liberté ; derrière lui, Louis Gaspard affichait ses médailles : *ancien président du comité de Libération – membre des organisations de Résistance de Vendôme et de Paris – condamné à mort par les Allemands – Médaille de la Résistance.*

Une liste « Rassemblement des gauches républicaines et Union gaulliste » était emmenée par le professeur Le Guyon, agrégé de médecine, conseiller général de Neung-sur-Beuvron, *premier chargé de mission du général De Gaulle à Londres – condamné à mort par la Gestapo – parachuté en France.* Son second était Pierre Culioli, *commandant de la France combattante – premier organisateur de la Résistance militaire dans le Loir-et-Cher – déporté politique à Buchenwald.* Enfin, la « liste républicaine pour la défense des libertés démocratiques » avait à sa tête Joseph Beaujannot – futur sénateur – et R. Girard, maire de Villedieu-le-Château.

Les efforts du MRP pour s'infiltrer dans l'électorat populaire de gauche étaient dénoncés par les plumes communistes : *Le MRP, parti de la confusion, a offert aux socialistes SFIO son alliance pour barrer la route aux communistes et les exclure du futur gouvernement. Les socialistes n'ont pas voulu se prononcer.*

*D'où colère des Républicains du MRP. On lit dans « La liberté », organe de M. le Dr Chevallier, les lignes suivantes, sous la signature de René Adolle :*

*« Si donc les chefs socialistes refusent l'offre des amis de Georges Bidault et continuent à imposer à la Nation les ministres Thorez, Tillon, Billoux, Croizat et autres Marcel Paul, l'électeur socialiste se sentira trahi... Et c'est ailleurs qu'en*

<sup>482</sup> Ibid., 17 octobre 1946.

conscience il ira porter son bulletin. Il ira le donner à ce jeune mouvement de la Résistance et qui, par sa volonté de faire la Révolution sociale par la loi, est le seul obstacle véritable à la soviétisation de la France. Car les Républicains populaires enlèvent au Parti communiste sa raison d'être, en prenant à leur compte les légitimes revendications du prolétariat qui, parce qu'elles étaient réelles, faisaient le succès électoral des totalitaires staliniens de France.

*Un seul mot d'ordre s'impose dès maintenant et l'on doit le répéter inlassablement de bouche à oreille : toute voix qui s'écarte du MRP est une voix perdue pour la République. »*

*Laquelle, M. Adolle ? Car il y a République et République depuis qu'il n'y a plus en France que des Républicains. Ne serait-ce pas celle du Vatican et des hauts prélats de l'Église<sup>483</sup> ?*

Les résultats de l'élection montrent que le « bouche à oreille » ne fut pas d'une efficacité redoutable et ils confirment une stabilité de l'électorat du département par rapport à la consultation du printemps.

Parti	Suffrages	Élus
PRL	31 927	Robert Bruyneel
PCF	29 451	Bernard Paumier
SFIO	20 656	Kléber Loustau
MRP	19 876	André Burlot

Tous les partis avaient perdu des voix et c'était donc le camp des abstentionnistes qui avait progressé, sans doute dans la « dynamique » désenchantée du référendum. Dans le canton de Vendôme, le PRL devançait d'une courte longueur le PCF, mais le MRP maintenait de solides positions, surtout au chef-lieu, ce qui n'était évidemment pas sans lien avec la personnalité de G. Chevallier.

Parti	Canton de Vendôme	Ville de Vendôme
PRL	2 246	1 412
PCF	2 219	1 273
SFIO	1 217	700
MRP	1 759	1 068

Parti	Voix	%	Sièges	/2-6-1946
PCF	5 524 799	28,8	165	+19
MRP	5 053 084	26,3	158	-3
SFIO	3 480 773	18,1	91	-24
Indép <sup>ts</sup>	2 953 692	15,4	76	+13
Radicaux	2 190 712	11,4	54	+17

[Résultats nationaux, 10 novembre 1946, d'après RIOUX (J.-P.), *Op. cit.*]

<sup>483</sup> Ibid., 7 novembre 1946.

On n'en finissait plus de consulter les citoyens. Les urnes à peine rangées, il fallut les sortir de nouveau, cette fois pour élire les conseillers de la République. Et l'infatigable D<sup>r</sup> Chevallier de faire œuvre pédagogique et de démontrer l'enjeu essentiel de ce scrutin : *Le Conseil de la République qui est la deuxième assemblée du Parlement sera élu plus tard par les conseils municipaux et les conseils régionaux, mais le premier Conseil de la République sera élu le 8 décembre par des délégués – grands électeurs d'un jour, qui seront eux-mêmes élus au suffrage le 24 novembre. Il y a lieu d'insister sur l'importance de ce vote de dimanche prochain.*

*Le Conseil de la République examinera toutes les lois votées par l'Assemblée nationale, il aura l'initiative des lois, il participera à l'élection du président de la République qui lui-même désignera le président du Conseil. [...]*

*Dans l'Assemblée nationale élue le 10 novembre il n'y a plus de majorité marxiste. Dans la première Assemblée nationale constituante, les socialistes et les communistes réunis avaient une majorité de trente voix. Dans la seconde Constituante ils avaient encore une majorité de deux voix grâce au concours des autonomistes algériens. [...]*

La voie était tracée : tout faire pour éviter une majorité socialiste-communiste dans cette deuxième assemblée, annonciatrice du futur Sénat. Il aurait fallu aux électeurs de grands talents sémantiques pour s'y retrouver au seul intitulé des listes : *liste d'Union républicaine et résistante* (en réalité PCF) – *liste d'Union socialiste, républicaine et démocratique* (SFIO) – *liste de concorde républicaine et de la Résistance* – *liste d'Union démocratique et sociale* – *liste de concentration républicaine* – *liste de concorde républicaine*... Eh bien, ils s'y retrouvèrent ! Et ils persistèrent dans les équilibres qu'ils avaient établis lors des consultations précédentes :

Parmi les délégués élus, on retrouvait la plupart des personnalités qui avaient marqué l'histoire politique de Vendôme dans la période récente :

- Pour le PCF : Maurice Boulay, Alfred Péricat, Raymond Hamel, André Souriau...
- Pour le PRL : Robert Barillet, Édouard Massé, Louis Gaspard, Paul Dujardin, Stanislas Honoré...
- Pour le MRP : Raymond Lorcet, Anne-Marie Verrier (veuve du commandant), Albert Fisseau, Julien Leleu... Un grand absent : Gabriel Chevallier, qui n'était pas candidat.

Parti	Canton de Vendôme	N <sup>bre</sup> de mandats
PRL	2 084	10
PCF	2 269	10
SFIO	1 432	6
MRP	1 867	8

1946, année électorale fertile s'il en fut, s'acheva sur la désignation du conseiller de la République pour le Loir-et-Cher, le 8 décembre. Les quatre principales formations politiques se retrouvèrent dans les premiers rangs, sans surprise majeure :

Parti	Candidat	N <sup>bre</sup> de voix
PRL	Jacques Boisrond	159
SFIO	Joseph Paul-Boncour	152
PCF	Maurice Boulay	134
MRP	Raymond Lorcet	113

Jacques Boisrond, ancien huissier, domicilié à Montoire, l'emportait de peu sur Paul-Boncour, personnalité politique de premier plan, grâce à qui le parti socialiste retrouvait un teint de rose et la primauté à gauche. Le MRP restait en retrait. Louis Gaspard, heureux de la victoire de son candidat, ne put s'empêcher de décocher une flèche sarcastique aux amis de G. Chevallier : *Nous avons pu constater qu'un parti auquel on accordait 107 mandats en a récolté 159 (c'est ce qu'on appelle un affaiblissement), et qu'un autre qui se targuait d'en avoir au moins 140 en a compté 113 dans l'urne (c'est ce qu'on appelle une progression...)*.

La fédération MRP de Loir-et-Cher oubliait la dernière position des grandes formations politiques du département, en ne retenant que la première gagnée au niveau national : [...] *sur le plan départemental, bien que n'ayant pas pu obtenir l'unique siège, nous avons la satisfaction d'avoir atteint l'objectif que nous nous étions assigné et qui seul comptait dans l'intérêt général du pays : nous avons apporté le chiffre intact de nos délégués à l'addition générale du MRP, contribuant ainsi, pour une part non négligeable, à placer le MRP premier parti de France [...]*<sup>484</sup>.

Le PRL additionnait les succès, le MRP se revendiquait *premier parti de France*, mais c'est Léon Blum qui forma le nouveau gouvernement – socialiste et homogène – en décembre 1946 : la vie politique française n'était pas à un paradoxe près...

### **Priorité vendômoise : sinistrés et reconstruction**

La sensibilité du Dr Chevallier à la question des sinistrés et à la reconstruction du quartier détruit par le bombardement et l'incendie de la mi-juin 1940 est confirmée par son fils Pierre : *Sur le plan local, la cause qui lui tint le plus à cœur fut le relogement des sinistrés de Vendôme*<sup>485</sup>.

Dans les premiers jours de 1947, G. Chevallier saluait avec plaisir les premiers coups de pioche et de truelle de la reconstruction des zones sinistrées : *Depuis la matinée du 6 janvier les travaux de reconstruction du premier îlot, l'îlot A, ont commencé, jour attendu depuis plus de six ans et demi ! [...]* Les sinistrés ont été heureux d'apprendre que c'est le groupement des entrepreneurs du Vendômois, MM. Bellanger, Blondeau et Ourry, qui a obtenu de faire les travaux. La perspective de donner du travail aux entreprises locales doublait ce plaisir. Le financement de cette première tranche de travaux serait assuré par le ministère de la Reconstruction. Mais le chirurgien annonçait que la procédure serait différente par la suite : on évaluerait, bien sûr, les dommages subis par les sinistrés, mais ceux-ci procéderaient eux-mêmes à la reconstruction de leur domicile.

Le Dr Chevallier profitait de l'occasion pour croiser le fer avec Raymond Hamel, géomètre et conseiller municipal communiste. Entre ces deux hommes au caractère bien trempé, commençait une longue polémique, rebondissant à la moindre occasion. Accusé d'avoir voulu retarder les travaux, le chirurgien se défendait : *En application des décisions ministérielles, j'ai demandé que le conseil municipal étudie les questions et ne reste pas étranger à la reconstruction de la ville. Cela n'a rien de regrettable. Ce qui est regrettable c'est que malgré mes efforts, et bien que je sois adjoint, conseiller général et tout et tout, comme dit M. Hamel, je n'aie jamais réussi à être au courant du remembrement, qui pourtant m'intéresse autant que quiconque.*

Et fidèle à son tempérament, il contre-attaquait : *À défaut d'une saine doctrine, M. Hamel fait une opération tactique. Il s'agit de démontrer que ma proposition risque de retarder la reconstruction et que les communistes, au contraire, veulent la hâter. M. Hamel arrive en retard, comme les carabiniers.*

*Les travaux n'ont jamais risqué d'être retardés et ils ont effectivement débuté le 6 janvier. Il reste à M. Hamel de croire que c'est grâce à son intervention, mais il sera le seul à le croire*<sup>486</sup>.

---

<sup>484</sup> Ibid., 12 novembre 1946.

<sup>485</sup> Témoignage recueilli par l'auteur.

<sup>486</sup> *Le Vendômois*, 9 janvier 1947.



*Raymond Hamel, engagé dans la Résistance, emprisonné. Après la guerre, il fut une figure de proue du parti communiste à Vendôme.*

Raymond Hamel, pas plus que G. Chevallier, n'était homme à se murer dans un silence renfrogné et la réplique ne tarda pas à fuser : *Que le Dr Chevallier me prenne à partie, je l'excuse aisément. Il est plus difficile de le comprendre quand il s'égare avec un certain esprit démoniaque dans des considérations sur le plan d'assainissement de Vendôme dont je n'ai point parlé dans mon article paru le 26 décembre dans « Le Travailleur ».* Dans la suite de son argumentation, il insinuait progressivement l'idée que les prises de position du chirurgien n'étaient pas étrangères à ses intérêts personnels :

*Dans le but d'étayer une thèse qui lui est chère, notre conseiller général mêle à souhait la question d'assainissement et celle du plan de reconstruction fixant les lieux sur lesquels doit s'effectuer la reconstruction. [...] En effet, toutes modifications profondes au plan de reconstruction, particulièrement la reconsidération du quartier de compensation prévu autour de la rue qui doit traverser la propriété du Dr Chevallier en direction de Montoire, obligerait à remettre en cause le remembrement des quartiers sinistrés dans son ensemble et retarderont l'exécution des travaux. Cet avis a été partagé par la majorité de la municipalité comme par les sinistrés qui ne tiennent pas à voir leurs emplacements transportés à l'extrémité de la ville<sup>487</sup>. [...]*

L'enjeu politique était évident et l'ombre du fourchu s'étendait partout : *J'espère aussi que M. Hamel qui me trouve démoniaque cessera d'être diabolique en persévérant dans l'erreur : « errare humanum est... ».* Dans le même temps, les militants communistes agissaient sur le terrain : *Lundi dernier au matin la section de Vendôme du PCF a servi, sur les lieux de travail, un vin chaud aux ouvriers affairés au pénible terrassement<sup>488</sup>.*

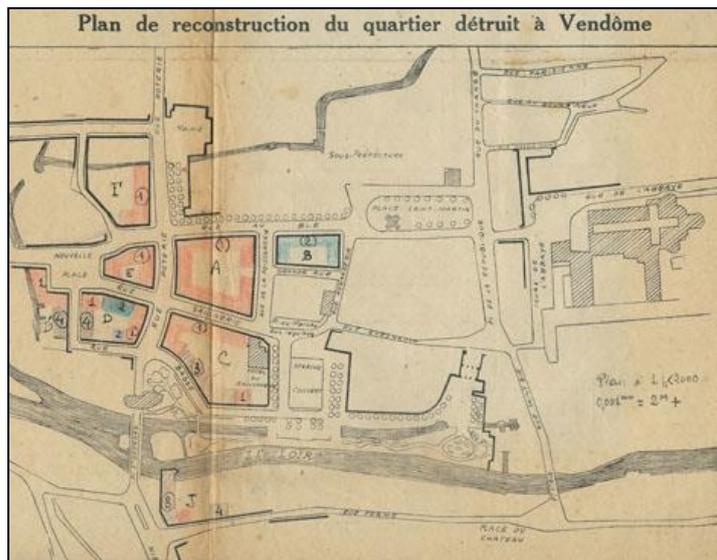
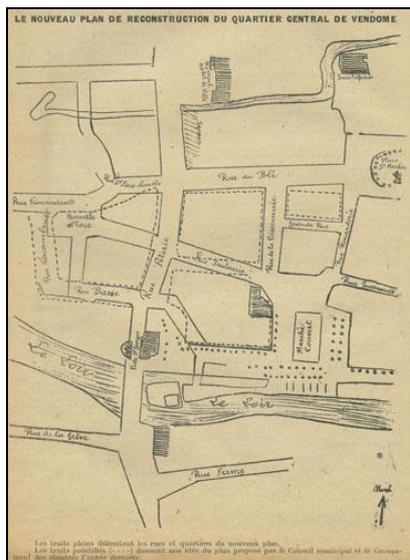
Les idéologies étaient différentes, les personnalités se frottaient ou s'affrontaient ; et pourtant des passerelles subsistaient que les uns et les autres empruntaient à tour de rôle, mus par le souci de l'intérêt général<sup>489</sup>. Le 30 janvier 1947, R. Hamel signait un éditorial du *Vendômois* intitulé *À propos de reconstruction. Trêve de bavardage*, où il écrivait notamment : *Je rappelle avoir maintenu une position quant à un point important du plan de reconstruction concernant le quartier de compensation prévu derrière la clinique. C'est tout. L'affaire est d'ailleurs*

<sup>487</sup> Ibid., 16 janvier 1947.

<sup>488</sup> Ibid., 23 janvier 1947.

<sup>489</sup> La vigueur des réactions du Dr Chevallier n'était pas dictée par simple anticommunisme primaire et il « faisait son marché » parmi les militants communistes. Selon son fils Pierre, il *considérerait que Raymond Hamel était trop sectaire, mais avait des rapports courtois avec Alfred Péricat* [témoignage recueilli par l'auteur]. Le chirurgien connaissait de longue date le second qui fut nommé administrateur de l'hôpital en novembre 1914 ; sans compter que son métier d'herboriste le mettait certainement au contact des milieux médicaux.

classée et les travaux entrepris côté rue des États-Unis. Je dirais : tant mieux ! Sans que le docteur puisse partager mon opinion.



Dès 1942, « *Le Carillon de Vendôme* »

publiait des projets de reconstruction [Archives G. Chevallier].

Mais je ne songe pas plus que je l'ai fait jusqu'ici à contester le bien-fondé de certaines de ses interventions. Nous avons les mêmes conceptions en ce qui touche au nivellement d'un quartier. [...] Transposer une discussion de thèses qui se rapprochent, sur un plan de querelles politiques, c'est fâcheux. [...] Je suis heureux d'apprendre par mon ami Péricat que le Dr Chevallier désire m'entretenir des questions de reconstruction. [...] De toute évidence une collaboration de toutes les bonnes volontés vaut mieux que de futiles bavardages. C'est bien l'avis des communistes constructifs, docteur !

La question de la reconstruction revint à l'ordre du jour d'une importante réunion du conseil municipal de Vendôme, en février 1947. Le principal sujet à débattre restait le choix du terrain de compensation. Le Dr Chevallier, directement concerné dans sa propriété par le projet d'implantation, demanda la parole : Je voudrais d'abord demander quelques renseignements et poser une question préalable d'ordre général et je me retirerai quand on discutera sur le terrain de compensation. Le maire, Georges Guimond, eut un propos conciliant : Pas du tout, il faut que vous restiez pour en discuter. Le chirurgien posa sa question : Le conseil municipal a-t-il l'intention de s'intéresser à la reconstruction, d'en suivre la réalisation et de donner son avis ? Ou s'en remet-il à l'Administration et à la commission départementale de la Reconstruction, c'est-à-dire en fait au délégué départemental ?

Puis il entra dans le vif du sujet : Il entreprend ensuite l'étude des niveaux, démontrant que les niveaux des quartiers sinistrés et de la rue Frincambault ont été abaissés, ce qui expose ces parties de terrain aux inondations. M. le Dr Chevallier souligne ensuite que M. l'Ingénieur en chef au cours d'une visite qu'il lui a faite étant accompagné de M. le Maire, n'a vu aucun inconvénient pour que les décombres provenant de la Reconstruction soient mis dans un autre terrain sans pour cela que la Reconstruction de Vendôme soit retardée.

Il conclut en demandant au conseil de voter la motion suivante : « Le conseil municipal de Vendôme exprime le regret que les décisions intéressant la réalisation du plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville de Vendôme soient prises sans qu'il ait été appelé à donner son avis et demande à être consulté sur les opérations à réaliser. »

Cette motion ayant recueilli l'unanimité, la discussion se poursuivit, sur le choix du terrain de compensation qui comprend en premier la prairie de M. le Dr Chevallier, dont le bas niveau demande une quantité importante de terre pour être remblayé à hauteur convenable pour empêcher d'être inondé et dont les constructions devront être établies sur pilotis. Le chirurgien reçut le renfort de l'horticulteur Mouillère, élu respecté et qui était conseiller municipal, même adjoint et maire pendant l'Occupation : Le conseil municipal de 1941 a étudié très longuement, sérieusement et minutieusement le plan d'aménagement et d'extension de la ville. Le conseil avait demandé plusieurs modifications et

suppressions qui sont insérées dans sa délibération du 14 septembre 1941. Je vais vous donner lecture de celle concernant le prolongement de la rue Frincambault, dont nous discutons aujourd'hui :

« La rue nouvelle prolongeant la rue Frincambault jusqu'à la rue des États-Unis sera également difficile à établir, car elle traverse un terrain inondable. » À l'unanimité le conseil municipal de l'époque avait demandé la suppression de cette rue. Je l'ai votée. [...] Je ne défends pas ici la propriété du Dr Chevallier, mais je défends mon opinion personnelle et celle de mes collègues d'alors. Je ne puis donc me déjuger, car ce serait, à mon avis, une lourde erreur en raison de la différence des cotes [...]. Il proposait la création d'une commission locale de reconstruction, où entreraient quelques membres du conseil municipal, autant que possible sinistrés, et complétée par des sinistrés de la ville.

Le conseil municipal adopta cette proposition et désigna immédiatement quatre de ses membres, Lorcet, Galin, Leleu et Cormier, pour en faire partie<sup>490</sup>.

Une autre intervention alla dans le même sens, celle du maître-charpentier Albert Fisseau, conseiller municipal et secrétaire des Sinistrés de Vendôme. Il traça un historique des fameux terrains de compensation : *Mon ami Jean Dorian, architecte urbaniste, qui fut chargé d'établir le plan de reconstruction de Vendôme, avait dans un projet compris deux terrains de compensation : l'un à l'ouest de la ville, qui était la prairie et le potager de la clinique du Dr Chevallier ; l'autre à l'est, vers le Gripperay. Ces terrains de compensation étaient destinés à permettre de construire des maisons, afin de reloger les sinistrés qui n'auraient retrouvé leur emplacement pour cause de réduction de la surface construite sur la partie sinistrée de la ville.*

[...] *En effet, ce terrain est inondable, pour y construire il faut y faire des fondations spéciales (pieux ou radiers) ; de plus, il faut y réinstaller le jardin potager nécessaire à la clinique Chevallier, y faire des jardins pour les sinistrés, en un mot faire de grosses dépenses [...]. J'ai toujours pensé et soutenu que le choix de ce terrain de compensation était l'intérêt des sinistrés, à la seule condition « qu'il soit aménagé ». J'en prends à témoin le Dr Chevallier, qui est un de mes amis et plusieurs conseillers municipaux qui s'intéressaient à cette question et à qui j'en avais parlé. J'ajoutai sans non moins de vigueur [sic] que si c'était la ville ou les sinistrés qui devaient faire les frais de cette installation, ce terrain serait à proscrire.*

Fisseau proposa une motion demandant au préfet des garanties précises sur la réalisation des travaux et surtout à propos de leur financement. Le maire se prononça contre la transmission de ce texte ; il fut rejoint par Mouillère, sous prétexte que cette motion *pourrait froisser M. le Préfet*. Le seul allié d'Albert Fisseau fut Raymond Lorcet. G. Chevallier s'abstint, dans la mesure où il était intéressé, mais il déclara qu'il était d'accord avec le texte de son ami charpentier<sup>491</sup>.

Le 17 avril, un éditorial intitulé « Précisions pour M. Mouillère » était signé G. C., alias Gabriel Chevallier. Sans entrer dans le détail des éléments polémiques, l'article démontrait que Mouillère avait des lacunes dans l'information de son dossier sur le sujet. Et il est vrai que dans les questions litigieuses, qu'il s'agisse de la vie professionnelle ou de la politique, le chirurgien avait le souci de réunir le maximum d'informations : il devenait ainsi un redoutable avocat de la cause qu'il plaidait. Et selon lui, Louis Mouillère se montrait laxiste dans le suivi d'une affaire : *M. Mouillère a demandé la création d'une commission officieuse, chargée de faire une étude qu'elle présenterait au conseil. Cette commission s'est réunie et a préparé un rapport. Le conseil n'a pas eu connaissance de ce rapport et M. Mouillère, qui avait demandé la création de la commission, ne s'est pas soucié de connaître ses conclusions*<sup>492</sup>.

Le printemps était là et chacun savait que l'automne serait marqué par des élections municipales. Et s'il était important de montrer qu'on se préoccupait du sort de populations en difficulté, c'était encore mieux si l'on soulignait les faiblesses d'un possible concurrent.

---

<sup>490</sup> *Le Vendômois*, 27 février 1947. Paul Galin faisait partie des Vendômois recherchés en février 1944 pour avoir aidé et hébergé des aviateurs américains. Il avait réussi à s'échapper d'extrême justesse et à se cacher [Voir LOISEL (J.-J.) et PASQUIER (J.-C.), *Un lycée dans la guerre. Le lycée Ronsard (1939-1945)*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2004, p. 250-258].

<sup>491</sup> *Le Vendômois*, 3 avril 1947.

<sup>492</sup> *Ibid.*, 17 avril 1947. L'intérêt et la compétence du Dr Chevallier dans cette question furent confirmés par sa réélection, quelques jours plus tard, comme président de la commission départementale des dommages de guerre.

## *Batailles pour une mairie*

À la fin de l'été 1947, tandis que les vignerons préparaient joyeusement les tonneaux destinés à accueillir une des grandes cuvées du siècle, certains Vendômois commençaient à coucher des noms sur le papier en vue des prochaines élections municipales. Depuis le début du printemps, un nouvel élément intervenait sur l'échiquier politique, à l'initiative du général De Gaulle : *Le RPF qui naît officiellement le 14 avril peut donc séduire des publics divers, anciens des réseaux de Londres qui se remobilisent dans la joie, « travaillistes » déçus qui se souviennent des ordonnances sociales de 1944-1945 et surtout une vaste clientèle à ponctionner sur le MRP, le centre et la droite, grâce aux thèmes nationalistes, aux appels à la liberté et à l'anticommunisme affiché dès le premier jour. Des ouvriers et des petites gens déçus aux bourgeois apeurés du vieux vichysme, en passant par les héros et les fidèles, les « compagnons » seront légion<sup>493</sup>.*

Dans son appel du 14 avril, le général De Gaulle expliquait sans ambiguïté sa démarche : *Dans la situation où nous sommes, l'avenir du pays et le destin de chacun sont en jeu. Cela, chaque Français le sait... Aujourd'hui est créé le Rassemblement du Peuple français. J'en prends la direction. Il a pour but de promouvoir et de faire triompher, par-dessus nos divisions, l'union de notre peuple dans l'effort de rénovation et la réforme de l'État.*

*J'invite à se joindre à moi dans le Rassemblement toutes les Françaises et tous les Français qui veulent s'unir pour le salut commun comme ils l'ont fait hier pour la libération et la victoire de la France.*

Les dirigeants du MRP sentirent immédiatement le danger que représentait ce « rassemblement » qui pouvait enlever à leur parti nombre de militants et d'électeurs : en effet, nombreux étaient ceux qui, à l'instar de G. Chevallier, s'étaient réclamés du général De Gaulle « première manière », l'animateur de la Résistance et le principal artisan de la Libération. Les critiques fusèrent : Pierre-Henri Teitgen reprocha au général d'ouvrir son rassemblement à d'anciens partisans de Pétain. On craignit que beaucoup ne voient aucune impossibilité à adhérer aux deux formations, RPF et MRP : le secrétaire général de ce dernier, André Colin, interdit aux militants d'adhérer au RPF. C'était un pas vers la création de listes séparées.

Le MRP ne dissimulait pas que son objectif était la conquête de nombreuses mairies : *Il est indispensable que, dès à présent, tous les militants du MRP, dans toutes les communes de France où ils se trouvent, manifestent leur intention de présenter une liste pour les élections municipales. Il serait fort préjudiciable au MRP que nous soyons devancés. Que les militants déclarent donc qu'ils présenteront une liste et, dès à présent, qu'ils s'y préparent<sup>494</sup>.*

Les couleurs du Mouvement devaient être portées par des personnes énergiques et sensibles aux questions sociales : [...] *nous présentons aux suffrages de la population, le 19 octobre prochain, des hommes jeunes, des hommes qui ne sauraient se contenter de discours et de décorum, mais des hommes qui n'aient pas peur d'entreprendre et décidés à surmonter tous les obstacles.*

*Sans réduire leur rôle civique et politique à ce seul aspect, nous voulons aussi voir siéger dans nos Assemblées communales des femmes qui, par leur compétence en matière sociale, feront ainsi la preuve qu'elles ont un rôle à remplir dans la vie du Pays<sup>495</sup>.*

Justement, des listes étaient en gestation à Vendôme, qui pouvaient durcir certaines divergences. Une initiative intéressante vint du tanneur Raymond Lorcet. Celui-ci était un militant très actif du MRP. Il adressa une lettre à ses collègues du conseil sortant, le 9 septembre :

*Dans quelques semaines notre équipe municipale va se séparer, et la question de son renouvellement se pose. Cette équipe, comme toute entreprise humaine, n'a pas été parfaite ; néanmoins elle a eu ce mérite que les divergences de vues (assez peu nombreuses d'ailleurs), qui ont pu se manifester dans son sein, ont presque toujours été des divergences techniques ou administratives, qui prouvaient uniquement l'intérêt que chacun de nous mettait à défendre ce qu'il croyait être le meilleur pour les intérêts communaux.*

---

<sup>493</sup> RIOUX (J.-P.), *Op. cit.* Une véritable vague déferla : 810 000 demandes d'adhésion au 1<sup>er</sup> mai 1947.

<sup>494</sup> MRP à l'action, Bulletin de liaison des militants MRP, 1<sup>er</sup> septembre 1947.

<sup>495</sup> MRP à l'action, 15 septembre 1947.

*On n'a pas eu le spectacle d'un conseil municipal divisé systématiquement en fractions dominées par des passions politiques et constituant des blocs de soutien et d'opposition. On a vu, par contre, des concessions mutuelles qui n'étaient pas sans mérite. Cet état d'esprit, rare dans notre pays, vaut bien qu'on s'y arrête.*

Les échanges évoqués plus haut entre G. Chevallier et R. Hamel sont tout à fait symptomatiques du climat de franchise – au sens diplomatique du terme – et de respect mutuel qui régnait au sein du conseil municipal de Vendôme. Ambiance héritée du combat commun mené dans l'ombre de l'Occupation puis à la lumière de la Libération. Sans doute Raymond Lorcet en pesait-il la richesse, mais aussi la fragilité, sentant que des vents contraires pouvaient se lever et disperser ces liens. D'où l'urgence de la démarche :

*La population vendômoise serait certainement surprise qu'aucun d'entre nous n'ait pris l'initiative de réunir cette équipe sortante pour lui demander si elle ne veut pas servir de cadre à une nouvelle municipalité qui serait animée de ce même esprit et envisager en commun les personnes connues pour leurs qualités civiques et administratives (quelles que soient leurs appartenances politiques), capables de remplacer les défunts, les absents, les démissionnaires éventuels, et celles susceptibles de compléter la liste à 27 membres<sup>496</sup>.*



*La tannerie Lorcet, à la sortie sud-ouest de Vendôme.*

Lorcet proposait une réunion à la mairie le vendredi 12 septembre, précisant que son initiative ne cachait aucune ambition de prétendre à un poste plus ou moins élevé dans la hiérarchie municipale. Onze personnes répondirent à son appel : M<sup>me</sup> Renault, Chevallier, Gaspard, Fisseau, Dujardin, Mouillère, Tricaud, Leleu, Pasquier, Violette ; M<sup>me</sup> Émond, représentant son mari mort en déportation. Plusieurs s'étaient excusés : Georges Guimond, maire sortant, félicitait R. Lorcet de sa démarche et annonçait que pour des raisons personnelles il ne serait pas candidat. Même chose pour les conseillers Massé et Prévost. Alfred Péricat regrettait de ne pouvoir accepter la proposition d'union, son parti [PCF] l'ayant porté sur une liste d'« Union républicaine et résistante ». Presque toutes les personnes présentes donnèrent leur accord pour une formule d'union, les deux membres de la SFIO – France Émond et Lucien Violette – déclarant attendre les décisions de leurs instances.

<sup>496</sup> *Le Vendômois*, 18 septembre 1947.

Quelques semaines suffirent à faire voler en éclats le beau projet unitaire. Des brouillons de notes conservés dans les archives de G. Chevallier, bien que malaisés à déchiffrer, laissent clairement percevoir que des tractations ont eu lieu au fil du mois de septembre, dans un climat plutôt tendu<sup>497</sup>.

La constitution même de la liste MRP posa des problèmes de prééminence, surtout quand il fut question d'y accueillir des candidats qui n'étaient pas des membres du Mouvement pur jus, comme l'horticulteur Mouillère ; celui-ci, après une tentative quelque peu équivoque pour constituer une liste d'union, cherchait une case.



*L'horticulteur vendômois Louis Mouillère  
créateur d'hortensias de renom international  
et son célèbre hortensia « Madame Mouillère ».*

Un document manuscrit des archives de G. Chevallier garde la trace des calculs et des réticences :

*Arguments pour ne pas donner à M. Mouillère la 2<sup>e</sup> place sur la liste. Ce qui ne veut pas dire qu'on l'exclue de la mairie (cela, c'est l'affaire des électeurs).*

*1°) Son attitude aux dernières élections qui a abouti à l'élection de Guimond.*

*Et qui lui a fait donner le mot d'ordre : n'importe qui, mais pas le Dr Chevallier.*

*2°) Argument qu'il a donné à Gaspard : faites une liste, cela sera plus facile pour combattre le Dr Chevallier. Tricaud avait fait le compte 6 liste Mouillère + 6 liste Gaspard + les socialistes. [...]*

*4°) Mouillère vient à nous parce qu'il a échoué. Pourquoi a-t-il échoué ? Parce que les Vendômois ne tiennent pas à Mouillère. Ce qu'ils voulaient c'est qu'il n'y ait pas trois listes non marxistes.*

*Le résultat est réalisé, c'est tout ce qu'ils demandaient.*

*Mouillère n'est pas un chef de liste. Il a quelques amis qui, à part Tricaud et peut-être Leleu, ne représentent pas des gens qui ont une compétence particulière pour gérer la ville. Ils n'appartiennent à aucun parti. Ils ne représentent rien de différent de nous.*

*Conclusion : les prendre, mais comme unités, en les mettant – Mouillère et Tricaud – à leur rang du conseil précédent et encore à condition que l'on pense avoir plus de 6 sièges.*

---

<sup>497</sup> Le Dr Chevallier a notamment transcrit, pour la réunion privée du 19 septembre, ce propos de R. Lorcet : *Je vous adjure – moment grave – et adjure M. Gaspard d'être moins caustique, de faire abstention de vos égoïsmes personnels.*

Le Vendômois du 16 octobre laissait pleuvoir les listes dans lesquelles se dispersaient celles et ceux qui, un mois plus tôt, se disaient prêts à faire cause commune. La période de transition politique s'achevait bel et bien. Quatre forces principales allaient s'affronter :

- La « liste républicaine d'action communale et familiale » regroupait les membres du MRP et assimilés. La première place était occupée par Gabriel Chevallier, qui était secondé par Raymond Lorcet et Albert Fisseau. On y trouvait plusieurs conseillers sortants : Anne-Marie Verrier, Louis Mouillère (qui attendait son heure...), Pierre Tricaud<sup>498</sup>.

Le bilan, réaliste, rappelait qu'il restait beaucoup à faire : *La ville est encore en ruines, le ravitaillement est insuffisant, la misère se généralise, la population souffre.*

Le plus grand soin était pris de souligner une fidélité à l'élan donné par le général De Gaulle : *L'un d'entre nous, le Dr Chevallier, que les suffrages d'un grand nombre de Vendômois avaient contribué à porter à la députation, a fait partie de l'Assemblée nationale constituante alors que le général De Gaulle était Chef du Gouvernement provisoire de la République française.*

Mais il n'était pas question pour autant de suivre les directives de ses partisans : *Le général De Gaulle est resté, pour nous, la grande figure de la Résistance française et l'artisan de la Victoire. Mais notre fidélité est la fidélité à une cause et non à un homme, et nous ne pensons pas qu'on puisse comparer l'appel du 18 juin 1940, qui s'adressait à tous les Français contre l'ennemi, à celui du RPF qui s'adresse à des Français contre d'autres Français*<sup>499</sup>.



*Un jeune parti au militantisme enthousiaste.*

Dans sa profession de foi, le MRP souhaitait que les tractations, qui avaient échoué pour rassembler diverses tendances sur une même liste, soient toutefois fructueuses pour la gestion à venir : *On peut espérer que les tentatives d'union qui ont été faites, rendront plus facile la collaboration ultérieure entre les élus des listes différentes. La compétition électorale sous le régime de la représentation proportionnelle, n'a d'ailleurs pas l'âpreté qu'elle présente avec le scrutin majoritaire, où un écart de quelques voix peut changer complètement la majorité. On peut espérer que le climat en sera*

<sup>498</sup> Le reste de la liste traduisait une réelle diversité sociale : ouvrier, notaire, employé, typographe, garagiste, cultivateur, infirmière, professeur, dessinateur, greffier, représentant de commerce, vidangeur, charpentier...

<sup>499</sup> Dès le mois de septembre 1947, les militants du MRP avaient reçu des « Arguments de propagande » détaillés pour répondre aux objections. À l'une d'elles – *On reproche au MRP d'avoir lâché De Gaulle* – il était conseillé de répondre : *De Gaulle a toujours été et reste pour nous la grande figure de la Résistance, l'artisan de la victoire. Nous déplorons que le RPF ravale le général De Gaulle au rang d'un chef de parti* [Archives G. Chevallier].

*modifié au sein de l'Assemblée municipale et que l'entente sera beaucoup plus facile à réaliser entre les élus de listes différentes, tout au moins pour travailler à des réalisations pratiques dans l'intérêt général.*

- La « liste d'Union républicaine et résistante de défense des intérêts communaux » était animée par les communistes et apparentés. Maurice Boulay la dirigeait. Parmi ses colistiers figuraient deux institutrices, Françoise Rispaïl (retraîtée) et Marcelle Bisault<sup>500</sup> ; Alfred Péricat, Raymond Hamel, Henri Le Fur, André Souriau, Michel Bouvard...

Le PCF insistait sur la misère croissante : *Depuis plusieurs mois les événements ont pris un cours qui n'est pas celui qu'avaient espéré les héros et martyrs tombés dans les combats pour que vive la France. La misère s'accroît ; les prix augmentent ; les victimes de la guerre sont abandonnées, le franc est menacé ; le pain manque.* Tableau qui n'était pas forcé, puisque le printemps 1947, période de la « soudure » avait vu ici et là des émeutes pour le pain.

D'autre part, le renvoi des ministres communistes par Paul Ramadier (5 mai 1947) sonnait le glas du tripartisme et donnait au parti les coudées franches par rapport au pouvoir en place.

- La liste du Parti socialiste SFIO était emmenée par le D<sup>r</sup> France Émond, déportée politique, secondée par Lucien Violette, conseiller sortant. Enseignants, cultivateurs et vignerons (Georges Alvezard, de Courtiras ; Gilbert Barilleau, de la Garde) y étaient bien représentés. La grande crainte des socialistes était de voir sanctionnées par les urnes les insuffisances de la politique gouvernementale : *Loin de nous, la pensée de nous dissimuler le mécontentement général qui se manifeste à l'heure actuelle en France. Mécontents nous-mêmes, nous ne nous ferons point les laudateurs serviles du Gouvernement. La carence des pouvoirs publics est un fait indéniable. Mais il faut être équitable et ne pas rejeter systématiquement toutes les responsabilités sur Ramadier et ses ministres socialistes.* Reconstruction, amélioration de la voirie, création du centre d'apprentissage, agrandissement des écoles primaires Saint-Denis et Yvonne-Chollet, telles étaient les priorités mises en avant dans le programme.



*En 1947, le RPF fit une campagne active et efficace.*

- La « liste de RPF et de défense des intérêts vendômois » était conduite par Édouard Massé, adjoint sortant, qui avait pourtant écrit à R. Lorcet ne pas désirer se représenter ; en seconde position venait Louis Gaspard, puis trois autres conseillers sortants : Paul Dujardin, Julien Leleu, René Cormier. On notait encore les noms du restaurateur Beauvallet, du pharmacien Savoie, du D<sup>r</sup> Dattin. En fait, une *équipe de braves gens*, comme le proclamait la profession de foi :

<sup>500</sup> Cette enseignante était l'épouse de Marcel Bisault, instituteur, figure marquante du Front populaire en Vendômois, résistant abattu par les Allemands et dont le corps n'avait pas encore été retrouvé à cette date.

*Nous sommes une équipe de braves gens. Nous avons réuni sur le même bulletin, des commerçants, des industriels, des ouvriers, des employés, des fonctionnaires. Nous avons pris soin que toutes les grandes collectivités morales soient avec nous. Tout d'abord les anciens combattants 14-18. Ceux qu'on oublie trop tout de même, des gazés, des gars des craponillots, des fantassins, des combattants anonymes, comme tous ceux qui ont gelé dans les tranchées et qui sont revenus tranquillement reprendre leur place sans rien demander à personne.*

*Ensuite des anciens combattants de 39-40 qu'on a tout de même un peu trop pris pour des dégonflés, des FFI, des résistants, des déportés enfin comme M<sup>me</sup> Moreau, rescapée de l'enfer de Ravensbrück. Des prisonniers, nous en avons le choix, mais pour respecter l'indépendance de leur Fédération, nous n'avons pas insisté. Tous les genres d'activités, des professions très différentes, toutes les classes sociales sont avec nous. C'est la preuve absolue que cette liste répond à un besoin certain de coalition contre les excentricités gouvernementales.*



*France Émond et le général De Gaulle, à Blois.*



*Jean Émond, résistant, mort en déportation.*

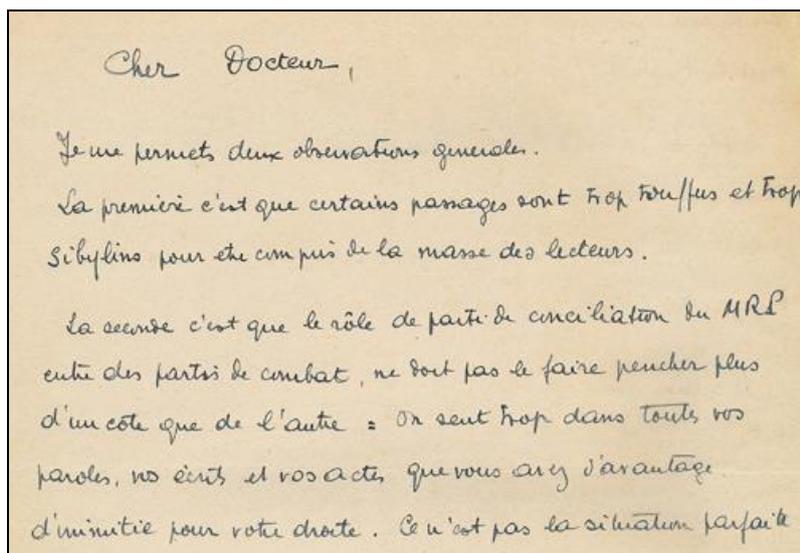
Louis Gaspard, avant de passer en revue les forces adverses, semblait tout à fait confiant : *Après la remarquable réunion du 9 octobre, la position des Vendômois est fixée [...]. Les orateurs du Rassemblement du Peuple français ont fait sentir au nombreux auditoire que les buts de notre groupement étaient bien au-dessus des petites combines politiques et des prétentions personnelles. À qui faisait-il allusion quand il écrivait de la liste communiste : À la tête, quelques hommes bien connus et dont certains ont un peu le mal de mer d'être sur cette galère ? Alfred Péricat, peut-être... Il effleurait à peine les figures locales de la SFIO, France Émond, ornement indiscutable, L. Violette, modeste comme son nom. Le plat de résistance était la liste MRP, en fait celle qui pouvait prendre ou céder des voix au RPF :*

*La liste du MRP est diablement (si j'ose dire) plus bourgeoise. Le D<sup>r</sup> Chevallier l'entraîne. Il a le mérite d'avoir dans son sillage MM. Mouillère et Tricaud, sans doute un peu dépaysés dans cette nouvelle formation. Ce mariage de la carpe et du lapin a fait sourire les Vendômois qui, dans le fond, aiment bien la galéjade et on se demande maintenant qui, des deux favoris pour la mairie, coulera l'autre. Introduire un loup dans la bergerie, c'est une gageure qui pourrait fournir une solution imprévue. Cette extraordinaire coalition de deux frères ennemis met en joie les vieux Vendômois. Ce dernier propos confirme bien que Mouillère et Chevallier étaient concurrents autant qu'alliés.*

Les archives de G. Chevallier conservent une lettre, non datée mais qui semble avoir été écrite peu avant la publication de la profession de foi de la liste MRP ; elle est fort probablement, si l'on se réfère à la signature, écrite par Raymond Lorcet, colistier du chirurgien, auquel le texte a été soumis. Son contenu est particulièrement intéressant :

*Cher Docteur, Je me permets deux observations générales.*

*La première c'est que certains passages sont trop touffus et trop sibyllins [sic] pour être compris de la masse des lecteurs.*



*Début de la lettre de Raymond Lorcet.*

La seconde c'est que le rôle de parti de conciliation du MRP entre des partis de combat, ne doit pas le faire pencher plus d'un côté que de l'autre : on sent trop dans toutes vos paroles, vos écrits et vos actes que vous avez davantage d'inimitié pour votre droite. Ce n'est pas la position parfaitement équilibrée du MRP. Sans doute avez-vous plus de complaisance envers des gens généralement moins cultivés et sincèrement égarés, qu'envers ceux qui devraient comprendre, qui ont sucé le même lait, et qui ne comprennent pas. C'est humain et même c'est chrétien. Mais ce n'est pas politique. La balance doit être strictement horizontale. Je crois également que vous êtes trop dur envers Leleu (ainsi que Fisseau<sup>501</sup>). Nous n'avons pas le droit de sonder « les reins et les cœurs ». Or nous ne connaissons rien de son attitude profonde, des mobiles et des réflexes qui lui ont fait commettre ses gestes successifs de la soirée de vendredi.

Enfin je crains que vous ne diminuiez un peu le prestige du MRP en semblant regretter une fois de plus un siège de maire pour lequel la population n'entendait nullement nous désigner, soyez-en très persuadé. Je crains que vous soyez trop entouré d'admirateurs, que votre sincérité et votre très prenante dialectique passionnent comme elles me prennent moi-même, mais qui empêchent de voir juste et clair dans l'opinion générale de nos concitoyens (je parle de ceux dont nous faisons cas) à notre égard.

Excusez-moi ces libertés : je n'ai jamais été un flatteur, et j'estime que c'est mieux ainsi pour vous. [...] Le D<sup>r</sup> Chevallier n'allait donc pas à la bataille pour occuper un second rang. Le scrutin du 19 octobre, à défaut d'être satisfaisant pour tous, fut clair dans son verdict :

RPF	PCF	MRP	SFIO
<b>Massé*</b> , 3 288*	<b>Boulay</b> (M.), 1 847	<b>Mouillère</b> , 1 653	<b>Émond</b> , 911
<b>Gaspard</b> , 3 106	<b>Péricat</b> , 1 627	<b>Lorcet</b> , 1 605	<b>Violette</b> , 686
<b>Leleu</b> (Julien), 2 583	<b>Verny</b> , 1 455	<b>Chevallier</b> , 1 591	Pilon, 674
<b>Cormier</b> , 2 562	<b>Rispail</b> , 1 355	<b>Fisseau</b> , 1 510	Noulin, 615
<b>Dujardin</b> , 2 554	<b>Hamel</b> , 1 355	<b>Tricaud</b> , 1 450	Richet-Dalmon, 572

<sup>501</sup> Il semble, en effet, qu'Albert Fisseau ait eu quelques états d'âme dans cette période. En témoigne une lettre adressée au D<sup>r</sup> Chevallier le 11 octobre : [...] je vous confirme ma décision concernant la liste pour les élections, sur laquelle je ne consens à paraître que le 21<sup>e</sup> – les 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> places étant réservées pour MM. Lbermenot et Collas. De plus l'arrivée de MM. Mouillère et Tricaud renforce ma décision [Archives G. Chevallier]. Les choses s'arrangèrent par la suite, puisque Fisseau parut finalement en 3<sup>e</sup> position sur la liste.

<b>Savoire</b> , 2 473	<b>Souriau</b> , 1 235	Croyère, 1 355	Goussery, 566
<b>Esnault</b> , 2 226	Gaubert, 1 134	Daviau, 972	Rougeron, 505
<b>Dattin</b> , 2 206	Bisault, 1 132	Bourgoin, 944	Alvezard, 498
<b>Boulay</b> (R.), 2 150	Guillon, 1 109	Verrier, 922	Bellanger, 478
<b>Saget</b> , 2 139	Trébuquet, 1 108	Granger, 804	Suteau, 469
<b>Beauvallet</b> , 2 066	Bouvard, 1 097	Philippe, 773	Hémond, 466
Gauthier, 2 036	Le Fur, 1 079	Colas, 767	Guin, 461
Valin, 1 975	Gaillard, 1 068	Pasquier (R.), 740	Jugon, 447
Simon, 1965	Moreau, 1 065	Picard, 719	Hochet, 441
Leleu (G.), 1 964	Papillon, 1 064	Coudray, 718	Gouy, 437
Soubrillard, 1 952	Ballayer, 1 062	Lhermenat, 714	Barilleau, 432
Genty, 1 898	Geray, 1 057	Hamelin, 699	Chenet, 428
David, 1 885	Renou, 1 053	Marne, 650	Durand, 425
Jaumier, 1 855	Renoult, 1 045	Lefaix, 633	Godret, 424
Bonvallet, 1 847	Chevé, 1 044	Barrué, 632	Deniau, 423
Galéanne, 1 840	Beauchamp, 1 042	Ferrand, 587	Meslier, 422
Moreau, 1 808	Wacker, 1 042	Musseau, 582	Lolivier, 421
Giraud, 1 617	Hardouin, 1 039	Janvier, 561	Pretseille, 411

[\* En caractères gras, **noms des élus** \* Nombre de voix]

Louis Gaspard pouvait titrer légitimement « Victoire » son éditorial du 23 octobre : *Nous étions certains du succès et nous n'avons rien négligé pour l'assurer [...]. Les Français ont compris qu'en suivant celui qui les avait déjà sauvés de la honte et de la détresse, ils prenaient le bon chemin : celui de la sagesse, celui du travail et celui de l'honneur.*

La déception était sensible dans les remerciements de G. Chevallier : *Les quatre élus continueront dans le prochain conseil à s'occuper de la gestion municipale pour le mieux des intérêts de la ville. Ils regrettent particulièrement l'échec d'un des conseillers sortants les plus expérimentés<sup>502</sup>. La majorité des électeurs s'est portée sur les listes qui voulaient donner aux élections municipales un caractère politique. Entre ceux qui voulaient plébisciter le général De Gaulle et ceux qui voulaient imposer le retour des communistes au Gouvernement, la victoire appartient incontestablement au général De Gaulle.*

Pour le communiste Raymond Hamel, la *mystique gaulliste* avait siphonné les voix du MRP, mais c'était bonnet blanc et blanc bonnet : le rapport droite/gauche n'était pas modifié.

Les résultats vendômois étaient à l'unisson de ce qui se passait dans l'ensemble du pays : *Le MRP s'effondre devant la poussée gaulliste [...]. Le scrutin marque le début de sa dislocation et la fin de ses ambitions de grand parti de masse<sup>503</sup>.*

« Le roi est mort, vive le roi ! », ainsi L. Gaspard aurait-il pu titrer son éditorial du 30 octobre 1947 dans *Le Vendômois*, mais il préféra « Adieux et bienvenue ». Le grand vainqueur de l'élection municipale ne pouvait s'empêcher d'essuyer une larme en songeant à l'équipe qui venait de disparaître et dont il était : *On*

<sup>502</sup> Ces regrets concernent certainement le notaire Pierre Tricaud.

<sup>503</sup> RIOUX (J.-P.), *Op. cit.*

*ne peut tout de même pas laisser partir notre conseil municipal sans lui adresser un petit adieu ! Un petit adieu plein de regrets, des regrets qu'on a de se séparer d'un vêtement usé mais dans lequel on se trouve si bien...*

Il n'était pas question de dessiner une image d'Épinal et de dissimuler que les germes de division étaient déjà bien réels : *Ce conseil est né dans la joie de la Libération, et puis c'était la première fois qu'on votait pour les municipalités. Vous vous souvenez que deux listes étaient en présence. L'une présentée par le comité local de Libération. L'autre patronnée par M. Mouillère. Il y avait ceci de remarquable que les bons Vendômois sur l'une et l'autre liste avaient fait leur devoir, mais il y avait une subtile distinction. Et les chercheurs avaient exhumé des délibérations douteuses et des affiches compromettantes. Si bien qu'avant cette élection on se torpillait en douce et on se serait bien flanqué des quarts Vichy à la tête. Depuis, ça a bien changé. Mais cette fois-là les électeurs, dans leur sagesse coutumière, ont envoyé à la mairie un peu de chaque liste avec tout de même une majorité pour la liste du comité local de Libération. Une unanimité dont je fus le promoteur [...] mit sur le siège du maire le plus petit, mais aussi le plus dynamique des conseillers [Guimond]. Les places d'adjoint, après des votes amusants comme tout, furent prises par le tandem Massé-Gaspard, par le Dr Chevallier et par le doyen Péricat. Et puis tout le monde se mit à l'ouvrage et, vaille que vaille, notre bonne ville fut tout de même administrée. Oh ! On n'a pas fait d'étincelles, mais on n'a rien gaspillé.*

Bien qu'il n'ait que sa valeur de témoignage, le texte de Gaspard confirme la bonne volonté de cette équipe municipale, constituée de bric et de broc sur le plan idéologique mais animée d'une flamme commune. L. Gaspard en profitait pour crayonner quelques portraits, sortes de caricatures grossissant des traits bien réels :

- Georges Guimond (maire) : *Sa devise : la vie est belle. Son geste familier : se frotter les mains. Acrobate de grande valeur, il savait prendre de front les situations les plus délicates, les attaquait avec un courage splendide et se repliait aussitôt quand il sentait de la résistance*<sup>504</sup>.

- Gabriel Chevallier (premier adjoint), *qui doit se demander, car c'est un lettré, si ce n'est pas lui qui a écrit « Clochemerle ». Bien sympathique aussi. Toujours muni d'un terrible cahier sur lequel tout était noté. Doué d'une mémoire remarquable et nanti d'une déformation professionnelle qui le faisait tout couper en quatre, surtout les cheveux. Il eut, avec le maire, des accrochages sérieux. C'était, ces soirs-là, un régal pour les conseillers. Nous marquions les points. C'étaient les duels sur la prairie. Comme il n'y avait pas de vainqueur, un jour on fit venir le préfet Bayet. On apprenait le lendemain que c'était lui qui était étendu...*

- Édouard Massé (deuxième adjoint) : *Il écoutait souvent sans faire de bruit, puis quand la discussion était trop longue, Édouard en quelques mots de son langage fleuri, remettait tout en place. M<sup>me</sup> Renault regrettera sans doute longtemps la place qu'elle occupait en face d'Édouard. Quand, du bout de la table, on la voyait rosir et sourire, on pouvait être sûr qu'Édouard venait de faire, à sa manière, une charmante digression.*

- Alfred Péricat (troisième adjoint) : *Il se lança délibérément dans la bataille du bois et des harengs. Avec ténacité, il affronta tous les obstacles. Grâce à lui les Vendômois purent se chauffer l'hiver dernier et se chaufferont encore cet hiver. Le ravitaillement n'a pas de secret pour lui. Il a rendu d'éminents services que tous se plaisent à reconnaître. Mais il est resté jacobin en diable. C'est le gardien de la République. Avec la Troisième ça allait, mais avec la Quatrième, il y a tout de même une différence d'âge.*

Restaient à élire le maire et les adjoints. Le Dr Chevallier rêvait toujours d'occuper le fauteuil que venait d'abandonner son confrère Guimond. Mais ses amis, dont Raymond Lorcet, s'efforçaient de le dissuader : *Cher Docteur, Je suis parti hier trop tôt, et je ne rentrerai que juste pour la réunion du conseil, pour pouvoir vous entretenir de vive voix du scrutin pour pouvoir vous entretenir de vive voix du scrutin pour l'élection du Maire et des Adjoints.*

*Mon opinion est la suivante : je pense qu'il faut que vous renonciez à la mairie pour deux raisons.*

---

<sup>504</sup> Dans *Le Vendômois* du 6 novembre, Georges Guimond réagit ainsi : *Mon cher Gaspard, Merci ! Vous m'avez bien amusé dans la lecture de votre dernière « Gasparnade ». Mais aujourd'hui, c'est à votre tour de glisser sur la corde raide. Aussi voulez-vous bien me permettre, malgré la haute valeur de votre personnalité, de vous donner un petit conseil : « tendez bien le filet ». Ce sera plus prudent.*

*La première est que le RPF satisfait de son résultat voudra prendre la mairie et que vous ne pourriez être élu que contre lui, c'est-à-dire avec l'appui des voix communistes, et ceci à une seule voix de majorité, ce qui n'est pas sûr, car Mouillère ne votera pas pour vous.*

*Moi-même, je ne vous cache pas qu'il me répugnerait, même pour la porter sur votre nom, d'unir ma voix à celle des communistes. Il me sera probablement donné de faire cette opération pour des questions de doctrine et de conscience, mais je ne saurais la faire pour une question de personne, quelle que soit l'amitié qui me lie à cette personne ; et je veux réserver mon crédit pour des problèmes essentiels.*

*La seconde est qu'en posant une candidature, qui vous expose ou à être battu, ou à être élu par le moyen précité, vous compromettez dans un cas comme dans l'autre votre siège au Conseil général. Si cela vous est indifférent comme homme, vous n'en avez pas le droit au point de vue esprit. Car ce qu'il importe dans le désarroi actuel, c'est que l'esprit demeure. Et nous n'avons pas le droit de sacrifier une position acquise pour une position hypothétique et équivoque. Si vous êtes maire avec les voix communistes, vous êtes battu infailliblement. Si vous ne vous présentez pas, vous risquez de ne pas avoir de concurrent RPF au Conseil général, ou que les événements redressent la situation.*

*La seule hypothèse où vous puissiez accepter la mairie serait que les RPF vous la proposent ! Mais j'en doute fort !*

*Par ailleurs j'ai dit à Massé qu'il devait prendre la mairie, et je lui ai fait comprendre que je le préférerais à Gaspard. Je pense que vous comprenez pourquoi, et que vous êtes de mon avis.*

Ce courrier, une fois encore, soulignait le puissant antagonisme existant entre L. Mouillère et G. Chevallier : alors que les deux hommes figuraient sur la même liste, R. Lorcet – leur colistier – n'hésitait pas à affirmer que le premier voterait contre le second en cas de candidature à la mairie !

*Puis venait la question des adjoints : Je pense aussi qu'ils ne prendront en aucun cas Mouillère comme adjoint (et encore moins comme maire ; ils ont vis-à-vis de lui une répugnance certainement plus marquée que celle qu'ils peuvent avoir à l'égard des MRP purs) mais j'ai le sentiment qu'ils nous offriront un siège. Il vous faudrait réfléchir s'il doit être accepté. Je pense personnellement que oui. [...]*

La séance du 31 octobre fut consacrée à cette élection et ne manqua pas d'animation. Selon L. Gaspard, à l'appel pour le premier tour de scrutin une seule candidature pour le poste de maire était officielle : celle d'Édouard Massé, présenté par le RPF. Avec 11 voix, celui-ci fut déclaré élu. Alors, tout se brouilla : *Mais l'émotion aidant, on cafouille, on tient compte des bulletins blancs et on décide un second tour. Là-dessus Maurice Boulay déclare que les Partis communiste et socialiste ont décidé de voter pour le Dr Chevallier. Ce dernier dit qu'il n'y a pas de candidature Chevallier. On vote. Résultat : É. Massé, 12 voix ; Dr Chevallier, 8 ; bulletins blancs, 3. Ce sont ceux du MRP. Édouard est encore une fois élu, puis on explique que le deuxième vote est nul et que seul le premier compte. Tout va bien. É. Massé conserve son écharpe.*

Lorsqu'on en vint à l'élection des adjoints le nom du Dr Chevallier fut avancé et le RPF déclara appuyer cette candidature. Il fut élu premier adjoint avec 15 voix (4 MRP + 11 RPF) : il avait donc perdu le soutien de la gauche. L. Gaspard devint deuxième adjoint. Dans la foulée, deux postes supplémentaires d'adjoint furent créés et revinrent à P. Dujardin et Julien Leleu (qui se désista en faveur d'Albert Fisseau). La soirée ne fut pas appréciée de tous : *Le nouveau maire remercie tout le monde et invite tous ses collègues à arroser cette belle soirée. Les conseillers se dirigent vers le Café de la Comédie, pour s'apercevoir à l'arrivée que le groupe communiste s'était volatilisé. Sur le moment on l'a bien regretté et puis on s'est fait une raison et on a bu leur pari<sup>505</sup>.*

Il n'est pas sans intérêt de connaître la version et l'analyse de G. Chevallier sur cet épisode électoral : *Après que M. Massé eut été présenté comme candidat par le RPF, un élu de la liste républicaine d'action communale et familiale [MRP] a fait une déclaration dont voici l'essentiel :*

*« Notre liste ne présente pas de candidat. M. Massé a l'avantage de ne pas être une des personnalités les plus extrêmes de sa liste. Néanmoins nous aurions préféré voir M. Massé se présenter comme administrateur plutôt que comme représentant*

---

<sup>505</sup> *Le Vendômois*, 6 novembre 1947.

*d'un rassemblement de combat, car nous regrettons que l'union qui était possible n'ait pas été réalisée à cause de la politique. »*

*L'union aurait été possible, en effet, sur le nom d'un élu d'une des deux listes du centre. À défaut nous proposons le choix d'un élu RPF d'opinion modérée, comme M. Massé. Mais nous nous sommes trouvés en face de deux intransigeances : les communistes n'acceptaient pas un maire RPF et au début ils refusaient même tout RPF dans la municipalité, c'était abusif. Les élus du Rassemblement exigeaient que le maire soit pris dans leur groupe et proposaient un poste d'adjoint aux autres listes et en particulier aux communistes [...]*

*Pour administrer une ville il est favorable de même qu'existe au sein du conseil un climat d'union, une atmosphère de cordialité. Tout cela manquait au cours de cette élection : on voyait des hommes liés par une ancienne amitié, ayant les mêmes opinions et les mêmes croyances se regarder avec hostilité, parce qu'ils ne s'étaient pas rangés sous la même étiquette politique. Et les élus de deux groupes qui représentent 35 % des électeurs et la majorité de la classe ouvrière ont été amenés ainsi à refuser d'entrer dans la municipalité, alors que l'un d'eux [Péricat] occupait un poste d'adjoint dans le conseil sortant avec les mêmes hommes qu'il récuse aujourd'hui<sup>506</sup>.*

Visiblement, le chirurgien considérait que cette élection constituait une régression dans l'esprit de la politique municipale. Il regrettait qu'une fraction importante de la population locale se trouve purement et simplement rejetée dans l'opposition. Et il était clairement sous-entendu que si un membre du MRP – pourquoi pas Chevallier lui-même ? – s'était assis dans le fauteuil de maire, la gauche se serait associée à la municipalité ; la preuve en était que les communistes étaient prêts à voter pour y installer le D<sup>r</sup> Chevallier. Une phrase-clé de son raisonnement est la suivante : *L'union aurait été possible, en effet, sur le nom d'un élu d'une des deux listes du centre*. Pour lui, l'échiquier politique était constitué de deux courants modérés, MRP et SFIO, encadrés par deux extrêmes, RPF à droite et PCF à gauche. La *mystique gaulliste*, pour reprendre l'expression de R. Hamel, avait fortement décalé le curseur vers la droite et le RPF, mais ce n'était, aux yeux du chirurgien, qu'un accès de fièvre.

Cet épisode, malgré les apparences d'une défaite, montrait que le MRP et sa figure de proue étaient bien la charnière de la vie politique vendômoise, pouvant établir des passerelles d'union vers la droite ou (et) vers la gauche. Toute la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle confirmera cette analyse, au fil des municipalités de Vendôme.

Le D<sup>r</sup> Chevallier se posait et posait bien des questions à propos de la démarche politique du RPF et de la volonté affichée de certains de ses dirigeants de mettre le communisme hors la loi : *Et en quoi consistera cette mise hors la loi ? Comment la réaliserez-vous ? Les élections se sont faites en effet sous le signe de la peur du communisme : « aucune alliance avec les communistes ». Mais alors pourquoi avez-vous proposé un poste d'adjoint à M. Péricat ? Et comment étiez-vous prêts au début à faire liste commune avec lui ?*

Ou encore sur le programme social de la mouvance gaulliste : *Les élections se sont faites aussi sous l'influence du mécontentement dû en particulier au coût de la vie et à la difficulté du ravitaillement. Le jour du scrutin, un des leaders du RPF exposait que l'on s'était habitué à trop bien vivre et rappelait que dans son enfance on ne mangeait pas de viande. Est-ce que le programme est de restreindre la consommation de la viande et d'abaisser le standard de vie ?<sup>507</sup>*

De fait, la société française était traversée de très vives tensions, générées par les difficultés de la vie quotidienne et la mise en doute des capacités du gouvernement à les résorber. G. Chevallier n'était pas habilité à rédiger un éditorial du *Vendômois*, mais il pouvait y publier une « tribune libre ». Celle du 27 novembre 1947 était significativement intitulée « Inquiétude ». « Docteur, gardez-vous à gauche ! Docteur, gardez-vous à droite ! », tel aurait pu être le titre :

*Après les élections municipales un journaliste américain avait conclu : la guerre civile se rapproche en France. C'est malheureusement vrai.*

---

<sup>506</sup> Ibid.

<sup>507</sup> Ibid., 13 novembre 1947.

[...] Les grèves répétées et souvent exploitées par la politique, l'émeute de Marseille, les événements de Roumanie, de Pologne, de Tchécoslovaquie ont provoqué la crainte justifiée du communisme et ne peuvent que servir au succès du RPF. [...] Les ministères précédents ont d'ailleurs mauvaise presse auprès des partis de l'opposition, qu'ils soient de droite ou de gauche : « Voilà où nous a conduits la politique perverse des partis malfaisants et des ministres imbéciles », dit M. Gaspard. « Cette fois le peuple dit "non" et se dresse contre la politique des incapables, des affameurs et des traîtres », dit M. Hamel. Ne trouvez-vous pas le rapprochement suggestif ?

[...] Et dans ce journal, où je ne puis pas dire toute ma pensée, peut-être me sera-t-il permis de donner encore une précision : Le rédacteur du « Travailleur » dont parle M. Gaspard dans son article du 20 novembre sait en effet très bien que les accusations de collusion, d'alliance avec les communistes qu'on a si souvent formulées contre le MRP dans ce journal sont de pures calomnies. Ceux qui aident les communistes sont plutôt ceux qui font comme eux une campagne systématique de mécontentement. Un journaliste disait récemment qu'ils ont autant de responsabilités que ceux qui font des grèves.<sup>508</sup>

L'engagement politique était une activité à plein temps, semée d'embûches et de chausse-trappes, ce dont G. Chevallier prenait bien la mesure en 1947. Et justement, cette année marquait un tournant propice, puisque le chirurgien était professionnellement atteint par la limite d'âge. Le 31 juillet 1947, attendu qu'au cours de sa longue carrière comme chirurgien de l'Hôpital, le D<sup>r</sup> Chevallier a rendu d'éminents services en prodiguant ses soins avec un dévouement exemplaire, il se vit conférer l'honorariat à l'unanimité de la commission administrative<sup>509</sup>.

### **1948-1949 : le paysage politique se recompose.**

Au début de 1948, on continuait de faire passer la justice sur les drames ou affaires qui avaient marqué les années d'occupation : en janvier, au procès Mortier, on évoquait certaines obscurités entourant l'arrestation d'Yvonne Chollet. En février, l'« affaire des parachutistes » de Vendôme passait en cour de justice d'Orléans, devant un public clairsemé – cela n'intéresse plus personne (les deux inculpés furent acquittés). En mars, les époux Calame, agents de la Gestapo, responsables de l'arrestation d'un certain nombre de Vendômois – dont Jean Émond – furent condamnés à mort et exécutés en juin suivant, au fort de Montrouge.

Quoi qu'il en soit, une nouvelle ère s'ouvrait, où l'esprit d'union forgé dans la Résistance trouvait de moins en moins sa place. Le D<sup>r</sup> Chevallier n'avait plus table ouverte à la rédaction du *Vendômois* pour y poser son encier. Encore moins Raymond Hamel ! Articles et éditoriaux étaient exclusivement réservés aux gaullistes, Louis Gaspard et, de plus en plus, François Launay. Michel Bouvard, secrétaire de la section communiste de Vendôme, avançait son explication :

*Les nombreuses remarques qui m'ont été faites depuis quelque temps par certains de nos amis me permettent de penser que les lecteurs du « Vendômois » n'ont pas été sans s'apercevoir du profond changement qu'a subi la rédaction de cette feuille locale.*

*En effet, depuis la Libération nous avons apporté une collaboration loyale et bonnête à ce journal et nous avons réussi à y maintenir, outre l'esprit de la Résistance, le souci d'objectivité et de mesure qui devait animer un journal « d'Union nationale », ce malgré les sérieuses divergences qui séparaient les diverses opinions qui se trouvaient exprimées dans ses colonnes.*

*Or, depuis les élections municipales dernières, par une suite de manœuvres, [M. Louis Gaspard], à la fois gérant du « Vendômois » et banquier RPF, parvenait à éliminer complètement toute participation communiste à la rédaction de son journal. La suite logique de ces manœuvres et de cette situation, c'est la prise de possession du journal par M. François*

---

<sup>508</sup> Ibid., 27 novembre 1947. La petite pique à l'égard de la rédaction ne resta pas sans réponse : Le D<sup>r</sup> Chevallier peut – il le sait bien – dire toute sa pensée dans ce journal. Nous lui demandons simplement de temps à autre de supprimer ou de modifier une phrase dans un article, soit pour éviter des polémiques, soit pour rester dans l'amabilité coutumière de la rédaction. Il accepte d'ailleurs de le faire avec beaucoup de gentillesse. Si cela gênait la libre expression de sa pensée, ça se saurait.

<sup>509</sup> Il fut remplacé par le D<sup>r</sup> Paley [ACHV, Reg. CA, 3 septembre 1947].

*Launay, au moyen d'une augmentation du capital de la SARL « Le Vendômois » qui permet à ce distingué personnage de disposer des 4/5<sup>e</sup> des parts représentant ce capital et du titre de directeur-gérant.*

Après avoir rappelé le passé très vichyste de François Launay à la tête de son journal *Le Carillon de Vendôme* entre 1940 et 1942, M. Bouvard concluait : *On ne peut pas s'étonner, bien entendu, qu'à la suite de cette situation « Le Vendômois » apparaisse comme un journal exclusivement anticommuniste, antisoviétique et antidémocratique ; pas une colonne, pas un article dans les derniers numéros où ne sont déversés la barge réactionnaire, le mensonge et la calomnie, ses armes favorites. Le premier numéro portant la signature de M. François Launay en est un exemple. M. Gaspard peut être satisfait, la tâche qu'il avait commencée sera menée à bien par son successeur et ami [...]*<sup>510</sup>.

S'il est vrai que le Parti communiste fut la cible de choix du *Vendômois*, le repli de l'hebdomadaire sur un seul courant politique priva le D<sup>r</sup> Chevallier d'une tribune non négligeable : sans être sous le feu roulant de la critique, il fut concrètement réduit au silence.

Les premiers mois de 1948 furent marqués par de gros efforts du RPF pour développer son implantation locale, notamment en direction des jeunes. *Le Vendômois* du 4 mars annonçait la création du « Rassemblement de la Jeunesse française » et d'un groupement départemental en Loir-et-Cher ; sa mission était *la formation civique de la jeunesse de France*.

Le 25 avril, les élus PRL Boisrond et Bruyneel étaient à Vendôme pour rendre compte de leurs mandats devant *une nombreuse assistance*. Le journal s'étendit longuement sur le programme politique du PRL, dénonça les erreurs et les conséquences du fameux tripartisme qui avait fait le MRP l'allié des socialistes et des communistes au gouvernement. Le D<sup>r</sup> Chevallier eut tout de même droit à une mention dans la conclusion : *À l'appel de la contradiction, les communistes, malgré la présence parmi eux de leurs représentants, se sont abstenus ; seul le D<sup>r</sup> Chevallier monta sur la tribune pour soutenir le point de vue du MRP*. Nous n'en saurons pas plus...



*Joseph Paul-Boncour, dans les années « 30 » [« L'Illustration »]*

Électoralement, 1948 fut une année calme. En novembre, l'élection des conseillers de la République désigna deux RPF, Boisrond et Le Guyon ; les candidats SFIO (dont Paul-Boncour) et MRP étaient nettement distancés et les communistes laminés.

1949 commença sur la pointe des pieds. Le 6 janvier, *Le Vendômois*, magnanime, saluait le vœu présenté au conseil général par le D<sup>r</sup> Chevallier et adopté : il s'agissait de réserver des places assises aux aveugles ou paralysés dans les cars départementaux. Tant que le chirurgien ne parlait pas de politique... Dans le même

<sup>510</sup> AD 41, 243 PER, *Le Travailleur*, 12 mars 1948.

mois, sa présence fut « remarquée » lors d'une réunion du RPF au Quartier Rochambeau. En mars, il figurait parmi les vice-présidents de la toute nouvelle association locale du « Mouvement national d'épargne ».

Le 5 mars 1949, Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO, était à Vendôme, accompagné de Joseph Paul-Boncour. Venu exposer la politique de son parti, ce n'était certainement pas à l'invitation de G. Chevallier et pourtant ce dernier entraînait en campagne électorale. En effet, son siège de conseiller général était en renouvellement. Sa profession de foi contenait une petite bombe : *Un conseiller général a pour rôle d'étudier d'une façon objective des problèmes concrets, et il le remplit mal s'il se préoccupe de considérations politiques plutôt que des réalités. Il doit surtout avoir, avec l'expérience administrative, le goût de l'initiative et le sens des responsabilités. Il doit savoir aussi s'adapter aux situations plutôt que de conserver des positions doctrinales que l'expérience a pu condamner.*

*C'est pourquoi je me présente à vos libres suffrages sans référence à un parti politique, et décidé à m'inspirer avant tout des intérêts de notre canton, de notre département sans jamais oublier la France. Les électeurs que j'ai déjà rencontrés m'ont paru comprendre cette position. [...]*

Le D<sup>r</sup> Chevallier décidait donc de mettre dans sa poche le drapeau du MRP, qu'il avait porté haut dans les élections précédentes mais dont il mesurait sans doute les limites mobilisatrices au sein de l'opinion vendômoise (le repli du MRP était d'ailleurs un phénomène politique d'envergure nationale). Le changement d'intitulé fut mineur dans la forme : en 1947, il avait conduit la « Liste républicaine d'action communale et familiale » ; les mots « liste » et « communale » ne convenaient pas à la circonstance : ce fut donc l'« Union républicaine, action sociale et familiale »...

La lutte s'annonçait chaude. Le conseiller général sortant retrouvait sur sa route une vieille connaissance : le D<sup>r</sup> Guimond, dont il avait été le confrère à l'hôpital, l'adjoint à la mairie. Celui-ci, devenu président de l'Union commerciale et industrielle, se présentant comme candidat indépendant, ne mâchait pas ses critiques : *La défense du canton de Vendôme est abandonnée et mal faite. Un conseiller général se doit absolument d'intervenir personnellement et à tous moments auprès de tous les services compétents du département pour que son canton soit pris en considération.*

*Je prétends une fois encore que notre canton n'a pas été défendu comme il devait l'être. Que ce soit sur le plan commercial ou industriel où aucune protestation positive n'a été lancée par notre élu et où nous constatons une aggravation des impôts départementaux.*

*Pour les voies de communications : une situation lamentable pour le transport de mes compatriotes sur la ligne de Paris.*

*Pour les sinistrés : voyez où en est la reconstruction de Vendôme, et voyez un peu la reconstruction de Blois. J'adresse mes félicitations au conseiller général de Blois, membre de la commission départementale de Reconstruction. Au moins il s'est occupé de tous les sinistrés blésois sans préférence spéciale pour ceux de son appartenance politique. [...]*

Raymond Mac Leod, président du syndicat d'initiative, tout en proclamant son attachement aux partis modérés, se présentait pour en briser l'esprit de routine. Le serrurier Georges Leleu, *sinistré total*, était le candidat du RPF<sup>511</sup>. À cette époque, la vague du RPF était en net reflux.

L'affrontement le plus rude eut lieu entre les D<sup>rs</sup> Guimond et Chevallier et il eut un témoin et commentateur inattendu, leur confrère Errard : *J'ai assisté sur l'estrade, et bien malgré moi, à la séance contradictoire donnée samedi soir par mon collègue le D<sup>r</sup> Chevallier, candidat au conseil général.*

*J'ai écouté son long exposé, minutieux, sur le fonctionnement et le travail du conseil général de Loir-et-Cher et puis j'ai dû subir une contradiction véhémement entre le D<sup>r</sup> Chevallier et Georges Guimond, autre candidat au conseil général.*

*L'opposition entre ces deux hommes était farouche, personnelle, mais cette discussion finalement ressemblait à une page du délicieux roman de « Clochemerle », écrite par Gabriel Chevallier, qui n'est pas chirurgien, celui-là, mais tout simplement auteur gai.*

---

<sup>511</sup> Georges Leleu ne doit être confondu ni avec Jean Leleu, instituteur et militant communiste actif, ni avec Julien Leleu, conseiller municipal de Vendôme, de tendance modérée.

La pissotière à roulette de « Clochemerle » était simplement remplacée par l'Hôtel du « Gouverneur ». Toutes ces discussions byzantines de petite ville de province ne servent à rien. Il s'agit bien là d'un combat entre frères ennemis qui politiquement ne sont pas éloignés l'un de l'autre<sup>512</sup>. La polémique autour de la destruction de l'hôtel du Gouverneur fit rage et divisa les Vendômois, d'autant plus que le D<sup>r</sup> Guimond fit construire sa pharmacie à l'emplacement du monument rasé<sup>513</sup>.



*L'hôtel du Gouverneur avant et après l'incendie du 15 juin 1940.*

Au soir du premier tour, G. Chevallier arrivait nettement en tête :

Candidat	Canton de Vendôme	Ville de Vendôme
D <sup>r</sup> Chevallier	2 255	1 329
Georges Guimond	917	570
Raymond Mac Leod	262	142
Georges Leleu	957	660
Gérard Goussery (SFIO)	655	307
Raymond Hamel	1 644	909

Les résultats montrent que le chirurgien gardait des positions solides, tant dans la ville que dans le canton. Georges Guimond ne tirait guère profit de son attitude vindicative contre le conseiller sortant ; il ne venait qu'en quatrième position, devancé par le candidat RPF. Le principal adversaire restait le communiste Raymond Hamel. Le registre de G. Chevallier changea radicalement ; lui qui avait proclamé, dans sa profession de foi, qu'un mauvais conseiller général *se préoccupe de considérations politiques plutôt que des réalités*, inversa l'ordre des priorités entre les deux tours :

*Comme en 1945, les électeurs ont à choisir entre un candidat républicain et un candidat communiste, entre la démocratie et le communisme, entre la démocratie qui veut concilier la justice sociale avec la liberté et le communisme qui tend à l'étatisation [...].*

<sup>512</sup> *Le Vendômois*, 24 mars 1949.

<sup>513</sup> Une mise au point très précise a été faite par Gérard ERMISSE dans « Le vandalisme à Vendôme après la Seconde Guerre mondiale », *BSAV*, 2013, T. 2 (en particulier, p. 353-359).

*Le Parti communiste a voulu transformer ces élections cantonales en un plébiscite contre le pacte atlantique et contre le plan Marshall. C'est la suite de l'action qu'il a déjà menée par des grèves dont le résultat a été de nous priver de matières premières et d'énergie ; or la réduction des importations et de l'énergie est la cause principale du chômage qui nous menace [...].*

Les chances d'une victoire à gauche étaient pratiquement nulles, puisque le candidat socialiste Goussery appelait à voter pour la République en barrant la route à ses adversaires, le communisme et le néo-gaullisme. L'attitude la plus originale fut celle de G. Guimond ; il n'était guère question pour lui de persister, sous peine de risquer un désastre humiliant. Surtout, il ne pouvait envisager de donner des voix supplémentaires à son ancien adjoint, aussi proche de lui politiquement que détesté humainement. Il inventa donc une troisième voie : [...] pour assurer l'élection d'un conseiller général digne de notre canton, je me désiste en faveur de notre sympathique compatriote Louis Mouillère, horticulteur bien connu. Je supplie mes électeurs de reporter l'intégralité de leurs voix sur le nom de notre ami Mouillère. Le pharmacien appelait donc à voter pour un homme qui n'était pas candidat au premier tour... Une démarche dont les chances de succès étaient minimales : en additionnant toutes les voix obtenues par Guimond, Mac Leod et Leleu, on restait sous le total capitalisé par le conseiller sortant ; il faudrait encore compter sur 200 à 300 voix socialistes pour renverser la tendance.

Le résultat du second tour fut sans appel et sans surprise :

D <sup>r</sup> Chevallier :	3 859 voix
Hamel :	2 026 –
Mouillère :	1 266 –

Le vainqueur avait enregistré un gain de 1 600 voix par rapport au premier scrutin. Raymond Hamel en gagnait 380 : visiblement, les reports espérés par Guimond et ses amis n'avaient pas eu lieu. Il semble que le transfert Guimond-Mouillère n'ait pas été particulièrement apprécié à Vendôme : le chirurgien l'emportait nettement (2 140 voix), devant Hamel (1 103) et Mouillère (882) ; alors que ce dernier avait devancé Chevallier aux municipales de 1947. Mais dans la vie politique locale, le combat électoral Chevallier-Mouillère était appelé à un bel avenir et à d'imprévisibles péripéties.

### ***Maire « à l'insu de son plein gré »...***

*L'Indépendant de Loir-et-Cher* du 10 février 1950 donne quelques explications sur la démission d'Édouard Massé de son poste de maire : Une certaine émotion s'est manifestée à l'annonce de la démission de M. Édouard Massé maire de Vendôme depuis le 31 octobre 1947.

*M. Massé était très estimé à Vendôme, où son passage à la Mairie avait mis en valeur de remarquables qualités d'administrateur. Ce n'est pas, comme on l'a annoncé trop hardiment, à la suite d'un différend quelconque entre lui et son Conseil municipal qu'il a été amené à prendre cette décision, mais uniquement pour des raisons d'ordre strictement personnel.*

*Il avait été déjà très affecté par la mort de sa mère, survenue il y a quelque temps. De plus ses occupations (M. Massé est minotier) souffraient du temps qu'il était obligé de consacrer à ses fonctions. La concurrence est actuellement revenue dans ce corps de métier, où les boulangers peuvent s'adresser au meunier de leur choix pour acheter la farine qui leur est nécessaire.*

*C'est la probité qui a fait agir M. Massé, qui ne voulait pas continuer à assumer une fonction à laquelle le temps ne lui permettait pas d'apporter tous ses soins.*

*Il est toutefois à noter que M. Massé reste conseiller municipal [...]. Il semble bien que le microcosme politique local ait été pris de court par ce retrait<sup>514</sup>.*

---

<sup>514</sup> Le 9 janvier 1950, Édouard Massé présidait une réunion extraordinaire du conseil municipal, pour laquelle six conseillers d'horizons politiques divers s'étaient fait excuser. L'objet principal était une pétition des habitants du quartier de la gare contre le bruit auquel ils étaient exposés. En tout cas, rien n'y faisait apparaître un éventuel malaise [AMV, 1 D10, Registre des délibérations municipales].



*« L'Indépendant de Loir-et-Cher » annonce la démission  
du maire de Vendôme, Édouard Massé.*

Les archives de G. Chevallier contiennent un résumé manuscrit de la période correspondant aux douze premiers jours de février 1950. Il reflète assez bien le climat et les manœuvres qui accompagneront la transition : *M. Édouard Massé, maire de Vendôme, a démissionné le 31 janvier. Nous sommes allés ensemble chez le sous-préfet et nous avons insisté tous les deux pour qu'il retire sa démission.*

1<sup>er</sup> février. *Il a seulement consenti à réunir ses adjoints le lendemain à la mairie devant M. le Sous-préfet, pour étudier la situation. M. Gaspard a déclaré qu'il était le second élu de la majorité et a envisagé l'avenir. Il n'a pas le temps, il travaille 16 heures par jour. Il reste deux candidatures possibles, de la même liste : Mouillère, Chevallier.*

*Si le Dr Chevallier a le temps... Sinon Mouillère, dit M. Massé.*

*Le Dr Chevallier insiste encore pour conserver M. Massé.*

*Mais déclare qu'il prendra le temps et acceptera s'il est élu.*

*Mais ne pose pas sa candidature.*

*Tout le monde comprendra qu'il ne puisse collaborer avec M. Mouillère. Comme avec M. Massé. Les autres au moins n'ont pas fait coller des affiches sur les murs contre lui.*

Mais surtout, ce document rédigé par G. Chevallier relate la manière dont il vécut chaque moment important de cette montée vers le fauteuil de premier magistrat de la ville :

Sa[medi] 11 février. *J'ai appris par Leleu que Esnault Rozet avait fait toute une campagne contre moi... Et que les PRL avaient eu une réunion le vendredi soir 10 février : Massé m'avait beaucoup défendu. Finalement on avait rédigé un papier qu'on me demanderait de signer ; pas bien méchant.*

*Un quart d'heure avant la séance du conseil, je passe chez M<sup>me</sup> Lefevre. Elle savait par M<sup>me</sup> Gaspard que si je signais le papier je serais élu. Si je ne le signais pas, ils démissionneraient et ce serait la dissolution du conseil. M<sup>me</sup> Errard avait déclaré à M<sup>mes</sup> Lefevre et Gaspard : c'est le D<sup>r</sup> Chevallier qu'il faut nommer, il n'y a que lui d'intelligent !!*

*J'arrive à la réunion du conseil à 8h 45. Salle pleine de monde. M. Christian avec des élèves de 6<sup>e</sup>, Charles Bourgoïn, etc. À 8h 55 ou 9h, j'étais assis à ma place, Boulay de Courtiras seul avec moi ; les autres dans les bureaux.*

*L'heure des dernières tractations avait sonné : Un conseiller vient me dire qu'Édouard me demande. J'y vais et dans le bureau du maire entrent avec moi Gaspard, Saget, Savoie, Leleu, Cormier, Beauvallet. Gaspard me lit un papier : les conseillers de la majorité..., devant l'assurance de la neutralité promise par le D<sup>r</sup> Chevallier, ils ont décidé à la majorité, c'est-à-dire tous sauf Esnault Rozet, de lui accorder leur confiance...*

*Je remercie le groupe RPF... De mon côté je ne veux être qu'un administrateur et non le représentant d'un parti politique... J'ai demandé qui d'entre eux était inscrit au RPF... Pas un, dit Gaspard – Pardon, moi, dit Saget. – En tout cas, pas le quart, dit Gaspard, mais nous sommes tous des PRL – Pardon, dit Beauvallet, je suis radical et je reste radical.*

*Alors je leur ai expliqué que c'était eux qui faisaient de la politique. Que si M<sup>me</sup> Émond me demandait de ne pas voter les subventions aux parents d'élèves de l'école libre, j'aurais le regret de refuser de signer. Qu'ils savaient bien que je ne faisais de politique ou que c'était à peu près la même que la leur avec un peu plus de tendance sociale [...].*

Enfin, le D<sup>r</sup> Chevallier ne signa pas le papier et revint dans la salle où se joua l'acte décisif :

*Présidence du doyen d'âge, M. Péricat. Il lit les articles du code : « deux tours à la majorité absolue... » Et dit : nous allons procéder au vote.*

*Hamel : mais y a-t-il des candidats ?*

*Personne ne répond...*

*Parce que s'il y avait un candidat qui accepte de réclamer plus de libertés communales – comme prévoir la constitution, la réforme des finances locales, la paix – nous pourrions voter pour lui (ils avaient probablement envie de voter pour moi). [...]*

*Personne ne dit rien. Édouard n'a pas ouvert la bouche pour me proposer. Ce qui valait mieux.*

*Dans ces conditions, dit Hamel, nous proposons M. Boulay. On vote : 23 votants, 4 bulletins blancs, 19 suffrages, 6 voix pour Boulay, D<sup>r</sup> Chevallier 11 voix ; 2 à Mouillère (probablement Esnault-Rozet et Dujardin ?).*

*Les 4 bulletins blancs (D<sup>r</sup> Chevallier et ensuite ?? Mouillère, Gaspard ou M<sup>me</sup> Émond, Violette).*

*Mes 11 voix ?? Fisseau, Lorvet, Leleu, Cormier, Beauvallet, Savoie, Massé, Boulay (?), Saget (?), Gauthier, M<sup>me</sup> Émond, Violette (?).*

*Édouard croit que les socialistes n'ont pas voté pour moi.*

Après avoir remercié le conseil de la confiance qui lui était accordée, le nouveau maire affirma : *je ne veux être qu'un administrateur et non le représentant d'un parti politique*. Pour les adjoints, les choses s'engagèrent simplement : Gaspard fut désigné en premier, Fisseau en second. L'accord était unanime à prolonger l'expérience des quatre adjoints. Le D<sup>r</sup> Chevallier proposa un poste à Édouard Massé (demeuré conseiller) qui se refusa et proposa deux noms : Leleu (Julien) et Gauthier.

Les communistes demandèrent une brève suspension de séance pour se concerter. À la reprise, ils présentèrent la candidature d'Alfred Péricat. Peut-être se disaient-ils qu'en ajoutant à leurs six voix les deux socialistes et les quatre MRP, le RPF pouvait être battu. Il n'en fut rien et Leleu devint sans problème troisième adjoint en réunissant seize voix sur son nom. Sans se décourager, le groupe communiste reprit le même scénario pour le dernier poste à pourvoir, avec le même verdict : Gauthier fut élu quatrième adjoint. Si le maire avait changé, le PCF était toujours relégué dans l'opposition et il n'allait pas tarder à jouer son rôle avec de vifs éclats.



# VENDÔME

## M. LE DOCTEUR CHEVALLIER

### est élu Maire de Vendôme

Le Conseil municipal de Vendôme s'est réuni sous la présidence de M. Alfred Péricat, doyen d'âge, afin de procéder à l'élection du maire, en remplacement de M. E. Massé, démissionnaire.

M. le Docteur Gabriel Chevallier, conseiller général et déjà premier adjoint, a été élu maire au premier tour de scrutin par 11 voix contre 9 à M. Maurice Boulay, 2 à M. Louis Moullière, 14 bulletins blancs sur 23 votants.

Du fait de l'élection de M. le Docteur Chevallier au poste de maire, M. L. Gaspard, second adjoint, est devenu 1<sup>er</sup> adjoint. Et par suite de la démission de M. Paul Dujardin, 2<sup>e</sup> adjoint, M. Albert Fasseu est devenu 2<sup>e</sup> adjoint. Il y avait donc lieu à pourvoir des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> adjoints. M. Julien Lelou a été élu au 1<sup>er</sup> tour 3<sup>e</sup> adjoint par 16 voix contre 6 à M. Alfred Péricat et 1 à M. Georges Gauthier. Enfin, M. Georges Gauthier a été élu quatrième adjoint au premier tour par 15 voix contre 8 à M. Péricat.

**LA PERSONNALITÉ**  
**DE M. LE DOCTEUR CHEVALLIER**

M. le Docteur Gabriel Chevallier, originaire de Normandie, s'est installé à Vendôme en 1919 après avoir été interne des hôpitaux de Paris. Depuis cette date, il est chirurgien de l'hôpital et au retour de la guerre en 1919 il a ouvert une clinique chirurgicale à Vendôme.

En dehors de son activité professionnelle, il s'est occupé de questions très variées et a été nommé dans les multiples comités : vice-président du dispensaire d'hygiène sociale ; président de l'Association des parents d'élèves du lycée et du collège et président de l'Union régionale des Associations de l'Académie de Paris, membre du Comité du

Centre national des sinistrés de Vendôme.

Alors qu'il n'avait jamais été candidat à aucune élection, M. le Docteur Chevallier a été élu après la libération conseiller municipal de Vendôme en tête de la liste de la résistance et est devenu adjoint au maire de Vierzon. Il a été réélu conseiller municipal en octobre 1947. Il a été élu conseiller général du canton de Vendôme en septembre 1945 et réélu dans cette fonction au renouvellement de 1949. Il est secrétaire de l'assemblée départementale et président de la commission des travaux publics.

Élu député du Loir-et-Cher à l'Assemblée constituante en octobre 43, il n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat pour la deuxième Assemblée constituante.

Nous adressons nos félicitations à M. le Docteur Chevallier pour son élection comme maire de la deuxième ville de notre département, et formons des vœux pour que Vendôme, sous son autorité, après s'être reconstruite, se développe et connaisse bonheur et prospérité.



#### Un bœuf devenu furieux doit être abattu par les gendarmes

Jeudi soir, plusieurs bouchers procédaient au déchargement d'un wagon de bœufs pour le mardi gras, lorsque trois des animaux s'échappèrent.

Deux des bêtes ne tardèrent à être rattrapées, mais la troisième devenue furieuse continua sa course vers le hameau de la Garde. Devant l'impossibilité de capturer l'animal qui risquait par ailleurs de causer de graves accidents, les bouchers firent appel à la gendarmerie.

Les gendarmes se rendirent sur les lieux ; l'animal se trouvait toujours au hameau de la Garde. Atteint à la tête par un premier coup de feu, le bœuf s'abattit, mais se relevant quelques secondes après il fonça sur les gendarmes. Atteint d'un deuxième coup de feu, il s'écroula tué net.

*« La Nouvelle République du Centre-Ouest », 13 février 1950*

La presse régionale salua sans enthousiasme, mais plutôt positivement cette élection. *La Nouvelle République* du 13 février rappela l'implication du nouveau maire dans diverses institutions et associations locales et régionales : *En dehors de son activité professionnelle, il s'est occupé de questions très variées et a été nommé dans de multiples comités : vice-président du dispensaire d'hygiène sociale ; président de l'Association des parents d'élèves du lycée et du collège et président de l'Union régionale des Associations de l'Académie de Paris, membre du Comité du Centre national des sinistrés de Vendôme.*

Cette péripétie municipale laissait une image confuse : un maire RPF (Massé) démissionnaire laissait la place à son adjoint, élu MRP en 1947 (Chevallier), tandis que l'autre adjoint, RPF (Gaspard) se refusait pour accepter finalement d'être premier adjoint. Le nouveau maire (Chevallier) ne pouvait envisager de travailler avec Moullière comme adjoint, alors que celui-ci avait été le mieux élu sur la liste MRP. Le rendez-vous municipal suivant verrait le premier adjoint, ex-RPF, faire liste commune avec l'ex-MRP qui rêvait d'être calife à la place du calife Chevallier. Dans cette guerre de tranchées politique, les fossés idéologiques se comblaient très vite devant les ambitions personnelles...

La première réunion du conseil présidé par G. Chevallier eut lieu le 20 février. Le maire avait à peine signalé un ordre du jour chargé qu'André Souriau (PCF) demanda la parole, qui lui fut refusée tant que les questions jugées importantes n'avaient pas été traitées : réfection des chemins vicinaux, création d'un crédit provisionnel pour le chômage, remise en logements de la Maison des œuvres, réouverture du théâtre-cinéma, appui aux syndicats d'initiative...

Souriau revint à la charge, en demandant des explications au sujet de l'inhumation de Marcel Bisault. Le Dr Chevallier persista dans sa volonté de considérer ce point comme une question diverse, à évoquer une fois l'ordre du jour épuisé. On décida de voter pour savoir s'il fallait en parler maintenant ou en fin de

réunion. R. Hamel demanda le vote à bulletins secrets. Un sifflet jaillit dans le public. G. Chevallier s'énerma, menaçant de faire expulser les trublions et évacuer la salle s'il le fallait. Le vote donna onze bulletins favorables au report en fin de séance contre huit.

Conseil municipal. 20 février 1950  
 Affiches le 20 fé. - Déjà le 19 fé.  
 " Par haine de la classe ouvrière, ...  
 Lemaire. 1° Affiches blanches  
 2° Apposés sur les monuments publics.  
 Menaces antérieures  
 M. M. Leleu  
 Quelle que doit votre décision  
 Le corps sera transporté à la Bourse du Travail  
 Si vous ne donnez pas l'autorisation  
 nous passerons outre  
 et pour nous en empêcher il faudrait  
 que vous ameniez 2 ou 3 Compagnies de CRS  
 M. M. Terny. en  
 On a envisagé un ordre de brayage à 5h  
 & une manifestation devant la Mairie  
 Contre le Maire  
 Je dois dire que M. Bisault était  
 tout à fait opposé  
 M. Souriau : J'ai l'ordre dans ma  
 poche. Je ne le lancerai pas mais  
 je ne réponds pas de ce que feront  
 les troupes

Extrait du résumé manuscrit de la réunion du 20 février  
 1950 [archives Chevallier].

La température monta encore de plusieurs degrés lorsque R. Hamel prit la parole pour déclarer : *Le groupe communiste quitte la table du conseil, M. le Dr Chevallier s'appuyant sur une loi qu'il ne précise pas pour refuser des explications.* Sur ces paroles, les conseillers communistes se levèrent comme un seul homme et quittèrent la table. Toujours solide dans sa documentation, le maire se mit à lire les articles de la loi municipale de 1884, qui justifiaient sa position. Ceci sous les cris et les hurlements des militants communistes présents dans la salle. Les conseillers de la majorité se mirent à leur tour à protester avec véhémence contre les auteurs du chahut. Le maire appela la police pour faire évacuer la salle et un *brouhaha indescriptible* régna jusqu'à l'exécution de cet ordre.

Puis la séance reprit, ponctuée par le retour progressif des conseillers communistes à la table des délibérations. L'ordre du jour fut déroulé, sans incident. Lorsque tout fut traité, les communistes revinrent à la charge : *MM. Souriau et Hamel redemandent des explications au sujet du refus de dépôt du corps de M. Bisault à la Bourse du Travail, M. le Dr Chevallier déclare que leur attitude outrageante en début de séance et les incidents provoqués par M. Leleu ne leur permettent pas de réclamer quoi que ce soit et la séance est levée*<sup>515</sup>.

Dans le même numéro du *Vendômois*, un second article était consacré aux *violents incidents* qui avaient marqué la séance, ce qui permet de mieux en cerner le contenu et témoigne de l'écho important que le

<sup>515</sup> *Le Vendômois*, 23 février 1950.

journal de L. Gaspard voulait leur donner. Il semble que ces manifestations n'avaient rien de spontané : *Dans l'après-midi du lundi 20 février, un certain nombre d'affiches manuscrites invitaient les membres du Parti communiste à assister à la séance du conseil municipal du soir. Sur les 70 personnes environ qui assistaient effectivement à cette séance il y avait une quarantaine de communistes.*

Le personnage-clé a été Jean Leleu (à ne pas confondre avec Julien, conseiller RPF) : *M. Jean Leleu, qui n'est pas électeur à Vendôme, mais à Saint-Ouen, qui est fonctionnaire, donc payé par les deniers des contribuables, à quelque opinion qu'ils appartiennent, orchestrait le chabut. C'est lui, vraisemblablement, qui a dit aux conseillers communistes de quitter la table de délibération. C'est lui encore qui a pris à partie les membres du conseil municipal qui continuaient de siéger. Il a été d'ailleurs outrecuidant, voulant ordonner à M. le Dr Chevallier de s'asseoir, se laissant aller à dire : « Chevallier, asseyez-vous ! »<sup>516</sup> Gaspard, dans le but de rétablir un minimum de sérénité, rappela que par une coïncidence pénible ce jour est le sixième anniversaire de la rafle faite par la Gestapo, au cours de laquelle quinze arrestations furent opérées, qui se sont traduites par onze déportations, dont six Vendômois ne sont pas revenus<sup>517</sup>. Ce rappel au souvenir de la Résistance, qui eût peut-être rétabli le calme quelques années plus tôt, ne rencontra guère d'écho : Vendôme vivait bien une autre ère de son histoire politique.*

Si les militants communistes étaient bien décidés à maintenir une très forte pression sur le conseil municipal de Vendôme, le Dr Chevallier était tout aussi déterminé à ne pas s'en laisser compter. Aussi, le 27 février, prit-il la précaution d'assurer la police de la salle avant le début de la séance : tous les non-électeurs furent expulsés. Mais sur la quarantaine d'assistants, la moitié étaient des communistes ; et finalement, il n'y eut qu'une expulsion en cours de réunion.

Le sujet de discorde du 23 février refit surface : *En fin de séance M. le Maire donne lecture d'une demande écrite de M. Péricat, tendant à obtenir des explications sur un certain nombre de points concernant l'inhumation de M. Bisault. Bien que n'étant pas tenu de fournir ces explications, M. le Dr Chevallier les a données. De cet exposé documenté et précis il résulte que la loi faisait une obligation au maire d'agir comme il l'a fait. La lettre d'Alfred Péricat était un interrogatoire-réquisitoire :*

[...] 1°) *Pourquoi M. le Maire et son premier adjoint ont-ils refusé le dépôt du corps de notre camarade Marcel Bisault à la Bourse du Travail, alors que leurs pouvoirs leur permettaient de donner cette autorisation ? [...]*

2°) *Pourquoi le corps de notre regretté camarade n'est-il pas passé par la Mairie, où M. le Maire avait convié les conseillers municipaux et les représentants des organisations démocratiques d'Anciens Combattants, de Déportés et Victimes de guerre ?*

3°) *Pourquoi M. le Maire a-t-il mal reçu M<sup>me</sup> Bisault et son fils, lorsque ceux-ci ont été confirmer la demande de dépôt du corps à la Bourse du Travail ?*

4°) *Pourquoi M. le Maire a-t-il jugé nécessaire de mettre à la porte de son cabinet le fils du défunt ?*

5°) *Pourquoi M. le Maire et MM. les adjoints, représentant le conseil municipal de Vendôme, ne sont-ils pas entrés au cimetière pour rendre le dernier hommage au disparu ?*

Le Dr Chevallier commença par une réponse péremptoire : *J'ai agi dans la circonstance, en vertu des pouvoirs que je tiens de la loi et de mes fonctions, et non comme représentant du conseil municipal, mais de l'autorité supérieure, en conséquence, je ne dois aucune explication. Puis, bon prince, il accepta de s'expliquer à condition que la salle ne se livre*

---

<sup>516</sup> Jean Leleu était une « bête noire » de L. Gaspard, qui écrivait encore à son sujet : *Au cours du meeting qu'il tint, accroché à la grille de la mairie, le lundi 20 février, Leleu (Jean), provisoirement instituteur au service de la République capitaliste française, mais futur dirigeant de la République populaire et démocratique des Gaules, nous a nommés, le Dr Chevallier et moi, balayeurs.*

[...] *J'ai probablement plus balayé dans ma vie que mon futur patron Leleu (Jean). C'est ainsi que lorsqu'un Vendômois vint me tenir compagnie à la prison boche de Blois, j'étais en train de balayer ma cellule [Le Vendômois, 2 mars 1950].*

<sup>517</sup> Ibid. L. Gaspard était particulièrement habilité à évoquer le souvenir de cette rafle, liée à l'hébergement d'un équipage allié s'étant écrasé aux environs de Vendôme ; s'il avait, avec P. Dujardin, échappé d'extrême justesse à l'arrestation, il n'en avait pas été de même pour son épouse, morte en déportation [Voir GASPARD (François), « Le prix d'une vie », BSAV, 2020, p. 159-172 ; LOISEL (J.-J.) et PASQUIER (J.-C.), *Op. cit.*, 2004].

à aucune manifestation ; et il commença par le dernier point : *M. le Maire est allé aux obsèques, bien qu'il n'ait pas reçu d'invitation, comme diverses personnalités en ont reçu.*

*« J'avais pensé prononcer une allocution comme maire et comme Président du Comité de Libération, mais je n'y ai pas non plus été invité. » [...] Dans ces conditions, le Maire qui avait d'autres engagements a quitté le cortège à l'entrée du cimetière.*

Puis il passa à la troisième question : *« Je n'ai pas mal reçu M<sup>me</sup> Bisault le jeudi 16 février. J'ai protesté parce que son fils a été impertinent. M<sup>me</sup> Bisault ne l'approuvait pas. »*

Réponse à la question suivante : *« Je n'ai pas mis ce jeune homme à la porte, c'est lui qui est parti en claquant la porte et en m'injuriant (salaud !) parce que je lui avais dit : "M. Bisault est mort pour la France et pour son parti", ce qui me paraît évident. »*



*L'instituteur Marcel Bisault, ici à la tribune en 1936, dans une manifestation du Front populaire, fut une figure importante de l'histoire sociale et politique de cette période. Résistant, il fut arrêté, torturé et laissé pour mort dans une carrière où son corps ne fut retrouvé qu'après plusieurs années*

Quant à sa réponse négative à la première question, le maire avança deux justifications :

1°) *Parce que c'était la loi.*

2°) *À cause de l'attitude et des menaces de M. Leleu, instituteur, au cours d'une démarche qu'il a faite à la Mairie avec M. Boulay, le jeudi 14 février.*

*« Au cours de cette entrevue et dès son début, M. Leleu a déclaré : "Quelle que soit votre décision, le corps sera déposé à la Bourse du Travail, car si vous ne donnez pas votre autorisation, nous passerons outre et à moins d'amener deux ou trois compagnies de CRS, vous ne pourrez pas nous en empêcher". »*

*Après une déclaration de ce genre, le Maire n'avait qu'à faire respecter la loi<sup>518</sup>.*

Dans cette même séance, le D<sup>r</sup> Chevallier revint sur l'attitude de Jean Leleu, son interlocuteur le plus véhément : *En résumé, la responsabilité du refus de la Bourse du travail revient 1° au Maire ; 2° à la loi, aux règlements et aux instructions ; mais aussi 3° à M. Leleu, à son attitude et à ses menaces.*

*Vous l'avez vu à l'œuvre lundi dernier : coups de sifflet, « c'est moi qui parle, Chevallier asseyez-vous ».*

<sup>518</sup> AMV, 1 D10<sup>51</sup>, Registre des délibérations municipales, 27 février 1950.

*Et M. le Maire expose les procédés de discussion de M. Lelou. Pour lui on insulte toujours la classe ouvrière, le corps enseignant, ou les électeurs, ou M. Bisault. À cela s'est ajoutée la menace de démission des élus communistes pour entraîner la dissolution du conseil municipal...*

*Le refus de la Bourse du travail, qu'on monte en épingle, n'avait rien d'un outrage. Le dépôt mortuaire de l'hôpital est une pièce très convenable. Ce n'est pas du tout la morgue. Mais dès le 14 février, avant même que la Mairie n'ait été prévenue il avait paru un appel du Parti communiste dans « La Nouvelle République » et ce qui était en question, c'était plus l'amour-propre de quelques dirigeants du Parti communiste ou des syndicats que l'hommage à rendre à un résistant.*

*Cet hommage, on pouvait le lui rendre aussi bien et même mieux, et plus unanime en partant de la maison de sa veuve [...]. Jean Lelou devenait la cause de tous les maux : M. Lelou a fait pire.*

*Il a brisé les liens qui existaient encore parmi les membres de la Résistance et du Comité de Libération.*

*Il a amené les membres communistes du conseil à prendre l'attitude antidémocratique qui consiste à ne pas respecter la loi de la majorité ; car vous étiez 8 contre 11, et vous avez obéi au coup de sifflet de ce jeune dompteur et il y a parmi vous un homme qui a aujourd'hui 82 ans [Alfred Péricat].*

*Je me demande quelle éducation il peut donner à ses élèves ?*

*Vous avez quitté la table, en disant que le Maire était l'élu d'une majorité fasciste. [...] C'est votre attitude, l'attitude d'une minorité qui veut s'imposer à la majorité qui est antidémocratique et fasciste. C'est l'attitude de M. Lelou. [...]*

*Dans la rue, il m'a promis le camp de redressement pour apprendre à travailler à ces bourgeois qui ne foutent rien ; et après avoir appris, je serai balayeur de rue. Je ferai simplement remarquer que je n'ai pas pris de vacances depuis huit ans et que M. Lelou ne travaille pas 200 jours par an. [...]*

*Ne parlez pas de l'esprit de classe que je n'ai pas. Ne dites pas que j'ai agi par haine de la classe ouvrière. J'ai probablement rendu plus de services à la classe ouvrière que M. Lelou ou M. Hamel.*

*Je ne bais personne, même pas M. Lelou. Nous avons mieux à faire que de batailler au lieu de travailler.*

Un autre point d'achoppement semble avoir été l'examen trop précipité du projet de budget : M. Gaubert, à qui la parole est donnée, demande qu'un projet de budget soit remis aux conseillers avant l'adoption et proteste contre la précipitation du vote du budget. Il trouve inadmissible de ne pas avoir de précision sur la confection du budget. Inadmissible... Voilà bien un terme qui fit l'effet d'un coup de scalpel dans l'oreille du chirurgien honoraire :

*M. le Maire lui répond qu'il n'accepte pas le mot inadmissible, car il n'avait qu'à se rendre à la Mairie où il aurait pu prendre tous les renseignements désirables, les projets étant à la disposition des conseillers, tout comme les délibérations sont à la disposition des électeurs.*

Le communiste Raymond Hamel revint à la charge et dit qu'il n'est pas venu à la commission des Finances, lors de sa réunion, volontairement parce qu'il a trouvé qu'il n'y avait pas assez de temps pour étudier le budget dans une seule séance, et il demande lui aussi que le projet de budget soit donné à tous les conseillers deux ou trois semaines d'avance.

*M. le Maire lui répond que les instructions sont arrivées le 20 février et que le budget doit être voté le 28 février. Quant à faire distribuer un projet de budget à chaque conseiller, les finances de la ville ne permettent pas actuellement de le faire imprimer ou de le faire ronéotyper. De plus, cela demande un gros travail et les dactylos de la Mairie ne sont pas en état de faire ce travail<sup>519</sup>. Cette insuffisance de personnel pour la dactylographie fut alors un problème récurrent.*

Dans ce ciel municipal zébré d'éclairs, apparaissaient de temps à autre des trouées bleues de consensus. Ainsi, lorsqu'il fut question d'aider les chômeurs dont le nombre croissait inexorablement : M. le Maire expose au Conseil que, par suite de l'augmentation du nombre des chômeurs à Vendôme, il a envisagé deux solutions : soit de créer une caisse de chômage, soit de créer un chantier de travaux. Le chantier serait plus intéressant au point de vue salaire, pour cette main-d'œuvre sans travail.

---

<sup>519</sup>.Ibid.

*Les travaux qui pourraient être exécutés seraient le remblayement d'une partie des terrains des Grands Prés, destinés à l'installation et à l'aménagement d'un stade d'Éducation physique scolaire. La création de ce chantier pourrait bénéficier de l'aide financière de l'État, sous forme de subventions qui peuvent être attribuées pour les chômeurs. L'unanimité se fit autour du projet.*

Au cours de la même séance, Raymond Hamel demanda une aide pécuniaire pour les familles des grévistes des Établissements FMB et la création d'un fonds de solidarité pour les ouvriers en grève. G. Chevallier, après avoir souligné les qualités professionnelles et morales du patron, André Boule, proposa la gratuité de la cantine scolaire pour les enfants des familles nombreuses ; France Émond demanda son extension à tous les enfants des grévistes et ce compromis fut accepté<sup>520</sup>.

Le 17 avril, l'accord fut encore unanime pour la création d'une caisse de chômage qui *permettrait également d'aider les chômeurs qui ne sont pas aptes aux travaux de terrassements*. Avec une subvention d'État, la Ville ne supporterait que 10 % de la dépense, soit 12 francs par jour et par chômeur. Secours d'autant plus nécessaire que *de nouveaux licenciements sont envisagés à Vendôme, en particulier dans les tanneries*.

### ***Se garder à droite, à gauche, de tous côtés...***

Les incidents émaillant les séances du conseil municipal ne se produisirent pas qu'avec les conseillers communistes. En août 1951, le climat devint à nouveau orageux lorsque le maire proposa de porter de 200 000 à 300 000 francs l'aide à l'école libre pour le chauffage des classes ; jusqu'alors, celle-ci était uniquement destinée à l'achat des fournitures scolaires pour les élèves des familles nécessiteuses. France Émond (socialiste) protesta immédiatement contre cette proposition :

*On a surpris ma bonne foi, dit-elle, faisant allusion au passé. Il avait été question alors des enfants de familles nécessiteuses, et on a accordé une aide à ceux des familles qui ne l'étaient pas. En outre, je n'ai pas été convoquée à la commission d'assistance.*

Le maire se déclara choqué d'entendre dire à M<sup>me</sup> Émond qu'elle avait été trompée et il apporta un démenti formel à ses affirmations : *Il n'a jamais été question, précise M. le Maire, de familles nécessiteuses, cette expression ne pouvant administrativement s'appliquer à Vendôme qu'à des cas très rares. La formule employée a été celle de familles éprouvant des difficultés. D'ailleurs on ne voit pas comment votre bonne foi aurait pu être trompée puisque, alors, vous vous êtes abstenue au moment du vote. Quant à votre absence de la commission d'assistance, elle est due à votre propre fait : vous n'y assistez jamais, et ce n'est que très rarement que vous participez aux réunions du conseil municipal*. Une telle réponse était bien dans l'esprit de G. Chevallier, toujours prêt à mettre à profit de la moindre faille dans le comportement de ceux qui le contestaient ; il en rajouta même en demandant que le registre des délibérations soit apporté pour prouver que le mot *nécessiteux* n'y figurait pas.

R. Hamel prit le relais, dénonçant cette aide qui était en fait une subvention. Le maire répliqua : *c'est simplement la justice sociale. Pourquoi, en effet, un fils d'ouvrier n'aurait-il pas le droit de fréquenter l'école libre ? Comme l'a dit votre ami Cogniot, « une liberté qui ne donne pas la possibilité de s'exprimer est un leurre »*. Encore un point fort de G. Chevallier : cet homme, pétri de culture classique, capable de citer les auteurs antiques à l'envi, savait aussi exploiter efficacement une phrase d'un discours politique du temps. Mais il ne cachait guère ses susceptibilités et répéta à France Émond *qu'il n'admettait pas les termes dont elle avait usé quelques instants auparavant* : celle-ci décida de quitter la séance. R. Hamel dénonça la *discourtoisie* du maire et on en resta là pour cette fois<sup>521</sup>.

Il ne faudrait pas généraliser et considérer la vie municipale vendômoise comme un pugilat permanent et paralysant. Mais le climat relationnel était tel que les couteaux étaient prêts à surgir à la moindre égratignure verbale. Le 28 novembre 1951, le conseil municipal débattait de l'aménagement du terrain

---

<sup>520</sup> Ibid., 13 mars 1950. Le chantier s'ouvrit le 16 juin. La première tâche fut, aux Grands Prés, l'abattage des peupliers sur la rive du Loir ; cinq chômeurs y étaient employés.

<sup>521</sup> *Le Vendômois*, 30 août 1951.

d'éducation physique scolaire. Le maire évoquait l'obstacle auquel se heurtait le projet qui *nécessiterait la mobilisation de 20 à 25 m<sup>3</sup> de déblais et entraînerait une dépense d'une dizaine de millions, dépense qui ne serait pas subventionnée*. C'est alors que R. Hamel intervint pour réclamer une réalisation rapide des travaux, en raison de la hausse des prix qui s'annonçait par suite de la *politique de guerre poursuivie par le gouvernement*. La réplique du D<sup>r</sup> Chevallier fut instantanée : *Il faudrait que la Russie ne nous oblige pas à nous prémunir contre la menace de ses 75 divisions, et vous pourriez peut-être intervenir dans ce sens auprès de vos petits copains du Kremlin* <sup>522</sup>. En prenant ses fonctions, le maire de Vendôme proclamait, le 11 février 1950, qu'il serait uniquement un « administrateur » ; certes...

Le comportement de certains conseillers, appartenant officiellement au même camp politique que G. Chevallier, prenait un caractère insidieux. Le 25 février 1951, le restaurateur Beauvallet écrivit une lettre au maire, en tant que président de l'Union syndicale des Cafetiers, Hôteliers et Restaurateurs de l'arrondissement de Vendôme. Le conseil municipal avait diminué au mois de décembre 1950 le tarif de la licence et pourtant la préfecture exigeait le paiement sur la base antérieure. Comme Beauvallet était conseiller municipal (élu de la liste RPF), il renouvela sa question oralement, demandant les raisons de cette *fausse manœuvre* et jugeant *inadmissible que les délibérations partent avec un tel retard*. Inadmissible... Le mot à ne pas prononcer à propos de G. Chevallier ! *M. le Maire fait remarquer à M. Beauvallet que ce n'est pas deux mois après qu'il y a lieu de faire la réclamation, mais dans les jours qui suivent la séance. D'autre part, la dactylo doit assurer un service assez chargé, elle est seule pour tout faire. La Municipalité a demandé une sténo-dactylographe et a organisé un concours, mais les résultats n'ont pas été satisfaisants. La Préfecture interdit d'embaucher du personnel supplémentaire*.

Cette insuffisance en personnel de secrétariat fut régulièrement mise en avant par le maire pour expliquer des retards administratifs et elle correspondait certainement à une réalité. Mais elle offrait autant d'occasions aux adversaires déclarés ou dissimulés de G. Chevallier pour dénoncer le paravent derrière lequel il s'efforçait de cacher sa propre responsabilité ; ce fut le cas ce jour-là : *Une vive discussion s'engage entre M. le Maire et divers membres du conseil municipal*.

*M. Mouillère fait observer à M. le Maire qu'il n'a pas à s'en prendre au personnel, que c'est le Maire qui est responsable. M. le Maire proteste.*

*M. Hamel rend responsable la municipalité tout entière et propose un blâme et la démission de la municipalité ; on élit une nouvelle municipalité dans laquelle les communistes accepteraient d'entrer.*

*M. le Maire est disposé à mettre aux voix cette proposition de blâme. M. Leleu veut bien démissionner, mais il n'accepte pas le blâme, parce qu'il est le seul des quatre adjoints qui travaille régulièrement. Il pense que la municipalité n'est pas viable.*

*M. Mouillère rappelle le Conseil à la sagesse et demande que M. le Maire fasse une démarche auprès des contributions directes pour donner satisfaction à M. Beauvallet et qu'on continue l'ordre du jour* <sup>523</sup>.

Ce petit acte de théâtre était lourd de sens : à la moindre altercation, on était au bord du gouffre pour la majorité en place. La minorité communiste sautait sur l'occasion pour mettre la municipalité en difficulté, tout en proposant ses services pour la suite. Julien Leleu – troisième adjoint et RPF – ne se montrait pas très charitable pour ses trois collègues, Gaspard (tête de liste RPF), Fisseau (MRP) et Gauthier (RPF)... Quant à Louis Mouillère, il avait joué une étonnante partition : il avait allumé la mèche de la discorde pour ensuite se présenter comme le modérateur ramenant à la sagesse une bande de gamins excités ! C'est certainement Leleu qui a tenu le propos le plus sensé en déclarant que la municipalité n'était pas viable ; la municipalité, certes, mais il aurait pu englober le conseil municipal dans son ensemble : cet incident montrait en germe ce qui allait surgir lors des élections municipales de 1953.

---

<sup>522</sup> Ibid., 29 novembre 1951.

<sup>523</sup> AMV, 1 D10<sup>52</sup>, Registre des délibérations municipales, 26 avril 1951.

### *La gargouille et les palmiers de M. Mouillère*

Le 10 août 1951, le président du syndicat d'initiative reçut une lettre du conservateur du musée relatant un accident survenu à un enfant dans la rue du Change : il s'était pris le pied dans une gargouille détériorée et, en tombant, s'était blessé et avait sali ses vêtements. Le maire fut aussitôt alerté et le conseil municipal fut appelé à délibérer le 27 du même mois. Louis Gaspard estima que les propriétaires devaient assumer financièrement la réparation de leur trottoir. Louis Mouillère rétorqua qu'elle devait être payée par moitié avec la commune. G. Chevallier recadra le débat : *M. le Maire rappelle que la question concerne les gargouilles et non les trottoirs. Que celle qui est détériorée rue du Change doit être remplacée par le propriétaire.*

L'horticulteur mena un combat d'arrière-garde : *M. Mouillère, propriétaire de cette gargouille – tiens donc !... – proteste d'avoir à la remplacer, alors qu'une entreprise en faisant des travaux lui a détérioré cette gargouille mais ajoute qu'il fera le nécessaire pour la remplacer*<sup>524</sup>. L'affaire fut ensuite enveloppée dans une disposition plus générale concernant la vérification de l'état des gargouilles de Vendôme mais, mine de rien, le maire avait plongé le nez de Mouillère dans sa gargouille.

Le 19 septembre, Louis Mouillère envoya une lettre au maire, *lui faisant connaître qu'ayant cessé toute activité en ce qui concerne les décorations, il dispose actuellement de très beaux palmiers (« Kentia Belmovaria ») en caisses ou en bacs variant de 2 m à 3 m 50 de hauteur (treize plantes).*

*Il a pensé qu'il serait utile au service des jardins de la Ville de posséder ces plantes étant susceptibles d'être appelées à décorer soit la Mairie, le théâtre ou autres monuments au cours de manifestations diverses.*

*Il se ferait un plaisir de les céder à la Ville à un prix anormalement bas, soit 3 500 francs pièce. Ces plantes ont une valeur d'environ 10 000 francs pièce.*

La commission des Finances émit l'avis que la Ville n'avait pas de local pour protéger ces *superbes arbustes* des gelées et remercia l'horticulteur de sa générosité. Sans doute lui prêta-t-on quelques arrière-pensées, puisqu'il éprouva le besoin de se justifier devant le conseil : *M. Mouillère demande la parole pour faire la mise au point de sa proposition de vendre à la Ville de Vendôme un certain nombre de palmiers. Il fait l'exposé suivant :*

*J'ai reçu la visite d'un représentant de l'horticulture venu me demander de lui réserver les palmiers dont je voulais me dessaisir et je lui ai répondu que je ne pouvais lui vendre tout le lot, ayant d'autre part un acheteur éventuel, car auparavant j'avais eu la visite du chef jardinier de la ville de Vendôme qui était venu m'exposer que la Ville ayant des réceptions assez souvent, il serait utile que celle-ci achète quelques arbustes pour servir à la décoration. Je lui ai conseillé de se faire délivrer un bon de commande par l'Architecte pour me permettre de lui délivrer les palmiers. [...] Je sais que M. le Maire était favorable à cette acquisition par la Ville et que c'est la commission qui n'a pas donné son accord et le conseil a suivi la commission*<sup>525</sup>.

### *Les braises de la discorde flambent*

L'année 1952 vit aussi le tonnerre de la discorde gronder sur certaines séances du conseil municipal de Vendôme. Le 19 mai, il y en eut pour tous les goûts et les incidents s'enchaînèrent si bien qu'on resta en séance jusque vers 2 h du matin. Quelques lignes sur les plus notables.

• Ce fut d'abord une intervention de Louis Mouillère, au nom de feu M. Duverger : *je proteste, M. le Maire, contre les paroles que vous avez prononcées au cours d'une réunion de l'Union commerciale et artisanale à propos de la déviation. Vous avez affirmé qu'à l'époque où il fut question pour la première fois de la déviation de la route nationale 10, la municipalité d'alors n'avait rien fait pour éviter cette menace. Or M. Duverger alla voir le ministre compétent avec une contre-proposition qui permettait d'amener les touristes jusqu'au pont Chartrain d'où ils pouvaient se diriger ensuite vers les Grands Prés.* On voyait émerger à la une des délibérations une pomme de discorde qui n'avait pas fini d'agiter les conseils municipaux.

<sup>524</sup> Ibid., 7 août 1951.

<sup>525</sup> Ibid., 26 novembre 1951.

G. Chevallier avait toujours une réponse : *Je vous félicite de votre procédé qui est assez spécial. Vous auriez pu en effet m'avertir, à l'avance, de votre intervention de façon que je puisse vous répondre avec des documents.* Ainsi se confirme bien sa démarche d'homme de dossiers, étudiés en profondeur avant de traiter une question, de façon à fournir, le moment venu, les preuves écrites de son argumentaire. Et il poursuivait : *Je n'ignore pas les démarches effectuées alors par l'Union commerciale. Je l'ai reconnu. Mais les contre-propositions que la municipalité de l'époque présenta étaient irréalisables, et rien ne fut fait, en ce qui concerne le règlement de la circulation pour tenter d'éviter la menace, et, en somme, ce que vous avez proposé, ce sont d'autres déviations !*

- Un autre incident de la soirée concerna P. Dujardin, adjoint RPF, qui demandait une délégation : *M. le Maire trouve anormal que M. Dujardin, qui n'a pas participé aux travaux du conseil municipal depuis deux ans et ne s'est jamais excusé jusqu'ici, éprouve subitement le besoin de se faire excuser pour la présente séance. N'est-ce pas pour tenter de faire admettre sa délégation ?* Il reçut le renfort de France Émond, conseillère socialiste. La délégation fut refusée.

- Il y eut encore quelques noms d'oiseaux qui volèrent autour de la table à propos de la venue du ministre de l'Intérieur, Brune, à l'occasion des « Trois jours de la vallée du Loir »<sup>526</sup>. R. Hamel le traita de *ministre qui aliène l'indépendance nationale*. Le socialiste Lucien Violette s'énerma : *Nous en avons assez de vous entendre toujours critiquer la France et vanter la Russie. Mais allez-y donc là-bas !*

- La question des aménagements sportifs fit encore bouger les lignes. Le rapporteur, Raymond Lorcet, présenta une étude très fouillée : *M. Lorcet propose donc que les Grands Prés soient convertis en centre sportif, qui posséderait, outre la baignade, un stade, un terrain scolaire, des terrains de basket, de volley, de tennis et une salle municipale des fêtes, laquelle pourrait être également utilisée pour des réunions sportives.*

*Les avantages d'un tel projet sont incontestables : proximité du centre de la ville, réduction des services de gardiennage, de vestiaire et de douches ; intérêt de cette proximité pour le commerce local, « accrochage » des passagers qui emprunteront la déviation au cas où celle-ci ne pourrait être évitée, esthétique*<sup>527</sup>.

L. Gaspard fut l'opposant de service, mettant le souci d'économie, des impossibilités techniques, privilégiant le stade de Saint-Ouen. Au moment du vote, Chevallier et les conseillers MRP, ligüés avec les socialistes et les communistes firent adopter le projet Lorcet. Curieuse séance qui vit successivement le maire ferrailer avec un des ténors de sa liste, puis avec le RPF, enfin – ce qui était plus coutumier – avec les conseillers communistes ; ce qui ne l'empêchait de s'allier avec eux pour faire passer un projet ; et que dire de la gauche du conseil qui se déchirait sur un sujet pour mieux se réconcilier sur un autre une heure plus tard. Ainsi voguait cette curieuse barque municipale de Vendôme, prenant parfois des allures de « Radeau de la Méduse », mais traçant tout de même une nouvelle voie pour l'avenir de la ville.

La séance d'octobre 1952 connut de vifs débats. Il s'agit d'abord des ressources financières de la ville ; le D<sup>r</sup> Chevallier plaidait pour l'établissement d'une taxe locale qui aiderait à supporter les dépenses à venir : *nous avons beaucoup de travaux à entreprendre : école et lycée à agrandir, nouvel éclairage qui devra être réalisé très prochainement, réfection des trottoirs, ouverture de la voie nouvelle du Chemin Vert à la Croix Blanche, etc.* Les conseillers RPF, Gaspard en tête, dénoncèrent les dépenses excessives de la Ville. L'examen du problème fut reporté au début de 1953.

Le même scénario se déroula au sujet de la subvention de 800 000 francs au Syndicat d'initiative de Vendôme. Esnault, conseiller RPF, rappela : *Le Syndicat propose, mais c'est la Ville qui dispose. Certes, il a d'excellentes idées, mais c'est tout de même le contribuable qui paie !* Il y eut une petite passe d'armes entre Gaspard et Chevallier : *M. Gaspard, après avoir rendu hommage à l'action du Syndicat d'initiative, ajoute : « les conseillers municipaux sont jaloux des deniers de la ville. »*

*M. le Maire : – et de leurs prérogatives municipales !*

---

<sup>526</sup> Finalement, le ministre de l'Intérieur ne put se rendre à la manifestation vendômoise, *ayant été retenu à Paris par les devoirs de sa charge*. Il fut représenté par son chef de cabinet.

<sup>527</sup> *Le Vendômois*, 22 mai 1952.

M. Gaspard : – exactement ! Il faut penser que le Syndicat d'initiative s'est engagé dans des dépenses importantes. Il y a une limite qu'il faut éviter de dépasser sans penser aux finances de la ville. Finalement, tout le monde fut d'accord pour maintenir la subvention à son niveau.

On laissa pour la fin une question essentielle : et les bains-douches ?

M. Dujardin regrette que Vendôme ne possède pas d'établissement de bains-douches !

D<sup>r</sup> Chevallier : Quand il y en avait, 84 Vendômois seulement le fréquentaient. C'est peu !

Gaspard : Les bains-douches ne sont pas rentables !

Dujardin : Et les « vespasiennes », le sont-elles ? Et pourtant il y en a ! Que diriez-vous si on les supprimait ? (rire général)<sup>528</sup>. Il est vrai que depuis l'« affaire des Accroupis » de 1913, les latrines publiques étaient une traditionnelle source de rigolade pour les Vendômois.

### *Le grand rival professionnel s'efface*

Le D<sup>r</sup> Errard semble avoir été sensible au parfum de la fleur de lis d'« Action française » dans les années trente. Mais il ne s'est jamais lancé dans l'aventure politique, même sur le plan local, ce que sa position de notable aurait pourtant pu autoriser. S'il voulait rester fidèle à ses convictions, il est vrai qu'il avait peu d'espoirs à nourrir sur les rives du Loir. Et peut-être aussi la personnalité – mal connue – du personnage ne le portait-elle pas vers les joutes politiques.

En 1950, il fit plusieurs apparitions dans les colonnes du Vendômois et ce fut pour célébrer les richesses patrimoniales de la vallée du Loir. Dans un registre un peu différent, il rédigea un plaidoyer intitulé « Trois monuments du souvenir » : *Vendôme active sa reconstruction, la majeure partie de ses îlots sont en voie d'achèvement, et il faut espérer que ce qui reste à entreprendre n'attendra pas longtemps. Dans deux ans au plus les injures laissées par la guerre auront disparu, et le centre de la cité, avec ses belles rues bordées de maisons bien construites, offrira au touriste un aspect heureux.*

*Il faut se féliciter que les architectes de la ville nouvelle soient restés dans la note classique et que rien ne vienne heurter l'œil dans leur construction très harmonieuse. Mais à cette ville nouvelle, pour qu'elle se lie au passé, pour qu'elle retrouve son âme, il faut lui redonner ses monuments du souvenir.*

Ces monuments étaient donc au nombre de trois :

- *Si l'on n'y prend garde, avant peu, ceux des Vendômois qui se sacrifièrent et moururent dans les camps allemands, ceux-là seront oubliés ; on oubliera leur sacrifice, leurs souffrances, leur lente agonie et les crématoires où vivants ils furent brûlés. Les déportés ont droit à un monument. Ils ont droit à leurs noms gravés dans la pierre. Et je verrais assez bien ce monument construit rue Potterie, à l'angle de cette rue et de la rue au Blé, là où existent des baraquements destinés à disparaître. L'emplacement est trop petit pour y installer un jardin ; il est suffisant pour y construire un monument veillé par une lanterne des morts. Dans les journées de culte du souvenir le monument aux déportés serait une halte, comme l'est le monument aux morts des deux guerres.*

- *Pendant l'occupation le Boche, à la recherche de métaux non ferreux, a déboulonné de leur socle le poète vendômois et le maréchal libérateur de l'Amérique. Ronsard, qui est bien de chez nous, du Vendômois, de Vendôme, doit retrouver sa place dans la cité. Il serait peut-être superflu de le remonter sur son socle dans la cour de la mairie. À mon avis, Ronsard doit être dans un jardin entouré de roses, motif principal d'un large élément décoratif, dans le goût de la Renaissance, avec une eau vive coulant sur une dalle, avec des bancs, des buissons afin que les fées, les faunes, les ægipans et les dryades viennent à la nuit honorer sa présence vendômoise.*

*Et ce Ronsard en pierre, je le verrais volontiers au square Belot, très fréquenté par les promeneurs de tous âges, qui en mai vont voir « si la rose qui ce matin avait déclose sa robe de pourpre au soleil... »*

---

<sup>528</sup> Ibid., 30 octobre 1952.

• *Quant au maréchal de Rochambeau, c'est une gloire franco-américaine. L'Américain comme le Français souffrent de voir un socle vide sur la place Saint-Martin. Dans un temps où l'on veut rechercher dans le passé tout ce qui peut fédérer les peuples, le maréchal de Rochambeau, avec de Grasse et La Fayette, est bien là pour montrer aux peuples comment à la fin du règne d'un roi on comprenait la démocratie [...].*

*Rochambeau doit être réédifié place Saint-Martin. Reverrons-nous son doigt vengeur désignant la pâtisserie ou le restaurant d'en face ? Nul ne le sait. En 1950, les conceptions sculpturales évoluent, et, pour ma part, je suis assez impressionné par une admirable statue équestre, celle d'Albert I<sup>er</sup> à l'entrée du cours La Reine. On peut concevoir qu'après la victoire, Rochambeau a vu défiler devant lui ses troupes victorieuses [...] et peut-être entrevu les conséquences mondiales de la libération de l'Amérique<sup>529</sup>.*

Au printemps suivant, quand les roses ouvraient à nouveau leur robe de pourpre au soleil, la nouvelle éclata comme une bombe dans le microcosme vendômois : le D<sup>r</sup> Errard est mort. Il était décédé subitement, en quittant l'hôpital de Vendôme où il venait d'opérer. Il n'était âgé que de 61 ans.



*La tombe du D<sup>r</sup> Errard, au cimetière de Vendôme.*

Lors de ses obsèques, le ciel vendômois avait une grosse crise de larmes, ce qui n'empêcha pas la foule de suivre la cérémonie : *Une profusion de fleurs témoignait des regrets que le défunt avait laissés parmi le corps médical et dans la population. Le char funèbre était précédé des orphelines du Saint-Cœur et encadré par des religieuses de cette communauté.*

*À l'issue de la cérémonie qui eut lieu à la chapelle du Saint-Cœur, l'archiprêtre de la Trinité qui officiait évoqua la mémoire du disparu puis, successivement, le docteur de l'hôpital, les docteurs Gamard, Paley et Dumont prirent la parole pour retracer la vie si remplie du D<sup>r</sup> Errard [...]. Le discours du D<sup>r</sup> Paley, derrière le conformisme de l'exercice, exprimait une réelle et sincère émotion :*

*Interprétant les sentiments du corps médical et du personnel infirmier de la clinique et de l'hôpital, je ne voudrais pas laisser le D<sup>r</sup> Errard quitter les lieux qu'il a tant aimés et où il a passé la moitié de sa vie, sans lui dire encore une fois merci.*

*Merci, au nom de ses confrères, pour lesquels plus qu'un confrère, il devenait vite un conseiller et un ami ; il accueillait les jeunes avec une bienveillance paternelle. Non seulement il nous faisait profiter des fruits de sa longue expérience, mais il nous épaulait largement dans les cas difficiles et par son dynamisme bien connu, nous rendait confiance en nous-mêmes et foi dans l'avenir.*

*Merci au nom des sœurs du Saint-Cœur qui faisaient tellement partie de son horizon qu'il ne pouvait rester longtemps loin d'elles. Il leur confiait tous ses projets, ses joies et ses peines.*

*Merci au nom de ses infirmières du Saint-Cœur et de l'hôpital. Si elles tremblaient souvent devant lui, bien vite elles s'apercevaient que, sous cette rudesse, il cachait un cœur d'or et elles aimaient ses commandements vifs et enjoués.*

Heureusement que certains hommes sont mortels car, sans la notice nécrologique qui répond en écho à leur disparition, leur biographie serait un trou noir... Celle du D<sup>r</sup> Errard éclaire de quelques lueurs sa jeunesse : *Issu d'une famille d'universitaires, après d'excellentes études au lycée de Troyes, il s'inscrivit à la Faculté de Médecine de Paris. Attiré vers la chirurgie par une vocation impérieuse, il passa brillamment le concours de l'internat des Hôpitaux en 1913 et devint interne de chirurgie l'année suivante.*

La guerre éclata alors que sa formation n'était pas achevée, mais elle lui donna la possibilité d'enrichir considérablement son expérience : *Mobilisé en 1914, il ne tarda pas à faire partie sous la direction de son maître, l'excellent chirurgien Robert Proust, d'une des premières formations chirurgicales mobiles, ces « autochirs » dont Georges Duhamel a raconté dans « Vie des Martyrs » et « Civilisation » la terrible et magnifique activité. Pendant près de quatre*

<sup>529</sup> Ibid., 26 octobre 1950.

ans, dans ces secteurs de France et d'Italie « semblables à des jardins plantés de croix » il apprit la technique et la gravité de la profession qu'il avait choisie.

*Il fallait avant de saisir le couteau, se recueillir profondément, et décider du sacrifice qui assurait la vie ou donnait quelque espoir pour la vie. En une seconde de réflexion efficace, il fallait entrevoir et peser toute une existence d'homme, puis agir avec méthode et audace » (« Vie des Martyrs »).*

Le jeune chirurgien fut décoré de la croix de guerre, puis il termina son Internat et ne tarda pas à gagner les rives du Loir : *C'est en 1922 qu'il s'installa à Vendôme, créant dans la communauté du Saint-Cœur une modeste clinique chirurgicale qui ne tarda pas à prospérer. L'hôpital lui confia également un service de chirurgie. Le jeune chirurgien dont l'activité rayonnante croissait chaque année ne cessa jamais d'agrandir, d'embellir sa clinique, de la doter d'une instrumentation chaque jour plus perfectionnée, réclamant d'ailleurs pour ses malades d'hôpital des installations analogues.*

*Le Dr Errard méritait le succès qu'il connut dans ses débuts à Vendôme. Travailleur infatigable, il ne se sentait jamais satisfait des résultats obtenus – cherchant toujours à faire mieux encore. Il n'éluait aucune responsabilité, exigeant impérieusement de son personnel l'ardeur, la ponctualité et la conscience dont lui-même donnait l'exemple et ne laissait aucun détail au hasard dans une salle d'opération où il savait faire comprendre qu'il était « seul maître après Dieu ».*

Le temps de la guerre revint : *La guerre de 1939 lui permit de donner la mesure de son génie d'organisation lorsqu'il eut à mettre en ordre, en quelques semaines, l'hôpital de Nevers. Après l'armistice du 22 juin 1940, il reprit son travail à Vendôme, au milieu des difficultés qu'on devine et qu'il aimait à surmonter.*

Une fois la paix revenue, tout en poursuivant son activité professionnelle, il s'intéressa à la valorisation du patrimoine vendômois : *Il prenait une part active au rétablissement du syndicat d'initiative, aux travaux de la Société archéologique, à la réfection du musée au bénéfice duquel il suscitait la création d'une Société des Amis du Musée. La mise en valeur des beautés de Vendôme lui inspirait souvent des articles pleins de verve où il ne ménageait ni les critiques ni les plans constructifs.*

Dès avant la Deuxième Guerre mondiale, il avait accepté des responsabilités dans certaines institutions en rapport avec sa profession : *dès 1938, il avait créé une caisse mutuelle chirurgicale dont la guerre arrêta l'essor. Il faisait partie, au Conseil national de l'ordre des Médecins, de la « commission de qualification des chirurgiens ». Vice-président de la Société médicale de Touraine, il en est président en 1950<sup>530</sup>.*

Le Dr Errard était appelé à susciter la polémique... Même après sa mort. Laissons P.-U. Dumont conter avec sa verve coutumière la difficulté qu'il y eut à lui rendre hommage sur le lieu même de son œuvre chirurgicale : *Le Dr Gamard de Montoire, après avis du Dr Grandin, à l'époque pensionnaire au Saint-Cœur, et moi-même, nous demandâmes à la Mère Supérieure l'autorisation de faire apposer à l'entrée de la clinique une plaque commémorative avec une médaille à l'effigie du Dr Errard, le tout dessiné et réalisé par notre ami Louis Leygue, membre de l'Institut. Autorisation accordée, une souscription fut ouverte parmi les médecins ; j'en étais le trésorier. Les résultats dépassèrent nos espérances, ce qui permit d'offrir à la famille une réplique de la médaille qu'elle fit appliquer sur la pierre tombale. Un marbrier fut chargé de fixer la plaque et la médaille au mur extérieur de la clinique, juste à gauche de la porte d'entrée, cachée par un voile en attendant la cérémonie commémorative dont la date et l'heure furent fixées par la Supérieure et l'aumônier qui devait donner la bénédiction. La tradition de la communauté voulait que cet aumônier fût toujours un assomptionniste à l'âge de la retraite.*

Jusque-là, tout allait pour le mieux : *Pour rédiger le texte dessiné puis gravé dans le marbre, Louis Leygue s'était inspiré des renseignements que le Dr Grandin, le Dr Gamard et moi-même lui avions fournis. Dans leur zèle, sculpteur, président d'honneur, président et trésorier n'avaient omis qu'une chose : le soumettre à l'approbation de la Supérieure et de l'aumônier. L'avant-veille de la cérémonie, on nous fit savoir qu'elle n'aurait pas lieu, le texte « [...] en souvenir du Dr Errard, fondateur de cette clinique [...] » ne convenant pas. Le Dr Errard n'était pas le fondateur... La communauté était la fondatrice... On fit des excuses... On alerta Louis Leygue qui dut faire reprendre par le marbrier le texte pour celui, enfin arraché avec bien des difficultés à la Supérieure : « [...] fondateur de cette clinique avec les Sœurs [...] ». Ouf ! Pas si vite : La veille ce fut au tour de l'aumônier de nous faire savoir qu'il refusait de donner sa bénédiction. Pris de court, je*

---

<sup>530</sup> Ibid., 10 mai 1951.

téléphona à mon cousin, archevêque de Bernay, prélat de Sa Sainteté, qui me répondit : « Mais, mon Paul ! On peut tout bénir ! Même un chien ! Alors un marbre... » Je sollicitai le chanoine Gaulandau, aumônier du lycée Ronsard, président de la Société archéologique, qui accepta. La cérémonie eut lieu sans qu'y parût l'aumônier du Saint-Cœur. On ne me le pardonna jamais<sup>531</sup>.

Au moment où disparaît, dans cette évocation, le grand rival professionnel du D<sup>r</sup> Chevallier, avec lequel il rompit tant de lances ou de lancettes, on peut s'interroger sur ce qui les opposa si longuement. Paradoxalement, ce fut peut-être la proximité de leurs personnalités qui les divisa. Tous deux étaient des caractères forts (probablement une qualité indispensable à leur spécialité professionnelle), doués d'une culture solide, et sensibles à la beauté de leur terre d'accueil – l'un se tourna vers l'administration locale, l'autre vers la valorisation touristique, mais le but visé était voisin.

Professionnellement, tous deux étaient chefs de service à l'hôpital et il est certain que G. Chevallier, le premier dans la place, ne digéra guère l'arrivée du D<sup>r</sup> Errard et moins encore, par la suite, le succès croissant de celui-ci qui entraîna une permutation des services. Chacun était à la tête d'une clinique privée, ce qui rendait encore plus vive la concurrence. Avec la prudence qu'impose la connaissance très fragmentaire du vécu, de la sensibilité, de la pensée de ces deux chirurgiens, la tentation est grande de conclure qu'ils étaient trop semblables pour une coexistence pacifique dans une petite ville comme Vendôme...

### *Carrière parlementaire : de l'échec à l'abandon*

Les élections législatives du 17 juin 1951, fonctionnant selon le système des apparentements, donnèrent des résultats un peu curieux à interpréter, dans le Loir-et-Cher :

Formation politique	Suffrages
Union des Indépendants, Paysans et Républicains nationaux*	23 697
Parti socialiste SFIO*	18 819
Union des Démocrates républicains et du MRP*	18 397
Parti communiste français	28 903
Rassemblement du Peuple français (RPF)	18 559
Rassemblement des Gauches républicaines (RGR)	4 460

Le 9 mai précédent, le « petit père » Queuille, président du Conseil, avait fait adopter une nouvelle loi électorale, adjoignant à la proportionnelle le système dit des « apparentements » : différentes listes pouvaient s'apparenter avant le scrutin, leur alliance ne portant pas sur le programme, mais sur le décompte et la répartition des suffrages exprimés ; cette loi fut accueillie par quelques qualificatifs furieux : « projet inepte » (É. Herriot), « ignoble, une escroquerie morale » (De Gaulle). En Loir-et-Cher, les trois premières listes s'étaient apparentées. Ayant obtenu à elles trois la majorité des suffrages, elles se partageaient les quatre sièges de députés du département :

- Deux pour les « Indépendants-Paysans » qui venaient en tête : Robert Bruyneel et Georges Litalien.
- Kléber Loustau pour la SFIO.
- André Burlot pour le MRP.

<sup>531</sup> DUMONT (P.-U.), *Un siècle d'Oto-rhino* [...].

Comme Gabriel Chevallier avait laissé la tête de liste MRP à Burlot, il restait sur la touche. Le PCF était encore moins bien loti, bien que premier parti du département, avec plus de 5 000 voix d'avance sur les « Indépendants-Paysans » : Bernard Paumier, qui venait en tête de tous les candidats dans les trois arrondissements, n'avait pas de siège. Le RPF, qui faisait jeu égal avec la SFIO et le MRP, était aussi privé de député. Les amis de R. Bruyneel avaient deux députés et pourtant ils avaient perdu plus de 8 000 voix dans le département depuis 1946. Curieuse représentation de l'opinion et de son vote...

Parti	Voix	%	Sièges	/1947
PCF	4 939 380	26	95	-70
RPF	4 122 696	21,7	106	–
SFIO	2 894 001	15,3	95	+14
Indépts, modérés	2 563 782	13,5	87	+11
MRP	2 534 105	13,4	84	-74
RGR	1 913 003	10,1	77	+23

[Résultats nationaux, 17 juin 1951, d'après RIOUX (J.-P.), *Op. cit.*]

Né en 1949, le Centre national des Indépendants est devenu Centre national des Indépendants et Paysans en 1951 : *Selon ses fondateurs, les règles démocratiques ne sont pas respectées par la IV<sup>e</sup> République. Elles veulent que l'électeur fasse lui-même le choix des personnalités appelées à jouer un rôle à Paris. [...] le CNI constitue la première tentative d'organisation de la droite traditionnellement répartie en une multitude de petits mouvements. [...] le CNI veut assurer la victoire de candidats solidaires de leur milieu*<sup>532</sup>. La résurrection d'un mouvement de droite puissant était inévitablement un signal de déclin pour le MRP.

Dans le dernier mois de 1952, rédactions de journaux et états-majors politiques étaient à nouveau en émoi à la suite du décès du député Litalien. Dans *Le Vendômois* du 11, ils étaient déjà cinq à se mettre sur les rangs, dont le D<sup>r</sup> Chevallier qui *nous a autorisé à annoncer sa candidature*. Le 18 décembre on était passé à huit candidats opposés au communiste Paumier, alors que la consultation devait avoir lieu exactement un mois plus tard, le 18 janvier. G. Chevallier se qualifiait « indépendant d'action sociale » et restait si distant à l'égard du MRP que l'avocat Mercier, autre candidat, se recommandait de ce parti.

L'intention du chirurgien vendômois ne franchit pas le cap de la Saint-Sylvestre : [...] *le D<sup>r</sup> Chevallier, conseiller général, maire de Vendôme, qui avait manifesté l'intention de se présenter, sous l'étiquette d'Indépendant d'action sociale, n'a pas cru devoir donner suite à ce projet*. Le premier tour plaça Paumier en tête avec 24 659 voix, devant Mercier (MRP), avec 23 118. Pour le second tour, ce dernier bénéficiait d'un considérable réservoir si les reports s'effectuaient avec une certaine logique. En effet, Michel Mercier l'emporta largement avec 55 197 suffrages contre 27 922 à Bernard Paumier.

La dernière tentative électorale du D<sup>r</sup> Chevallier sur le plan parlementaire eut lieu lors des élections sénatoriales du 19 juin 1955. Les compétiteurs ne manquaient pas. J. Boisrond, sénateur sortant, et J. Beaujannot étaient les candidats des « Indépendants ». Le sénateur radical-socialiste Le Guyon et Gérard Yvon, maire SFIO de Vendôme s'avançaient sous une bannière « Front populaire ». G. Chevallier se disait « républicain démocrate, candidat indépendant » : *Je me présente seul, nous a-t-il précisé, afin d'avoir les coudées franches pour mener la campagne électorale que je veux axer principalement contre les socialistes et leurs alliés communistes*.

Robert Bruyneel – qui était alors vice-président de l'Assemblée nationale – salua à sa manière l'entrée en lice du D<sup>r</sup> Chevallier : *Il y a maintenant onze postulants au titre de sénateur de Loir-et-Cher. Aux quatre listes déjà connues sont venues en effet s'ajouter la traditionnelle paire communiste, qui a mis d'autant moins d'empressement à se révéler*

<sup>532</sup> ELGEY (G.), *Op. cit.*, p. 625.

qu'elle est assurée d'un désastre complet se chiffrant à une vingtaine de suffrages, et une candidature individuelle et inattendue, celle du Dr Chevallier. L'ancien maire et ancien conseiller général de Vendôme semble d'ailleurs plus préoccupé de donner à sa campagne un caractère instructif – qui ne manquera pas de nous intéresser vivement – que de vouloir forcer une improbable victoire<sup>533</sup>.

Trop heureux de s'ouvrir les colonnes du *Vendômois*, G. Chevallier ne manqua pas d'adresser une « mise au point » dès la semaine suivante : *La présentation de ma candidature par M. Bruyneel ne m'aurait pas déplu si elle ne contenait une inexactitude. Ma candidature n'est pas inattendue pour lui puisqu'à l'inauguration du sanatorium des Pins à Lamotte-Beuvron le 28 novembre dernier, il m'a demandé si je me présenterais au Conseil de la République. Ma réponse a été affirmative.*

*Quant à mes amis ils savent que cette candidature a été décidée en décembre 1952. Et pendant la campagne électorale du Conseil général j'ai affirmé que si je n'étais pas élu ce serait une raison de plus de me présenter au Conseil de la République.*

Le 23 juin, *Le Vendômois* embouchait les trompettes de la victoire et titrait sur cinq colonnes sur *La magnifique victoire des indépendants-paysans en Loir-et-Cher* : [...] *Ainsi donc l'appoint de toutes les voix moscouitaires et l'appui de M. Pierre Mendès-France n'auront pas suffi à empêcher la liste Gérard Yvon de mordre superbement la poussière !*

*Le maire de Vendôme – que ses fidèles supporters donnaient comme élu certain et appelaient déjà avant le scrutin « M. le Sénateur » – a subi une sévère défaite qui va retentir gravement sur sa carrière politique. [...]*

Le député Mercier et G. Chevallier étaient remerciés pour leur désistement : [...] *félicitons tout de suite, sans aucune arrière-pensée, M. Michel Mercier, député, et le Dr Chevallier, ancien conseiller général, qui préconisèrent, aussitôt que furent connus les résultats du premier tour, l'union totale des forces nationales, républicaines et démocrates sur la liste de MM. Boisrond et Beaujannot, arrivés tous deux – et de loin ! – en tête du scrutin.*

La claque était tout de même sévère pour le MRP (André Burlot, découragé, envisageait de se retirer de la vie politique), pour le Dr Chevallier aussi, qui rencontrait encore un échec. Ce fut son dernier combat pour conquérir un siège de parlementaire.

## ***L'impensable défaite de 1953***

### ***Le dernier sera le premier***

Les premiers mois de 1953 ressuscitèrent la grande fièvre des élections municipales. *Le Vendômois* annonçait, dans son édition du 26 mars, une « liste indépendante des intérêts communaux » avec un trio de tête : Gaspard – Julien Leleu – Mouillère » ; le dernier avait quitté avec armes et bagages le camp du Dr Chevallier, dont une liste était considérée comme probable dans le même journal.

Dès le début d'avril, la campagne électorale sentait la poudre. Dans *Le Vendômois* du 2, Louis Gaspard annonçait la couleur : *Dans la presse régionale du 1<sup>er</sup> avril – et ce n'est pas une farce – le Dr Chevallier explique pourquoi il y aura aux élections municipales du 26 avril, deux listes modérées en présence.*

[...] *Nous avions, le Dr Chevallier et moi-même, discuté depuis longtemps des élections municipales et c'est moi qui ai insisté pour qu'il provoque une réunion des conseillers sortants modérés. Cette réunion eut lieu dans le cabinet du maire et les conseillers présents étaient à peu près tous animés du désir de faire une liste d'union. Successivement, chacun exposa son point de vue, et véritablement pas grand-chose ne les séparait. Je fus cependant amené à expliquer qu'il fallait mettre toute ambition personnelle de côté et qu'il fallait laisser aux citoyens susceptibles de devenir maire de Vendôme, une chance qui serait appuyée par le verdict des élections. On ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec la démarche unitaire tentée par R. Lorcet lors des précédentes élections. Avec une différence majeure : en 1947, le pari était de rassembler toutes les sensibilités politiques ; en 1953, il s'agissait seulement d'éviter le combat fratricide à droite. Et dans le scénario, Lorcet joua plutôt le rôle du boutefeu :*

---

<sup>533</sup> *Le Vendômois*, 26 mai 1955.

*C'est alors que M. Lorcet nous distribua une longue lettre qu'il commenta longuement. Il prétendait qu'il fallait désigner à l'avance le maire, les adjoints et même les présidents des grandes commissions. C'est-à-dire qu'on faisait la petite cuisine à l'avance et qu'on servait aux électeurs un plat tout préparé. Le Dr Chevallier ayant cru donner un avis favorable à cette combinaison, j'ai demandé quelques jours de réflexion. Il fallait au moins cela pour digérer cette couleur. Comme il fallait s'y attendre cela ne fut pas du goût des conseillers et, reprenant leur liberté, ils me demandèrent de présenter une liste<sup>534</sup>.*

Le fait est classique, au moment où la désunion éclate au grand jour, que chaque camp revendique la priorité d'une démarche unitaire, rejetant ainsi sur l'autre la responsabilité de la rupture. R. Lorcet s'empressa de faire publier sa fameuse lettre, datée du 10 mars 1953 :

*[...] Je n'apporterai mon concours qu'à une équipe décidée à être efficace, et je me permets de vous indiquer quelles sont, à mon avis, les conditions de cette efficacité.*

*Tout d'abord, j'estime que cette équipe ne doit avoir aucun caractère politique : la gestion d'une ville est affaire d'administration et rien d'autre.*

*En second lieu, je pense qu'il est indispensable que cette équipe se soit mise au préalable d'accord non pas tant sur un programme que sur une méthode de travail.*

*[...] L'équipe municipale devrait désigner d'avance (à moins bien entendu que le résultat du suffrage universel ne la contraigne à réviser quelques positions) qui elle entend mettre aux postes de direction, c'est-à-dire le maire, les adjoints, les rapporteurs des grandes commissions [...]<sup>535</sup>.*

Lorcet n'acceptait pas le terme de *cuisine*, préférant parler d'un *travail d'organisation*. Il précisait que G. Chevallier avait fait des réserves sur la désignation anticipée du maire, que Julien Leleu avait approuvé sa lettre *sans équivoque* et que plusieurs autres participants n'avaient pas formulé d'objection de principe. Enfin, il récusait la responsabilité de son texte dans la division survenue : *En conclusion, je persiste à penser que ma lettre ne peut, en aucune façon, avoir pu être la cause déterminante d'un manque d'entente que je déplore et qui, comme je le souhaite vivement, peut et doit encore être évité.*

Il n'est pas inutile d'examiner l'argumentaire du Dr Chevallier développé dans la lettre publiée par *La Nouvelle République* le 1<sup>er</sup> avril 1953. Fidèle à son habitude, il commençait par un bref historique, pour mieux justifier sa position du moment : 1°) *En 1947, il n'y a pas eu de liste MRP. J'ai présenté une liste qui avait pour titre : « liste républicaine d'action communale et familiale » où se sont groupés les candidats qui ne voulaient pas se présenter sous l'étiquette d'un parti politique, c'est sur cette liste que s'est présenté M. Mouillère, lorsqu'il a dû renoncer à constituer une liste personnelle.* Cette précision confirmerait donc que Louis Mouillère avait des ambitions personnelles dès cette époque.

2°) *Cette année encore, je forme une liste sans étiquette politique sur laquelle peuvent se présenter des hommes d'opinions différentes à condition qu'ils s'intéressent à l'administration de leur cité. Mon désir aurait même été de faire une liste de large union qui groupât des membres de tous les partis politiques nationaux, depuis le RPF jusqu'aux socialistes, aussi bien que des hommes n'ayant pas d'appartenance politique. J'avais pensé que l'équipe sortante pourrait servir de cadre à un nouveau conseil qui poursuivrait l'œuvre commencée. Ce cadre serait complété par des hommes qui seraient avant tout des administrateurs.*

*C'est la raison pour laquelle, le 10 mars, j'ai fait une réunion de conseillers municipaux sortants. Les socialistes m'avaient donné leur accord. J'ai demandé aux autres : 1°) Quels étaient ceux qui accepteraient de faire partie d'une telle liste d'union ; 2°) Ceux qui préféreraient ne pas se représenter ; 3°) Si quelques-uns désiraient faire une autre liste. Le bruit courait en effet que l'un des conseillers sortants préparait une liste avec l'appui de M. Boisrond. Ce conseiller, interrogé, n'a pas déclaré qu'il*

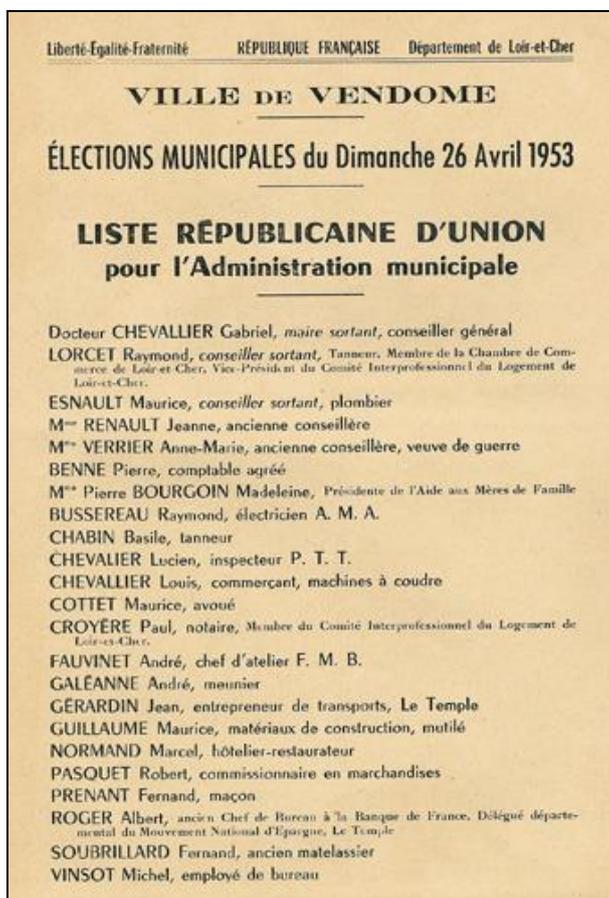
---

<sup>534</sup> Ibid., 2 avril 1953. Pour les péripéties de cette surprenante élection, voir aussi LOISEL (J.-J.), « Vendôme : l'étonnante élection municipale de 1953 », *BSAV*, 2014, p. 175-189.

<sup>535</sup> Ibid., 9 avril 1953.

faisait une liste<sup>536</sup>. Plusieurs des conseillers présents se sont déclarés partisans de la liste unique. Un seul a exposé qu'avec une seule liste, les électeurs n'ont pas le choix, qu'il fallait donc deux listes, mais que trois listes diviseraient trop les voix [...] <sup>537</sup>.

Quatre listes furent donc appelées à s'affronter :



*La liste du D<sup>r</sup> Chevallier.*

- « Liste indépendante des intérêts communaux » : elle était menée par Louis Mouillère, Louis Gaspard et Julien Leleu. On y trouvait aussi le pharmacien Savoie, le fourreur Mac-Leod, le pâtissier Bouard, l'imprimeur Garillon.
- « Liste républicaine d'union pour l'administration municipale » : les têtes de liste étaient Gabriel Chevallier, l'industriel Raymon Lorcet, le notaire Croyère. M<sup>mes</sup> Verrier et Renault y figuraient, ainsi que Maurice Esnault, conseiller sortant, Maurice Cottet, etc.
- France Émond et Lucien Violette dirigeaient la liste du parti socialiste SFIO, intitulée « Liste d'union républicaine et socialiste ».
- La « Liste d'union ouvrière et démocratique » du Parti communiste français alignait notamment André Souriau, Raymond Hamel, Jean Leleu, Henri Le Fur, M<sup>me</sup> Bisault. Maurice Boulay avait renoncé à se présenter.

Comme prévu en temps de désunion politique, trois listes sur quatre avaient intégré le terme « union » dans leur intitulé...

<sup>536</sup> Un brouillon du texte de l'article précisait clairement *M. Mouillère*, nom barré pour être remplacé par *Ce conseiller*.

<sup>537</sup> Un paragraphe du brouillon de cet article affirmait : *Le dimanche 15 mars j'ai appris de M. Gaspard qu'il prenait la tête d'une liste sur laquelle se présentait M. Mouillère. L'opinion du partisan de deux listes et non d'une seule ou de trois avait donc prévalu..., au moins provisoirement. Dans ces conditions les Socialistes ne pouvaient que reprendre leur liberté [Archives G. Chevallier].*

Les professions de foi montraient que les priorités étaient très voisines :

Liste « Chevallier »	Liste socialiste	Liste communiste
1) Logement	1) Logement	1) Programme social
2) Chômage	2) Voirie	2) Logement
3) Œuvres sociales	3) Urbanisme	3) Reconstruction
4) Écoles, enseignement	4) Enfance, adolescence	4) Bâtiments publics
5) Services, bâtiments municipaux	5) Œuvres sociales	5) Hygiène

Si le texte de la liste « Gaspard-Mouillère » manque, on peut supposer que ses priorités ne différaient guère de celles des concurrents ou adversaires, comme en témoigne, sous la plume du premier, l'appel aux électeurs lancé dans *Le Vendômois* du 16 avril : *Nos concitoyens veulent avoir une belle ville ; ils veulent y trouver les grands services bien organisés, le logement, l'eau, l'éclairage, le gaz, les rues, les trottoirs, les écoles, la baignade, le stade, le musée, les jardins, la salle des fêtes, etc., tout cela leur tient à cœur et, s'ils savent qu'on ne peut tout faire à la fois, ils seraient heureux de voir de temps à autre quelques résultats définitifs donnant le bien-être aux habitants et attirant l'étranger au profit de la ville.*

Dans son éditorial du 16 avril, « Aux électeurs municipaux de Vendôme », L. Gaspard ne pouvait se retenir de lancer une pique à la liste « Chevallier » : *La liste du Dr Chevallier – ni chair, ni poisson – quelques MRP, quelques apolitiques tout étonnés de se retrouver là, quelques RPF sans rancune contre leurs adversaires, mais furieux contre leurs amis. L'équipage de cette galère ne paraît pas avoir le pied marin. Nous lui souhaitons bon voyage. Pourvu que la mer soit calme...*

Le 23 avril, *Le Vendômois* publiait une « gasparinade », un article où il saluait plus ou moins ironiquement ses collègues du conseil sortant. Après avoir cité ceux qui renonçaient, il en venait à ceux qui nourrissaient encore des ambitions : *Mais il y a les anciens qui veulent redevenir des nouveaux, et c'est à ceux-là que je veux adresser un adieu, car, après tout l'électeur dispose.*

*Adieu, Raymond Hamel, spécialiste des vœux au Gouvernement, défenseur des travailleurs, des rentiers, des pauvres, des riches, des faibles, des puissants, des vieux, des jeunes, des locataires, des propriétaires, de tout et de rien, et sonneur de cloches par surcroît.*

*Adieu, Souriau, ou plutôt au revoir pour vous, car vous avez acquis l'estime générale et vous la méritez.*

*Adieu, Madame Émond, vos interventions venaient du cœur. Vous vous êtes fait rabrouer quelquefois par le patron, mais la fumée de vos cigarettes cachait l'ennui que vous pouviez en avoir.*

*Adieu, Violette, vous étiez le bavard du conseil, mais votre éternel sourire vous rendait bien sympathique et vous n'aviez que des amis.*

*Adieu, Fisseau – saint Albert – tu n'as donné que deux ou trois fois ta démission et tu as protesté bien des fois. Tu t'es porté au secours de tous ceux qui demandaient quelque chose, sans penser qu'il était souvent nécessaire de freiner [...].*

*Adieu, Maurice Esnault, qui quittez une équipe où vous n'aviez que des sympathies, pour entrer dans une autre, sans raison et surtout sans espoir. Vous rappelez-vous que votre slogan était : « À bas le MRP ! » ? Vous l'avez répété pendant cinq ans et pendant cinq ans, avec une ténacité à laquelle je rends hommage, vous avez fulminé en termes souvent peu académiques contre le Dr Chevallier et contre Lorcet. Sans doute changerez-vous de rengaine...*

*Adieu Lorcet, aux fastueux projets olympiques, vous étiez le Coubertin de Vendôme, mais nous n'avions ni l'argent des Parisiens, des Bordelais ou des Toulousains, ni leur goût du grandiose.*

*Au revoir Leleu, Cormier, Mouillère, Savoie. Nul ne vous discuta, vous étiez les sérieux, ceux qu'on écoutait et dont on suivait les avis. Pourquoi ne reviendriez-vous pas ?*

Restait le plat de résistance, Gabriel Chevallier :

*Enfin adieu, M. le Maire, vous vous en êtes donné à cœur joie. Votre goût de la discussion, de la dissection même – si j'ose dire – a été comblé. Vous avez pu nous exposer vos projets, vos désirs, vos opinions en long et en large. Vous nous avez prouvé par vos dissertations des quantités de choses, et quand nous étions convaincus, vous nous avez prouvé le contraire. Vous avez mené de grandes batailles, avec des fortunes diverses, mais vous avez accepté victoires et défaites avec une philosophie sereine. Vous avez essayé maintes fois de nous avoir par la fatigue, ce qui est un hommage pour votre endurance. Vous vous êtes souvent heurté aux administrations. Vous avez chambré les uns, refroidi les autres. Vous avez étudié un siècle de vie municipale. Avec un éclectisme remarquable, vous avez potassé d'innombrables questions. Vous avez noirci un nombre considérable de calepins. Vous avez enregistré des kilomètres de paroles. Vous avez assisté à des centaines de réunions. Vous avez été partout en même temps.*

*Mais avez-vous été dans le cœur des Vendômois<sup>538</sup> ?*

Ce petit portrait du chirurgien-maire a été brossé par un de ses rivaux politiques et n'a donc valeur que de témoignage relatif. Confronté à d'autres sources, il paraît bien confirmer certains traits de la personnalité de G. Chevallier : puissance de travail, excellente mémoire confortée par une documentation dense sur tout ce qui pouvait toucher la vie municipale, large curiosité d'un esprit très pointilleux, extrême vivacité dans la discussion et l'argumentation...

Une polémique, dans le temps de la campagne, concerna François Launay, candidat sur la liste Mouillère-Gaspard. Cet ancien directeur du journal *Le Carillon* – prédécesseur du *Vendômois*, qui avait suivi une ligne nettement pétainiste avant de devenir carrément collaborationniste sous la houlette de son rédacteur, Jules Dengremont – fut attaqué par une publication communiste, et protesta avec vigueur : *il est un procédé ignoble que je ne peux laisser passer sans protester, c'est d'accoler au nom de notre rédacteur depuis peu à Vendôme le nom d'un homme qui s'est vendu aux Boches et a accompli, il y a dix ans passés, une politique pro-ennemie à laquelle je m'étais toujours refusé, ce qui m'a d'ailleurs valu d'être arrêté et incarcéré en Allemagne du 1<sup>er</sup> février 1943 au 25 avril 1945<sup>539</sup>.*

Un texte manuscrit, dans les archives de G. Chevallier, dresse un intéressant historique des élections d'après-guerre et de l'attitude du journal *Le Vendômois* : *Deux points d'histoire* :

*1945. Le Docteur Chevallier, député à la première Constituante, après de multiples démarches au ministère de l'Information, fait rendre à M. Launay son journal dont il a été dépossédé à la Libération.*

*1953. Le Vendômois devient un journal politique, et se livre contre le Docteur Chevallier à des attaques aussi violentes que mensongères. François Launay n'y gagnait pas : La reconnaissance n'est pas de ce monde, mais on aurait pu espérer que le commandant Launay qui se pique d'esprit chevaleresque ne se serait pas servi de ce journal pour attaquer ou laisser attaquer d'une façon aussi outrancière et mensongère celui à qui il devait son journal.*

Dans la partie qui se jouait, François Launay faisait figure de compare. Ils étaient surtout deux à occuper les pensées de G. Chevallier, si l'on en croit la suite du document : Louis Mouillère et Louis Gaspard. Le manuscrit des archives Chevallier mettait directement en cause la partialité du *Vendômois* : « *Le Vendômois* », journal d'information n'a publié que la liste de M. Gaspard et enregistre les citations du grand homme. [...] « *Louis Gaspard vous parle* », on se croirait à la BBC. Le chirurgien contre-attaquait : « *Le maire sortant a-t-il été dans le cœur des Vendômois ?* », c'est vous qui vous le demandez, M. Gaspard : dix heures par jour dans son bureau, prêt à recevoir ceux de ses administrés qui ont besoin d'un conseil, d'un renseignement, d'un service.

Mais plus que tout autre, c'était l'horticulteur Mouillère qui était visé et pas pour recevoir des brassées de fleurs : *En 1947, M. Mouillère ne réussissant pas à faire sa liste demanda une place au Dr Chevallier sur la sienne. Le*

---

<sup>538</sup> *Le Vendômois*, 23 avril 1953.

<sup>539</sup> *Ibid.*

lendemain des élections M. Mouillère venait trouver le Dr Chevallier pour lui dire qu'il ne formerait pas équipe avec lui. Les électeurs jugeront l'élégance du geste.

En 1948, au premier tour de l'élection au Conseil général, le Dr Chevallier, conseiller sortant, arrivait en tête des candidats nationaux. Devant le danger communiste les autres candidats se retirèrent. Au deuxième tour M. Mouillère se présentait. S'il avait eu le succès, s'il y avait eu égalité de voix entre lui et le Dr Chevallier, le candidat communiste était nommé.

Les électeurs jugeront où peut conduire l'ambition d'un homme.

Cette année c'est encore M. Mouillère, parce qu'étant conseiller municipal depuis plus de vingt ans il veut être maire, qui le premier a voulu faire une liste à part.

Sur un autre brouillon manuscrit, intitulé « Réponse aux communistes et aux autres », G. Chevallier a noté : Il est plus normal que je désire être maire pour continuer l'œuvre commencée que M. Mouillère, qui n'est pas au courant des questions parce qu'il a manqué huit fois sur onze réunions.

Sur le programme, un des principaux points de friction concernait la gestion des finances municipales. Le banquier Gaspard avait toujours été partisan d'une politique de rigueur budgétaire, tandis que le Dr Chevallier, fidèle à la sensibilité du MRP, voulait une orientation plus sociale : Dans la profession de foi de la liste Chevallier, on remarque en particulier le paragraphe consacré aux finances, point sur lequel le maire sortant et M. Gaspard, notamment, n'ont pas eu au cours de leurs mandats expirants les mêmes vues. C'est, disent les candidats de liste Chevallier, en assurant des logements aux familles, du travail aux ouvriers, des écoles aux enfants, en favorisant la prospérité de toutes les activités, en attirant les touristes par des aménagements modernes et par la mise en valeur des souvenirs du passé, que nous espérons rendre notre ville plus grande, plus belle, plus fraternelle que nous l'avons trouvée<sup>540</sup>.



L'Indépendant de Loir-et-Cher – organe départemental des Indépendants-Paysans, dont les chefs de file étaient Robert Bruyneel et Jacques Boisrond – lança, dans son édition du 24 avril, un véritable brûlot en direction de Gabriel Chevallier, sous le titre « Votre soupe (électorale) était trop gratinée !..., Docteur Chevallier ! » :

Il faut regretter – et en même temps dénoncer – les manœuvres sans grandeur qui ont empêché à Vendôme, la constitution d'une liste municipale d'Union totale des Républicains.

Deux hommes ont mené le jeu à des fins personnelles, anéantissant toute possibilité d'un large accord – en dehors des partis politiques et des Amis de feu Joseph – pour une administration efficace de la ville. Ce sont MM. le Docteur Gabriel Chevallier, ancien parlementaire MRP qui aspire secrètement à le redevenir, oubliant qu'il obtint l'écharpe de maire grâce à l'appui des Indépendants, et Raymond Lorcet, autre MRP notoire et dictateur au Logement.

<sup>540</sup> La Nouvelle République du Centre-Ouest, 25-26 avril 1953.

*L'un et l'autre – le second n'étant que l'ombre du premier nommé – ont cru, jusqu'au dernier moment, que les Républicains Indépendants tremperaient, ne fût-ce que le bout de leur petit doigt, dans la soupe (électorale) qu'on avait fait mijoter à leur intention !*

*Les Indépendants ne demandaient qu'à sceller l'union, mais... Les Indépendants, c'est-à-dire l'immense majorité des Vendômois, et précisément parce qu'ils sont des indépendants de nature, étaient prêts à oublier – dans l'intérêt même de la ville – tout ce qui pouvait avec juste raison les opposer au Docteur Chevallier, à condition que ce dernier, dont l'administration paperassière et compliquée est sujette à de très graves critiques, n'émit pas des prétentions inacceptables.*

*Or, selon le journal, G. Chevallier avait la prétention intolérable de faire de la mairie sa chasse gardée : C'est ainsi que le Docteur Chevallier, à l'inverse des conseillers sortants indépendants, qui s'en remettaient purement et simplement aux Vendômois eux-mêmes, voulait que les candidats de « sa » liste d'Union en gestation lui donnassent l'assurance qu'il retrouverait son écharpe de maire au lendemain du scrutin !*

*Cette combinaison, lorsqu'elle fut connue, souleva l'écoeurement général. Les électrices et les électeurs vendômois ne pouvaient la tolérer. Les Indépendants la repoussèrent en bloc et reprirent aussitôt leur liberté.*

*Face aux hommes et femmes de cœur qui figuraient sur la liste « Gaspard », le D<sup>r</sup> Chevallier était accusé de constituer une coalition politique disparate, accueillant même un homme qu'il avait naguère fustigé : Pour constituer, non sans mal, son équipe électorale, le maire très sortant, prudemment lâché par ses plus anciens collaborateurs, dut s'abaisser à quémander le concours du RPF et de son représentant, le doux Maurice Esnault, qui a le pardon facile des injures et des coups de pieds..., quelque part.*

*En effet, celui que le bon Docteur qualifia publiquement, à une récente séance du conseil municipal, de « traître » à son programme, figure en troisième position sur la liste de celui qui l'insulta !*

*Mais M. Esnault a-t-il trouvé dans M. Gabriel Chevallier, adversaire déclaré de M. Pinay, une raison suffisante pour tout oublier ? [...]*

*Au cœur de cet article, un petit encadré était destiné à faire monter le rouge au front du D<sup>r</sup> Chevallier ; il était intitulé « Pour se maintenir à la mairie, le Docteur Chevallier acceptera-t-il les voix des conseillers staliniens ? » : Un bruit court avec persistance à Vendôme : il paraîtrait que le Docteur Gabriel Chevallier – qui ne se fait aucune illusion sur le succès de sa liste MRP et RPF – ne refuserait pas, s'il est réélu conseiller municipal, le concours des voix communistes pour conserver l'écharpe de maire.*

*Les socialistes, quant à eux, ne cachent pas leur souhait de voir le maire (très sortant) rester à la tête de la municipalité.*

*Que penseront de cette combinaison clandestine – destinée à ressusciter le défunt tripartisme – les candidats d'extrême droite embarqués sur la galère du chirurgien ?*

*Ce ne fut pas le rouge de la honte ou de la confusion qui monta au front de G. Chevallier, mais bien celui de la colère.*

*Le verdict des urnes fut sans surprise majeure<sup>541</sup>.*

*Le nouveau conseil municipal se composait ainsi :*

Liste « Mouillère »	Liste « Chevallier »	Liste PCF	Liste SFIO
Mouillère Louis, 2 382*	Croyère Paul, 1 826	Souriau André, 1 756	Émond France, 1 006
Cormier René, 2 198	Chevallier Gabriel, 1 644	Hamel Raymond, 1 713	Violette Lucien, 949
Leleu Julien, 2 193	Lorcet Raymond, 1 621	Leleu Jean, 1 613	Yvon Gérard, 825

<sup>541</sup> *Le Vendômois*, 3 mai 1953.

Gaspard Louis, 2 110	Cottet Maurice, 1 534	Bouvard Michel, 1 518	
Savoire Roger, 2 012	Esnault Maurice, 1 454	Preslier Maurice, 1 434	
Launay François, 1 909	Bourgoin Madeleine, 1 397	Trébuquet Georges, 1 143	
Bigéard André, 1 807			
Bellanger Georges, 1 694			

\* Nombre de voix obtenues.

Ces résultats traduisent une stabilité certaine dans le rapport des forces politiques locales : prédominance maintenue au groupe issu de la mouvance RPF ; bonne tenue de la liste Chevallier et du courant MRP, pratiquement à égalité avec les élus communistes ; toujours distancée mais en léger progrès, la SFIO.

Restaient à choisir le maire et ses adjoints. Louis Mouillère, avec un score remarquable, nourrissait de légitimes ambitions. Ouvrons vite l'édition du *Vendômois*, au compte-rendu de cette opération : le socialiste Gérard Yvon vient d'être élu maire de Vendôme ! Incroyable ! Le monde renversé quand on pense que cet enseignant avait été élu en dernière position, avec 825 petites voix (alors que Mouillère en recueillait 2 382)...

Que s'était-il donc passé ? L'arithmétique offrait diverses possibilités au vu de la composition du conseil municipal. L. Mouillère était le mieux placé : si chaque groupe soutenait son candidat, il venait en tête ; si une entente intervenait entre leurs deux listes, il avait toutes ses chances, mais ce pouvait aussi être le cas du D<sup>r</sup> Chevallier ; en cas de mésentente à droite, socialistes et communistes pouvaient s'entendre sur le nom d'un de leurs conseillers et atteindre neuf voix, ce qui semblait assez improbable.

L'évènement avait déplacé la foule : *Un public extrêmement nombreux se pressait dans la salle des séances du conseil municipal. Il débordait même jusque dans les couloirs intérieurs et les jardins de l'hôtel de ville, les rebords des fenêtres ayant reçu, eux aussi leur part de spectateurs.* Le nouveau conseil était au complet, soit 23 membres. Le moment venu, Louis Mouillère fit connaître sa candidature. Paul Croyère annonça celle du D<sup>r</sup> Chevallier, Jean Leleu celle d'André Souriau et France Émond celle de Gérard Yvon.

Le premier tour de scrutin fut sans surprise : Mouillère 8 voix ; Chevallier 6 voix ; Souriau 6 voix ; Yvon 3 voix. Autrement dit, chaque groupe a scrupuleusement voté pour son candidat. Les lignes n'ayant pas bougé, le second tour donna un résultat identique. Avec le troisième tour les données évoluaient puisque la majorité relative assurait l'élection du maire. Le résultat fut un véritable coup de tonnerre : Gérard Yvon 9 voix, Louis Mouillère 7 et Gabriel Chevallier 6. Communistes et socialistes, s'étant entendus sur le nom d'Yvon, avaient capitalisé leurs 9 voix, tandis que la division avait persisté dans l'autre camp. L'unité se refit à droite pour le choix des adjoints : Chevallier, Gaspard, Julien Leleu et Croyère. Le nouveau maire socialiste était solidement encadré par quatre adjoints issus de l'ancienne majorité, mais il était tout de même dans le fauteuil principal... *La Renaissance du Loir-et-Cher*, journal catholique, se consolait de ce sursaut unitaire tardif à droite : *Rendons hommage aux vaincus. Loin de se retirer dignement sur l'Aventin [...] ils encadrèrent aussitôt avec une entente parfaite (mieux vaut tard que jamais) le nouvel élu malgré eux par quatre solides contreforts en la personne de quatre adjoints pris parmi les leurs. Riposte habile et parfaite, qui met le nouveau maire de Vendôme dans une bien curieuse situation.*

*Il n'est personne qui ne s'aperçoive que sa position est bien inconfortable. Les fesses entre deux chaises toujours prêtes à s'écarter, il risque à tout moment de perdre la face<sup>542</sup> !...*

Dans *Le Progrès du Centre* de juin 1953, Jean Leleu, conseiller municipal communiste sortant, prédisait au contraire des lendemains électoraux difficiles à ceux qui s'étaient déchirés pour ne se réunir qu'à l'ultime

<sup>542</sup> *La Renaissance du Loir-et-Cher*, 16 mai 1953.

étape : Naturellement, lorsqu'ils virent leur échapper la mairie, comme un seul homme, ils se regroupèrent pour agripper tous les postes d'adjoints. Mais, cela non plus n'est pas à leur bonneur ; ils ont ainsi démontré que leurs querelles n'étaient que des conflits d'intérêts personnels : c'était à qui aurait la place, on se faisait les pires « vacheries » pour tenter de s'emparer d'un fauteuil ou d'un strapontin. Chevallier et Gaspard n'étaient pas les derniers dans cette course aux bonheurs. Ce n'était qu'une sinistre foire d'empoigne d'où l'intérêt des Vendômois et de la ville était exclu. Cela les électeurs ne l'oublieront pas.



*Gérard Yvon et ses élèves de l'école Francis Brethau*

Pour sa part, François Launay avait un commentaire amer : *Que penser des SFIO du Conseil acceptant les voix communistes contre les convictions de leurs électeurs et les instructions formelles de leurs dirigeants, après avoir juré eux-mêmes qu'ils refuseraient un tel concours.*

*Heureux de leur bon tour d'hier, les frères ennemis pourraient bien déchanter avant peu car enfin, même en politique, il faut être sérieux. La nomination, dans ces conditions, d'un homme tout nouveau venu dans le pays, et, par surcroît, dernier de la liste des élus avec un nombre infime de suffrages, ressemble fort à un défi aux électeurs<sup>543</sup>. Même en politique, il faut être sérieux... Cette réflexion pouvait tout aussi bien s'appliquer à Mouillère et Chevallier qui, très proches dans les idées (ils étaient dans le même groupe du conseil entre 1950 et 1953...), avaient gâché de réelles chances de victoire.*

Dans son édition des 13 et 14 mai 1953, *La Nouvelle République* présentait une analyse intéressante du scrutin : *On a dit que l'élection de M. Yvon n'avait été rendue possible que par certaines intransigeances. Il est bien certain que l'accord entre les listes Gaspard et Chevallier pouvait être réalisé. Mais une question de prestige était en jeu. Le Dr Chevallier, maire sortant, pouvait légitimement estimer n'avoir pas démérité, puisque non seulement il était personnellement réélu, mais que sa liste obtenait deux sièges de plus que lors des précédentes élections municipales. Par ailleurs, il avait pris l'initiative de proposer la création d'une « liste du maire » qui aurait groupé tous les élus, centre et modérés, et à laquelle les éléments socialistes auraient même pu être appelés à participer. [...]*

*La condition essentielle devait être que le Dr Chevallier conserverait son mandat. Or il semble que la difficulté ait précisément résidé dans l'attribution du siège de maire. Certains estimaient en effet que l'administration du Dr Chevallier était sujette à critiques et, désirant le remplacer par une autre personnalité, ils n'avaient qu'une solution : constituer une autre liste [...]. Le nom de celui qui serait choisi était-il arrêté par avance ? Des difficultés là aussi se sont sans doute produites à ce sujet au sein de la « liste indépendante des intérêts communaux » et, selon certains bruits, M. Boisrond, désireux d'avoir*

<sup>543</sup> *Le Vendômois*, 7 mai 1953.

*un colistier vendômois pour les prochaines élections sénatoriales, aurait favorisé de tout son pouvoir la candidature de M. Gaspard.*

Il semblerait donc qu'à Vendôme, des enjeux divers s'entrecroisaient qui poussaient les chefs de file de la droite à croiser le fer, ouvertement ou en sous-main ; et sans doute ne prirent-ils pas suffisamment garde au message des électeurs : *Quoi qu'il en soit, les électeurs devaient se prononcer sans ambiguïté en marquant sur cette liste une nette préférence pour M. Mouillère. Celui-ci, bien que troisième de liste, arrivait en tête de tous les élus et il pouvait dès lors prétendre devenir le premier magistrat de Vendôme. Non seulement ses colistiers, mais encore de nombreux « supporters » entendaient d'ailleurs bien qu'il le devienne.*

Aucune liste n'ayant eu la majorité suffisante pour imposer son candidat, une alliance était inévitable. La liste Chevallier était la seule à se trouver dans une position charnière, pouvant se tourner vers sa droite ou vers sa gauche : *Les résultats des élections n'ayant donné la majorité suffisante à aucune des quatre listes, les élus modérés souhaitaient pour la plupart qu'un accord intervienne afin d'assurer une majorité à l'abri de toute surprise de dernière heure. Des pourparlers étaient engagés. Ils devaient se poursuivre jusqu'au jour même de l'élection du maire, sans que des engagements formels soient pris. Cette situation confuse devait en réalité faciliter le rapprochement des socialistes et des communistes. Les premiers, en effet, auraient peut-être soutenu la candidature du D<sup>r</sup> Chevallier si celui-ci avait eu besoin de leurs voix pour être réélu maire. À partir du moment où un accord était envisagé entre les listes Chevallier et Gaspard l'attitude des socialistes ne pouvait plus être la même. Le soutien accordé au D<sup>r</sup> Chevallier ne présentait plus d'avantage pour eux, alors que les avances des élus communistes étaient de nature à leur assurer un succès de prestige non négligeable.*

Une chose était sûre : Gérard Yvon n'aurait pas la partie facile !

### ***Les absents ont-ils toujours tort ?...***

La vie municipale vendômoise fut immédiatement bloquée par les 14 élus « nationaux », qui empêchaient toute majorité de se dégager. La politique de la chaise vide pratiquée dès la première réunion par une opposition majoritaire pouvait avoir des effets dévastateurs. Gérard Yvon fit alors une déclaration solennelle : *J'ai le regret de constater que 14 de nos collègues conseillers municipaux n'ont pas cru devoir assister à cette première séance du conseil. Je déplore cette opposition venant de personnes qui, à maintes reprises, avaient déclaré vouloir être des administrateurs sans souci politique.*

*J'ai été appelé aux fonctions de maire par le fait même des rivalités et des appétits inconciliables de certains. C'est une charge très lourde, mais que je n'ai pas recherchée. [...]*

*J'adresse donc un pressant appel à tous mes collègues modérés pour qu'ils m'aident dans cette entreprise en m'apportant leur collaboration loyale et éclairée. Si cette collaboration m'était refusée, cela aurait pour conséquence de nuire gravement aux intérêts des Vendômois. Je ne veux pas croire que ceux qui, si souvent, ont dit placer l'intérêt de la ville au-dessus des mesquines querelles personnelles se refusent à monter sur le bateau parce qu'il a changé de capitaine<sup>544</sup>.*

Le 16 mai, le maire adressait un courrier au D<sup>r</sup> Chevallier en tant que premier adjoint au maire, le priant d'assister à la deuxième séance qui aura lieu le mercredi 20 mai 1953 à 20 h 45, pour délibérer sur le même ordre du jour de la séance du vendredi 15 mai 1953, le quorum n'ayant pas été atteint à la première séance. [...]

*Quand après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions de l'article 48 [de la loi du 5 avril 1884], le conseil municipal ne s'est pas réuni en nombre suffisant, la délibération prise après la seconde convocation à trois jours au moins d'intervalle est valable quel que soit le nombre des membres présents<sup>545</sup>.*

Sur une feuille à en-tête du conseil général de Loir-et-Cher, le D<sup>r</sup> Chevallier a écrit un compte-rendu manuscrit d'une réunion des démissionnaires, le mardi 19 mai (à l'exception de deux absents, Lorcet et Savoie, excusé). Raymond Lorcet avait envoyé une lettre à Paul Croyère, y rappelant son hostilité à la démission et trouvant *désolant d'avoir rejeté les socialistes dans les bras du PC.*

<sup>544</sup> *La Nouvelle République*, 18 mai 1953.

<sup>545</sup> Archives de Gabriel Chevallier.



Le 20 mai, non seulement, les chaises de l'opposition étaient toujours vides, mais Gabriel Chevallier écrivit ce jour-là sa lettre de démission. *Le Vendômois* du 21 mai décrivait la stratégie qui aboutit finalement à la démission des quatorze : *Une démission immédiate des quatorze des listes Gaspard et Chevallier aurait pu être interprétée comme un acte irréfléchi de mauvaise humeur. La majorité nationale du Conseil a pensé que le maire socialiste, élu par surprise avec les voix communistes qu'il repoussait dans l'affiche électorale de son parti, réfléchirait et n'accepterait pas son élection, car en fait, outre qu'il est le dernier des élus avec 825 voix, il n'a que deux colistiers au Conseil.*

*C'est ce que sont allés lui exposer les quatre adjoints de la majorité, ceux-ci lui ont ajouté que, sans ces conditions, il leur serait impossible de collaborer avec un maire élu des communistes contre les vœux formels de la masse des électeurs. Curieuse proposition, qui signifiait en substance : M. le maire, nous n'accepterons de collaborer avec vous que si vous démissionnez...*

*M. Yvon a demandé à réfléchir quelques jours puis, finalement, s'est maintenu. Alors est intervenue la décision des « quatorze » de démissionner en bloc. Le nouveau maire rendit publique sa réponse : Comme suite à la réunion tenue dans mon bureau et après avoir consulté de nombreux amis, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'est pas dans mon intention d'abandonner le mandat qui m'a été confié. C'est une charge que je n'ai pas recherchée, j'entends m'y consacrer de toutes mes forces et au-dessus de tout parti pris politique, faire œuvre d'administrateur pour le bien de tous [...] <sup>546</sup>.*

Le retrait de plus de la moitié du conseil entraînait inévitablement de nouvelles élections à court terme. Et l'hebdomadaire en profitait pour donner le ton de la campagne menée par l'ex « majorité nationale » : *Maintenant, si la situation s'est politisée du fait de l'action communiste, du moins elle devient claire : d'un côté les nationaux au cœur vraiment français, d'autre part les socialistes avec, à leur côté, les communistes qui, eux, ne songent, même sur le plan de l'administration municipale, qu'à tout troubler dans notre pays, pour finalement le soumettre à la férule de Moscou, dont on apprend tous les jours les abominables procédés de dictature.*

Le 3 juin, Gabriel Chevallier donnait à Kléber Loustau des informations sur les récents événements vendômois : *Mon cher Député, Je pense que vous êtes au courant de la situation à Vendôme.*

*Démission des deux listes Gaspard-Chevallier. Proclamation des quatre suivants des deux listes. Démission de ces huit nouveaux conseillers. Nouvelles élections fixées au 21 juin.*

*Je vous remercie de ce que vous avez fait. J'ai essayé moi-même de m'entendre avec M. Yvon et nous avons eu plusieurs conversations dans ce but.*

*Les instituteurs m'ont expliqué que M. Yvon pouvait difficilement démissionner à cause de la solidarité professionnelle. Ils sont à peu près tous de la CGT. Ces instituteurs n'auraient pas compris.*

<sup>546</sup> *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 16/17 mai 1953. Le 14 mai, Gérard Yvon avait envoyé ce texte à Gabriel Chevallier.

Je pense qu'il vous intéressera de lire le papier ci-inclus que les communistes ont diffusé à Vendôme il y a une dizaine de jours. On y voit que l'entente préalable SFIO-PC était complète, qu'on va présenter un nouveau 1936 et on comprend que M. Yvon n'ait pas pu accepter de démissionner – même en posant les conditions qu'il aurait voulu – et que pour nous la seule issue était de provoquer de nouvelles élections.

Les instituteurs SFIO, mais en même temps CGT sont évidemment plus près des communistes que les SFIO non CGT et pour eux la question de l'École est plus importante que les problèmes sociaux<sup>547</sup>. [...]

à M. Lousteau  
3 juin 1953

Mon cher Député,

Je pense que vous êtes au courant de la situation à Vendôme.

Démissions de 2 listes: Gaspard - Chevallier  
Proclamation des 4 suivants des 2 listes  
Démissions des ces 8 nouveaux conseillers.  
Nouvelles élections fixées au 21 juin.

Je vous remercie de ce que vous avez fait  
j'ai essayé moi-même de m'entendre  
avec M. Yvon et nous avons eu plusieurs  
conversations à ce sujet.

Les instituteurs m'ont expliqué que M. Yvon  
pourrait difficilement démissionner à  
cause de la solidarité professionnelle.  
Ils sont à peu près tous de la C.G.T. ...  
Les instituteurs n'auraient pas compris de  
je pense qu'il vous intéressera de lire ce  
papier ci-inclus que les communistes  
ont diffusé à Vendôme il y a une  
dizaine de jours.

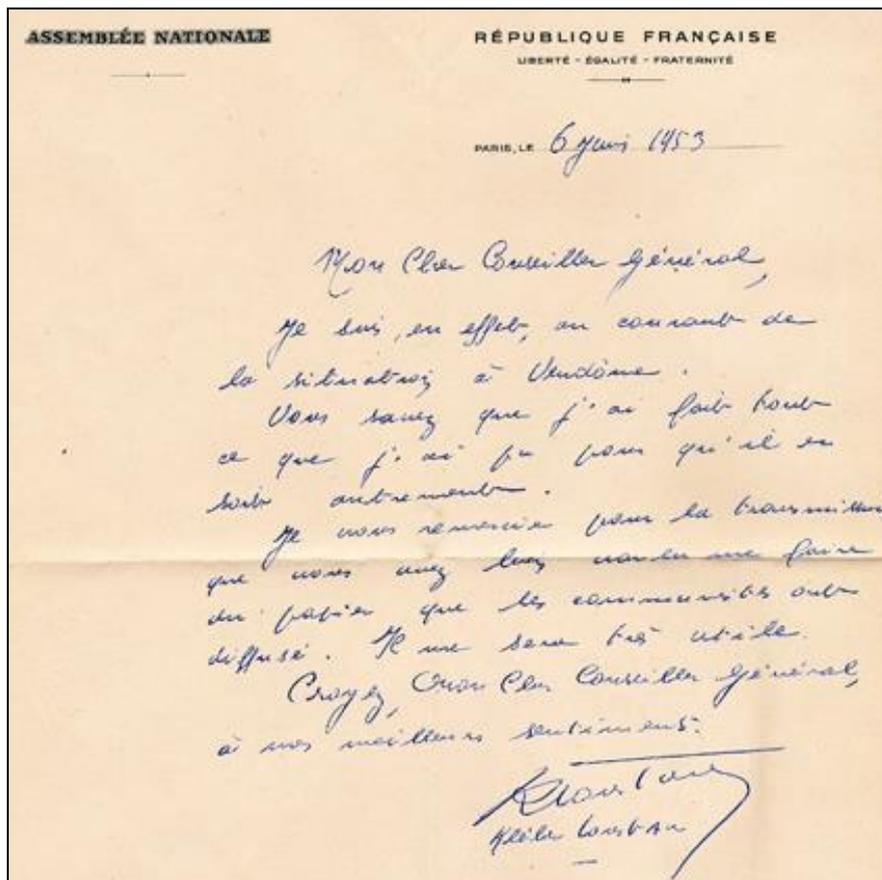
Lettre du D<sup>r</sup> Chevallier à Kléber Lousteau  
député socialiste du Loir-et-Cher [Archives G. Chevallier].

Dans sa réponse du 6 juin, le député socialiste confirmait avoir rempli le rôle de « monsieur bons offices » : *Mon cher Conseiller général, Je suis, en effet, au courant de la situation à Vendôme.*

*Vous savez que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour qu'il en soit autrement.*

*Je vous remercie pour la transmission que vous avez bien voulu me faire du papier que les communistes ont diffusé. Il me sera très utile. [...]*

<sup>547</sup> Archives de G. Chevallier.



*La réponse de Kléber Loustau au D<sup>r</sup> Chevallier [Archives G. Chevallier].*

### **De nouvelles élections**

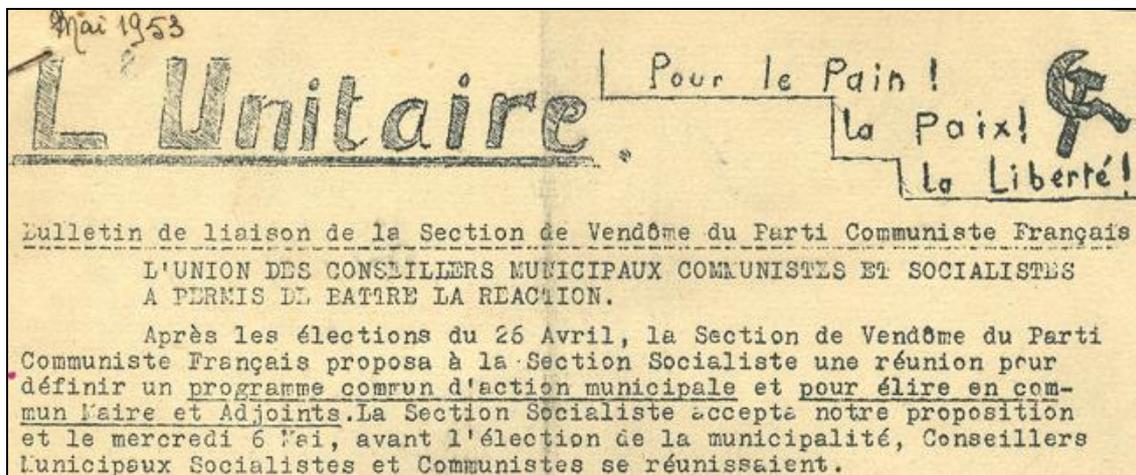
La démission des quatorze conseillers fut acceptée par le préfet et les élections fixées au 21 juin. Dans les colonnes du *Vendômois*, L. Gaspard se montrait discret et c'était François Launay qui rédigeait l'essentiel des articles de campagne en faveur de l'ancienne majorité qui allait constituer une « liste d'union et d'action municipale ». L'ennemi à abattre était le PCF et Launay était très à l'aise dans un exercice qu'il avait régulièrement pratiqué dans *Le Carillon* pendant l'entre-deux-guerres et jusqu'à son arrestation en 1943. Tout d'abord, les communistes avaient été à la manœuvre pour porter G. Yvon dans le fauteuil de maire ; d'ailleurs, ils l'écrivaient eux-mêmes :

*[...] c'est la section de Vendôme qui vient de montrer que nous avons vu juste et que la collusion socialo-communiste doit être déjouée. En effet cette section, dans un tract surmonté de la faucille et du marteau bolcheviques, raconte comment, au cours d'une réunion commune précédant le scrutin de nomination du maire, communistes et socialistes, après avoir envisagé de faire élire un communiste, s'étaient rabattus sur la candidature de M. Yvon. Et le tract d'ajouter : « Grâce à l'action des communistes, l'unité était réalisée pour un nouveau 1936. » C'est bien là, à des fins politiques, la reconstitution du Front populaire de sinistre mémoire avec ses troubles sociaux<sup>548</sup>.*

Le « tract » en question était *L'Unitaire*, bulletin de liaison de la section de Vendôme du PCF, qui détaillait sa version des faits : *Après les élections du 26 avril, la section de Vendôme du Parti communiste français proposa à la section socialiste une réunion pour définir un programme commun d'action municipale et pour élire en commun maire et adjoints. La section socialiste accepta notre proposition et le mercredi 6 mai, avant l'élection de la municipalité, conseillers municipaux socialistes et communistes se réunissaient.*

<sup>548</sup> *Le Vendômois*, 28 mai 1953.

*Au cours de cette réunion, les élus communistes tinrent à souligner qu'une bonne ou une mauvaise gestion municipale dépendait avant tout d'une bonne ou d'une mauvaise politique, qu'on ne peut à la fois dépenser des sommes fabuleuses pour la guerre et obtenir la réforme des finances locales qui donnerait les ressources nécessaires pour accomplir d'importantes réalisations municipales et donner satisfaction aux légitimes revendications de la population.*



*« L'Unitaire » appelle à l'union entre communistes et socialistes pour gagner la municipalité de Vendôme.*

Une fois l'accord réalisé, restait la question du maire : *Nos camarades demandèrent que l'élection se fasse, compte tenu du nombre des élus de chaque parti [...]; les conseillers municipaux communistes proposèrent la candidature de notre camarade André Souriau. L'un des élus socialistes se refusant à voter pour notre camarade Souriau, et soucieux de réaliser l'unité dans l'intérêt de la population, nos camarades proposèrent aux trois conseillers socialistes de voter pour Gérard Yvon maire et pour deux communistes pour les postes de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> adjoint<sup>549</sup>.*

L'accord étant réalisé à gauche, la perspective d'un Front populaire se dessinait : *Cette victoire sur le terrain municipal a donné confiance. Tous les Vendômois ont senti que l'unité d'action est capable d'opérer de grands changements. [...] la section de Vendôme du Parti communiste français vient de faire une nouvelle proposition de réunion commune à la section socialiste pour [...] travailler en commun à la naissance d'un nouveau 36.*

Le Parti communiste jugeait la péripétie électorale de Vendôme assez significative pour lui donner un écho national, à travers un article dans *L'Humanité* du 10 juin 1952 : *La section socialiste de Vendôme accepte de discuter des propositions de la section communiste.* Après un bref rappel du premier tour et de ses conséquences, le texte de la lettre des communistes vendômois liait étroitement les enjeux locaux et nationaux :

*[...] la démission des 14 élus réactionnaires du conseil municipal provoque de nouvelles élections. Nous pensons qu'il est nécessaire d'affirmer notre volonté commune de donner à Vendôme une municipalité ouvrière et démocratique au service des travailleurs et de la population. En conséquence, pour examiner ces problèmes et toutes questions que vous voudriez voir soulever, et pour envisager l'action commune de paix et de progrès social et pour une municipalité ouvrière et démocratique nous vous réitérons nos propositions de réunion commune du 11 mai dernier. Un tel accord ne manquerait pas d'avoir d'heureuses répercussions sur le développement de l'unité ouvrière. Il aiderait la lutte des travailleurs pour leurs revendications, pour la défense de l'école laïque et des conquêtes sociales, pour mettre fin à la guerre d'Indochine par la négociation, pour faire triompher un pacte de paix entre les cinq grandes puissances, pour briser le complot gouvernemental contre les libertés démocratiques. Dans l'attente d'une réponse qui nous fixera le jour et l'heure qui vous conviendront le mieux pour cette réunion, nous vous adressons l'expression de nos sentiments fraternels.*

<sup>549</sup> L'union, tardivement réalisée à droite, fit échouer le projet d'élection de deux premiers adjoints communistes.

Pour affermir l'UNITE et la faire progresser, signez et faites signer la déclaration ci-dessous et retournez-la à l'un des 5 Conseillers municipaux communistes, après avoir indiqué le quartier ou l'entreprise. Ecrivez démocratiquement votre COMITE D'UNITE D'ACTION.

ENTREPRISE :  
 QUARTIER :  
 RUE :

## Union et Action

### Pour un nouveau 1936 !

Nous saluons avec enthousiasme l'unité réalisée entre Socialistes et Communistes au sein du Conseil Municipal pour l'élection du Maire et l'application d'un programme minimum d'Action Municipale. Nous soutiendrons de toutes nos forces l'action commune engagée pour conserver à Vendôme une MUNICIPALITE DEMOCRATIQUE au service des travailleurs et de la population.

Cette première victoire nous a montré que l'UNITE D'ACTION était capable d'imposer de profonds changements. L'union commencée doit continuer et s'étendre à tout le pays pour aboutir au triomphe d'UN NOUVEAU 1936 POUR LE PAIN, POUR LA PAIX, POUR LA LIBERTE.

NOMS	ADRESSES	SIGNATURES

*La référence de « L'Unitaire » : le Front populaire.*

De son côté, Gabriel Chevallier confiait toute son amertume, à la suite du premier tour, à un de ces précieux brouillons conservés dans ses archives : *J'ai vu hier, tant à Blois qu'à Vendôme, un certain nombre de personnalités qui m'engageaient à ne pas me présenter. On a fait contre moi une campagne effroyable et l'on continue. Une liste a été faite dans le but unique de me déboulonner. Je n'ai pu me défendre parce que mes collistiers [sic] ne l'ont pas voulu (il ne fallait attaquer personne, il fallait dire le programme mais non ce qu'avait fait la municipalité sortante, et « Le Vendômois » a refusé d'insérer mes réponses).*

*On me dit : C'est sur cette liste faite uniquement contre vous que l'on veut que vous vous présentiez. Et, dit-on, on me prend pour amener des voix à la liste, mais je ne serai pas élu.*

*Mes nouveaux collistiers continuent à m'attaquer et parce qu'il faut paraître, mais je ne puis me défendre et personne ne me défend, ni mes adversaires d'hier ni certains de mes collistiers. On me dit : Comment voulez-vous faire comprendre que c'est M. Mouillère qui a tort, quand M<sup>e</sup> Croyère [membre de la liste « Chevallier » ayant obtenu le plus de voix au premier tour] dit que ce sera un excellent maire.*

*Les Vendômois ne voulant pas de la dissolution, la liste Gaspard dit : C'est le Dr qui l'a voulue et Launay refuse d'imprimer : certains de ces deux listes n'étaient pas d'accord pour démissionner. Ils font une campagne pour me faire rayer ; nous en faisons une pour qu'on ne raje personne. Cortey [rédacteur du Vendômois] se présentera au conseil général, il ne quittera pas Vendôme sans avoir ma peau. Que faire ? Difficile mais il fallait être loyaux. Il ne s'agit là que d'un brouillon, le confident d'un instant, peut-être renié le lendemain, mais les dernières phrases jetées sur ce papier traduisent pleinement le désarroi d'un homme, se sentant trahi et en butte à un vaste complot ourdi dans la sphère de ceux qui auraient dû être ses alliés...*

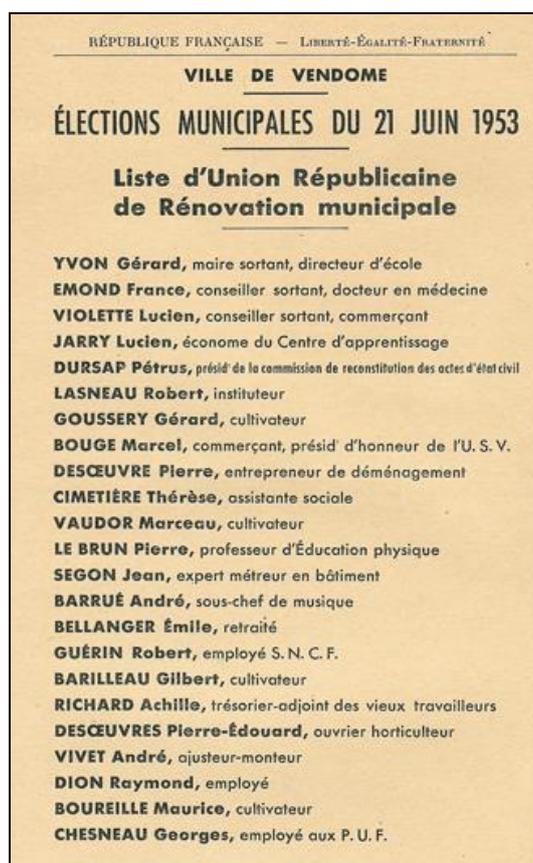
Au fil des jours, une rumeur enflait à Vendôme, selon laquelle les abstentions seraient nombreuses, de quoi agacer les oreilles de F. Launay : *Tous les jours on me rebat les oreilles avec ce refrain : « Vous savez, il y a à Vendôme des mécontents qui s'abstiendront de voter aux élections municipales. » Tout d'abord, je réponds en faisant confiance à la majorité de nos amis nationaux de Vendôme, qui ne peuvent pas ne pas comprendre notre attitude nette devant les événements imprévus qui ont surgi [...].*

*En votant massivement et avec discipline pour une nouvelle liste unique, ils ont l'occasion de ramener les leurs plus nombreux au Conseil municipal et de prouver à nos adversaires qu'une mauvaise action ne paie pas<sup>550</sup>.*

Sur la « liste d'union et d'action municipale » la tête de liste était occupée, sans surprise, par L. Mouillère, épaulé par Julien Leleu et L. Gaspard. Le grand absent : le Dr Chevallier. Selon *Le Vendômois*, il a préféré se consacrer tout entier à son mandat de conseiller général déjà très absorbant ; et l'hebdomadaire s'empressait de préciser que cela ne nuisait en rien à la cohérence de la liste : de fait, si R. Lorcet avait suivi l'exemple de

<sup>550</sup> *Le Vendômois*, 11 juin 1953.

son ami chirurgien, Madeleine Bourgoïn, P. Croyère, M. Esnault, M. Cottet, anciens colistiers élus de G. Chevallier, avaient rejoint la liste d'union<sup>551</sup>.



*La liste de Gérard Yvon.*

Gabriel Chevallier a certainement longuement hésité avant de prendre sa décision. En témoigne un brouillon conservé dans ses archives : la page est divisée en deux colonnes, celle de gauche étant titrée « Pourquoi je me suis retiré » et celle de droite « Pourquoi je me suis maintenu » ; ce qui signifie que l'argumentaire des deux éventualités a bien été construit simultanément, avant que l'une d'elles ne s'impose à son esprit. Un autre texte manuscrit a développé et synthétisé par la suite la réflexion du chirurgien sur ce moment de rupture dans sa carrière politique (voir annexe).

Les électeurs de Vendôme semblaient se désintéresser de ce scrutin qui leur était imposé quelques semaines seulement après le précédent : *La campagne électorale va bientôt s'achever à Vendôme sans avoir, pourrait-on dire, commencé [...]. En fait, tout se passe comme si les Vendômois restaient indifférents à la consultation électorale de dimanche, dont le but est cependant de doter leur ville d'une municipalité. Cette indifférence n'est sans doute qu'apparente [...].*

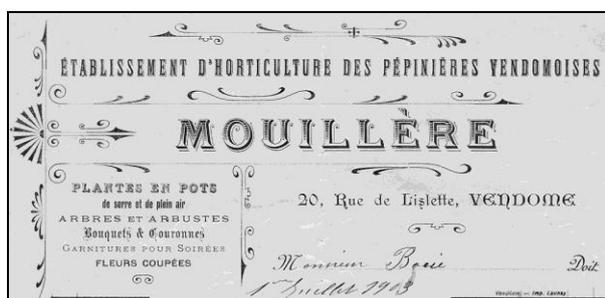
En réalité, l'électorat vendômois ne dormait que d'un œil, guettant l'effet des manœuvres tactiques et des tractations plus ou moins souterraines : *Les communistes sont pour « un nouveau 36 ». Leurs vœux vont naturellement à une nouvelle majorité. Ils signalent dans quelles conditions ils ont été appelés à voter pour M. Yvon et précisent qu'un accord est intervenu le 12 juin avec les socialistes pour la défense en commun d'un programme municipal d'un certain nombre de revendications d'ordre général et pour qu'une réunion commune soit organisée après les élections « pour*

<sup>551</sup> *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 13/14 juin 1953. À propos du D<sup>r</sup> Chevallier, le quotidien notait laconiquement : *le fait que le D<sup>r</sup> Chevallier ne se représente pas constitue une surprise*. Et il s'interrogeait sur l'abstention de R. Lorcet : *Le retrait de candidature de M. Lorcet, dont la personnalité avait marqué à différentes reprises les débats, n'est-il pas susceptible par ailleurs d'enlever une certaine force à la liste ?*

examiner les résultats obtenus et envisager l'action à mener dans l'intérêt de la population vendômoise ». Un accord existait donc, mais l'essentiel des choix politiques était reporté dans une phase postélectorale.

D'ailleurs, les socialistes semblaient avoir renoncé à regret à une alliance avec leurs voisins modérés : *De leur côté les socialistes disent : « Nous avons adressé un appel aux conseillers démissionnaires qui avaient pourtant déclaré dans leur circulaire électorale : "Sur notre liste, il n'y a pas de sectaires, pas de fanatiques. Il n'y a que des braves gens qui considèrent qu'une ville doit être gérée comme une affaire privée". Cet appel a été repoussé et nous nous sommes aperçus qu'il y avait loin des paroles aux gestes. Mais pourquoi n'ont-ils pas voulu nous laisser à l'œuvre pour nous juger ensuite ? Avaient-ils donc peur que nous fassions plus en quelques mois qu'eux en six ans ?*

De son côté, en effet, la liste de droite campait sur son pré carré, convaincue que son unité suffirait largement à lui assurer une majorité sans avoir à recourir à une quelconque alliance : *Quant aux candidats de la liste d'« Union et d'action municipale », ils rappellent que le maire de Vendôme n'a pu être élu que grâce aux voix communistes. Et ils précisent notamment : « Le parti de Moscou a révélé les machinations dans lesquelles il avait entraîné les élus socialistes, sans que ces derniers se rendent compte où les menaient leurs dangereux voisins »<sup>552</sup>.*



La profession de foi de la liste « Mouillère » ne voyait qu'une seule explication à l'étrange péripétie électorale : *Il n'est pas inutile de revenir sur un passé récent : deux listes modérées se sont présentées à vos suffrages le 26 avril. À elles deux, elles ont remporté une très nette victoire ; seule, une collusion socialo-communiste a imposé à Vendôme un maire que ne désignait en rien le suffrage universel.*

Duplicité communiste et naïveté socialiste étaient les seules causes avancées pour expliquer le passage d'une très nette victoire à un tout aussi net revers...

Dans son édition du 20 juin, *La Renaissance du Loir-et-Cher* apportait son appui à la liste « Mouillère » dans une « Lettre ouverte de « La Renaissance » aux Vendômois » signée Florimond : [...] *Il est bon que vous sachiez que dans tout le département on aura les yeux fixés sur vous et que l'on attend que vous donniez non pas, comme un enfant qui boude, le spectacle, mais celui de votre sang-froid et d'une claire conscience de votre devoir civique. [...]*

*S'abstenir ou rayer des noms sur l'unique liste d'esprit chrétien, combinaison des deux tendances de la majorité qui se présente à vos suffrages, serait faire le jeu des socialistes et des communistes. Est-ce cela que vous voulez ? On ne joue pas avec le feu, surtout quand il y a des matières inflammables à proximité : or aujourd'hui le corps social est inflammable, le corps politique est inflammable.*

Le bureau de l'Union commerciale et artisanale de Vendôme rendit publiques des « Réflexions sur les élections municipales du 21 juin 1953 ». Aucune liste n'était soutenue ouvertement et la consigne était de « voter commerçant » : *Une des premières préoccupations d'une municipalité doit donc être la relance commerciale, la publicité touristique, les fêtes, les manifestations commerciales, les foires et les marchés qui peuvent être, dès maintenant, améliorés, tant par l'épuration des indésirables que par une forte propagande.*

*Il est souvent nécessaire que des gens compétents expliquent les répercussions de certaines décisions, soit pour les repousser, soit pour les faire aboutir. Il faut que ces gens soient bien éclairés et d'un dévouement qui a fait ses preuves. Vous devez les trouver parmi vous, personne d'autre ne fera mieux valoir vos intérêts ; vous devez vous efforcer d'envoyer vos représentants au conseil municipal. Toutes les listes comportaient des artisans et des commerçants ; toutefois, ceux-ci étaient particulièrement présents autour de l'horticulteur Mouillère.*

Un tract socialiste, concis mais combatif, développait un argumentaire critique proche de celui du PCF : *Tous les Vendômois ont compris qu'il s'agissait de mesquines rivalités de personnes : leur campagne électorale l'a bien prouvé.*

<sup>552</sup> *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 20/21 juin 1953.

*Ils ont refusé de siéger avec Gérard Yvon, socialiste, entouré de quatre adjoints de leur choix pour l'unique raison que le siège de maire leur échappait. Mais à qui la faute ?*

*Ils n'ont pu s'entendre.*

*Ils ont derrière eux tout un passé de querelle ouverte et ils vont oser se représenter devant vous « unis » (sic) sur une même liste. Ils ne seront pas plus d'accord demain qu'ils ne l'étaient depuis six ans.*

*Que deviennent dans tout cela les intérêts de Vendôme, des mal-logés, des vieux, des écoliers, des sportifs, des commerçants, de tous les travailleurs ?*

*Ils s'en moquent ! Ils veulent la mairie ! Mais ils ont compté sans votre bon sens. Dimanche 21 juin, vous leur montrerez que vous avez compris et vous direz ADIEU À CES COMÉDIENS !*

Une affiche socialiste réveillait quelques souvenirs du temps de guerre à propos de François Launay dont chacun peut apprécier le jugement s'il se souvient qu'il a publiquement, dans son journal, donné un brevet de patriotisme au traître Dengremont, agent principal de la Gestapo à Vendôme.

Les positions n'avaient donc guère bougé, hormis la mise sur pied de la liste unie à droite (avec des rancœurs sous-jacentes). La rumeur d'abstentions nombreuses serait-elle une réalité le jour du vote ?

Le 21 juin, il n'y eut que 86 votants de moins par rapport au scrutin précédent qui avait mobilisé 80 % des électeurs. Signe que la population s'intéressait de près aux derniers événements municipaux. Les résultats installèrent un conseil municipal qui n'était pas tout à fait celui rêvé par L. Mouillère et la rédaction du *Vendômois*.

Ce scrutin est riche d'enseignements :

- En quelques semaines, Gérard Yvon, l'élu sur le fil aux 825 voix avoisinait 2 800 suffrages ! Ce qui, de la dernière place des élus le hissait à la première. Il ne saurait être question d'expliquer cette explosion par un enthousiasme pour sa gestion, puisqu'il n'avait même pas pu commencer à agir. Le message des électeurs était multiple : 1) les Vendômois lui accordaient le droit de faire ses preuves ; 2) ils n'étaient pas choqués outre mesure par l'entente conclue entre socialistes et communistes ; 3) ils augmentaient sensiblement non seulement le nombre d'élus socialistes, mais aussi les suffrages obtenus puisque cinq dépassaient le score de 2 000 voix.

- Malgré le bon résultat personnel de plusieurs de ses figures de proue – Mouillère, Croyère, Cormier, Julien Leleu – la liste « Union et action municipale » ne retrouvait que dix sièges au lieu des quatorze conquis par les deux listes quelques semaines plus tôt : en réalité, elle n'obtenait pas la majorité, condition indispensable pour espérer conquérir le siège de maire. Signe symboliquement très fort par rapport aux années précédentes : Louis Gaspard était éliminé ; payait-il une attitude trop « politicienne » au cours des semaines précédentes ? *On lui a reproché, à tort ou à raison, d'avoir trop intrigué avant et après le 26 avril ; on l'a rendu en partie responsable de la mauvaise entente qui s'est manifestée entre les élus de sa liste et ceux de la liste Chevallier, au moment de l'élection du maire, après la première élection*<sup>553</sup>. De quel poids avait pesé le retrait du D<sup>r</sup> Chevallier ? Aurait-il fait gagner des voix à la liste ? N'aurait-il pas lui-même été sanctionné pour le couac du mois d'avril ?...

Le nouveau conseil municipal de Vendôme

URRM*1	UAM*2	UOD*3
Yvon Gérard, 2 798*4	Croyère Paul, 2 750	Souriau André, 1 698
Émond France, 2 495	Mouillère Louis, 2 707	Hamel Raymond, 1 655

<sup>553</sup> *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 23 juin 1953.

Violette Lucien, 2 405	Leleu Julien, 2 583	Leleu Jean, 1 641
Lasneau Robert, 2 129	Cormier René, 2 534	Bouvard Michel, 1 543
Jarry Marcel, 2 025	Cottet Maurice, 2 339	Prellier Maurice, 1 473
Dursap Petrus, 1 923	Launay François, 2 251	
Vaudor Marceau, 1 681	Esnault Maurice, 2 233	
Desœuvres Pierre, 1 649	Bourgoin Madeleine, 2 205	
	Tricaud Pierre, 2 183	
	Roger Albert, 2 140	

\*1 URRM : Union républicaine de rénovation municipale (SFIO).

\*2 UAM : Union et action municipale.

\*3 UOD : Union ouvrière et démocratique (PCF).

\*4 Nombre de voix obtenues.

*L'Indépendant de Loir-et-Cher*, dans son numéro du 26 juin 1953, soulignait que l'entente à droite n'avait pas été cordiale, même à l'occasion du deuxième tour : *Nous dirons bientôt les manœuvres scandaleuses qui ont entraîné l'élimination de M. Gaspard. Ceux qui les ont perpétrées ont commis une mauvaise action, en premier lieu, à l'égard d'un résistant authentique qui, dans la lutte contre l'occupant, fut constamment sur la brèche, évitant de justesse une déportation où sa chère épouse devait laisser la vie.*

*La rancune politique qui est à la base de cette odieuse injustice électorale sera, plus tôt qu'on ne pense, amèrement regrettée par ceux-là même qui s'en réjouissent aujourd'hui.*

Le banquier vendômois s'était d'ailleurs confié, à chaud, au rédacteur de *L'Indépendant* : *À l'issue de la proclamation du scrutin, nous avons pu joindre M. Louis Gaspard. L'ancien premier adjoint a accueilli le verdict des électeurs avec une parfaite philosophie, en républicain respectueux de la démocratie. Il a bien voulu nous faire la déclaration suivante :*

*« Je suis battu, soit. Mais je suis battu beaucoup plus par ceux que j'ai toujours protégés que par mes adversaires. Il est vrai qu'il y avait une occasion unique de se servir d'une arme légalement anonyme pour me vaincre.*

*« Cela me fait penser qu'il y a exactement dix ans, en juin 1943, j'étais dans une cellule d'une prison militaire allemande. Il s'est, à ce moment-là, trouvé beaucoup moins de volontaires pour me porter secours que dimanche dernier pour m'abattre. Sans doute, parce que c'était un peu plus dangereux. Maintenant que je suis de l'autre côté de la barricade, je vais pouvoir marquer les coups. Je ne m'en ferai pas faute. »*

- Un important rééquilibrage se produisait à gauche : la SFIO avait plus d'élus que le PCF dont aucun des candidats n'atteignait 2 000 voix. Les socialistes ne portaient plus le poids des insuffisances gouvernementales comme dans les consultations d'après-guerre. Aux côtés de Gérard Yvon, des hommes nouveaux faisaient leur apparition sur la scène politique locale, au moment où un besoin de renouvellement se faisait sentir : Robert Lasneau, Marcel Jarry, Petrus Dursap feraient encore parler d'eux.

Le nouveau maire fut élu le 29 juin devant une nombreuse assistance. Comme au mois d'avril, il proclama sa volonté d'ouverture : *Je ne porte d'exclusivité contre personne ; ma candidature à un sens d'union dans l'action. Il y a beaucoup à faire. J'estime n'avoir pas à refuser de concours à ma droite comme à ma gauche*<sup>554</sup>.

<sup>554</sup> Ibid., 30 juin 1953.



*Dans cette cérémonie de remise de coupes sportives, outre Gérard Yvon on reconnaît son futur successeur à la mairie, Robert Lasneau (5<sup>e</sup> à droite).*

Là encore, les choses se sont déroulées selon une logique quelque peu étrange : Gérard Yvon trouvait face à lui un candidat communiste (alors qu'il avait été élu en avril grâce au soutien communiste) et reçut l'appoint des conseillers de la liste « Mouillère », ceux-là mêmes qui avaient tout fait pour le contraindre à la démission... *C'est par 18 voix contre 5 au candidat moscoutaire, M. André Souriau, ouvrier typographe, que M. Gérard Yvon, socialiste SFIO, directeur d'école, a été réélu, lundi soir, maire de Vendôme.*

*Cette élection obtenue à la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, le candidat du Parti socialiste la doit à la discipline et au désintéressement des 10 élus républicains nationaux qui n'hésitèrent pas à faire bloc sur son nom pour libérer, une fois pour toutes, l'hôtel de Ville de la jolie cité des bords du Loir, de l'hypothèque stalinienne. Il en alla de même pour le premier et le quatrième adjoint (socialistes), mais L'Indépendant regrettait que l'« ascenseur » n'ait pas été renvoyé avec le même élan pour les deux autres adjoints : [...] on peut regretter que les conseillers socialistes n'aient pas montré à l'égard de leurs collègues modérés, le même esprit compréhensif et, il faut bien l'avouer, un identique désintéressement.*

*Grisés, sans doute, par une victoire qu'ils n'espéraient pas aussi nette, les SFIO, non seulement s'attribuèrent, dans la répartition des postes d'adjoints la part du lion, mais encore votèrent sans grande conviction pour MM. Paul Croyère et Julien Leleu qui n'obtinrent pas les 18 voix du maire.*

*Certains élus socialistes éparpillèrent leurs suffrages sur des communistes..., qui, pourtant, s'étaient montrés féroces à leur endroit, quelques instants auparavant !<sup>555</sup>*

Finalement, les deux candidats « Union et action municipale » furent élus, les grands perdants étant les communistes.

Vendôme entrait dans une nouvelle étape de son histoire municipale. Elle le faisait avec un maire socialiste, reconduit sans problème dans son poste, flanqué de Dursap comme premier adjoint et Jarry comme quatrième, tous deux de son groupe. Paul Croyère et Julien Leleu étaient les deux adjoints représentant l'opposition. Bien qu'ayant apporté son appui à Gérard Yvon, le groupe communiste n'obtenait même pas un poste d'adjoint<sup>556</sup>.

<sup>555</sup> L'Indépendant de Loir-et-Cher, 3 juillet 1953.

<sup>556</sup> Pourtant, lors de la séance du 29 juin, les communistes étaient allés jusqu'à réclamer les postes de premier et de quatrième adjoint. Tout juste obtinrent-ils, avec Maurice Preslier, une présidence de commission (Hygiène et salubrité).

## 1953-1971 : le temps de la retraite

### Une préoccupation constante : la question du logement

ÉQUIPES D'ENTRAIDE OUVRIÈRE DE LA J. O. C. ET DE LA J. O. C. F.  
CAMPAGNE D'AIDE AUX SINISTRÉS  
du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 1944

M. Peltier

Rue de l'Abbaye  
a donné pour les Sinistrés :

1 corseur pied - 1 paire de chaussures  
6 couteaux - 2 chemises de femme

Le Collecteur, Le Donateur,  
Peltier

*Campagne d'aide aux sinistrés par des organisations catholiques.*

Depuis le drame de la mi-juin 1940, la situation des sinistrés, leur relogement, puis la politique de construction à mener pour accompagner au mieux l'augmentation de la population urbaine ont été au cœur des préoccupations de Gabriel Chevallier, même après avoir quitté l'avant-scène de la politique locale. Dans ses « réflexions » sur la reconstruction à Vendôme, fidèle à son habitude, il n'hésitait pas à brosser un historique détaillé que peu de Vendômois auraient été capables de faire en 1957 :

[...] les sinistrés de 1940 n'ont certainement pas oublié les difficultés qu'il a fallu surmonter pour arriver à ce résultat et quel a été – à cette époque – le rôle du conseil -

*municipal et du Groupement d'entraide des sinistrés. Le maire était pourtant un fonctionnaire étranger à la ville et nommé par le gouvernement de Vichy, mais il a su tenir compte des désirs des sinistrés [...].*

*Le premier plan proposé en juillet 1941 par l'urbaniste, M. Dorian, comportait une vaste place au milieu du quartier détruit. Autour de cette place on reconstruisait le théâtre et le Tribunal et les commerçants étaient relégués à la périphérie. Ils se sont émus.*

*Le conseil municipal a demandé la remise à l'étude du plan. Et en effet à la suite de démarches que j'ai faites, en octobre 1941, auprès du commissaire technique à la Reconstruction, le plan qui avait déjà été mis à l'enquête [...] a été remis à l'étude. M. Dorian a été invité à le modifier dans le sens demandé par les sinistrés et le quartier commercial n'a pas été disloqué. Une vieille pomme de discorde avec le Dr Guimond remontait en surface : [...] l'Hôtel du Gouverneur a été démoli malgré la solidité de ce qui en restait [...].*

*Le rappel historique avait pour but principal de démontrer que, pendant la guerre, des hommes, élus ou responsables d'associations étaient capables de traiter d'égal à égal avec les représentants de l'État ; ce qui n'avait pas été le cas par la suite : Le nouveau quartier de compensation (de l'avenue de Verdun) dans lequel devaient se reloger une vingtaine de sinistrés comportait d'abord trois rues. On comprend aujourd'hui, où l'on n'y voit que quatre maisons, que M. Royer, urbaniste en chef à Orléans, a été bien inspiré de supprimer deux de ces rues que le conseil municipal de 1947 avait maintenues.*

*Le préfet de l'époque avait fait valoir qu'en acceptant le plan sans modification, la construction commencerait dans les trois mois. Dix ans plus tard, les quatre maisons ne sont pas encore terminées [...]<sup>557</sup>.*

*Si la clinique Chevallier avait été épargnée par le bombardement et l'incendie, la propriété du chirurgien était inscrite dans le périmètre sinistré. Une archive manuscrite, datée du 28 juin 1951, apporte quelques détails sur la partie concernée : Quand l'expropriation de ma propriété a été décidée, on m'a assuré qu'on n'exproprierait que ce qui serait nécessaire pour reloger les sinistrés. L'expropriation réalisée se révèle plus que suffisante et vous me proposez un terrain de 3 392 mètres carrés.*

*Ce terrain est situé dans la partie remblayée de l'îlot B. Or la partie expropriée de ma propriété comporte deux parties : un jardin potager en plein rapport et aménagé (château d'eau, canalisations d'arrosage, puits) et une prairie.*

*Le jardin potager sert à l'alimentation de ma clinique en légumes et fruits. On n'envisage pas d'exproprier les jardins de l'hôpital ou du Saint-Cœur. Les bâtiments que condamne l'expropriation sont ceux d'une exploitation agricole et maraîchère*

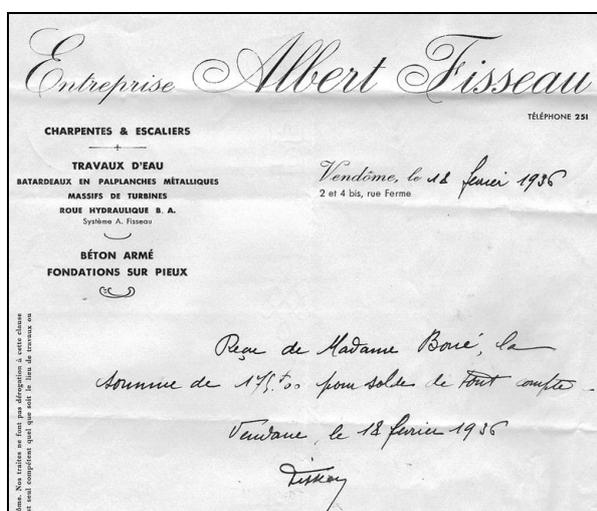
<sup>557</sup> Le Vendômois, 7 mars 1957.

avec un logement de jardinier et basse-courrière. La suppression de ce jardin potager me cause un préjudice considérable et inutile puisque le terrain exproprié est en excès. Il n'y a pas si longtemps que les difficultés de ravitaillement étaient telles que la suppression d'un potager en plein rapport aurait été difficilement concevable.

Les projets primitifs de voies nouvelles de Vendôme comportaient de même des rues à travers les exploitations des deux horticulteurs de la ville. J'ai pu faire abandonner ces projets désastreux. J'espère que je serai aussi heureux pour mon cas personnel.

Le D<sup>r</sup> Chevallier savait toujours accompagner ses revendications de propositions concrètes : Pour permettre la continuation de l'exploitation de ce jardin potager, il suffirait de m'attribuer à la place du terrain que vous me proposez une bande de 30 mètres environ de largeur le long du petit bras du Loir situé à l'est du jardin, soit sur une longueur de 80 mètres.

Après avoir dénoncé une indemnisation qu'il considérait comme anormale par rapport à celle accordée à d'autres propriétaires, il concluait : On me fait valoir que c'est la loi. Mais je me remémore l'opinion souvent citée de Montesquieu : « une chose n'est pas juste parce qu'elle est la loi ; elle doit être la loi parce qu'elle est juste<sup>558</sup>. »



En-tête de facture d'Albert Fisseau.

La question du logement revint de façon lancinante au fil des années. En 1950, elle fut l'occasion d'un affrontement entre le maire, G. Chevallier, et son deuxième adjoint, Albert Fisseau. Le 16 octobre, ce dernier monta au créneau : M. Fisseau demande la parole pour exposer que la question du logement devient de plus en plus difficile à solutionner, qu'il a reçu de nombreuses demandes de logements et maintenant il commence à recevoir des réclamations de gens qui n'ont pas encore satisfaction à leur demande ; il signale que plusieurs ménages sont menacés d'expulsion.

M. Fisseau proteste contre cette situation et demande de prendre des dispositions pour tenter d'y remédier dans une certaine mesure. Il propose d'aménager quelques logements au Quartier Rochambeau. Le maire prit le contrepied de son adjoint :

[...] Les quelques logements qui pourront être aménagés, cinq ou six d'après M. Fisseau, laisseront le problème non résolu en raison des nombreuses demandes qui resteront sans suite. Il avait demandé à M. Fisseau de lui donner les éléments d'une réponse à M. le Préfet et non de prendre une décision.

Aussi bien la solution adoptée par M. Fisseau a consisté à donner une pièce à une locataire menacée d'expulsion en laissant dans les lieux le reste de la famille qui devient occupant sans titre, ce n'est pas une solution heureuse.

Le charpentier Fisseau n'était pas homme à supporter cette volée de bois vert sans réagir : M. Fisseau prend M. le Maire à partie et après une vive discussion demande qu'une délégation du conseil se rende avec lui auprès de M. le Préfet, pour insister auprès de lui, sur la création d'un office d'HBM [« habitations à bon marché »] et si M. le Préfet ne veut pas, il propose que tout le conseil donne sa démission.

Il proteste aussi parce que le Comité de patronage de l'HBM ne se réunit jamais et en fait le reproche au Maire.

M. le Maire lui répond que le Comité de patronage comprend des conseillers généraux mais aussi d'autres membres, qu'il n'en fait pas encore partie et qu'en fût-il partie, il ne lui appartiendrait pas de le faire réunir. À ce moment, Albert Fisseau décida de quitter la salle.

<sup>558</sup> Le 11 septembre 1951, le bureau de l'Association syndicale pour le remembrement de Blois et Vendôme rejeta la réclamation du D<sup>r</sup> Chevallier.

Raymond Hamel prit alors le relais *pour demander que des solutions soient envisagées. Il fait remarquer que M. Fisseau, malgré ses maladroites, a tout de même fait quelque chose et qu'il est nécessaire que le conseil municipal lui donne la possibilité de continuer. Il propose qu'il soit demandé d'activer la reconstruction, de créer un office d'HBM et de refuser toute expulsion.* Finalement, même s'il avait quitté la salle, A. Fisseau eut gain de cause puisque sa proposition fut adoptée par l'ensemble du conseil.

Quelques semaines plus tard, l'histoire locale se mit à bégayer. Le 28 décembre, Albert Fisseau lut devant le conseil municipal la réponse du préfet à sa lettre concernant l'urgence de construire des HBM à Vendôme ; celui-ci annonçait que le conseil général avait renvoyé le projet de création d'un office départemental d'HBM à un examen plus approfondi. Fisseau voulait relancer la pression sur le préfet et il donna *des explications sur la situation des taudis à Vendôme*, ce qui lui valut une réplique du D<sup>r</sup> Chevallier : *pour les taudis, quoi qu'en dise M. Fisseau, ils ne sont pas nombreux et dans les caves on n'est pas exposé aux intempéries.*



*Le « quartier neuf », de bonne qualité architecturale.*

La séance s'emballa de nouveau : *M. Fisseau interrompt M. le Maire et le prend à partie et lui fait remarquer qu'il ne veut rien faire pour la question du logement. M. Fisseau se lève pour quitter la salle mais M. Hamel le retient et M. Fisseau retourne à sa place. Arrêtons-nous un instant pour savourer l'insolite, pour ne pas dire le cocasse de cette scène : l'animateur communiste de l'opposition municipale apaisant la querelle entre le maire et l'adjoint élus sur la même liste...*

G. Chevallier tenta d'argumenter, expliquant *qu'il ne se désintéresse pas de la question, mais il ne juge pas opportun de transformer le quartier Rochambeau en logements, alors que le projet du conseil municipal est d'en faire un centre administratif ; que les bâtiments du quartier sont classés et qu'il serait donc nécessaire d'obtenir l'autorisation des Beaux-Arts.* A. Fisseau revint à la charge, clamant *qu'on ne fait rien, que le conseil général ne fera rien non plus. M. le Maire proteste contre le comportement de M. Fisseau au cours de la discussion, M. Fisseau interrompt le Maire à plusieurs reprises.*

*Dans l'impossibilité où il est de parler, M. le Maire lève la séance quelques instants.* Finalement, l'unanimité se fit pour renvoyer la question à l'examen des commissions des Bâtiments et des Finances<sup>559</sup>...

Même pour les immeubles reconstruits à la place du quartier bombardé et incendié en juin 1940, la situation n'était pas claire, car les loyers provoquaient une sélection sociale : *M. Hamel expose que les loyers dans les immeubles reconstruits sont vraiment trop chers et ajoute qu'il peut y avoir beaucoup d'immeubles reconstruits, ceux-ci ne pourront être habités en raison qu'un ouvrier ne peut, avec son salaire actuel, prendre en charge un pareil loyer.* Le D<sup>r</sup>

<sup>559</sup> AMV, 1 D10<sup>51</sup>, Registre des délibérations municipales, 28 décembre 1950.

Chevallier reconnut le bien-fondé de cette observation : *M. le Maire lui répond qu'il est au courant de cette situation des loyers dans les nouveaux immeubles. Mais il pense qu'il n'y a pas grand-chose à faire parce que les propriétaires louent souvent à des étrangers à la ville. Il reparlera de cette situation à M. le Délégué départemental à la Reconstruction*<sup>560</sup>.

La grande question tourna autour de la création ou non d'un office municipal d'HLM. Le sujet revint à l'ordre du jour du conseil municipal, le 26 avril 1951. L'affaire était compliquée par des positions contradictoires des institutions concernées : la sous-commission du comité de patronage des HLM ne voulait pas entendre parler d'un office départemental mais était tout à fait favorable à un organisme municipal ; le ministère de la Reconstruction tenait, lui, pour la formule départementale. G. Chevallier s'efforça de plaider la cause de l'office municipal ou d'une formule du même ordre :

*La Ville pourrait construire des habitations elle-même, comme fait la ville de Bonneval ; la Caisse d'épargne pourrait consentir un prêt ; les primes jouent mais... Il y a toujours un « mais » que le maire avait anticipé... L'inconvénient est que, comme dans le cas d'un office, les ouvriers ne deviennent pas propriétaires. C'est pourquoi il a réuni quelques industriels de Vendôme, pour former un comité interprofessionnel chargé d'étudier la question, sous une autre forme, permettant l'accès à la propriété.*

Raymond Lorcet, ami et fidèle soutien du maire, se dressa comme un diable jaillissant de sa boîte : *À ce moment, M. Lorcet demande la parole et engage une vive discussion avec M. le Maire, lui faisant remarquer qu'il n'est pas d'accord pour la création d'un office qui présente beaucoup d'inconvénients, que M. le Maire connaît, et qu'il n'aurait pas dû aborder la question avant d'avoir tous les éléments nécessaires*<sup>561</sup>. Chacun campa sur ses positions : le problème, pour R. Lorcet, est qu'il fut seul à voter contre la création d'un office municipal... Une fois encore se vérifiait la force d'entraînement du maire, que l'on pouvait difficilement taxer d'impréparation et de précipitation dans le traitement des dossiers.

En mars 1952, la question restait pendante ; seule nouveauté, on s'orientait vers un office intercommunal d'HLM pour le fonctionnement duquel chaque commune adhérente devrait fournir un apport de cinq millions de francs. Le conseil municipal approuva le principe dans sa réunion du 24 mars. Vers la fin de l'année, le maire, s'inspirant de la mise en place d'un comité départemental d'aide au logement (CODAL), proposa la création d'une *caisse de prêts complémentaires pour les bâtisseurs vendômois : cette caisse alimentée par une dotation annuelle sur les finances municipales et apporterait aux Vendômois un complément efficace au financement de la construction individuelle*<sup>562</sup>. La caisse pourrait attribuer des prêts pour un montant total de 20 millions de francs, amortissables en quinze ans. L'accord fut unanime.

Au début du mois de mars 1953, la situation du logement était toujours peu brillante et le CIL (comité interprofessionnel du logement) tentait de mobiliser les entrepreneurs vendômois pour son amélioration : *À Vendôme, comme dans beaucoup d'autres villes, le problème du logement se pose de façon aiguë. On cite des cas particuliers douloureux, des familles de six ou sept personnes logées dans une seule pièce dont la surface ne permet pas de dresser plus de lits, logements dépourvus souvent de toute hygiène et de toute commodité.*

[...] *Les chefs d'entreprise qui adhèrent à cet organisme [le CIL], dont le fonctionnement est assuré sur le plan départemental, s'engagent à verser un certain pourcentage sur les salaires payés à leur personnel.* [...]

*Avec les sommes qui sont ainsi mises à sa disposition le CIL prête les fonds de démarrage nécessaires pour construire. [...] Les intéressés, qui sont évidemment choisis parmi les ouvriers ou employés d'entreprises adhérant au CIL, choisissent eux-mêmes le type de maison qui leur convient. Le CIL conseille, présente les projets, effectue les démarches nécessaires pour constituer le dossier de construction et obtenir les prêts, enfin il apporte son aide financière*<sup>563</sup>.

---

<sup>560</sup> Ibid.

<sup>561</sup> AMV, 1 D10<sup>52</sup>, Registre des délibérations municipales, 26 décembre 1951. La suite du compte-rendu laisse entendre que Raymond Lorcet était personnellement impliqué dans une autre formule : *Dans d'autres formules, telles que la coopérative d'HLM, les prêts par la Société de crédit immobilier, l'organisation dont s'occupe M. Lorcet, les intéressés deviennent propriétaires. Mais [...] il y aura toujours des ouvriers qui ne pourront pas devenir propriétaires [...].*

<sup>562</sup> Ibid., 22 décembre 1952.

<sup>563</sup> *La Nouvelle République*, 6 mars 1953.

Certains habitants n'hésitaient pas à retrousser leurs manches : *Malgré de nombreuses difficultés avec courage et persévérance, quelques Vendômois construisent eux-mêmes leurs maisons. Ils auront prochainement la satisfaction de voir aboutir leurs efforts méritoires.*

*La rue Bernard-Hamet est bien paisible et il n'y a pas longtemps, il était bien facile de compter les maisons d'habitation qui s'y trouvaient. Et cependant cette voie dont le sol n'est pas encore des plus uni, prend maintenant l'allure d'une vraie rue. De coquettes maisons s'y sont édifiées et deux autres moins avancées, élèvent la masse impressionnante de leurs deux étages.*

[...] *On peut dire dès maintenant que cette expérience de « Castorat » pratiquement intégral a réussi, car il ne reste plus à faire que des aménagements intérieurs*<sup>564</sup>.



*Un bel exemple de l'architecture du « Quartier neuf ».*

Trois semaines plus tard, un projet ambitieux était lancé à l'échelle du département, sous l'égide du comité départemental d'aide au logement (CODAL). Le programme comportait la construction de 120 maisons avant la fin de l'année, à Blois, Vendôme, Romorantin, Saint-Aignan, Salbris, Nouan-le-Fuzelier, Selles-sur-Cher et Saint-Amand de Vendôme. L'architecte vendômois Marconnet s'était mis sur les rangs, mais le Blésois Joubert lui fut préféré : *Deux raisons principales ont, semble-t-il, motivé le choix du jury : tout d'abord le fait que M. Joubert propose cette maison pour 1 049 320 francs, soit en moyenne 16 400 francs le m<sup>2</sup> ha-*

*bitable, alors que le prix moyen dans toute la France ressort à 21 000 francs environ. En second lieu, le jury a été favorablement impressionné par le choix des matériaux traditionnels et par la disposition heureuse des pièces à l'intérieur de la maison*<sup>565</sup>. Vingt maisons étaient prévues à Vendôme.

Les élections municipales s'approchaient à grands pas et chacun savait que le problème du logement serait une des clés du vote des électeurs : en quelques jours, miraculeusement, les verrous administratifs sautèrent ! Le 30 mars, G. Chevallier en fit, devant les conseillers, le constat presque émerveillé : [...] *le 21 mars, un arrêté préfectoral que nous recevons le 28 mars autorise la création du Syndicat intercommunal qui sera chargé de gérer un office d'HLM dont nous avons demandé la création en 1950.*

*Le 26 mars, le CODAL nous attribue une tranche de vingt logements à construire par la Société coopérative d'HLM et M. le Préfet a pu obtenir que les crédits soient assurés. Nous recevons le dossier également le 28 mars.*

*Enfin le 26 mars, la Commission départementale chargée de l'attribution des prêts des Caisses d'épargne accepte de nous accorder l'emprunt de 20 millions que nous avons demandé, si bien que la même semaine, trois possibilités s'offrent à nous pour résoudre le problème du logement.*

*Nos successeurs auront la tâche bien facilitée, mais il importe que, avant de nous séparer, nous réussissions l'opération qui nous est proposée*<sup>566</sup>. À ce moment, le Dr Chevallier avait le ferme espoir de se succéder à lui-même à la tête de la ville...

Entre les deux tours de l'élection municipale, G. Chevallier trouva le temps de donner son point de vue sur cette floraison de logements, dont les modèles étaient présentés à la foire-exposition de Blois : *Les visiteurs peuvent y voir les deux types de maisons qui seront réalisées à Vendôme. Les maisons Joubert retenues par le Comité départemental d'aide au logement, seront construites rue Bernard-Hamet, sur un terrain qui joint la rue du Dr Faton, par la Société coopérative d'HLM avec accession à la propriété.*

<sup>564</sup> Ibid., 17 mars 1953.

<sup>565</sup> Ibid., 28-29 mars 1953.

<sup>566</sup> AMV, 1 D 10<sup>52</sup>, Registre des délibérations municipales, 30 mars 1953.

Les maisons Marconnet, adoptées par le Comité interprofessionnel du logement seront construites dans le terrain des Capucins, à l'angle de la rue Charles Chautard et de la rue du Gripperay. Elles seront destinées à la location. Elles sont d'un type agréé par le ministère comme logements économiques et familiaux pour la prime à la construction et l'allocation logement.

La crise du logement qui sévit à Vendôme est très sévère ; trop de familles habitent des taudis surpeuplés, trop de jeunes ménages ne peuvent trouver un foyer<sup>567</sup>.

En février 1957, deux membres du gouvernement firent le déplacement à Vendôme pour solenniser l'inauguration du quartier sinistré reconstruit : Bernard Chochoy, secrétaire d'État à la Reconstruction et au Logement, et Kléber Loustau, sous-secrétaire d'État à l'Agriculture.

Dix ans plus tard, les quatre maisons ne sont pas encore terminées<sup>568</sup>.



*Constructions et reconstructions...*



*... Le temps des inaugurations*

Gérard Yvon était lui-même sujet à cette incapacité de résistance face aux pressions administratives, ce que ne manquait pas de souligner son prédécesseur lors de la campagne des élections législatives de 1958 : [...] J'ai présenté à la Préfecture une demande de création d'un Office municipal d'HLM pour Vendôme. Le ministère a fait beaucoup d'objections. Il fallait prévoir la construction de 100, et plus tard de 200 logements. À noter que c'était un programme plus ambitieux que celui de M. Yvon qui ne parlait que de 50 maisons.

Finalement nous avons obtenu l'adoption d'un projet d'office intercommunal pour Vendôme et Savigny ; mais il avait fallu forcer la main au ministère, et quand M. Lemaire, alors ministre de la Construction, est venu à Vendôme, il a déclaré à M. Yvon devenu maire, qu'il n'était pas favorable à cet Office. M. Yvon n'a pas défendu le projet et le ministère est revenu sur sa décision.

J'ai alors au Conseil général, défendu la création d'un office départemental, et c'est cet office qui a permis à la ville de Vendôme de voir s'édifier de nombreuses maisons<sup>569</sup>.

<sup>567</sup> *La Nouvelle République*, 30-31 mai 1953.

<sup>568</sup> *Le Vendômois*, 20 novembre 1958.

<sup>569</sup> *Le Vendômois*, 7 mars 1957. L'article est intitulé « Quelques réflexions du D<sup>r</sup> Chevallier sur la reconstruction à Vendôme ». Quelques semaines plus tard, il revenait sur le sujet de manière très détaillée et technique dans un nouvel article : « Après la visite du secrétaire d'État Bernard Chochoy à Vendôme : quelle est la politique actuelle du gouvernement en matière de logement ? » [*Le Vendômois*, 21 mars et 4 avril 1957].

En avril 1957, toujours dans *Le Vendômois*, il dénonçait les constructions d'immeubles collectifs, considérés comme un grave danger pour l'institution familiale, et conseillait de favoriser la maison individuelle. Il mettait en avant des raisons sociologiques et morales, tandis que Louis Mouillère appuyait son hostilité au projet de lotissement des « Rottes » sur la dénonciation de *dépenses considérables, fabuleuses*.



*Le nouveau quartier des Rottes [Cl. Damoye ; coll. ISV].*

### ***La cantonale du printemps 1955***

Quatre sièges de conseillers généraux du Vendômois étaient à renouveler, ceux de Mondoubleau, Savigny, Montoire et Vendôme. On prévoyait une lutte assez âpre pour ce dernier : *À Vendôme, on assistera certainement à l'élection la plus disputée des quatre cantons. Trois candidats sont en présence, au moment où nous écrivons : le Dr Chevallier, conseiller sortant, ancien maire de Vendôme, M. Norguet, maire de Naveil, socialiste indépendant, contre lequel le parti SFIO ne présentera, vraisemblablement, personne. Enfin, M. Raymond Hamel, conseiller municipal communiste, qui ajoutera dans sa garde-robe une veste confortable, en plus de celles qu'il a déjà collectionnées dans le canton*<sup>570</sup>.

Dans l'édition du *Vendômois* du 14 avril, on pouvait faire plus ample connaissance avec un des candidats, Abel Norguet, grâce à une notice biographique insérée dans le journal à la demande d'« un groupe d'élus républicains du canton de Vendôme » : [...] *Issu d'une famille d'artisans ruraux bien connue dans la région, il est né à Naveil, où se déroule toute son enfance. Après de solides études au lycée de Vendôme, il se destine à l'enseignement. Il débute dans la carrière en qualité de professeur d'école primaire supérieure à Amboise. Mobilisé en 1914, il part au front dans l'infanterie : lieutenant au 137<sup>e</sup> RI il est grièvement blessé en 1917, au cours de l'attaque du chemin des Dames. Titulaire de la croix de guerre 1914-18, il est chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire.*

*À sa démobilisation, il est nommé professeur à l'École normale de Dijon. Promu directeur d'école primaire supérieure, puis du collège moderne de Château-du-Loir, fonction qu'il exerce pendant quinze années. Son attitude courageuse pendant*

<sup>570</sup> Ibid., 7 avril 1955.

*l'occupation ennemie, la part prise par sa famille et lui-même à la résistance lui valent d'être nommé en août 1944, maire de la Libération et président du comité cantonal de Libération de Château-du-Loir. Il est alors admis à la retraite et se fixe à Naveil dès octobre 1944. Néanmoins, il conserve ses fonctions municipales à Château-du-Loir. Celles-ci lui sont confirmées aux élections de 1945 par une très grosse majorité. Rentré près de sa famille à Naveil en 1947, il reçoit des électeurs de sa commune natale un nouveau mandat municipal. En 1953, la confiance de ses concitoyens lui vaut une brillante réélection comme maire de Naveil.*

*Successivement maire urbain, puis maire rural, notre ami Abel Norguet a donc vécu au contact des populations laborieuses ouvrières et paysannes. Il connaît leur activité et leurs besoins. C'est, de plus, un travailleur obstiné et un réalisateur. Témoin cette œuvre qu'est la distribution d'eau potable dans les communes de Naveil-Marcilly-Villerable [...].*

C'était, quelque part, dérouler le tapis rouge devant Abel Norguet, d'autant plus que le D<sup>r</sup> Chevallier était réduit à la portion congrue, du fait même de sa notoriété : *Le D<sup>r</sup> Chevallier, conseiller sortant, n'a pas besoin d'être présenté, car il est bien connu de tous les électeurs. Dans de nombreuses occasions, il a déjà rendu compte de son action à l'Assemblée départementale et, au cours des réunions électorales, il ne manque pas de le faire également [...].* Certes, et ce n'était pas une surprise, R. Hamel était exécuté d'une seule rafale : *Quant au troisième candidat, on sait les sentiments que nous nourrissons à l'égard de son abominable politique.* La discrétion observée par le journal de droite montrait à l'évidence que l'affrontement politiquement meurtrier des municipales de 1953 n'était pas oublié ; et pour François Launay, il n'était pas question d'aller au-delà du service minimum à l'égard du conseiller sortant. Le résultat du premier tour fut incontestablement marqué par cette retenue :

D <sup>r</sup> Chevallier :	2 314 voix,
Abel Norguet :	2 032 – ,
Raymond Hamel :	1 404 – .

G. Chevallier était en ballottage favorable, mais point n'est besoin d'être brillant mathématicien pour imaginer que le second tour serait très problématique en cas de désistement du candidat communiste. Cette fois, *Le Vendômois* battit le rappel des abstentionnistes ; le mouvement d'humeur passé, le « credo » revenait à la une, barrer la route au communisme : *Encore faudrait-il que les abstentionnistes – plus de 43% à Vendôme-ville ! – fissent leur devoir civique en se rendant aux urnes le 24 avril [...].*

*Il faudra voter pour le candidat républicain le plus favorisé afin de confirmer – et d'accentuer – l'échec du communisme. Comme ce dernier cherche à abattre le D<sup>r</sup> Chevallier, il serait inadmissible que les électeurs qui pensent français donnassent satisfaction au représentant du Parti de Moscou.* Le soutien au conseiller sortant ne lui était pas acquis par sympathie envers sa personne et ses convictions ; il était exclusivement dicté par le réflexe anticommuniste de Launay et de son journal.

Dans le même numéro du 21 avril, G. Chevallier développait sa contre-attaque, dans un article intitulé « Ce que n'a pas dit M. Norguet ». Ce texte était bien dans sa manière ; choisissant un thème de polémique technique, l'adduction d'eau de Naveil, il multipliait les arguments de chronologie : *L'adduction d'eau à Naveil a été étudiée en 1945 par le conseil municipal pendant que M. Norguet était maire de Château-du-Loir. Le Conseil général a classé le projet en première urgence le 18 janvier 1947, M. Norguet étant toujours à Château-du-Loir.* La suite de l'article était de la même eau, en plein décalage avec l'ambiance très politisée créée autour de l'élection, y compris par G. Chevallier dans ses remerciements : *Je suis le candidat d'union, indépendant de tout parti, qui peut rallier sur son nom tous les électeurs non marxistes, depuis les modérés jusqu'aux radicaux et radicaux-socialistes dont la Fédération vient de décider de ne pas m'opposer de candidat.*

Le jour du second tour, ils n'étaient plus que deux candidats en lice, R. Hamel ayant renoncé. Ce retrait n'était pas bon signe pour le conseiller sortant. Le résultat en donna vite la confirmation :

Abel Norguet :	3 613 voix
Gabriel Chevallier :	3 137 voix.

Avec près de 500 voix d'avance, la victoire du maire de Naveil était incontestable. Il arrivait même en tête à Vendôme et dans huit des treize communes du canton. Le D<sup>r</sup> Chevallier trouva la défaite amère et il prit prétexte de deux affiches placardées sur les panneaux électoraux entre les deux tours pour piquer un coup de sang : on avait osé le traiter de menteur ! Il rédigea un article intitulé « Le D<sup>r</sup> Chevallier a-t-il menti ? » Il s'en prenait d'abord au style de son adversaire :

*Bien que le résultat électoral soit acquis et lui soit favorable je dois à mes amis de relever l'accusation de mensonge qu'il a osé formuler contre moi, tout en évitant de répondre à ce que j'avais affirmé en connaissance de cause.*

*Je passe sur le style et sur la courtoisie dont M. Norguet se réclamait. Ils sont vraiment peu dignes d'un éducateur : travailler du chapeau, long factum, confus baratin électoral, affirmations gratuites et la conclusion massue : le D<sup>r</sup> Chevallier ment.*

*Sous ces formules volontairement méprisantes ou injurieuses, pesées dans une officine de renseignements incomplets ou tendancieux, on sent le souci de ne pas dire toute la vérité.*

Il argumentait ensuite sur son affirmation d'un accord passé entre Norguet et les communistes : [...] il est suggestif de lire sur les panneaux les trois affiches :

1) Du D<sup>r</sup> Chevallier : « M. Hamel se désiste pour M. Norguet. »

2) De M. Norguet : « Le D<sup>r</sup> Chevallier ment. »

3) De M. Hamel qui confirme le D<sup>r</sup> Chevallier : « Raymond Hamel se désiste en faveur d'Abel Norguet »... Et le tract de la section de Vendôme du PCF ajoute : « Abel Norguet, socialiste indépendant qui a signé le programme minimum de Défense de la Paix, des Revendications et des Libertés. »

Il terminait son propos par une flèche au curare décochée contre les enseignants : *Il y a déjà trois instituteurs dans la municipalité de Vendôme et il est possible qu'il y ait bientôt un quatrième adjoint instituteur. Et il entre un fonctionnaire de l'enseignement de plus au Conseil général.*

*Ces membres du Corps enseignant, déjà favorisés, au moins à la fin de leur carrière et par leur retraite par comparaison avec les autres fonctionnaires qui ont des services plus lourds, plus absorbants et plus difficiles, veulent prendre, semble-t-il, tous les leviers de commande ; ils deviennent les privilégiés du régime [...].*

Le D<sup>r</sup> Chevallier espérait peut-être rebondir politiquement grâce aux sénatoriales de juin, quelques semaines seulement après l'échec de la cantonale. Nous avons vu qu'il n'en fut rien. Ainsi donc s'achevait dans la morosité une carrière commencée une décennie plus tôt, avec les élections municipales de 1945. Il se sentait submergé par les enseignants : Jean Leleu n'avait cessé de l'attaquer dans sa gestion municipale ; Gérard Yvon lui avait ravi son siège de maire ; Abel Norguet venait de lui enlever celui de conseiller général. À droite, les « Indépendants-Paysans » avaient le vent en poupe et ils ne correspondaient pas à sa sensibilité. Et puis, il y avait ces petits faits générateurs de rancœur : en mai 1955, le conseil municipal de Vendôme rendit un hommage appuyé à Louis Mouillère, à l'occasion de ses trente années de mandat local ; Gérard Yvon félicita dans un discours chaleureux le « frère ennemi » que G. Chevallier rendait responsable de l'échec de 1953. Une page était bel et bien tournée.

### ***La défense vigilante d'une action et d'un bilan.***

Si Gabriel Chevallier n'était plus en première ligne dans le combat politique, il continuait de s'intéresser de très près à toutes les grandes questions, locales et nationales, à l'évolution des rapports de force entre les grands courants d'opinion. Ce n'est sans doute pas avec plaisir qu'il avait vu ses anciens compagnons du MRP – Burlot et Mercier – mordre la poussière au profit de l'Indépendant-paysan R. Bruyneel et du candidat UDCA Robert Pesquet, tandis que la SFIO avait un élu, Kléber Loustau, le PCF étant à nouveau représenté par Bernard Paumier.

Il suffisait que Raymond Hamel, toujours conseiller municipal communiste, s'autorise une petite pique sur la gestion de son vieil adversaire politique pour que G. Chevallier sorte la fourche ! *Le Vendômois*, où il avait visiblement retrouvé droit de cité, était sa première source d'information et son principal moyen d'expression publique : *Dans le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal, vous signalez que M. Hamel m'a mis en cause, « et on devine en quels termes », parce qu'un membre de l'assemblée regrettait l'insuffisance de renseignements fournis sur la gestion financière de la ville. [...]*

Et en avant pour l'histoire ! *Il est bien exact que, depuis 1942, le budget n'était plus imprimé comme avant la guerre, ni même ronéotypé comme maintenant. Mais c'est bien avant que je sois maire que cette suppression a été décidée pour des raisons d'économie.*

*Je l'ai regretté autant que M. Hamel et je suis d'avis que la municipalité actuelle a été bien inspirée quand elle a essayé de reprendre la manière de faire d'autrefois. Elle est d'ailleurs loin d'avoir réussi à présenter des documents aussi bien étudiés que ceux qu'établissait autrefois M. Duverger, maire, avec M. Vénisse, alors secrétaire général.*

*J'ai fait moi-même un essai et on a tapé quelques exemplaires du budget de 1952 après l'acquisition d'une machine à écrire à grand chariot ; je n'ignore pas les difficultés du travail. Je l'aurais réalisé si la fin de l'année 1952 n'avait été absorbée par toutes les études sur les questions de logement. [...]*

Venait alors l'antienne sur le « train de vie » de la nouvelle municipalité : [...] *si j'avais disposé d'une partie seulement du personnel actuel, j'aurais présenté un budget aussi complet que ceux d'avant-guerre*<sup>571</sup>.

Le vote du budget municipal était l'occasion de réveiller quelques aigres contre telle ou telle fraction d'élus et d'électeurs qui l'avaient lâché aux élections de 1953. En 1957, c'était le tour des commerçants : *Quand je proposais de porter la taxe locale de 1,50 % à 1,75 %, ce qui aurait rapporté à la ville 15 millions, les commerçants du conseil protestaient. J'avais beau leur expliquer que ces 0,25% représentaient un œillet sur 400, 10 francs sur un mètre d'étoffe de 4 000 francs, ils ne voulaient rien entendre et l'Union commerciale faisait une réunion de protestation. Il fallait changer ce maire qui envisageait tant de dépenses. Ils ont réussi et quelques mois plus tard les citoyens commerçants ont en effet voté contre les 0,25% que proposait à nouveau M. Yvon et qui risquaient de les ruiner.*

*Aujourd'hui la taxe est diminuée par des exonérations et ils en réclament le maintien intégral*<sup>572</sup>. [...]

Des élections législatives se profilèrent à l'automne de 1958, dans un espace politique totalement bouleversé par l'arrivée au pouvoir du général De Gaulle, poussé sur le devant de la scène par les événements d'Algérie. Selon G. Chevallier, le général était devenu la référence d'un bord à l'autre de l'échiquier politique ou presque : *Sauf M. Hamel, candidat du Parti communiste français, tous les candidats se réclament du général De Gaulle et parlent de Renouveau national, mais chacun met l'accent sur les problèmes qu'il juge les plus importants ou les plus utiles à leur cause. [...]*

L'ancien maire retrouvait alors des arguments classiques de campagne électorale, accusant son successeur, candidat à la députation, d'avancer masqué : *Aussi bien sur le bulletin de vote que sur la circulaire, on s'étonne de ne pas trouver la mention : candidat de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et certains peuvent croire que M. Yvon, s'il était élu, se classerait parmi les députés qui ne sont inscrits à aucun groupe. [...]*

Puis l'attaque se faisait plus incisive, présentant Gérard Yvon comme un opportuniste avant tout sensible au vent porteur du moment : *Tous les gaullistes ne peuvent que se réjouir de voir un instituteur SFIO les rejoindre. Le cortège du 29 mai à Vendôme, la grève politique des enseignants, le 30 mai, les motions du Syndicat des Instituteurs, de la Ligue de l'Enseignement en faveur du « non » au referendum pouvaient faire penser que M. Yvon s'orienterait plutôt vers la Nouvelle Gauche ou l'Union des Forces démocratiques (UFD). [...]*

*M. Yvon est donc un socialiste bien discipliné. Quand il était instituteur à Saint-Agil, il passait pour un sectaire. C'était une erreur. Il ne l'est pas. Comme le relevait récemment la presse le candidat SFIO qui suit Guy Mollet « a soutenu*

---

<sup>571</sup> *Le Vendômois*, 9 août 1956.

<sup>572</sup> *Ibid.*, 7 février 1957. Sans songer obligatoirement à un texte à clefs, on peut penser que l'allusion aux œillets visait l'horticulteur Louis Mouillère, frère ennemi du D<sup>r</sup> Chevallier en 1953, le mètre d'étoffe pouvant viser le fourreur Raymond Mac-Léod, son adversaire aux cantonales de 1949.

*successivement pour l'Algérie la politique de Mendès-France, puis la politique de M. Mollet, puis la politique de M. Lacoste, puis la politique du général Massu. Il en était hier à la politique du général De Gaulle. Qu'en sera-t-il demain ? [...]*

Et le mode de scrutin facilitait des alliances contre nature : [...] *n'est-il pas étonnant de voir le colonel Desanges, gaulliste de la première heure, qui a l'appui de la formation la plus réactionnaire du gaullisme, prendre comme remplaçant M. Reverchon, SFIO, aujourd'hui indépendant de gauche et annoncer son intention de se désister pour M. Yvon, qui n'est qu'un gaulliste de la onzième heure.*

[...] *un colonel de parachutistes est prêt à se désister pour l'homme qui a tenu à donner à une école de la ville le nom de Jean Zay, pour qui le drapeau n'était qu'une saloperie et un torche-cul.* Le D<sup>r</sup> Chevallier n'hésitait donc pas à recourir à un argumentaire virulent, l'essentiel étant de toucher le lecteur, exactement comme s'il était candidat lui-même.

Enfin revenait la date de référence : 1953, l'année de la machination : *Et que verrons-nous entre les deux tours de scrutin ? En 1953, M. Yvon qui n'habitait Vendôme que depuis quelques mois, a été élu maire par trois voix socialistes et six voix communistes grâce à une habile manœuvre de M<sup>me</sup> Émond. Recueillera-t-il cette fois les voix des électeurs de M. Hamel ? Un de ses amis l'affirmait en concluant : « il n'y a que le résultat qui compte » !*

1953, l'année où il s'était fait voler son bilan : *M. Yvon déclare : « Quand j'ai été élu en 1953 je me suis dit : il faut que ça change, plus d'immobilisme ; cette ville se meurt. Je marquerai mon passage pour des dizaines d'années [...]. Un comble pour G. Chevallier ! En 1953, la ville n'était pas du tout en train de mourir. Elle était déjà en expansion à cause de la prospérité des usines. Il ne faut pas croire que la municipalité de M. Yvon a eu un rôle pour augmenter l'activité de la laiterie ou d'une usine comme FMB.*

*La population municipale qui était de 9 385 habitants au recensement de 1946 était de 10 418 au recensement suivant (1954) avant que le programme de logements de M. Yvon n'ait commencé<sup>573</sup>.*

Cette polémique rebondit dans l'édition de la semaine suivante, à cette nuance que G. Chevallier seul tenait la plume. Il le fit dans un article intitulé « Impressions sur la réunion électorale organisée à Vendôme par M. Yvon (SFIO) ». On peut croire l'auteur, affirmant que la salle était pleine ; les plus chauds partisans du candidat occupaient les premiers rangs, tandis que ses adversaires étaient regroupés au fond. On en vint à la querelle des bilans :

*Il paraît que tout le monde veut s'approprier les réalisations de M. Yvon ; et ce fut un spectacle curieux de voir cet instituteur s'adresser à son prédécesseur, présent dans la salle, comme il ferait en classe à un mauvais élève, et lui conseiller une spécialité pharmaceutique (comme s'il avait un intérêt dans sa fabrication) pour l'aider à digérer l'élection de 1953. L'histoire ne gardera pas en mémoire le nom du médicament conseillé par Gérard Yvon, mais ses propres écrits prouvent à l'évidence que le scénario électoral de 1953 était bel et bien resté sur l'estomac du D<sup>r</sup> Chevallier. Toutefois, s'ils ne furent qu'une composante de la campagne législative, les articles du chirurgien contribuèrent certainement à la victoire de son favori, Pierre Mahias, maire de La Ville-aux-Clercs : une petite revanche par personne interposée sur le maire de Vendôme.*

Si l'adversaire politique était Gérard Yvon, l'ancien maire ne manquait pas une occasion de taquiner son vieux concurrent, Louis Mouillère. À la suite d'une émission de la radio « Europe n° 1 » à Vendôme en octobre 1956, la ville se voyait offrir la possibilité de réaliser un vœu et le D<sup>r</sup> Chevallier donnait ainsi son point de vue : *À la soirée d'« Europe n° 1 », le maire, un adjoint et deux conseillers municipaux ont formulé des vœux qu'un prix éventuel pourrait aider à réaliser : le classement de la ville en station touristique (qui est en instance depuis longtemps), la construction d'une salle des fêtes (qui s'impose d'autant plus que le théâtre est consacré au cinéma), l'aménagement de la scène et des coulisses du théâtre, et le rétablissement des statues de Rochambeau et de Ronsard.*

*Il semble que, de tous ces vœux, celui qui devrait séduire « Europe n° 1 », c'est l'érection d'une statue au maréchal de Rochambeau car ce projet dépasse le cadre de la ville de Vendôme, de la France et de l'Europe [...]. Venait alors la petite flèche empoisonnée :*

---

<sup>573</sup> Ibid., 20 novembre 1958.

M. Mouillère espère qu'à l'ouverture de la salle des fêtes, on dansera les polkas d'autrefois. Ce sera bien. Platon faisait déjà l'éloge de la danse et de la rythmique, mais l'inauguration de la statue équestre, dont un sculpteur de grand talent, M. Leygue, a préparé la maquette, serait l'occasion d'une grande fête franco-américaine dont rendrait compte toute la presse et à cette occasion « Europe 1 » nous ferait certainement le plaisir de revenir à Vendôme et reparlerait de notre ville<sup>574</sup>.

Très présent dans la campagne législative de 1958, G. Chevallier le fut beaucoup moins lors des élections municipales de 1959. Non seulement il ne présenta pas sa candidature, mais il s'abstint de tout article de soutien à ses amis politiques ou de critique contre son prédécesseur. Gérard Yvon et sa majorité sortirent victorieux du scrutin sans difficulté. En juin 1961, Abel Norguet, candidat de l'Union des gauches, gardait son siège de conseiller général de Vendôme. Décidément, ceux qui avaient « volé » ses mandats au D<sup>r</sup> Chevallier avaient la vie dure et gardaient de solides soutiens dans l'opinion... De même, au moment des élections législatives de novembre 1962, se contenta-t-il de figurer sur une liste de personnalités soutenant le député Mahias. Ce dernier fut finalement battu de presque 800 voix au deuxième tour par Gérard Yvon.

### *La cause du lycée Ronsard*

Le D<sup>r</sup> Chevallier se plaisait toujours à commenter les combinaisons politiques nationales, à la manière d'un homme ayant pris de la distance et de la hauteur : *Certes, les partis gouvernementaux de la présente législature ont perdu la majorité ; mais M. Pierre Mendès-France a moins d'élus que M. Pierre Poujade, et si les socialistes, pour la première fois depuis dix ans, ont cessé de perdre des voix, le succès du Parti communiste est beaucoup plus grand que le leur.*

*Mendésistes et SFIO n'en sont pas moins d'accord pour constituer un gouvernement de minorité. Cette formule est courante dans les démocraties scandinaves mais en France elle est bien aléatoire dans la situation actuelle. Mais la rancœur des récentes défaites ne tardait pas à sourdre : [...] les communistes proposent un Front populaire, mais Guy Mollet n'est pas d'accord. Il n'accepte pas l'entente comme M. Yvon l'avait acceptée à Vendôme avant l'élection de la municipalité ou M. Norguet pour les élections cantonales (peut-être étaient-ils des précurseurs !).*

Dans la suite de son article, il argumentait pour défendre les retombées positives de la loi Barangé sur les écoles laïques : *Dans une ville comme Vendôme à raison de 1 000 francs de subvention par élève des écoles publiques, c'est une somme de l'ordre de deux à trois millions qui est mise chaque année, depuis 1952, à la disposition de la ville pour améliorer ses écoles*<sup>575</sup>. 1952, c'est-à-dire quand G. Chevallier était maire...

L'ancien maire ne manquait pas une occasion de dénoncer l'augmentation excessive des budgets municipaux qui annonçait, selon lui, des jours sombres pour les contribuables vendômois. Celui de 1956 s'élevait à 268 millions, soit 105 millions de plus que l'année précédente ; mais surtout, c'était le triple de celui de 1953, dernière année du mandat « Chevallier ».

Le D<sup>r</sup> Chevallier ne voulait pas apparaître comme un opposant systématique à la politique municipale de Gérard Yvon et de son équipe. Il ne manquait pas de rappeler qu'une réussite du jour puisait sa source dans des démarches entreprises par lui dans les années antérieures ; et on pouvait lui faire confiance pour broser un historique détaillé de la question. Un des meilleurs exemples est certainement l'article qu'il consacra aux améliorations du lycée Ronsard, dans *Le Vendômois* du 23 février 1956 :

*Nous avons appris par la presse la réception ou l'inauguration des améliorations du lycée qu'ont permises l'acquisition et l'aménagement de l'hôtel du Saillant [...].*

*Le lycée Ronsard n'a pas toujours connu sa prospérité actuelle. En 1937 il était le plus petit lycée de France et sa transformation en collège était proposée. Après la suppression du collège du Bellay, moins de quarante ans après sa construction, le lycée Ronsard géminé a vu ses effectifs remonter entre 200 et 300 élèves [...].*

---

<sup>574</sup> Ibid., 18 octobre 1956. Petit clin d'œil de l'histoire locale, rappelons que le D<sup>r</sup> Errard s'était fait l'avocat déterminé du projet de statue équestre conçu par Louis Leygue.

<sup>575</sup> Ibid., 19 janvier 1956.

*Le collège du Bellay étant devenu vacant mais l'administration universitaire se réservait le droit de l'utiliser à nouveau pour l'enseignement secondaire et quand le lycée est devenu trop petit elle a envisagé d'y installer les études des jeunes filles du lycée et leur internat, alors que la transformation du collège en école primaire que nous proposons pouvait éviter à la ville la construction de sept ou huit classes nouvelles.*

*J'ai étudié le problème en 1951 avec l'Inspection académique pour le lycée, et pour les écoles avec l'inspecteur de l'Enseignement primaire M. de Curton dont les efforts et la compréhension ont permis d'aboutir à un programme qui répondait aux besoins futurs de la ville, avec le minimum de charges pour ses finances.*

*La ville fut autorisée à transformer le collège du Bellay en école primaire à condition d'agrandir le lycée [...].*



*L'entrée majestueuse du lycée Ronsard.*

La chronologie étant rétablie, il se montrait beau joueur : *Il faut féliciter le maire et le conseil municipal actuels d'avoir continué le programme du conseil précédent malgré les objections que faisait le sous-préfet de Vendôme [...].*

Le devenir du lycée Ronsard lui tenait vraiment à cœur et il y revint en 1962, quand se posa la question du transfert dans le nouveau quartier des Rottes : [...] *Aujourd'hui, les anciens élèves, les parents d'élèves, tous les Vendômois qui s'intéressent à l'histoire de leur ville sont attristés depuis que le conseil municipal a adopté le 9 avril le projet de transférer le lycée aux Rottes. Un seul conseiller, M<sup>e</sup> Jacques Aubert, a voté contre.*

Par un symbolique concours de circonstances, le recteur de la nouvelle académie d'Orléans-Tours était Gérard Antoine, qui avait fait ses premières armes de jeune professeur de lettres au lycée Ronsard. Celui-ci affirma que l'établissement ne serait pas abandonné par l'Éducation nationale.

Après avoir convenu que le lycée, même agrandi, devrait être complété par de nouvelles constructions, G. Chevallier soulevait les inconvénients d'un transfert en un site éloigné du centre : *La dépense pour la ville pour la construction aux Rottes est évaluée à 250 millions d'anciens francs, plus le terrain, pour 1 200 élèves, alors que l'ancien projet exigerait une dépense de 140 millions pour 800 élèves – mais c'était un projet très onéreux parce qu'on achetait trop cher des constructions pour les abattre et reconstruire. [...]*

[...] *l'inconvénient d'avoir un lycée à trois kilomètres du centre de la ville, les inconvénients et la perte de temps qui en résulteraient pour les élèves et pour les professeurs ont-ils été assez signalés ? On aurait répondu probablement en disant qu'on ferait des transports comme on fait le ramassage scolaire. Mais les heures des classes ne sont pas régulières dans un lycée comme elles le sont dans les écoles primaires. [...]*



*Le lycée Ronsard actuel, dans le quartier des Rottes.*

Procédant à un rappel des combats menés au fil des siècles par les Vendômois pour sauver leur collège puis lycée, le D<sup>r</sup> Chevallier en venait à la dernière alerte : *Plus récemment, en 1933, la commission de révision de la carte scolaire fit la proposition de transformer le lycée de Vendôme en collège pour donner un lycée à la ville d'Auxerre. En accord avec le proviseur, le regretté M. Prévost, comme président de l'Association des parents d'élèves, je fis une démarche auprès de M. Le Beau, ancien sous-préfet et ancien secrétaire général de M. Paul-Boncour quand il était président du Conseil et le lycée de Vendôme fut maintenu. [...]* Certes, le chirurgien ne manquait pas l'occasion de rappeler ses mérites, mais qui ne l'aurait fait à sa place ?... Son engagement dans les associations de parents d'élèves n'était pas éphémère et local : il amena le D<sup>r</sup> Chevallier à exercer des responsabilités nationales dans ce domaine.

Il se ralliait à la solution que proposait Gérard Antoine : *Dimanche dernier, M. le Recteur d'Orléans a donc envisagé que le lycée Ronsard pourrait être maintenu pour le cycle d'observation prolongé jusqu'à la troisième, ce qu'à l'étranger on appelle l'Enseignement moyen. Cela paraît une bonne solution parce que l'éloignement du centre d'enseignement est plus gênant pour les jeunes élèves du premier cycle que pour les jeunes gens du second cycle*<sup>576</sup>. Le D<sup>r</sup> Chevallier ne vit pas la concrétisation au moins partielle de ce projet : le lycée Ronsard fut bien transféré dans le quartier des Rottes, les classes du premier cycle étant maintenues rue Saint-Jacques jusqu'à la construction du collège... « Gérard Yvon ».

### *La fidélité à la Croix-Rouge*

Dans la logique de sa vie professionnelle, le D<sup>r</sup> Chevallier a gardé un profond attachement à l'institution de la Croix-Rouge. Celui-ci était certainement partagé par son épouse qui, dans l'entre-deux-guerres, avait la charge d'encadrer et de former les stagiaires de la Croix-Rouge en formation à Vendôme. En juin 1957, le chirurgien honoraire succéda à la tête du comité vendômois à Rémy Fouquet, décédé quelques mois plus tôt<sup>577</sup>.

À partir de ce moment et sous les initiales « G. C. », c'est lui qui signa les comptes rendus de presse des excursions organisées dans la région (Poncé, Talcy...) pour les vieillards du comité vendômois de la Croix-

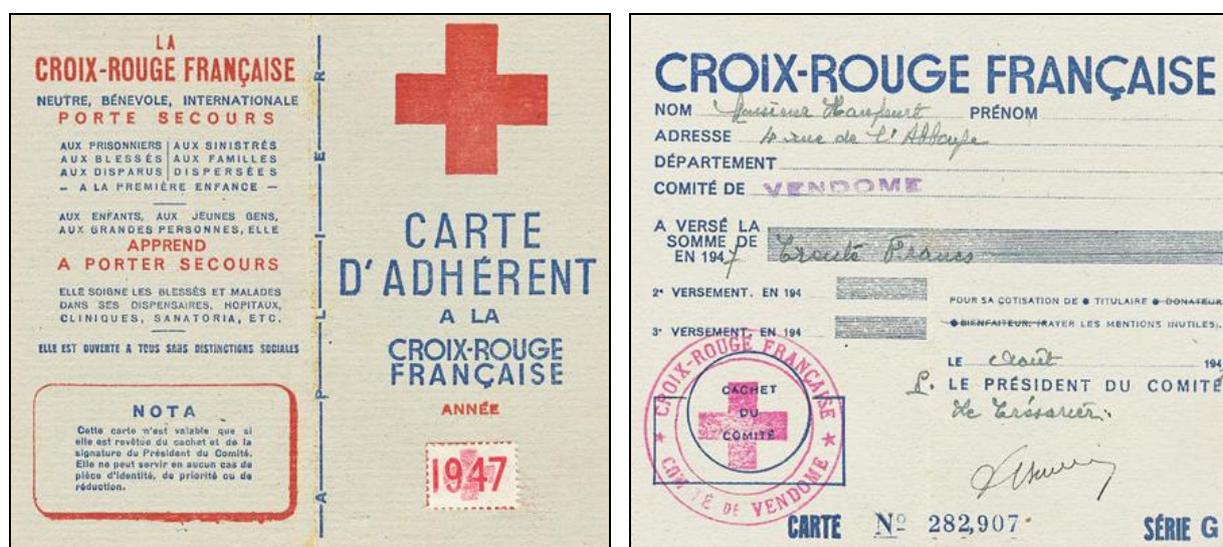
<sup>576</sup> *Le Vendômois*, 24 mai 1963.

<sup>577</sup> Les deux hommes se connaissaient bien, puisque Rémy Fouquet avait été longtemps président de l'Amicale des anciens élèves du lycée Ronsard et président de la Société archéologique du Vendômois de 1949 à 1951.

Rouge. De même présidait-il leurs déjeuners, leurs repas de Noël, les assemblées générales annuelles où il présentait un rapport moral très détaillé. En 1959, le comité subit une sévère ponction avec la disparition de M<sup>me</sup> Boué, vice-présidente, et de M<sup>me</sup> Bourgoïn, directrice du Foyer des vieillards (qui avait figuré sur sa liste en 1953 et était devenue conseillère municipale) ; à la minute de silence fut associée une autre disparue récente, M<sup>lle</sup> Rochelle, ancienne conseillère municipale de Vendôme, qui s'était illustrée comme responsable de la Croix-Rouge avant et pendant la guerre.

Il était appelé à accueillir les notabilités comme M. Piani, le nouveau sous-préfet de Vendôme : *Monsieur le Sous-préfet, vous nous êtes venu d'Oloron-Sainte-Marie, en Béarn, et vous êtes ici dans le lycée Ronsard, qui s'appelait autrefois collège César de Vendôme parce qu'il a été fondé par le fils du Béarnais qui, avant d'être roi de France était à la fois comte de Béarn et duc de Vendôme.*

*Puisque c'est la première fois que vous assistez à cette réunion permettez-moi de vous dire, Monsieur le Sous-préfet, que dans cette ville qui a beaucoup souffert de la guerre, tous ceux qui ont participé en quelque mesure à la Résistance ont été heureux, lors de votre arrivée l'an dernier, d'apprendre que le nouveau sous-préfet de Vendôme avait joué un rôle actif aux côtés du général De Gaulle, pendant l'Occupation*<sup>578</sup>.



*Carte du comité de Croix-Rouge de Vendôme, année 1947.*

Le rôle de G. Chevallier n'était pas seulement honorifique. Il suivit de près, fidèle à son tempérament, les activités du comité qui reçut en 1961 les félicitations du sous-préfet de Vendôme. En avril 1962, il soulignait les mérites et les devoirs des secouristes devant la dernière promotion de diplômés : *Pour mériter les éloges qui ont été souvent décernés à vos aînés, il faut être des secouristes instruits. L'examen a sanctionné votre formation, mais pour conserver et augmenter vos connaissances il faut s'entretenir et s'entraîner.*

*C'est le but des manœuvres secouristes et c'est pourquoi je félicite particulièrement ceux qui ont signé l'engagement que leur demande la Croix-Rouge [...]*<sup>579</sup>.

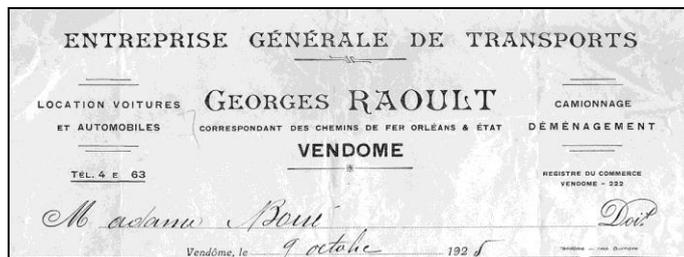
À l'assemblée générale du comité de la Croix-Rouge, en juillet 1963, il se félicitait que les subventions aient permis de doter les secouristes d'une fourgonnette ; il portait l'accent sur le concours apporté à l'accueil des rapatriés d'Algérie. Enfin, il souhaitait vivement que le nom d'Henry Dunant soit donné à une rue de Vendôme.

Le 21 mars 1964, au milieu des « bons vieillards » du Foyer de la Croix-Rouge réunis pour leur traditionnel goûter, Gabriel Chevallier vint faire ses adieux à l'institution qu'il présidait. Il confessa – et ce n'était pas un effet de style – que le Foyer lui était particulièrement cher : [...] *à vrai dire, parmi les diverses*

<sup>578</sup> Ibid., 4 janvier 1962.

<sup>579</sup> Ibid., 26 avril 1962.

activités du Comité de Vendôme : secourisme, vestiaire, consultations ou pesées de nourrissons dans quelques communes, c'est de votre Foyer des Vieillards que je m'occupais le plus volontiers et j'avais toujours plaisir, peut-être parce que je suis moi-même un vieillard, à me retrouver parmi vous, au goûter mensuel, à la promenade annuelle et au déjeuner de Noël.



*Raoult, une vieille tradition du transport à Vendôme.*

Il rappelait ensuite les sorties annuelles organisées dès 1952, à l'initiative de M. Pally, directeur de la vénérable société vendômoise de transport « Raoult », et les visites de châteaux à partir de 1957 : la Gaudinière, Poncé, Talcy, Menars, Cheverny, Beauregard, Villesavin. S'il se félicitait de la compréhension du proviseur du lycée Ronsard, grâce à laquelle le repas de Noël se déroulait toujours dans le réfectoire de l'établissement, le devenir de la permanence lui semblait moins assuré :

[...] le Foyer et la permanence ont dû quitter le local que je leur avais fait attribuer au temps où j'étais maire dans le bâtiment A que l'armée avait rendu à la ville, et venir dans le bâtiment H, où nous sommes, qui appartient encore à l'armée et que probablement il faudra bientôt quitter.

G. Chevallier ne pouvait se priver d'une petite pique à l'égard d'une initiative de la municipalité « Yvon » en matière d'assistance : *Quand ce Foyer a été créé, à peu près rien ne se faisait à Vendôme pour les vieillards en dehors du Bureau de bienfaisance. Depuis, la ville nous a imités et les ressources qu'elle peut tirer des impôts lui permettent une action beaucoup plus grande que celle de la Croix-Rouge, mais j'ai entendu dire à plusieurs d'entre vous que l'atmosphère de sympathie qui règne dans nos réunions est plus agréable que celle que vous rencontrez aux réunions organisées par la mairie [...].*

Certes, l'âge jouait son rôle dans le retrait de l'ancien chirurgien, mais il s'y ajoutait une question de fond, brièvement évoquée dans sa conclusion : *Pour les élections qui viennent d'avoir lieu, deux conceptions du secourisme étaient en présence : soit que le secourisme soit autonome, soit que les secouristes soient sous l'autorité des infirmières et des médecins quand il s'agit de soins aux blessés.*

*C'est la première de ces conceptions qui a prévalu et c'est pourquoi je vous dis aujourd'hui : Adieu, mes chers amis<sup>580</sup>. La nécessité de maintenir les secouristes sous la tutelle des professionnels de santé lui semblait évidente quand il s'agissait de soins aux blessés et il n'entendait pas endosser les graves responsabilités qu'entraînait l'engagement dans une voie différente.*

Marthe Chevallier – qui formait déjà les jeunes infirmières entre les deux guerres – poursuivait encore cette mission au début de 1966 : *Dans une allocution, la présidente, M<sup>me</sup> Goubet, a rendu un vif hommage au D<sup>r</sup> Triau et à la D<sup>se</sup> Chevallier qui ont assuré les cours<sup>581</sup>.*

### **Point final**

En quelques années, un certain nombre d'acteurs marquants de la vie locale du Vendômois quittèrent la scène :

- Le D<sup>r</sup> Gamard, maire de Montoire à la Libération (début 1965).

<sup>580</sup> Ibid., 26 mars 1964. Gabriel Chevallier fut remplacé par M<sup>me</sup> Germaine Goubet à la tête du comité vendômois de la Croix-Rouge.

<sup>581</sup> Ibid., 10 mars 1966.

- Gérard Graveau, sous-préfet de Vendôme à la Libération (novembre 1966).

• À la fin de janvier 1968 disparut un des principaux « frères ennemis » de Gabriel Chevallier : *Lundi matin 29 janvier, une triste nouvelle circulait à Vendôme qui provoquait la surprise et l'émotion dans la cité : celle du décès de M. Georges Guimond, docteur en pharmacie.*

*Samedi on l'avait vu circuler en ville, mais dimanche en fin de matinée une crise cardiaque l'avait subitement terrassé chez lui. Il était âgé de soixante dix-huit ans.*

*Originaire de Saint-Maur-des-Fossés, il était venu jeune marié, en 1919, prendre la succession de M. Masse comme pharmacien et tout de suite il prépara et réussit son doctorat avec une thèse sur « Les eaux de Vendôme ».*

*Et cela au lendemain de la guerre 1914-1918 où, mobilisé dans un bataillon de chasseurs à pied, il fut grièvement blessé et reçut avec la Croix de guerre sa flatteuse distinction de la Médaille Militaire.*

*Ainsi connu et apprécié à Vendôme, le Dr Georges Guimond se donna entièrement à sa profession dans des conditions telles qu'il fut promu entre-temps membre de l'Académie de Pharmacie.*

*La dernière guerre devait l'éprouver encore : en 1940, le bombardement et l'incendie de notre ville détruisit sa maison et son officine.*

*À ce moment-là il entra dans la Résistance et y œuvra de telle façon qu'à la Libération il fut nommé président du comité et peu après maire de Vendôme.*

*À dater de ce moment, celui dont nous saluons ici la mémoire se donna tout entier à la vie publique : il entra à la Chambre de commerce et à l'Union commerciale.*

*Ayant renoncé volontairement à sa fonction de maire en 1947, le Dr Guimond se représenta plus tard au conseil municipal et fut élu en 1959, puis réélu en 1965.*

*Après ce rappel d'une vie particulièrement consacrée au bien public il est facile de comprendre pourquoi le Dr Guimond était si connu et si estimé de ses amis et de ses concitoyens.*

*Quant à nous, dans ce journal, nous ne pouvons oublier que c'est lui qui en 1945, avec M. Louis Gaspard, fonda « Le Vendômois » [...] <sup>582</sup>.*

- Abel Norguet, qui avait conquis le siège de conseiller général occupé et encore convoité par Gabriel Chevallier, mourut en mai 1969.



Ce dernier allait le suivre de près dans la tombe. Après un rappel biographique, *Le Vendômois* évoquait brièvement les derniers temps d'une longue vie : *Ces dernières années, il était préoccupé par la santé de son épouse.*

*Il y a huit mois il fut victime d'un léger accident dont les conséquences furent graves et alors qu'il paraissait devoir aller mieux, il s'est éteint brusquement lundi dernier. La nouvelle a été vivement ressentie à Vendôme où il était très connu [...] <sup>583</sup>.*

De fait, la foule fut nombreuse à ses obsèques célébrées à l'église de la Madeleine. On tenait à rendre un dernier hommage à celui qui se dévoua sans compter à ses malades, à sa ville et au département. Parmi les personnalités, on remarquait le sénateur Joseph Beaujannot, le député de Vendôme Paul Cormier. Sur le parvis de l'église, devant le cercueil, deux allocutions furent prononcées :

- Le Dr Dattin, doyen du corps médical vendômois, salua *le type du médecin complet.*

<sup>582</sup> *Le Vendômois*, 1<sup>er</sup> février 1968. Le texte est de François Launay.

<sup>583</sup> *Ibid.*, 3 juillet 1969.

- Gérard Yvon, maire de Vendôme, le surprenant vainqueur de 1953, conclut en termes sobres :

*Un homme de bien, un homme de devoir n'est plus.*

*Une vie intensément vécue s'est arrêtée.*

*Docteur Gabriel Chevallier, vous avez animé un demi-siècle de vie locale et votre souvenir restera longtemps présent à la mémoire des Vendômois<sup>584</sup>.*



*Gabriel Chevallier a marqué de son empreinte l'histoire de ces deux lieux emblématiques de Vendôme.*

## *Annexe*

***Brouillon manuscrit, de la main de Gabriel Chevallier, écrit vers le 20 juin 1953, que l'on peut considérer comme un testament politique.***

– Quartier Rochambeau. Réunion PC avec François Billoux, 18 juin 1953.

Je vous ai écouté avec attention, j'ai lu votre bulletin *L'Unitaire* et les deux numéros spéciaux du *Progrès*.

Je regrette le ton d'hostilité avec lequel vous parlez de la Réaction, comme vous dites. Je ne suis pas pour la lutte des classes et je pense qu'on peut améliorer le sort des ouvriers et supprimer le prolétariat autrement qu'en faisant appel aux mauvais sentiments des hommes.

C'est à tort que vous poussez à ce point les élections sur le plan politique. Il ne s'agit pas d'interdire au syndicalisme de s'intéresser à la vie politique et je conçois que vous proposiez des solutions aux questions sociales, économiques et politiques. Mais au conseil municipal le souci des réalisations locales devrait passer avant les préoccupations politiques et partisans.

D'autant plus que votre position politique est actuellement incertaine car vous ignorez les intentions lointaines du Kremlin et vous en êtes réduits comme nous à chercher à deviner où Malenkov, Béria et Molotov veulent en venir.

M. Billoux est déjà venu à Blois et à Vendôme comme ministre de la reconstruction. Il a même fait à Blois une déclaration bien sentie contre une grève alors en cours ; les chars soviétiques ont réagi plus durement à Berlin Est.

Les émeutes de Berlin Est.

C'est une révolte ouvrière due au mécontentement des travailleurs. Ne lisez pas qu'un journal et vous vous en rendrez compte que cette révolte s'annonçait depuis plusieurs mois. Et tous les réfugiés qui fuient

---

<sup>584</sup> Ibid., 10 juillet 1969.

de l'Allemagne orientale à Berlin Ouest en abandonnant leur maison, leur champ, parce qu'ils ne peuvent plus y vivre, font aussi comprendre le caractère inhumain de l'occupation russe. Ce qu'on a réalisé, ce n'est pas la dictature du prolétariat, c'est la dictature du communisme sur le prolétariat. Qu'attend la CGT pour manifester sa solidarité avec les travailleurs de Berlin Est ? Prolétaires de tous les pays unissez-vous !

En vous détournant du parti communiste, c'est vous que nous défendons.

Vous protestez contre l'élimination du PC du gouvernement. M. Billoux a eu son rôle dans cette élimination réalisée par un de vos associés, socialiste, Ramadier. Il était ministre de la Guerre et il est resté assis à son banc quand la Chambre s'est levée pour rendre hommage aux jeunes Français qui se battaient par ordre en Indochine. Il est vrai que nos conseillers communistes ont dû aller faire leur autocritique à Blois, pour avoir voté l'envoi de colis en Indochine.

#### – La politique

Les vœux et motions de caractère politique sont interdits à un conseil municipal. Si on les vote, la préfecture les arrête et ils ne servent à rien. Inutile donc de parler de la cessation des guerres, du problème allemand, d'un pacte de paix ; nous sommes tous pour la paix. Mais sans s'occuper de politique, on peut en effet se défendre contre la tutelle si elle abuse de son autorité (et contre les administrations). Je l'ai fait souvent contre les administrations, la préfecture nous a souvent appuyés ; exemples : priorité de l'îlot B – orientation de l'îlot B.

Votre grand succès, c'est votre union nouvelle avec les socialistes. Je ne vous cacherai pas qu'elle a été pour moi un peu inattendue. Car je n'oublie pas les diatribes de certains socialistes au conseil municipal ; et vous savez aussi que le Parti socialiste a trahi la classe ouvrière en votant le plan Marshall, le pacte atlantique, le budget de la guerre. Et vous avez justement noté qu'ils ne parlent pas du PC dans leur circulaire.

Je m'étonne moins que vous car comme M. Leleu parle de la poubelle de la Gestapo dans *Le Progrès*, les socialistes parlaient de la poubelle communiste, où il était de mauvais goût de chercher des voix pour se faire élire. Ils avaient, sur leur affiche, une phrase définitive : « Vous n'avez que faire des démagogues staliniens obligés de changer leur propagande après les dernières pirouettes spectaculaires de Moscou. Ils n'ont pas su passer sur des dissentiments secondaires qui ne les avaient pas empêchés de voter pour moi en 1950 et ils se sont mis à votre suite<sup>585</sup>, tout au moins deux sur trois. Je ne veux pas juger ici les deux qui vous ont suivis, mais je rends hommage à la troisième qui a su garder la ligne de son parti.

Je m'adresse aux socialistes. Les socialistes ont eu tort, je pense, de suivre le PC. C'est parce que les hommes de la SFIO ont montré une grande vigueur anticommuniste qu'ils ont remporté des succès aux élections municipales. Leur position actuelle, ici, risquerait d'être un suicide si elle était étendue au plan national. Elle isolerait les socialistes français des autres socialismes européens, elle donnerait une arme de choix à la droite conservatrice et tendrait à séparer la France en deux blocs extrêmes.

Alors qu'au centre, entre les deux, se place la majorité des Français et probablement aussi des Vendômois

#### – Le point qui nous sépare ? La défense de l'École laïque.

Vous défendez quelque chose qui n'est pas attaqué. Allez voir l'école Saint-Pierre-Lamotte et comparez la aux autres écoles du département. Le crime, c'est d'être pour la liberté de l'enseignement, une vraie liberté. Car comme a dit l'un des vôtres, une liberté qui n'a pas les moyens de s'exprimer est un leurre. Ce n'est pas pour moi que je réclame.

---

<sup>585</sup> G. Chevallier avait d'abord écrit « remorque », rayé et remplacé par « suite ».

En 1945, votre candidat au conseil général avait promis de se désister pour un socialiste indépendant dont le fils était dans un collège libre. Il pouvait le faire parce qu'il était riche (il est souhaitable que les ouvriers puissent agir de même). J'ai un bon souvenir des instituteurs qui m'ont appris à lire, mais je suis de ceux qui pensent que la liberté pour un père de famille de faire donner à ses enfants l'enseignement de son choix est une liberté sacrée comme la liberté tout court, et je pense que vouloir l'école unique c'est être d'une certaine façon totalitaire.

Ce sont les partisans de la liberté de l'enseignement qui sont les vrais républicains. Si on supprimait les écoles libres à Vendôme, il faudrait construire un groupe scolaire de 60 à 80 millions. J'aime mieux donner quelques centaines de mille de francs aux familles qui nous évitent une telle dépense.

Je suis un peu choqué de voir sur votre programme la défense de l'École laïque passer avant les logements. J'ai l'impression que pour mes amis socialistes il en est de même et peut-être auraient-ils une autre attitude si un de leurs élus n'avait été instituteur. C'est une sorte de déformation professionnelle comme celle des médecins qui ne veulent pas de concurrence. On dirait que la défense de l'École laïque passe pour eux avant les questions sociales. Il y a longtemps que Bracke disait : « l'anticléricalisme » est un bon truc pour berner le prolétariat ».

– Les idées générales de ma politique municipale rejoignent les vôtres ; le but principal : élever le niveau de vie.

Le développement d'une civilisation, son extension à la majorité des citoyens exigent un minimum de bien-être, de libération des soucis de la vie quotidienne. C'est ce qu'il faut réaliser pour maintenir notre civilisation occidentale qui est plus humaine que celle des Russes et des Américains.

Vous parlez de l'immobilisme de l'ancienne municipalité. J'espère que vos élus de 1947 qui ont été assidus au conseil pensent bien que depuis 1950 le conseil a pris quelques décisions utiles auxquelles ils se sont associés.

Le programme municipal que vous proposez comme spécifiquement celui du PC, dans les grandes lignes c'est le mien. Certes, vous l'avez voté mais c'est moi qui en ai proposé plusieurs des points précis que vous énumérez<sup>586</sup>.

- Les constructions scolaires et les aménagements scolaires nécessaires : encore ce matin je m'occupais à la préfecture de faire approuver le plan de l'ancien collège par le Comité départemental des constructions scolaires.

- Les 30 logements : tout est prévu pour les construire, sauf une petite erreur : on ne peut en construire que huit ou dix à la cité des Capucins. Tout ce que vous dites du logement est prévu ou est discutable.

- Le logement. La construction des maisons du Codal, rue Bernard Hamet, ne sera pas retardée d'un an. J'ai donné des précisions dans La Nouvelle République (23 mai et 30 mai). Le maire pouvait réunir le conseil, même incomplet, tant que la démission n'était pas acceptée. Je l'ai prévenu (jeudi 21 mai, vendredi 22 mai). Il pouvait aussi donner sa démission. Un président du Conseil en minorité se retire. Un maire peut en faire autant quand il n'a pas la confiance de la majorité et quand un intérêt un intérêt grave est en jeu, comme c'était le cas.

Mais les crédits sont réservés et, rassurez-vous, rien n'est perdu et si le nouveau conseil s'en occupe comme je l'ai fait, la construction commencera cet été.

L'histoire du terrain de manœuvres dont vous parlez dans deux ou trois articles me fait supposer que vous n'avez pas confiance dans la perspicacité de vos lecteurs. Une lettre qui en dit long, c'est une lettre du 23 mai 1953 de la direction centrale du Génie au maire de Vendôme. On y voit que le Génie ne refuse pas

---

<sup>586</sup> Premier jet : « presque tous les points » (rayé).

le terrain de manœuvres, mais il ne veut pas prendre une décision définitive actuellement. Je lui avais écrit parce qu'une promesse m'avait été faite par téléphone. Il faut encore attendre<sup>587</sup>. Mais je suis convaincu qu'avec de la persévérance et quelque habileté, la prochaine municipalité de la ville obtiendra un jour le terrain de manœuvres.

Je m'en occupe depuis deux ou trois ans, depuis que j'ai eu l'idée qu'on pouvait y faire une cité en même temps qu'y construire le centre d'apprentissage sur le terrain demandé par M. Chollet. Mais il a fallu d'abord le faire passer du territoire de Saint-Ouen dans celui de Vendôme. M. Hamel est au courant puisqu'il m'a aidé dans cette question. Le conseil général n'a donné son accord que le mois dernier et je ne suis pas certain que la décision soit définitive, car l'intervention du conseil d'État est possible.

Il faut aussi récupérer la pleine propriété du terrain. M. G. voudrait une intervention du maire, qui pourrait être appuyée de la vôtre auprès de vos amis russes<sup>588</sup>. Je n'ai jamais pensé qu'on construirait des constructions de la Ville sur le terrain de manœuvres avant plusieurs années, car il faut en troisième lieu avoir l'accord de M. Baret pour changer le périmètre.

Pour ce qui est du Bâtiment D, la lettre dit que l'armée l'a récupéré en 1949, et le capitaine de gendarmerie s'y était installé en 1948 ; et je n'ai été maire qu'en 1950. J'ai obtenu six bâtiments du quartier Rochambeau. Le septième nous est repris depuis un an et demi, quand je suis élu maire. J'essaie de le récupérer.

Si on n'avait jamais rien demandé, car certains conseillers municipaux prétendaient que c'était inutile, personne ne dirait rien. Aussi bien vous étiez au conseil quand on pouvait réobtenir le Bâtiment D, en aménageant le Bâtiment M pour 3 m ½. C'était le moment de vous montrer généreux pour la gendarmerie.

M. Leleu s'étonne que j'ai cherché à être maire. Un programme ce n'est pas seulement des objectifs. Il faut aussi savoir par quels moyens on le réalisera. Pour faire une équipe utile il faut s'entendre sur les faits ; sur les principes ; sur les solutions. Il faut prévoir et choisir. Pour administrer, il faut aussi de la continuité, de la durée. Il faut surtout une équipe homogène. C'est ce qui manquait à l'ancienne municipalité. C'est à cause de l'impossibilité de constituer une équipe homogène, ayant les mêmes idées sociales, que j'ai retiré ma candidature. Il ne s'agissait pas d'intérêt personnel, il s'agissait de pouvoir défendre les intérêts de la ville.

Vous avez parlé de l'élection du maire. M. Yvon, certes, a été élu régulièrement. Mais quand un président du Conseil est en minorité il donne sa démission. Le maire était en minorité et il pouvait donner sa démission. Il a refusé, la majorité a démissionné. C'est une solution démocratique. On verra quelle majorité sortira des élections.

Je suis tout à fait désintéressé puisque je ne suis pas candidat. Beaucoup m'ont demandé pourquoi je m'étais retiré de la compétition (Quelques minutes auparavant dans la salle Jean Chollet avait demandé pourquoi je m'étais retiré – Cf. affiche du PC).

Pourquoi je me suis retiré ? J'aurais été heureux de continuer le programme que j'ai préparé, de recevoir au nom de la Ville la croix de guerre que j'ai demandée et obtenue. Je suis parti, un peu pour l'apaisement, un peu par écœurement, un peu par désir d'avoir des loisirs..., pour travailler, pour étudier les problèmes économiques qui m'intéressent, au lieu d'aider à réaliser un programme qui, quoi qu'on en dise, n'est pas le mien, vous l'avez dit. Aussi bien la compétition était encore plus une opposition de personnes ou d'intérêts que de programmes. Sénateur s'occupant de l'élection au conseil de la République, commerçants se groupant pour défendre le commerce qu'ils croyaient à tort menacé ; bien à tort (les trois journées de la

---

<sup>587</sup> Premier jet : « mais on voit dans mes démarches trace d'incapacité » (rayé).

<sup>588</sup> On peut penser que M. G. est Robert Girond, maire socialiste de Saint-Ouen ; quant aux « amis russes », ce sont probablement les conseillers municipaux communistes de Saint-Ouen.

vallée du Loir ; satisfaction à toutes les pétitions ; favorisé le tourisme). J'ai été généreux et j'ai voulu calmer les inquiétudes des commerçants et des autres.

Vos griefs contre moi sont devenus inutiles. Tous n'étaient pas très sérieux. Je vous accorde que sur certains chapitres on pourrait et devrait faire plus, mais dans l'ensemble, votre programme me paraît bien voisin du mien. Aussi bien nous nous entendions souvent assez bien sur les questions purement municipales, et le mien, soyez en sûrs, était chiffré et je savais ce qu'on pouvait faire avec les ressources qu'on peut obtenir à Vendôme. En 1947, vous aviez même envisagé de voter pour moi.

Vous avez tort de parler tant de politique et de gémir sur nos finances. Les finances d'une ville comme la nôtre sont beaucoup plus prospères que celles de l'État.

Bilan de faillite ? ! Mais non, nos finances sont prospères. Et elles le seraient tout à fait si vous aviez consenti à voter la taxe locale à 1,75 au lieu de vous associer à MM. M. et G. pour la refuser<sup>589</sup>. [phrase qui répète la précédente]

Et pour conclure, je m'adresse aux ouvriers. On peut faire beaucoup pour vous, mais aux mal-logés il faut du temps. Je compatis à vos malheurs, à vos difficultés. Quelques-uns d'entre vous savent combien j'ai ressenti ce que pouvaient être pour vos familles les difficultés du logement, le drame du chômage.

J'aurais voulu continuer la réalisation d'un programme qui aurait amélioré la condition de beaucoup d'entre vous. Je continuerai dans le cadre du conseil général à m'intéresser à vous et à la ville de Vendôme.

Je voudrais que vous sentiez que je vous considère moi aussi comme des amis et que j'ai travaillé à la mairie pour rendre la ville plus belle mais aussi pour ramener dans notre cité l'amitié et la fraternité française. C'est vous que nous défendons quand nous essayons de vous écarter du PC, vous et vos dirigeants.

### *Conclusion sur une biographie*

S'agissant d'un homme dont la carrière politique s'est développée après la Deuxième Guerre mondiale, on pourrait estimer cette étude biographique prématurée : il est encore rare, pour les historiens locaux, de s'aventurer dans les décennies qui ont suivi la Libération. Et pourtant, il est déjà bien tard : plus de quatre décennies après la disparition de Gabriel Chevallier, près de soixante-dix ans après sa retraite professionnelle, il est difficile, pour ne pas dire impossible d'engranger des témoignages directs sur la vie personnelle ou les pratiques médicales du chirurgien qui officia à l'hôpital de Vendôme de 1910 à 1947, sans parler du fonctionnement de sa clinique. Ce fut une chance que d'avoir quelques échanges avec Jacques et Pierre, ses fils, avant qu'eux-mêmes ne disparaissent. Hasard heureux aussi, qui a permis de recueillir le témoignage du professeur Bernard Hillemand, qui fut accueilli dans la famille Chevallier, pendant son année de première au lycée Ronsard.

Le long séjour de Gabriel Chevallier à l'hôpital de Vendôme, où il fit toute sa carrière de chirurgien, couvre, au-delà du destin d'un individu, une grande page d'histoire locale qui englobe tout de même deux guerres mondiales... Mais il met aussi en perspective la vie de l'établissement hospitalier d'une petite ville de province, marquée par une étonnante pérennité du corps médical, source d'amitiés parfois, d'inimitiés le plus souvent. Si ces dernières donnèrent lieu, de temps à autre, à des « poussées de boutons » ou à des épisodes « clochermesques », elles trouvèrent, pour certains des protagonistes, un exutoire dans l'arène politique locale où les fleurets n'étaient pas mouchetés.

L'immersion dans la vie politique vendômoise, de 1945 à 1955, met en évidence la grande complexité de cette période où les voies étaient fluctuantes : l'« union sacrée », tracée par l'esprit de la Résistance, s'effilochoa au gré des joutes électorales, la flambée MRP ne résista pas à l'épreuve gouvernementale du

---

<sup>589</sup> On peut, presque à coup sûr, identifier MM. M. et G. : Mouillère et Gaspard.

tripartisme, le raz de marée RPF fut contrebattu par l'instinct de sauvegarde des grands partis. D'où une certaine confusion dans les positionnements individuels, accentuée par les animosités personnelles. Le corollaire ne pouvait qu'en être une défiance vis-à-vis d'élus dont on percevait plus les rivalités que les solidarités : Chevallier, Gaspard, Guimond, Lorcet, France Émond, ces personnes n'étaient entrées en politique qu'avec et après la Libération ; sans doute n'avaient-elles pas l'art d'un Paul-Boncour pour construire une carrière, même de moindre envergure ; peut-être n'en avaient-elles pas le désir... En tout cas, si ambitions il y avait – et ce fut probablement le cas de G. Chevallier, candidat aux législatives ou aux sénatoriales – elles furent ruinées en moins de dix ans. L'élection de Gérard Yvon comme maire de Vendôme témoigne d'un incontestable besoin de renouvellement : la vieille génération, issue de la Libération, avait fait son temps.

Quant à la personnalité et à l'action de Gabriel Chevallier, l'essentiel est de poser une première pierre. Certains aspects pourront assurément être abordés ou approfondis par la suite : l'histoire de la clinique Chevallier n'a pas été traitée en tant que telle ; la question des sinistrés du 15 juin 1940 et de leur relogement peut être précisée ; le rôle du D<sup>r</sup> Chevallier au sein des organismes de parents d'élèves, qui semble s'être exercé jusqu'au niveau national, n'a été qu'effleuré...

Du moins est-il avéré que Gabriel Chevallier était une forte et riche personnalité : professionnel de haute qualité, généreux, mais susceptible et souffrant mal la contradiction ou la concurrence ; élu motivé et dévoué, homme de dossiers sérieux, mais agaçant par son côté raisonneur et tatillon. Cette dualité lui valut autant de partisans fidèles que d'ennemis déterminés et c'est certainement dans sa carrière politique qu'il en souffrit le plus. Cela ne l'empêcha pas de jouir d'une large estime de la part de ses concitoyens.



*Quand le Centre André Gibotteau n'était encore qu'un projet...*

## *L'hôpital, demain*

Ce livre prépare l'avenir, car préparer l'avenir, nous le redisons, passe d'abord par la connaissance et la compréhension du passé. Nos soucis actuels trouvent très souvent leur origine et leur explication derrière nous. Nous avons donc besoin de connaître et comprendre notre histoire pour avancer, pour maintenir et pour renforcer les différents aspects de la continuité et de la cohésion, mais aussi pour appréhender certaines contradictions et surmonter des conflits. En ce sens, l'histoire peut faciliter les transitions et l'acceptation du changement, en donnant aux acteurs une capacité supplémentaire de clairvoyance sur les situations qu'ils ont à vivre ou à gérer.

Mais cela ne suffit pas. Si le passé peut éclairer le futur, l'une des clés de la réussite d'un hôpital, comme d'une entreprise, réside non seulement dans ses facultés d'adaptation, mais aussi et surtout dans ses capacités d'anticipation.

À ce titre, imaginer l'hôpital de demain ne relève pas d'une intuition seule, ni d'un simple exercice de spéculation. C'est une réflexion en profondeur, prudente et raisonnée. Et c'est bel et bien aujourd'hui l'une des responsabilités majeures des hospitaliers.

Après quinze siècles d'évolution, l'hôpital a connu depuis une soixantaine d'années des changements plus considérables que depuis ses origines. L'hôpital contemporain, construit sur les fondations de la réforme hospitalo-universitaire de 1958, est devenu une institution-phare de notre société. Il a su gagner définitivement la confiance du citoyen désireux de mieux comprendre cette institution qui l'accompagne dans les moments les plus forts de son existence : la naissance, la maladie, l'accident, la fin de vie.

Mais cette confiance demeure fragile. Les usagers sont aujourd'hui davantage informés, plus exigeants. Ils ne se satisfont plus seulement des progrès contre la maladie, des techniques toujours plus sophistiquées, des performances médicales. Mieux éduqués qu'auparavant, ils ont une approche nouvelle de la maladie : ils veulent comprendre et devenir acteurs de leur propre santé. Cette transparence est également exigée par les citoyens-financeurs qui demandent à connaître l'institution qu'ils font fonctionner grâce à leurs contributions, avec le souci d'obtenir des informations quantitatives, certes, mais surtout qualitatives sur le présent et sur le devenir : aujourd'hui, oui, mais demain, comment, avec quoi ?

L'hôpital doit répondre à cette exigence de transparence et d'anticipation. Dès lors, il n'est plus seulement un lieu de soins ; il devient un lieu de réflexion. Investi de missions exigeantes, l'hôpital public interagit dans un cadre en constante évolution auquel il doit s'adapter en permanence. L'innovation médicale et l'invention technologique, l'exigence des usagers et les attentes de leurs familles, le souci collectif d'une maîtrise des dépenses de santé – souvent présentée comme un objectif alors qu'en réalité elle constitue une contrainte – remettent en cause ses modes d'organisation et de fonctionnement traditionnels. Aussi difficile soit-elle, l'adaptation de l'hôpital à son environnement social, politique, économique et culturel représente par conséquent un impératif primordial et tient en une question : que sera l'hôpital du futur dans sa dimension médicale, humaine et gestionnaire ?

Bien des experts ont tenté de répondre à cette difficile interrogation<sup>590</sup>. L'hôpital public, s'il veut éviter de se trouver dans une situation d'immobilisme lié à la lourdeur de son fonctionnement, à la complexité de la gestion et à la pression des contraintes budgétaires, doit se trouver en mesure d'anticiper, cela dans cinq directions principales.

En premier lieu, il doit intégrer les prévisions des experts sur les mouvements démographiques et prendre en compte de façon aussi précise que possible l'allongement prévu de la durée de vie de la population. L'hôpital public doit aussi conforter sa contribution au problème posé par la prise en charge des populations exclues du système de santé. En cela et dans le système qui est le nôtre, il est appelé à confirmer la mission d'assistance qui a fait de lui le lieu traditionnel de la solidarité sociale. Les tenants de

---

<sup>590</sup> Depuis l'ouvrage de Dominique JOLY, *L'hôpital au XXI<sup>e</sup> siècle* (Éditions Économica, Paris, 1988), les études, colloques, séminaires et autres conférences se sont multipliés sur ce thème.

la seule technicité n'y trouveront pas leur compte, mais nous savons que le secteur privé – en particulier à but lucratif – ne se chargera pas de cette mission et qu'aucun pouvoir public ne la lui imposera. Alors, demeurons réaliste et considérons les choses comme elles sont...

En deuxième lieu, l'hôpital doit anticiper les modifications prévisibles dues au progrès de la science et de la technique médicales. Le travail des agences régionales de santé (ARS) permet de suivre l'évolution des disciplines médicales sur le territoire. L'une des priorités pour l'hôpital est de mener une réflexion large, experte, sur l'ensemble des problématiques qui se font jour en matière de progrès médical. Ce progrès, s'il offre toujours plus de solutions aux problèmes sanitaires, génère également de nouvelles contraintes et soulève des questions inédites, en matière d'éthique notamment. Aux hospitaliers, donc, de rester vigilants sur l'impact prévisible des évolutions médicales qui se profilent.

En troisième lieu, cette même vigilance doit s'appliquer à la façon dont l'hôpital répond aux attentes des personnes malades. L'institution accorde-t-elle une attention suffisante aux exigences exprimées par ses usagers ? Les hospitaliers doivent accepter que d'autres portent un regard différent de celui qu'ils ont sur leur espace professionnel et sur leurs comportements. Cette exigence n'implique pas seulement de réfléchir en termes de structures, mais aussi de proposer une information qui s'organise autour du malade, sur sa pathologie et sur les options sanitaires qui se présentent à lui ou à son médecin. Une révolution ne peut se faire sans révolutionnaire. Alors celle-ci demande l'effort de tous les hospitaliers dont il faut obtenir une large adhésion, car l'information, qui ne peut être comprise autrement que comme une chaîne, ne doit connaître aucun point de rupture.

En quatrième lieu, il faut prendre en compte les avancées informatiques dans le domaine médical. De nouvelles pratiques ont émergé, voilà une vingtaine d'années, dans certains pays comme la Grande-Bretagne et le Danemark, d'abord sous forme d'échanges de courriels entre patients, médecins et pharmaciens, puis avec des sites de vente de services comme la lutte anti-tabac, des dispositifs pour personnes asthmatiques... Ignorer ces évolutions qui ne vont qu'en s'amplifiant, c'est se condamner au retard, à la dépendance des sociétés étrangères qui mettent au point les dispositifs et les perfectionnent. Si nous ne dominons pas cette question, c'est elle et ceux qui y répondent déjà qui nous domineront. L'impact des technologies de la communication sur l'exercice de la médecine est irréversible. L'activité médicale en ligne reste peu développée en France. Là encore, l'hôpital peut jouer un rôle pionnier en anticipant avec des propositions pour une pratique médicale digitalisée dans le cadre d'une stratégie médicale de territoire favorisant une offre pluridisciplinaire. Des médecins français interviennent déjà auprès de sites étrangers de téléconseil qui connaissent une évolution exponentielle ! Cela, bien sûr, ne peut se faire sans précautions : connaître le service auquel on s'adresse, s'assurer d'un site sécurisé non seulement dans le domaine technique, mais aussi au regard des compétences médicales, savoir où le service est basé car internet n'a pas de frontières, s'assurer également que le dossier médical bénéficie d'un suivi optimal. Il convient d'insister sur la nécessité de bien connaître les sociétés qui proposent ces nouveaux services, pour les accompagner et travailler avec elles afin d'optimiser la prise en charge des patients. Dans le cas contraire, on ne peut pas les aider à gérer leurs risques. Tout cela, nous en avons conscience, représente un travail long et difficile auquel le ministère, le Conseil national de l'Ordre des médecins, les ARS et les assureurs en contact avec leurs homologues européens doivent apporter leur concours, car il importe de mener ce travail avec toutes les compétences requises, mais aussi avec la prudence nécessaire, ce qui prendra du temps<sup>591</sup>. Raison de plus pour s'y atteler sans retard : la difficulté ne justifie pas l'immobilisme et la prudence ne saurait être érigée en motif à l'inaction.

Enfin, dernier point, l'évolution actuelle du système de santé doit être rééquilibrée. L'hôpital doit évidemment réfléchir à la façon dont il peut regrouper des activités avec celles d'hôpitaux de même secteur. C'est déjà fait assez largement et les regroupements autour du centre hospitalier en portent témoignage. Mais il lui faut aussi penser à s'exporter pour fonctionner également avec d'autres acteurs

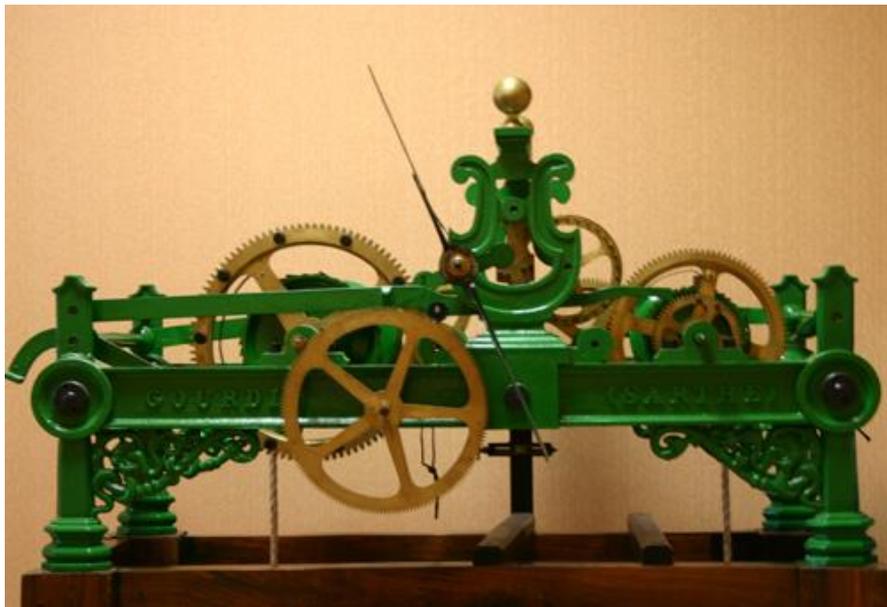
---

<sup>591</sup> Le Conseil national de l'ordre des médecins a publié en septembre 2014 un guide sur les aspects juridiques et déontologiques à respecter lors de la construction des projets de télé médecine, dans lequel il appelle à une clarification de la législation sur le « téléconseil personnalisé ».

sanitaires ou médico-sociaux. Il y aurait une image forte à projeter d'un hôpital public pouvant maintenir son plateau technique, mais l'ouvrant à d'autres partenaires et diversifiant ses sites de prise en charge différentes à proximité du domicile, sur de petites unités thérapeutiques. Le domaine de la gérontologie offre ainsi de nombreuses opportunités susceptibles de rendre l'hôpital public de demain plus attractif, plus innovant, capable de soigner différemment. D'une façon générale, du fait des contraintes financières et de sécurité qui pèsent sur l'hôpital, il est indispensable que les communautés hospitalières retrouvent des espaces de liberté et d'innovation pour proposer des modes de prise en charge différents. Le groupement hospitalier de territoire s'y prête, même s'il n'en constitue pas la seule approche.

Ce qui changera le plus, dans les soixante prochaines années, par rapport au système hospitalier actuel, porte sur la modélisation : nous n'aurons plus un seul modèle d'hôpital public, mais plusieurs modèles qui s'affirmeront progressivement. Par ailleurs, le domaine de la santé va fortement évoluer pour deux raisons principales : d'une part, la modification du système de fonctionnement, avec la répartition territoriale de l'offre de soins, du parcours de soins et la redistribution des compétences, d'autre part, les orientations qui seront prises par les pouvoirs publics, ainsi que les progrès de la science médicale et des techniques. Il faut donc dès maintenant anticiper, nous le répétons, pour pouvoir proposer des expérimentations afin de tester, en grandeur réelle, les modèles hospitaliers nouveaux. Certaines de ces évolutions sont déjà perceptibles, elles vont s'intensifier et s'accélérer. Les évaluations et les analyses réalisées dans les établissements doivent s'adosser à un édifice de veille et de vigilance et constituer les leviers d'un changement prévu et structuré, voulu et accepté, pour que l'hôpital public, acteur économique, social, mais aussi facteur d'attractivité et de bien-être, poursuive sa mission multiséculaire, selon la belle devise de l'ordre de Malte, au service de « nos Seigneurs les malades ».

Jacques Brunier



*L'ancien mécanisme de l'horloge de l'hôpital a pris sa retraite, mais l'œuvre du temps se poursuit...*

## *Conclusion générale*

Au terme de ce long parcours dans le passé pluriséculaire d'une institution née sous le règne de Philippe-Auguste, l'historien local s'interroge sur la réaction du lecteur : n'a-t-il pas eu l'impression qu'au lieu de le guider sur une voie bien balisée et rectiligne, l'auteur l'emmenait sur des chemins de traverse, lui faisant perdre de vue l'horizon médical, pourtant essentiel ? Cela tient à la nature des archives et documents qui ont pu être consultés. Avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'absence d'informations est quasi-totale à propos des soignants et des malades de la Maison-Dieu puis de l'hôtel-Dieu. En revanche, celles-ci sont en nombre dans deux domaines : la fonction économique et les affaires ecclésiastiques.

La Maison-Dieu du Moyen Âge a été confortée, dès le début, par d'importantes dotations des comtes de Vendôme et de seigneurs ou notables du Vendômois ; et il en alla de même au temps de l'hôtel-Dieu : celui-ci était une réelle puissance foncière, possédant des terrains, des métairies ou des bordages épars dans la contrée, le tout fournissant des revenus importants, tant par les loyers et rentes que par les produits directement récoltés. En témoignent deux importantes archives : le censif de la Maladrerie, daté de 1607, et le registre de l'hôtel-Dieu faisant le compte des recettes et dépenses vers 1700.

Le « Censif du fief de la Maladrerie » recense les biens de cet établissement quatre-vingt dix ans avant son rattachement à l'hôtel-Dieu, ce qui ne signifie pas que tous ces biens soient entrés dans l'escarcelle de l'hôtel-Dieu en 1697. L'exploitation de ce registre a mis en évidence l'existence de vignobles, en des endroits où ils ont aujourd'hui et parfois depuis longtemps disparu, de terres vouées aux cultures céréalières dans la « varanne » ou varenne de Vendôme, là où s'est développé le quartier des Rottes. Dans cette trilogie de l'occupation du sol, les bois-taillis étaient également présents. L'importante emprise des marchands et artisans de Vendôme sur les terres et clos proches de la ville s'est aussi confirmée. Des personnes de toutes classes ont été croisées d'un lieu-dit à l'autre. Dépourvu, par incompetence, des moyens techniques adéquats, l'historien local se prend à rêver : le censif de 1607 est très précis ; pour chaque notice, la superficie, le type d'occupation du sol, les joignants de la parcelle sont indiqués ; un traitement informatique permettrait probablement de cartographier le parcellaire et d'en donner une représentation en « 3 D ». Le rêve s'arrête là : la génération suivante en fera peut-être une réalité.

Le registre de recettes et dépenses, entre 1695 et 1699, représente une nouvelle étape, ouvrant sur des horizons divers. Le passage en revue des biens, cens, rentes, loyers, confirme la puissance économique de l'hôtel-Dieu et l'importance de son patrimoine immobilier, notamment dans la ville de Vendôme. Là encore, une exploitation statistique plus serrée serait souhaitable. Surtout, derrière la présentation très administrative du registre, c'est le murmure du quotidien qui émerge à travers une foule d'intervenants : les artisans qui travaillent à la réparation des bâtiments, en ville et dans les métairies ; les métayers qui « voient » la part de récolte due à l'établissement ; les vigneronniers qui « provignent » et fument les vignes ; le « bérouettier » qui véhicule les poinçons de vin ; sans parler de la « cavalle » de l'hôtel-Dieu que l'on bichonne avec soin.

Si le registre ne traite pas des soins accordés aux malades, il aborde une mission essentielle : la mise en nourrice des enfants trouvés et abandonnés. Cette rubrique est une plongée dans le monde de la misère et de la détresse, éclairage indirect sur les années difficiles vécues en Vendômois après les années de disette et de marasme économiques que furent 1693 et 1694.

Quelques lieux sont apportés sur les chapelains, complétés par d'autres archives du Centre hospitalier. Mais le plus important est la question des Grisettes, dont les archives montrent toute la complexité. Elles permettent d'écartier pour une grande part le récit de R. de Saint-Venant, qui n'a pas eu connaissance de ce fonds. Si la liasse de documents consacrés à ces religieuses répond à quelques interrogations, elle en pose autant de nouvelles.

En conclusion sur cette première partie de l'étude, le chantier fait penser à un site néolithique : des milliers de cailloux dispersés au sol, quelques trous plus ou moins profonds. L'intelligence du chercheur joue : les cailloux ne sont pas disposés n'importe comment, ils forment des rangées entre lesquelles se

dressaient des murs ; quant aux trous, les différences de profondeur traduisent la hauteur des poteaux qui y étaient plantés et permettent de déduire si le toit avait une pente ou deux. Pour la Maison-Dieu et surtout l'hôtel-Dieu, des cailloux ont repérés et ont eu un début d'inventaire, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le temps n'a pas permis de mener une recherche sur la décennie révolutionnaire. La plongée dans la série « L. » des Archives départementales de Loir-et-Cher devrait fournir quelques éléments. La famille Beaussier a donné des chirurgiens et médecins qui ont certainement joué un rôle important à cette époque et c'est pourquoi un petit chapitre lui a été consacré.

Avec le XIX<sup>e</sup> siècle l'information devient abondante : le monde médical – médecins et chirurgiens – et le personnel soignant – les Filles de la Sagesse – s'individualisent et font entrer en scène de riches personnalités. L'institution évolue progressivement : pauvres et indigents demeurent la clientèle par excellence, mais des bâtiments sont réservés pour les militaires casernés au quartier Rochambeau. Le nombre des enfants abandonnés augmente significativement sous la Restauration et l'établissement accueille des enfants du dépôt des enfants trouvés de Paris. Entre XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, l'hôtel-Dieu a changé d'appellation, devenant dans les archives l'hospice de Vendôme. Pourtant, « hôpital-hospice » est la dénomination la plus conforme à la réalité : la place prioritaire est donnée à la médecine, même si la fonction d'accueil de pensionnaires, de vieillards indigents et d'enfants abandonnés demeure importante.

L'établissement devient une chambre d'écho des grands débats médicaux de l'époque, celui sur la contagion en étant le meilleur exemple. Cela s'est aussi traduit dans l'organisation et la vie de l'hôpital : peu à peu, une réglementation de la circulation et de la fréquentation du public s'est mise en place ; des salles spécifiques ont été réservées pour les malades contagieux, limitant les contacts avec les autres catégories de patients. Les installations sanitaires, bains, buanderie, salle d'épouillage ont été créées ou modernisées. La construction, dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, d'un nouveau et important bâtiment a marqué la consécration de la primauté du médical : médecine et chirurgie se le partageaient et il devint le cœur battant de l'hôpital.

L'hôpital-hospice fut toujours intimement lié à la vie de la cité, surtout lors des temps dramatiques que furent les trois guerres franco-allemandes. Pour deux d'entre elles – celle de 1870-1871 et celle de 1939-1945, Vendôme fut en première ligne, lieu de combats à certains moments, mais subissant aussi des périodes d'occupation. La Première Guerre mondiale épargna le sol vendômois, mais l'hôpital et ses annexes fonctionnèrent comme structure sanitaire de l'arrière. Ainsi, l'établissement de Vendôme a-t-il connu les principaux types de situations du temps de guerre.

Surtout au XX<sup>e</sup> siècle, l'hôpital ne pouvait rester étranger aux événements politiques locaux et nationaux. Les affrontements autour de la laïcisation du personnel de l'hôpital, longtemps tenu par des religieuses, témoignent de cette sensibilité par leur âpreté. La présidence de la commission administrative par le maire – dont la coloration politique fut diverse – provoqua parfois des tensions, d'autant plus que des divisions existaient tant au sein de la commission que parmi les différentes catégories de personnels : l'entre-deux-guerres ne manqua pas de telles péripéties.

Ce lien intime explique le long chapitre consacré au chirurgien Gabriel Chevallier ; il aurait pu se réduire à la partie spécifiquement médicale de cette riche biographie, mais n'aurait-ce pas été la mutiler ? L'élus et maire de Vendôme est l'héritier direct du chirurgien ; c'est bien la même personnalité qui sous-tend les deux parcours. Il a semblé intéressant de suivre le chirurgien jusqu'au terme de son existence car les deux décennies qui suivirent la Libération ont connu une intense vie politique locale, encore peu étudiée : entre autres faits notables, on y voit les solidarités politiques nées dans la Résistance, se déliter progressivement, au fil des élections, pour laisser revenir les vieilles divisions d'avant-guerre ; sans compter un phénomène immuable de la vie politique : les batailles d'« ego ».

Au fil de ces 400 pages ou presque, que de lieux cités, de personnages croisés, de situations évoquées, d'images ressuscitées, parfois souriantes, souvent dramatiques. Et pourtant, le chemin est encore long avant d'aboutir à une histoire du Centre hospitalier de Vendôme. Dans ses archives, des liasses permettront

sans doute d'approcher plus précisément l'histoire de certaines de ses métairies, d'autres de mieux connaître le projet et la réalisation du bâtiment de 1905. Parmi les archives les plus récemment descendues du grenier semble figurer un registre des recettes et dépenses de l'hôtel-Dieu, daté de 1789 ou 1790 : il serait intéressant d'établir une comparaison avec celui de 1695-1699 que nous avons pu consulter. Et il existe d'autres archives anciennes (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles et peut-être antérieures), seulement aperçues. C'est donc une contribution qui est proposée ici, une sorte de première pierre, voire de fondation ; d'autres chercheurs, locaux et universitaires, construiront l'édifice.



*Le Loir, un voisin généralement charmant, mais parfois envahissant.*

## *Remerciements*

Au fil de l'évolution de mes recherches, plusieurs personnes et institutions ont contribué, à des titres divers, à enrichir mon étude sur le plan documentaire et iconographique :

– M. Guy Bodeven et son épouse, M<sup>me</sup> Christiane Bodeven-Gendron – cette dernière, descendante d'Esprit Gendron – ont mis à ma disposition la belle et riche étude réalisée par le premier sur la famille Gendron<sup>592</sup>.

– Un hommage ému va à la mémoire de M<sup>me</sup> Gérard Yvon, pour m'avoir accueilli plusieurs fois, à l'occasion d'un travail d'atelier « patrimoine » portant sur le collègue « Gérard Yvon » où j'exerçais alors. Outre les informations orales, elle avait prêté un certain nombre de photographies.

– Pour la biographie de Gabriel Chevallier, mon premier hommage va vers Jacques et Pierre, ses fils aujourd'hui disparus. Je leur dois les quelques bribes concernant la jeunesse de leur père, ainsi que deux précieuses photographies.

– Le Docteur Charles Constant m'a très aimablement ouvert sa porte à plusieurs reprises pour me livrer de riches informations sur la vie médicale et municipale de Vendôme, à laquelle il a été étroitement mêlé à partir des années cinquante. Il a, en outre, mis à ma disposition le considérable fonds d'archives de Gabriel Chevallier, qui lui fut confié par sa veuve, Marthe Chevallier.

– La Bibliothèque communautaire du pays de Vendôme (aujourd'hui Bibliothèque communautaire des Territoires vendômois) possède un fonds local et ancien d'une richesse remarquable dans lequel j'ai pu puiser quantité d'informations ; j'y ai été activement aidé par M<sup>mes</sup> Anita Port et Laurette Voinot, M. Alain Dubois, alors en poste dans cet établissement.

– Les Archives municipales de Vendôme m'ont été ouvertes, avec le concours et l'expertise de M<sup>me</sup> Anne-Marie Benoist, puis de M<sup>lle</sup> Claudie Raveneau.

– Les Archives départementales de Loir-et-Cher ont été souvent mises à contribution au fil des années et j'y ai toujours trouvé le meilleur accueil de la directrice alors en poste, M<sup>me</sup> Anne-Cécile Tizon-Germe, et de son personnel.

– La Société archéologique du Vendômois m'a ouvert sa riche bibliothèque et la collection des bulletins annuels a été une source précieuse d'informations.

– L'association « Images et Sons en Vendômois » est toujours d'un concours précieux dans les recherches iconographiques.

– Certaines personnes m'ont apporté un utile concours pour certains aspects de la recherche :

~ M<sup>me</sup> Claude Émond, à propos de Jean Émond et de sa famille.

~ M. l'abbé Edward Jeanfils, de Liège, spécialiste des maladies dans les milieux humides, qui m'a communiqué les textes concernant les médecins de la famille Gendron, quand il les rencontrait dans le cadre de ses propres recherches.

~ M. Jacques Neilz, qui a aimablement mis à ma disposition une photographie de Louis Mouillère.

~ Le hasard heureux de la recherche historique m'a mis en relations avec M. Bernard Hillemand, ancien élève du lycée Ronsard, membre de l'Académie de médecine, qui m'a communiqué le récit de son séjour chez le D<sup>r</sup> Chevallier en 1939-1940. Je salue sa mémoire puisqu'il est décédé voici quelques années.

Des relations amicales ont été d'un concours précieux :

---

<sup>592</sup> Ces remerciements deviennent un hommage pour le général Guy Bodeven, dont le décès récent est venu à ma connaissance.

~ À Gérard Leriche je dois la communication du récit d'exode de quelques personnes de l'hôpital, dont sa mère, témoignage de grande richesse.

~ Philippe Dumont m'a communiqué le récit inédit de son père sur sa vie à l'hôpital de Vendôme ; témoignage exceptionnel et plein de verve d'un homme que j'ai eu le privilège de connaître, qui avait la plume et l'esprit alertes.

~ Jean-Paul Hamel m'a confié des documents concernant son père, figure de la Résistance et animateur de la vie politique de l'après-guerre.

~ Maurice Bisault a mis à ma disposition des documents concernant l'action militante de son père, Marcel, avant et pendant la Seconde Guerre mondiale.

~ Henri Boué m'a ouvert des archives familiales de grande richesse, dans lesquelles j'ai puisé à loisir des documents écrits et iconographiques.

– Cette recherche n'aurait certainement pas été entreprise, sans la belle rencontre avec Jacques Brunier, directeur du Centre hospitalier de Vendôme de 1998 à 2008 et passionné d'histoire. Il eut l'heureuse et décisive initiative de rendre aisément consultable le fonds d'archives de cet établissement. Cette active collaboration a eu pour fruits l'édition d'une brochure sur le patrimoine hospitalier en Loir-et-Cher et d'un ouvrage, qui fera le bonheur des historiens de demain, où, sous le titre *Le Centre hospitalier de Vendôme, 1998-2008*, Jacques Brunier fait le récit et l'analyse de sa décennie hospitalière au bord du Loir.

C'est un bonheur de terminer cette rubrique de remerciements sous le signe de l'amitié : il s'agit d'un ressort essentiel dans une recherche d'histoire locale, peut-être plus qu'en toute autre.



*Du bâtiment de 1905 à l'héliport, l'horloge du temps a changé de siècle.*

## ***Bibliographie***

La bibliographie ne prétend pas à l'exhaustivité totale. Sont signalés ici les sources, ouvrages et articles réellement consultés pour cette étude. Des références plus précises sont parfois indiquées dans les notes de bas de page.

### ***Sources***

#### ***Fonds d'archives***

Archives départementales de Loir-et-Cher [AD 41].

Archives du centre hospitalier de Vendôme [ACHV].

Archives municipales de Vendôme [AMV].

Bibliothèque communautaire des Territoires vendômois [BCTV], fonds local et ancien.

Bibliothèque de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois [SAV].

Archives de Gabriel Chevallier, mises à disposition par le D<sup>r</sup> Constant.

#### ***Périodiques***

*Le Loir – Le Patriote vendômois – Le Progrès de Loir-et-Cher – Le Carillon de Vendôme – Le Vendômois – La Nouvelle République du Centre-Ouest – La Renaissance du Loir-et-Cher – L'Indépendant de Loir-et-Cher.*

### ***Des débuts au XIX<sup>e</sup> siècle (ou plus)***

#### ***Travaux locaux et régionaux***

BOURLON (C.), « Un “tour pour les enfants abandonnés” à l'hospice de Vendôme », *Inf' Hôp* (bulletin du Centre hospitalier de Vendôme), n° 51, novembre 2002.

BRUNIER (Jacques), « Le centre hospitalier de Vendôme, des origines à 1997 », *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 102, mai 2001.

BRUNIER (Jacques), « Patrimoine hospitalier en Loir-et-Cher », *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 104, décembre 2001.

BRUNIER (Jacques), « Les trésors trouvés dans nos vieux hôtels-Dieu. Vendôme », *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 154, octobre 2015.

BRUNIER (Jacques), LOISEL (Jean-Jacques), « D'intéressantes archives récemment découvertes au centre hospitalier de Vendôme », *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 129, mai 2008.

### ***XIX<sup>e</sup> siècle***

#### ***Ouvrages généraux***

CHANZY (général), *La deuxième armée de la Loire*, Paris, Plon, 1871.

ORTHOLAN (Henri), *L'Armée de la Loire, 1870-1871*, Paris : Bernard Giovanangeli Éditeur, 2005.

ROLLET (C.), *Les enfants au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette, 2001.

### *Travaux locaux et régionaux*

- ARON (Émile), *Bretonneau, le médecin de Tours*, Chambray-lès-Tours : Éditions C.L.D., 1979.
- BEAUCHAMP (Chantal), *Délivrez-nous du mal !*, Hérault-Éditions, 1990.
- BLANCHARD (Onésime), *75<sup>e</sup> régiment de Mobiles*, Blois : Grande Imprimerie, 1896.
- BODEVEN-GENDRON (Christiane) et BODEVEN (Guy), *Esprit Gendron, 1794-1860*, plaquette dactyl., 1999.
- BODEVEN (Guy) *Les Gendron*, étude inédite, 2000.
- BOISSIERE (Marie), *Bretonneau. Correspondance d'un médecin*, Tours : Éd. Presses universitaires François Rabelais, 2015.
- BOURLON (Claude), « Archives et patrimoine au centre hospitalier de Vendôme », *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 113, mars 2004.
- CHANTEAUD (G.), *Histoire de Vendôme*.
- Collectif [ss. dir. LOISEL J.-J. et VASSORT Jean], *Histoire du Vendômois*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2007.
- GENDRON (Arsène), « Note sur la création d'un dépôt d'enfants trouvés de Paris, placé dans l'arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), et sur les avantages et les inconvénients respectifs de l'allaitement naturel et de l'allaitement artificiel dans ce pays », *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*, T. VI, 1<sup>re</sup> partie, 1831.
- GENDRON (Esprit), *Recherches sur les épidémies des petites localités*, 1834.
- HALEVY (L.), *L'Invasion. Souvenirs et récits (1870-71)*, Paris : Calmann-Lévy, 1887.
- KORTZFLEISCH (Major von), *La campagne sur le Loir et la prise de Vendôme, 15 et 16 décembre 1870 : étude d'histoire militaire*, Berlin, 1892 ; trad. française, Vendôme, 1898.
- LAUNAY (Gervais), *Journal d'un Vendômois (août 1870-décembre 1871)*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2013.
- LOISEL (Jean-Jacques), « La famille Thoinier : de l'opposition réfractaire au schisme de la Petite Église », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, T 49, 1994.
- LOISEL (J.-J.), *La Comédie humaine vendômoise au temps de Balzac*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 1999.
- LOISEL (J.-J.), « Arsène Gendron, médecin des épidémies en Vendômois au temps de Balzac », *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 2001.
- LOISEL (J.-J.), « L'hôpital de Vendôme au temps de Balzac », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, tome 59, 2004, p. 147 sq.
- LOISEL (J.-J.), *Le Moblot du Christ*, Rémalard : Éd. Fédération des amis du Perche, 2005.
- LOISEL (Jean-Jacques), « Arsène Gendron (1793-1854) médecin de Vendôme », *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 147, mars 2013.
- LOISEL (Jean-Jacques), « Vendôme : chapelle des uns, église des autres », *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 147, mars 2013.
- MARICOURT (Baron L. de), *Histoire de la Mobile de Vendôme*, Impr. Lemercier, 1875.

NEILZ (S.), *Journal d'un Vendômois. Cinq mois & dix jours d'invasion (1870-1871)*.

PAPOT (E.), *Souvenirs d'un volontaire de 1870, 3<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, 10<sup>e</sup> de marche*, Châlons-sur-Marne : Impr. T. Martin, 1871.

PETIGNY (J. de), *Essai sur la population du département de Loir-et-Cher*, Blois, 1863.

RAULO-RIDOUARD (N.), « Les enfants assistés de 0 à 12 ans dans le Loir-et-Cher de 1768 à 1898 (I) », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 1995.

RAULO-RIDOUARD (N.), « Les enfants assistés dans le Loir-et-Cher aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 1996.

SAINT-VENANT (R. DE), *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, réédition en deux volumes, 1983.

SAINT-VENANT (Marie de), « Souvenirs de la Tante Geneviève pendant la guerre de 1870-1871 à Villeporcher » [Manuscrit de la bibliothèque de la SAV].

VICTOR (Aurelius), *Les Éphémérides de l'Année terrible*.

## **XX<sup>e</sup> siècle**

### **Ouvrages généraux**

BRETAGNON (S.), « Les infirmières bénévoles pendant la Première Guerre mondiale », in *Les hôpitaux dans la guerre*, Paris : Le Cherche-Midi, 2008.

ELGEY (G.), *La République des Illusions, 1945-1951*, Paris : Fayard, 1965.

FELTGEN (K.), « Syphilis et tuberculose pendant la Première Guerre mondiale : lutter contre les “ennemies de l'intérieur” », in *Les hôpitaux dans la guerre*, Paris : Le Cherche-Midi, 2008.

RIOUX (J.-P.), *La France de la IV<sup>e</sup> République. I L'ardeur et la nécessité, 1944-1952*, « Coll. Histoire de la France contemporaine », Paris : Le Seuil, 1980.

### **Travaux locaux et régionaux**

BARTHES (Étienne), *Vie et souvenirs d'un médecin du Perche*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 1999.

BONIN (Claude), *Naveil, Pages d'histoire*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2009

DUMONT (Paul-Ursin), *Un siècle d'Oto-rhino*, souvenirs inédits.

GUIARD (Marcel), « La maison de retraite « Les Tilleuls », ancien monastère des Bénédictines du Calvaire » *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 91, octobre 1998.

HILLEMAND (Bernard), « Souvenirs de la guerre de 1939-45 », *Fidélité vendômoise*, n° 36, 2009.

LEPALLEC (René), *Les bombardements de Vendôme, juin 1940*, Vendôme : Éd. Librairie, 1983.

LOISEL (J.-J.), « La laïcisation de l'hôpital de Vendôme », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 2007, p. 164-195.

LOISEL (J.-J.), « Charles Guitton ou la résurrection du soldat presque inconnu », *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 2010.

LOISEL (J.-J.), « Le camp d'aviation anglais de Poulines », in MARMION (Gérard), *Villérable. Un village se penche sur son passé*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2014.

LOISEL (J.-J.), « Autour du combat d'Authon (18 juin 1940) », *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 2006, p. 64-71.

LOISEL (J.-J.), « Vendômois en exode », *BSAV*, 2012, p. 121-148.

LOISEL (J.-J.), « L'hôpital de Vendôme (1939-1945) », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, année 2009.

LOISEL (Jean-Jacques), « Vendôme et son hôpital pendant la guerre de 14-18 », *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 151, juin 2014 - article de revue.

LOISEL (Jean-Jacques), « Vendôme et son hôpital pendant la guerre de 14-18 », *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 154, octobre 2015 - colloque de Blois organisé par la SFHH le 6 février 2015.

LOISEL (J.-J.) et PASQUIER (J.-C.), *Des ténèbres à la lumière. Le Vendômois de 1939 à 1945*, Saint-Cyr-sur-Loire : Éd. Alan Sutton, 2002.

LOISEL (J.-J.) et PASQUIER (J.-C.), *Un lycée dans la guerre. Le lycée Ronsard de Vendôme (1939-1945)*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2004.

MESANGE (Henri), *Villiers-sur-Loir, un village au fil des siècles*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 1995]

PETIT (Jean), *Société de Secours Mutuels « La Vendômoise », 1849-2005*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2005.

PLOUSEAU (Pierre), *L'exode d'un ministère à Vendôme, 2 septembre 1939-mi-juin 1940*, Orléans : Corsaire Éditions, 2009.

PRUDHOMME (André), *Éclats d'histoire en Loir-et-Cher*, T. 2, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune : 2006, p. 160-167.

RIGOLLET (Gilbert), *Le Vendômois sous l'Occupation*, Vendôme, 1984.

## **XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle**

Pour comprendre comment le Centre hospitalier de Vendôme a abordé le III<sup>e</sup> millénaire, nous ne saurions trop recommander la lecture du livre écrit par celui qui en fut le directeur de 1998 à 2008 :

BRUNIER (Jacques), *1998-2008, le Centre hospitalier de Vendôme*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune : 2008.

BRUNIER (Jacques), « Le centre hospitalier de Vendôme , 1998-2008 » (présentation du livre édité par les Éditions du Cherche-Lune), *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 104, septembre 2008.

FICHEPAIN (Alain), « Le jardin d'agrément du centre hospitalier de Vendôme », *Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 133-134, mai 2009.

## Éléments d'information à propos de l'iconographie

(Pagination provisoire)

Sauf indication contraire, les photographies modernes ont été réalisées par Michèle Loisel.

P. 1 : ACHV – P. 5d : ACHV – P. 6 : Coll. part. – P. 7 : Coll. BCTV – P. 8 : ACHV – P. 9g : ACHV – P. 9d : AN, « Archim ». P. 10 : ACHV – P.11g : AN, « Archim ». P. 11d : Coll. part. – P. 17 : Rochambeau, *Épigraphie...* – P. 25 : source Wikipédia – P. 28 : ACHV – P. 29 : ACHV – P. 34 : Coll. part. – P. 35 : ACHV – P. 36 : ACHV – P. 38d : Rochambeau, *Épigraphie...* – P. 41 : Coll. Évêché de Blois. – P. 43 : ACHV – P. 45 : Coll. Évêché de Blois. – P. 46 : Rochambeau, *Épigraphie...* – P. 48 : Coll. Évêché de Blois. – P. 53 : Rochambeau, *Épigraphie...* – P. 56 : Coll. Musée de Vendôme. – P. 58 : Site de la congrégation des Filles de la Sagesse. – P. 62 : Coll. part. – P. 63 : source Wikipédia – P. 64 : Coll. auteur – P. 68 : Cl. C. Bonin. – P. 70 : Coll. Bodeven/Gendron – P. 72g : Coll. part. – P. 72hd : SAV. – P. 72b : Coll. Bodeven/Gendron – P. 74 : Coll. ISV. – P. 76 : Coll. Bodeven/Gendron – P. 77 : Coll. BCTV. – P. 78 : Coll. part. – P. 80g : É. Aron, *Bretonneau...* – P. 80d : Coll. BCTV. – P. 83d : source Wikipédia – P. 85 : ACHV – P. 105 : ACHV – P. 107g : ACHV – P. 108g : ACHV – P. 110h : Coll. BCTV. – P. 110b : Coll. Grande Borne. – P. 111 : Coll. part. – P. 112g : Dessin de Rousset. – P. 112d : Dessin de Bombled. – P. 113 : Coll. BCTV. – P. 114 : Dessin de Rousset. – P. 115 : Dessins de Bombled. – P. 117 : Coll. part. – P. 119h : Coll. C. Bonin. – P. 119b : Cartes extraites de Ortholan, op. cit. – P. 120 : Dessin de Bombled. – P. 121 : Coll. part. – P. 122 : Chanteaud, op. cit. – P. 123h : Carte extraite de Ortholan, op. cit. – P. 123b : Coll. part. – P. 125 : Coll. ISV. – P. 126 : Coll. part. – P. 128 : Coll. Henri Boué. – P. 130 : Coll. Henri Boué. – P. 131d : Coll. ISV. – P. 134 : Coll. Bodeven/Gendron – P. 135 : Coll. part. – P. 136 : Coll. Jean Petit. – P. 140 : Coll. Angoulvent. – P. 143 : Site des Filles de la Sagesse. – P. 145 : Coll. BCTV. – P. 148h : Coll. BCTV. – P. 148b : Coll. Henri Boué. – P. 149 : Coll. BCTV. – P. 152 : Coll. BCTV. – P. 156 : Coll. BCTV. – P. 158 : Coll. auteur. – P. 159 : Coll. Henri Boué. – P. 160 : Coll. part. – P. 162h : Coll. ISV. – P. 162b : Coll. part. – P. 163 : Coll. Henri Boué. – P. 164 : Coll. part. – P. 165 : Coll. ISV. – P. 166 : Coll. part. – P. 167 : Coll. Henri Boué. – P. 171 : Coll. auteur. – P. 173 : Coll. auteur. – P. 174 : ACHV – P. 175 : Coll. Henri Boué. – P. 176 : Coll. ISV. – P. 179 : ACHV – P. 180 : Coll. Henri Boué. – P. 181 : Coll. Musée de la RAF. – P. 182 : Coll. S. Pearson. – P. 184 : Coll. part. – P. 188 : Coll. part. P. 189 : *Patriote vendômois* [Coll. BCTV]. – P. 191 : ACHV – P. 193 : Coll. Henri Boué. – P. 193 : Coll. Gaël Simon. – P. 199 : ACHV – P. 201 : ACHV – P. 203g : Coll. part. – P. 203d : Coll. ISV. – P. 204 : Coll. Jacques Chevallier. – P. 205 : Coll. Robert Lebert. – P. 208 : Coll. Archives diocésaines de Blois. – P. 215 : Coll. Henri Boué. – P. 216 et 217h : Coll. Gérard Leriche. – P. 219 : Coll. ISV. – P. 220h : Coll. part. – P. 221 : Coll. ISV. – P. 222 : Coll. BCTV. – P. 223 : Coll. part. – P. 224 : Coll. auteur. – P. 228 : Coll. part. – P. 229 : Coll. ISV. – P. 230 : Coll. Angoulvent. – P. 232 : Coll. Gérard Leriche. – P. 233 : source Wikipédia – P. 234 : Coll. auteur. – P. 235h : source Wikipédia – P. 235b : Coll. auteur. – P. 241 : Coll. part. – P. 243 : Coll. part. – P. 245 : Coll. Gérard Leriche. – P. 247 : source Wikipédia – P. 248 : Coll. part. – P. 252 : Coll. C. Bonin. – P. 253 : Coll. ISV. – P. 254 : Coll. ISV. – P. 256h : source Wikipédia – P. 256b : Coll. ISV. – P. 258 : Coll. BCTV. – P. 262 : Coll. BCTV. – P. 264 : Coll. Gérard Leriche. – P. 266 : Coll. ISV. – P. 267 : Coll. auteur. – P. 270 : Coll. P. Dumont. – P. 275 : Coll. ISV. – P. 276 : Coll. Henri Boué. – P. 278 : Coll. part. – P. 280 : Coll. Henri Boué. – P. 281g : Coll. famille Gamard. – P. 282, 283 : Coll. Hut/ISV. – P. 286 : Coll. part. – P. 289 : Coll. ISV. – P. 295 : Coll. ISV. – P. 296 : Archives G. Chevallier. – P. 299 : Coll. part. – P. 300 : Archives G. Chevallier. – P. 304 : Archives Jean-Paul Hamel. – P. 305 : Coll. BCTV. – P. 308 : Coll. part. – P. 309g : Coll. Jacques Neilz. – P. 310, 311 : Archives G. Chevallier. – P. 312 : Coll. ISV. – P. 313 : Archives G. Chevallier. – P. 321g : Coll. part. – P. 321d : Coll. Hut/ISV. – P. 323, 325, 326 : Archives G. Chevallier. – P. 328 : Coll. Maurice Biseau. – P. 341, 344 : Archives G. Chevallier. – P. 347 : Archives famille Yvon. – P. 349, 350, 351, 352, 353, 354 : Archives G. Chevallier. – P. 355 : Coll. Henri Boué. – P. 358 : Archives famille Yvon. – P. 359, 360 : Coll. Henri Boué. – P. 364 : Archives famille Yvon. – P. 365 : Coll. ISV. – P. 371 : Coll. auteur. – P. 373, 374 : Coll. Henri Boué. – P. 375 : Coll. Jacques Chevallier. – P. 376g : Coll. auteur. – P. 381, 384, 387d : ACHV.

## Table des matières

<b>Préface</b>			
<b>Avant-propos</b>			
<b>L'hôtel-Dieu</b>	P. 6		
<b>Aux origines : une Maison-Dieu</b>	P. 6		
<b>Un moment d'émotion...</b>	P. 9		
<b>La vraie fondation de l'hôtel-Dieu</b>	P. 9		
<b>L'hôtel-Dieu à la veille de 1700</b>	P. 11		
<b>Les recettes</b>	P. 12		
Loyers et rentes diverses	L'héritage des protestants	De tout un peu	
<b>Les dépenses</b>	P. 18		
Approvisionnements	Provigner et fumer les vignes	D'autres achats et travaux	La
« cavalle » de l'hôtel-Dieu	Nourrir les enfants des miséreux		
<b>La Maladrerie de Vendôme</b>	P. 27		
<b>Le fief du chemin chartrain</b>	P. 28		
<b>« Fief de la varanne de Vendôme »</b>	P. 30		
<b>Les autres fiefs de Vendôme et Saint-Ouen</b>	P. 31		
<b>« Mauguartier des thuilleries et malladries »</b>	P. 32		
<b>Les fiefs de Naveil</b>	P. 33		
<b>Les fiefs de Villiers</b>	P. 34		
<b>Les fiefs de Fontenay à Meslay</b>	P. 35		
<b>Deux maisons</b>	P. 36		
<b>Les Grisettes</b>	P. 38		
<b>Encadrer les « Nouvelles Converties »</b>	P. 38		
<b>L'appel aux Grisettes</b>	P. 39		
<b>Les maisons des Grisettes</b>	P. 40		
<b>M<sup>gr</sup> de Bertier calme le jeu</b>	P. 41		

<b>Les lettres de l'Inconnu</b>	P. 43
<b>Maisons à vendre...</b>	P. 45
<b>Les Grisettes toujours là...</b>	P. 46
<b>L'hôtel-Dieu au XVIII<sup>e</sup> siècle</b>	P. 49
<b>De l'hôtel-Dieu à l'hôpital-hospice</b>	P. 55
<b>L'hôpital-hospice de Vendôme au temps de Balzac</b>	P. 55
<b>L'encadrement religieux</b>	P. 55
Les « Filles de la Sagesse »    L'aumônier    Chapelle des uns, église des autres	
<b>Médecins et chirurgiens</b>	P. 67
Les Beaussier    Pierre André Gendron    Arsène Gendron    Médecin des épidémies : une continuité dynastique    L'affaire Torio	
<b>Au cœur du débat sur la contagion</b>	P. 76
Une épidémie bien réelle, mais contestée    Une épidémie fantôme    L'ombre funeste du choléra	
<b>Les enfants trouvés et abandonnés</b>	P. 84
Le geste de détresse    L'importance des nourrices	
<b>Les malades civils</b>	P. 97
« Étoiles filantes » et indigènes    La montée de l'indigence	
<b>Un chantier quasi permanent</b>	P. 105
<b>Vendôme pendant la guerre de 1870-1871</b>	P. 110
<b>La mobilisation d'une ville de l'arrière</b>	P. 110
<b>La guerre s'approche</b>	P. 111
<b>Terrible retraite à travers la Beauce</b>	P. 114
Les méfaits de la météo    Maux épidémiques et blessures de guerre	
<b>La guerre est là</b>	P. 117
Le combat de Vendôme    Le sergent Papot    Le dévouement de M <sup>me</sup> Cahen	
<b>Sous l'occupation prussienne</b>	P. 122
La contre-offensive française    Un encombrement de blessés et de malades    Le poids des prisonniers français    Retour progressif à la normale	

**Ébauche de bilan quantitatif** P. 127

**Mémoire** P. 130

Le temps de l'hommage... ... Et celui de la controverse

**Émile Faton, le médecin des pauvres de Vendôme** P. 133

Le médecin des épidémies Médecin de la Société de secours mutuels de Vendôme Le  
médecin du temps de guerre Ce médecin ne faisait pourtant pas des miracles Un homme  
regretté des Vendômois

## **De l'hôpital-hospice au centre hospitalier de Vendôme**

**La laïcisation de l'hôpital de Vendôme** P. 141

**Premières passes d'armes** P. 141

**La supérieure s'en va... La laïcisation arrive** P. 142

**La presse amplifie la polémique** P. 146

**Vendôme, plate-forme sanitaire de l'arrière (1914-1918)** P. 158

**L'organisation des formations sanitaires au début de la guerre** P. 158

Une structure déjà existante : l'hôpital-hospice De nouvelles unités de soins Un  
puissant élan solidaire et patriotique

**Tenir sur la durée** P. 168

L'adaptation des services médicaux et chirurgicaux Forces et faiblesses du personnel  
infirmier De l'argent pour tenir Le quotidien des blessés La gloire, mais aussi la mort

**Au fil de la guerre** P. 181

La présence alliée..., et ennemie Les réfugiés La réduction des besoins militaires

**De l'« Union sacrée » à une « sacrée union »** P. 187

Premiers grognements à l'hôpital La façade municipale unie : des fissures aux fractures

**Gabriel Chevallier (1880-1969), chirurgien, maire, député** P. 192

**Une jeunesse mal connue** P. 192

**Des débuts vendômois interrompus par la guerre** P. 192

Un caractère fortement trempé La guerre éloigne provisoirement le D<sup>r</sup> Chevallier

**Entre deux guerres** P. 198

Le chirurgien indocile Un second chirurgien entre en lice Quand le second chirurgien  
devient le premier La guerre des bistouris La crise de 1938 1939 : l'incroyable épilogue  
de l'« affaire Chevallier »

<b>L'hôpital de Vendôme (1939-1945)</b>	P. 215
<b>De la "drôle de guerre" à la tragédie de juin 1940</b>	P. 215
Se préparer au pire...     ... Et subir le pire	
<b>Vacances non payées</b>	P. 222
<b>Un hôpital sous l'Occupation (juin 1940-août 1944)</b>	P. 262
Sous la pression de l'occupant     Un fonctionnement difficile     Les religieuses de retour ? Des réfugiés, toujours des réfugiés...	
<b>Vivre au quotidien</b>	P. 267
Rutabagas et topinambours     Une discipline aléatoire     Un personnel sous tension. Luttres de territoires	
<b>L'hôpital et la Résistance</b>	P. 273
De l'affaire Guimond...     ... À l'affaire Frémont     Alphonse Collin, président de la commission administrative     L'encombrant blessé     Médecins et politique	
<b>Du printemps de l'espoir au printemps de la paix</b>	P. 282
Le retour des bombes     Vendôme libérée     Progressif retour à la normale	
<b>Gabriel Chevallier : de la chirurgie à la politique (1944-1971)</b>	P. 288
<b>1945-1953 : une carrière politique en dents de scie</b>	P. 288
Premières armes électorales     Député à la Constituante     Priorité vendômoise : sinistrés et reconstruction     Batailles pour une mairie     1948-1949 : le paysage politique se recompose Maire « à l'insu de son plein gré »...     Se garder à droite, à gauche, de tous côtés...     La gargouille et les palmiers de M. Mouillère     Les braises de la discorde flambent     Le grand rival professionnel s'efface     Carrière parlementaire : de l'échec à l'abandon	
<b>L'impensable défaite de 1953</b>	P. 339
Le dernier sera le premier     Les absents ont-ils toujours tort ?...     De nouvelles élections	
<b>1953-1971 : le temps de la retraite</b>	P. 359
Une préoccupation constante : la question du logement     La cantonale du printemps 1955  La défense vigilante d'une action et d'un bilan     La cause du lycée Ronsard     La fidélité à la Croix-Rouge     Point final     Annexe : « Testament politique »  Conclusion pour une biographie	
<b>L'hôpital, demain, par Jacques BRUNIER</b>	P. 382
<b>Conclusion</b>	P. 385
<b>Bibliographie</b>	P. 390